

Rapport d'activité et de performance

Bilan 2023/2024 par politique sectorielle

© Adobestock, Département de la Savoie, Magali DURAND, Caroline MOUREAUX, Jean-Claude PEPIN, SDIS73

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

savoie.fr

Sommaire

Politique financière 3

Ressources humaines 23

Moyens 43

Sécurité et incendie 93

Approche européenne 107

Agriculture 123

Environnement 141

Education 163

Politique routière 195

Aménagement du territoire 231

Aménagement numérique 247

Tourisme 261

Sport 275

Culture 291

Action sociale générale 323

Personnes âgées 339

Personnes handicapées 357

Cohésion sociale 377

EJF (Enfance, jeunesse et famille),
PMI (Protection maternelle et infantile) 395

Action sociale de proximité 423

Jeunesse 477

Remerciements et crédits photos 491



Politique financière

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commissions d'élus : **1ère commission**

Direction concernée :

- **Pôle Ressources et moyens – Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques**

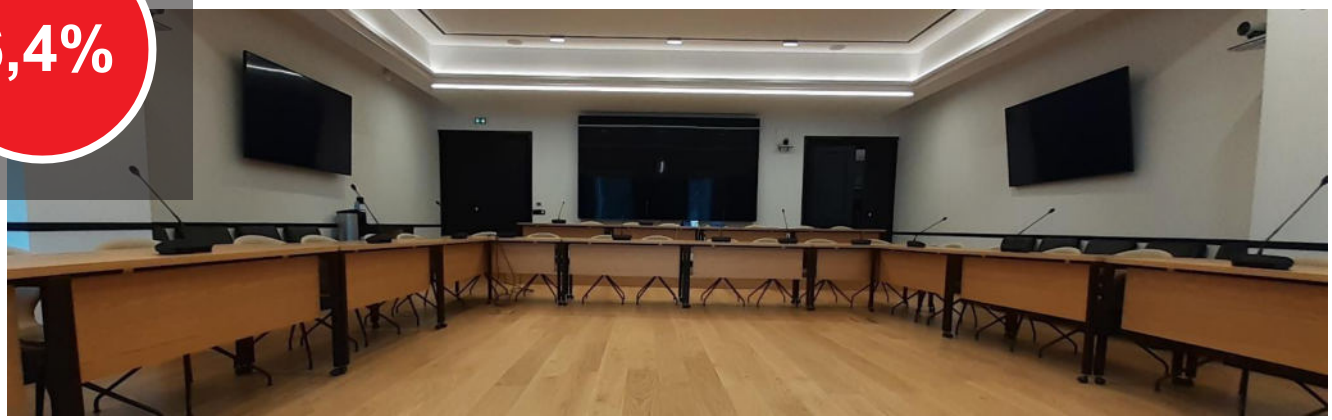


SOMMAIRE

SYNTHÈSE 5
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 6
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 9
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 11
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 21

SYNTHÈSE – POLITIQUE FINANCIÈRE

6,4%



La politique financière a pour objet d'assurer un financement équilibré de l'action départementale, de garantir au Département une capacité budgétaire et d'investissement et d'assurer sa sécurité financière et sa solvabilité.

Contexte

Confronté à un contexte de stagnation, voire de ralentissement de l'activité économique pendant plusieurs années, le Département a affirmé sa volonté de préserver sa capacité budgétaire et d'investissement grâce à la recherche d'une plus grande maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Après une année 2022 marquée par une inflation moyenne de 5,2%, une baisse s'est amorcée en 2023 puis réellement concrétisée l'année suivante, avec un taux moyen d'inflation 2024 limité à 2%. Le Département a ainsi pu contenir l'accroissement de ses dépenses réelles de fonctionnement à +7,4%[1], dans un contexte de forte progression des dépenses d'action sociale (+8,2%) et des charges de personnel (+8%). Du côté des recettes réelles de fonctionnement, une légère baisse de 0,79% est constatée en 2024 (hors reprise réserves DMTO). Après des hausses conséquentes en 2021 et 2022, le produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) a chuté de 10,36% en 2023 puis de 10% en 2024.

En 2024, le Département a pu poursuivre la réalisation de son plan d'investissement. Après des difficultés d'exécution rencontrées en 2023, un rebond est constaté en 2024 sur les dépenses réelles d'investissement, qui enregistrent une forte hausse (+22,75%). La collectivité a poursuivi son désendettement (- 0,9 M€ sur l'encours en 2024). Pour autant, l'encours de dette est quasi stable par rapport à 2023 du fait d'un tirage de 10 M€ en fin d'exercice, remboursé début 2025.

Principales réalisations

- Baisse de 33,88% de l'épargne brute ;
- Légère réduction de l'encours de dette, à 125,44 M€ fin 2024 ;
- Poursuite du plan d'investissement ;
- Une baisse du produit des DMTO de 10%.

Enjeux

- Assurer un financement structurellement équilibré de l'action départementale.
- Garantir au Département une capacité budgétaire d'initiative et d'investissement.
- Garantir la sécurité financière et la solvabilité du Département.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2024 :

43,12 M€ (CA)

6,66 équivalents temps plein (ETP)

168,72 M€ : encours de dette remboursé entre 2011 et 2024

604 M€ : recettes de fonctionnement

524 M€ : dépenses de fonctionnement

13,2 % : taux d'épargne brute

1,57 an : capacité de désendettement

50,06 % : poids des dépenses d'action sociale dans les dépenses de fonctionnement

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

La politique financière à mettre en œuvre à compter de 2025 devrait permettre d'absorber le moindre rendement des droits de mutation à titre onéreux, la poursuite d'une progression des dépenses de fonctionnement, notamment d'intervention, et le maintien d'un niveau significatif d'investissement.

[1] Hors mise en réserve des surplus de DMTO en 2023

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'action du Département de la Savoie s'est inscrite, en 2024, dans un contexte économique montrant un début de reprise, avec une inflation ramenée à 2% et un Produit Intérieur Brut (PIB) qui augmente de 1,1% (0,9 % en 2023). Le déficit public s'élève à 5,8 % du PIB, après 5,5% en 2023, 4,8 % en 2022 et 6,6 % en 2021. La dette des administrations publiques au sens de Maastricht atteint 113% du PIB fin 2024, après 110,6% en 2023, 111,9 % fin 2022 et 97,9% en 2019. De telles évolutions ont naturellement eu des conséquences sur la progression des recettes et des dépenses départementales.

Le Département a enregistré en 2024 une baisse de son produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (-10%), consécutive à la baisse de 2023 (-10,36%), et après une progression de +11,6% et +19,3% en 2022 et 2021. La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a été supprimée en 2023 et compensée par une fraction complémentaire de TVA. Cette dernière s'élève en 2024 à 33,85 M€. D'autres recettes sensibles aux effets de la crise sanitaire ont connu de fortes baisses de rendement en 2021 mais ont repris leur régime de croisière dès 2022. C'est le cas de la taxe sur les remontées mécaniques dont le produit a connu une progression de 7,2% en 2023 puis 12,1% en 2024, et de la taxe additionnelle à la taxe de séjour qui a augmenté de 63% en 2023 puis 28% en 2024. La taxe sur les conventions d'assurance a, pour sa part, poursuivi une progression dynamique en 2024 (+6,7%), tout comme en 2023 (+6,5%) et en 2022 (+5,2%). Il en a résulté une stagnation des recettes réelles de fonctionnement en 2024 (-0,79%), hors reprise de réserves DMTO.

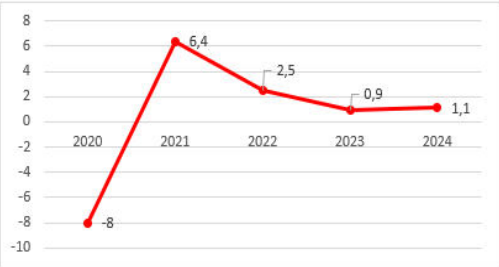
Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement, qui retracent tant les charges courantes que les dépenses d'intervention (sociales, notamment), ont progressé de 7,39% (hors mise en réserve 2023 des surplus de DMTO). Les dépenses de solidarité et d'action sociale ont, pour leur part, connu une augmentation de 8,22% (après 9,26% en 2023, 2,21 % en 2022 et 2,81% en 2021) et les dépenses de personnel se sont accrues de 8%.

En 2024, les dépenses réelles d'investissement augmentent de 22,75%. L'effort d'investissement qui s'est poursuivi en 2024 a été rendu possible par une politique financière de désendettement continu constatée depuis 2011.

Le niveau d'autofinancement est toutefois en forte baisse en 2024 (-33,88%). Le Département a financé son plan d'investissement en recourant à l'emprunt à hauteur de 10 M€ tout en présentant quand même un encours de dette en légère diminution fin 2024.

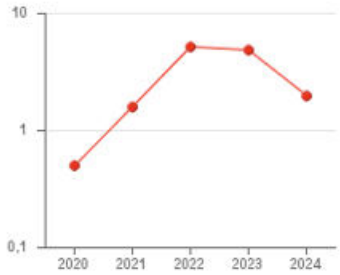
CONT -1. Taux de croissance du PIB national

Période	Taux
2020	-8
2021	6,4
2022	2,5
2023	0,9
2024	1,1



CONT -2. Taux d'inflation

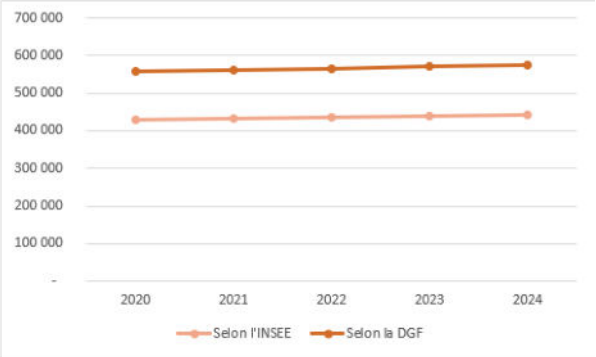
Période	Taux
2020	0,5
2021	1,6
2022	5,2
2023	4,9
2024	2



En moyenne sur l'année 2024, le PIB augmente de 1,1% (après +0,9% en 2023, +2,5% en 2022 et +6,4% en 2021, mais après -8% en 2020). L'inflation diminue nettement en moyenne annuelle en 2024.

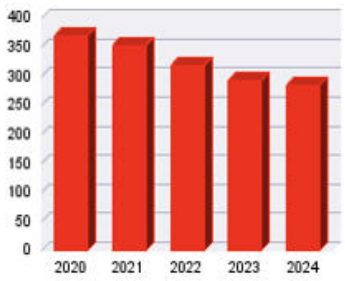
CONT -3a et 3b. Population de la Savoie

Période	Selon l'INSEE	Selon la DGF
2020	431 174	558 371
2021	433 724	562 092
2022	436 434	566 454
2023	439 750	570 735
2024	442 468	573 993



CONT -5. Encours de dette par habitant (population municipale INSEE)

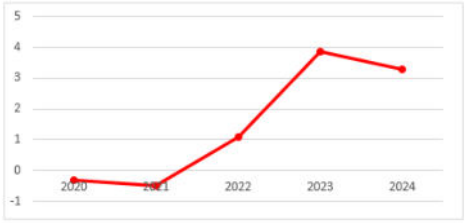
Période	Euros
2020	367,98
2021	351,5
2022	316,4
2023	291,29
2024	283,5



Ces dernières années, l'encours de dette par habitant du Département a connu une diminution régulière en raison de la limitation, voire de l'absence, du recours à l'emprunt pour le financement des dépenses d'investissement ainsi que de la réalisation régulière de remboursements anticipés sans refinancement.

CONT -6. Taux moyen de l'EURIBOR 12 mois (moyenne annuelle)

Période	Taux
2020	-0,305
2021	-0,4905
2022	1,0997
2023	3,87
2024	3,27

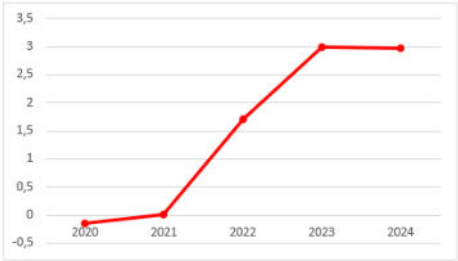


Après une dizaine d'années à un niveau très faible et même inférieur à zéro, les taux d'intérêt à court terme ont connu une brusque augmentation en 2022 et 2023 suite à un resserrement de la politique monétaire de la BCE, qui a relevé plusieurs fois ses taux directeurs afin d'endiguer l'inflation.

En 2024, l'inflation étant maîtrisée, la BCE inverse la tendance en diminuant ses taux dans l'objectif de soutenir la croissance. Entre juin 2024 et mars 2025, son taux directeur passe de 4,5% à 2,5%. Depuis mars 2024, c'est le taux de facilité de dépôt qui devient son principal taux directeur et non plus le taux de refinancement, reflétant la préoccupation des banques relative au placement de leurs liquidités excédentaires.

CONT -7. Taux moyen OAT 10 ans

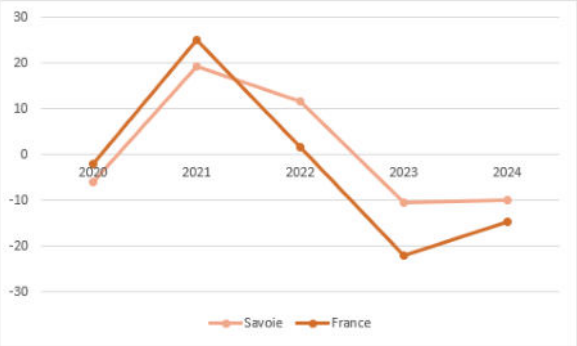
Période	Taux
2020	-0,147
2021	0,0079
2022	1,708
2023	3
2024	2,98



Le taux moyen de l'OAT 10 ans est le taux auquel l'Etat français emprunte sur une durée de 10 ans. C'est un indicateur majeur de la situation financière et économique du pays. Suite à la politique d'assouplissement quantitatif de la BCE à partir de 2015, ce taux est demeuré à un niveau historiquement bas. De mi 2019 à fin 2021, des taux nuls et même négatifs ont favorisé les emprunteurs. A partir de 2022, les taux longs repartent à la hausse pour plusieurs raisons : contexte géopolitique incertain, accélération des investissements publics, et dégradation de la situation financière de la France. Une stabilisation est constatée en 2024.

CONT -9a et 9b. Taux de croissance du produit de DMTO

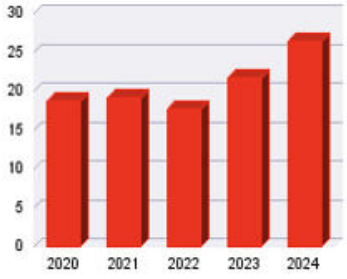
Période	Savoie	France
2020	-6	-2,1
2021	19,3	25
2022	11,6	1,7
2023	-10,4	-22,1
2024	-10	-14,7



Le produit des droits de mutation perçus par le Département ne connaît pas, d'une année sur l'autre, une évolution identique à celle observée en moyenne par l'ensemble des Départements, notamment en raison de l'influence particulière du marché immobilier en zone de montagne sur ces fluctuations annuelles. Après un repli de -6% en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire, ce produit a connu une forte croissance en 2021 (+19,3%) et en 2022 (+11,6%) puis une diminution de -10,36% en 2023 et -10% en 2024, baisse inférieure aux évolutions observées au plan national.

CONT -10. Evolution de la contribution du Département à la péréquation sur les DMTO (M€)

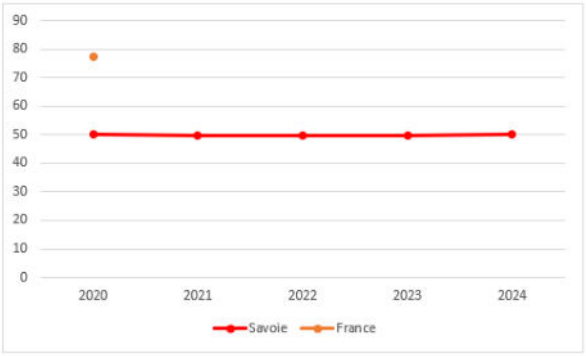
Période	Euros
2020	18,6
2021	19
2022	17,6
2023	21,5
2024	26,2



L'évolution de la contribution du Département à la péréquation sur les DMTO tient à l'évolution du produit encaissé, en augmentation significative ces dernières années. A compter de 2019, le poids de la contribution a progressé pour atteindre 14% du produit des droits de mutation encaissés en raison de la création d'un troisième fonds de péréquation portant sur cette même recette, puis de la fusion de ces trois fonds en un fonds unique globalisé à compter de 2020. La contribution du Département, qui a diminué en 2022 en raison de l'évolution nationale plus élevée en 2021 qu'en Savoie, a de nouveau progressé en 2023 et 2024, en raison de l'évolution en Savoie plus favorable qu'au plan national et des montants attendus au titre de la péréquation interdépartementale.

CONT -11a et 11b. Poids des dépenses d'action sociale dans les dépenses de fonctionnement et Moyenne nationale (%)

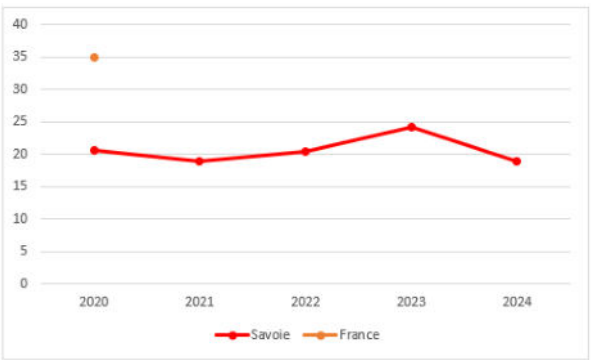
Période	Savoie	France
2020	50,02	77,5
2021	49,9	
2022	49,78	
2023	49,68	
2024	50,01	



Les dépenses d'action sociale représentent, en Savoie, une part des dépenses de fonctionnement qui est sensiblement plus faible que celle observée, en moyenne, dans les autres départements. Une telle singularité s'explique par la situation économique du territoire et la sociologie de la population savoyarde.

CONT -13a et 13b. Poids des subventions d'équipement dans les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette et Moyenne nationale (%)

Période	Savoie	France
2020	20,54	34,9
2021	18,94	
2022	20,45	
2023	24,12	
2024	18,95	



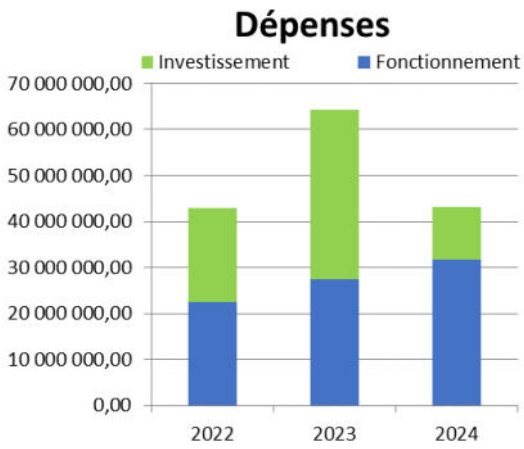
Après de nombreuses années au cours desquelles le Département a pu présenter une part des subventions d'équipement dans les dépenses d'investissement très supérieure à celle observée au plan national, la collectivité consacre désormais une part supérieure de ses crédits d'équipement à la réalisation de travaux en maîtrise d'ouvrage départementale, notamment en matière de voirie et d'extension et de restructuration des collèges (phénomène accentué lorsque le volume des travaux réalisés est en forte croissance).

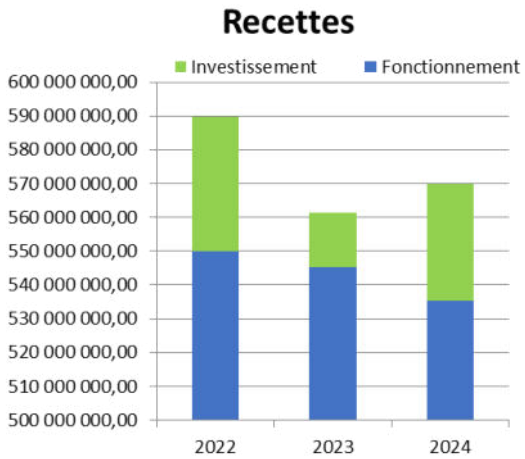
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

Dépenses Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au 03 février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
1 RESSOURCES ET FINANCEMENTS	18 469 845,72	0,00	22 625 774,67	0,00	27 495 927,33	0,00
2 ALLOCATIONS ET MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS	156 020,24	0,00	173 194,29	0,00	165 843,51	16 167,47
3 STRUCTURES FINANCIERES RISQUES ET SOLVABILITE	3 781 621,53	19 123 678,87	4 561 192,42	36 817 883,50	4 019 543,51	11 424 224,12
Mouvements d'ordre		1 500 000,00				
Dépenses par section	**22 407 487,49**	**20 623 678,87**	**27 360 161,38**	**36 817 883,50**	**31 681 314,35**	**11 440 391,59**
	total année : 43 031 166,36		**total année : 64 178 044,88**		**total année : 43 121 705,94**	

Recettes Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au 03 février 2025	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
1 RESSOURCES ET FINANCEMENTS	546 384 310,39	25 051 869,17	540 071 255,47	14 464 078,11	527 590 072,12	25 257 392,10
2 ALLOCATIONS ET MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS	2 095 719,00	14 334 795,50	2 079 838,67	1 686 871,20	2 251 702,00	2 134 683,87
3 STRUCTURES FINANCIERES RISQUES ET SOLVABILITE	1 425 234,07	29 769,18	3 045 939,45	29 769,18	5 504 312,70	7 222 936,13
Mouvements d'ordre		520 000,00				
Recettes par section	**549 905 263,46**	**39 936 433,85**	**545 197 033,59**	**16 180 718,49**	**535 346 086,82**	**34 615 012,10**
	total année : 589 841 697,31		**total année : 561 377 752,08**		**total année : 569 961 098,92**	







Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
POLITIQUE FINANCIERE	1. RESSOURCES ET FINANCEMENTS	PRMD	DFIPAJ	1,7	1,4	1,2
	Sous-total du secteur			1,7	1,4	1,2
	2. ALLOCATIONS ET MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS	PRMD	DFIPAJ	2,07	2,06	1,94
	Sous-total du secteur			2,07	2,06	1,94
	3. STRUCTURES FINANCIERES RISQUES ET SOLVABILITE	PRMD	DFIPAJ	3,4	3,89	3,52
	Sous-total du secteur			3,4	3,89	3,52
TOTAL tous effectifs pour la politique				7,17	7,35	6,66

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : 😐

Les moyens mobilisés au sein de la Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires juridiques (DFIPAJ) au titre du pilotage et de la mise en œuvre de la politique financière du Département sont globalement satisfaisants, tant en termes de ressources humaines que sur le plan matériel et informatique.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

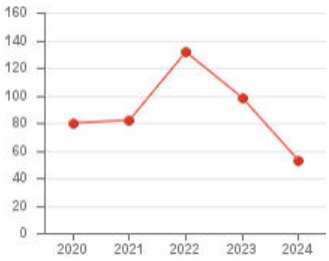
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département	1.1. Assurer un financement structurellement équilibré de l'action départementale	1.1.1. Assurer durablement un taux de couverture des dépenses réelles d'investissement par l'épargne brute supérieure à 50 %
		1.1.2. Contenir durablement la capacité de désendettement dans une fourchette de 2 à 6 années
	1.2. Garantir au département une capacité budgétaire d'initiative et d'investissement	1.2.1. Limiter la progression annuelle des dépenses réelles de fonctionnement par an à compter de 2022
		1.2.2. Optimiser le volume des intérêts d'emprunt dans le respect des bornes d'encadrement de la structure de l'encours (90% - 10% ; taux fixes/taux variables)
		1.2.3. Garantir durablement un volume de dépenses d'investissement hors dette au minimum de 80 M €
	1.3. Garantir au Département une structure financière saine et une forte solvabilité	1.3.1. Garantir durablement un taux d'épargne brute d'au moins 15 %
		1.3.2. Garantir durablement une capacité de désendettement inférieure à 6 ans
		1.3.3. Conserver une qualité de signature optimale auprès des prêteurs par le maintien d'une note intrinsèque AAA
	1.4. Maitriser et contenir les risques attachés à l'endettement	1.4.1. Prévenir le risque de liquidité en limitant à 50% de l'encours la part de l'encours obligataire
		1.4.2. Prévenir durablement le risque de taux en contenant la structure de l'encours de dette dans une fourchette 90 % - 10 % (encours à taux fixes et encours à taux variables ou inversement)
		1.4.3. Garantir annuellement un classement de l'encours de dette dans les rubriques A (pour au moins 80% de l'encours total), B et C de la classification opérée par la circulaire du 25 juin 2010
	1.5. Maitriser et contenir les risques attachés aux engagements financiers externes	1.5.1. Limiter le nombre de structures partenaires classées en situation "très risquée" au sens du référentiel de notation du Département
		1.5.2. Veiller, en qualité d'actionnaire, à la solidité financière des Sociétés d'Economie Mixte et autres sociétés
		1.5.3. Eviter la mise en jeu des garanties d'emprunt accordées

Objectif politique	*1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département*
Objectif stratégique	*1.1. Assurer un financement structurellement équilibré de l'action départementale*

Objectif opérationnel	*1.1.1. Assurer durablement un taux de couverture des dépenses réelles d'investissement par l'épargne brute supérieure à 50 %*

1.1.1.1 PERF - Epargne Brute / dépenses réelles d'investissement (DRI)

Période	Taux
2020	80,48
2021	82,52
2022	131,98
2023	98,84
2024	53,24

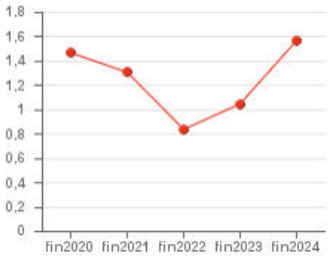


Le Département, du fait de la baisse de ses dépenses d'investissement à partir de 2009 et de la mise en œuvre d'une stratégie de préservation de son épargne, autofinançait jusqu'en 2016 environ deux tiers de ses dépenses d'investissement par l'épargne dégagée sur sa section de fonctionnement, le solde étant couvert par des subventions ou dotations (FCTVA, DGE, DDEC). Ce taux a été porté à plus de 80% en 2017 et même à près de 95% en 2018 avant de retomber à 92,50% en 2019, trois années au cours desquelles le Département n'a pas emprunté. Ce taux est resté supérieur à 80% en 2020 et 2021, puis il est passé à 131,98% en 2022 du fait de la progression de l'épargne et de la moindre exécution du budget d'investissement. En 2023, il était proche de 99%, puis en 2024 il a été impacté par la diminution de l'épargne brute (-33,88%) et s'est trouvé ramené à 53,24%.

Objectif opérationnel	*1.1.2. Contenir durablement la capacité de désendettement dans une fourchette de 2 à 6 années*

1.1.2.1 PERF - Evolution de la capacité de désendettement

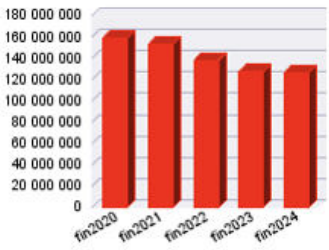
Période	Année
fin2020	1,47
fin2021	1,31
fin2022	0,84
fin2023	1,05
fin2024	1,57



Le Département s'est fixé pour objectif de contenir sa capacité de désendettement dans une fourchette de 2 à 8 années afin de préserver un équilibre dans le financement de ses investissements entre l'autofinancement et le recours à l'emprunt, et de conserver un encours de dette soutenable. Les efforts de maîtrise accomplis ces dernières années ont ainsi permis le maintien de la capacité de désendettement en deçà de 4 années, puis proche de 2 années en 2017 et 2018, avant de passer en dessous de 1,5 années de 2019 à 2024. En 2024, la baisse de l'épargne brute entraîne une légère hausse de la capacité de désendettement, mais le ratio reste d'un niveau très confortable.

1.1.2.2 PERF - Evolution de l'encours de dette (en euros)

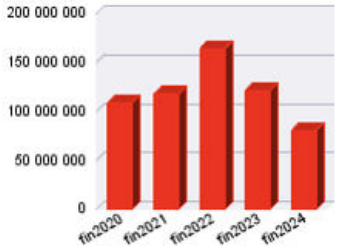
Période	Euros
fin2020	158 664 375
fin2021	152 452 710
fin2022	137 230 746
fin2023	126 340 539
fin2024	125 438 142



Depuis 2011, l'encours de dette connaît une diminution régulière. En 2022 et 2023, aucun emprunt n'a été mobilisé. En fin d'exercice 2024, un tirage de 10 M€ a été effectué. La diminution de l'encours de dette depuis 2011 est de plus de 168 M€.

1.1.2.3 PERF - Evolution de l'épargne brute (en euros)

Période	Euros
fin2020	108 106 409,00
fin2021	116 551 539,00
fin2022	163 689 942,62
fin2023	120 646 781,48
fin2024	79 772 100,07



La progression de l'épargne brute jusqu'en 2022 s'explique principalement par la maîtrise de la progression des dépenses de fonctionnement et par le rendement exceptionnel, depuis 2017, des DMTO. Depuis 2023, la diminution des recettes de fonctionnement et la progression des dépenses de fonctionnement entraîne une baisse de l'épargne brute, qui atteint 120,65 M€ en 2023 (hors réserve DMTO) puis 79,77 M€ en 2024.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. ☺

« Assurer un financement structurellement équilibré de l'action départementale »

Les deux objectifs opérationnels concourant à la satisfaction de cet objectif stratégique sont atteints, le Département ayant pu, à la faveur d'une substantielle amélioration de son niveau d'épargne brute jusqu'en 2022, réduire son encours de dette, et couvrir une part très majoritaire de ses dépenses d'investissement. L'épargne brute, bien qu'en diminution depuis 2023, reste d'un niveau correct.

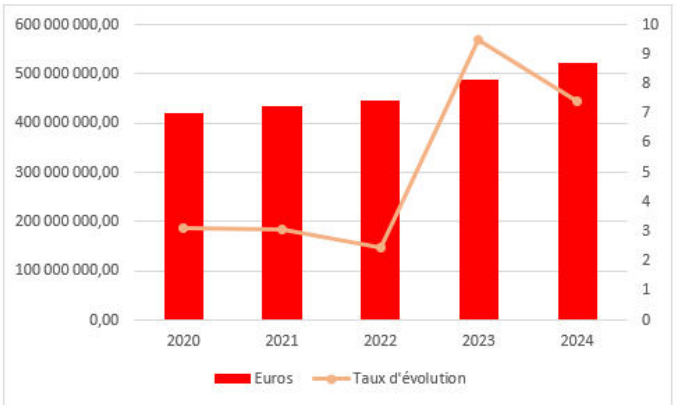
Objectif politique	***1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département***
Objectif stratégique	***1.2. Garantir au département une capacité budgétaire d'initiative et d'investissement***

Objectif opérationnel	***1.2.1. Limiter la progression annuelle des dépenses réelles de fonctionnement par an à compter de 2022***

Les pactes financiers dits de Cahors avaient pour objectif de limiter la progression annuelle des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2%, au sens de la Loi de Programmation des Finances publiques pour 2018-2022.
La loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 avait suspendu les pactes de Cahors pour leur dernière année 2020, et ce dispositif n'a pas été renouvelé sous cette forme depuis 2021.

1.2.1.1 PERF - Montant des dépenses réelles de fonctionnement

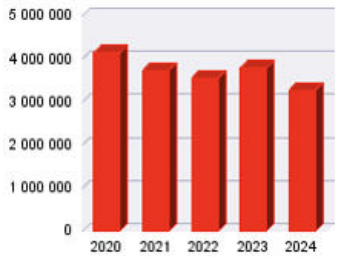
Période	Euros	Taux d'évolution
2020	421 967 794,17	3,12
2021	434 908 519,15	3,07
2022	445 569 431,97	2,45
2023	487 883 067,72	9,5
2024	523 922 503,07	7,39



Objectif opérationnel	1.2.2. Optimiser le volume des intérêts d'emprunt dans le respect des bornes d'encadrement de la structure de l'encours (90% - 10% ; taux fixes/taux variables)

1.2.2.1 PERF - Evolution du volume des intérêts de la dette (en euros)

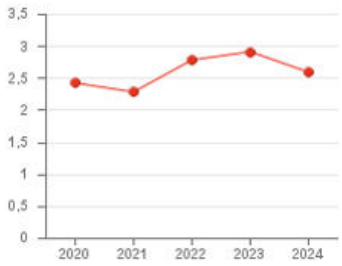
Période	Euros
2020	4 120 581,10
2021	3 720 189,97
2022	3 535 161,89
2023	3 764 707,18
2024	3 259 716,62



Le volume des intérêts de la dette connait une diminution régulière, à la faveur de la réduction de l'encours de dette du Département et du niveau historiquement bas des taux d'intérêt pratiqués jusqu'au début de l'année 2022. En 2023, la hausse des taux a entraîné une augmentation du volume d'intérêts payés par le Département. En 2024, cet indicateur diminue à nouveau, grâce à l'inflexion du taux moyen de la dette de la collectivité et à des remboursements anticipés provisoires de crédits revolving, qui ont permis une économie de près de 285 K€ d'intérêts.

1.2.2.2 PERF - Taux d'intérêt moyen (budget principal)

Période	Taux
2020	2,43
2021	2,29
2022	2,79
2023	2,92
2024	2,6

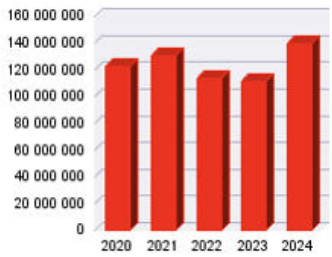


Jusqu'en 2021, le Département a bénéficié de la baisse des taux et a conduit une politique active et prudente de gestion de dette (stabilisation voire réduction de son encours). Le recours au financement par l'emprunt obligataire à partir de 2015 a en outre permis d'obtenir des conditions de taux plus avantageuses que celles obtenues auprès des établissements bancaires.
En 2022 et 2023, malgré l'absence de recours à de nouveaux emprunts, l'augmentation des taux du marché pèse sur la part de dette à taux variable. Grâce au retournement des taux en 2024, le taux moyen de la dette retrouve une tendance baissière.

Objectif opérationnel	1.2.3. Garantir durablement un volume de dépenses d'investissement hors dette au minimum de 80 M €

1.2.3.1 PERF - Montant des dépenses d'investissement hors dette (comptes administratifs, en euros)

Période	Euros
2020	122 255 725,00
2021	130 035 934,99
2022	112 804 965,54
2023	111 172 946,36
2024	138 924 657,55



La stratégie financière poursuivie par le Département vise à lui conserver une capacité d'investissement minimum, lui permettant d'assurer sa mission d'aménagement et de développement du territoire. Après une période d'investissement particulièrement intense, de 2004 à 2009, le Département a dû renouer avec un budget d'équipement plus habituel et compatible avec l'évolution de sa capacité structurelle d'autofinancement en investissant annuellement près de 100 M€.

Les exercices 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire se caractérisent par des enveloppes exceptionnelles (respectivement 122 M€ et 130 M€) ouvertes dans le cadre d'un plan de soutien de l'activité économique.
L'exercice 2021 s'inscrit dans la continuité de 2020 avec la poursuite et la finalisation des dépenses d'investissement inscrites dans le plan de relance ; le volume des dépenses d'investissement a diminué en 2022 et a atteint 112,80 M€. Il a de nouveau progressé en 2023, du fait notamment d'une opération exceptionnelle de prise de participation d'une filiale de SSIT (désormais dénommée Savoie Tourisme Durable -STD-) au capital de la Compagnie des Alpes. En-dehors de cette opération exceptionnelle, le niveau de cet indicateur en 2023 s'avère équivalent à celui de 2022, puis il enregistre une forte hausse en 2024 (+25%) en raison de l'accent mis sur les dépenses de travaux (+33,4%).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Garantir au département une capacité budgétaire d'initiative et d'investissement »

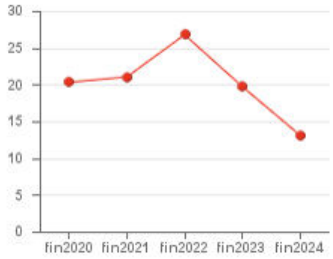
Les trois objectifs opérationnels concourant à la satisfaction de cet objectif stratégique sont atteints, le Département ayant pu contenir l'évolution de ses dépenses de fonctionnement et maintenir un niveau d'investissement proche, chaque année, de 100 millions d'euros. Par ailleurs, ce niveau d'investissement a été renforcé à partir de 2020 afin de soutenir l'activité économique.

Objectif politique	*1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département*
Objectif stratégique	*1.3. Garantir au Département une structure financière saine et une forte solvabilité*

Objectif opérationnel	*1.3.1. Garantir durablement un taux d'épargne brute d'au moins 15 %*

1.3.1.1 PERF - Taux d'épargne brute

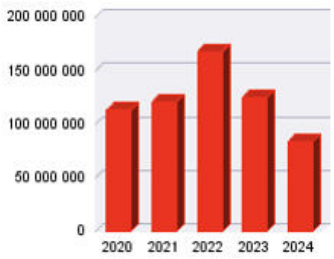
Période	Taux
fin2020	20,41
fin2021	21,14
fin2022	26,87
fin2023	19,83
fin2024	13,21



Les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement ont permis au Département de réserver une part significative de ses recettes de fonctionnement à l'autofinancement. Le taux d'épargne brute de l'ordre de 20% ces dernières années, et de 24% en 2019, avoisinait toutefois 33% au début des années 2000. Il a atteint 26,9% en 2022, et a diminué en 2023 et 2024 en raison de la réduction de l'épargne brute.

1.3.1.2 PERF - Evolution de l'épargne de gestion

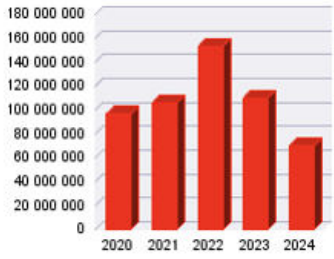
Période	Euros
2020	112 307 030,29
2021	120 271 728,97
2022	167 183 716,49
2023	124 453 379,56
2024	83 031 313,81



La progression de l'épargne de gestion, dès 2017, s'explique par l'amélioration significative de l'épargne brute, à la faveur de la maîtrise des dépenses de fonctionnement hors frais financiers et du rendement exceptionnel des droits de mutation. La diminution constatée en 2020 tient à la réduction de l'épargne brute, avant une reprise marquée en 2021 et 2022. La diminution observée en 2023 et 2024 est de nouveau liée à celle de l'épargne brute.

1.3.1.3 PERF - Evolution de l'épargne nette

Période	Euros
2020	96 019 297,40
2021	105 339 874,66
2022	152 467 977,83
2023	109 756 575,01
2024	68 947 811,63

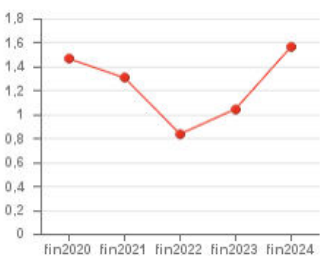


La progression de l'épargne nette à partir de 2017 s'explique par l'amélioration significative de l'épargne brute, à la faveur de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et du rendement exceptionnel des droits de mutation, ainsi que par la diminution du volume de dette amorti dans un contexte d'absence de recours à l'emprunt. La diminution constatée en 2020 tient à la réduction de l'épargne brute, avant une reprise marquée en 2021 et 2022. Une diminution est de nouveau observée en 2023 et 2024 du fait de la baisse de l'épargne brute.

Objectif opérationnel	*1.3.2. Garantir durablement une capacité de désendettement inférieure à 6 ans*

1.3.2.1 PERF - Evolution de la capacité de désendettement (en années)

Période	Année
fin2020	1,47
fin2021	1,31
fin2022	0,84
fin2023	1,05
fin2024	1,57



La capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires pour éteindre la dette bancaire, à capacité d'autofinancement brute constante. Depuis 2 ans, la diminution de l'épargne brute a entraîné une augmentation modérée de la capacité de désendettement. Cependant cet indicateur reste de bon niveau et témoigne de la solvabilité du Département, son encours de dette étant intégralement remboursable en 1 année et demi d'autofinancement.

Objectif opérationnel	***1.3.3. Conserver une qualité de signature optimale auprès des prêteurs par le maintien d'une note intrinsèque AAA***

1.3.3.1 PERF – Note publiée

Période	Note	Commentaire
2020	AA	Perspective négative
2021	AA	Perspective négative
2022	AA	Perspective négative
2023	AA-	Perspective stable
2024	AA-	Perspective négative

1.3.3.2 PERF – Note intrinsèque

Période	Note Fitch
2020	AAA
2021	AAA
2022	AAA
2023	AAA
2024	AAA

Source : agence de notation Fitch Ratings

La notation financière reflète la qualité des ratios financiers du Département (taux d'épargne, capacité de désendettement, part de la fiscalité dans les produits, montant des engagements hors bilan), mais prend aussi largement en compte son environnement macroéconomique et son cadre institutionnel.
Le profil de crédit intrinsèque du Département est "AAA" reflétant un profil de risque évalué à "moyen-fort" et de solides ratios de soutenabilité de la dette évalués en catégorie "AAA" selon le scénario de notation de l'Agence Fitch Ratings. Les notes finales du Département sont plafonnées par les notes souveraines de la France abaissées à AA-/Perspective Négative.
Dans son rapport publié le 5 décembre 2024 relatif à la révision semestrielle de la notation du Département, l'agence Fitch a confirmé ces notes reflétant "la faible probabilité que la capacité du Département à couvrir son service de la dette avec son épargne de gestion s'affaiblisse de manière inattendue".

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

« Garantir au Département une structure financière saine et une forte solvabilité »

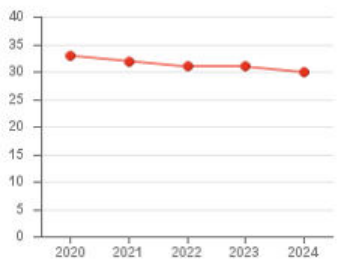
Les trois objectifs opérationnels sont atteints, tant en ce qui concerne l'autofinancement que l'endettement.

Objectif politique	***1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département***
Objectif stratégique	***1.4. Maitriser et contenir les risques attachés à l'endettement***

Objectif opérationnel	***1.4.1. Prévenir le risque de liquidité en limitant à 50% de l'encours la part de l'encours obligataire***

1.4.1.1 ACT - Nombre de contrats d'emprunt

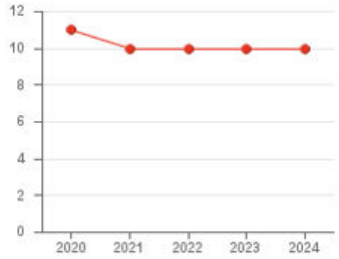
Période	Nombre
2020	33
2021	32
2022	31
2023	31
2024	30



Le faible recours à l'emprunt depuis plusieurs années explique la diminution progressive du nombre de contrats d'emprunt actifs.

1.4.1.1 PERF - Evolution du nombre de prêteurs

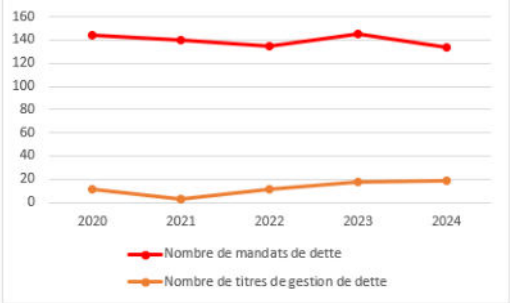
Période	Nombre
2020	11
2021	10
2022	10
2023	10
2024	10



Le Département s'était efforcé, postérieurement à la crise de 2007-2008, de diversifier ses sources de financement externe afin de prévenir tout risque de liquidité. Bien qu'en légère diminution depuis 2015 du fait de l'extinction de certains contrats, le nombre de prêteurs demeure important et témoigne ainsi de cette préoccupation.

1.4.1.2 ACT - Nombre de mandats et de titres de dette émis

Période	Nombre de mandats de dette	Nombre de titres de gestion de dette
2020	144	11
2021	140	3
2022	135	11
2023	145	18
2024	134	19

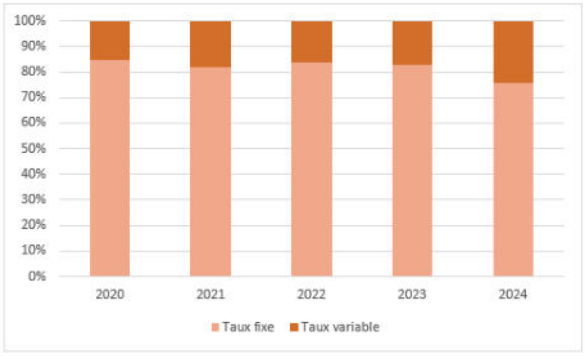


L'absence de recours à l'emprunt ainsi que la réduction de l'encours de dette et du nombre de contrats actifs ont mécaniquement conduit à une diminution du nombre annuel de mandats de dette. Le nombre de titres de dette tend à se stabiliser.

Objectif opérationnel	***1.4.2. Prévenir durablement le risque de taux en contenant la structure de l'encours de dette dans une fourchette 90 % - 10 % (encours à taux fixes et encours à taux variables ou inversement)***

1.4.2.1 PERF - Evolution de la structure taux variable et taux fixe de l'encours de dette

Période	Taux fixe	Taux variable
2020	84,76	15,24
2021	81,72	18,28
2022	83,67	16,33
2023	82,94	17,06
2024	75,55	24,46

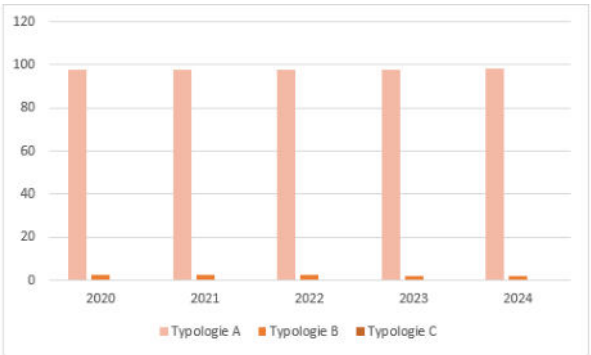


La structure de la dette retenue par le Département lui assure tout à la fois la possibilité de bénéficier du niveau encore relativement bas des taux à long terme et d'une répartition protectrice du risque de taux. En 2024, la part d'encours à taux variable a augmenté suite à un tirage de 10 M€ réalisé en fin d'exercice.

Objectif opérationnel	***1.4.3. Garantir annuellement un classement de l'encours de dette dans les rubriques A (pour au moins 80% de l'encours total), B et C de la classification opérée par la circulaire du 25 juin 2010***

1.4.3.1 PERF - Répartition de l'encours de dette

Période	Typologie A	Typologie B	Typologie C
2020	97,46	2,54	0
2021	97,59	2,41	0
2022	97,61	2,39	0
2023	97,71	2,29	0
2024	98,04	1,96	0



L'encours de dette du Département est dépourvu de tout emprunt structuré à fort risque. Plus de 98% de l'encours figure dans la classification la moins risquée au sens de la charte dite « Gissler » et de la circulaire du 25/06/2010.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4. ☺

« Maitriser et contenir les risques attachés à l'endettement »

Les risques attachés à l'endettement sont maîtrisés, l'encours ne contenant aucun produit à fort risque.

Objectif politique	***1. Préserver et consolider durablement les équilibres budgétaires et financiers du département***
Objectif stratégique	***1.5. Maitriser et contenir les risques attachés aux engagements financiers externes***
Objectif opérationnel	***1.5.1. Limiter le nombre de structures partenaires classées en situation "très risquée" au sens du référentiel de notation du Département***

1.5.1.1 PERF - Cartographie des risques sur associations subventionnées - nombre en catégorie "peu risqué"

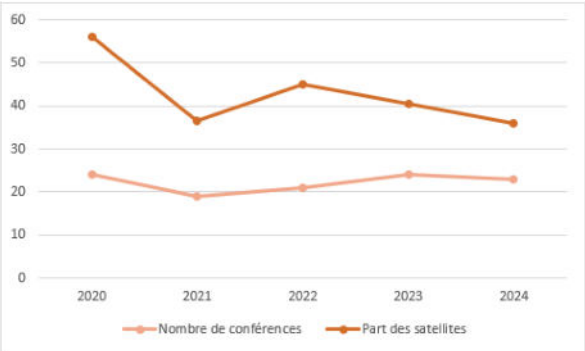
Période	Peu risqué	Risque modéré à réel	Très risqué
2020	8	12	1
2021	6	11	1
2022	5	14	1
2023	6	16	1
2024	5	15	2



Le Département a, de longue date, mis en place un suivi de ses engagements, notamment financiers, auprès de structures partenaires, s'appuyant sur un outil de type grille de cotation. Les données présentées portent sur l'analyse réalisée en 2024 à partir des comptes des structures partenaires clos au cours de l'année 2023 (échantillon entre 18 et 25 organismes, à développer à terme sur l'ensemble des satellites recevant une subvention de plus de 75 000 €).

1.5.1.2 ACT - Nombre de Conférences de Pré-Instruction des demandes de subvention (CPI) et Part des satellites recevant un financement >150 000€ reçu en Conférence de Pré-Instruction des demandes de subvention

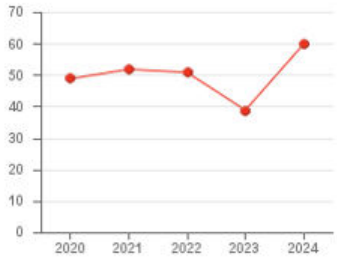
Période	Nombre de conférences	Part des satellites
2020	24	56
2021	19	36,67
2022	21	45,16
2023	24	40,63
2024	23	35,9



Menées à l'automne, les CPI sont des réunions de dialogue de gestion avec les principaux organismes partenaires du Département sur leur demande de financement pour l'année suivante. Elles sont l'occasion de faire le point sur la situation, notamment financière, des organismes satellites.
La situation des organismes non reçus dans ce cadre donne lieu à un examen sur dossier.
Le Département concentre ses contrôles sur les organismes bénéficiant des plus importants volumes de subvention.

1.5.1.3 ACT - Nombre de dossiers de garantie instruits

Période	Nombre
2020	49
2021	52
2022	51
2023	39
2024	60



Les garanties d'emprunts accordées en 2024 concernent essentiellement des opérations portées par des opérateurs de logement social, ainsi qu'une opération menée par une association permettant l'extension de bâtiments de foyer de vie et foyer médicalisé, une opération d'acquisition d'un EHPAD, une opération menée par une association, d'extension d'un groupe scolaire et une opération menée par une association de construction de logements pour l'accueil de fratries dans le cadre de la prévention et la protection de l'enfance. Le nombre de sollicitations des opérateurs du logement social a connu un rebond supérieur à 2021.

Objectif opérationnel	1.5.2. Veiller, en qualité d'actionnaire, à la solidité financière des Sociétés d'Economie Mixte et autres sociétés

Le Département détient des titres dans 9 Sociétés Anonymes d'Economie Mixte (SAEM), 1 Société Publique Locale (SPL) et 9 sociétés à statut particulier :

société	nombre d'actions Sté	capital Sté	situation nette des capitaux propres Sté	valeur nominale d'un titre	valeur réelle d'un titre	quotité capital détenu par Dpt	nb actions détenues par le Dpt	valeur nominale actions Dpt
1. SOCIETE DES TROIS VALLEES (S3V)	4 924 396	73 865 940 €	120 343 631,00 €	15,00	24,44	50,49%	2 486 351	37 295 265,00 €
2. SEMVAL	4 827 200	6 034 000 €	15 980 105,53 €	1,25	3,31	67,00%	3 234 224	4 042 780,00 €
3. SAVOIE STATIONS INGENIERIE TOURISTIQUE - SSIT(comptes au 30/06/2024)	289 500	4 632 000 €	19 409 271,00 €	16,00	67,04	73,96%	214 104	3 425 664,00 €
4. SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE (SAS)	36 220	579 520 €	23 459 813,00 €	16,00	647,70	34,42%	12 467	199 472,00 €
5. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE LA SAVOIE (SPLS)	45 000	450 000 €	2 415 386,00 €	10,00	53,68	40,25%	18 112	181 120,00 €
6. SEM DES BAUGES	674	303 300 €	815 469,00 €	450,00	1 209,89	20,18%	136	61 200,00 €
7. SEM DE CONSTRUCTION ET RENOVATION DES QUATRE VALLEES (SEM 4V)	469 595	1 408 785 €	17 176 199,24 €	3,00	36,58	2,13%	10 000	30 000,00 €
8. SEM AGRICULTURE - ESPACE - ENVIRONNEMENT (SEM AEE)	2 500	40 000 €	282 741,03 €	16,00	113,10	30,00%	750	12 000,00 €
9. SOCIETE FRANCAISE DU TUNNEL ROUTIER DU FREJUS (SFTRF)	59 386 060	5 938 606 €	292 085 183,00 €	0,10	4,92	0,01%	6 487	648,70 €
10. SEM Savoie EnR	2 551	2 551 000 €	2 498 467,50 €	1 000,00	979,41	23,52%	600	600 000,00 €
11. SA DU CERCLE D'AIX-LES-BAINS (CASINO GRAND CERCLE)	4 520	1 220 000 €	36 895 774,00 €	269,91	8 162,78	2,65%	120	32 389,38 €
12. COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE (CNR)	2 700 000	5 488 164 €	1 264 743 000,00 €	2,03	468,42	0,82%	22 250	45 226,54 €
13. SOCIETE DES AUTOROUTES RHONE-ALPES (AREA)	5 437 871	82 899 809 €	238 500 000,00 €	15,24	43,86	0,08%	4 080	62 199,20 €
14. SAFER AUVERGNE RHONE-ALPES	462 438	7 399 008 €	27 228 999,00 €	16,00	58,88	2,48%	11 447	183 152,00 €
15. AFL Société Territoriale	2 320 476	232 047 600 €	232 024 000,00 €	100,00	99,99	1,01%	23 532	2 353 200,00 €
16. PROCIVIS Savoie	3 695	70 205 €	12 766 525,00 €	19,00	3 455,08	8,12%	300	5 700,00 €
17. SOCIETE LOCALE D'EPARGNE DE SAVOIE (comptes au 31/05/2024)	7 392 412	147 848 240 €	152 849 418,00 €	20,00	20,68	0,02%	1 549	30 980,00 €
18. SCIC Foncière agricole de Savoie	895	895 000 €		1 000,00		22,35%	200	200 000,00 €
19. SCIC Ceinture verte de Savoie	1 661	166 100 €		100,00		45,15%	750	75 000,00 €
								48 835 996,82 €

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales [...] actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. ».

Ces dispositions, modifiées par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, sont en vigueur depuis le 1er août 2022. Toutefois, le décret n° 2022-1406 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales paru au journal officiel le 6 novembre 2022, prévoit une entrée en vigueur au 1er janvier 2023.

Le Conseil départemental a ainsi examiné, lors de sa séance du 13 décembre 2024, les rapports de Mesdames et Messieurs les représentants du Conseil départemental dans chacune des SEML dont le Département est actionnaire, concernant les activités du dernier exercice pour lequel les informations sont disponibles.

Dans le cadre du nouveau mandat ouvert en 2021, le Conseil départemental a souhaité dresser un état des lieux sur le plan juridique et de l'organisation institutionnelle des principales sociétés dans lesquelles le Département est actionnaire, en vue de la définition d'une stratégie possible de développement et d'organisation de ces sociétés.

En 2022, a été engagée une mission d'audit juridique, stratégique et financier des 5 sociétés suivantes : la Société des Trois Vallées, la SEMVAL, Savoie Stations Ingénierie Touristique, la Société d'Aménagement de la Savoie et la Société Publique Locale de la Savoie.
Cet audit s'est traduit par des adaptations progressives des périmètres d'intervention de ces sociétés, en particulier pour SSIT qui est désormais dénommée Savoie Tourisme Durable (STD), avec une intervention renforcée dans la réhabilitation des centres de vacances.

Le service expertise financière et contrôle externe assiste aux réunions des instances décisionnelles des SAEM.

Objectif opérationnel	1.5.3. Eviter la mise en jeu des garanties d'emprunt accordées

D'une manière générale, le Département de la Savoie réserve sa garantie à hauteur de 50% pour des organismes relevant de secteurs d'activités "administrés" ou non concurrentiels : organismes de logement social, Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC), associations gestionnaires d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), associations du secteur social.

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette garantie par l'Emetteur est de 577 586 022,60 euros dont 95% au titre du logement social, pour une annuité de 37 120 341,81 euros, tandis qu'au 31 décembre 2023, le montant de la dette garantie était de 541 920 396 euros, et l'annuité de 37 582 366 euros.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5 😐

« Maitriser et contenir les risques attachés aux engagements financiers externes »

Bien qu'un suivi régulier des principales structures satellites soit réalisé, les outils de prévention et de suivi des risques externes pourraient être renforcés au cours des prochaines années.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

La politique financière menée par le Département lui a permis, ces dernières années, de réduire fortement le volume de son encours de dette et de consolider son autofinancement. Cette orientation a renforcé sa solvabilité et a rendu possible dès 2020, l'engagement d'actions diverses afin d'affronter la crise sanitaire et d'accompagner la population et les acteurs économiques savoyards dans cet environnement inédit de forte récession. L'exercice 2021 se caractérise par la poursuite du plan de relance de l'activité et les acteurs économiques et associatifs. La mobilisation des capacités d'intervention du Département à des fins contracycliques pendant ces deux années de crise sanitaire a laissé place à un retour à des niveaux d'intervention plus courants en 2022, afin de préserver sa structure financière et de faire face aux besoins futurs de la population et des territoires, au titre, en particulier, des dynamiques durables. Les exercices 2023 et 2024 se sont toutefois inscrits dans un contexte moins favorable en termes de rendement de la fiscalité départementale, avec des diminutions de 10% du produit des droits de mutation à titre onéreux sur chacun de ces deux exercices.





Soirée Agents'lympiques le 4 juillet 2024

Ressources Humaines

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commissions d'élus : **1ère commission**

Directions concernées :

- **Pôle Ressources et Moyens – Direction des ressources humaines**



Organisation journée d'accueil pour les nouveaux arrivants le 20 février 2024

SOMMAIRE

SYNTHESE 25
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 26
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 27
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 30
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 41

17,34%

SYNTHESE - POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES



La politique des ressources humaines favorise l'accompagnement de la transformation professionnelle, managériale et organisationnelle.

Contexte

Initiée en 2016, la politique de développement des ressources humaines se poursuit dans le respect des objectifs fixés de bonne gestion budgétaire et d'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des agents de la collectivité.

Après une année 2023 marquée par plusieurs mesures volontaristes et nationales visant à revaloriser les rémunérations du personnel, les efforts financiers se sont poursuivis et se sont intensifiés en 2024 notamment du fait des modifications du RIFSEEP entrées en vigueur au 1er janvier.

Tout au long de l'année 2024, la communication interne a continué d'être au cœur du dispositif d'information des agents, se traduisant notamment par la publication très régulière d'informations sur l'intranet.

Principales réalisations

- L'accompagnement des directions et services dans leurs transformations s'est poursuivi.
- Le lancement de la démarche d'identité employeur
- La mise en place d'un parcours ressources à destination des encadrants : parcours de formation composée de 5 modules (RH, cadre juridique de l'action départementale, management stratégique et finances, DSI et transition écologique) qui vient compléter le parcours de formation TIM (Transformer, Innover, Moderniser) encadrant.
- La poursuite d'actions en faveur des managers : réalisation d'un guide d'accompagnement à la réalisation d'un projet de service, organisation de séances de co-développement
- La mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes

Enjeux

- Maintenir à l'égard des agents une politique volontariste susceptible d'attirer et de fidéliser les talents ;
- Prendre en considération la pyramide des âges inversée ;
- Promouvoir la qualité de vie au travail au sein de la collectivité ;
- Œuvrer à la cohésion des équipes et à l'expression de la diversité dans les services ;
- Accompagner les services dans la recherche d'innovations et l'expérimentation de solutions nouvelles ;
- Prendre en considération l'évolution des métiers et faciliter la réalisation de parcours professionnels.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2024 :

122,06 M€ (CA budget principal + budgets annexes)

92,31 équivalents temps plein (ETP) dont **74,33** ETP à la DRH

2462 agents (dont assistants familiaux) en activité au 31/12/2024

46,3 ans d'âge moyen au 31/12/2024

8,5% taux d'absentéisme (effectif permanent)

78% des agents formés

345 recrutements sur postes permanents

11 réunions des instances représentatives du personnel (5 Comités sociaux territoriaux, 3 Formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail, 3 Commissions administratives paritaires).

6,46% Taux de travailleurs handicapés

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Plusieurs thèmes, avec comme leitmotiv la qualité de vie au travail, sont prioritaires et constituent des leviers de motivation et de fidélisation : la conciliation vie professionnelle et vie personnelle (le temps de travail, télétravail, etc.), le plan de formation du management, l'attractivité de nos métiers, le développement d'outils de partage avec les pôles du Département, la mise en œuvre progressive de la gestion électronique des documents RH ainsi que la dématérialisation du dossier de l'agent.

La définition des lignes directrices de gestion effectuée en 2023 en lien avec les élus et en concertation avec les organisations syndicales dessine les enjeux de la politique RH des prochaines années.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

La politique Ressources Humaines (DRH) a été consacrée par l'Assemblée délibérante au BP 2016. Elle se caractérise par deux versants complémentaires :

- L'un « quantitatif » qui engage la collectivité sur un objectif de maîtrise de la masse salariale sur cinq années, pour contenir l'évolution des dépenses de personnel afin de garantir le maintien d'un plan pluriannuel d'investissements de la collectivité.
- L'autre « qualitatif » avec maintien d'un niveau élevé de possibilités de déroulement de carrière, l'augmentation du budget formation, le développement des parcours professionnels et une dynamique d'accentuation des prestations sociales proposées aux agents (protection sociale, titres-restaurant, accompagnement des agents en difficultés, …), qui contribuent aux conditions de travail et à la qualité de vie au travail.

  La mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire en janvier 2020 constitue une action emblématique de ce versant « qualitatif ».

  L'année 2024 a également été marquée par la poursuite des efforts financiers conséquents à destination des agents du Département (voir encadré)

FOCUS SUR …

LA POURSUITE D'EFFORT FINANCIERS IMPORTANTS EN FAVEUR DES AGENTS

➢ Evolutions du Régime indemnitaire de fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP)

La clause de revoyure du RIFSEEP vise à revaloriser les rémunérations, notamment au travers d'un complément indemnitaire annuel (CIA) permettant de reconnaître la manière de servir. Elle permet également de prendre en compte certaines sujétions spécifiques telles que l'encadrement, le travail d'exploitation de la route ou certaines missions exercées dans le secteur social. Pour 2024, un budget de 5,5 millions d'euros a été alloué à cette évolution.

➢ Hausse de la valeur faciale des Titres Restaurants

Suite à l'enquête effectuée sur l'intranet, à laquelle 75% des agents bénéficiaires des titres-restaurant ont participé, 86,27% des agents ont exprimés leur souhait d'augmenter la valeur faciale des titres de 8 à 9€ par ticket. La participation du Département, fixée à 60% de cette valeur, est ainsi passée de 4,80€ à 5,40€ par ticket, soit un coût supplémentaire de 180 000€ pour la Collectivité.

Différentes actions ont également été menées en 2024 :

- La poursuite des paramétrages des logiciels ASTRE RH, TALENT et E-Temptation suite au changement de système d'informations des ressources humaines au 1er janvier 2023. L'année a été également consacrée à la stabilisation des données de ces logiciels.
- La poursuite de la campagne de formation de l'ensemble des encadrants (2020-2024) à travers la formation TIM (Transformer, Innover, Moderniser), sachant que cette formation s'est enrichie du parcours ressources composé de 5 modules (RH, cadre juridique de l'action départementale, management stratégique et finances, DSI et transition écologique).
- La poursuite de l'amélioration de la qualité de vie au travail : la signature de conventions avec les bailleurs sociaux en vue de proposer aux agents le bénéfice de logements réservés, le renouvellement du marché psychologue du travail, le lancement de la réflexion sur le projet sport au travail, l'accompagnement des services en lien avec la DBMG sur leurs espaces de travail…

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

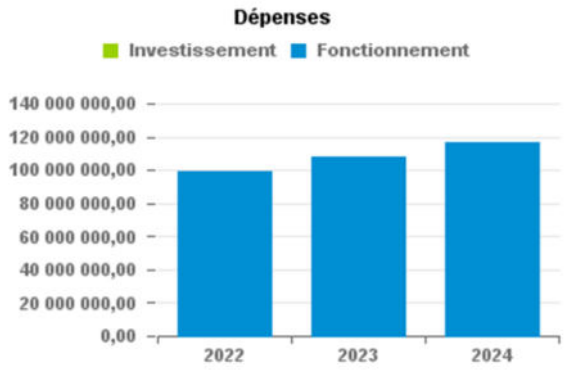
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

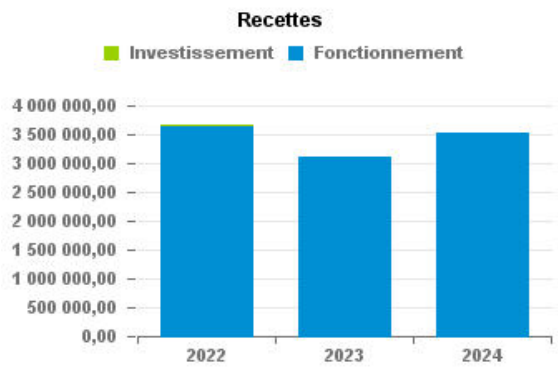
Le budget principal

Le budget principal comprend principalement les dépenses relevant des chapitres comptables 011, 012, 016, 017 et 65 : salaires et charges des fonctionnaires et contractuels, mandats d'élus, et pour l'ensemble des budgets et agents : la formation, les prestations sociales, les dépenses d'hygiène et sécurité et médicales.

Dépenses		CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 11 Février 2025	
		Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
FORMATION	PRMD DRH Formation accompagn	828 758,66	472,50	857 929,15	0,00	927 719,67	0,00
FORMATION	PRMD DRH Gestion compta	26 092,19		29 413,69		26 290,84	
	Sous-total FORMATION DRH	**854 850,85**	**472,50**	**887 342,84**	**0,00**	**954 010,51**	**0,00**
PERSONNEL	Cabinet Président Com Direct	4 162,00		2 877,00		3 475,48	
PERSONNEL	PRMD DBMG Moyens généraux	57 590,05		53 928,43		27 427,14	
PERSONNEL	PRMD DRH Formation accompagn	17 293,00		9 047,00		11 630,00	
PERSONNEL	PRMD DRH Gestion compta	98 514 628,04	53 211,64	107 056 316,96	67 471,28	115 727 392,83	83 345,21
PERSONNEL	PSD SG	79 839,00		24 194,00		24 194,00	
PERSONNEL	PSTD DAPM CDP Conserv patrim	577,50		602,50		280,00	
	Sous-total PERSONNEL DRH	**98 674 089,59**	**53 211,64**	**107 146 965,89**	**67 471,28**	**115 794 399,45**	**83 345,21**
Dépenses par section :		**99 528 940,44**	**53 684,14**	**108 034 308,73**	**67 471,28**	**116 748 409,96**	**83 345,21**
		total année : 99 582 624,58		**total année : 108 101 780,01**		**total année : 116 831 755,17**	

Recettes		CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 11 Février 2025	
		Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
FORMATION	PRMD DRH Formation accompagn					2 512,53	
	Sous-total FORMATION DRH					**2 512,53**	
PERSONNEL	PRMD DRH Gestion compta	3 651 221,54	9 730,00	3 113 514,46	5 052,00	3 519 093,87	3 561,00
	Sous-total PERSONNEL DRH	**3 651 221,54**	**9 730,00**	**3 113 514,46**	**5 052,00**	**3 519 093,87**	**3 561,00**
Dépenses par section :		**3 651 221,54**	**9 730,00**	**3 113 514,46**	**5 052,00**	**3 521 606,40**	**3 561,00**
		total année : 3 660 951,54		**total année : 3 118 566,46**		**total année : 3 525 167,40**	





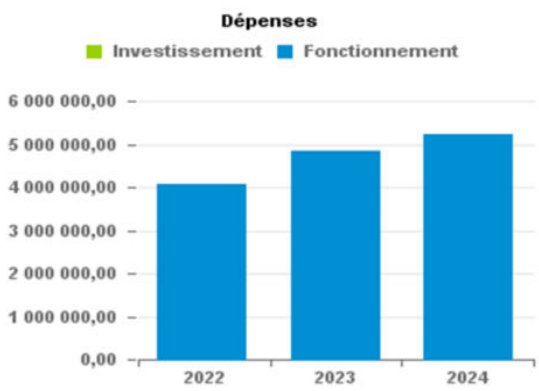
Les budgets annexes

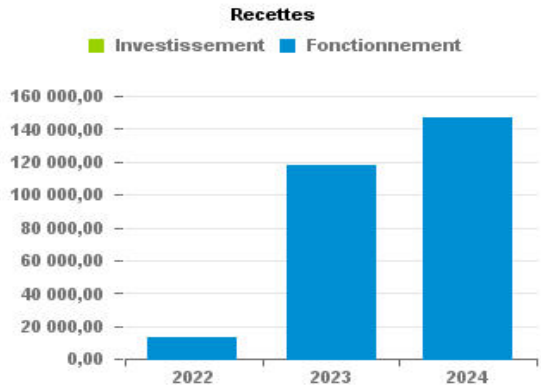
Les éléments de salaire et charges des agents travaillant au Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires et au Foyer Départemental de l'Enfance sont présentés dans chacun des budgets annexes ci-dessous.

Pour la masse salariale et le remboursement des frais professionnels des assistants familiaux, il convient de se reporter aux éléments financiers de la politique Enfance Jeunesse Famille.

Dépenses - BUDGETS ANNEXES RH		CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 11 Février 2025	
		Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
FDE foyer départemental de l'enfance	FDE frais de personnel et assi	3 124 721,92	0,00	3 753 164,88	0,00	3 986 928,07	0,00
LABOratoire départemental d'analyses vétérinaires	Personnel LDAV	937 015,58	0,00	1 080 974,71	0,00	1 245 216,30	0,00
Dépenses par section :		**4 061 737,50**	**0,00**	**4 834 139,59**	**0,00**	**5 232 144,37**	**0,00**
		Total année : 4 061 737,5		**Total année : 4 834 139,59**		**Total année : 5 232 144,37**	

Recettes - BUDGETS ANNEXES RH		CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 11 Février 2025	
		Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
FDE foyer départemental de l'enfance	FDE frais de personnel et assi	3 490,84	0,00	28 797,15	0,00	23 359,48	0,00
LABOratoire départemental d'analyses vétérinaires	Personnel LDAV	9 305,21	0,00	89 470,73	0,00	123 499,86	0,00
Dépenses par section :		**12 796,05**	**0,00**	**118 267,88**	**0,00**	**146 859,34**	**0,00**
		Total année : 12 796,05		**Total année : 118 267,88**		**Total année : 146 859,34**	







Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
RESSOURCES HUMAINES	PERSONNEL	PRMD	DRH	58,81	55,33	59,94
		PAD	MTD	10,73	12,29	13,96
		PSD	DGA	0,36	0,32	0,32
		PSD	SG	1,68	1,8	3,7
	Sous-total du secteur			**71,58**	**69,74**	**77,92**
	FORMATION	PRMD	DRH	12,25	12,6	14,39
		PSD	SG	0	0,45	0
	Sous-total du secteur			**12,25**	**13,05**	**14,39**
TOTAL tous effectifs pour la politique				**83,83**	**82,79**	**92,31**

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : 😐

Les moyens humains ont été renforcés sur l'année 2024.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

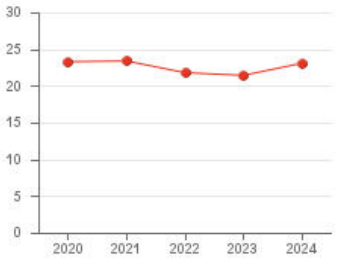
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Contribuer au maintien d'un service public de qualité dans un contexte en évolution	1.1. Adapter la politique RH aux nouvelles contraintes financières et juridiques	1.1.1. Optimiser le budget global de fonctionnement dédié aux Ressources humaines
		1.1.2. Renforcer l'implication de l'ensemble des directions dans l'effort de stabilisation de la masse salariale
		1.1.3. Garantir la légalité et la fiabilité de la fonction RH
	1.2. Adapter les moyens humains à l'évolution des politiques départementales	1.2.1. Accompagner l'évolution des organisations pour une structuration stabilisée
		1.2.2. Améliorer l'adéquation entre les compétences des agents et les besoins des services
	1.3. Favoriser la recherche de solutions nouvelles pour retrouver des marges de manœuvre	1.3.1. Renforcer la culture managériale
		1.3.2. Développer les mutualisations et recettes RH
		1.3.3. Accompagner la modernisation des outils informatiques et la dématérialisation
		1.3.4. Optimiser la gestion du temps de travail
2. Concilier enjeux de la collectivité et approche humaine de sa GRH	2.1. Maintenir une politique volontariste en faveur des agents	2.1.1. Consolider l'amélioration des conditions de sécurité et de santé au travail
		2.1.2. Reconnaître l'implication des agents
		2.1.3. Accompagner les agents dans la construction de leur parcours professionnel en lien avec les besoins de la collectivité
		2.1.4. Respecter les objectifs de la politique de l'emploi de la collectivité
		2.1.5. Maintenir le niveau des prestations sociales
	2.2. Favoriser la cohésion des collectifs de travail	2.2.1. Préserver un climat social favorable au bon fonctionnement de la collectivité
		2.2.2. Renforcer la parité hommes-femmes et le respect des diversités
		2.2.3. Améliorer la communication interne

Objectif politique	*1. Contribuer au maintien d'un service public de qualité dans un contexte en évolution*
Objectif stratégique	*1.1. Adapter la politique RH aux nouvelles contraintes financières et juridiques*

Objectif opérationnel	*1.1.1. Optimiser le budget global de fonctionnement dédié aux Ressources humaines*

1.1.1.2 PERF - Part du budget RH dans le budget de fonctionnement (chapitre 012 / budget de fonctionnement)

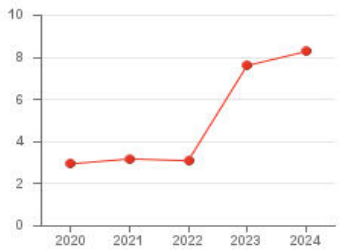
Période	Taux
2020	23,39
2021	23,48
2022	21,89
2023	21,53
2024	23,18



La part du budget RH dans le budget de fonctionnement du Département est en augmentation (+ 1,65%) entre 2023 et 2024. Cette hausse est due à la poursuite des efforts financiers du Département à destination des agents, détaillée en 1.1.1.3.

1.1.1.3 PERF - Taux d'évolution de la masse salariale au CA

Période	Taux
2020	2,95
2021	3,18
2022	3,1
2023	7,61
2024	8,28

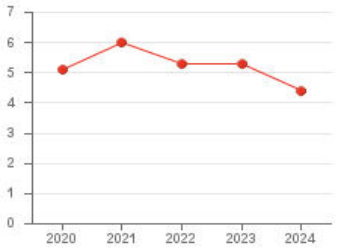


Ce taux présente l'évolution de la masse salariale tous budgets. Il reste en augmentation entre 2023 et 2024 (7,61% à 8,28%) du fait des nouvelles mesures intervenues, contraintes comme volontaristes : attribution de 5 points d'indice supplémentaire à l'ensemble des agents au 1er janvier 2024, évolutions dans le cadre de la clause de revoyure du RIFSEEP, transformations et créations de poste.
Cette hausse est également le résultat de l'effet année pleine des mesures intervenues en 2023 : augmentation de la valeur du point au 1er juillet, augmentation des bas de grilles au 1er juillet et revalorisation de l'IFSE avancée au 1er juillet 2023.

Objectif opérationnel	*1.1.2. Renforcer l'implication de l'ensemble des directions dans l'effort de stabilisation de la masse salariale*

1.1.2.1 PERF - Taux de la Masse Salariale des agents non permanents au regard de la masse salariale globale

Période	Taux
2020	5,1
2021	6
2022	5,3
2023	5,3
2024	4,42



Dans le calcul de ce taux, sont considérés comme agents non permanents les agents saisonniers, renforts, vacataires, apprentis, emplois aidés et collaborateurs de groupes d'élus et de cabinet.
La maîtrise de la masse salariale des non permanents s'explique en partie par un suivi rigoureux des renforts. Par ailleurs, la hausse de la masse salariale des agents permanents diminue logiquement la part de la masse salariale des agents non permanents.

Objectif opérationnel	*1.1.3. Garantir la légalité et la fiabilité de la fonction RH*

L'organisation de la fonction juridique au sein de la Direction des Ressources humaines permet d'assurer :

- Une veille juridique afin d'anticiper et d'appliquer les nouveaux textes ainsi que d'ajuster les pratiques en fonction des nouvelles jurisprudences,
- Une analyse et un retour d'expérience sur chaque jugement prononcé par un tribunal dans un dossier impliquant les ressources humaines du Département afin d'améliorer les pratiques de notre Collectivité sur le point de droit soulevé dans l'affaire,
- Un suivi et un support juridique sur les procédures complexes pouvant mener à un contentieux,
- La rédaction des délibérations relatives aux ressources humaines dans le respect du cadre légal,
- La mise en œuvre des procédures disciplinaires et l'organisation d'enquêtes administratives,

- Un développement de la culture juridique des agents de la direction.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. 😐

« Adapter la politique RH aux nouvelles contraintes financières et juridiques »

Les mesures volontaristes en faveur du personnel départemental, telles que les revalorisations intervenues dans le cadre des modifications du RIFSEEP et les créations de postes ou issues de mesures nationales comme la hausse du point d'indice ou la revalorisation des grilles des catégories B et C ont mécaniquement entrainé une augmentation des moyens financiers à engager.

Objectif politique	***1. Contribuer au maintien d'un service public de qualité dans un contexte en évolution***
Objectif stratégique	***1.2. Adapter les moyens humains à l'évolution des politiques départementales***

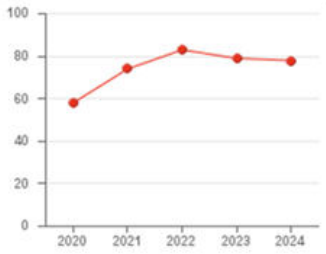
Objectif opérationnel	***1.2.1. Accompagner l'évolution des organisations pour une structuration stabilisée***

12 réorganisations de directions et services ont été soumises à l'avis du comité social territorial en 2024 : la direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques ; le secrétariat général du pôle aménagement ; la direction du développement artistique et culturel ; l'unité numérique de la direction de la lecture publique ; l'unité sports du service sports et jeunesse ; la direction des collèges ; la direction du développement et de l'inclusion sociale ; le service accueil familial et adoption ; les maisons sociales du Bassin Chambérien et de la Maurienne ; la protection maternelle et infantile et le secrétariat général du pôle social.

Objectif opérationnel	***1.2.2. Améliorer l'adéquation entre les compétences des agents et les besoins des services***

1.2.2.1 PERF - Taux d'accès à la formation, y compris les assistants familiaux

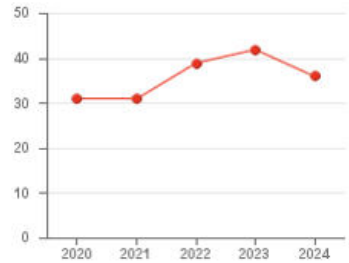
Période	Taux
2020	58
2021	74
2022	83
2023	79
2024	78



En 2024, 78 % des agents ont été formés. Ce taux d'accès à la formation reste stable par rapport à 2023.

1.2.2.6 PERF - Taux de recrutements externes sur emploi permanent

Période	Taux
2020	31
2021	31
2022	39
2023	42
2024	36



La pyramide des âges inversée impacte le renouvellement des effectifs et nécessite de faire entrer de nouveaux profils.

36% des recrutements sur des postes permanents ont été effectués en externe, le taux est plutôt stable depuis plusieurs années et démontre l'attractivité de la collectivité.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Adapter les moyens humains à l'évolution des politiques départementales »

Le Département est confronté à de nouveaux enjeux en termes de recrutement et doit continuer à rénover ses pratiques comme ses outils. L'accueil de nouveaux talents est essentiel pour le renouvellement des compétences et leur adaptation aux évolutions des missions et des métiers.

Le projet de mise en place d'un système d'information de gestion du recrutement (ATS) et le développement d'une page employeur dans le cadre de la démarche relative à l'identité employeur permettront d'accompagner cette évolution.

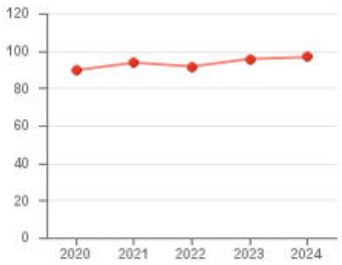
Les actions favorisant la mobilité sont amenées à se développer fortement dans les années à venir. L'adaptation de l'accompagnement des agents, essentiellement sur le volet formation, doit être poursuivi.

Objectif politique	***1. Contribuer au maintien d'un service public de qualité dans un contexte en évolution***
Objectif stratégique	***1.3. Favoriser la recherche de solutions nouvelles pour retrouver des marges de manœuvre***

Objectif opérationnel	***1.3.1. Renforcer la culture managériale***

1.3.1.1 PERF - Taux d'agents ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation au cours de l'année

Période	Taux
2020	90
2021	94
2022	92
2023	96
2024	97

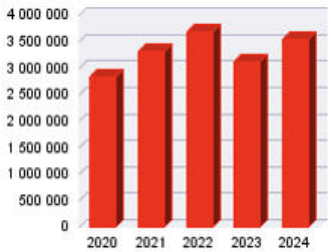


Le taux d'agents ayant bénéficié d'un entretien professionnel clôturé a augmenté pour atteindre 97% en 2024.

Objectif opérationnel	***1.3.2. Développer les mutualisations et recettes RH***

1.3.2.1 PERF - Montant des recettes RH réalisées

Période	Euros
2020	2 833 881
2021	3 298 796
2022	3 660 952
2023	3 118 566
2024	3 525 167



Les recettes comportent une part aléatoire, notamment liée à la prise en charge des accidents de travail et maladies professionnelles, qui expliquent leur relative variabilité.
Ces recettes sont en hausse de 407K€, en partie due à la hausse des recettes provenant de l'assureur en matière d'accident de travail et maladies professionnelles (+365K€) et de la hausse de la recette perçue au titre de la part salariale des Titres Restaurants.

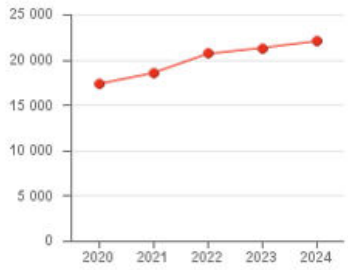
Objectif opérationnel	***1.3.3. Accompagner la modernisation des outils informatiques et la dématérialisation***

Après la concrétisation du changement du SIRH en janvier 2023 et des différents modules durant l'année 2023, l'année 2024 a été marquée par la poursuite des paramétrages des logiciels Astre RH (carrière/paie), Astre Talent (formation/gestion des postes) et E-Temptation (gestion des temps). L'année a été également consacrée à la stabilisation des données de ces logiciels.

Objectif opérationnel	1.3.4. Optimiser la gestion du temps de travail

1.3.4.1 PERF - Nombre de jours épargnés sur le CET (Compte épargne-temps)

Période	Jours
2020	17 379
2021	18 592
2022	20 707
2023	21 363
2024	22 111



L'augmentation progressive du nombre de jours épargnés sur le CET continue.
Ce phénomène est en partie dû à l'augmentation temporaire du plafond de jours pouvant être épargné sur le CET sur la seule année 2024 du fait des Jeux olympiques de Paris, passant temporairement de 60 jours à 70 jours.
Les montants des jours indemnisés dans le cadre du CET a également été revalorisé au 1er janvier 2024, ce qui permet un usage plus attractif du CET, les jours épargnés pouvant être indemnisés à compter du 16ème jour.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

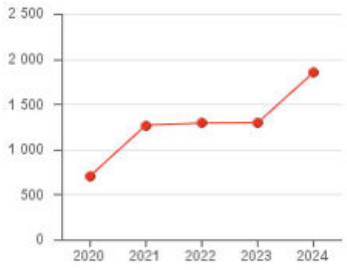
« Favoriser la recherche de solutions nouvelles pour retrouver des marges de manœuvre »

Le changement de SIRH vise à fiabiliser les données carrière/paie, à améliorer la gestion des frais de déplacements et celle des titres restaurants dans une triple logique de sécurisation, fiabilisation et modernisation.

Objectif politique	2. Concilier enjeux de la collectivité et approche humaine de sa GRH
Objectif stratégique	2.1. Maintenir une politique volontariste en faveur des agents
Objectif opérationnel	2.1.1. Consolider l'amélioration des conditions de sécurité et de santé au travail

2.1.1.4 PERF - Nombre de visites médicales et entretiens infirmiers réalisés

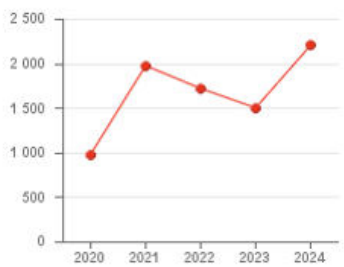
Période	Nombre
2020	714
2021	1274
2022	1296
2023	1299
2024	1856



Le nombre de visites médicales et d'entretiens infirmiers a fortement augmenté du fait de la présence de deux médecins.

2.1.1.5 PERF - Nombre de journées de formation hygiène et sécurité

Période	Nombre
2020	986
2021	1981
2022	1725
2023	1507
2024	2209

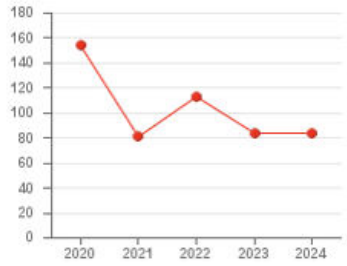


En 2024, de nouvelles actions de formation en matière d'hygiène et de sécurité ont été mises en place notamment sur les produits d'entretien à destination des agents des collèges.
Par ailleurs, le retard dû à la crise sanitaire n'ayant toujours pas été rattrapé sur certaines thématiques (habilitation électrique, secourisme), l'augmentation du nombre de sessions a été nécessaire.

Objectif opérationnel	2.1.2. Reconnaître l'implication des agents

2.1.2.1 PERF - Nombre d'avancements de grade

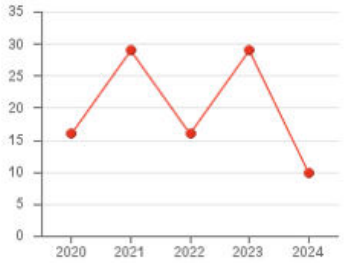
Période	Nombre
2020	154
2021	81
2022	113
2023	84
2024	84



Le nombre de passages et de réussites aux examens professionnels reste peu élevé ce qui a un impact sur les possibilités d'avancement qui restent similaires à l'an passé. De plus, il convient de noter que les concours ne sont organisés que tous les deux ans.

2.1.2.2 PERF - Nombre de reconnaissance de concours et examens professionnels

Période	Nombre
2020	16
2021	29
2022	16
2023	29
2024	10

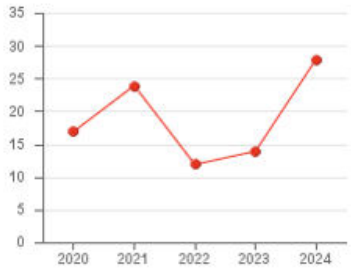


Les variations importantes d'une année sur l'autre s'expliquent par le fait que depuis 2018, chaque concours et examen n'ont lieu que tous les 2 ans.

Objectif opérationnel	2.1.3. Accompagner les agents dans la construction de leur parcours professionnel en lien avec les besoins de la collectivité

2.1.3.1 PERF - Nombre de promotions internes

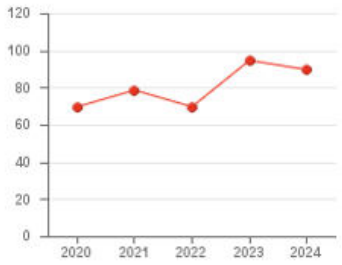
Période	Nombre
2020	17
2021	24
2022	12
2023	14
2024	28



La hausse des promotions internes s'explique par le décret du 26 décembre 2023 qui est venu augmenter les quotas.

2.1.3.2 PERF - Nombre d'agents bénéficiant d'un accompagnement à la mobilité

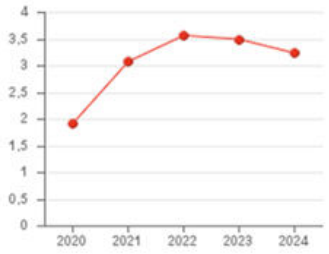
Période	Nombre
2020	70
2021	79
2022	70
2023	95
2024	90



20,5% des agents ont exprimé avoir un projet de mobilité à 2 ans lors de leur entretien professionnel de 2024 (soit 386 agents). 366 avaient exprimé cette intention en 2023, représentant 21,7% des entretiens professionnels clôturés.
Après avoir connu une forte croissance en 2023, on assiste à un phénomène de stabilisation du nombre d'agents bénéficiant d'un accompagnement à la mobilité pour 2024. Ainsi, 90 ont profité de ce dispositif en 2024, contre 95 en 2023.
L'âge moyen des demandeurs d'accompagnement à la mobilité est de 48,8 ans en 2024. Il était de 47,3 ans en 2023. Cette tendance au léger relèvement de l'âge de sollicitation du dispositif colle ainsi à celle constatée en matière d'évolution de l'âge moyen des agents ayant réalisé/clôturé leur entretien professionnel, passant de 47 ans en 2023 à 47,5 ans en 2024.
En 2024, l'intention de mobilité à 2 ans reste comme les années précédentes, exprimée à un âge moyen nettement en-deçà de l'âge moyen des agents évalués dans le cadre de l'entretien professionnel annuel, soit 44,6 ans pour 47,5 ans.

2.1.3.3 PERF Nombre moyen de jours de formation par agent

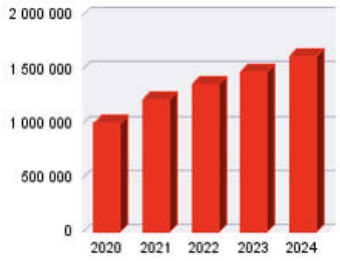
Période	Nombre
2020	1,92
2021	3,08
2022	3,57
2023	3,5
2024	3,24



Le nombre de jours de formation moyen par agent a légèrement diminué par rapport à 2023 mais reste supérieur à 3 jours.

2.1.3.4 PERF - Montant des dépenses annuelles liées à la formation

Période	Euros
2020	994 206
2021	1 215 885
2022	1 351 889
2023	1 468 094
2024	1 613 164

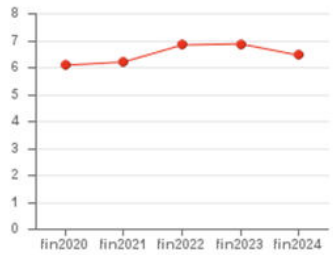


Depuis 2021, le budget formation augmente d'année en année.
La dernière augmentation est due à la cotisation CNFPT qui prend une part de plus en plus importante du budget en raison de l'accroissement de la masse salariale sur 2024.

Objectif opérationnel	*2.1.4. Respecter les objectifs de la politique de l'emploi de la collectivité*

2.1.4.1 PERF - Taux d'emploi des travailleurs handicapés

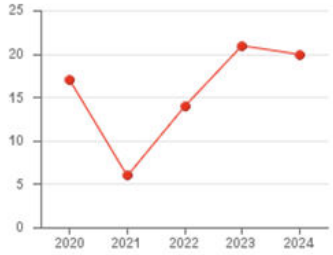
Période	Taux
fin2020	6,09
fin2021	6,21
fin2022	6,84
fin2023	6,88
fin2024	6,46



La collectivité dépasse de manière significative le taux d'emploi légal des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi en atteignant un taux d'emploi direct de 6,46% grâce à la poursuite d'une politique volontariste menée en la matière.

2.1.4.2 PERF - Taux d'agents reclassés dans l'année au regard du nombre total d'agents en situation de reclassement

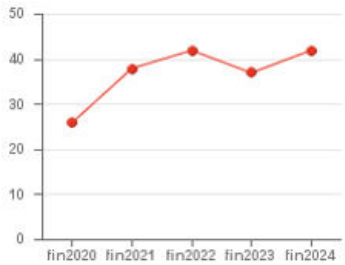
Période	Taux
2020	17
2021	6
2022	14
2023	21
2024	20



L'ensemble des agents en situation de reclassement bénéficie au Département de la Savoie d'un accompagnement spécifique pour les aider à définir un projet compatible avec leur situation de santé et 20% d'entre eux ont pu bénéficier d'un reclassement suite à une inaptitude au grade (ce qui est en hausse sensible depuis 2022).

2.1.4.3 PERF - Nombre d'apprentis

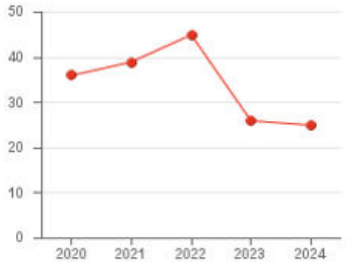
Période	Nombre
fin2020	26
fin2021	38
fin2022	42
fin2023	37
fin2024	42



Le Département poursuit sa volonté de diversifier des modes de recrutement et de s'ouvrir aux jeunes.
Fin 2024, la collectivité comptait 42 apprentis répartis sur l'ensemble des pôles.

2.1.4.4 PERF - Nombre total de stagiaires scolaires gratifiés au cours de l'année

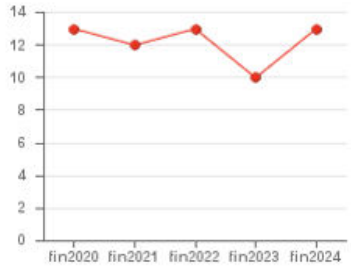
Période	Nombre
2020	36
2021	39
2022	45
2023	26
2024	25



Au regard des enjeux en matière de recrutement, des actions sont menées pour accueillir des stagiaires, afin d'attirer de nouvelles compétences et faire connaître les métiers exercés dans la collectivité.

2.1.4.5 PERF - Nombre d'emplois d'insertion

Période	Nombre
fin2020	13
fin2021	12
fin2022	13
fin2023	10
fin2024	13

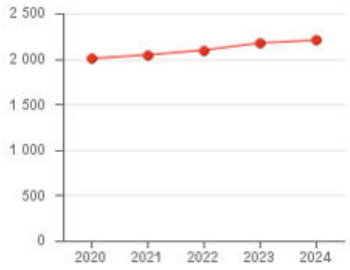


Depuis la fin du dispositif des Contrats Uniques d'Insertion (CUI), un nouveau dispositif, le Parcours Emploi Compétences (PEC), a été expérimenté depuis 2018 au sein de la collectivité et plus particulièrement au sein du Pôle social.
En 2024, 13 agents bénéficiaient de ce dispositif.

Objectif opérationnel	*2.1.5. Maintenir le niveau des prestations sociales*

2.1.5.1 PERF - Nombre d'agents bénéficiant de titres restaurant

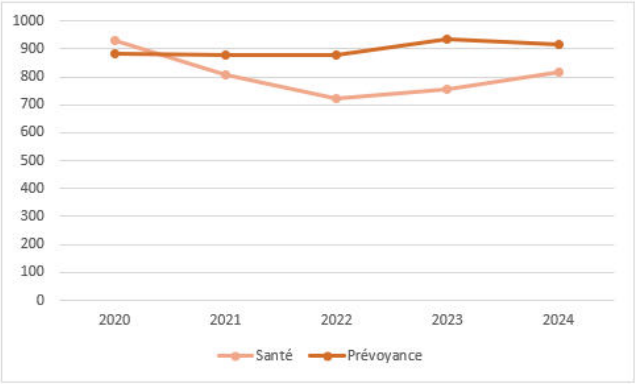
Période	Nombre
2020	2011
2021	2051
2022	2103
2023	2182
2024	2212



La proportion d'agents bénéficiant de titres restaurant, déjà élevée, continue de croître d'année en année, compte-tenu notamment, en 2023, de décisions favorables en ce sens (agents contractuels, agents des collèges, etc.).

2.1.5.2 PERF - Nombre d'agents bénéficiant d'une participation aux contrats Santé et Prévoyance de la collectivité

Période	Santé	Prévoyance
2020	930	884
2021	809	880
2022	724	878
2023	757	934
2024	816	916



Le nombre d'agents bénéficiant de la participation de la collectivité pour la santé est en hausse par rapport à l'an passé même s'il reste inférieur à 2019 et 2020. Le nombre d'agents bénéficiant du contrat prévoyance de la collectivité est en légère baisse par rapport à 2023.
L'adhésion à une mutuelle est une démarche personnelle des agents.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.1 ☺

« Maintenir une politique volontariste en faveur des agents »

La politique de prévention des risques professionnels et de qualité de vie au travail (formation, achat de matériel, suivi médical, accompagnement social, adaptation des postes au handicap, intervention d'un psychologue du travail en cas de conflit ou de médiation…) participe au faible taux d'absence des agents et au nombre modéré d'accidents de service.

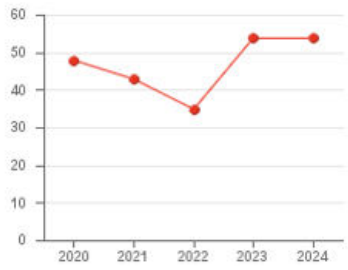
Les actions engagées pour reconnaitre l'engagement professionnel demeurent nombreuses et constituent une concrétisation claire des choix politiques guidant la politique de ressources humaines sur son volet qualitatif.

Néanmoins au regard des enjeux de recrutement, des actions restent à consolider et/ou à développer, comme celles autour de l'identité employeur pour attirer de nouvelles compétences, faire connaître les métiers pratiqués dans la collectivité mais aussi fidéliser les agents.

Objectif politique	***2. Concilier enjeux de la collectivité et approche humaine de sa GRH***
Objectif stratégique	***2.2. Favoriser la cohésion des collectifs de travail***
Objectif opérationnel	***2.2.1. Préserver un climat social favorable au bon fonctionnement de la collectivité***

2.2.1.1 PERF - Ratio du nombre d'arrêts de maladie ordinaire de courte durée

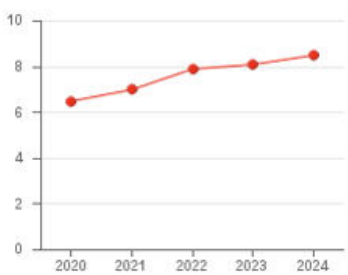
Période	Taux
2020	48
2021	43
2022	35
2023	54
2024	54



Le nombre d'arrêts maladie de courte durée est similaire à 2023 et est supérieur à 2022. C'est aussi une tendance nationale.

2.2.1.2 PERF - Taux d'absentéisme hors congés maternité / paternité / adoption

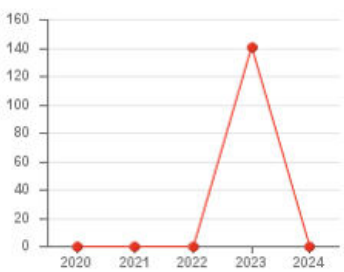
Période	Taux
2020	6,5
2021	7
2022	7,9
2023	8,1
2024	8,5



En 2023, même s'il est en augmentation depuis 2017, le taux d'absentéisme de la collectivité demeure inférieur à la moyenne nationale fixée en 2024 à 9,7%.

2.2.1.3 PERF - Nombre de grévistes en lien avec un préavis local par an

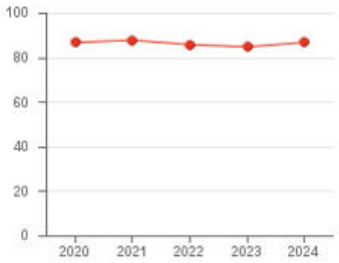
Période	Nombre
2020	0
2021	0
2022	0
2023	141
2024	0



Aucun préavis spécifique au Département de la Savoie n'a été déposé en 2024. Il faut toutefois noter que 7 préavis nationaux ont été relayés localement par les organisations syndicales représentées au Département. Cela représente 297 grévistes au total sur l'année 2024.

2.2.1.4 PERF - Taux de satisfaction des conditions de travail

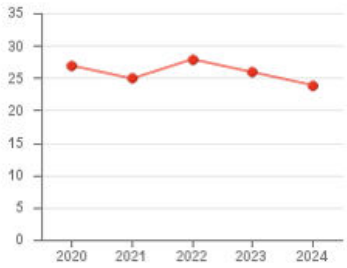
Période	Taux
2020	87
2021	88
2022	86
2023	85
2024	87



Le taux de satisfaction des agents en matière de conditions de travail se maintient à un seuil élevé.

2.2.1.6 PERF - Pourcentage de projets de départs à 2 ans

Période	Taux
2020	27
2021	25
2022	28
2023	26
2024	24

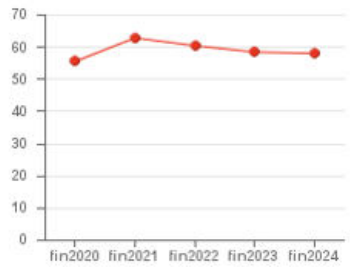


Moins de 25% des agents ont exprimé un projet de départ dans les deux ans lors de leur entretien professionnel.

Objectif opérationnel	*2.2.2. Renforcer la parité hommes-femmes et le respect des diversités*

2.2.2.1 PERF - Taux de postes d'encadrement de Direction occupés par des femmes

Période	Taux
fin2020	55,6
fin2021	62,9
fin2022	60,5
fin2023	58,5
fin2024	58,1

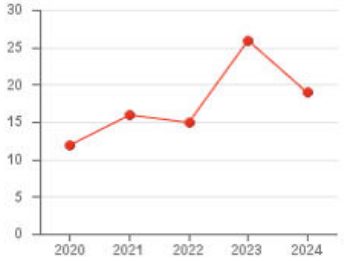


L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un axe fort de la politique RH. Cet indicateur permet de vérifier l'équilibre des postes occupés par des femmes au niveau des directions. En 2024, près de 60% des postes d'encadrement sont occupés par des femmes.

Objectif opérationnel	*2.2.3. Améliorer la communication interne*

2.2.3.1 PERF - Nombre de manifestations organisées à l'attention du personnel

Période	Nombre
2020	12
2021	16
2022	15
2023	26
2024	19



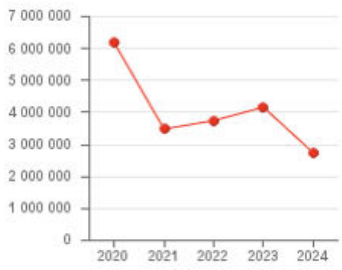
19 manifestations ont été organisées en 2024 à l'attention du personnel : deux journées d'accueil des nouveaux agents, une cérémonie des agents retraités, un challenge entreprise Odyssea, une opération Duoday, une animation dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, une étape de reconnaissance à vélo du Tour de France, un accès privilégié aux concerts des Estivales, un Noël des enfants, une fête du personnel, quatre cérémonies des vœux, 1 escape game au Château, une journée agents'lympiques, deux étapes « Sur les traces des champions avec accès privilégié aux agents », une formation sécurité vélo.



Soirée Agents'lympiques le 4 juillet 2024

2.2.3.2 PERF - Nombre de pages Intranet visitées

Période	Nombre
2020	6 183 122
2021	3 482 457
2022	3 746 326
2023	4 164 951
2024	2 747 486



L'écart constaté entre 2023 et 2024 s'explique par le changement d'outil de suivi des usages de l'intranet (en 2023 les données analysées étaient extraites de Google Analytics, depuis 2024, il s'agit de Matomo).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.2. ☺

« Favoriser la cohésion des collectifs de travail »

De nombreuses actions se sont poursuivies en 2024 permettant de rassembler les agents autour de sujets communs, participant de ce fait au renforcement de la cohésion des collectifs de travail.



72 agents du Département ont été décorés de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 14 juillet 2024 pour leur 20, 30 ou 35 années de service rendus dans la Fonction publique territoriale.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

En 2020, la hausse du budget dédié aux ressources humaines s'expliquait par la mise en œuvre du RIFSEEP. En 2021 l'augmentation de ce budget s'explique par la mise en œuvre de mesures telles que, notamment, l'engagement financier du Département pour le fonctionnement des centres de vaccination au sein de notre territoire, la hausse du nombre d'emplois d'été ayant permis l'embauche de jeunes dans le cadre du plan de relance, la prise en compte de l'ancienneté pour les agents éligibles au RIFSEEP ainsi que le versement d'indemnités de fin de contrat pour les contrats d'une durée inférieure ou égale à un an. En 2022, la hausse s'explique par la poursuite des centres de vaccination au cours du premier trimestre 2022 ainsi qu'aux efforts financiers conséquents à destination des agents. En 2023, la hausse s'explique par la mise en œuvre de mesures tant volontaristes (revalorisation de l'IFSE, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) que contraintes (hausse du point d'indice, revalorisation des grilles) qui se sont poursuivies et intensifiées en 2024. Cependant, les marges de manœuvre dégagées les années passées ont pu être mises au profit du développement de mesures qualitatives de la politique de ressources humaines. Leur mise en œuvre a permis ces dernières années de faire évoluer la qualité de vie au travail des agents de la collectivité.

Sans présager des choix qui seront faits dans le cadre du développement des axes de la politique ressources humaines pour les cinq prochaines années, les perspectives globales suivantes pourraient être développées en 2025, avec comme leitmotiv la qualité de vie au travail comme levier de motivation et de fidélisation :

- ⇨ Temps de travail : un important travail de paramétrage de l'outil E-Temptation visant à perfectionner et stabiliser le fonctionnement existant est nécessaire avant d'envisager l'intégration de nouvelles populations d'agents.
- ⇨ Plan de formation à destination des encadrants : poursuite de la formation des encadrants sur le volet managérial mais aussi dans le domaine des ressources. 2025 verra la poursuite des séances de co-développement.
- ⇨ Poursuite du développement des outils de partage avec les pôles : le partage de la fonction RH avec les Secrétariats généraux dans les Pôles, sera un des chantiers de l'année 2025 afin de préciser les rôles et attendus de chacun et de déterminer les outils de pilotage nécessaires à mettre en place.
- ⇨ Poursuite de la modernisation des outils de gestion et de prospective dans le cadre du nouveau SIRH et de la poursuite du chantier d'archivage pour préparer, dès que le déploiement de la gestion électronique des documents sera possible, la dématérialisation du dossier de l'agent. De ce fait les dates de fin de ce chantier seront décalées aux années 2025 – 2026.
- ⇨ Développement de l'attractivité des métiers de la collectivité au travers de la mise en œuvre de l'identité employeur : les enjeux de recrutement de nouveaux talents, notamment au regard du renouvellement important des personnels dans les années à venir, doivent conduire à poursuivre les actions de valorisation de nos 150 métiers.

FOCUS SUR …

L'IDENTITE EMPLOYEUR :
TROUVER SAVOIE AU DEPARTEMENT

Depuis l'automne 2023, un comité de pilotage composé du directeur général des services, du directeur général adjoint du pôle ressources et moyens, de la direction de la communication externe et de la direction des ressources humaines (service emplois et compétences et service communication interne) travaille, avec l'aide d'un cabinet extérieur, à développer l'identité employeur du Département.

Objectif : identifier ce qui nous distingue des autres employeurs du territoire, affirmer nos valeurs et afficher notre identité.

Au premier semestre 2024, le ressenti des agents a été collecté à travers différents audits menés à l'attention des directeurs, des cadres, des nouveaux arrivants et des apprentis. Un sondage a également été publié sur l'intranet à l'attention de l'ensemble du personnel. Cette démarche a permis de dégager des valeurs fortes et une identité propre au Département (voir encadré). Afin de donner de la visibilité à la collectivité, aux métiers et aux offres d'emploi, le comité de pilotage s'est ensuite attaché à définir les futures actions de promotion de notre identité employeur, qui se décline désormais autour de ce nouveau slogan : Au Département, Trouver SAVOIE.

Depuis, un travail est en cours sur les supports et messages destinés à décliner et valoriser cette identité portée et incarnée par tous les agents de la collectivité : création d'une charte graphique dédiée, création d'un site internet employeur, mise en place d'un logiciel de gestion des offres d'emploi, campagnes sur les réseaux sociaux, développement de la présence sur les salons de l'emploi…

Le Département de la Savoie, c'est :

2 500 agents réunis pour construire ensemble le service public d'aujourd'hui et de demain, autour de l'action sociale, l'action environnementale, et une organisation sociale et solidaire.

Le partage d'une culture commune et trois grandes valeurs : la confiance (travailler dans un environnement où la confiance est au cœur des relations), l'engagement (être responsabilisé pour répondre à l'objectif commun) et le collectif (contribuer ensemble, avec engagement et solidarité).

La fierté de ses missions : prendre soin de tous les habitants, à tout âge de la vie, préparer l'avenir ensemble et améliorer le quotidien, chaque jour.

La richesse de ses agents, de ses 150 métiers, une collectivité avec des opportunités de mobilité et de formation.



Soirée Agents'lympiques le 4 juillet 2024



Moyens

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commissions d'élus : **1ère commission**

Directions concernées :

- **Pôle Ressources et moyens – Direction des systèmes d'information**
- **Pôle Ressources et moyens – Direction des bâtiments et moyens généraux**
- **Pôle Ressources et moyens – Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques**
- **Direction générale – Cabinet du Président**
- **Pôle social – Secrétariat général**
- **Pôle aménagement – Secrétariat général**
- **Pôle solidarités territoriales – Secrétariat général**



SOMMAIRE

SYNTHESE 45
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 46
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 56
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 61
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 89

7,33%

SYNTHESE – POLITIQUE MOYENS



La politique Moyens a pour objet, dans ses différentes composantes, de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale.

Contexte

La politique Moyens est mise en œuvre par plusieurs directions : la DFIPAJ (exécution budgétaire, pilotage de la performance, juridique, marchés), la DBMG (bâtiments départementaux et moyens généraux), la DSI et les secrétariats généraux de pôle. Elle touche tous les domaines qui participent au fonctionnement à proprement parler de la collectivité.

La mise en œuvre de cette politique est fortement concernée par l'intégration des outils informatiques (dématérialisation, IA…) dans un but de performance et de fiabilité comptable. La démarche d'expérimentation de la certification des comptes étant terminée, le Département a souhaité poursuivre le développement du contrôle interne et maîtrise des risques, notamment au regard du régime de responsabilité financière des gestionnaires publics.

Principales réalisations

- Reconstruction de la maison technique des deux lacs et du CRD de Yenne
- Poursuite du déploiement de bornes électriques pour le renouvellement de la flotte véhicules du Département
- Poursuite des travaux pour le centre de conservation des collections départementales
- Poursuite des travaux de restauration de la Sainte chapelle
- Mise en place de plusieurs centrales photovoltaïques
- Adoption du schéma directeur numérique de la collectivité
- Lancement du projet de Plan de Continuité et de Reprise d'Activité
- Stabilisation du processus de préparation budgétaire avec la tenue de rencontres budgétaires entre les Directions et la Direction Générale
- Poursuite des travaux de mise en place d'un contrôle interne engagés lors de l'expérimentation de la certification des comptes
- Nouvelle organisation du service Affaires budgétaires et gestion comptable visant à renforcer l'accompagnement des comptables dans l'utilisation du logiciel financier et la diffusion de bonnes pratiques
- Poursuite de la démarche de performance et renforcement du contrôle interne, avec la formalisation de nouveaux processus, la cartographie des risques

Enjeux

- Renforcer l'efficience économique de la commande publique tout en garantissant la sécurité juridique.
- Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services.
- Adapter la gestion du patrimoine bâti aux exigences règlementaires et aux contraintes budgétaires.
- Optimiser l'apport logistique fourni aux services.
- Améliorer la performance et l'efficacité des services par l'emploi de solutions numériques répondant à leurs besoins métiers, tout en garantissant la sécurité du SI

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2024 :

49,41 M€ (CA)

264,85 équivalents temps plein permanent (ETP)

93,18 % : Taux d'exécution de la section de fonctionnement

77,48 % : Taux d'exécution de la section d'investissement AP

Délai moyen de paiement : **16,78** jours

157 marchés formalisés

75 marchés à procédure adaptée (MAPA) supérieurs à 40 000 € HT

45 % d'établissements recevant du public (ERP) accessibles handicap (hors collèges)

110 bornes de recharge doubles opérationnelles à fin 2023 pour la flotte de véhicules électriques

110 KW/h d'énergie photovoltaïque produite

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

S'agissant des bâtiments et moyens généraux, le Département poursuit sa politique autour de trois axes :

- moderniser, mettre aux normes, et **accroître la performance thermique des bâtiments départementaux** ;
- optimiser les locaux pour maîtriser les charges de fonctionnement et améliorer les conditions de travail des agents ;
- valoriser le patrimoine départemental non stratégique.

S'agissant du pilotage stratégique, sont prévus :

- la poursuite des travaux nécessaires à la réalisation d'une cartographie des achats ;
- la reprise des dialogues de gestion intégrés dans le processus budgétaire pour des Directions pilotes ;
- l'engagement d'actions à la suite d'une réflexion sur les fonctions supports (ex : règlement budgétaire et financier…) ;
- l'accompagnement par un prestataire pour le renforcement du contrôle interne ;
- la signature de la convention de Service comptable et financier avec la Paierie Départementale ;
- la consolidation de la démarche de performance.

SAVOIE LE DÉPARTEMENT

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Direction des systèmes d'information

La politique Moyens occupe la majorité des ressources humaines de cette direction (42 personnes), en parallèle de son action au bénéfice des collèges du Département.

En juillet 2024, l'assemblée départementale a adopté une feuille de route stratégique en matière de numérique tenant compte des transitions écologique et numérique et plaçant l'usager au centre de l'action. Structurée en trois axes, elle fait du numérique le vecteur d'un Département accessible, performant, et valorisant toute la richesse de son patrimoine.
Sa déclinaison opérationnelle - le schéma directeur du numérique 2024-2026 (SDN) - est un outil socle, maniable, vivant et novateur sur lequel la DSI ainsi que tous les acteurs de la fonction numérique au sein de la collectivité pourront s'appuyer pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.
Grâce à la mobilisation de l'ensemble des directions métiers qui ont participé à l'élaboration de ce document cadre, le Département dispose désormais d'un portefeuille priorisé de 87 projets pour toute la durée du SDN, répondant à des besoins identifiés, et répartis au sein de 10 programmes embrassant la pluralité des compétences de notre collectivité et des enjeux de notre territoire.

Le renforcement de la politique de sécurité des systèmes d'information reste toujours prioritaire. Après l'élaboration d'un plan de gestion de crise en 2023, l'année 2024 a vu le lancement d'une démarche d'élaboration d'un plan de continuité et de reprise d'activités (PCA / PRA). Pour cela, les directions sont invitées à réfléchir à leurs principaux processus et à l'adhérence de ceux-ci au système d'information. L'objectif est d'être en capacité de maintenir l'activité et les services aux usagers en cas de cyberattaque.

Parmi les projets logiciels ayant abouti en 2024, on peut notamment citer la mise en production d'un logiciel de gestion de collections destiné aux équipes des musées du Réseau dans le cadre du projet européen « DigitAlps Museum » (projet Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027) ainsi que la migration de la solution de gestion des marchés publics, Marco vers une version externalisée (SaaS) , Marco Web.

Enfin, les marchés de télécommunications ont été renouvelés et attribués fin 2024.

Quelques indicateurs au 31/12/2024 :

- Environ 2 000 postes de travail, répartis dans les 100 sites informatisés du département, 6 000 postes et 2 000 tablettes déployés dans les 37 collèges,
- 937 smartphones et 104 téléphones mobiles simples, 2501 téléphones fixes
- 60 projets informatiques en cours de mise en œuvre.

Direction des bâtiments et moyens généraux

Depuis 2021, la **performance énergétique** est au cœur des enjeux portés par la DBMG dans la gestion et la modernisation du patrimoine bâti départemental. Elle se décline en 3 objectifs structurants : réduire les consommations d'énergie (en conformité avec les seuils fixés par le décret tertiaire), réduire les émissions de gaz à effet de serre, et développer la part des énergies renouvelables.



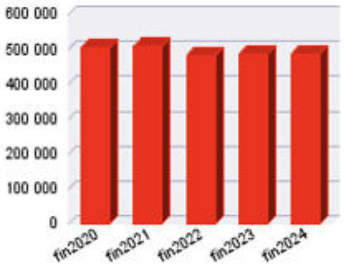
5 actions en cours

- Suivre et maîtriser les consommations de fluides : collecte de données sur l'ensemble du patrimoine bâti et mise en place d'un outil performant et automatisé
- Accompagner la conversion de la flotte automobile : déploiement de bornes de recharges électriques sur les différents sites départementaux
- Diminuer nos énergies fossiles et résorber nos équipements au fioul
- Développer de nouveaux équipements photovoltaïques : études de faisabilité engagées
- Favoriser la sobriété énergétique en valorisant les bonnes pratiques

L'organisation de la Direction des Bâtiments et Moyens Généraux (DBMG) mise en place depuis 2002, et qui rassemble 66 agents, permet de mieux répondre au défi de la transition énergétique.

CONT – Surface des bâtiments départementaux assurés, y compris hangars et collèges

Période	Mètres carré
fin2020	502 210
fin2021	505 700
fin2022	479 674
fin2023	483 652
fin2024	484 912



La légère augmentation de 1 260 m² en 2024 correspond principalement à l'acquisition d'un site d'hébergement pour les mineurs sur Challes-les-Eaux (ancien Hôtel des Ailes), et des surfaces complémentaires de bureaux pour le pôle social installé sur le site de Curial à Chambéry.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

La Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires Juridiques rassemble 31 agents répartis en 4 services et une unité :

- Le service affaires budgétaires et gestion comptable
- Le service expertise financière et contrôle externe
- Le service juridique
- Le service marché
- L'unité performance et pilotage de gestion

Service affaires budgétaires et gestion comptable

La démarche de certification des comptes n'a pas été reconduite mais le Département a souhaité poursuivre certains volets comme le contrôle interne et des pratiques comptables prévues par l'instruction M57 (provisionnement…).

Le services Affaires budgétaires et gestion comptable a fait l'objet d'une réorganisation afin de s'adapter à un nouvel environnement :

- des nouvelles missions et une réglementation évolutive : création d'une équipe comptable mobile, nouvelle responsabilité du gestionnaire financier, budget vert, nécessité de construire un réseau des agents comptables du Département ;

- une montée en puissance de l'outil informatique financier intégré de plus en plus à d'autres domaines, ex : bon de commande, Marchés publics avec le PES, logiciel MARCO ;

- un contexte financier des collectivités locales plus contraint.

Le service a donc été organisé afin de renforcer l'accompagnement à l'utilisation de GDA (2 agents affectés), la mise en place d'une unité budget et d'une unité gestion comptable et la création d'un poste d'animateur de réseau des agents comptables afin de diffuser les bonnes pratiques budgétaires et comptables.

Dans le cadre de la sécurisation des accès, une refonte des profils utilisateurs de Grand Angle a été réfléchie et testée.

Suite à sa refonte en 2022 le processus de préparation budgétaire 2024 pour le budget 2025 a été fiabilisé avec la tenue de séances d'arbitrage pour l'ensemble des Directions.

Service expertise financière et contrôle externe

Le service a notamment pour mission le secrétariat de la Première Commission chargée des Finances, Ressources et Moyens, qui a mobilisé 0,3 ETP en 2024. Après un départ à la retraite de l'agent en poste, le poste est resté vacant de juillet 2024 à mars 2025, l'intérim étant assuré par le chef de service.

Nombre de réunions	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Première commission	12	14	12	11	11	12
Commission des Travaux Budgétaires	0 *(1 consultation par mail)*	0 *(3 consultations par mail)*	0 *(3 consultations par mail)*	0 *(2 consultations par mail)*	0 *(1 consultation par mail)*	0 *(1 consultation par mail)*
Nombre de délibérations du CD	36	61	35	46	46	41

Cette activité s'est traduite par l'organisation de 11 réunions en 2023 et 12 réunions en 2024 : convocations des élus et services, recensement et envoi des dossiers, rédaction de comptes rendus et des versions lecture des délibérations du Conseil départemental (41 délibérations en 2024).

En 2020, du fait de la modification du calendrier budgétaire, le Conseil départemental s'est réuni en séances plénières en début d'année pour le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et le Budget Primitif (BP) 2020, et en fin d'année pour le DOB et le BP 2021, ce qui explique le nombre plus élevé de délibérations.

Les réunions de la Commission sont systématiquement organisées avec la double possibilité d'assister soit en présentiel, soit en visio-conférence via l'outil WEBEX, permettant ainsi plus de souplesse dans la gestion des agendas des membres de la Commission.

Service juridique

Comme en 2023, la production législative et règlementaire a été moins dense que les précédentes années, compte tenu notamment du contexte parlementaire relativement spécifique.

Le conseil juridique aux services et aux élus, qui constitue la majeure partie des activités du service, a continué toutefois d'être concerné par les effets de textes majeurs comme la loi Taquet du 7 février 2022 sur la protection des enfants, la loi 3DS, ou les divers textes liés au développement durable (loi climat et résilience). Ces normes impactent en effet de manière non négligeable certains secteurs d'interventions du Département (sociétés d'économie mixte, commande publique, aide sociale, gestion des mobilités, etc.). Il en a été de même de certaines jurisprudences qui nécessitent des prises en compte s'inscrivant dans un temps long (normes en matière de transparence de la vie publique, montages en quasi-régie, nouvelles compétences du Département, etc.).

En matière de conseil juridique apporté aux services, les problématiques sur lesquelles le service juridique est amené à intervenir continuent d'être renouvelées et marquées par leur grande diversité :

- Réduction du périmètre du Conseil Savoie Mont Blanc et création du Comité départemental du tourisme de la Savoie,
- dépôt et démarches pour la protection de marques,
- Accompagnement de divers montages fonciers et fiscaux,
- création du syndicat des mobilités de l'ouest savoyard (Symos), sous la forme d'un syndicat mixte SRU,
- procédures liées à la Chambre régionale des comptes ou à la Cour des comptes,
- procédures tendant à l'annulation d'une circulaire du Rectorat suite à un désaccord sur les budgets des EPLE,
- accompagnement de la PMI dans le cadre du suivi des dossiers passant en Commission consultative paritaire départementale et gestion des éventuels contentieux en matière de suspension et de retrait d'agréments d'assistantes maternelles,
- travail de collaboration avec les services de la CAF pour la gestion des contentieux de RSA,
- réquisitions judiciaires en lien avec le SG du pôle social,
- divers aspects de gestion patrimoniale et projets de constructions ou d'aménagements (falaise de la Praz, ascenseur valléen, etc.),
- définition de documents types ou de procédures de référence, y compris en lien avec la démarche de formalisation des procédures,
- participation au module juridique de la formation interne « parcours encadrant »,
- etc...

Conformément aux dispositions réglementaires applicables depuis 2017, le service juridique prend en charge la gestion de la plateforme Télérecours, plateforme numérique qui sert obligatoirement d'interface entre le Département et les greffes des juridictions administratives dans le cadre des contentieux administratifs.

Hormis quelques contentieux dont les montants en jeu peuvent potentiellement porter sur plusieurs millions d'euros (contentieux concernant par exemple l'occupation domaniale des points hauts de la téléphonie mobile et de la télévision numérique terrestre), le stock de contentieux se caractérise toujours, depuis quelques années, essentiellement par des procédures présentant des enjeux financiers plutôt limités (contentieux liés au RSA par exemple).
Le nombre de flux annuels constatés a diminué en 2024 par rapport à la moyenne constatée sur quatre ans, avec une centaine de flux Télérecours sur l'année, alors qu'habituellement il en était plutôt relevé environ 150. Cette baisse du

nombre de flux s'explique en grande partie par le fait que les flux relatifs aux contentieux externalisés auprès d'un cabinet d'avocat ne sont pas adressés au Département, ce dernier recevant les notifications en lieu et place du Département.

En matière de recours à des ressources externalisées, l'année 2024 a constitué une année charnière entre l'ancien accord-cadre de prestations juridiques et le nouveau, qui a été reconduit dans un schéma similaire, compte tenu de la satisfaction apportée par sa mise en œuvre.
L'accord-cadre permet en effet au Département de bénéficier des services de divers cabinets d'avocats, dans un contexte souple de bons de commandes. Si ces derniers sont émis de manière centralisée et si le suivi est assuré par le service juridique, les services demandeurs participent à chaque commande en exprimant leurs besoins, assurent le portage comptable et la bonne exécution de la prestation. Durant sa quatrième année de fonctionnement, l'accord-cadre a vu la concrétisation de plus d'une cinquantaine de bons de commande, pour un montant de prestations réalisées de l'ordre de 139 431 euros TTC.
L'accord-cadre initial ayant été conclu pour une durée maximale de quatre ans, un nouvel accord-cadre de prestations juridiques a été conclu avec 7 cabinets d'avocats, depuis le 17 janvier 2025. Comme le précédent, il a vocation, à couvrir l'ensemble des besoins d'accompagnements juridiques de la collectivité, que ce soit, en matière de conseil sur des questions juridiques, ou en matière de procédure contentieuse.

Les outils d'intelligence artificielle (IA) faisant progressivement leur entrée dans les bases juridiques et les sources de documentations juridiques traditionnelles, le service a testé plusieurs IA afin de comprendre leurs potentialités et étudier dans quelle mesure elles pourraient constituer des outils utilisables ou faire évoluer les méthodes de travail.

Service Marchés

Le service marchés consolide ses missions d'accompagnement et d'expertise : diffusion des bonnes pratiques, aide au positionnement des services initiateurs du besoin, suivi règlementaire et uniformisation des règles internes et ce, par la diffusion de mémos pratiques, de notes analytiques (sur l'espace collaboratif), la dispense d'ateliers pratiques ou l'animation de la communauté métier (espace d'échanges inter-pôles sur des thématiques spécifiques). Il continue par ailleurs de gérer la centralisation de la Commission d'appel d'offres et des jurys de concours.
Le service marchés a néanmoins subi des problématiques RH suite au départ de la collectivité d'un agent « conseiller en commande publique » pour lequel l'aboutissement du processus de recrutement s'est étalé sur une année (pour cause de manque de candidatures ou de désistement). Cette difficulté a été contrebalancée par l'ouverture d'un poste complémentaire (chargé de commande publique) dont le recrutement n'a pas rencontré de difficulté. L'effectif ainsi stabilisé se chiffre à 5 agents à temps plein et le dernier poste créé a pour objectif de faciliter l'absorption de la charge de travail issu du plan pluriannuel d'investissement et de s'investir dans la commande publique durable (conseil sur les critères, suivi indicateurs SPASER etc.).
2024 est ainsi marquée par la traduction en termes de commande publique du plan pluriannuel d'investissement, toujours dense, mais aussi par des problématiques conjoncturelles encore très prégnantes : hausse des coûts et/ou stabilisation à un niveau élevé pour certaines opérations, notamment en matière de restructuration des bâtiments ainsi que par une augmentation du nombre de précontentieux et de contentieux, notamment en exécution.
Enfin, Le service marchés poursuit également des projets de fond : formalisation d'un guide des procédures de manière dynamique et constitution avec la direction Plan Climat d'une boîte à outils comportant clauses et critères environnementaux.

Unité performance et pilotage de gestion

En 2019, la présentation du Rapport annuel d'Activité et de Performance a été complètement refondue, afin de rendre le document très accessible aux Savoyards et le travail des directions plus concret. Ce travail s'est poursuivi en 2024.

En 2024, la refonte de la segmentation stratégique a été engagée en lien avec l'ensemble des directions du Département pour renforcer la cohérence entre les objectifs et logiciel métier de finance.

En raison du changement de logiciel de Ressources Humaines, une révision complète des sources de la comptabilité analytique du Département a été opérée en 2023 et s'est poursuivie en 2024 afin de renforcer l'exhaustivité des données prises en compte.

L'expérimentation engagée en 2017 en vue de la certification des comptes de la collectivité s'est prolongée en 2023. Le nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, applicable à compter de janvier 2023, pousse également au renforcement du dispositif de contrôle interne. La formalisation des processus est un des axes d'amélioration figurant au diagnostic global d'entrée, qui constitue un enjeu majeur à ce niveau ; elle s'est poursuivie sur 2024. En parallèle, 215 personnes avaient été formées en 2021 dans la collectivité aux enjeux et pratiques du management des risques afin de participer activement à la démarche ; 43 autres agents ont été formés sur 2024. La première campagne de cartographie des risques et d'élaboration d'un plan de maîtrise, démarrée en 2021, ainsi que la modélisation des organigrammes fonctionnels, suivent leur cours.

Pôle social - Secrétariat général

Le Secrétariat général assume d'une part, les fonctions support du pôle et, d'autre part des missions opérationnelles avec le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap. Son activité s'articule autour de missions propres, d'appui au bon fonctionnement des services et de participation à de nombreuses démarches transversales portées par les directions du pôle ressources et moyens.

- Marchés publics : passation de plusieurs marchés
  - Politique COSO/insertion/logement : mise en œuvre des mesures d'accompagnement social à l'adulte, élaboration du PDALHPD, Formations sur les volets linguistique et numérique en direction du public s'inscrivant dans la démarche d'agrément de l'assistante maternelle, Réalisation d'un diagnostic portant sur la mobilité des publics précaires en Savoie
  - Politique PAPH : formations à destination des services d'aide à domicile pour l'accompagnement des personnes atteintes de troubles cognitifs, psychiques, du neurodéveloppement ou de maladies neurodégénérative, audit financier et organisationnel service autonomie à domicile
  - Politique EJF : supervision du conseil des familles, supervision des assistants familiaux
  - Pour le pilotage du pôle : Etude des impacts de la fusion et des rapprochements des maisons sociales du Département, supervision équipe de direction, lot mobilier petite enfance

Marchés publics 2024	2022	2023	2024
Nombre de marchés formalisés	12	16	3
Nombre de marchés en procédure adaptée (MAPA)	4	2	7
Nombre de marchés < à 40 000 € suivis par le SG PSD	3	3	3
Nombre d'avenants sur les marchés (AOO/MAPA)	3	18	31
Nombre d'avenants marchés subséquents TEH	NC	NC	3

- Juridique :
  - sécurisation des réquisitions : relecture des réquisitions, interventions auprès des maisons sociales
  - aide à la passation d'appel à projets pour la DDIS,
  - relecture de fiches du RDAS,
  - conseil juridique régulier.

- Archivage :
  - Sensibilisation des directions, appui à l'archivage régulier, interventions sur site dans les maisons sociales
  - Rédaction du protocole DPMI (en cours)
  - Travaux préparatoires à la mise à jour du protocole EJF

- Finances :
  - Validation de la cartographie du risque sur le processus « exécution budgétaire des allocations et prestations sociales »
  - Amélioration du contrôle des régies de dépense
  - Finalisation de la remise à plat des habilitations Grand Angle
  - Rédaction de procédures internes pour améliorer la continuité de service
  - Amélioration de la présentation du BP à l'Assemblée départementale (PPT)

- Fonction RH et organisation :
  - participation à l'évolution du RIFSEP
  - participation aux instances et groupes de travail de la DRH,
  - accompagnement des évolutions d'organisation du pôle (structuration de la fonction mode d'accueil dans les maisons sociales, organisation des sages femmes, impact de la loi pleine Emploi) et préparation des rapports pour le comité social territorial,
  - Accompagnement du bilan des réorganisations des maisons sociales : rédaction du cahier des charges, choix du prestataire, accompagnement du prestataire
  - Création d'un pool de 3 assistantes administratives volantes : argumentaire, fiche de poste, recrutement, rédaction des procédures et des outils, rédaction d'un document d'accueil
  - Contrôle qualité des données dans le SIRH, poursuite de la formalisation des fiches de postes
  - Réunion du réseau des référents stagiaires, bilan des stages
  - Mise en place de parcours pour faire connaître nos métiers à des stagiaires lycéens et collégiens

- Participation au Forum des métiers de l'institut de formation des infirmiers puériculteurs du CHU de Grenoble Alpes, et au Forum employeurs de l'Ecole Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale (ENSEIS)
- Participation au projet de salon des métiers de la santé et du social piloté par la Communauté 360

- Gestion du site Curial :
  - Mise en place d'un pool de véhicules et d'un vélo électrique et des outils informatiques : boîtier GIR et logiciel MARVEL pour les réservations de véhicules
  - Participation au nouveau comité utilisateurs véhicules
  - Pilotage du déploiement des véhicules électriques : redéploiements de véhicules ; état du potentiel d'électrification, rédaction d'une note d'enjeu
  - Mise en service d'une nouvelle salle de réunion et d'un local vélo
  - Rédaction d'un document interne sur la gestion du site pour améliorer la continuité de service
  - Sensibilisation des agents du site au rôle des agents d'accueil

- Informatique/Numérique :
  - En complément du schéma directeur, participation au projet de modernisation du SI social sur les 3 volets définis : processus, projets et gouvernance.
  - Mise en production de projets : informatisation des informations préoccupantes, informatisation de la PMI
  - Poursuite du projet : SI APA national
  - Lancement des projets : parcours rénové du RSA avec France Travail, refonte du référentiel décisionnel social, préparation de la refonte de la paie des assistants familiaux pour application de la loi Taquet,
  - Changer d'architecture IODAS en avril 2024 (kmv 5.4) dans un objectif de sécurisation du logiciel
  - Sécurisation des habilitations : mise en place d'une matrice des habilitations et de formulaires GLPI sur les différentes applications
  - Assistance fonctionnelle : 7 nouvelles formations proposées (3 pour la PMI, 4 pour les Informations Préoccupantes), travail sur nouvelles formations finances/paie, propositions d'ateliers de bonnes pratiques. élaboration d'un plan de visite des territoires (MSD et CSD). 44 formations organisées pour 234 agents formés,

- Fonction communication :
  - Appui à l'organisation d'événements du pôle (forum social et université sociale) et à l'activité des maisons sociales
  - Création d'un espace collaboratif externe dédié au schéma social pour améliorer et animer le réseau des partenaires
  - Gestion des objets promotionnels (rédaction d'une procédure et gestion en direct par délégation de la direction de la communication depuis 2024)
  - Création d'un espace collaboratif du pôle social ouvert en septembre 2024 et mise à jour des documents disponibles sur l'intranet

Pôle aménagement - Secrétariat général

Le Secrétariat général du Pôle Aménagement réunit plus de 500 agents permanents répartis entre services territoriaux et services centraux, auxquels s'ajoutent près de 170 agents saisonniers recrutés dans le cadre de la viabilité hivernale (accroissement temporaire d'activité). La politique Moyens occupe plus spécifiquement les 2 services centraux que sont le Service d'Appui Administratif (SAA) et le Service d'Appui Technique (SAT).

Dans la poursuite des rencontres interhiérarchiques initiées en 2022 et en 2023 dans toutes les MTD avec les chefs d'équipe pour échanger en particulier sur leur rôle d'encadrant et leurs besoins pour simplifier certaines tâches administratives, un travail a été formalisé avec les directeurs des MTD pour définir un plan d'action comprenant des thématiques communes : achats/RH/bâtiments/innovation.

L'année 2024 a été consacrée à la mise en œuvre de certaines actions permettant de faciliter ou d'améliorer l'exercice de leur activité (par exemple la définition d'un programme d'achat pour 2024 impliquant plus activement les acteurs concernés de manière à affiner les besoins, des actions initiées avec des stands RH , des allègements dans le suivi des contrats des saisonniers….) d'autres actions sont en cours de déploiement car elles nécessitent de croiser la réflexion avec les fonctions supports au niveau du PAD ou à l'échelle de la collectivité, dans l'objectif de poursuivre la simplification des processus et moderniser les pratiques.

Le Service Appui Administratif (SAA) :

La fonction juridique au sein du SAA s'est étoffée pour répondre aux besoins croissants des différentes directions du pôle. Ce développement s'articule autour de quatre grands axes :

- Promouvoir les bonnes pratiques pour garantir l'efficacité du service public et la bonne utilisation de l'argent public. Le SAA est intervenu de manière très régulière en appui des autres services du pôle afin de former les agents aux bonnes pratiques, et de renforcer la vigilance interne en matière de conformité et de transparence de l'action départementale ; à ce titre, des fiches pratiques et des articles de veille juridique ont été publiés ;
- Protéger le Département et ses agents. Face aux actes de violence, de menaces ou d'incivilités commis à l'encontre des agents du Département, le SAA a systématiquement réagi en traduisant leurs auteurs devant la justice. Le service a continué d'assurer la protection des ouvrages publics contre les dégradations de toutes natures (vandalisme, vol, etc.), en collaboration avec les forces de l'ordre lorsque la situation l'exige. Enfin, le service a poursuivi la gestion des contentieux en lien avec les avocats du Département, et des litiges courants qui peuvent survenir dans l'exécution des marchés publics (activation des garanties, lutte contre les malfaçons, application de pénalités en cas de non-respect d'obligations réglementaires) ;
- Apporter des conseils « de fond » et d'aide à la décision : conseil juridique sur le conventionnement dans les opérations complexes de travaux publics (notamment cyclables), analyse juridique des obligations relatives à la probité publique, travail sur les arrêtés de circulation et les conditions de fermeture des RD, etc… ;
- S'adapter pour répondre aux dérèglements environnementaux qui frappent notre territoire : face à la multiplication des incidents liés aux intempéries (éboulements, coulées de boue, crues, inondations…), le SAA a fourni un fort appui juridique aux directions de l'environnement, des infrastructures et des maisons techniques afin de définir des mesures préventives (exercice de pouvoirs de police, gestion des cours d'eau) et curatives (mesures de désenclavement de territoires isolés en raison des intempéries…).

Le SAA poursuit par ailleurs son rôle d'appui auprès des services du pôle aménagement, notamment au travers des projets suivants :

- Déclinaison des orientations votées par le Conseil départemental en matière de développement durable, et prise en compte des actions définies au SPASER lors de la passation des marchés ;
- Participation aux groupes de travail relatifs aux critères environnementaux, notamment en matière de déploiement du bilan carbone dans la réalisation des chantiers routiers du Département ;
- Notification d'un accord-cadre à marchés subséquents pour les missions de maitrise d'œuvre pour la construction, la reconstruction, la réhabilitation ou la réparation de ponts, de paravalanches, de pare-blocs et d'encorbellements ;
- Accompagnement des services dans la mise en œuvre de la nomenclature achat au sein du pôle en lien étroit avec les services du pôle RM ;
- Instruction en régie des sinistres intervenus sur le domaine public routier dont la réclamation est inférieure à 1500€, montant de la franchise de l'assurance « responsabilité civile » du Département ;
- Assistance comptable des services du pôle priorisée sur l'exécution financière des marchés publics. A ce titre, des fiches juridiques relatives aux subventions et aux fondamentaux de l'exécution des marchés publics ont été publiées sur l'espace collaboratif du service. Une attention toute particulière a été portée sur la sous-traitance, avec la réalisation d'un guide qui sera accompagné d'une formation à destination des techniciens et comptables du pôle ;
- Participation à l'animation des sessions de formations organisées par la DFIPAJ visant à contrôler la saisie des marchés publics effectuée par les services du pôle dans le logiciel Grand Angle (PES marché). Le contrôle vise à vérifier la concordance des données saisies dans le logiciel comptable avec les pièces réelles du marché. L'objectif est de faciliter les échanges automatisés et les flux comptables entre l'ordonnateur et le comptable public.

Également, diverses activités ont rythmé le service d'appui administratif tout au long de l'année 2024, avec notamment :

- La mise en œuvre d'un parcours de formation interne pluriannuel, ciblé sur les métiers des techniciens du pôle aménagement en identifiant 8 thèmes de formation pour permettre d'accompagner les nouveaux agents dans leur prise de poste mais également sécuriser les process, développer une culture et une pratique commune sur ces métiers. Les premières formations ont été lancées en 2024 avec notamment 4 sessions réalisées par des agents du SAA sur la gestion du domaine public ;
- Accompagnement en matière de ressources humaines : durant l'année 2024, comme lors des années précédentes, le SAA a apporté son appui à des sollicitations des directions dans le suivi de situations RH particulières, dans l'accompagnement pour des projets de réorganisation opérationnelles, dans leurs démarches de recrutement pour faire connaître et valoriser les métiers auprès des plus jeunes en participant à des salons d'orientation et d'apprentissage, en déployant des supports de communication variés pour attirer les candidatures (flyers, banderoles, réseaux sociaux…). Ces actions se poursuivront en cohérence avec le déploiement de la marque employeur sur l'année 2025.

Service d'appui administratif	2024
Nombre de marchés formalisés*	104**
Nombre de marchés à procédure adaptée (MAPA)	22**
Nombre d'avenants	35
Assurances /Sinistres intervenus sur la voirie départementale (chutes de pierre, nids de poule…etc.)	100
Assurances/Sinistres clos/Taux de sinistres pour lesquels la responsabilité du Département n'est pas reconnue	78 %
Assurances/Sinistres clos/Taux de sinistres gérés par l'assureur du Département	32%
Assurances et contentieux/Taux de sinistres liés aux chutes de pierres	16 %
Assurances et contentieux/Taux de sinistres liés aux eaux de ruissellement	12 %
Assurances et contentieux/Taux de sinistres liés à la chute d'arbres ou de branches	6 %
Assurances et contentieux/Taux de sinistres liés à l'état de la chaussée	24 %
Assurances et contentieux/Taux de sinistres liés à l'activité de fauchage	15 %
Participation aux réunions d'expertises assurantielles amiables	7
Participation aux réunions d'expertises judiciaires	3
Nombre de liquidations contrôlées par le SAA	13 300



* Le nombre de marchés formalisés notifiés en 2024 a fortement augmenté en raison du renouvellement de nombreux accords-cadres.

**Quelques chiffres clefs de 2024 :

- 83 % des fournisseurs sont situés en région AURA, dont 53 % en Savoie ;
- 12 986 heures d'insertion ont été réalisées sur les marchés relevant du PAD.

Le Service Appui Technique (SAT) :

Pour le service appui technique, l'année 2024 a permis de concrétiser la nouvelle organisation géomatique de la collectivité en s'appuyant sur la gouvernance désormais en place. Le Département dispose d'un patrimoine de données géographiques centralisé sur une base de données géographique commune qui permet la publication et la mise à jour de toutes les données à dimension géographique, documentées sur un portail de métadonnées. Cette année 2024 a également permis à l'équipe d'administration du SIG de réinterroger le besoin utilisateur de tous les pôles à travers la rédaction d'un cahier des charges permettant le changement du SIG central.

La mise en œuvre du PCRS image (Plan de Corps de Rue Simplifié) sur le territoire de la Savoie s'est poursuivie. En 2024, les prises de vues aériennes ont été achevée à 100%, avec la campagne de survol des vallées de la Tarentaise et du Beaufortin.
Les prises de vue de 2023 ont quant à elles été contrôlées, traitées et validées techniquement par la RGD Savoie Mont-Blanc. Ce millésime 2023 vient compléter les zones déjà couvertes en 2017/2018 (produites par ENEDIS) et en 2022 par le Département.



Ce fond de plan est actuellement disponible et toujours diffusé en **Open Data** sur le site DatARA et sur le géoportail de la RGD Savoie Mont-Blanc. Il est également consultable depuis le site internet du Département de la Savoie et sur le portail intranet cartographique « CARTO ».

Concernant la collaboration avec les intercommunalités, les 18 conventions de partenariat bilatérales signées sont toujours en cours d'application.

En 2024, l'unité communication du SAT a engagé, aux côtés de la direction de la communication, un travail sur la définition d'un process communication de crise. Une session de formation sur le media training a été organisée à destination des cadres de la DI et des MTD ainsi qu'au Cabinet du Président et la direction de la communication. La définition du process est actuellement en cours d'élaboration.

L'utilisation de l'outil d'envoi de SMS sur le chantier du tunnel des Echelles (suite à un éboulement) et sur le chantier du tunnel du Saut (travaux programmés) a permis de diffuser de l'information aux usagers sur ces chantiers respectivement réalisés par la MTD 2 Lacs et la MTD Tarentaise.

L'unité communication du SAT a été particulièrement sollicitée en 2024 pour la réalisation de vidéos, essentiellement pour une diffusion en interne (présentation du métier d'agent de maintenance des collèges, Reco du Tour, transplantation de la primevère du Piémont à Tignes, présentation de la fauche haute, tuto sur l'utilisation d'un VAE).

Sur le volet aménagement du territoire, la mission s'est poursuivie suite au départ de l'agent en poste avec une reprise de l'activité par la cheffe de service qui assure depuis avril 2024 les missions en aménagement et particulièrement dans le cadre du rôle de personne publique associée du Département.

Service d'appui technique	2021	2022	2023	2024
Nombre de connexions au site Savoie-Route	269 331	379 722	816 890	1 036 809
Nombre de communiqués de presse publiés dans le cadre de travaux sur le réseau routier départemental	175	166	168	218
Nombre de dossiers d'aménagement traités	46	41	45	38
Nombre de dossiers CTS traités	8	6	8	6

Pôle solidarités territoriales - Secrétariat général

Le secrétariat général reste un maillon central entre le pôle ressources et moyens et les directions opérationnelles du pôle tant sur les marchés publics, que sur l'exécution budgétaire, les ressources humaines, ou encore la communication. De plus, sa vision à 360° de l'ensemble des activités des directions du pôle fait de lui l'interlocuteur privilégié sur les projets structurants de la collectivité.

- Marchés publics :

Le secrétariat général du pôle solidarités territoriales accompagne les services tant sur la préparation, la passation, que sur l'exécution des marchés.
Si une baisse d'activité avait été constatée dans ce domaine en 2023, il est à noter que celle de l'année 2024 a nettement augmentée et a été marquée par la passation de marchés publics d'importance notable (Estivales, exposition temporaire au Musée Savoisien, projets européens Alcotra, etc…).

	2022	2023	2024
Nombre de MAPA	19	12	16
Nombre de marchés formalisés	7	0	8
Nombre d'avenants	2	6	0

- Exécution budgétaire :

En accomplissant sa mission de contrôle interne, le secrétariat général est le garant de la fiabilité comptable des liquidations effectuées par les services du pôle, dont le nombre augmente chaque année.

	2022	2023	2024
Nombre de mandats validés	3357	3704	3977

De plus, des interventions régulières ont dû être assurées dans certains services pour pallier des absences de longues durées sur les fonctions administratives et comptables et ainsi permettre une continuité de l'activité.

- Assistance technique :

Le secrétariat général a poursuivi ses missions de formation et d'assistance technique des agents comptables du pôle sur l'utilisation du logiciel iGDA.

- Communication et appui technique :

L'activité du secrétariat général en termes d'accompagnement et de valorisation en interne et en externe d'événements portés par les services du pôle est restée soutenue :

- Pour la culture : les journées du patrimoine, Premières pages, lancement du projet SavoiaExperience, etc…
- Pour la jeunesse : le conseil départemental jeunes, projet « Respiration jeunesse », etc…
- Pour le sport : projet « sur les traces des champions », rencontre du sport savoyard, etc…
- Pour l'agriculture : signature des contrats de filières agricoles et forêt, « le bois ça vous branche ? », etc…

Outre ses missions de coordination, le secrétariat général a également été très sollicité pour l'assistance technique (sites internet, logiciels, outils numériques) et la création de supports (roll-up, affiches, flyers, signalétiques, articles, …)
De plus, il est à noter l'implication du secrétariat général dans des projets transversaux, qu'il coordonne ensuite à l'échelle du pôle (refonte de l'intranet, photothèque).
Enfin, malgré son faible effectif, le secrétariat général a dû assurer l'intérim de la mission communication du musée Savoisien durant plusieurs mois.

- Accompagnement en matière de ressources humaines :

En plus de participer aux instances et groupe de travail RH, durant l'année 2024, comme lors des années précédentes, le secrétariat général a pu apporter son appui aux services dans le traitement de situations difficiles, mais également dans leurs démarches de recrutement et les accompagner dans leur réorganisation.

- Participation à des groupes projets transversaux :

  - Séminaire des cadres sur le thème de l'intelligence artificielle (pilotage TIM Lab)
  - Définition de la stratégie Gestion Relation Usager (pilotage TIM Lab)
  - Etude d'occupation des locaux (pilotage DBMG)
  - Réflexions sur les fonctions supports (pilotage TIM Lab/PAD)
  - Participation à 4 comités de programme du SDN (pilotage DSI)

- Co-pilotage du projet « devenir du bâtiment des archives départementales » avec la DAPM et la DBMG.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

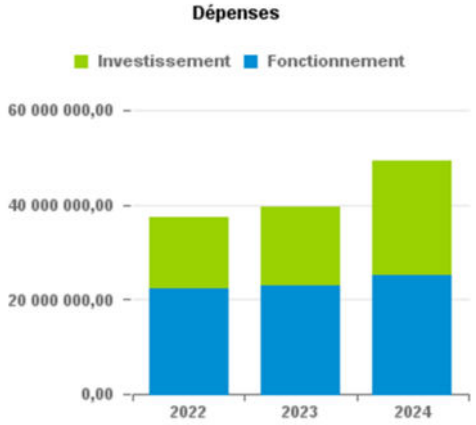
Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique MOYENS

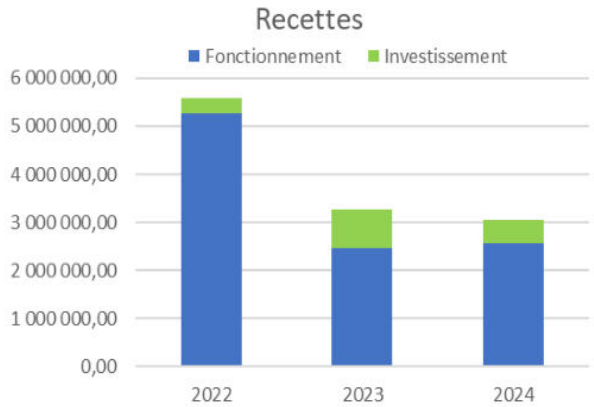
SECTEURS BUDGETAIRES
COMMUNICATION ET GESTION DES EVENEMENTS
ELUS
INFORMATIQUE
PARC ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE

SECTEURS NON BUDGETAIRES
PILOTAGE DE GESTION

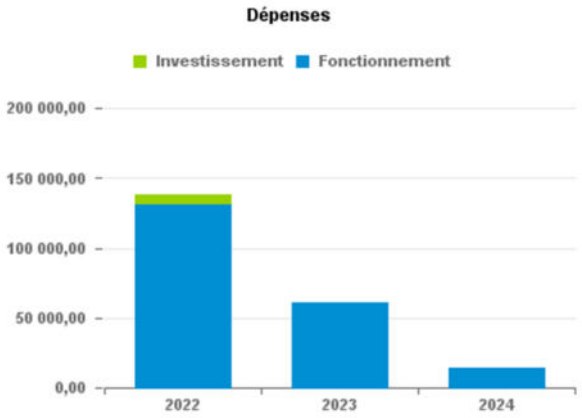
Dépenses Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 14 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
COMMUNICATION ET GESTION DES EVENEMENTS	578 640,66	104 468,13	745 330,94	74 998,38	678 442,83	102 610,56
ELUS	1 954 944,92	2 176,90	1 987 410,96	16 954,69	1 978 027,66	17 960,04
INFORMATIQUE	2 452 541,89	1 086 767,98	2 668 921,41	1 602 241,98	3 499 195,72	1 476 711,30
PARC ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE	17 358 895,42	13 705 545,31	17 581 444,04	14 751 208,71	18 966 494,22	22 690 872,58
Dépenses par section :	**22 345 022,89**	**14 898 958,32**	**22 983 107,35**	**16 445 403,76**	**25 122 160,43**	**24 288 154,48**
	total année : 37 243 981,21		**total année : 39 428 511,11**		**total année : 49 410 314,91**	

Recettes Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 14 Février 2025	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
COMMUNICATION ET GESTION DES EVENEMENTS					15 000,00	
ELUS	200,00					
INFORMATIQUE	341 296,85		101 147,43		101 057,44	
PARC ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE	4 935 785,02	298 349,87	2 373 371,66	788 385,25	2 450 525,37	490 415,33
Dépenses par section :	**5 277 281,87**	**298 349,87**	**2 474 519,09**	**788 385,25**	**2 566 582,81**	**490 415,33**
total année : 5 575 631,74			**total année : 3 262 904,34**		**total année : 3 056 998,14**	

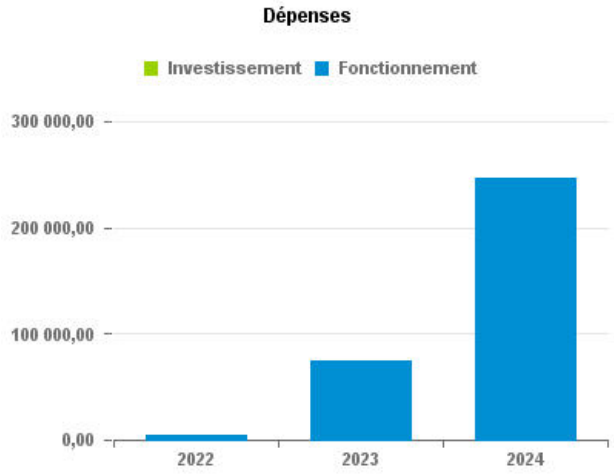




Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 14 Février 2025
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement
PAD SG	131 118,00	7 046,00	60 530,00	0,00	13 750,00
	total année : 138 164		total année : 60 530		total année : 13 750



Dépenses - Contrats départementaux	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PAD SG	4 400,00	0,00	73 950,00	0,00	247 113,00	0,00
	total année : 4 400		total année : 73 950		total année : 247 113	





Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
MOYENS	Administration générale, parc et patrimoine	Hors pôle	Direction générale	1,6	2,44	1,00
		PRMD	DBMG	43,93	45,52	45,06
		PSD	SG	6,79	7,22	7,14
		PAD	DGA	0,1	0,1	0,1
		PAD	SG	2,65	2,25	1
		PAD	MTD	14,39	15,6	15,94
		PSTD	DGA	0,15	0,15	0,15
		PSTD	SG	0,93	1	0,98
	Sous-total du secteur			**70,54**	**74,28**	**71,37**
	Informatique	PRMD	DSI	35,68	36,07	35,54
		PSD	SG	6,12	6,4	8,7
		PAD	SG	3,71	2,75	2,74
		PSTD	SG	0,3	0,3	0,3
	Sous-total du secteur			**45,81**	**45,52**	**47,28**
	Pilotage et gestion	Hors pôle	DG-TIM Lab	4,4	8,45	8,55
		PRMD	DGA	2	2	2,01
		PRMD	Plan Climat	0	0	1,86
		PRMD	DFIPAJ	23,35	24,32	24,19
		PSD	DGA	0,59	0,52	0,51
		PSD	SG	6,57	7	5,86
		PSD	MSD	28,88	33,7	31,98
		PAD	DGA	0,2	0,2	0,2
		PAD	Mission Lyon Turin	1	1	1
		PAD	SG	12,45	13,74	13,1
		PAD	MTD	3,06	5,95	6,35
		PSTD	DGA	0,7	0,7	0,7
		PSTD	SG	0,9	0,9	1,48
	Sous-total du secteur			**79,7**	**90,03**	**97,79**
	Communication et gestion des évènements	Hors pôle	Direction générale / communication externe	10	10,6254	11,72
		PSD	SG	0,05	0,5	0,55
		PAD	SG	1,2	0	2,05
		PSTD	DGA	0,15	0,15	0,15
		PSTD	SG	1,8	1,8	1,63
	Sous-total du secteur			**13,20**	**13,08**	**16,10**
	Elus	Hors pôle	Secrétariat Général	10,58	10,8472	11,17
			Cabinet du Président	4,4	4,7	3,86
			Direction générale / coordination générale	12,69	11,5	12,68
			Assemblée départementale (collaborateurs)	4,2	4,4332	3,30
		PAD	DGA	0,1	0,1	0,1
		PAD	SG	0,4	0,4	0,4
	Sous-total du secteur			**32,37**	**31,98**	**31,51**
TOTAL tous effectifs pour la politique				**241,62**	**254,89**	**264,05**

Direction des systèmes d'information

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : ☺

La mise en œuvre du schéma directeur numérique validé en 2024 nécessite des besoins complémentaires afin d'être en capacité de mettre en œuvre les priorités numériques et projets phares de la collectivité tout en garantissant un maintien en conditions opérationnelles et de sécurité de qualité pour notre système d'information. Ainsi, 2025 verra le renforcement des équipes « exploitation des plateformes applicatives » et « chefs de projet » ainsi que la création de 2 nouveaux postes :
- un poste de Chef de projet Informatique Industriel pour coordonner l'intégration d'équipements connectés avec la direction des Bâtiments et Moyen Généraux, des automates du Laboratoire Vétérinaire mais aussi des équipements dynamiques et objets connectés gérés au sein du pôle Aménagement.
- un poste de responsable du centre de services de la DSI chargé de garantir la qualité et l'efficacité des services de support et assistance, ainsi que du pilotage des projets dans ce domaine.

Direction des bâtiments et moyens généraux

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : 😐

La nouvelle organisation mise en place depuis 2022, par la création d'un service spécifique, permet d'établir et piloter une véritable stratégie de performance énergétique du Département, et d'optimiser le suivi de la maintenance des bâtiments au plus près des usagers.

Le Département souhaite aujourd'hui faire face au défi de la transition énergétique, avec une ambition forte et un cadre réglementaire qui se durcit, autour des 3 objectifs suivants : réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, et augmenter la part des énergies renouvelables.

Parallèlement, le secteur des travaux publics traverse une période inflationniste sur le cours de matières premières au niveau mondial, en même temps qu'une saturation des carnets de commande des entreprises, avec à la clé des montants d'opération en forte hausse, et en cascade une saturation du plan de charge des services et des retards dans le planning des opérations.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : ☺

La Direction est confrontée à de fortes évolutions avec la mise en place de missions et de processus nouveaux induits par l'évolution des règles comptables applicables au Département (M57) ou encore avec l'évolution des exigences en termes d'accompagnement des services pour une qualité renforcée en matière d'achat et de commande publique ou de conformité juridique. Ces évolutions ont conduit à la réalisation par la Direction d'activités nouvelles, à plus forte valeur ajoutée, au renforcement des missions d'accompagnement et de conseil auprès des Directions opérationnelles et, plus largement, à une réorientation de la Direction vers un développement de son rôle en matière d'expertise, de formation et d'accompagnement dans un environnement plus exigeant et plus complexe. Une forte activité est ainsi enregistrée du fait de l'évolution du cadre comptable applicable (ajustement du calendrier budgétaire, fiabilisation des pratiques). Le processus de préparation budgétaire a ainsi été ajusté en 2024 avec la tenue de rencontres d'arbitrages budgétaires avec les Directions et un pré-arbitrage par le COSTRA des grandes orientations de préparation de la PPI/PPF dès avril. Aux missions d'élaboration budgétaire et d'exécution comptable s'est en outre ajoutée une mission de conseil et de contrôle de la qualité comptable et de la performance des processus internes, à continuer d'impulser avec et dans les Directions. L'arrivée de l'équipe mobile a en outre permis de créer un lien avec les différentes Directions et de les soulager en cas d'absences d'agents comptables. Pour répondre à la charge croissante de l'administration du progiciel de gestion comptable et budgétaire, 2 agents ont été affectés avec une mission supplémentaire d'administrer le progiciel Marco de la commande publique.
De même, le service Marchés est confronté à une augmentation générale d'activité, liée à la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement, dans le contexte d'une plus grande prise en compte des enjeux écologiques dans les achats du Département.

Pôle social - Secrétariat général

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : ☺

Les moyens humains sont en amélioration sur l'informatique, des recrutements ont enfin abouti et l'équipe est stabilisée et confortée depuis mi 2024. Compte-tenu de la montée en compétence et des temps de formation effectuées jusqu'à fin 2024, cela devrait permettre une montée en puissance de cette fonction du SG à compter de 2025.
La charge de travail a été importante sur les marchés publics.
L'identification d'un poste à temps plein de cadre sur la communication va permettre également en 2025 de monter en puissance sur cette fonction qui était sous-dotée jusqu'alors.

Les moyens financiers permettent d'organiser les différents temps forts et accompagnement des équipes, la supervision des personnels et de répondre aux besoins de fonctionnement du pôle.

Pôle solidarités territoriales - Secrétariat général

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : ☺

Au cours de l'année 2024, le secrétariat général du pôle solidarités territoriales a pu bénéficier de l'ouverture d'un poste permanent, afin de renforcer la mission d'accompagnement comptable et sur les marchés publics. Cet ETP supplémentaire s'avère indispensable au regard de l'augmentation de l'activité dans ces domaines et le remplacement d'agents absents dans les directions.

Pôle aménagement - Secrétariat général

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : 😐

Le Secrétariat général de l'Aménagement œuvre à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des directions du Pôle aménagement en ajustant les ressources disponibles à leurs besoins et aux niveaux de service. Malgré un taux élevé de rotation des équipes, dans un marché de l'emploi presque saturé, des défis persistants en matière de recrutement ainsi qu'une importante vague de départs à la retraite à venir, le Secrétariat général de l'Aménagement mène depuis 2021 plusieurs initiatives : amélioration de l'attrait des métiers, augmentation de la visibilité des offres d'emploi, développement de l'attractivité auprès des jeunes, et renforcement de l'accueil et de la fidélisation des nouveaux agents recrutés.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale	1.1. Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental	1.1.1. Atteindre un taux d'exécution de la section de fonctionnement durablement supérieur à 95 %
		1.1.2. Atteindre un taux d'exécution des crédits d'investissements hors autorisations de programme et hors politique financière durablement supérieur à 55 %
		1.1.3. Atteindre un taux d'exécution de crédits de paiements des autorisations de programme durablement supérieur à 90 %
		1.1.4. Garantir un délai de paiement moyen inférieur à 30 jours
		1.1.5. Atteindre un taux d'exécution des crédits de recettes de fonctionnement durablement proche de 100%
		1.1.6. Contribuer à l'accroissement du taux de recouvrement des recettes
		1.1.7. Réduire le taux d'écart par pôle entre les réalisations de dépenses et de recettes anticipées et les réalisations de dépenses et de recettes constatées dans le compte administratif
	1.2. Disposer de comptes certifiés sans réserve d'ici 2028	1.2.1. Renforcer la qualité comptable de l'exécution budgétaire
		1.2.2. Disposer d'une politique de provisionnement des risques et charges conformes aux normes comptables d'ici 2023
		1.2.3. Disposer d'un inventaire physique et d'un inventaire comptables cohérents d'ici 2025
		1.2.4. Fiabiliser le rattachement des charges et des produits à l'exercice d'ici 2023
		1.2.5. Disposer d'un recensement exhaustif des engagements hors bilan d'ici 2025
		1.2.6. Disposer d'une formalisation de l'ensemble des processus critiques identifiés d'ici 2024
		1.2.7. Disposer d'une cartographie complète des risques et d'un plan d'action d'ici 2025
		1.2.8. Développer la culture interne de la maîtrise des risques
		1.2.9. Disposer d'un système d'audit complet de notre dispositif de contrôle interne d'ici 2024
		1.2.10. Assurer la fiabilité et la traçabilité du système d'information
	1.3. Permettre une mise en œuvre juridiquement sécurisée de l'action départementale	1.3.1. Développer la culture juridique interne en renforçant l'acquisition et la diffusion des connaissances et savoir-faire juridiques
		1.3.2. Renforcer la fiabilité des actes et montages juridiques en développant le conseil et l'assistance aux élus et services départementaux
		1.3.3. Renforcer la fiabilité juridique des marchés publics départementaux
		1.3.4. Renforcer la défense des intérêts départementaux, notamment dans les procédures contentieuses ou amiables

		1.3.5. Couvrir par des assurances adaptées la sécurité des biens et des personnels du département
	1.4. Renforcer la performance économique, sociale et environnementale de l'achat départemental	1.4.1. Favoriser une approche économique de l'achat par l'établissement d'une cartographie et de stratégies d'achat d'ici 2023
		1.4.2. Développer le recours aux techniques d'achat innovantes pertinentes
		1.4.3. Développer le recours aux dispositifs sociaux et environnementaux dans les marchés publics
		1.4.4. Réduire à moyen terme le coût d'achat des principaux segments de fournitures et de services
		1.4.5. Réduire l'impact environnemental des achats départementaux
	1.5. Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services	1.5.1. Consolider la diffusion, l'appropriation et l'efficacité des outils de pilotage
		1.5.2. Renforcer le recours aux indicateurs de performance dans le cadre des dialogues de gestion
		1.5.3. Développer le recours aux évaluations de politiques publiques départementales
	1.6. Adapter la gestion du patrimoine bâti aux exigences réglementaires et aux contraintes budgétaires	1.6.1. Améliorer la sécurité
		1.6.2. Améliorer l'accessibilité des locaux départementaux (hors collèges)
		1.6.3. Conserver le patrimoine en bon état (hors collèges)
		1.6.4. Rationaliser l'occupation du patrimoine bâti
	1.7. Optimiser l'adéquation entre les besoins et les moyens techniques ou informatiques fournis	1.7.1. Diminuer la consommation d'énergie liée au patrimoine du Département
		1.7.2. Maitriser le coût de l'entretien ménager tout en garantissant la qualité de service
		1.7.3. Disposer d'une infrastructure informatique robuste, performante et garantir la qualité de service à l'usager
		1.7.4. Doter les agents du Département en équipements informatiques fiables et performants
		1.7.5. Optimiser les impressions
		1.7.6. Respecter l'avancement des projets selon le calendrier établi
	1.8. Garantir la sécurité technique et juridique du SI du Département	1.8.1. Garantir la sécurité du système d'information et la résilience de la collectivité en cas d'attaque cybercriminelle majeure
		1.8.2. Garantir le respect de la règlementation en matière de protection des données personnelles
	1.9. Offrir aux usagers les services du Département selon les modalités souhaitées	1.9.1. Développer la mise à disposition de téléservices aux usagers
		1.9.2. Contribuer par les outils numériques à la transformation de la collectivité et mettre davantage l'accent sur la relation aux usagers
	1.10. Evaluer l'emprunte carbone numérique de la collectivité et contribuer à sa réduction	1.10.1. Etablir l'empreinte carbone numérique de 2022

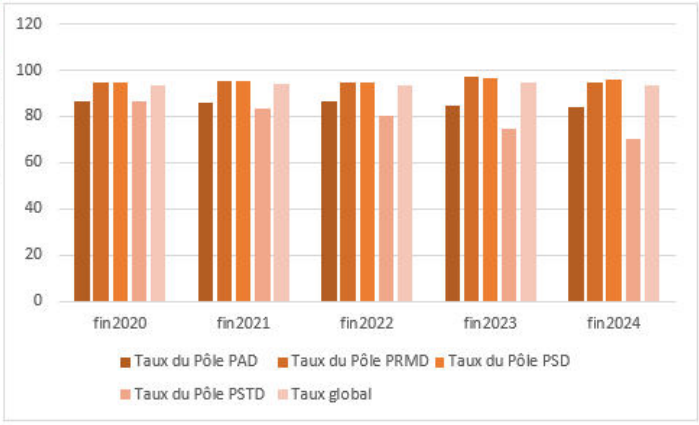
Objectif politique 1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale

Objectif stratégique 1.1. Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental

Objectif opérationnel 1.1.1. Atteindre un taux d'exécution de la section de fonctionnement durablement supérieur à 95 %

1.1.1.1 PERF - Taux d'exécution de la section de fonctionnement par pôle et taux global

Période	Taux du Pôle PAD	Taux du Pôle PRMD	Taux du Pôle PSD	Taux du Pôle PSTD	Taux global
fin2020	86,67	94,6	94,62	86,52	93,52
fin2021	86,09	95,25	95,59	83,73	93,98
fin2022	86,44	94,72	94,81	80,19	93,42
fin2023	84,71	96,98	96,59	74,51	94,53
fin2024	84,26	94,76	96,22	70,47	93,18



Commentaire de la Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires juridiques (DFIPAJ) :

En 2024, les directions ont été invitées à ajuster lors de la Décision Modificative 2024 leurs crédits à leurs estimations de consommation de crédits. Les taux de réalisation restent malgré cette action en deçà de 2023.

Commentaire du Secrétariat général du Pôle Social du Département (PSD) :

Le taux d'exécution du Pôle social est très légèrement inférieur à 2023 et s'élève à 96,22%, sachant que l'évolution du nombre de bénéficiaires, des mesures nationales, l'inflation rendent parfois les prévisions complexes. Le taux global dans le tableau est hors FSE et contrats départementaux.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cohésion Sociale (CS)	95%	87%	89%	85%	94%	94,9%
Enfance Jeunesse Familles (EJF)	97%	96%	97%	93%	96,5%	95,5%
Personnes Agées (PA)	97%	97%	98%	98%	96,3%	97,7%
Personnes Handicapées (PH)	99%	97%	97%	96%	96,6%	96,8%
Total	97%	95%	96%	94,81%	96,06%	96,22%

Le taux d'exécution de la Direction du développement et de l'inclusion sociale (politique cohésion sociale) est de 94,9%, en augmentation par rapport à 2023. Il est noté un taux de consommation inférieur à 90% sur l'action sociale de proximité, le plan départemental d'insertion et les dépenses relatives au logement. Par ailleurs, le taux de consommation des dépenses d'allocations du RSA est de 98,8%.

Le taux d'exécution de la DEJF est de 95,5% et diminue par rapport à 2024. Cette baisse du taux d'exécution est constatée principalement sur les dépenses de rémunération du placement familial en raison du nombre d'assistants familiaux qui baisse et de la mise en œuvre de la loi Taquet avec un coût difficile à estimer et sur les dépenses de placement en établissements en raison d'une tarification tardive. Par ailleurs, le taux de consommation concernant les aides financières est inférieur à 90%, l'augmentation est moindre que la hausse prévue.

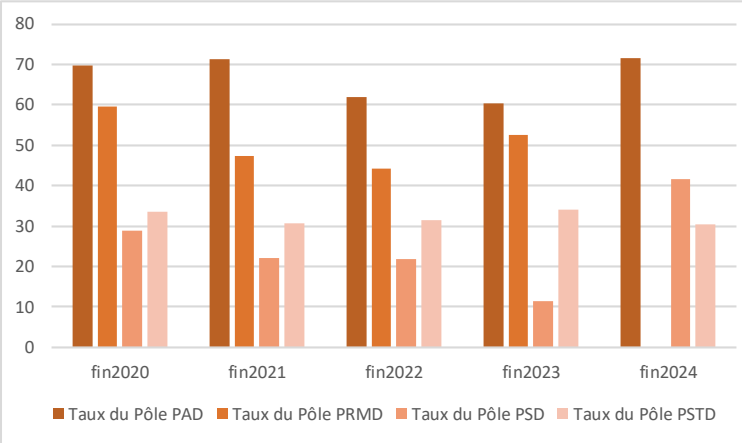
Le taux d'exécution relative à la politique PA est de 97,7%, en augmentation par rapport à 2023.

Le taux d'exécution des dépenses PH est de 96,8%, stable par rapport à 2023. Le taux de consommation pour les dépenses prise en charge physique et prévention et maintien à domicile est supérieur à 99%. Comme chaque année, le taux de consommation concernant le transport des élèves handicapés est faible, 56% en raison de l'obligation d'engager la totalité des crédits de l'année scolaire, afin de reporter les crédits pour la période de janvier à juillet.

Objectif opérationnel	1.1.2. Atteindre un taux d'exécution des crédits d'investissements hors autorisations de programme et hors politique financière durablement supérieur à 55 %

1.1.2.2 PERF - Taux d'exécution de la section d'investissement en crédits de paiement (CP) hors autorisations de programmes (AP) hors ligne résultat par pôle

Période	Taux du Pôle PAD	Taux du Pôle PRMD	Taux du Pôle PSD	Taux du Pôle PSTD
fin2020	69,71	59,66	28,91	33,58
fin2021	71,26	47,35	22,1	30,65
fin2022	61,98	44,17	21,8	31,5
fin2023	60,44	52,53	11,5	34,06
fin2024	71,47		41,5	30,39



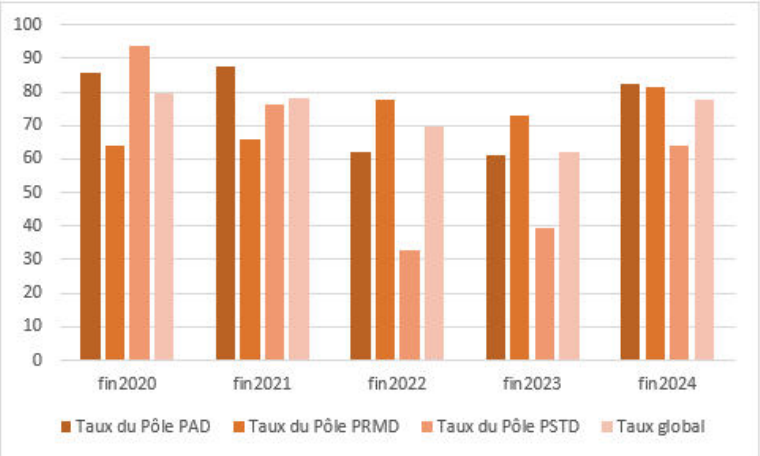
Commentaires du Pôle Social :

Les dépenses d'investissement du Pôle Social sont essentiellement réparties entre la politique Personnes Agées (EHPAD), la politique EJF (MECS) et la politique Cohésion Sociale (logement social), elles sont relativement faibles en volume. En 2024 cela représente un montant de 4,5M€ avec les reports. Le taux d'exécution des dépenses d'investissement du pôle est de 41,5 %. Ce taux est en forte progression par rapport à 2023. Il est à noter la difficulté des EPHAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) à démarrer leurs opérations de construction ou de restructuration en raison notamment de la hausse des frais financiers et des coûts de construction. Pour le logement (aménagement des terrains pour les gens du voyage et aide à la construction de logements sociaux), l'exécution de ces crédits dépend également de l'engagement des travaux qui souffre de nombreux aléas.

Objectif opérationnel	1.1.3. Atteindre un taux d'exécution de crédits de paiements des autorisations de programme durablement supérieur à 90 %

1.1.3.1 PERF - Taux d'exécution de la section d'investissement AP par pôle et taux global

Période	Taux du Pôle PAD	Taux du Pôle PRMD	Taux du Pôle PSTD	Taux global
fin2020	85,57	63,92	93,68	79,44
fin2021	87,78	65,63	76,31	78,13
fin2022	61,98	77,67	32,81	69,43
fin2023	61,3	72,99	39,32	61,98
fin2024	82,55	81,39	63,97	77,48



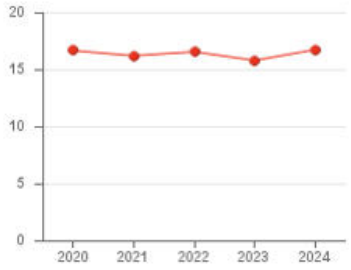
Commentaire de la Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires juridiques (DFIPAJ) :

Face à une baisse des taux de réalisation constatée en 2023, les directions ont été encouragées à ajuster leurs crédits lors de la Décision Modificative 2024 à leurs estimations de réalisation des dépenses et recettes. Cette action a permis d'améliorer significativement les taux de réalisation 2024.

Objectif opérationnel	1.1.4. Garantir un délai de paiement moyen inférieur à 30 jours

1.1.4.1 PERF - Délais moyen de paiement (en nombre de jours)

Période	Nombre
2020	16,7
2021	16,25
2022	16,6
2023	15,84
2024	16,78

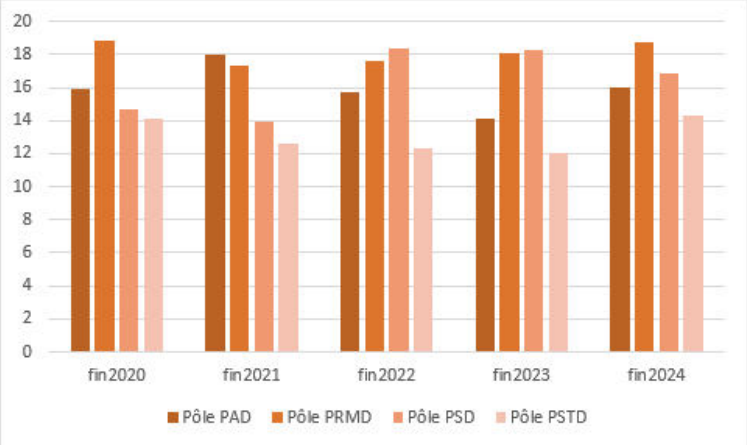


Les délais de paiement ont progressé par rapport à 2023. L'année 2024 a été marquée au mois d'aout par un incident de récupération des factures déposées dans Chorus à la suite d'une montée de version de Grand Angle qui a duré 10 jours. Cet incident a impacté défavorablement le délais de paiement.

Pour mémoire, le délai réglementaire est de 30 jours.

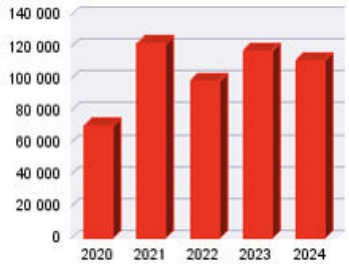
1.1.4.2 PERF - Délais moyen de paiement (en nombre de jours) par pôle

Période	Pôle PAD	Pôle PRMD	Pôle PSD	Pôle PSTD
fin2020	15,9	18,8	14,66	14,1
fin2021	18	17,31	13,95	12,57
fin2022	15,75	17,61	18,37	12,28
fin2023	14,12	18,06	18,31	12,08
fin2024	15,97	18,7	16,9	14,32



1.1.4.4 PERF - Montant global des intérêts moratoires payés

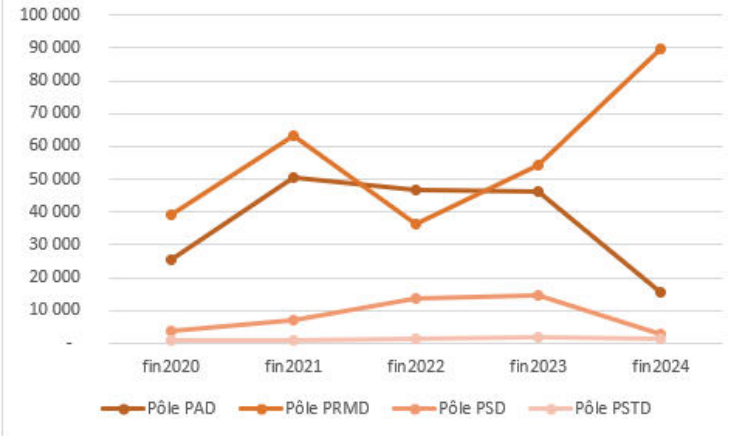
Période	Euros
2020	69 867
2021	121 361
2022	98 141
2023	116 996
2024	111 101



Baisse du volume des intérêts moratoires payés en 2024. La mise en place d'une équipe mobile de remplacement des comptables impacte cet indicateur.

1.1.4.5 PERF - Montant des intérêts moratoires payés par pôle

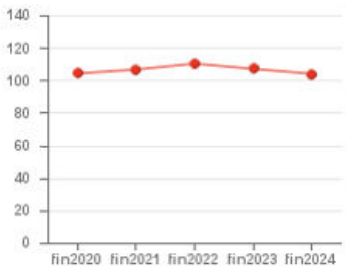
Période	Pôle PAD	Pôle PRMD	Pôle PSD	Pôle PSTD
fin2020	25 745	39 332	4 042	746
fin2021	50 323	63 169	6 964	904
fin2022	46 745	36 337	13 541	1 518
fin2023	46 286	54 423	14 578	1 709
fin2024	15 799	89 890	3 044	1 291



Objectif opérationnel	1.1.5. Atteindre un taux d'exécution des crédits de recettes de fonctionnement durablement proche de 100%

1.1.5.1 PERF - Taux global d'exécution des recettes

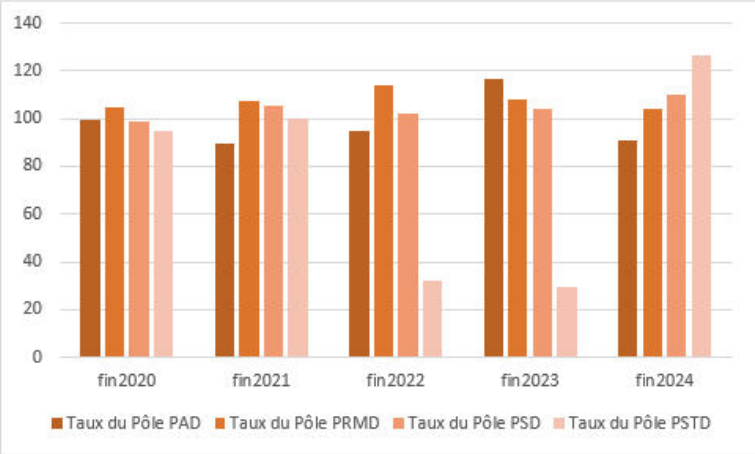
Période	Taux
fin2020	104,61
fin2021	107,03
fin2022	110,68
fin2023	107,43
fin2024	104,42



L'année 2024 poursuit une baisse de cet indicateur s'expliquant par la baisse des DMTO et par un montant plus réduit des cessions qui expliquaient des taux de réalisation supérieurs à 100%.

1.1.5.2 PERF - Taux d'exécution des recettes par pôle

Période	Taux du Pôle PAD	Taux du Pôle PRMD	Taux du Pôle PSD	Taux du Pôle PSTD
fin2020	99,6	104,61	98,94	94,56
fin2021	89,74	107,33	105,34	100,23
fin2022	94,59	114,02	101,94	31,77
fin2023	116,4	107,9	104,39	29,18
fin2024	90,9	103,9	109,99	126,71



Commentaires du Pôle Social :

En 2024, le taux de réalisation des recettes de fonctionnement (gérées par les directions du pôle social) est de 110%. Il est élevé en raison des concours CNSA pour l'APA et la PCH plus élevés que lors de la construction du BP.

Objectif opérationnel	1.1.6. Contribuer à l'accroissement du taux de recouvrement des recettes

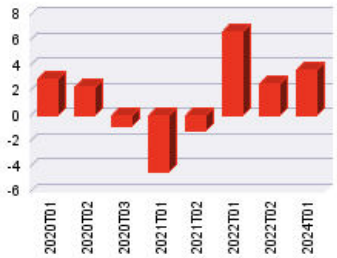
En 2024, les réunions de travail entre la Paierie et le Département ont été reconduites, au cours desquelles ont de nouveau été abordés le recouvrement des recettes et, plus particulièrement, des difficultés de recouvrement rencontrées tant pour les titres de l'année (ex : contentieux, trop perçu de paies) que pour des titres plus anciens restant à recouvrer.

Objectif opérationnel	1.1.7. Réduire le taux d'écart par pôle entre les réalisations de dépenses et de recettes anticipées et les réalisations de dépenses et de recettes constatées dans le compte administratif

L 'exercice 2023 n'avait pas fait l'objet de l'élaboration d'un compta administratif provisoire. Compte tenu des contraintes budgétaires et du constat de taux faible de réalisation des crédits en 2023, un travail d'ajustement des crédits aux réalisations a été réalisé. Un compte administratif provisoire a été produit. L'objectif est de renouveler l'exercice au moins 3 fois dans l'année 2025.

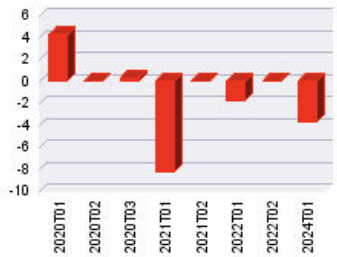
1.1.7.1 PERF - Ecart à chaque anticipation entre le compte administratif anticipé D/F et le compte administratif réel

Période	Ecart
2020T01	2,93
2020T02	2,25
2020T03	-0,85
2021T01	-4,46
2021T02	-1,22
2022T01	6,62
2022T02	2,45
2024T01	3,54



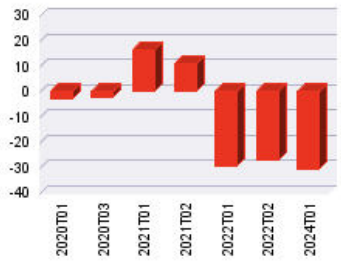
1.1.7.1 PERF - Ecart à chaque anticipation entre le compte administratif anticipé D/I et le compte administratif réel

Période	Ecart
2020T01	4,21
2020T02	0,02
2020T03	0,31
2021T01	-8,31
2021T02	-0,06
2022T01	-1,74
2022T02	0,02
2024T01	-3,74



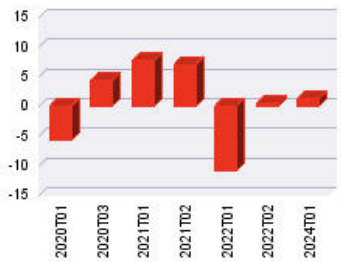
1.1.7.1 PERF - Ecart à chaque anticipation entre le compte administratif anticipé R/F et le compte administratif réel

Période	Ecart
2020T01	-2,76
2020T03	-2,57
2021T01	16,51
2021T02	10,73
2022T01	-29,52
2022T02	-26,97
2024T01	-30,66



1.1.7.1 PERF - Ecart à chaque anticipation entre le compte administratif anticipé R/I et le compte administratif réel

Période	Ecart
2020T01	-5,86
2020T03	4,26
2021T01	7,56
2021T02	6,95
2022T01	-10,92
2022T02	0,3
2024T01	1,18



Direction des bâtiments et moyens généraux

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. 😐

« Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental »

Un effort constant est fait par les services pour améliorer la qualité de la prévision et de l'exécution budgétaire, en appui sur la mise en place et la consolidation d'outils de pilotage et de suivi.

Malgré tout, de nombreuses consultations travaux se sont retrouvées infructueuses ou nécessitant des négociations, soit par absence d'offres, soit du fait d'offres anormalement élevées par rapport aux estimations. De plus, il est souvent nécessaire de relancer plusieurs fois les entreprises pour obtenir la facture des travaux réalisés. Ce contexte économique difficile à anticiper a un impact fort sur les plannings de travaux et le plan de charge des services, en retardant les travaux et en ne permettant pas de réaliser les investissements dans les délais prévus.

Sur le volet maintenance, l'outil mis en place pour les collèges est maintenant arrivé à maturité, tant en phase de programmation que sur le suivi des opérations, en même temps qu'il facilite le pilotage conjoint avec les Maisons techniques et la communication avec les Directions impliquées.

Pour finir, la réflexion en cours dans le cadre du Schéma départemental numérique sur un nouvel outil de gestion de patrimoine devrait aboutir à moyen terme à une optimisation du pilotage des dossiers immobiliers et des travaux de maintenance.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. 😐

« Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental »

Le calendrier de préparation budgétaire a été ajusté mais stabilisé en 2024 avec le retour des rencontres budgétaires avec les directions. Face à la moindre exécution des dépenses départementales constatées en 2023, le BS et la DM constituent désormais des exercices de préparation budgétaires visant à ajuster au plus près les inscriptions de crédits à la capacité de réalisations des directions.

Pôle Social - Secrétariat général

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. ☺

« Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental »

Le taux d'exécution de fonctionnement en dépenses et recettes du pôle social est en légère augmentation, à un peu plus de 96%. La grande fiabilité des prévisions de Compte Administratif est le fruit d'une démarche constante de suivi et de développement d'outils adaptés malgré un budget caractérisé par des dépenses obligatoires dont les variations dépendent de la situation des bénéficiaires d'aides sociales (RSA, APA, PCH…) et du contexte économique, mais aussi par des réglementations nationales évoluant régulièrement.
Néanmoins de nouveaux facteurs de complexité perdurent : difficultés de recrutement dans les ESMS avec un surcout financier des dépenses d'intérim, inflation, augmentation du nombre de bénéficiaires.
Les dépenses et recettes liées aux mesures salariales sont stabilisées.
Les contractualisations avec l'Etat (contrat local des solidarités, contrat insertion emploi, contrat prévention protection de l'enfance) évoluent sur le périmètre des actions financées et le pourcentage de financement.
Les concours financiers de la CNSA sur la politique personnes âgées, personnes handicapées augmentent de façon significative. En 2025 une analyse du compte administratif sera conduite pour poursuivre l'amélioration des étapes budgétaires (BS et DM).

Pôle Aménagement - Secrétariat général

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental »

Dans un contexte extérieur instable, de nombreux facteurs impactent la fiabilité de la prévision budgétaire. Celle-ci demeure toutefois une priorité essentielle pour les directions du PAD. Malgré ces défis, le processus d'exécution budgétaire est jugé satisfaisant au sein des directions du pôle, garantissant ainsi des délais de paiement optimisés.

Pôle Solidarités territoriales - Secrétariat général

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Optimiser l'exécution et la qualité de prévision du budget départemental »

La qualité de la prévision et de l'exécution budgétaire reste impactée par des facteurs externes difficiles à anticiper.
A noter un circuit fluide des liquidations entre les directions du pôle et le secrétariat général, en témoignent un délai de paiement optimisé et un faible montant d'intérêts moratoires.

Objectif politique	***1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale***
Objectif stratégique	***1.2. Disposer de comptes certifiés sans réserve d'ici 2028***

Objectif opérationnel	***1.2.1. Renforcer la qualité comptable de l'exécution budgétaire***

Bien que la démarche de certification des comptes n'ait pas été déployée à l'ensemble des collectivités, il revient au Département de poursuivre les différentes actions engagées lors de cette expérimentation afin de capitaliser le travail réalisé visant à la qualité comptable de la collectivité. Une convention de service comptable et financier signée entre la Direction Départementale des Finances Publiques et le Département de la Savoie est en cours de renouvellement.

Objectif opérationnel	***1.2.2. Disposer d'une politique de provisionnement des risques et charges conformes aux normes comptables***

Le Département a fiabilisé sa politique de provisionnement en intégrant dans sa comptabilité les risques CET, créances irrecouvrables, contentieux RH, dépréciations des participations financières. En 2023, il a poursuivi son travail de fiabilisation en amorçant un provisionnement des contentieux du pôle Aménagement. La réorganisation du service Affaires Budgétaires et Gestion Comptable et des départs d'agents n'ont pas permis d'élargir le provisionnement des contentieux aux autres pôles.

Objectif opérationnel	***1.2.3. Disposer d'un inventaire physique et d'un inventaire comptable cohérents d'ici 2025***

Poursuite des travaux sur l'inventaire comptable sur l'exercice 2024 pour l'ajustement des comptes avec ceux du Payeur. Le recensement physique des biens significatifs et notamment des collèges a été réalisé sur 2023 mais n'a pu être finalisé par des écritures comptables d'apurement reportées sur 2024. La réorganisation du service Affaires Budgétaires et Gestion Comptable et des départs d'agents n'ont pas permis de progresser sur l'inventaire.

Objectif opérationnel	***1.2.4. Fiabiliser le rattachement des charges et des produits à l'exercice d'ici 2023***

La procédure des rattachements a été allégée en 2023 par un ciblage plus précis des contrôles et un renforcement prévu des contrôles à posteriori. Cette procédure a été reconduite en 2024.

Objectif opérationnel	1.2.5. Disposer d'un recensement exhaustif des engagements hors bilan d'ici 2025

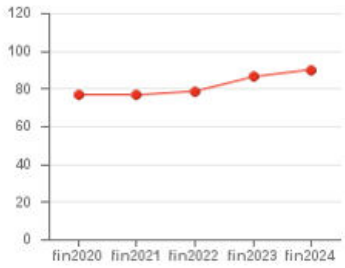
Le travail sur le paramétrage du logiciel OXIAD afin de recenser les délibérations générant un engagement hors bilan n 'a pu être engagé, il reste d'actualité en 2025.

Objectif opérationnel	1.2.6. Disposer d'une formalisation de l'ensemble des processus critiques identifiés d'ici 2024

Le travail de formalisation des processus se poursuit, en fonction de la disponibilité des services métiers. 2 nouveaux processus ont été validés en cours d'année 2024 et 1 tout début 2024. 1 processus a également été mis à jour.

1.2.6.1 PERF - Taux de formalisation des processus prioritaires au regard du nombre total de processus identifiés comme prioritaires

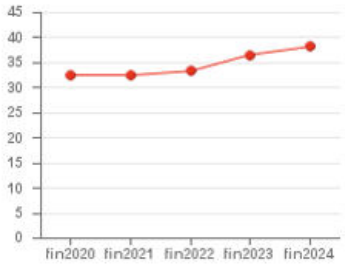
Période	Taux
fin2020	76,92
fin2021	76,92
fin2022	78,85
fin2023	86,54
fin2024	90,38



La formalisation des processus constitue le premier niveau du dispositif de contrôle interne. 52 processus ont été identifiés comme prioritaires pour la collectivité lors du démarrage de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes (2017). 47 étaient formalisés fin 2024.

1.2.6.1 PERF - Taux de formalisation des processus significatifs au regard du nombre total de processus identifiés comme significatifs

Période	Taux
fin2020	32,52
fin2021	32,52
fin2022	33,33
fin2023	36,59
fin2024	38,21



Avec 47 processus modélisés à la fin 2024, le taux de formalisation des processus significatifs pour la collectivité dépasse 38%.

Objectif opérationnel	1.2.7. Disposer d'une cartographie complète des risques et d'un plan d'action d'ici 2025

La campagne de cartographie des risques et d'élaboration d'un plan d'action a démarré en 2021. Elle porte sur les risques comptables et financiers mais aussi sur les risques d'atteinte à la probité ainsi que l'ensemble des risques auxquels sont confrontés les services dans leur gestion au quotidien ou pour leurs projets. Les thèmes suivants ont pour l'instant été traités : exécution budgétaire des marchés publics, des subventions, des prestations sociales, des cessions d'immobilisations, APA à domicile, en établissement (forfait), paye, paye des assistants familiaux, PCH à domicile et en établissement, subvention globale FSE, passation des marchés publics, infrastructures routières, garanties d'emprunts. Une priorisation des risques a été réalisée pour les directions Personnes âgées, personnes handicapées, Politiques territoriales, Finances, pilotage de gestion et affaires juridiques, Bâtiments et moyens généraux et Ressources humaines

Objectif opérationnel	1.2.8. Développer la culture interne de la maîtrise des risques

La culture interne de la maîtrise des risques se développe depuis 2017 avec la formalisation des processus significatifs au sein de la collectivité, elle est en train de se renforcer avec la cartographie des risques et l'élaboration d'un plan de maîtrise. Des actions de sensibilisation et de formation sont régulièrement menées, un espace collaboratif « maîtrise des risques » permet de suivre les avancées de la démarche, d'échanger et de trouver de la documentation. Sur 2020/2021, 215 personnes avaient été formées au management des risques, étant ainsi en capacité de participer activement à la démarche. 43 autres agents ont été formés sur 2024.

Objectif opérationnel	1.2.9. Disposer d'un système d'audit complet de notre dispositif contrôle interne d'ici 2024

Une réflexion est en cours sur les modalités d'organisation d'une fonction d'audit du dispositif de contrôle interne. Il viendra chapeauter les contrôles de premier niveau réalisés par les services opérationnels et les contrôles de second niveau que les secrétariats généraux de pôles ont vocation à mettre en œuvre. Il permettra de tester si le dispositif de contrôle interne existant est adapté et efficace ; il s'agit de vérifier que les contrôles effectués ainsi que les modalités d'organisation et de gouvernance retenues offrent une assurance raisonnable de la fiabilité de nos dispositifs.

Objectif opérationnel	1.2.10. Assurer la fiabilité et la traçabilité du système d'information

La traçabilité des actions effectuées au sein du Système d'Information de gestion Financière est une démarche qui s'est poursuivie en 2024 et qui s'appuie sur plusieurs actions.
La première porte sur la poursuite de la mise en œuvre d'un module de création des bons de commande intégré dans Grand Angle, déployé en 2021 sur un service testeur (DSI), en vue de lier les tâches de préparation des commandes à celles de l'outil de gestion financière et éviter les erreurs de saisie. Ce module est adapté aux besoins du service testeur et fait l'objet d'une réflexion pour l'adaptation pour les besoins des autres services. Ce module soutient le principe de la comptabilité d'engagements, par le fait que la commande est systématiquement inscrite dans Grand Angle avant toute communication au titulaire du marché. Il est complété par le développement du protocole d'échanges des marchés publics, qui s'appuie sur la saisie des données marché dans Grand Angle. Le flux proposé permet la transmission des données essentielles et financières vers les principaux destinataires.
La seconde action porte sur la gestion affinée des habilitations, par l'intermédiaire d'une procédure accentuée ou par l'intermédiaire d'un outil de gestion des habilitations, qui permet une meilleure gestion lors de mobilité interne au sein du Département en termes de suppression des droits liés aux anciennes missions de l'agent. La mise à jour des utilisateurs et leur habilitation dans IGDA a été initiée en 2021, s'est poursuivie sur l'exercice 2023 avec la refonte complète des profils utilisateurs, réalisé en collaboration avec les services, et est désormais appliquée à chaque changement.

Enfin, une cartographie des risques, visant à l'établissement d'un plan de sécurité du système d'information de gestion financière, a été réalisée pour identifier les points de vigilance et actions à mettre en place pour améliorer la sécurité des processus.

Le projet de fiabilisation des données tiers a été initié en 2024 pour placer Grand Angle comme référentiel de base de données des tiers. L'objectif est de fiabiliser les tiers par des connecteurs à des bases de données nationales notamment en lutte contre les tentatives de fraudes.

Le processus d'intégration des données depuis la plateforme Chorus a été revu pour assurer la continuité et la fluidité du service, par la mise en place d'un fonctionnement binôme DFIPAJ / DSI.

Pôle Social - Secrétariat général

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Disposer de comptes certifiés sans réserve d'ici 2028 »

Le Pôle Social s'inscrit dans la démarche de certification des comptes notamment par la rédaction de la cartographie des risques, une cartographie a été finalisée en 2024. Le service budget et contrôle poursuit l'animation du réseau des liquidateurs afin de relayer les consignes et accompagner les comptables.

Pôle solidarités territoriales - Secrétariat général

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Disposer de comptes certifiés sans réserve d'ici 2028 »

Le Pôle des solidarités territoriales continue de s'inscrire dans la démarche de certification des comptes notamment via les processus. Par ailleurs, l'accompagnement de proximité assuré par le secrétariat général permet aux agents du Pôle de bénéficier de conseils, ainsi que d'un premier niveau de contrôle.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridique

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Poursuivre les acquis de la démarche de certification des comptes »

La démarche de certification des comptes n'a pas été déployée à l'ensemble des collectivités. Le Département de la Savoie a cependant souhaité poursuivre les actions amorcées par la démarche d'expérimentation de la certification des Comptes comme la fiabilisation de l'inventaire, le contrôle interne, la cartographie des risque… Un marché d'accompagnement au développement du contrôle interne est prévu pour 2025.

Objectif politique	***1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale***
Objectif stratégique	***1.3. Permettre une mise en œuvre juridiquement sécurisée de l'action départementale***

Objectif opérationnel	***1.3.1. Développer la culture juridique interne en renforçant l'acquisition et la diffusion des connaissances et savoir-faire juridiques***

Après la dynamique lancée en matière de veille juridique, de formation interne, de définition de procédures et de documents de référence, l'effort porte toujours majoritairement sur la structuration d'un réseau interne de personnes ressources en matière juridique, pour se concentrer sur les apports qui pourraient utilement alimenter les connaissances métiers des différentes directions.
Le renforcement et la diffusion des connaissances et savoir-faire juridiques ont donc beaucoup reposé sur le retour terrain organisé par les secrétariats généraux, lesquels sont directement en lien avec les directions opérationnelles. De son côté, le service juridique intervient de manière complémentaire, en anticipation ou en réaction, notamment en fonction des problématiques ressortant des sollicitations qui lui sont adressées directement par les services fonctionnels et opérationnels.
L'année 2024 a notamment été marquée par différentes interventions et la mise en place de rencontres entre le service juridique de la DFIPAJ et les correspondants juridiques des différents pôles du Département

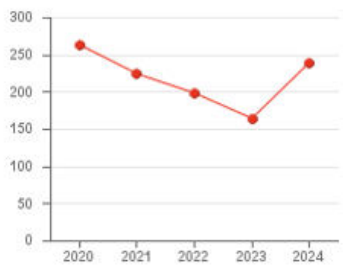
Objectif opérationnel	***1.3.2. Renforcer la fiabilité des actes et montages juridiques en développant le conseil et l'assistance aux élus et services départementaux***

Pas d'indicateur disponible. Poursuite, en 2024, de l'accompagnement des services par le service juridique, avec une attention spécifique portée sur l'amélioration des aspects formels de procédures et de certaines décisions.

Objectif opérationnel	***1.3.3. Renforcer la fiabilité juridique des marchés publics départementaux***

1.3.3.3 ACT - Nombre total de marchés de montant supérieur ou égal à 40 000 € (seuil à partir de 2020)

Période	Nombre
2020	264
2021	225
2022	199
2023	165
2024	240



Cet indicateur prend pour hypothèse que 1 lot = 1 marché public.
Le seuil de 25 000 € passe à 40 000 € à partir de l'année 2020.

Commentaire de la Direction des Bâtiments et Moyens Généraux (DBMG) :
Sur 442 procédures suivies en 2024, 380 marchés ont été notifiés. Le volume d'achat est en hausse continue depuis plusieurs années (322 procédures suivies en 2023, 308 en 2022, et 227 en 2021), mais les difficultés d'attribution des marchés s'intensifient également : en phase de consultation, les offres sont souvent supérieures aux estimations fournies par les maîtres d'œuvre, voire inexistantes, ce qui oblige à négocier et souvent relancer les procédures, générant à la clé des retards sur le démarrage et la livraison des chantiers.

206 avenants ont été notifiés en 2024, dont 22 sans incidence financière ou avec économie, et 116 avec plus-values. On constate donc une hausse du nombre d'avenants et de leur impact financier (141 en 2023, dont 85 en plus-value), liée d'une part au plus grand volume d'opérations en travaux et aux aléas de chantier, mais aussi à un contexte économique inflationniste.

Les plus importantes procédures notifiées en 2024 par la DBMG (qui incluent plusieurs lots) sont les suivantes :

- 10 marchés de travaux : restructuration, extension et mise en accessibilité du collège Joseph Fontanet à Frontenex, création des abris deux roues des collèges Garibaldi à Aix-les-Bains et Henry Bordeaux à Cognin, reconstruction et regroupements du centre routier départemental (CRD) et du centre social départemental (CSD) de Saint Étienne de Cuines, et marchés de maintenance - lots étanchéité, maintenance des climatisations et chaudières, maintenance des portes automatiques, menuiseries aluminium, contrôles techniques, et coordination SPS
- 1 concours et 3 marchés en maîtrise d'œuvre : construction du CRD de Voglans, rénovation énergétique du bâtiment logements de la cité mixte Saint Exupéry à Bourg saint Maurice, consolidation des peintures du chœur de la Sainte Chapelle à Chambéry, et rénovation de la toiture et l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au collège de Saint Étienne de Cuines.
- 1 marché de 3 lots en fourniture de services : vêtements de travail

Enfin, 11 mandats de maîtrise d'ouvrage sont en cours.

	Prestations intellec-tuelles	Travaux	Fournitures courantes et services	TOTAL	Dont marchés mandataires	Dont collèges	Procédures suivies (dont non notifiées)	Dont concours
AOO / PN / Concours	4	28	15	**47**	2	26	**36**	3
MAPA ENCADRE		14		**14**	1	11	**12**	
MAPA > 40 000 €	7	2	1	**10**	3	3	**13**	
MAPA < 40 000 €	42	64	104	**210**		74	**211**	
Marchés subséquents suite à accord-cadre multi-attributaires				**0**			**1**	
Avenants	16	129	61	**206**	88	113	**169**	
TOTAL	**69**	**237**	**181**	**487**	**94**	**227**	**442**	

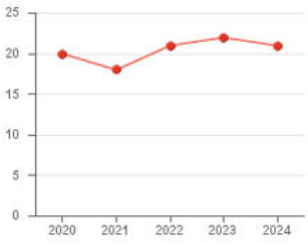
Demandes de sous-traitance sur les marchés en cours	1	75	2	**78**
Résiliations	3	5		**8**
Protocoles transactionnels		2		**2**

2024			
Avenants	Nombre	Montant HT	dont avenants suivis par mandataires
Sans incidence financière	78	- €	12
Négatif	12	- 92 773,21 €	10
Entre 0 et 5%	51	265 429,88 €	35
Entre 5 et 10 %	26	321 813,67 €	11
Entre 10 et 15 %	8	204 742,16 €	3
Entre 15 et 20 %	9	236 374,95 €	5
Supérieur à 20%	22	406 789,98 €	12
Total	**206**	**1 342 377,43 €**	**88**

* AOO : appels d'offres ouverts
PCN : procédures concurrentielles négociées
MAPA : Marchés à procédure adaptée
Marchés subséquents : suite à accords-cadres multi-attributaires

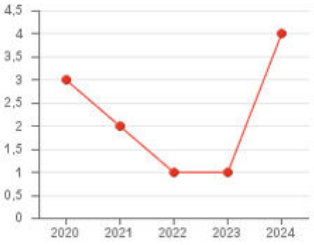
1.3.3.4 ACT - Nombre de commissions d'appel d'offres (CAO)

Période	Nombre
2020	20
2021	18
2022	21
2023	22
2024	21



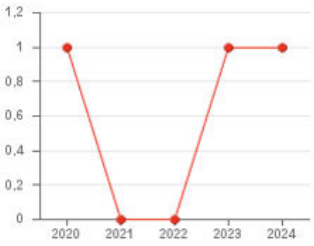
1.3.3.4 ACT - Nombre de jurys de maîtrise d'œuvre

Période	Nombre
2020	3
2021	2
2022	1
2023	1
2024	4



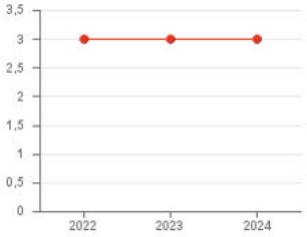
1.3.3.5 PERF - Nombre de contentieux liés à la passation de marchés publics

Période	Nombre
2020	1
2021	0
2022	0
2023	1
2024	1



1.3.3.5 PERF - Nombre de contentieux liés à l'exécution de marchés publics

Période	Nombre
2022	3
2023	3
2024	3



Objectif opérationnel	***1.3.4. Renforcer la défense des intérêts départementaux, notamment dans les procédures contentieuses ou amiables***

L'application Télérecours sert d'interface avec les juridictions administratives de première instance et d'appel. Les flux entrants gérés par le service juridique fournissent ainsi un bon indicateur de la dynamique contentieuse rencontrée par le Département (en dehors toutefois des procédures devant les juridictions judiciaires et des contentieux directement confiés à des avocats).

Nombre de flux sur l'application Télérecours :

Période	Tribunal administratif de Grenoble	Cour administrative d'appel de Lyon
2017	89	14
2018	70	5
2019	114	11
2020	110	12
2021	113	37
2022	135	17
2023	101	9
2024	98	7

La stratégie vise à éviter, dans la mesure du possible, le déploiement de procédures inutiles, qui encombrent les juridictions et nécessitent un travail conséquent de suivi pour les services départementaux. Pour cela, il a notamment été procédé à :

- Une meilleure explication du fondement des décisions susceptibles de recours,
- Un encouragement en faveur du dialogue précontentieux,
- Une identification, aussi bien pour les demandes du Département que pour les requêtes réalisées à son encontre, de celles qui ont manifestement peu de chance d'être favorablement accueillies par le juge administratif, ou qui pourraient facilement faire l'objet d'une recherche de solutions alternatives,
- Une conservation de la meilleure qualité de dialogue possible avec les requérants adverses
- Une démarche de régularisation juridique si celle-ci s'avère nécessaire.

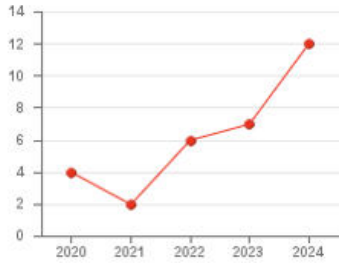
Ce travail a été réalisé en lien aussi bien avec les secrétariats généraux de pôle qu'avec les directions fonctionnelles et opérationnelles.
Après l'extinction d'un certain nombre des plus gros contentieux, l'année 2024 poursuit la tendance à une certaine normalisation, avec de nombreuses procédures dont les enjeux financiers sont modestes pour le Département. Néanmoins, plusieurs nouveaux contentieux pouvant avoir des impacts financiers non négligeables, de plusieurs centaines de milliers d'euros à quelques millions, font l'objet d'un suivi spécifique et renforcé (procédure concernant l'occupation des points hauts de téléphonie mobile et de télévision numérique terrestre par exemple).

Enfin, il arrive régulièrement que les dossiers contentieux soient l'occasion de réfléchir, avec les services concernés, aux procédures internes, voire même l'occasion de redéfinir des règles de gestion ou des positionnements de principe. Ce travail qui s'effectue toujours en lien étroit avec les directions concernées, participe très concrètement à l'amélioration des pratiques et la connaissance des risques, et plus spécifiquement en 2024, comme en 2023, pour ce qui concerne l'utilisation des délégations de signature, problématique récurrente.

Objectif opérationnel	1.3.5. Couvrir par des assurances adaptées la sécurité des biens et des personnels du département

1.3.5.1 ACT - Nombre de déclarations de sinistres sur les bâtiments départementaux

Période	Nombre
2020	4
2021	2
2022	6
2023	7
2024	12

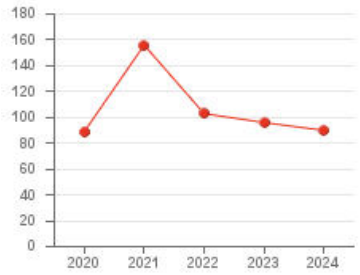


Pour l'année 2024, le Département comptabilise 12 déclarations de sinistres, dont 5 avec recours direct suite à l'identification de tiers responsables.

Le principal sinistre cette année a eu lieu sur le Centre Routier Départemental d'Aix-les-Bains, suite à un épisode de tempête.

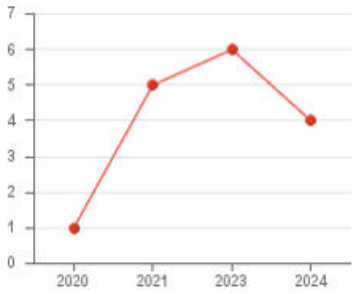
1.3.5.1 ACT - Nombre de déclarations de sinistres sur les véhicules départementaux

Période	Nombre
2020	89
2021	156
2022	103
2023	96
2024	90



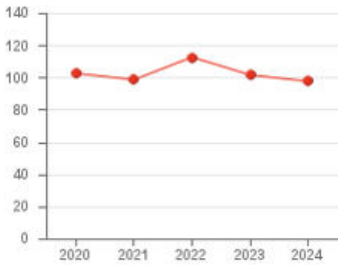
1.3.5.2 ACT - Nombre d'expertises en assurance

Période	Nombre
2020	1
2021	5
2023	6
2024	4



1.3.5.3 ACT - Nombre de recours de tiers en responsabilité civile contre le Département

Période	Nombre
2020	103
2021	99
2022	113
2023	102
2024	98



Pour l'année 2024, le Département comptabilise 98 déclarations de sinistre, dont 29 pris en charge par son assurance car supérieurs à 1 500€.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

« Permettre une mise en œuvre juridiquement sécurisée de l'action départementale »

Le Département conduit, dans une logique d'amélioration continue, des actions visant à renforcer la qualité juridique de son action et son efficience. Ces actions s'inscrivent dans un contexte évolutif, marqué par des exigences accrues, qui impliquent un accompagnement renforcé des directions opérationnelles dans leurs montages juridiques et leurs procédures d'achat (dans une logique de pilotage en mode projet) ainsi que le renforcement de l'approche économique de la commande publique départementale.

Objectif politique	*1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale*
Objectif stratégique	*1.4. Renforcer la performance économique, sociale et environnementale de l'achat départemental*

Objectif opérationnel	*1.4.1. Favoriser une approche économique de l'achat par l'établissement d'une cartographie et de stratégies d'achat d'ici 2023*

Un travail approfondi a été mené, en concertation avec les services, afin de faire aboutir des familles achats refondues, plus pertinentes et efficientes.
Parallèlement, la cartographie des achats a été effectuée et la programmation des achats par famille est actuellement en réflexion.

Objectif opérationnel	*1.4.2. Développer le recours aux techniques d'achat innovantes pertinentes*

Des réflexions sont menées régulièrement au stade de la définition des besoins et en amont du lancement des consultation afin de déterminer la procédure la plus adéquate.
Si le Département continue à mettre en œuvre des procédures classiques, des mécanismes de retour d'expérience, benchmarking et/ou sourcing pourraient permettre d'initier des procédures non encore engagées. Par exemple, des études vont être réalisées afin de déboucher éventuellement sur la technique du marché public global de performance.

Objectif opérationnel	*1.4.3. Développer le recours aux dispositifs sociaux et environnementaux dans les marchés publics*

Les dispositifs de clauses sociales, de marchés réservés et/ou de mise en œuvre de critère adaptés en matière sociale représentent un outil juridique majeur dans la commande publique départementale et sont mis en œuvre régulièrement, avec l'appui de la chargée de mission clauses sociales.
Il en est de même pour les enjeux environnementaux qui sont intégrés dans la majorité des contrats soit par le biais de clauses d'exécution, soit par le biais des critères de jugement des offres, étant précisé que les obligations règlementaires évoluent vers un renforcement de la prise en compte du développement durable dans les marchés publics. Il est à noter une forte augmentation notamment de la prise en compte de critères environnementaux.

Les indicateurs suivants concernant les marchés à partir de 40 000 euros HT ont été construits sur une période de juillet 2021, date de leur formalisation, à décembre 2021. Pour 2022, 2023 et 2024, nous sommes sur une année entière.

	Juillet à décembre 2021	2022	2023	2024
Nombre annuel de marchés avec critères environnementaux / total de marchés	14,29%	56%	74,55%	82,92%
Nombre annuel de marchés avec critères sociaux / total de marchés	0%	2%	4,24%	1,25%
Nombre annuel de marchés avec condition d'exécution à caractère environnemental / total des marchés	15,31%	27%	42,42%	37,92%
Nombre annuel de marchés avec condition d'exécution à caractère social / total des marchés	37,76%	24%	35,76%	17,5%
Nombre annuel de contrats réservés / total des marchés	0%	1%	2,42%	0,42%

Objectif opérationnel	*1.4.4. Réduire à moyen terme le coût d'achat des principaux segments de fournitures et de services*

Ce travail est en cours de réflexion et est lié à l'étape de construction des familles achats.

Objectif opérationnel	*1.4.5. Réduire l'impact environnemental des achats départementaux*

Comme indiqué au point 1.4.3, les considérations environnementales sont intégrées dans la majorité des contrats, soit par les clauses d'exécution, imposées aux candidats aux marchés, soit par les critères de jugement des offres qui ont été renforcés, de même que le poids de leur pondération.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4. ☺

« Renforcer la performance économique, sociale et environnementale de l'achat départemental »

Un travail visant à renforcer la performance économique des achats départementaux a été engagé, qui consiste dans la redéfinition de la segmentation des achats et l'engagement d'une cartographie permettant, pour chaque segment, de recenser les marchés en vigueur et leurs principales caractéristiques. La prise en compte du développement durable a également été renforcée dans les concertations engagées.

Objectif politique	*1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale*
Objectif stratégique	*1.5. Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services*

Objectif opérationnel	*1.5.1. Consolider la diffusion, l'appropriation et l'efficacité des outils de pilotage*

La qualité de la démarche de performance a été saluée par la Chambre Régionale des Compte en 2019, grâce à l'ensemble des outils d'ores et déjà mis en œuvre :

- la déclinaison de l'ensemble des politiques départementales en objectifs politiques, stratégiques et opérationnels (tableau de pilotage stratégique),
- le présent rapport d'activité, avec ses mises en perspective et son accent porté sur le volet performance,
- les réunions de dialogue de gestion qui permettent annuellement un temps de dialogue approfondi entre les directions opérationnelles, les directions supports et la direction générale,
- la mise à jour régulière de la comptabilité analytique, issue du logiciel de comptabilité,
- le travail permanent sur les objectifs et les indicateurs (recherche de précision et qualité).

Un travail a été engagé en 2023 et s'est poursuivi en 2024, concernant la refonte de l'infocentre de comptabilité analytique ainsi que sa restitution via l'outil Tableau afin d'avoir une présentation complète des différents coûts supportés (coût de fonctionnement, coût bâtiment, frais de personnel) par la collectivité déclinée par pôle, puis par direction.

Objectif opérationnel	*1.5.2. Renforcer le recours aux indicateurs de performance dans le cadre des dialogues de gestion*

Une réflexion a été engagée fin 2024 dans le cadre de la réactivation des séances de dialogues de gestion en 2025.

Objectif opérationnel	*1.5.3. Développer le recours aux évaluations de politiques publiques départementales*

Faute de personnel disponible, cet objectif n'a pas encore été mis en œuvre à ce jour.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5. ☺

« Renforcer la performance des politiques départementales et de l'activité des services »

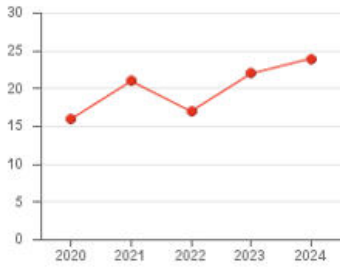
Bien que d'un niveau de qualité reconnu, notamment par la Chambre Régionale des Comptes, le développement de la démarche de performance doit tenir compte de la disponibilité des services, par ailleurs fortement mobilisés par leur activité opérationnelle. Un travail de redéfinition de la segmentation stratégique a été engagé en 2023 afin de la rendre plus adaptée à la réalité des politiques en vigueur et la réactivation de séances de dialogue de gestion pour 2025 a été engagée fin 2024.

Objectif politique	***1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale***
Objectif stratégique	***1.6. Adapter la gestion du patrimoine bâti aux exigences réglementaires et aux contraintes budgétaires***

Objectif opérationnel	***1.6.1. Améliorer la sécurité***

1.6.1.1 ACT - Nombre de dépôts de déclarations de travaux

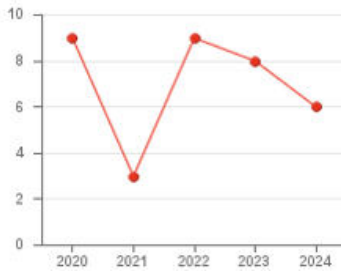
Période	Nombre
2020	16
2021	21
2022	17
2023	22
2024	24



24 déclarations préalables et autorisations de travaux ont été déposées et validées en 2024 : 14 en collèges, 7 dans les maisons et centres sociaux, et 3 à Chambéry pour le bâtiment de l'Adret, le château des ducs de Savoie, et le service de maintenance routière des Landiers.

1.6.1.2 ACT - Nombre de dépôts de permis de construire

Période	Nombre
2020	9
2021	3
2022	9
2023	8
2024	6



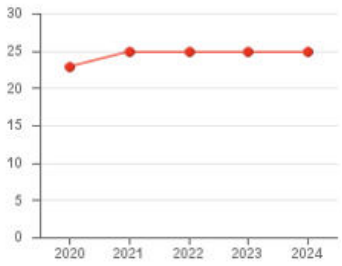
6 permis de construire ont été déposés 2024, dont 4 accordés sur des collèges : restructuration pour Louise de Savoie à Chambéry, installation de sanitaires provisoires pour L'Épine à Novalaise, modifications d'aménagements pour Charles Dullin à Yenne, et création d'un abri deux roues pour Le Beaufortain à Beaufort.

Objectif opérationnel	***1.6.2. Améliorer l'accessibilité des locaux départementaux (hors collèges)***

La mise en conformité des Établissement recevant du public - ERP est encadrée par un Agenda d'accessibilité programmé - Ad'AP, qui a été validé en octobre 2015. Compte tenu des investissements réalisés et des sites acquis ou cédés depuis, sa révision est en cours de préparation.

1.6.2.1 PERF - Nombre de bâtiments accessibles (hors collèges)

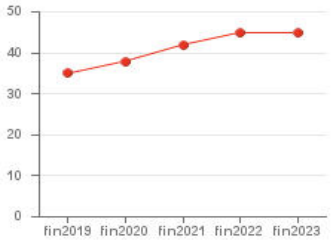
Période	Nombre
2020	23
2021	25
2022	25
2023	25
2024	25



Seuls 48 établissements recevant du public - ERP sont encore occupés par le Département sur les 78 sites initialement listés dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) adopté en octobre 2015. En revanche, 13 nouveaux bâtiments devraient être pris en compte, soit un total de 61 sites.
Sur ces 61 sites, 25 sont aujourd'hui totalement accessibles (et 18 collèges sur les 37 établissements gérés par le Département).
Une révision de l'AD'AP est en cours de préparation, avec des crédits spécifiquement fléchés en maintenance à partir de 2025 sur les petits travaux de mise en conformité, afin d'accélérer, lorsque c'est possible, la récupération des attestations finales sans attendre les opérations programmées au PPI.

1.6.2.2 PERF - Taux de bâtiments accessibles au regard du nombre de bâtiments ERP départementaux qui doivent être accessibles (hors collèges)

Période	Taux
fin2019	35
fin2020	38
fin2021	42
fin2022	45
fin2023	45



Objectif opérationnel	*1.6.3. Conserver le patrimoine en bon état (hors collèges)*

Le pilotage des travaux est réparti en trois volets :
- les opérations lourdes, intégrées dans un plan pluriannuel d'investissements,
- les maintenances programmées annuellement et réalisées par des entreprises en accords-cadres à bons de commande,
- la petite maintenance sur les sites centraux du territoire chambérien, réalisée en interne par une équipe d'agents départementaux pour plus de souplesse et de réactivité.

Opérations livrées en 2024



MTD des deux lacs, Yenne



Nouvel atelier culinaire départemental - ACD, Chambéry

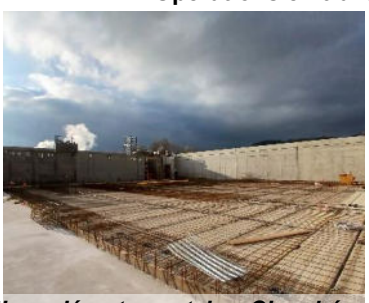
Opérations livrées en 2024 (suite)



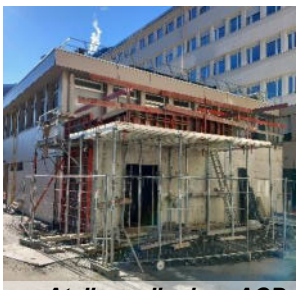


Chalet de l'Edelweiss, Saint François Longchamp : nouvelle chaufferie au biopropane

Opérations en travaux en 2024

Centre de conservation des collections départementales, Chambéry

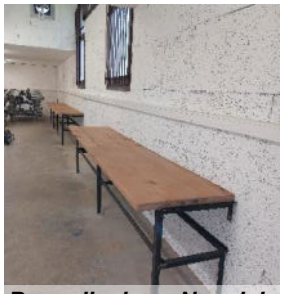



Atelier culinaire - ACD, Saint Jean de Maurienne




CRS et CSD de Saint Etienne de Cuines : reconstruction et regroupement

Chantiers réalisés en régie en 2024




Base d'aviron, Novalaise : mobilier



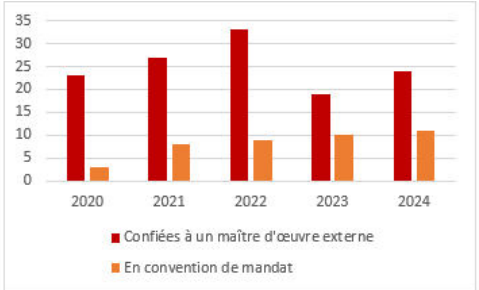
MTD de Maurienne : cuisine




CRD de Saint Michel de Maurienne : cuisine

1.6.3.1 ACT - Nombre d'opérations de travaux confiées en maitrise d'œuvre externe et en convention de mandat

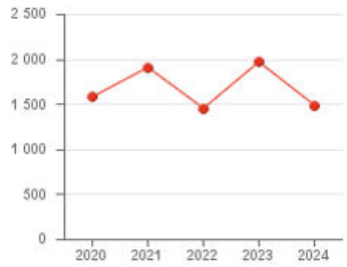
Période	Confiées à un maître d'œuvre externe	En convention de mandat
2020	23	3
2021	27	8
2022	33	9
2023	19	10
2024	24	11



En 2024, sur 24 opérations suivies en maîtrise d'œuvre externe (dont 14 en collèges), 11 sont déléguées en mandat de maîtrise d'ouvrage : Centre de conservation des collections du Musée, Ateliers culinaires de Chambéry et de Maurienne, et collèges d'Aix-les-Bains (Garibaldi), Chambéry (Louise de Savoie), Saint Etienne de Cuines, Aime, Bozel, La Ravoire et Albertville (Combe de Savoie.

1.6.3.2 ACT - Nombre de bons de commandes pour travaux en maintenance

Période	Nombre
2020	1 586
2021	1 915
2022	1 459
2023	1 975
2024	1 494



Sur les 1 494 commandes engagées en 2024, 45% concernent les sites départementaux autres que les collèges, sur lesquels on enregistre une baisse du nombre de bons de commandes, le volume d'activité global et les budgets alloués à la maintenance restent stables.

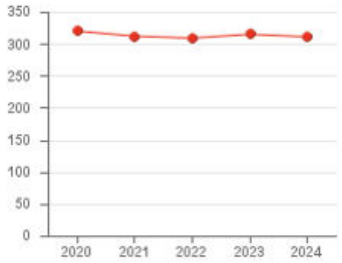
Toutefois, on note toujours des délais assez longs pour obtenir les devis des entreprises, et un nombre de bons de commande variable selon la complexité des nombreuses opérations prises en charges.

Objectif opérationnel	*1.6.4. Rationaliser l'occupation du patrimoine bâti*

Le Département mène depuis plus de 10 ans une politique visant à limiter les coûts induits par son patrimoine bâti, en réduisant et mutualisant les surfaces occupées, tout en maintenant les synergies transversales des services et en préservant la proximité avec les usagers.

1.6.4.1 ACT - Nombre de sites gérés par le Département, y compris les collèges

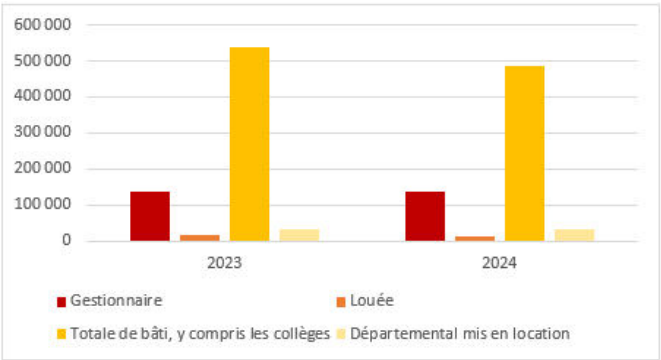
Période	Nombre
2020	321
2021	313
2022	310
2023	316
2024	312



Avec 312 sites fin 2024, la légère baisse du nombre de sites dont dispose le Département est principalement liée à la livraison de chantiers qui ont permis d'abandonner les sites transitoires mobilisés pendant le temps des travaux.

1.6.4.2 ACT - Surface de bâti

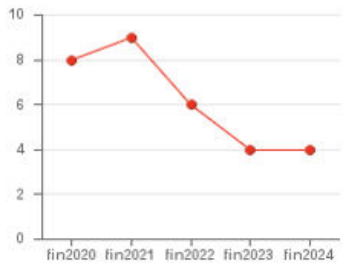
Période	Gestionnaire	Louée	Totale de bâti, y compris les collèges	Départemental mis en location
2023	137 702	15 022	540 396	32 477
2024	135 555	13 264	484 912	32 477



Le Département vise la maîtrise de son patrimoine immobilier, en réduisant au maximum les surfaces louées pour ne pas subir les augmentations régulières des loyers.

1.6.4.3 ACT - Nombre de locaux départementaux inoccupés

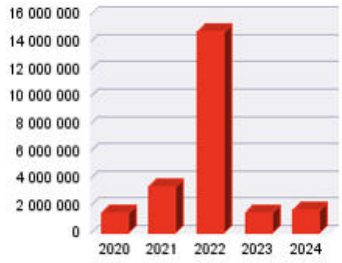
Période	Nombre
fin2020	8
fin2021	9
fin2022	6
fin2023	4
fin2024	4



4 sites restent inoccupés :
- maison cantonnière de Saint Genix sur Guiers,
- château Reinach à la Motte-Servolex,
- chapelle de Chignin,
- premier étage de l'hôtel Favre de Marnix.

1.6.4.6 PERF - Recettes perçues sur ventes d'actifs

Période	Euros
2020	1 388 000
2021	3 364 854
2022	14 644 750
2023	1 421 093
2024	1 618 952



Après les recettes de cessions record de 2022, les montants perçus en 2023 et 2024 sont revenus à un niveau plus faible, malgré plusieurs transactions en cours de négociation mais non finalisées.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.6. 😐

« Adapter la gestion du patrimoine bâti aux exigences réglementaires et aux contraintes budgétaires »

Le Département poursuit sa politique pour l'accroissement de sa maîtrise foncière, l'optimisation des sites qu'il occupe, la valorisation des biens non-stratégiques, ainsi que la maintenance régulière et la mise aux normes de ses bâtiments, tout en s'adaptant progressivement pour intégrer les évolutions en cours du cadre réglementaire, notamment dans les domaines environnementaux et énergétiques.

Objectif politique	***1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale***
Objectif stratégique	***1.7. Optimiser l'adéquation entre les besoins et les moyens techniques ou informatiques fournis***
Objectif opérationnel	***1.7.1. Diminuer la consommation d'énergie liée au patrimoine du Département***

FOCUS SUR …

LE RETOUR DES CHAUDIÈRES BOIS

Le Département est engagé dans une stratégie de sortie du chauffage au fioul, pour faire baisser ses émissions de gaz à effet de serre.

Ces dernières années, 10 sites ont été convertis avec un approvisionnement en bio-propane décarboné. Toutefois le bio-propane reste une énergie de transition : son développement est encore limité, et elle subit des tensions sur son approvisionnement.

Le **bois-énergie** est en revanche un combustible renouvelable et largement disponible en Savoie. Malgré des contraintes plus fortes en exploitation-maintenance et un volume d'installation plus conséquent que pour les combustibles fossiles, les évolutions techniques dans le domaine des chaudières bois rendent ces équipements opportuns pour nos sites de petites et moyennes surfaces. Le Département a donc décidé de relancer le déploiement de systèmes de chauffage au bois en remplacement du fioul.

Ainsi en 2024, deux sites ont été équipés de nouvelles chaudières à granulés, sur le centre routier d'Entremont-le-Vieux et le centre social de Saint Michel de Maurienne.



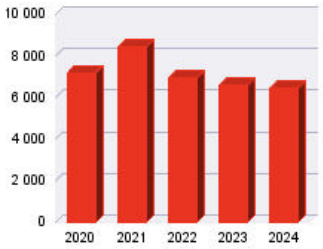
Chaudière fioul avant travaux



Chaudière à granulés bois après travaux

1.7.1.2 PERF - Consommation d'énergie des bâtiments départementaux (hors collèges)

Période	MegaWatt-heure
2020	7 148
2021	8 375
2022	6 903
2023	6 558
2024	6 422

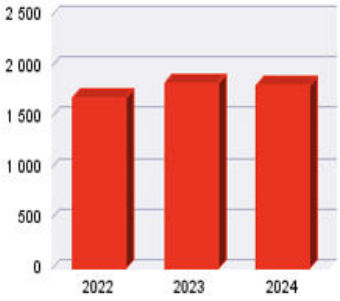


En 2024, les consommations baissent de 2% par rapport à 2023. Toutefois, l'hiver ayant été un petit peu plus doux, à climat constant, les consommations sont équivalentes.

Après 3 années de diminutions successives, nous semblons atteindre un plancher représentatif du niveau d'application du plan de sobriété par la collectivité. Pour aller plus loin, davantage de moyens d'incitation, de suivi et de contrôle semblent nécessaires.

1.7.1.4 PERF - Émissions de gaz à effets de serre des bâtiments départementaux (hors collèges)

Période	Tonnes équivalent CO2
2022	1 672
2023	1 819
2024	1 798

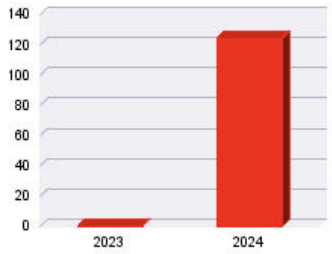


En 2024, les émissions de gaz à effet de serre évoluent à la baisse, soit -7% par rapport à 2023 à isopérimètre.

Il est à noter que certains sites fortement émetteurs comme les Archives départementales ou le Foyer de l'enfance à Chambéry ont fait l'objet d'une gestion plus maîtrisée des consignes de chauffage afin de limiter leurs consommations et donc le volume de leurs émissions.

1.7.1.5 PERF - Part d'énergies renouvelables produites (hors collèges)

Période	MegaWatt-heure
2023	0
2024	124



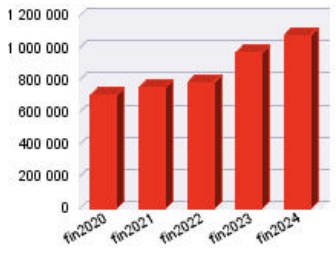
En 2024, deux premières centrales photovoltaïques ont été mises en service en toitures hors collèges, sur le bâtiment des Clapeys à Saint Jean de Maurienne et le nouveau bâtiment de la MTD des deux lacs à Yenne.

La production ainsi cumulée représente 2.5% de l'électricité consommée par les bâtiments (hors collèges). Le développement se poursuit et deux nouvelles centrales vont prochainement être mises en service.

Objectif opérationnel	***1.7.2. Maitriser le coût de l'entretien ménager tout en garantissant la qualité de service***

1.7.2.1 PERF - Montant des dépenses liées à l'entretien ménager externalisé

Période	Euros
fin2020	702 102
fin2021	749 039
fin2022	781 629
fin2023	965 261
fin2024	1 076 995

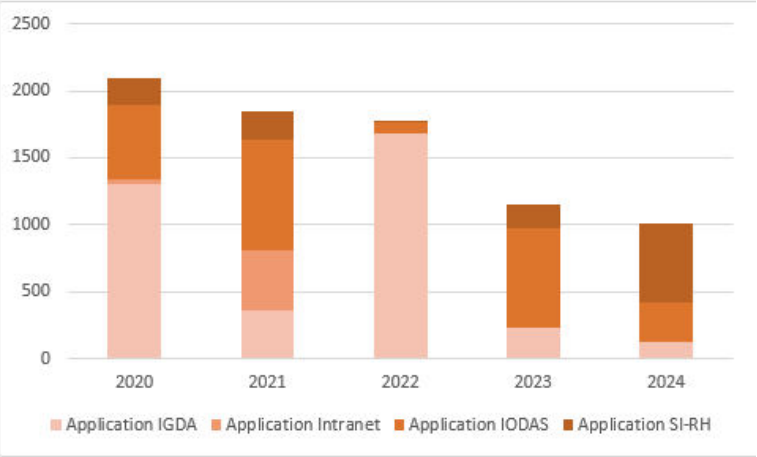


Les dépenses d'entretien ménager sont en forte évolution depuis 2 ans. Cela s'explique par les augmentations de prix validées en 2023 suite à l'inflation et par la mise en service du musée Savoisien, mais un travail de fond doit être mené pour optimiser ces dépenses et les marchés correspondants.

Objectif opérationnel	1.7.3. Disposer d'une infrastructure informatique robuste, performante et garantir la qualité de service à l'usager

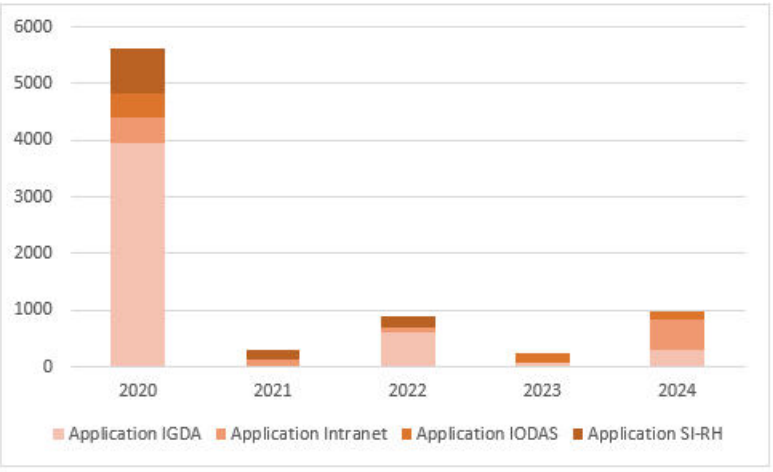
1.7.3.1 PERF - Indisponibilité programmée des applications SI-RH (Ressources Humaines), IGDA (Finances), IODAS (Secteur social), Intranet. (Unité en minutes)

Période	Application IGDA	Application Intranet	Application IODAS	Application SI-RH
2020	1310	30	555	205
2021	360	450	820	223
2022	1680	0	81	14
2023	225	0	753	171
2024	120	0	301	585



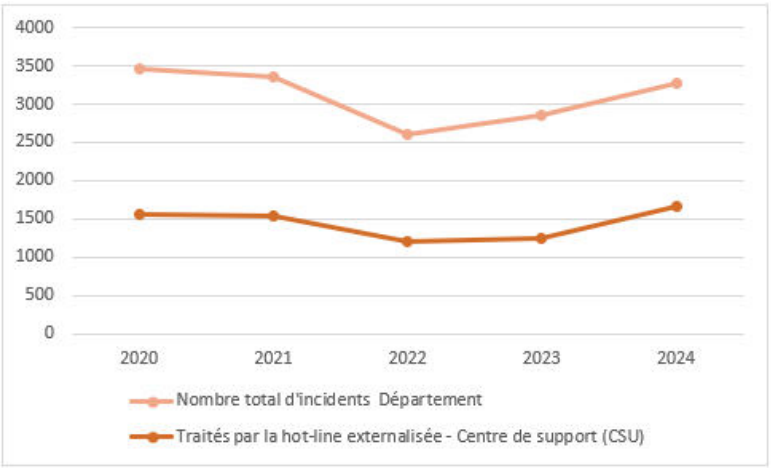
1.7.3.2 PERF - Indisponibilité non-programmée des applications SI-RH (Ressources Humaines), IGDA (Finances), IODAS (Secteur social), Intranet. (Unité en minutes)

Période	Application IGDA	Application Intranet	Application IODAS	Application SI-RH
2020	3960	438	435	780
2021	18	120	0	166
2022	615	82	0	187
2023	82	0	150	0
2024	300	540	150	0



1.7.3.3 ACT - Nombre d'incidents traités et taux global de résolution dans le respect du niveau de service défini (SLA)

Période	Nombre total d'incidents Département	Traités par la hot-line externalisée - Centre de support (CSU)	Taux global de résolution dans le respect du niveau de service défini (SLA)
2020	3451	1551	75
2021	3356	1537	75
2022	2613	1198	70
2023	2847	1250	99,9
2024	3274	1661	88,5



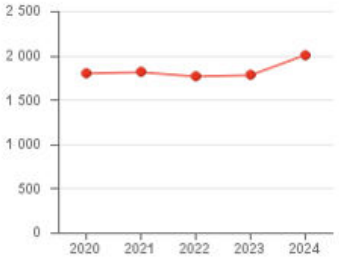
En 2024 le nombre d'incidents augmente. Ce chiffre s'explique notamment par quelques incidents touchant beaucoup d'utilisateurs (réseau, Indisponibilité IODAS, accès Intranet depuis l'extérieur …) qui ont générés de nombreux appels au centre de services.
Il faut aussi noter la baisse significative du taux de résolution des incidents dans le délai imparti (Sla) par le CSU après une amélioration en 2023. Un marché avec un nouveau prestataire débutera en mars 2025.

Objectif opérationnel	1.7.4. Doter les agents du Département en équipements informatiques fiables et performants

Les agents du Département disposent d'équipements informatiques fiables, performants et conformes aux besoins.

1.7.4.1 ACT - Nombre d'ordinateurs pour le Département (hors collèges)

Période	Nombre
2020	1803
2021	1817
2022	1769
2023	1783
2024	2012



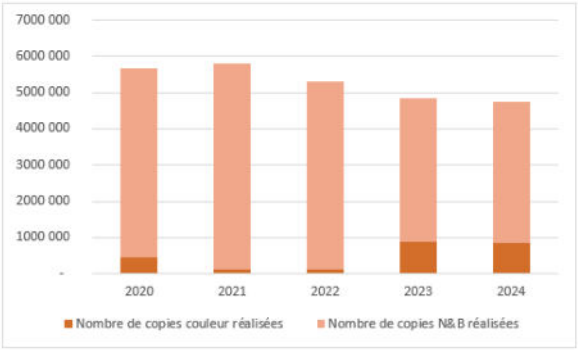
Le parc informatique du Département compte 229 postes de travail supplémentaires en 2024. Cette augmentation vient notamment de la dotation de l'ensemble des assistants familiaux.
La part d'ordinateurs portables est toujours en augmentation 80% en 2024 (72% en 2023).

Objectif opérationnel	1.7.5. Optimiser les impressions

1.7.5.2 PERF - Nombre total de copies couleur et N&B réalisées

Période	Nombre de copies couleur réalisées	Nombre de copies N&B réalisées
2020	444 604	5 209 980
2021	131 751	5 678 274
2022	115 086	5 176 244
2023	872 969	3 969 993
2024	835 362	3 907 960





Les volumes d'impressions au sein du Département restent stables par rapport à 2023.

Depuis 2023, on note une augmentation du pourcentage du nombre d'impression couleur due à la suppression du papier à entête préimprimé et à un dysfonctionnement de la limitation du quota couleur (20 pages mensuelles par agent sauf exception). Ce quota a pu être remis en place courant 2024.

Objectif opérationnel	1.7.6. Respecter l'avancement des projets selon le calendrier établi

Le schéma directeur numérique validé en 2024 s'accompagne d'une nouvelle gouvernance reposant sur des Comités de programme pilotés par les directeurs généraux adjoints. Les projets sont réunis au sein de portefeuilles et suivis dans un outil dédié.

Direction des bâtiments et moyens généraux

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.7. 😐

« Optimiser l'adéquation entre les besoins et les moyens techniques ou informatiques fournis »

Les 3 objectifs de développement durable sont des enjeux forts et ambitieux pour la gestion du patrimoine bâti départemental, sur la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, et sur l'augmentation de la part des énergies renouvelables. Les bases sont posées pour atteindre ces objectifs :
- études de faisabilité et premiers investissements réalisés en 2020/2021 (suppression progressive du recours au fioul, développement d'installations photovoltaïques en toitures…),
- expérimentation d'un suivi automatisé des consommations de fluides en 2021 pour déploiement en 2022,
- création d'un service dédié mis en place début 2022.
- raccordement systématique des installations aux réseaux de chaleur urbains,
- consultation pour la valorisation de certificats d'économie d'énergie pour les travaux d'efficacité énergétique réalisés.

Les premiers effets commencent à se traduire dans les chiffres, mais le contexte politico-économique incertain fait peser des incertitudes sur les perspectives d'investissements à venir.

De plus, le plan de sobriété mis en place depuis 2022 a porté ses fruits et vient conforter ces diminutions de consommations.

Direction des systèmes d'information

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.7. ☺

« Optimiser l'adéquation entre les besoins et les moyens techniques ou informatiques fournis »

La démarche de schéma directeur a été l'occasion de recenser les besoins des directions métiers. Ces besoins ont fait l'objet de priorisation et planification validées par le COPIL Perf et les moyens nécessaires à la réalisation des projets du schéma directeur ont été validés.

Objectif politique	***1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale***
Objectif stratégique	***1.8. Garantir la sécurité technique et juridique du SI du Département***

Objectif opérationnel	***1.8.1. Garantir la sécurité du système d'information et la résilience de la collectivité en cas d'attaque cybercriminelle majeure***

Pour 2024, la principale avancée porte sur le lancement d'une démarche de PCA/PRA (plan de continuité et de repise d'activités). Une cyberattaque peut en effet avoir des conséquences lourdes allant jusqu'à une indisponibilité totale du système d'information pendant une durée plus ou moins longue. Il est donc indispensable de réfléchir au maintien des activités les plus critiques du Département en l'absence d'accès possible au système d'information. Pour cela, un travail est en cours avec l'ensemble des direction métiers afin de recenser les activités les plus critiques et leur adhérence au système d'information, les prioriser, et anticiper l'organisation et les outils nécessaires à mettre en œuvre en cas de cyberattaque.

Objectif opérationnel	***1.8.2. Garantir le respect de la règlementation en matière de protection des données personnelles***

313 traitements contenant de la donnée à caractère personnel étaient identifiés fin 2024 et inscrits au registre RGPD imposé par la CNIL. Parmi ceux-ci, 14 l'ont été en 2024.

Fin 2021, le Département a créé une commission d'homologation des téléservices chargée d'émettre un avis sur les projets numériques qui lui sont soumis avant que l'Autorité d'Homologation de la Sécurité des Systèmes d'Information du Conseil départemental, Mme la vice-présidente chargée des ressources humaines et moyens généraux, ne se prononcent sur l'homologation de sécurité des dossiers concernés. Les projets numériques peuvent notamment concerner, et sans que cela soit limitatif, les projets de téléservices aux usagers et d'échanges entre administrations publiques.
Cette décision, qui s'appuie sur un dossier d'homologation, atteste, au nom de l'autorité administrative, que le système d'information est protégé conformément aux objectifs de sécurité fixés et que les risques résiduels sont acceptés.
En 2024, trois solutions (Portail usagers et indexation collaborative pour les Archives Départementales, DT-DICT) ont été homologuées.

Direction des systèmes d'information

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.8. 😐

« Garantir la sécurité technique et juridique du SI du Département »

Le Département améliore progressivement la sécurité technique de son SI, à la fois par des travaux organisationnels (lancement de la démarche de PCA) et techniques (surveillance du SI, travail de résorption des vulnérabilités, lutte contre l'obsolescence logicielle, durcissement des règles d'administration, …). Le respect du RGPD fait également l'objet de travaux réguliers et une sensibilisation a été lancée sur ce sujet. Cependant, le niveau d'atteinte de l'objectif reflète l'importance des travaux restant à réaliser.

Objectif politique	*1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale*
Objectif stratégique	*1.9. Offrir aux usagers les services du Département selon les modalités souhaitées*

Objectif opérationnel	*1.9.1. Développer la mise à disposition de téléservices aux usagers*

L'année 2024 a vu démarrer la mise en œuvre du Schéma Directeur numérique (SDN) avec un programme de projets axé sur la relation aux usagers. Les premières réalisations de ce programme sont le projet de téléservice aux usagers de la MDPH (projet presque terminé fin 2024) et le démarrage d'un projet de gestion des subventions via un portail dédié.

Objectif opérationnel	*1.9.2. Contribuer par les outils numériques à la transformation de la collectivité et mettre davantage l'accent sur la relation aux usagers*

La DSI a travaillé à l'écriture de son Schéma Directeur Numérique (SDN) qui a vu le jour en 2024 sur la période 2024-2026. Ce dernier comprend tout un programme consacré à la Gestion de la Relation aux Usagers (GRU), mais également une trentaine de projets dits de « transformation » qui seront suivis par le COPIL PERF. Ces projets visent par exemple au développement des compétences numériques des agents, l'amélioration de l'accueil des agents sur l'accès aux ressources numériques, les équipements informatiques pour les Assistants Familiaux, l'amélioration de l'offre des services Ressources.
Une feuille de route pour l'intégration de l'Intelligence Artificielle à nos métiers est en cours, en commençant par l'écriture d'une charte pour les utilisateurs et se poursuivant par l'écriture de ladite feuille de route de projets et de leur gouvernance.
Sur le plan de la relation aux usagers, tout un programme est bâti autour de ce sujet ; en commençant par l'écriture de la stratégie de la collectivité, par le traitement des canaux téléphoniques et physiques, par le développement d'un téléservice de subventions, etc.

Direction des systèmes d'information

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.9. ☺

« Offrir aux usagers les services du Département selon les modalités souhaitées »

Le sujet des téléservices a été en 2024 remis dans une approche plus globale de GRU dont les téléservices sont un des canaux pour offrir des services aux usagers savoyards.
L'année 2024 est une année de transition et de construction d'un projet transversal à la collectivité porté par TIMLab dans le cadre du SDN.

Objectif politique	*1. Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action départementale*
Objectif stratégique	*1.10. Evaluer l'empreinte carbone numérique de la collectivité et contribuer à sa réduction*

Objectif opérationnel	*1.10.1. Etablir l'empreinte carbone numérique de 2022*

Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) du parc informatique (PC, écrans, tablettes, TV et vidéoprojecteurs) est établi depuis 2021. Il est étroitement lié au volume des achats réalisés chaque année :
A noter pour 2024, les actions suivantes :

- Acquisitions d'ordinateurs reconditionnés pour les collèges
- Acquisition d'ordinateurs portables reconditionnés pour les 170 assistants familiaux.

Le Département a également fait le choix de ne pas remplacer l'infrastructure technique supportant les systèmes d'informations installée fin 2020 / début 2021. Le matériel en place est reconduit pour 4 années supplémentaires avec de la maintenance et une extension de garantie constructeur associée jusqu'à fin 2028. Le cycle de remplacement « classique » était auparavant de 5 ans.

Direction des systèmes d'information

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.10. 😐

« Evaluer l'empreinte carbone numérique de la collectivité et contribuer à sa réduction »

Le bilan réalisé en 2024 reste toujours partiel, il ne porte en effet pas sur la totalité des composants du système d'information. Ainsi, établir le scope 3 de la DSI reste un objectif pour les années à venir.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

Direction des systèmes d'information

Les perspectives de la DSI ont été confirmées courant 2024 par l'adoption de la stratégie numérique du Département et du schéma directeur numérique. Ces productions s'accompagnent d'un nouveau dispositif de gouvernance visant à piloter les projets SI en garantissant leur alignement stratégique. Les premières réunions ont eu lieu fin 2024.
Sur le volet de la cybersécurité, la définition d'un PCA/PRA (Plan de Continuité d'Activité / Plan de Reprise d'Activité) a démarré et fait l'objet d'un travail avec les directions métiers. Ce sera un élément important de notre capacité de réaction en cas de cyber attaque.

Direction des bâtiments et moyens généraux

La DBMG s'inscrit au cœur des ambitions départementales pour faire face aux enjeux climatiques, en améliorant la performance de son patrimoine bâti. Le service dédié, créé depuis 2022, pilote cette stratégie pour réduire les consommations d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre induites, et augmenter la part d'énergies renouvelables. En accompagnement, le plan de sobriété mis en place à la fin de l'année 2022 et reconduit les hivers suivants a également porté ses fruits.

Parallèlement, la rénovation énergétique du patrimoine départemental se poursuit avec une volonté de remplir nos objectifs vis-à-vis du décret tertiaire. Cependant, cette démarche s'inscrit dans un contexte politico-économique inflationniste et de plus en plus incertain, tant au niveau des énergies, que dans le secteur des travaux publics, impactant ainsi le coût des opérations et leur planning de réalisation.

Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques

La formalisation des processus s'est poursuivie, à la faveur du déploiement de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes puis du nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics. Cet axe de renforcement du contrôle interne a été complété à partir de 2021 par l'engagement dans l'élaboration d'une cartographie et d'un plan de maîtrise de risques. La démarche, pilotée et accompagnée par la DFIPAJ, concerne l'ensemble des services du CD 73 (approche globale des risques et non pas uniquement comptables et financiers). Certains organigrammes fonctionnels sont également formalisés. Afin de préparer cette nouvelle étape, 215 personnes ont été formées au management des risques sur 2020/2021 au sein de la collectivité, puis 43 sur 2024. Elles sont ainsi en capacité de participer activement à la démarche de maîtrise des risques, qu'il s'agisse d'identifier, de coter, de valider ou de prioriser les risques, ou encore de proposer des mesures d'amélioration de la maîtrise du risque. Cette démarche s'est poursuivie en 2024.

Par ailleurs, avec le soutien du Commissaire aux Comptes du Département, le travail de renforcement de la qualité comptable s'est poursuivi en 2023 et 2024.

La démarche de performance a donné lieu, à compter de 2024, à l'engagement d'une actualisation et d'une adaptation de la segmentation stratégique et des arbres d'objectifs.

Le travail de refonte de la nomenclature des achats, de biens et de services, a abouti à une mise en œuvre à partir de juin 2023 et a permis l'établissement en 2024 d'une cartographie des achats départementaux avec l'intégration de cette nouvelle nomenclature dans les pratiques internes.

Pôle Social - Secrétariat général

Les priorités sont les suivantes :

- Informatique :
    - Intensifier les formations aux agents et mettre en œuvre des visites sur les territoires par l'assistance fonctionnelle
    - Mise en production de la nouvelle paie des assistants familiaux,
    - Poursuite de la conduite de projets : parcours rénové du RSA avec France Travail, SI APA national
    - Déploiement du projet de refonte du décisionnel (tri et amélioration des requêtes, réorganisation des requêtes, revue des habilitations)

- Trois nouveaux projets dans le cadre de la modernisation du SI social : déployer un pilote de refonte des procédures d'aides financières, démarrer une démarche de « vis ma vie » de l'éditeur sur les territoires sur le domaine de l'accueil social de proximité, identifier et travailler à la mise en œuvre des « gains rapides » avec l'éditeur
- Changer d'architecture HORUS (kmv 5.4) dans un objectif de sécurisation du logiciel
- Engager la conduite de projets : socle e-santé pour la PMI ;
- Mettre en œuvre deux nouveaux téléservices pour l'APA (téléservice de demande d'aides à l'autonomie et transfert de dossier d'aides sécurisé)
- Réaliser l'apurement et l'archivage des données de l'APA dans le logiciel IODAS
- Travaux exploratoires en vue du déploiement d'une GED sociale
- Logiciel du foyer de l'enfance (OCEALIA) : passage à la Version SEGUR e-Santé et Interopérabilité avec les services Identifiant National de Santé intégré (INSi) et dossier médical partagé

- <u>Finances/contrôle</u>
  - Analyse du compte administratif en vue d'améliorer les taux d'exécution
  - Préparation d'une formation commune avec le SIAS sur finances/paie
  - Participation aux démarches transversales : amélioration du contrôle interne et refonte de la segmentation stratégique

- <u>Marchés publics :</u>

  Renouvellement de marchés :
  - Emission et livraison de chèques d'accompagnement personnalisé (CAP)
  - Mise en œuvre d'un accompagnement socioprofessionnel personnalisé (ASPP)
  - Réalisation de diagnostics économiques et stratégiques à l'attention des bénéficiaires du RSA ayant une activité non salariée
  - Contrôle de l'exécution des prestations de transport scolaire d'élèves et étudiants en situation de handicap (TEH)
  - Prestations de supervision et d'analyse des pratiques professionnelles auprès des agents pôle

  Rédaction de nouveaux marchés :
  - Achat de jouets et accessoires, et d'équipement enfance ;
  - Relance du marché de supervision pour les assistants familiaux (infructueux)
  - Accompagnement à la mise en place des CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) dans le domaine de l'enfance ;
  - Dispositif de répit des assistants familiaux (vacances, week-end).

- Juridique
  - Poursuite de l'actualisation et de la révision du RDAS
  - Poursuite du conseil juridique et rédaction de fiches pratiques

- Archivages
  - Adoption du protocole PMI
  - Adoption du protocole TEH
  - Travaux de rédaction de protocoles pour la DDIS (RSA, dossier social, logement)
  - Poursuite de la structuration de la fonction (notes, procédures)
  - Participation au projet d'apurement des données sur le logiciel IODAS

- Ressources humaines et organisation :
  - Poursuite de la participation aux groupes de travail et démarches de la DRH
  - Participation au 1er salon des métiers du soin et du social le 11 mars 2025
  - Participation à la démarche marque employeur, présence à des salons, poursuite du renforcement de l'accueil de stages découverte des collégiens et lycéens
  - Mise en œuvre pool d'assistantes administratives
  - Poursuite de l'accompagnement de projets de réorganisation
  - Suivi de la masse salariale des remplaçants et renforts

- Moyens généraux :
  - Poursuite du travail avec le SMMR sur la flotte de véhicules
  - Participation à l'étude sur la programmation des nouveaux locaux de Curial
  - Revue des abonnements du pôle en vue de diminuer les coûts

- Communication :
  - Accompagnement de l'élaboration du nouveau schéma unique : appui à l'organisation des conférences sociales, des assises du bien vieillir, des concertations agents, mise à disposition d'outils et de documents
  - Appui aux temps forts des 20 ans de la loi handicap/MDPH (porte ouverte, foire de Savoie)
  - Refonte des outils de communication du pôle : proposition d'une nouvelle lettre mensuelle et d'une lettre trimestrielle du schéma
  - Refonte de l'intranet
  - Participation aux projets GRU de la collectivité (référencement google, refonte du site internet…)

Pôle solidarités territoriales - Secrétariat général

Les perspectives pour 2025 sont les suivantes :

- Marchés publics / exécution budgétaire :

  - Poursuivre l'accompagnement des directions dans l'élaboration des marchés publics.
  - Participer à l'élaboration de la boîte à outils SPASER
  - Participer à la mise en application de la loi AGEC
  - Participer à l'audit de contrôle interne
  - Poursuivre l'accompagnement des gestionnaires du pôle dans le perfectionnement et la sécurisation de leurs pratiques comptables

- Communication :

  - Finaliser la refonte de l'intranet
  - Contribuer à la mise en œuvre de la nouvelle photothèque de la collectivité
  - Poursuivre la mission de coordination de la communication entre les directions du pôle, la communication interne, externe et le cabinet

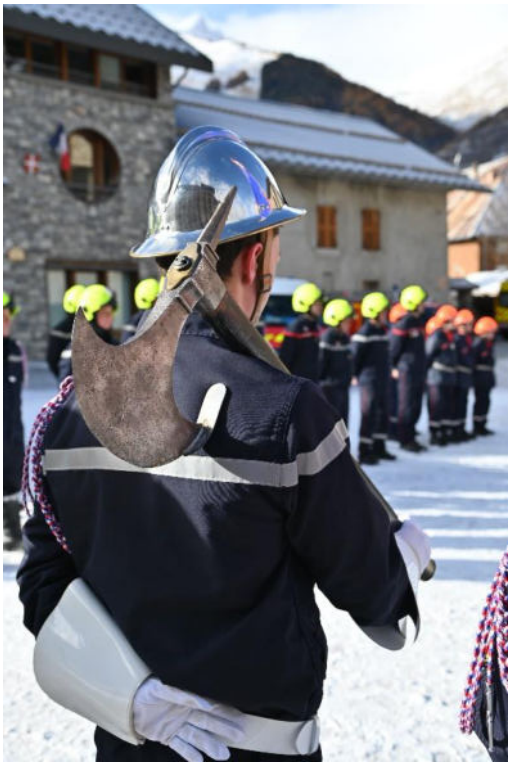
- Ressources humaines :

  - Participer à la démarche marque employeur
  - Poursuivre l'accompagnement des directions dans leurs réorganisations
  - Elaborer un guide de procédure d'accueil des stagiaires au sein du pôle

Pôle Aménagement - Secrétariat général

Le Secrétariat Général de l'Aménagement a pour perspective l'optimisation de l'accompagnement des services dans les thématiques qui lui incombent (communication opérationnelle, commande publique, comptabilité, contentieux, géomatique (pour l'ensemble de la collectivité) etc.).

Par ailleurs, une attention soutenue est consacrée aux projets suivants :
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) et de la nouvelle organisation Géomatique.
- Plan de communication auprès des usagers sur la sécurité des agents des routes
- Inclusion numérique des agents des centres routiers, du Service du Matériel et de la Maintenance Routière, et des collèges
- Poursuite du déploiement et de l'animation de réseaux de partage de pratiques professionnelles, etc.



Sécurité et incendie

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commissions d'élus : **1ère commission**

Directions concernées :

- **Pôle Ressources et moyens – Direction des finances du pilotage de gestion et des affaires juridiques**

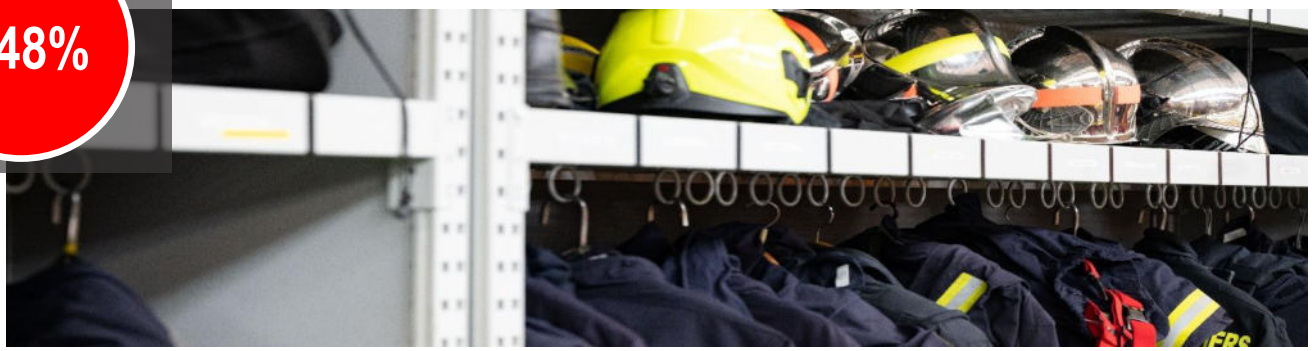


SOMMAIRE

SYNTHESE 95
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 96
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 101
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 102
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 105

5,48%

SYNTHESE - POLITIQUE SÉCURITÉ ET INCENDIE



Le Département participe au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Savoie par une contribution de fonctionnement et une subvention d'investissement pour les opérations immobilières.

Contexte

Le SDIS de la Savoie est organisé en 9 bassins opérationnels intégrés aux bassins de vie. Son maillage territorial repose sur environ 85 Centres d'Incendie et de Secours (CIS). Le financement du fonctionnement du SDIS est assuré pour l'essentiel par les contributions du Département (60%), des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Après les années 2020 et 2021 marquées par l'épidémie de la COVID-19, qui avaient profondément modifié l'activité opérationnelle du SDIS 73, l'année 2024 se situe dans le prolongement des exercices 2022 et 2023 qui avaient constitué un retour au niveau d'activité opérationnelle connu auparavant par le SDIS de la Savoie.

L'activité en 2024 enregistre 31 509 interventions, en baisse de -3,3%.

L'année a été marquée par l'approbation du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), sur lequel le Conseil départemental a, lors de sa séance du 21 juin 2024, donné un avis favorable intégrant les orientations qu'il a formulées sur le projet présenté lors de sa séance du 22 mars 2024, s'agissant des nouveaux effets opérationnels soutenus financièrement par le Département.

Principales réalisations

- Approbation du SDACR par le Préfet par arrêté du 24 juillet 2024, sur la base de l'avis consultatif du Conseil départemental du 21 juin 2024 et de l'avis conforme du Conseil d'administration du SDIS de la Savoie du 4 juillet 2024 ;
- Mise en place d'une convention pluriannuelle de partenariat signée le 23 mars 2025 entre le Département et le SDIS de la Savoie fournissant un cadre budgétaire pour la mise en œuvre des orientations du SDACR ;
- Achèvement de la programmation immobilière 2017/2024 dont il ne reste, en 2024, que l'opération de construction du CIS d'Aix-les-Bains ;
- Nouvelle programmation immobilière pour la période 2025 à 2029, dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat.

Enjeux

- Assurer un financement optimisé des services d'incendie et de secours.

Chiffres et indicateurs clés 2024 :

SDIS de la Savoie :

35,62 M€ de participation au fonctionnement en 2024 (+4,5%)

1,3 M€ de subventions d'investissement pour les opérations immobilières en 2024

2 163 sapeurs-pompiers dont **1 650** volontaires et **513** professionnels

113 personnels administratifs et techniques spécialisés

31 509 interventions en 2024 (-3,3% par rapport à 2023)

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

Le SDACR, approuvé le 24 juillet 2024 par arrêté du Préfet, va impacter significativement la trajectoire financière du SDIS de la Savoie sur les prochains exercices, dont l'essentiel de l'effort budgétaire sera une nouvelle fois supporté par les finances du Département. Fin 2024, la préparation budgétaire pour 2025 s'est inscrite dans le contexte de chiffrage des impacts budgétaires de la mise en œuvre du SDACR.
Lors de sa séance du 13 décembre 2024, le Conseil départemental a ainsi décidé le cadre du financement du SDIS de la Savoie et de la mise en œuvre du SDACR pour la période 2025 à 2029. La convention pluriannuelle de partenariat entre le Département et le SDIS de la Savoie pour la même période a été approuvée le 21 février 2025.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Cadre juridique et institutionnel

Le service départemental d'incendie et de secours est un établissement public créé dans chaque département, chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours et soins d'urgence.

Dans le cadre de ses compétences, il exerce les missions suivantes :
- 1° La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- 2° La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- 3° La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement ;
- 4° Les secours et les soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation, lorsqu'elles sont victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, présentent des signes de détresse vitale ou de détresse fonctionnelle justifiant l'urgence à agir.

Le SDIS est placé pour emploi sous l'autorité du Maire ou du Préfet, agissant dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police.

Le SDIS de la Savoie est administré par un Conseil d'administration (CA) composé de 14 représentants du Département, de 3 représentants des communes et 5 représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie. Le Conseil d'administration peut être présidé par le Président du Conseil départemental ou l'un des membres du Conseil d'administration désigné par le Président du Conseil départemental.

La Présidence du SDIS de la Savoie est assurée par M. André POINTET, Président de la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche et membre du Conseil d'administration, désigné par arrêté du Président du Conseil départemental du 28 août 2023 pour exercer toutes les attributions dévolues à la fonction de Président du CA du SDIS de la Savoie à compter du 1er septembre 2023.



Préfecture Sainte-Barbe

Le financement du SDIS est assuré pour l'essentiel par des contributions financières des Communes, des EPCI et du Département. L'alinéa 1 de l'article L. 1424-35 du Code général des collectivités territoriales dispose que « la contribution du Département au budget du Service départemental d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du Conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le Conseil d'administration de celui-ci ». Il est précisé que l'augmentation de la participation des communes et EPCI est limitée à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Le SDIS de la Savoie compte :
- ✓ 513 Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP),
- ✓ 1 650 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) hors double statut, dont 120 au Service de Santé et de Secours Médical (SSSM),
- ✓ 113 personnels administratifs et techniques spécialisés.

Le SDIS recrute environ 310 sapeurs-pompiers saisonniers pour le renfort des centres de secours pendant 7 mois pour les saisons d'hiver (130) et d'été (80) et pour la surveillance des plages (100) (par conventions facturées avec les communes). Il compte 147 Jeunes Sapeurs-Pompiers.

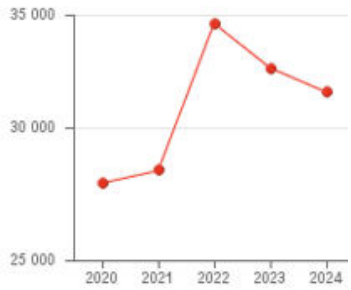
Le SDIS de la Savoie est organisé en 9 bassins opérationnels intégrés aux bassins de vie. Son maillage territorial repose sur environ 85 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ou postes avancés saisonniers, 6 bâtiments administratifs et 612 engins d'incendie et de secours.

Bilan opérationnel 2024

Après les années 2020 et 2021 marquées par l'épidémie de la COVID-19, qui avaient profondément modifié l'activité opérationnelle du SDIS 73, l'année 2024 se situe dans le prolongement des exercices 2022 et 2023 qui avaient constitué un retour au niveau d'activité opérationnelle connu auparavant par le SDIS de la Savoie.

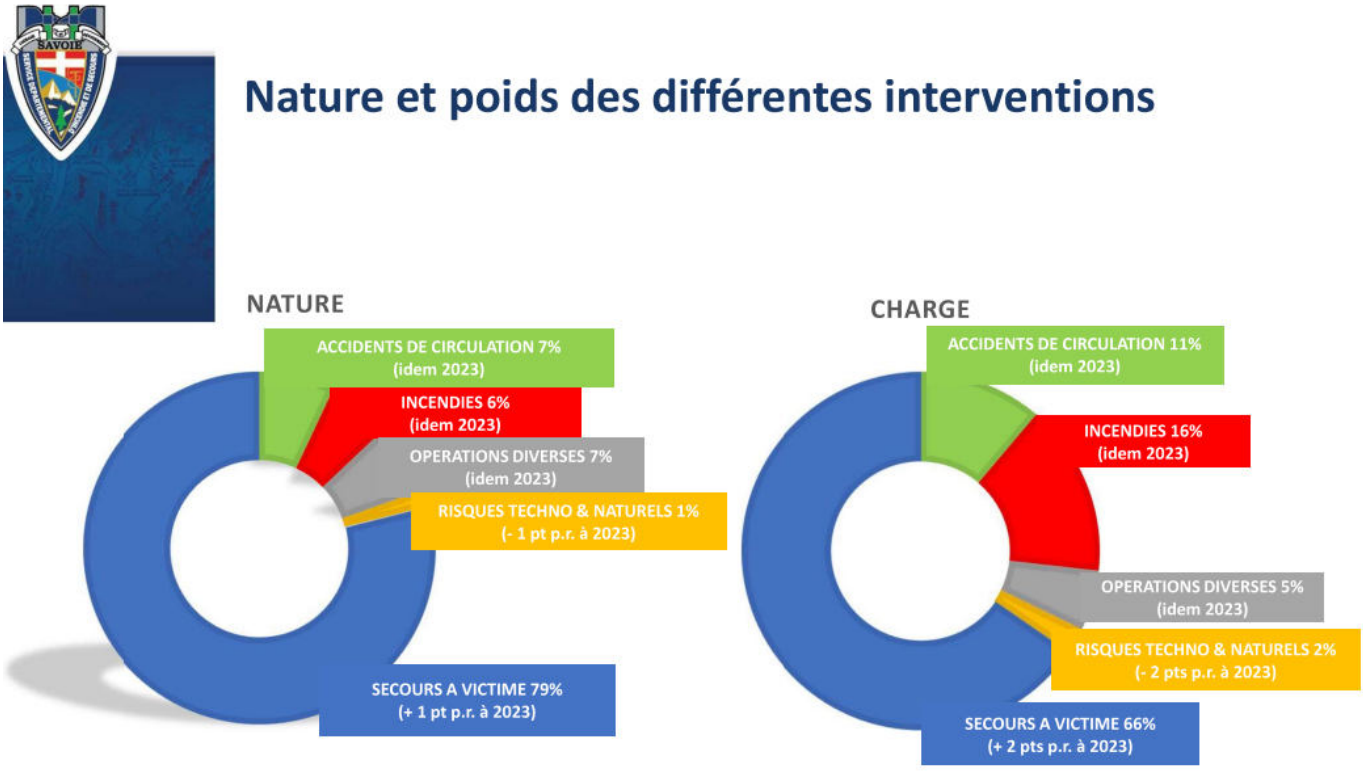
CONT -3 Nombre d'interventions du SDIS73

Période	Nombre
2020	27 815
2021	28 298
2022	34 622
2023	32 571
2024	31 509



En 2024, 170 416 appels ont été traités (465 appels par jour) générant 31 509 interventions (-3,3%) par 39 847 sorties de secours. 25,5% des interventions nécessitent l'engagement de 2 engins ou plus.
En 2023, 182 953 appels ont été traités (500 appels par jour) générant 32 571 interventions (-5,9%) par 41 204 sorties de secours. 26% des interventions nécessitent l'engagement de 2 engins ou plus.
En 2022, 176 539 appels ont été traités (485 appels par jour) générant 34 622 interventions.

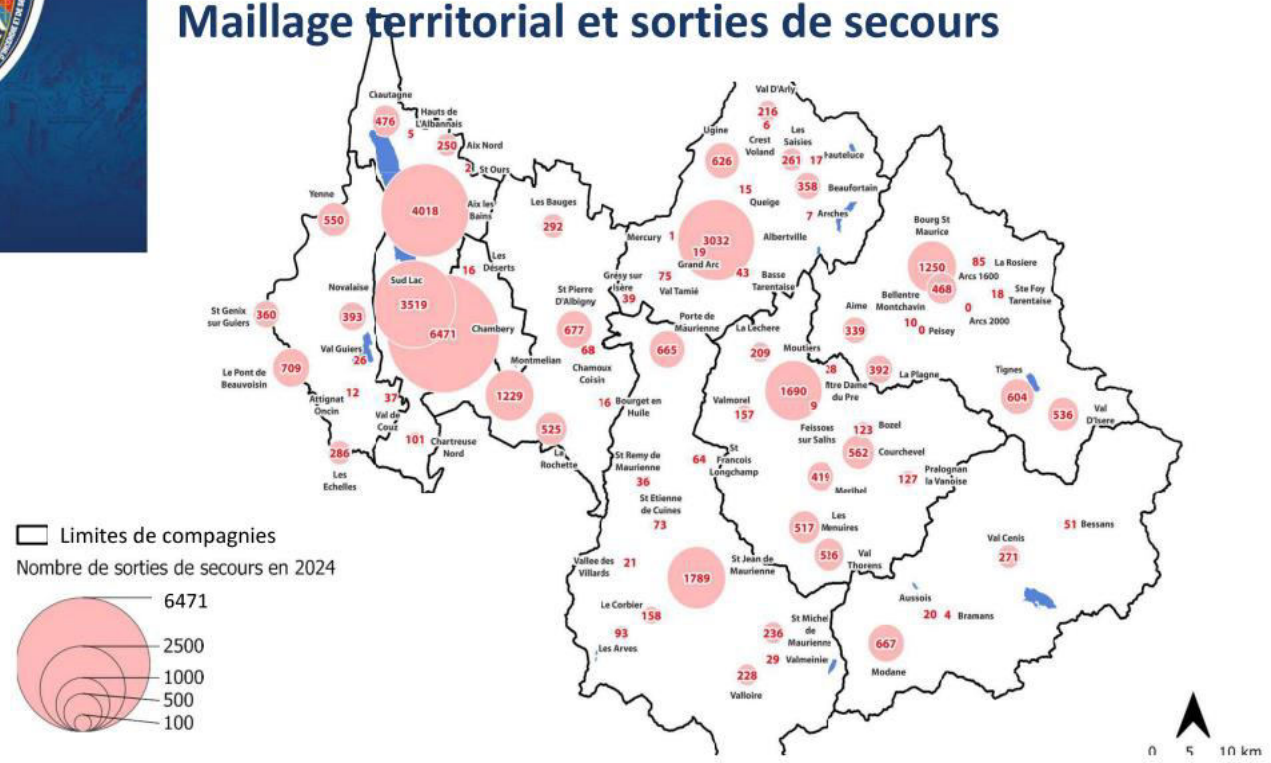
Ces interventions concernent 27 527 victimes secourues en 2024 (27 892 en 2023, 30 625 en 2022 et 24 400 en 2021), soit - 1,3%, réparties ainsi (comparaison entre poids par nature des interventions et poids dans la charge opérationnelle) :



L'impact de la saisonnalité sur la distribution territoriale des secours est fort puisque 38% de l'activité opérationnelle a lieu durant les mois de la saison d'hiver de décembre à mars. L'activité connait également un pic sur juillet et août.

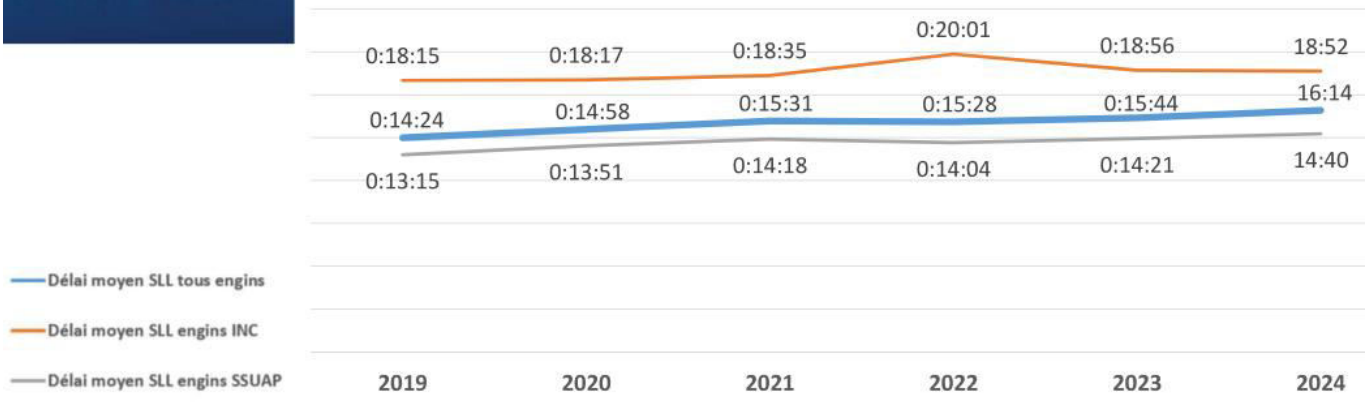


Maillage territorial et sorties de secours



Le délai moyen de diffusion d'une alerte est de 2min 32sec (+1sec par rapport à 2023), à comparer à la moyenne nationale pour 2023 de 2min 28sec.
Le délai moyen d'arrivée sur les lieux est de 16min 14sec en 2024 et 15min 44sec en 2023 (pour 12min 26sec au niveau national en 2022).

Délais d'arrivée sur les lieux



Orientations et objectifs stratégiques du SDIS73 dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2021 à 2023, prolongée pour une année en 2024

Lors de la séance du 18 décembre 2020, le Conseil départemental avait approuvé la convention pluriannuelle de partenariat pour les exercices 2021 à 2023 portant, notamment, sur la participation du Département au fonctionnement du SDIS, la subvention du Département au financement des opérations immobilières et la collaboration entre les services du Département et du SDIS73.

Cette convention, signée le 24 janvier 2021, avait pour vocation de fournir un cadre pour la mise en œuvre des réformes multiples à engager par le SDIS de la Savoie en lui donnant la visibilité budgétaire pour ce faire, notamment l'évolution du taux de l'indemnité de feu (de 19% à 25%) et la refonte du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels (SPP).

Plusieurs réformes et actions ont été engagées au cours de ces 3 années :

- Sur les aspects règlementaires :
  - Supprimer le versement de la prime de logement,
  - Supprimer le dépassement de la durée légale du travail,
- Sur les aspects opérationnels :
  - Réviser les deux documents structurants opérationnels, le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) et le Règlement Opérationnel (RO), notamment en réévaluant les Potentiels Opérationnels Journalier (POJ) des centres de secours (effectifs jour/nuit, haute/basse saison, effectif plancher égal effectif plafond, …),
  - Renforcer la sollicitation du potentiel d'heures d'astreinte/disponibilité,
  - Consolider la synergie opérationnelle entre les centres de secours,
  - Recruter une quarantaine d'agents sur la période.



Entraînement NoVi (Nombreuses Victimes) à Marthod

Dans la mesure où l'augmentation de la contribution des Communes et EPCI au financement du SDIS est limitée à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, l'essentiel de l'impact budgétaire de ces mesures a été supporté par le Département.

Toutefois, des éléments de contexte ont modifié ce cadrage conventionnel et ont nécessité des financements supplémentaires pour 2023. En effet, les projections budgétaires prévisionnelles 2023 du SDIS de la Savoie se sont inscrites dans un contexte de forte tension inflationniste sur les charges de fonctionnement en matière d'énergies et de croissance de la masse salariale du fait de mesures gouvernementales décidées en 2022 :

- ✓ l'augmentation des charges à caractère général : gaz, électricité et carburant ;
- ✓ des évolutions réglementaires non programmées : revalorisations des grilles indiciaires des catégories B et C et du point d'indice de + 3,5 % ;
- ✓ l'indemnisation des SPV au titre d'évolutions réglementaires non programmées : revalorisations du taux d'indemnisation de + 3,5 % et de l'indemnisation de fin d'engagement pour les SPV saisonniers ;
- ✓ l'indemnisation des SPV retraités correspondant à la régularisation des dossiers en attente au titre de l'allocation fidélité et la nouvelle prestation de fidélité et de reconnaissance (NPFR), à la revalorisation des montants alloués et des années comptabilisées pour la NPFR et à la revalorisation de + 3,5 % de l'indemnisation.

Dans l'attente des arbitrages liés à la révision du SDACR, un avenant à la convention pluriannuelle de partenariat signée le 25 janvier 2021 a été adopté afin de la prolonger pour une durée d'un an maximum et de fixer les montants de la contribution en section de fonctionnement et la subvention en section d'investissement du Département au titre de l'année 2024. Cet avenant a été signé le 22 décembre 2023.

La révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).

Conformément aux dispositions du CGCT et aux exigences contractuelles, le SDIS de la Savoie a engagé courant 2023 la rédaction de la révision de son schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR).

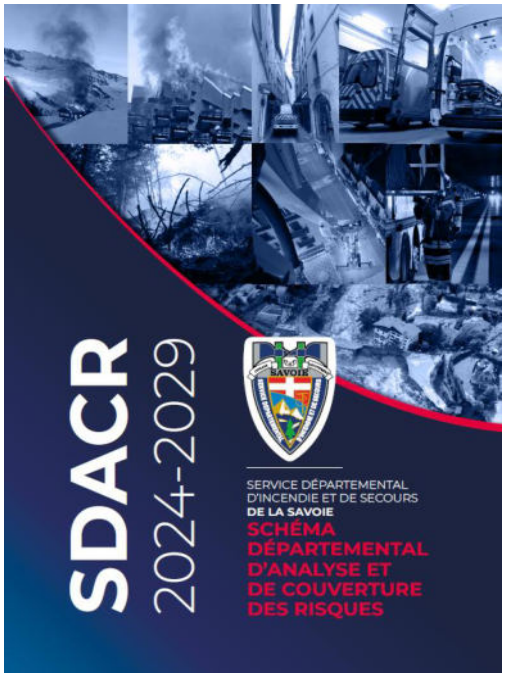
Prévu par l'article L1424-7 du Code général des collectivités territoriales, le SDACR *« dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours dans le département, et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci. Il comprend une partie relative au risque d'incendie de forêt, de surfaces agricoles et de végétation et détermine les objectifs de couverture de ce risque. »*

Le SDACR est élaboré, sous l'autorité du Préfet, par le SDIS. Sa révision intervient tous les cinq ans. Elle est précédée d'une évaluation des objectifs du précédent schéma. Le SDACR est arrêté par le Préfet, après avis du Conseil départemental et sur avis conforme du Conseil d'administration du SDIS.

Le SDACR est donc un document structurant pour le SDIS, qui a pour objet de fixer les objectifs de couverture des risques du département de la Savoie. Porteur d'un nouveau contrat opérationnel, il aura notamment pour effet la révision du règlement opérationnel.

Lors de sa séance du 21 juin 2024, le Conseil départemental a donné un avis favorable sur le projet de SDACR, intégrant les orientations formulées par le Conseil départemental lors de sa séance du 22 mars 2024, s'agissant des nouveaux effets opérationnels soutenus financièrement par le Département.

Le SDACR a été approuvé par le Préfet par arrêté du 24 juillet 2024, sur la base de cet avis consultatif du Conseil départemental et de l'avis conforme du Conseil d'administration du SDIS de la Savoie du 4 juillet 2024.



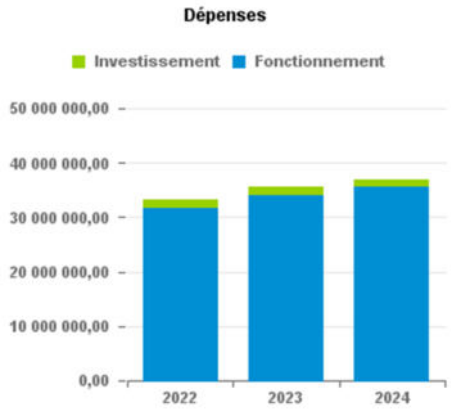
SDACR

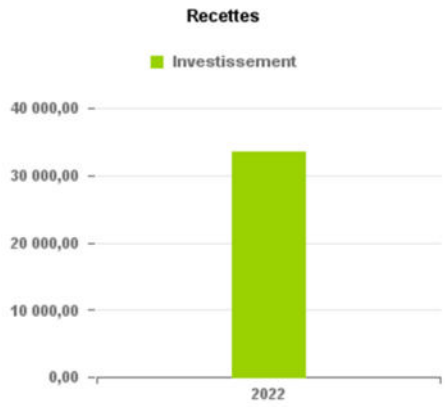
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

Dépenses Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
	31 633 500,00	1 500 000,00	34 103 500,00	1 500 000,00	35 637 500,00	1 300 000,00
Dépenses par section :	**31 633 500,00**	**1 500 000,00**	**34 103 500,00**	**1 500 000,00**	**35 637 500,00**	**1 300 000,00**
	total année : 33 133 500,00		**total année : 35 603 500,00**		**total année : 36 937 500,00**	

Recettes Par politique	CA 2022
	Recette Investissement
	33 530,34
Dépenses par section :	**33 530,34**







Moyens humains par secteurs en 2022 - 2023 - 2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
SECURITE INCENDIE	Sécurité incendie	PRMD	DFIPAJ	0,1	0,1	0,1
	Sous-total du secteur			0,1	0,1	0,1
TOTAL tous effectifs pour la politique				0,1	0,1	0,1

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : 😐

La politique Sécurité et incendie consiste essentiellement à assurer un financement optimisé du SDIS de la Savoie, lequel est pleinement compétent et autonome pour organiser et assurer les missions qui lui sont dévolues par la loi.
Elle ne nécessite pas de moyens humains propres au sein du Département, en dehors du suivi financier du SDIS de la Savoie assuré par le service expertise financière et contrôle externe de la Direction des Finances, du Pilotage de Gestion et des Affaires Juridiques, qui y consacre 0,1 ETP.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

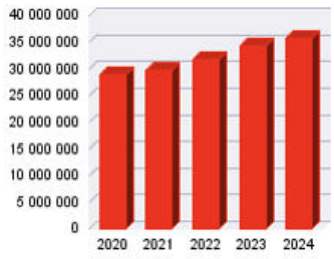
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Contribuer au financement de la sécurité des populations et des territoires	1.1 Permettre le fonctionnement des services d'incendie et de secours dans des conditions financières maitrisées	1.1.1 Contenir la progression de la participation financière du Département au fonctionnement du SDIS dans les limites fixées contractuellement
		1.1.2 Plafonner durablement la participation annuelle du Département au financement des équipements nécessaires aux services d'incendie et de secours dans le cadre d'une programmation immobilière pluriannuelle

Objectif politique	***1. Contribuer au financement de la sécurité des populations et des territoires***
Objectif stratégique	***1.1. Permettre le fonctionnement des services d'incendie et de secours dans des conditions financières maitrisées***

Objectif opérationnel	***1.1.1. Contenir la progression de la participation départementale au financement du fonctionnement du SDIS dans les limites fixées contractuellement***

1.1.1.1 PERF - Evolution de la participation départementale au fonctionnement du SDIS

Période	Euros
2020	28 722 000
2021	29 634 667
2022	31 620 000
2023	34 090 000
2024	35 624 000



La contribution de fonctionnement du Département représente 60 % du total des contributions publiques (Communes-EPCI + Département).

La progression de la participation du Département au budget de fonctionnement du SDIS a pu être stabilisée, de 2017 à 2020, à + 400 000 € chaque année, en raison des économies de gestion réalisées par le SDIS et du développement de pistes de financement propres (fonds européens) qui n'ont toutefois pas le caractère de ressources durables.

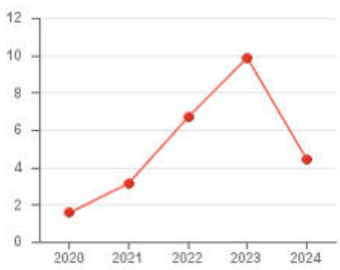
Une reprise d'une provision constituée à hauteur de 820 K€ a été partiellement exécutée en 2020 (pour environ 300 K€) afin de financer la revalorisation du taux de l'indemnité de feu (de 19% à 25%), en application du décret n° 2020-903 du 24 juillet 2020. Cette mesure a toutefois dû être financée en année pleine en 2021 sur les contributions publiques. Initialement fixée à 29 992 000 € en 2021, la participation du Département a été exécutée à hauteur de 29 634 666,75 €, soit une économie de 357 333,25 € résultant du décalage de la création de certains postes de SPP sur la fin d'année.

La participation 2022, initialement votée pour 31 250 000 € au BP 2022, a fait l'objet d'un complément de 370 000 € à la DM1 2022 pour financer les mesures gouvernementales prises en cours d'année (exposées en partie 1). Face au contexte inflationniste et avec l'effet en année pleine des mesures gouvernementales prises en 2022 en matière de ressources humaines, la participation 2023 a été portée à 34 090 000 €.

Elle a été revalorisée à 35 624 000 € en 2024 pour faire face à la croissance des charges de personnel et frais assimilés (Glissement Vieillesse Technicité -GVT-, mesures sociales réglementaires et la revalorisation du taux d'indemnisation des SPV de + 3 %), ainsi qu'à de moindres recettes (projets subventionnés non renouvelés).

1.1.1.2 PERF - Taux de progression de la participation départementale au fonctionnement du SDIS

Période	Taux
2020	1,59
2021	3,18
2022	6,7
2023	9,9
2024	4,5



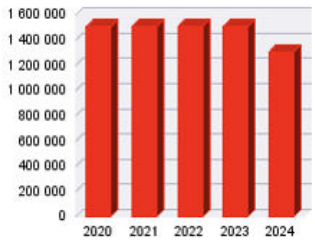
La croissance de la participation du Département est à mettre en corrélation avec le taux d'évolution plafonné de la participation des communes et EPCI de 1% en 2020, 0,6% en 2021, 2,4% en 2022, 6% en 2023 et 4,5% en 2024.

Le rythme de progression demeure plus élevé que l'inflation compte tenu des éléments de contexte internes et externes au SDIS de la Savoie.

Objectif opérationnel	*1.1.2. Plafonner durablement la participation annuelle du Département au financement des équipements nécessaires aux services d'incendie et de secours dans le cadre d'une programmation immobilière pluriannuelle*

1.1.2.1 PERF – Montant de la subvention d'équipement départementale au financement des investissements dans les centres d'incendie et de secours

Période	Euros
2020	1500000
2021	1500000
2022	1500000
2023	1500000
2024	1300000

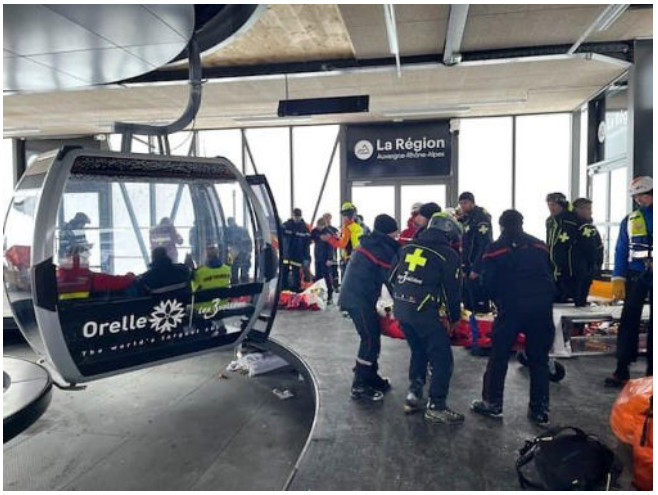


La subvention d'équipement du Département, affectée au financement des opérations de constructions, réhabilitations, rénovations et extensions des Centres d'Incendie et de Secours (CIS), représente :

- 50% du coût HT pour une opération immobilière liée à un Centre de Secours Principal (CSP), un Centre de Secours (CS) ou un Centre de Secours de Montagne (CSM) ;
- 30% du coût HT pour une opération immobilière liée à un Centre de Première Intervention (CPI) ou une Section.

La programmation pluriannuelle établie par le SDIS de la Savoie pour la période 2017/2024 faisait état de projets importants avec des besoins de financement conséquents correspondant à leur mise en œuvre immédiate :

- Poursuite du projet de construction du CSP de Sud Lac et du projet de restructuration du CSP de Chambéry,
- Engagement de nouvelles opérations sur les CIS des Echelles (restructuration), La Plagne (construction en VEFA) et Aix-les-Bains (projet de restructuration ayant évolué en construction neuve).



Accident téléphérique du Cime Caron à Val Thorens

Deux autres projets ont intégré la programmation en 2021 pour une réalisation rapide sous maîtrise d'ouvrage communale : Les Ménuires (extension restructuration) et Grésy-sur-Isère (construction).

Initialement fixée à 1 M€, la subvention d'équipement allouée au SDIS de la Savoie a été portée à un montant de 1,5 M€ à partir de 2020 afin de tenir compte de l'état d'avancement des projets et de l'évolution du coût réel des opérations.

Les opérations sur les CIS de Sud Lac et Chambéry sont désormais terminées. Le solde versé en 2023 a été calculé sur le décompte définitif de l'opération. Le remboursement des emprunts contractés pour les opérations sur les CIS d'Aix les Bains, La Plagne et Les Echelles a pris fin en 2023.

Les décomptes définitifs des opérations sur le CIS de Grésy-sur-Isère (versements du Département en 2022 et 2023 : 72 357,08 €) et Les Bellevillle (versements du Département en 2021 et 2022 : 351 730,17 €) ne sont pas encore réalisés. Ils pourraient faire l'objet d'un ajustement en 2025.

Engagée sur la programmation précédente, l'opération de construction du CIS d'Aix-les-Bains est la seule à se poursuivre en 2024.

Une nouvelle programmation immobilière est en cours d'élaboration, avec notamment des besoins identifiés sur Albertville ou Saint Jean-de-Maurienne. La finalisation de celle-ci doit cependant tenir compte de l'impact de la révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), adopté définitivement en juillet 2024.

Cette nouvelle programmation sera approuvée par les instances décisionnelles du Département et du SDIS de la Savoie dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat.

L'année 2024 est donc une année de transition avec une affectation de la totalité de la subvention d'investissement du Département sur l'opération d'Aix-les-Bains.
Ainsi, lors de sa séance du 18 octobre 2024, la Commission permanente a approuvé la répartition suivante de la subvention d'équipement de 1,3 M€ inscrite par le Conseil départemental lors de sa séance du 15 décembre 2023 de vote du Budget primitif 2024 :

CIS	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT TTC DES TRAVAUX	TOTAL PARTICIPATION	MODALITE PARTICIPATION		VERSEMENT AU 31/12/2023	APPEL BUDGET 2024	SOLDE
AIX LES BAINS	CONSTRUCTION	12 069 799.00	5 051 537.30	Emprunt	875 241.99	875 241.99	0.00	0.00
				Réaffectation subvention antérieure	167 420.57	167 420.57	0.00	0.00
				Subvention	4 008 874.74	2 134 268.29	1 300 000.00	574 606.45
				TOTAL	**5 051 537.30**	**3 176 930.85**	**1 300 000.00**	**574 606.45**

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. 😐

« Permettre le fonctionnement des services d'incendie et de secours dans des conditions financières maitrisées »

Le dispositif de financement des CIS instauré en 2017, au regard de la programmation pluriannuelle du SDIS de la Savoie pour 2017/2024, a permis de donner de la visibilité budgétaire au SDIS pour lui permettre de réaliser des projets structurants, tout en maitrisant le cadrage budgétaire avec une subvention d'un montant annuel de 1 M€, revalorisée de + 500 000 € en 2020 pour tenir compte de l'évolution de la nature de certains projets. L'année 2024 est une année de transition avant la nouvelle programmation, avec une subvention ramenée à 1,3 M€.

Adoptée par le Conseil départemental lors de sa réunion du 18 décembre 2020, la convention pluriannuelle de partenariat signée le 25 janvier 2021 pour la période 2021 à 2023 (prorogée d'un an sur 2024 par avenant signé le 22 décembre 2023) avait pour vocation de fournir un cadre budgétaire pour la mise en œuvre des réformes nécessaires, en donnant au SDIS de la Savoie la visibilité budgétaire pour ce faire. La convention était également constituée d'engagements et d'objectifs donnés au SDIS73, en particulier s'agissant de la mise en œuvre de réformes structurelles de son organisation opérationnelle.

L'ensemble des mesures de réforme du SDIS73 s'est traduit par des impacts budgétaires conséquents sur ces exercices, dont l'essentiel du financement a été supporté par le Département.

De plus, cet exercice d'anticipation et de prévision a trouvé ses limites dans un contexte de forte tension inflationniste sur les charges de fonctionnement en matière d'énergies et de croissance de la masse salariale du fait de mesures gouvernementales prises à l'échelle nationale.

Ces éléments de contexte ont nécessité une réévaluation conséquente de la participation allouée par le Département au financement du SDIS de la Savoie en particulier à partir de 2022.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

Le SDACR, approuvé le 24 juillet 2024 par arrêté du Préfet, va impacter significativement la trajectoire financière du SDIS de la Savoie sur les prochains exercices, dont l'essentiel de l'effort budgétaire sera une nouvelle fois supporté par les finances du Département.

Fin 2024, la préparation budgétaire pour 2025 s'est inscrite dans le contexte de chiffrage des impacts budgétaires de la mise en œuvre du SDACR.

Lors de sa séance du 13 décembre 2024, le Conseil départemental a ainsi approuvé le cadre du financement du SDIS de la Savoie et de la mise en œuvre du SDACR pour la période 2025 à 2029. La convention pluriannuelle de partenariat entre le Département et le SDIS de la Savoie pour la même période a été approuvée le 21 février 2025.

Cette convention intègre la nouvelle programmation immobilière à compter de 2025.





Approche Européenne

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commissions d'élus : **1ère commission**

Direction concernée :

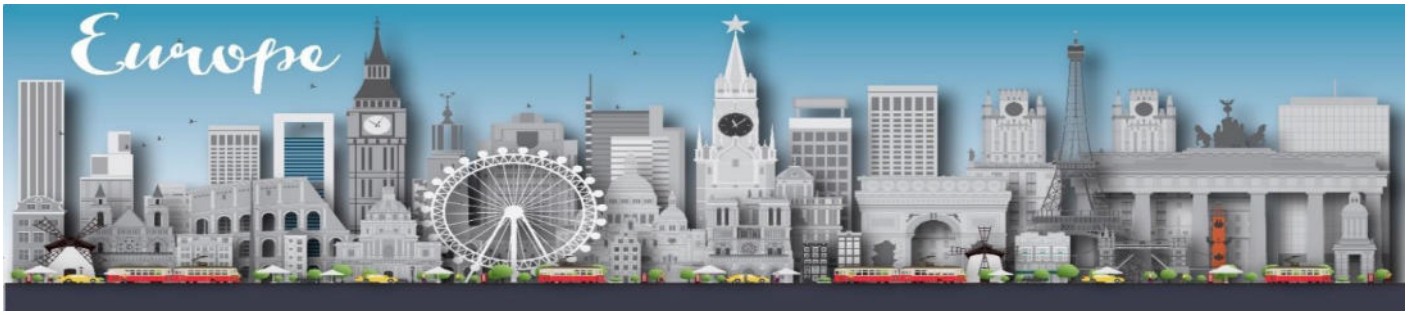
- **Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales**



SOMMAIRE

SYNTHESE 109
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 110
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 112
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 115
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 122

SYNTHESE - PROGRAMMES EUROPÉENS



Des financements au bénéfice de nombreux projets pour la Savoie

Contexte

Les fonds européens, au travers des différents programmes, représentent un apport financier important pour la Savoie. Ils ont permis l'émergence de nombreux projets qui n'auraient sans doute pas vu le jour autrement. Ce sont ainsi près de 74 millions d'euros de retombées financières qui ont été perçues en Savoie sur la période 2014-2020.

Tous les 7 ans, l'Union européenne révise sa stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et des populations. Les priorités thématiques de la période 2021-2027 sont fortement influencées par les annonces de la Commission européenne en faveur d'un pacte vert pour l'Europe.

L'année 2024 s'inscrit dans le cadre d'une dynamique de programmation importante.

Principales réalisations

- Programmation d'une dizaine de projets pour le territoire savoyard dans le cadre l'appel à projets ALCOTRA relatif aux stratégies territoriales
- Positionnement du Département en qualité de facilitateur et partenaire de 2 plans intégrés territoriaux (PITER+) pour la Savoie pour près de 5,7M€ de Feder chacun : PITER+ GraiesClimaLab coordonné par la Ville métropolitaine de Turin et PITER+ Hautes-Vallée 2030 coordonné par la conférence des Hautes-Vallées.
- Lancement d'un appel à projet FSE+ à destination des Ateliers chantiers d'insertion de la Savoie pour un montant prévisionnel de près de 700 000€.
- Accompagnement des 2 territoires labellisés LEADER 23-27 via l'enveloppe crédits spécifiques Europe.
- 1ère édition de la fête des Alpes le 1er septembre 2024 au col du Petit Saint Bernard permettant une appropriation populaire des enjeux transfrontaliers.

Chiffres et indicateurs clés 2024 :

4,55 équivalents temps plein (ETP) (au sein de l'unité Europe du Service des Affaires Agricoles et Européennes), venant en appui à l'ensemble des services intervenant dans ce domaine.

5,5 M€ : Montant de la convention de subvention globale FSE+ 2021-2027 pour le Département.

2 territoires Leader 23-27 labellisés en Savoie.

Mise en œuvre du projet A-Mont autour de la stratégie de coopération transfrontalière.

Enjeux

- Assurer le cofinancement de l'action départementale en matière de solidarité sociale, permettant ainsi une démultiplication des actions grâce aux fonds européens.
- Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens.
- Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens.
- Garantir aux territoires l'effet levier des fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département.
- Ambition politique autour d'une réflexion visant à construire une stratégie de coopération transfrontalière conjointe avec les partenaires italiens

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

L'année 2024 s'inscrit dans le cadre d'une dynamique de programmation qui arrive à mi-parcours. Afin d'accroître l'efficacité de l'action départementale, l'offre de services mise en place au sein de l'unité affaires européennes se renforce. L'objectif visé est de faciliter la mobilisation de financements européens en faveur des projets portés par la collectivité départementale, de consolider son rôle de relai des territoires auprès des instances en charge de la mise en œuvre des programmes européens ainsi que de renforcer ses relations transfrontalières par le développement d'une stratégie de coopération construite conjointement avec la Région Autonome de la Vallée d'Aoste et la Région Piémont au travers de la signature d'un accord-cadre transfrontalier à intervenir en 2025. L'organisation de la fête des Alpes les 30 et 31 août 2025 au col du Mont Cenis s'inscrit dans le cadre de cette ambition forte de renforcement des relations entre la Savoie et la Région Piémont, elle sera l'occasion de mettre en avant la coopération des territoires à travers notamment du projet A-Mont.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Depuis 1989, les acteurs et territoires de la Savoie rassemblent toujours plus leurs énergies pour mobiliser des crédits européens.

Historiquement, le Département de la Savoie s'est efforcé d'obtenir des fonds européens dès le programme Interreg Alcotra entre 1989 et 1993 et son action s'est ensuite diversifiée par la mobilisation de crédits liés à la politique de développement rural (via l'objectif 5b financé par le FEDER, le FEOGA - Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole - et le FSE entre 1994 et 1999, puis l'objectif 2 entre 2000 et 2006, le programme LEADER).

La période de programmation 2007-2013 a vu une augmentation importante des retombées de l'ensemble des fonds que ce soit le FSE, le programme Alcotra, le FEDER régional et par la mise en place du POIA (Programme opérationnel interrégional massif Alpes) financé également par le FEDER. Ces fonds ont ainsi finalement atteint un total de près de 77 M€ de crédits européens sur la période 2007-2013. Pour la programmation 2014-2022, ce sont près de 74 M€ de fonds européens qui ont été investis au bénéfice de la Savoie.

Au travers des différents programmes (Programme de coopération transfrontalière ALCOTRA, programme opérationnel Interrégional de massif Alpes - POIA, FSE national, FEDER/FSE régional, FEADER Leader), les fonds européens représentent aujourd'hui un apport financier important pour la Savoie. Ils ont permis l'émergence de nombreux projets qui n'auraient sans doute pas vu le jour autrement. Au fil des campagnes de programmation, le Département s'est attaché à maintenir sa capacité à bénéficier et faire bénéficier le territoire savoyard et ses acteurs des programmes financés par l'Union Européenne.

Ce résultat est le fruit d'une forte implication du Département que ce soit par sa participation aux instances de pilotage de programmes européens (ALCOTRA, POIA et FEDER régional), par la gestion en tant qu'organisme intermédiaire du volet inclusion du fonds social européen, ou par la mise en œuvre de crédits spécifiques dédiés aux projets européens sur le territoire savoyard (Alcotra et Leader plus particulièrement).

Ces programmations bénéficient donc aux territoires, mais également au Département lui-même pour la mise en œuvre de ses politiques et de ses propres projets (en matière d'insertion et d'actions patrimoniales notamment). Elles s'inscrivent dans un objectif d'optimisation des politiques de solidarité sociale et territoriale du Département à travers les fonds européens. Elles ont également permis de tester de nouvelles approches territoriales que ce soit au travers des plans intégrés territoriaux ou thématiques dans le programme Alcotra (PITER/PITEM) ou les espaces valléens sur le programme Massif des alpes POIA.

Tous les 7 ans, l'Union européenne révise sa stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et des populations. Les priorités thématiques de la période 2021-2027 sont fortement influencées par les annonces de la Commission européenne en faveur d'un Pacte Vert pour l'Europe.
L'année 2024 est donc une année importante avec la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des programmes européens de la période 2021-2027 qui concerne le territoire savoyard.

L'objectif visé est de faciliter la mobilisation de financements européens en faveur des projets portés par la collectivité départementale, de consolider son rôle de relai des territoires auprès des instances en charge de la mise en œuvre des programmes européens ainsi que de renforcer ses relations transfrontalières, par le développement d'une stratégie de coopération construite conjointement avec la Région autonome de la Vallée d'Aoste et la Région Piémont au travers de la signature d'un accord cadre transfrontalier à intervenir fin 2025-début 2026, dans le cadre de la réalisation du projet Alcotra A-Mont (Accord cadre transfrontalier montagne).

Il s'agira de saisir des plus-values de la coopération transfrontalière pour contribuer directement à la réalisation des priorités de développement territorial identifiées par le Département. L'organisation de la fête des Alpes les 30 et 31 août 2025 au col du Mont Cenis s'inscrit dans le cadre de cette ambition forte de renforcement des relations entre la Savoie et la Région Piémont, elle sera l'occasion de mettre en avant la coopération de deux territoires au travers de nombreux projets et notamment du projet A-mont.

Une Europe

+ intelligente
+ verte
+ connectée
+ sociale
+ proche des citoyens

SUR LES TERRITOIRES

FEDER
Fonds européen de développement régional

FSE
Fonds social européen

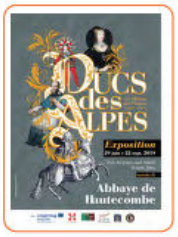
FEADER
Fonds européen agricole pour le développement rural

+concrètement en images :









© Adobe Stock - Réalisation PSTD-SG - Mars 2020

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

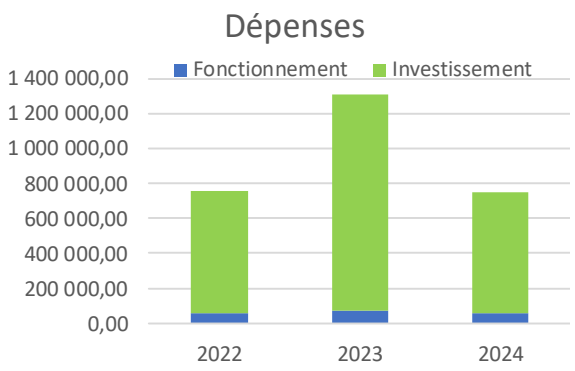
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

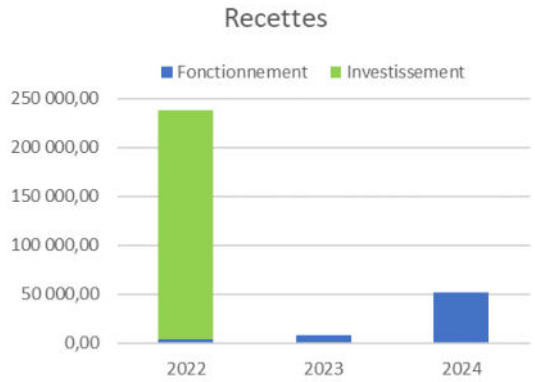
Secteurs budgétaires de la politique AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECTEURS BUDGETAIRES
PROCEDURES CONTRACTUELLES

Dépenses Par politique	CA 2022		CA 20223		CA 2024 données au : 11 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PROCEDURES CONTRACTUELLES	57 177,52	697 333,96	75 430,75	1 230 605,96	58 359,83	688 241,01
	total année : 754 511,48		total année : 1 306 036,71		total année : 746 600,84	

Recettes Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 11 Février 2025	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
PROCEDURES CONTRACTUELLES	3 721,57	234 277,70	8 596,76	0,00	51 627,50	0,00
	total année : 237 999,27		total année : 8 596,76		total année : 51 627,50	



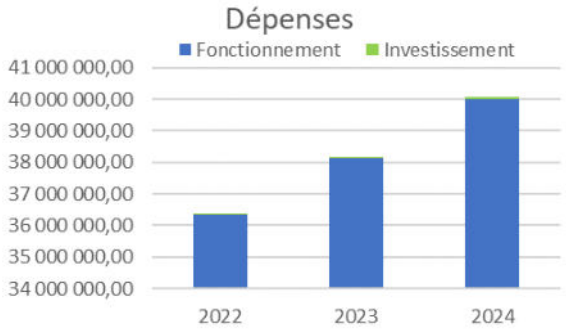


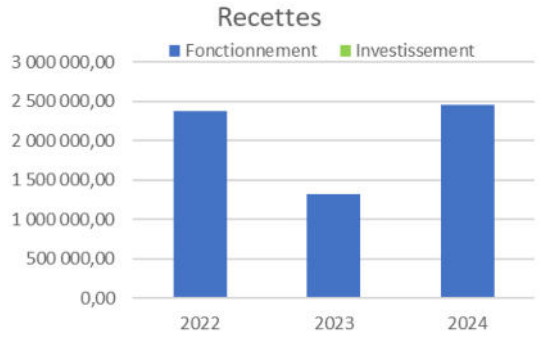
Secteurs budgétaires de la politique SOCIAL COHESION

SECTEURS BUDGETAIRES
INSERTION RSA

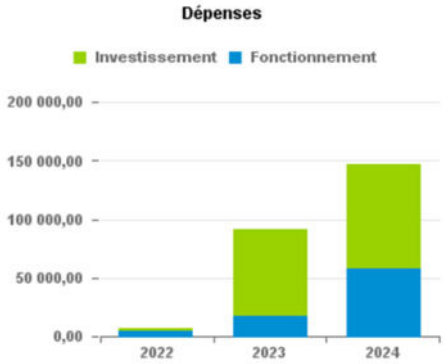
Dépenses Par politique	CA 2022		CA 20223		CA 2024 données au : 11 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
INSERTION RSA	36 339 906,07	14 000,00	38 137 982,79	41 000,00	40 008 515,87	65 000,00
	total année : 36 353 906,07		total année : 38 178 982,79		total année : 40 073 515,87	

Recettes Par politique	CA 20212		CA 20223		CA 2023 données au : 09 Février 2024	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
INSERTION RSA	2 370 509,41	0,00	1 320 171,89	0,00	2 457 106,18	0,00
	total année : 2 370 509,41		total année : 1 320 171,89		total année : 2 457 106,18	





Dépenses - Contrats départementaux	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DPT Aff agric et europ	5 000,00	2 000,00	17 022,08	74 345,60	57 828,81	89 202,00
	total année : 7 000		total année : 91 367,68		total année : 147 030,81	





Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
EAPPROCHE EUROPEENNE	PROCEDURES CONTRACTUELLES (politique aménagement)	PSTD	DPT	4,33	4,25	4,5
	Sous-total du secteur			4,33	4,25	4,5
	INSERTION RSA (politique cohésion sociale)	PSTD	DPT	0,05	0,05	0,05
	Sous-total du secteur			0,05	0,05	0,05
TOTAL tous effectifs pour la politique				4,38	4,3	4,55

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) : ☺

L'effectif « Métiers de l'Europe » du service des affaires agricoles et européennes est quasi entièrement cofinancé par des fonds européens :
- 2 Chargées de mission FSE financées dans le cadre de l'assistance technique de la subvention globale FSE+ (avec l'arrivée au 1er novembre 2024 d'une nouvelle collaboratrice en charge du suivi des Ateliers chantiers d'insertion notamment),
- 1 Gestionnaire valorisé dans le cadre du suivi de plusieurs projets opérationnels ALCOTRA,
- 1 Chargée de coopération territoriale valorisée dans le cadre de l'assistance technique du programme Alcotra,
- 1 Responsable d'unité valorisé dans le cadre des coûts forfaitaires relatifs aux différents programmes.

Les objectifs visés par l'offre de services de l'unité affaires européennes sont de faciliter la mobilisation de financements européens en faveur des projets portés par la collectivité départementale, et de renforcer son rôle de relai des territoires auprès des instances en charge de la mise en œuvre des programmes européens.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens	1.1. Assurer le cofinancement de l'action départementale en matière de solidarité sociale par des fonds européens	1.1.1. Accompagner le développement d'actions par les territoires dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion par la mobilisation du FSE
		1.1.2. Maintenir le niveau d'intervention du Plan Départemental d'Insertion à travers la subvention globale FSE
	1.2. Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens	1.2.1. Maintenir le nombre de projets qui émargent sur des fonds européens
		1.2.2. Améliorer la sécurisation des opérations et les recettes attendues
	1.3. Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens	1.3.1. Augmenter la diversification des fonds européens pour accompagner les projets du Conseil Départemental et permettre une mise en œuvre des politiques départementales avec des financements européens (logique d'optimisation financière)
	1.4. Garantir aux territoires l'effet levier sur les fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département	1.4.1. Accroître le nombre de projets savoyards mobilisant les crédits spécifiques "Europe" du Département

Objectif politique	***1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens***
Objectif stratégique	***1.1. Assurer le cofinancement de l'action départementale en matière de solidarité sociale par des fonds européens***

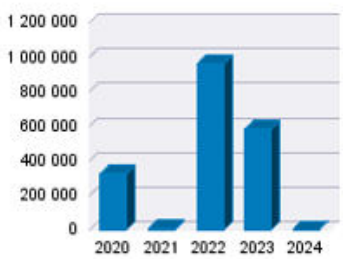
Objectif opérationnel	***1.1.1. Accompagner le développement d'actions par les territoires dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion par la mobilisation du FSE***

L'ensemble des retombées montre bien l'effet démultiplicateur du FSE qui permet d'aider plus de structures et/ou plus intensément avec relativement « peu » de crédits départementaux :

Les opérations « FSE-Territoires » apportent un financement à des opérations qui n'auraient probablement pas pu recevoir de crédits du Département dans d'autres circonstances.

1.1.1.1 PERF - Montant de subventions programmé au titre du FSE sans contreparties du Département

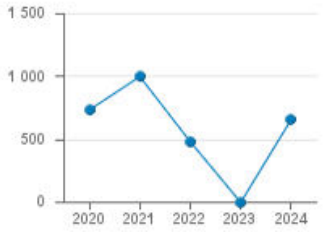
Période	Euros
2020	320 343
2021	3 675
2022	952 290
2023	576 270
2024	-



Dans le cadre de la Subvention Globale FSE+ 2022-2027 un système d'autorisation d'engagement/crédits de paiement a été instauré afin de rendre la gestion budgétaire plus efficace.
Pas d'opération programmée en 2024, les opérations ACI (ateliers et chantiers d'insertion) devant être programmées en 2025.

1.1.1.2 PERF - Nombre de participants ayant bénéficié d'une action d'insertion financée par le FSE

Période	Nombre
2020	735
2021	1000
2022	484
2023	0
2024	661



La saisie des participants sur la plateforme MDFSE+ s'effectue au fil de l'eau sur chacune des opérations bénéficiant du financement FSE+.

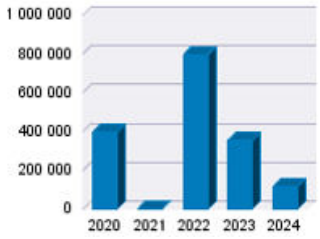
Objectif opérationnel	*1.1.2. Maintenir le niveau d'intervention du Plan Départemental d'Insertion à travers la subvention globale FSE*

L'ensemble des retombées montre bien l'effet démultiplicateur du FSE, qui permet d'avoir une politique d'insertion renforcée et d'aider plus de structures et/ou plus intensément avec « peu » de crédits départementaux. Les « opérations du Programme Départemental d'insertion » ont donc besoin de moins de crédits départementaux permettant ainsi de plus importantes subventions et/ou plus de projets bénéficiaires.

1.1.2.1 PERF - Montant de subventions programmées au titre du FSE/PDI* (effet levier)

**Programme Départemental d'Insertion*

Période	Euros
2020	395105
2021	0
2022	790418
2023	348435
2024	109399



Suite à la publication de deux appels à projet en 2024, deux opérations ont fait l'objet d'une programmation avec contrepartie du programme Départemental d'insertion pour un montant FSE de 109 399 €.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. 😐

« Assurer le cofinancement de l'action départementale en matière de solidarité sociale par des fonds européens »

Le Département de la Savoie agit en qualité d'organisme intermédiaire pour la gestion des subventions globales du fonds social européen (FSE) depuis 2008. C'est à ce titre qu'il gère une subvention globale sous le contrôle de l'autorité de gestion déléguée, à savoir la DREETS AURA (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), pour un montant de près de 5,5 M€ sur la période 2022 - 2027. L'année 2024 a été une année de remise en route de la nouvelle programmation. Il est prévu une montée en puissance de la programmation pour 2025.



Séminaire FSE mars 2024

Objectif politique	*1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens*
Objectif stratégique	*1.2. Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens*

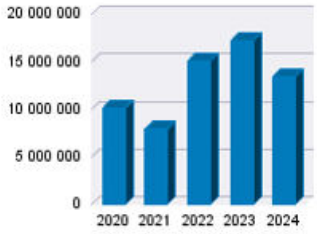
Objectif opérationnel	*1.2.1. Maintenir le nombre de projets qui émargent sur des fonds européens*

La ligne de crédits spécifiques Europe du Département permet un effet levier très important (jusqu'à x4 sur le LEADER). Cette ligne de crédits spécifiques est fortement sollicitée par les territoires GAL LEADER, un peu moins sur les dossiers ALCOTRA en raison du fort taux d'intervention du programme (80 %).

A noter : Le Département de la Savoie est le seul département de la Région AURA à maintenir cette ligne de crédits spécifiques dédiée permettant l'émergence de projets qui n'auraient sans doute pas vu le jour sans cela.

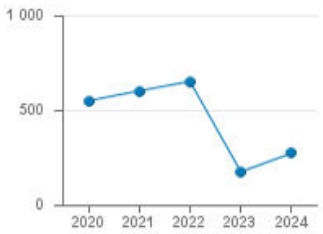
1.2.1.1 ACT - Montant total des fonds européens programmés sur l'ensemble du territoire de la Savoie au titre du FEDER, du FSE, du FEADER

Période	Euros
2020	10 051 897
2021	7 847 016
2022	14 996 984
2023	17 079 802
2024	13 343 144



1.2.1.2 ACT - Nombre de projets programmés sur l'ensemble du territoire de la Savoie au titre du FEDER, du FSE, du FEADER

Période	Nombre
2020	553
2021	605
2022	655
2023	179
2024	277



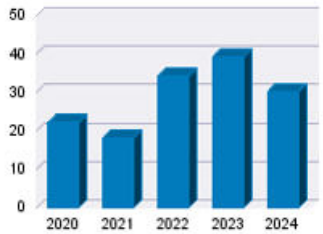
L'année 2024 s'inscrit dans le cadre d'une dynamique de programmation importante.

Objectif opérationnel	*1.2.2. Améliorer la sécurisation des opérations et les recettes attendues*

L'une des missions de l'Unité affaires européennes est d'assurer la sécurisation des recettes sur le volet ALCOTRA et sur le FSE dans le cadre de son offre de services.

1.2.2.1 PERF - Montant des fonds européens programmés / habitant

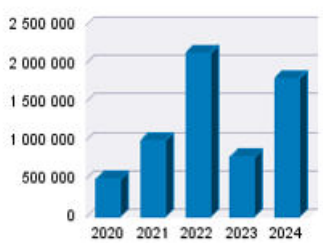
Période	Euros
2020	22
2021	18
2022	34
2023	39
2024	30



L'année 2024 s'inscrit dans le cadre d'une dynamique de programmation importante.

1.2.2.2 PERF - Montant des recettes perçues par rapport au montant des recettes programmées (FEDER, FSE, FEDER Alcotra)

Période	Euros
2020	483 188
2021	989 795
2022	2 127 517
2023	766 930
2024	1 797 178



L'encaissement des recettes intervient souvent avec un décalage de plusieurs années après la réalisation des projets, ce qui explique cette variation importante. L'année 2024 a été l'année de clôture de la totalité des recettes de la période 2014-2020.
Sur la période de programmation 2014-2020, plus de 4,7 M € de recettes européennes ont été reçues par le CD73. C'est le programme de coopération Alcotra qui est en première place pour le volume des recettes encaissées.

Il faut 10 ans pour finaliser une programmation entre le démarrage et l'encaissement de toutes les recettes.

FOCUS SUR …

LE LANCEMENT D'UN APPEL À PROJET FSE+ À DESTINATION DES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION DE LA SAVOIE (ACI)

En Savoie, les précédentes subventions globales n'ont jamais été ouvertes aux ACI. Avec la nouvelle programmation FSE + 2022-2027, l'éligibilité des ACI au FSE est confirmée, avec un financement fléché sur les postes d'accompagnement (encadrants techniques et chargés d'insertion professionnelle). Le FSE intervient à hauteur de 40% des frais de personnels auxquels s'applique un taux forfaitaire de 15% pour les dépenses indirectes.

Les ateliers et chantiers d'insertion doivent permettre de préparer le retour à l'emploi des publics présentant des freins sociaux, d'acquérir des compétences et des savoir-être, proposer des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), actions visant à soutenir le développement de l'insertion par l'activité économique comme solution de mise à l'emploi et comme parcours d'accompagnement vers l'emploi durable. Il s'agit d'actions rentrant dans le cadre d'un accompagnement socio-professionnel renforcé et individualisé des personnes en situation d'exclusion, le but étant l'insertion durable dans l'emploi.

6 à 7 structures les plus solides, qui portent + de 50% des ETP d'insertion, seraient concernées.

Une enveloppe de 700 000 € a été pré-fléchée pour couvrir les besoins de l'année 2025. L'appel à projet a été lancé entre juin et septembre 2024 pour un financement à compter du 1er janvier 2025, la programmation devant intervenir en mars 2025.

Une chargée de mission FSE+ a été recrutée à partir du 1er novembre 2024 pour assurer l'instruction et le suivi de ces projets.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens »

Les fonds européens, au travers des différents programmes (Programme de coopération transfrontalière ALCOTRA, Programme Opérationnel Interrégional de massif Alpes - POIA, FSE national, FEDER/FSE régional, FEADER LEADER), représentent un apport financier important pour la Savoie. Ce sont ainsi plus de 74 M€ de retombées financières qui ont été perçues en Savoie sur la période 2014-2020, dont 4,7M€ de recettes pour le Département.

Afin d'accroître l'efficacité de l'action départementale, l'offre de services mise en place au sein de l'Unité affaires européennes s'est renforcée, avec l'intégration d'une nouvelle chargée de mission FSE+ au 1er novembre 2024. L'objectif visé par l'unité affaires européennes est de faciliter la mobilisation de financements européens en faveur des projets portés par la collectivité départementale, de consommer l'enveloppe FSE+ allouée sur la période, de consolider son rôle de relai des territoires auprès des instances en charge de la mise en œuvre des programmes européens, ainsi que de renforcer les relations transfrontalières par le développement d'une stratégie de coopération construite conjointement avec la Région Autonome de la Vallée d'Aoste et la Région Piémont au travers de la signature d'un accord-cadre transfrontalier.

Objectif politique	*1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens*
Objectif stratégique	*1.3. Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens*

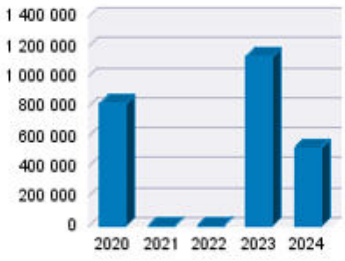
Objectif opérationnel	*1.3.1. Augmenter la diversification des fonds européens pour accompagner les projets du Conseil Départemental et permettre une mise en œuvre des politiques départementales avec des financements européens (logique d'optimisation financière)*

Pour mémoire : une délibération cadre, votée lors du DOB 2020 précisait la stratégie retenue dans le cadre de la préparation des programmes 2021-2027, ainsi que le rôle du Département :

- ➔ Faire valoir les intérêts du Département et de ses territoires auprès des différentes autorités de gestion,
- ➔ Maintenir des lignes de crédits spécifiques permettant un effet levier important,
- ➔ Faire converger les politiques départementales et européennes afin de permettre des retombées financières importantes pour le département et ses territoires.

1.3.1.1 ACT - Montant des fonds européens programmés pour les projets dont la collectivité est partenaire

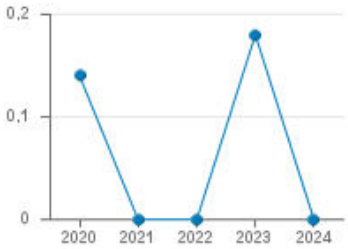
Période	Euros
2020	810 756
2021	-
2022	-
2023	1 122 620
2024	519 556



Les montants de cet indicateur correspondent aux 2 projets programmés dans le cadre des stratégies intégrées (2 Projets de coordination et de communication dans lesquels le Département est partenaire).

1.3.1.1 PERF - Part des fonds européens programmés par rapport au budget global de la collectivité

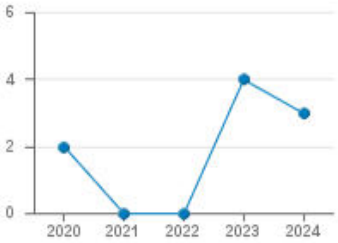
Période	Taux
2020	0,14
2021	0,00
2022	0,00
2023	0,18
2024	0,00



La part départementale apparait comme très faible malgré les projets programmés (2 Projets de coordination et de communication dans lesquels le Département se positionne en chef de file), ce qui est très faible par rapport au budget départemental.

1.3.1.2 ACT - Nombre de projets programmés dont la collectivité est partenaire

Période	Nombre
2020	2
2021	0
2022	0
2023	4
2024	3



Les montants de cet indicateur correspondent aux 2 projets programmés dans le cadre des stratégies intégrées (2 Projets de coordination et de communication dans lesquels le Département est partenaire).

FOCUS SUR …

LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le cadre du programme de coopération franco-italienne ALCOTRA cofinancé par l'Union européenne, le Département de la Savoie participe au Plan Intégré TERritorial (PITER+) GRAIES CLIMALab) coordonné par la Ville métropolitaine de Turin. Objectifs : réduire la vulnérabilité des ressources et des systèmes naturels et socio-économiques et renforcer la capacité du territoire à s'inscrire dans une démarche de transition pour répondre aux défis du changement climatique. Les partenaires de la stratégie se sont réunis le 11 avril 2024 à l'Hôtel du Département à Chambéry, pour poser les bases des projets à venir pour un nouveau modèle d'économie transfrontalière intelligente, durable et inclusive.





Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. 😐

« Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens »

L'Unité Europe se mobilise pour favoriser la programmation d'actions bénéficiant de fonds européens pour le Département lui-même (culture d'optimisation financière et de la recette) dans le cadre de la programmation européenne 2021-2027. L'offre de services s'est étoffée en proposant également un marché à bon de commande à destination de l'ensemble des services du Département pour des prestations de traduction franco-italienne orale (interprétariat) et écrite.

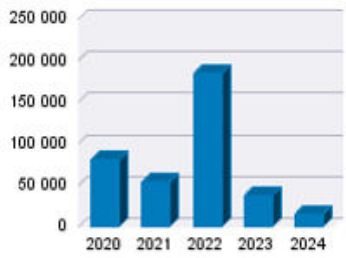
Objectif politique	***1. Optimiser les politiques de solidarité sociale et territoriale du Département avec les fonds européens***
Objectif stratégique	***1.4. Garantir aux territoires l'effet levier sur les fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département***
Objectif opérationnel	***1.4.1. Accroître le nombre de projets savoyards mobilisant les crédits spécifiques "Europe" du Département***

Pour mémoire : une délibération cadre, votée lors du DOB 2020 précisait la stratégie retenue dans le cadre de la préparation des programmes 2021-2027, ainsi que le rôle du Département :

- ➔ Faire valoir les intérêts du Département et de ses territoires auprès des différentes autorités de gestion,
- ➔ Maintenir des lignes de crédits spécifiques permettant un effet levier important,
- ➔ Faire converger les politiques départementales et européennes afin de permettre des retombées financières importantes pour le département et ses territoires.

1.4.1.1 ACT - Montant des crédits spécifiques mobilisés (effet levier)

Période	Euros
2020	79 268
2021	52 666
2022	182 157
2023	36 127
2024	14 231



A noter : dans le cadre de la période de programmation 2021-2027, le taux d'intervention Alcotra est passé à 80%.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.

😐

« Garantir aux territoires l'effet levier sur les fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département»

Sur la période de programmation 2014-2020, 88 projets ont été accompagnés au titre de l'enveloppe dédiée, soit une aide de 432 142 € de crédits spécifiques, permettant de mobiliser 1,7 M€ de fonds européens agricoles pour le développement rural (FEADER).

La ligne de crédits spécifiques Europe du Département permet un effet levier très important (jusqu'à x4 sur le LEADER), Cette ligne de crédits spécifiques est fortement sollicitée par les territoires Leader, un peu moins sur les dossiers ALCOTRA en raison du fort taux d'intervention du programme (80%). A noter : Le Département de la Savoie est le seul Département de la Région Auvergne Rhône Alpes à maintenir cette ligne de crédits spécifiques dédiée permettant l'émergence de projets qui n'auraient sans doute pas vu le jour sans cela.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

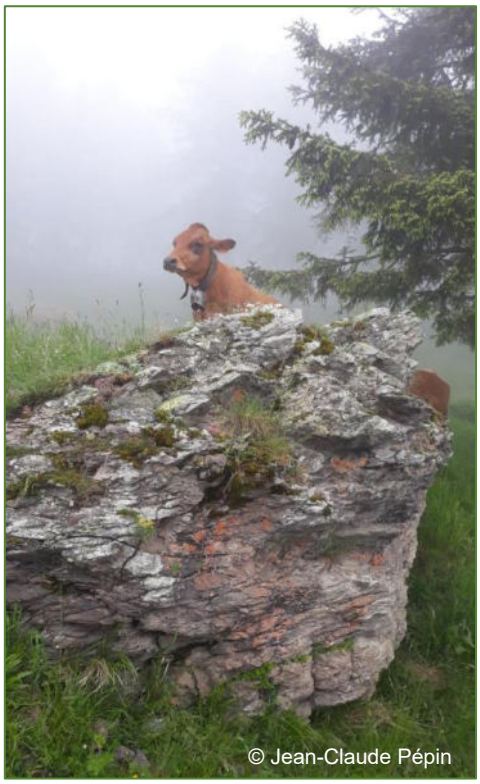
AJUSTEMENTS FORMALISES

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURES	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
1.2 Assurer un accompagnement technique pour le suivi et la mobilisation optimale des programmes européens	1 E1 Accompagnement et suivi de la mobilisation des programmes européens en Savoie	A poursuivre					☺	
1.3. Développer le financement d'actions du Département en matière de solidarité territoriale ou sociale par des fonds européens	1 E3 Augmenter l'accompagnement des projets du Département par des financements européens	A poursuivre					☺	
1.4. Garantir aux territoires l'effet levier sur les fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques "Europe" du Département	1 E2 Garantir aux territoires l'effet levier sur des fonds européens par la mobilisation de crédits spécifiques «Europe» du Département	A poursuivre lorsque cela est nécessaire A conserver dans le cadre de la future période de programmation notamment au vu de la baisse des taux d'intervention					☺	

L'Union européenne révise, tous les 7 ans, la stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et des populations. Les nouvelles priorités thématiques sont fortement influencées par les annonces de la Commission européenne en faveur d'un Pacte Vert pour l'Europe et d'une politique de cohésion qui doit répondre à la crise sanitaire et économique que traverse l'Europe actuellement.
Pour la période 2021-2027, ces fonds soutiennent 5 objectifs stratégiques visant à rendre l'Europe plus compétitive, plus verte, plus résiliente et à faibles émissions de carbone, plus connectée, plus sociale et inclusive et toujours plus proche des citoyens.

Les fonds européens sont mis en œuvre au travers de différents programmes régionaux et interrégionaux déclinés en axes d'intervention et objectifs concrets qui répondent aux thématiques d'innovation, de soutien aux PME, d'écologie, de développement rural et de formation professionnelle. Des thématiques nouvelles pourront être soutenues par les fonds européens notamment pour répondre aux enjeux mis en lumière par la crise sanitaire dont la santé et le tourisme.

Par ailleurs, le Département s'engage vers le renforcement des relations transfrontalières par le portage d'une stratégie de coopération transfrontalière. Ainsi, un renforcement de la dynamique partenariale avec la Région Vallée d'Aoste a été enclenché, sur cette nouvelle programmation, à travers le projet « Respiration Jeunesse », porté par le Département en tant que chef de file et qui préfigure la mise en place d'un protocole d'accord transfrontalier sur la politique jeunesse, et au travers du Projet « A-mont » dont l'ambition est la signature d'un accord cadre transfrontalier.
L'objectif de la démarche sera de disposer d'un cadre de référence en matière de coopération transfrontalière pour avoir une intervention fondée, plus structurée, plus efficace et d'affirmer le rôle du Département comme un moteur de la coopération transfrontalière.
Il s'agira plus largement de se saisir de la coopération transfrontalière comme riche de réelles plus-values, contribuant directement à la réalisation des priorités de développement territorial identifiées par le Département. Pour ce faire, il est proposé de développer une stratégie transfrontalière construite conjointement avec la Région Autonome de la Vallée d'Aoste et la Région Piémont au travers de la signature d'un accord-cadre transfrontalier.


© Jean-Claude Pépin

Agriculture

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commissions d'élus : **3ième commission**

Directions concernées :

- **Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales**
- **Pôle Solidarités territoriales – Laboratoire d'analyses vétérinaires**


© Jean-Claude Pépin

SOMMAIRE

SYNTHESE 125
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 126
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 127
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs..... 130
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 140

0,94%



Le Département a adopté le 21 juin 2024 sa nouvelle politique agriculture et forêt. Cette politique se décline sous la forme de contrats signés par les différentes parties pour indiquer les engagements réciproques entre le Département et les acteurs socio-professionnels.
Sur le secteur agricole, le Département souhaite accompagner les professionnels pour relever les défis d'une agriculture d'excellence, vivable, rémunératrice, s'adaptant au changement climatique, opérant une transition agroécologique en répondant aux attentes de la société et des consommateurs.
Sur le secteur forestier, le contrat forêt-bois répond à l'ensemble des problématiques sur ce secteur, que ce soit pour la forêt publique ou privée, en particulier face aux enjeux territoriaux, environnementaux et climatiques.
Par ailleurs, ces différents contrats s'inscrivent en cohérence et en complémentarité avec d'autres politiques transversales ou outils du Département : le plan climat, le projet alimentaire territorial et l'action du laboratoire départemental d'analyses vétérinaires.

Contexte

Les filières agriculture et forêt en Savoie misent sur des productions de qualité. Si ces orientations ont permis de dégager de fortes valeurs ajoutées, ces filières doivent aujourd'hui s'adapter, innover pour répondre aux enjeux climatiques, sociétaux environnementaux, et de renouvellement des générations.

Principales réalisations

- Adoption des nouvelles politiques agriculture et forêt du Département en concertation avec les acteurs des filières,
- Poursuite des travaux initiés dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) : création d'un réseau d'acteurs sur la question de la logistique, finalisation étude filière viande hachée locale,
- En réponse à la crise du scolyte en forêt : mise en place d'un bouquet d'aides pour mobiliser le bois et réhabiliter les parcelles.
- Implication du LDAV73 dans la gestion de la crise sanitaire due au virus FCO qui a touché les élevages de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Enjeux

- Soutenir les filières agricoles et bois dans la production, la transformation et la commercialisation,
- Accompagner l'évolution de l'agriculture et de l'exploitation forestière en prenant en compte la question environnementale, et climatique
- Préserver et aménager les espaces agricoles et forestiers pour maintenir les capacités de production locale,
- Sensibiliser le grand public à la qualité des produits et filières agricoles et forestiers savoyards,
- Soutenir l'innovation et la Recherche & Développement au service des filières agricoles et forestières savoyardes,
- Participer à améliorer la qualité sanitaire des élevages (laboratoire).

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2024 :

6,33 M€ *(CA 2024)*

24,64 équivalents temps plein *(ETP)* permanents

2 000 exploitations agricoles

322 bénéficiaires d'aides à l'investissement

3,4 M€ d'aides à l'investissement programmés

980 394 € : montant des taxes d'analyses perçues au laboratoire d'analyses vétérinaires

Perspectives de l'action départementale en quelques mots…

Les prochaines perspectives de travail concernent les thématiques suivantes :

- La mise en œuvre d'actions exemplaires par le Département, par exemple dans la construction avec du bois local,
- Le maintien du tonnage de l'abattoir de Chambéry et la dynamisation de son atelier de découpe,
- Le développement d'actions opérationnelles dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial,
- L'accompagnement des filières agricoles face aux différentes crises qu'elles rencontrent : aléas climatiques, problématiques sanitaires, consommation et marchés.

Concernant le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires (LDAV), le protocole de mutualisation de 2020 entre les laboratoires vétérinaires de Savoie et de l'Isère, non applicable, sera modifié vers une convention de partenariat, en particulier sur les fonctions support.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'agriculture de la Savoie représente 1,6% des emplois totaux du Département de la Savoie (contre 2,4% au niveau national), pour 2 000 exploitations agricoles et 5 800 actifs en équivalent temps plein. La surface agricole du Département est de 120 000 ha, soit 20% de la surface totale du Département. La surface forestière est de 220 000 ha environ, soit 35% de la surface totale. Les caractéristiques montagnardes représentent des contraintes à l'activité agricole et forestière (pentes, climat).

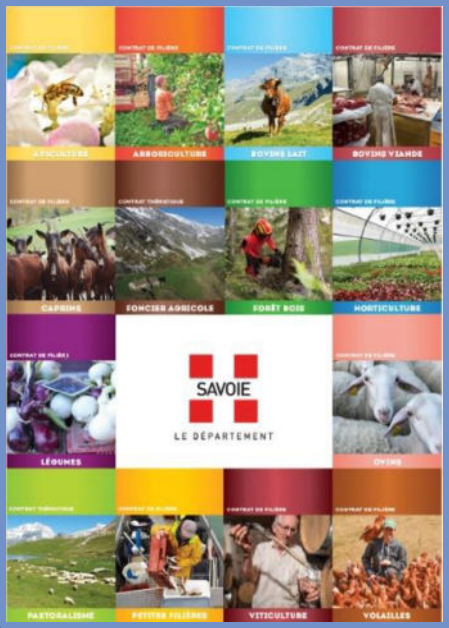


Dans ce contexte, l'agriculture de la Savoie s'est engagée depuis plusieurs décennies dans les productions sous signe de qualité. La Savoie dispose ainsi de 13 productions sous indications géographiques (appellations d'origine protégée AOP, indications géographiques protégées IGP), qui permettent de dégager une forte valeur ajoutée de l'amont à l'aval et notamment en faveur des producteurs. En ce sens, l'objectif politique affiché de maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée s'inscrit dans cette ligne directrice.

Les exploitations doivent maintenir leurs efforts pour conserver la qualité des produits, tout en gardant leurs débouchés face à la concurrence, en s'adaptant au changement climatique et principalement à la ressource en eau, en se protégeant contre les aléas climatiques, dans un contexte de forte inflation.
En termes de conjoncture, en 2024, l'apiculture a été fortement impactée par les conditions météorologiques, l'arboriculture a également connu un épisode de gel sur certains secteurs ; enfin la fièvre catarrhale ovine a affecté les filières ovine, caprine et bovine, en termes de production laitière mais aussi avec une forte mortalité dans les élevages ovins.

Sur le secteur de la filière bois, la crise du scolyte constatée sur les épicéas en 2023 s'est poursuivie, impactant près de 120 000 m³ en Savoie fin 2024. Ce sont des bois qu'il faut sortir des forêts pour les regénérer mais qui peinent à trouver une valorisation permettant d'équilibrer l'équation. L'enjeu est fort également en termes paysager et de risques.

FOCUS SUR …



LES POLITIQUES AGRICULTURE ET FORET

La nouvelle politique d'intervention du Département en agriculture vise à couvrir l'ensemble des productions présente sur le département et s'articule autour de :

- ✓ 11 contrats de filière : apiculture, arboriculture, bovins lait, bovins viande, caprins, horticulture, légumes, ovins, petites filières (plantes aromatiques et médicinales, héliciculture, pêche, paysans-boulanger…), viticulture, volailles ;
- ✓ 2 contrats thématiques : pastoralisme et foncier.

Sur le secteur forestier, la nouvelle politique forêt se traduit dans un contrat de filière forêt-bois répondant à l'ensemble des problématiques sur ce secteur, que ce soit pour la forêt publique ou la forêt privée, en particulier face aux enjeux territoriaux, environnementaux et climatiques.

Un évènement de lancement de ces politiques s'est tenu le 13 novembre rassemblant plus de 150 acteurs des filières et partenaires.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

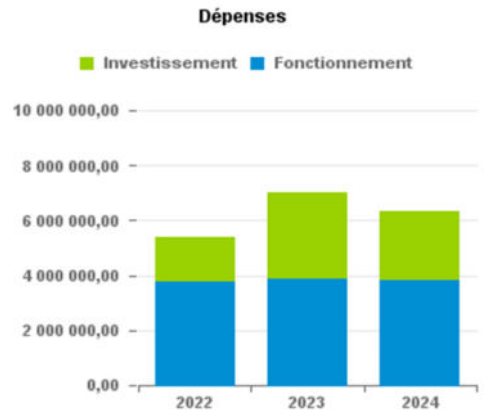
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

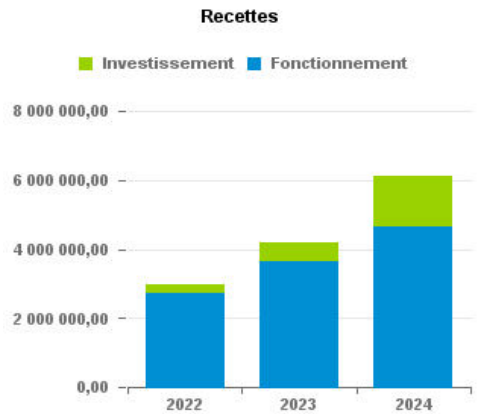
Secteurs budgétaires de la politique AGRICULTURE

SECTEURS BUDGETAIRES
AGRICULTURE ET FORETS
LUTTE CONTRE LES MALADIES DES ANIMAUX

Dépenses Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
AGRICULTURE ET FORETS	2 980 295,59	1 599 457,94	2 987 348,59	3 154 892,40	2 933 795,92	2 488 881,71
LUTTE CONTRE LES MALADIES DES ANIMAUX	795 321,96		861 471,43		905 000,00	
Dépenses par section :	**3 775 617,55**	**1 599 457,94**	**3 848 820,02**	**3 154 892,40**	**3 838 795,92**	**2 488 881,71**
	total année : 5 375 075,49		total année : 7 003 712,42		total année : 6 327 677,63	

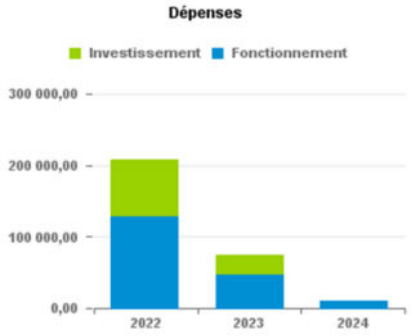
Recettes Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
AGRICULTURE ET FORETS	2 714 339,99	255 828,00	3 655 224,63	544 861,46	4 630 688,54	1 490 527,77
Dépenses par section :	**2 714 339,99**	**255 828,00**	**3 655 224,63**	**544 861,46**	**4 630 688,54**	**1 490 527,77**
	total année : 2 970 167,99		total année : 4 200 086,09		total année : 6 121 216,31	

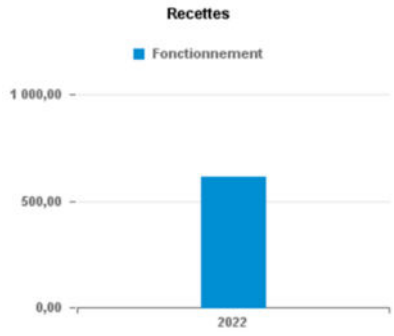




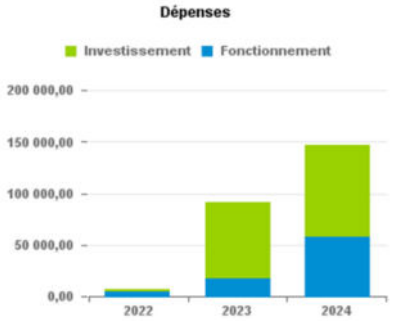
Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DPT Aff agric et europ	**128 240,53**	**79 265,10**	**46 672,94**	**27 300,00**	**10 166,72**	**0,00**
	total année : 207 505,63		total année : 73 972,94		total année : 10 166,72	

Recettes - CTS 3E GENERATION	CA 2022
	Recette Fonctionnement
PSTD DPT Aff agric et europ	610,00



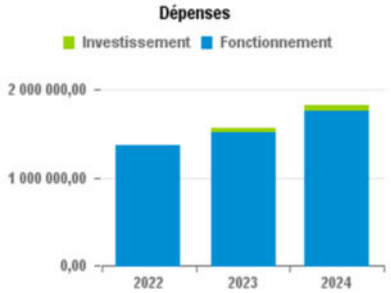


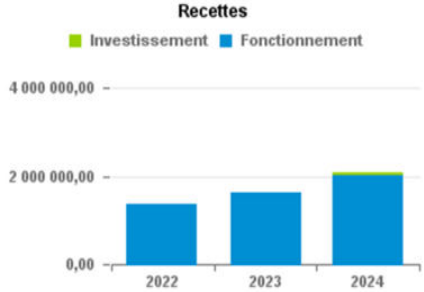
Dépenses - Contrats départementaux	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DPT Aff agric et europ	5 000,00	2 000,00	17 022,08	74 345,60	57 828,81	89 202,00
	total année : 7 000		total année : 91 367,68		total année : 147 030,81	



Dépenses - Budget annexe	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 15 Mars 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
LABOratoire départemental d'analyses vétérinaires	1 367 196,78	1 547,37	1 513 794,84	54 151,02	1 759 186,12	57 468,68
Dépenses par section :	1 367 196,78	1 547,37	1 513 794,84	54 151,02	1 759 186,12	57 468,68
	total année : 1 368 744,15		total année : 1 567 945,86		total année : 1 816 654,80	

Recettes - Budget annexe	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 15 Mars 2025	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
LABOratoire départemental d'analyses vétérinaires	1 380 586,12	1 205,75	1 616 906,53	0,00	2 010 940,36	86 202,86
Dépenses par section :	1 380 586,12	1 205,75	1 616 906,53	0,00	2 010 940,36	86 202,86
	total année : 1 381 791,87		total année : 1 616 906,53		total année : 2 097 143,22	







Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
AGRICULTURE	AGRICULTURE ET FORETS	PSTD	DPT	5,85	6,44	6,6
	Sous-total du secteur			5,85	6,44	6,6
	LUTTE MALADIE ANIMAUX	PSTD	LDAV	15,96	17,17	18,04
	Sous-total du secteur			15,96	17,17	18,04
TOTAL tous effectifs pour la politique				21,81	23,61	24,64

Direction des politiques territoriales (DPT)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) : ☺

L'équipe agriculture, alimentation, forêt s'est fortement mobilisée en 2024 sur la concertation et l'écriture des contrats de filière, tout en poursuivant la gestion des dossiers. Les 2 agents arrivés en remplacement des 2 départs de 2023 sont pleinement opérationnels et bien intégrés dans l'unité.

Laboratoire d'analyses vétérinaires (LDAV73)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) : ☺

Pour le LDAV73, l'arrivée fin 2023 d'une technicienne en contrat de projet pour la mise en place d'une nouvelle analyse, a également permis de compenser l'absence depuis avril 2024 d'une collègue et de faire face à la crise FCO durant l'été et l'automne 2024.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Maintenir et développer une agriculture, une filière forêt-bois de qualité, rémunératrices et ancrées sur le territoire	1.1 Accompagner l'agriculture à répondre aux défis environnementaux actuels	1.1.1 S'adapter au changement climatique
		1.1.2 Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement
	1.2 Implanter durablement l'agriculture au sein du territoire	1.2.1 Renforcer la pérennité des exploitations
		1.2.2 Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et aux circuits de proximité
		1.2.3 Améliorer et maitriser le foncier agricole et pastoral
		1.2.4 Sensibiliser et impliquer le public sur les questions agricoles et alimentaires
	1.3 Maintenir et développer la qualité de production de l'ensemble de l'activité agricole	1.3.1 Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail
	1.4 Accompagner la filière forêt-bois à répondre aux défis environnementaux actuels	1.4.1 Développer une gestion durable et soutenable des forêts de Savoie
		1.4.2 S'adapter au changement climatique et prévenir les risques
	1.5 Soutenir le développement local de la filière forêt-bois	1.5.1 Ancrer la filière forêt-bois sur le territoire savoyard
		1.5.2 Promouvoir et innover dans les domaines du bois énergie et du bois construction
		1.5.3 Sensibiliser et impliquer le public sur les questions de forêt
	1.6. Améliorer la qualité sanitaire des élevages	1.6.1. Développer le contrôle sanitaire des cheptels en garantissant aux éleveurs savoyards un accompagnement à des conditions favorables

Dans le cadre de la nouvelle politique agriculture et forêt, de nouveaux indicateurs ont été définis en 2024, l'évolution par rapport aux soutiens antérieurs n'est pas toujours possible.

Objectif politique	***1. Maintenir et développer une agriculture, une filière forêt-bois de qualité, rémunératrices et ancrées sur le territoire et à forte valeur ajoutée***
Objectif stratégique	***1.1 Accompagner l'agriculture à répondre aux défis environnementaux actuels***

Objectif opérationnel	***1.1.1. S'adapter au changement climatique***

1.1.1.1 ACT - Nombre de projets soutenus en faveur de l'adaptation au changement climatique

Période	Nombre
2024	43

Le soutien apporté par le Département suite aux aléas climatiques dépend des dossiers financés par l'Etat et des possibilités offertes par les dispositions réglementaires.
Le nombre de dossiers soutenus est en régression notamment car les dossiers concernent principalement les arboriculteurs -moins nombreux que d'autres filières- pour la sécheresse 2022.

1.1.1.2 PERF - Montant des subventions en faveur de l'adaptation au changement climatique

Période	Fonctionnement	Investissement
2024	291 672	99 113

Les montants sont corrélés au nombre d'évènements et de dossiers.

Objectif opérationnel	*1.1.2. Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement*

1.1.2.1 ACT - Nombre de projets de demandes de subvention soutenus favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement

Période	Nombre
2024	37

Cet indicateur est nouveau. Il est attendu une progression sur le moyen terme de cet objectif.
L'essentiel des projets concerne l'animation par les organismes des filières pour accompagner les exploitants dans des pratiques plus vertueuses vis-à-vis de l'environnement.

1.1.2.2 PERF - Montant des subventions favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement

Période	Fonctionnement	Investissement
2024	295065	105514

En 2024, plus de 75 000 € en fonctionnement concerne les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) des territoires Bauges, Chartreuse, Belledonne pour les plans de gestion et de suivi pour la période 2024-2027.
En investissement, il est à noter plus particulièrement 6 dossiers correspondant à l'expérimentation kits panneaux solaires photovoltaïques pour machine à traire mobile pour la filière laitière, représentant près de 85 000 €.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. ☺

« Accompagner l'agriculture à répondre aux défis environnementaux actuels »

Les filières agricoles savoyardes sont assises sur des signes de qualité dont les cahiers des charges ont depuis l'origine pris en compte la question environnementale.
Toutefois, l'agriculture savoyarde fait face à de nouveaux défis telles que la préservation de la ressource en eau ou la limitation de sa contribution au changement climatique à travers ses pratiques.
Ainsi cet objectif est une orientation à part entière de la nouvelle politique agriculture du Département, qui accompagne des évolutions, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, sur ces propres dispositifs ou en cofinancement du fonds européens FEADER, pour les dossiers relevant du plan stratégique national.

Objectif politique	*1. Maintenir et développer une agriculture, une filière forêt-bois de qualité, rémunératrices et ancrées sur le territoire et à forte valeur ajoutée*
Objectif stratégique	*1.2. Implanter durablement l'agriculture au sein du territoire*

Objectif opérationnel	*1.2.1. Renforcer la pérennité des exploitations*

1.2.1.1 ACT - Nombre de projets soutenus en faveur de la pérennité des exploitations

Période	Nombre
2024	21

Le Département soutient les organismes professionnels agricoles aussi bien dans leurs actions relatives aux dynamiques d'installation et de transmission mais aussi pour accompagner la pérennité des exploitations, dont le suivi et la consolidation des exploitations fragiles.
Le soutien des projets d'installation est quant à lui assuré par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

1.2.1.2 PERF - Montant des subventions en faveur de la pérennité des exploitations

Période	Fonctionnement	Investissement
2024	175653	6651

Les aides contribuant à l'installation, la transmission et la pérennité des installations sont indispensables pour relever le défi du renouvellement des générations où près de 50 % des chefs d'exploitation devrait partir dans la décennie à venir.

Objectif opérationnel	1.2.2. Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et aux circuits de proximité

1.2.2.1 ACT – Nombre de projets de demandes de subvention soutenus contribuant aux circuits de proximité

Période	Nombre
2024	23



Depuis fin 2018, le Département anime et porte une réflexion à l'échelle de la Savoie pour le développement des circuits courts et une alimentation de qualité pour tous. Le Département a obtenu la labellisation de sa démarche en tant que Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 1 en 2021.
Les réflexions et travaux conduits depuis vont permettre de présenter une demande de labellisation de niveau 2 en 2025 permettant de travailler davantage sur le caractère opérationnel des projets.
Dans ce cadre, la structuration des filières agricoles (volailles, maraichage…) est un véritable enjeu pour asseoir leur développement.
L'année 2024 a été marquée par plusieurs actions en ce sens, notamment l'avancée de la mise en place d'une filière viande hachée locale, des paniers solidaires...

1.2.2.2 PERF - Montant des subventions contribuant aux circuits de proximité

Période	Fonctionnement	Investissement
2024	193642	17807

L'animation des filières est essentielle dans cet objectif de produire plus localement pour consommer plus localement. L'exemple du soutien apporté à la création de la Ferme de référence Tarine illustre les forces des exploitants savoyards, pour s'organiser en collectif, créer de la valeur ajoutée et relocaliser.



Magasin de producteurs

FOCUS SUR …

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
LA LOGISTIQUE AU CROISEMENT DES CIRCUITS COURTS

Dans le cadre du projet alimentaire territorial départemental « De la terre à l'assiette », le Département a engagé un travail sur la logistique alimentaire avec l'appui de La Charrette, le « réseau social » du local, qui permet de mettre en lien les acteurs, aussi bien producteurs, que transporteurs, logisticiens ou acheteurs…
En 3 mois, plus de 150 acteurs savoyards se sont inscrits et sont actifs sur le réseau. Il convient désormais de maintenir cette dynamique et d'identifier les leviers qui permettraient d'intensifier ces flux.

Objectif opérationnel	1.2.3 Améliorer et maitriser le foncier agricole et pastoral

1.2.3.1 ACT - Nombre de projets de demandes de subvention soutenus visant à améliorer le foncier

Période	Nombre
2024	27

Le Département soutient à travers cet objectif notamment les aménagements pastoraux portés par des collectifs associations foncières pastorales ou communes qui permettent aux exploitants agricoles d'accéder aux alpages ou d'en améliorer les conditions.

1.2.3.2 PERF - Montant des subventions visant à améliorer le foncier

Période	Fonctionnement	Investissement
2024	153343	88548

En investissement, la majorité des dossiers sont cofinancés dans le cadre du FEADER, pour lesquels l'intervention du Département permet un effet levier significatif.

En fonctionnement, une enveloppe de plus de 100 000 € est allouée à la société d'économie alpestre pour ses missions d'intérêt général et des actions ciblées de manière plus spécifique.

Ces subventions permettent de structurer des projets collectifs en faveur du pastoralisme, à la fois pour des structures de regroupements de propriétaires fonciers, des démarches de reconquête foncière ou d'appui à la recherche de foncier pour l'installation d'agriculteurs, l'aménagement de pistes... Cet accompagnement se fait en lien avec les territoires.

Objectif opérationnel	1.2.4 Sensibiliser et impliquer le public sur les questions agricoles et alimentaires

1.2.4.1 ACT - Nombre de projets de demandes de subvention soutenus relatifs à la sensibilisation du public

Période	Nombre
2024	20

Les projets de sensibilisation du public concernent les manifestations portées par des organismes agricoles à l'échelle locale comme les comices agricoles, ou départementale comme la fête de la brebis en sortie ou au-delà comme le salon de l'agriculture où l'image de la Savoie et de son agriculture sont des indispensables.

1.2.4.2 PERF - Montant des subventions de fonctionnement relatives à la sensibilisation du public

Période	Euros
2024	153959

Le montant relatif aux manifestations est stable.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

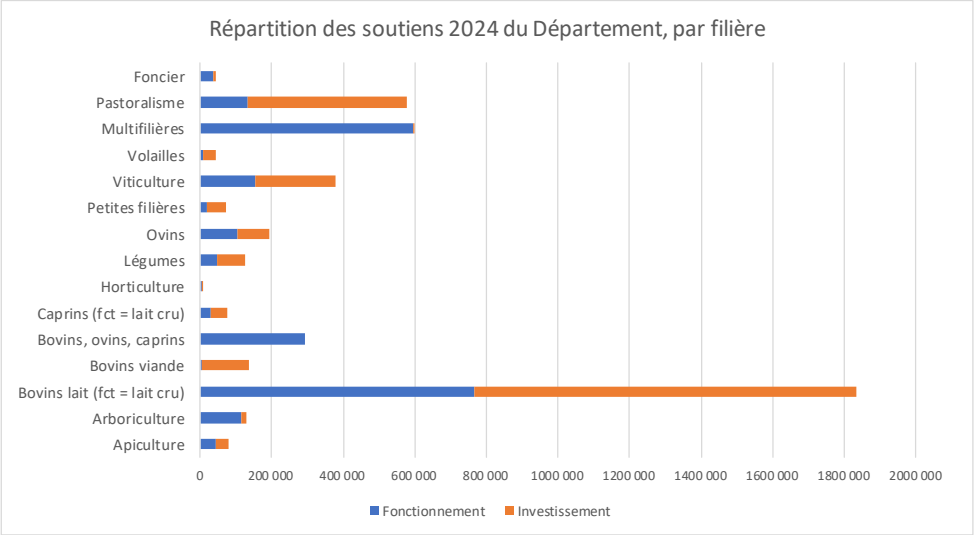
« Implanter durablement l'agriculture au sein du territoire »

La politique agriculture du Département contribue pleinement à ancrer l'agriculture sur le territoire en vallée comme en alpage, en privilégiant l'accompagnement des collectifs qui agissent pour le foncier et ses améliorations.
L'enjeu est également d'accompagner les exploitations dans leur stratégie vis-à-vis des circuits courts à corréler avec les attentes des consommateurs savoyards.
Les aides du Département ont également contribué à partager et communiquer sur les pratiques agricoles et ainsi à valoriser l'image de l'agriculture.



Objectif politique	*1. Maintenir et développer une agriculture, une filière forêt-bois de qualité, rémunératrices et ancrées sur le territoire et à forte valeur ajoutée*
Objectif stratégique	*1.3. Maintenir et développer la qualité de production de l'ensemble de l'activité agricole*

Filière	Fonctionnement	Investissement
Apiculture	44 561	34 679
Arboriculture	115 750	12 594
Bovins lait (fct = lait cru)	765 677	1 067 476
Bovins viande	5 000	130 643
Bovins, ovins, caprins	292 432	0
Caprins (fct = lait cru)	28 063	48 373
Horticulture	5 300	775
Légumes	48 522	78 452
Ovins	104 368	88 791
Petites filières	18 500	53 196
Viticulture	154 123	223 852
Volailles	8 860	36 364
Multifilières	596 623	1 148
Pastoralisme	131 536	447 348
Foncier	38 352	3 908



Objectif opérationnel	*1.3.1. Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail*

Pour cet objectif, l'essentiel du soutien aux projets d'investissements vient en complément des financements apportés par les fonds européens (FEADER) et la Région Auvergne Rhône Alpes. L'objectif a été atteint en 2024 puisque la grande majorité des projets pour lesquels des demandes de financement ont été faites a été soutenue.

1.3.1.1 PERF – Nombre de projets de demandes de subventions soutenus dans le cadre de la compétitivité des filières

Période	Nombre
2024	212

En investissement, le Département intervient aux côtés de la Région dans le cadre du « Plan Stratégique National », en cofinançant l'ensemble des dispositifs investissement.

Le Département intervient également dans le cadre de ses 11 contrats de filière, en majorant les aides des porteurs de projets inscrits dans des collectifs ou sous signe de qualité, qui sont les piliers de l'agriculture savoyarde.



1.3.1.2 PERF - Montant des subventions dans le cadre de la compétitivité des filières

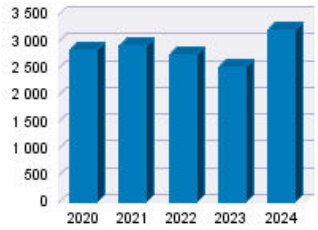
Période	Fonctionnement	Investissement
2024	1092332	1898855

Pour les dispositifs du « Plan Stratégique National », le Département de la Savoie contribue à hauteur de 30 % de la part nationale. Proportionnellement, les départements savoyards sont ainsi les Départements les plus contributeurs.

1.3.1.3 ACT - Tonnage de viande valorisé par l'abattoir de Chambéry



Période	Tonnes
2020	2830
2021	2900
2022	2727
2023	2500
2024	3200



Le Syndicat mixte de l'abattoir de Chambéry (SMAC), composé à 75% du Département et à 25% de Grand Chambéry, est la structure porteuse de l'abattoir. Sa gestion est confiée à la SAB (Savoie Abattage) dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Un projet de modernisation de l'abattoir démarré en 2022 pour près de 4 M€ permet d'avoir un outil performant au service des agriculteurs et professionnels de la viande.

Le délégataire Savoie abattage a parallèlement engagé des démarches pour élargir sa clientèle. L'abattoir a également bénéficié en fin d'année de reports de volume de l'abattoir de Maurienne.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

« Maintenir et développer la qualité de production de l'ensemble de l'activité agricole »

La politique du Département permet également de conforter les structures agricoles (des exploitations aux industries agroalimentaires) à travers la modernisation et la viabilité de leurs outils. Cet objectif est le plus sollicité, ce qui confirme la bonne santé globale des acteurs et opérateurs du territoire.

Objectif politique	***1. Maintenir et développer une agriculture, une filière forêt-bois de qualité, rémunératrices et ancrées sur le territoire et à forte valeur ajoutée***
Objectif stratégique	***1.4. Accompagner la filière forêt-bois à répondre aux défis environnementaux actuels***
Objectif opérationnel	***1.4.1 Développer une gestion durable et soutenable des forêts de Savoie***

1.4.1.1 ACT – Nombre de projets soutenus favorisant une gestion durable des forêts

Période	Nombre
2024	50

L'appui du Département sur la gestion durable des forêts concerne des communes et des propriétaires forestiers privés.

Ces projets couvrent un spectre large d'appui au développement de la gestion durable des forêts de Savoie :
- Création de petites infrastructures de desserte : création de places de dépôts, création de pistes et résorption de points noirs sur routes forestières,
- Débardage par câble forestier : coupes et éclaircies en forêt à fortes pentes
- Renouvellement des peuplements forestiers : plantations et travaux forestiers en forêt privée

A noter que le soutien au regroupement de la gestion n'a pas pour l'instant été sollicité.

1.4.1.2 PERF - Montant des subventions favorisant une gestion durable des forêts

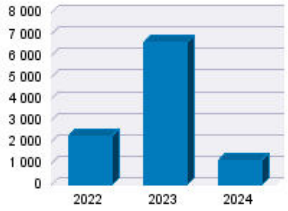
Période	Fonctionnement	Investissement
2024	52452	321014

En fonctionnement, il s'agit des subventions versées aux organisations de propriétaires publics et privés pour les actions favorisant l'exploitation forestière (actions en faveur du regroupement foncier, accompagnement des projets et travaux d'exploitation…). A noter un effort particulier sur la valorisation des bois « bleus », issus des coupes sanitaires en forêt.

En investissement, l'intervention du Département a permis :
- d'améliorer l'accessibilité en forêt (investissements sur les pistes et routes forestières, soutien à l'exploitation par câble),
- de faciliter le renouvellement de peuplements forestiers (travaux de plantation, préparation du sol …)

1.4.1.3 PERF - Volume de bois exploité annuellement dans les forêts départementales

Période	Mètres cube
2022	2246
2023	6552
2024	1100



En 2024, les volumes de bois exploités dans les forêts départementales ont été fortement impactés par la crise scolyte. En effet, le mode opératoire mis en place par l'ONF sur la Savoie pour gérer cette crise consiste à rendre prioritaires les coupes sanitaires. Cela permet de valoriser le mieux possible les bois scolytés en les exploitant plus rapidement. Cet objectif a cependant eu des conséquences non négligeables sur les coupes initialement prévues dans les 3 forêts départementales. En effet, ces forêts sont relativement épargnées par les dépérissements.
Ainsi, en 2024, environ 2 800 m^3 de bois ont été mis en vente. Sur les 5 ventes prévues, 3 ont été réalisées pour un volume d'environ 1 100 m^3. Sur les 2 invendus programmés aux ventes d'automne, les prix d'achat proposés ont été jugés beaucoup trop bas, conséquence d'un marché saturé en bois et d'une demande de sciage faible. Le volume d'invendu représente environ 1 800 m^3.

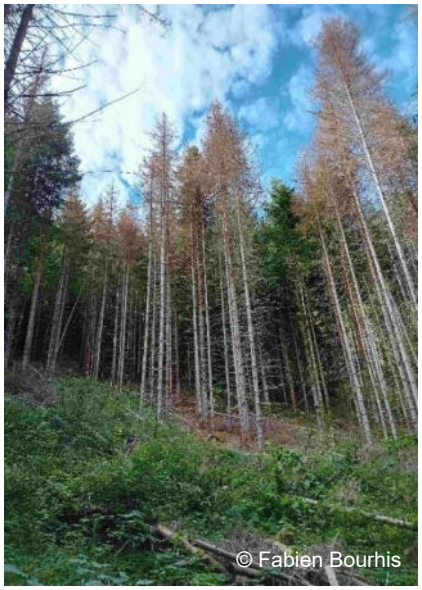
Objectif opérationnel	*1.4.2 S'adapter au changement climatique et prévenir les risques*

1.4.2.1 ACT - Nombre de projets soutenus en faveur de l'adaptation au changement climatique

Période	Nombre
2024	32

Le Département soutient l'adaptation des forêts au changement climatique et la prévention des risques à travers plusieurs dispositifs :

- Appui à la mobilisation des bois scolytés : l'objectif est de favoriser le déclenchement rapide des exploitations afin de limiter les pertes de valeurs pour le bois et faciliter les investissements dans le futur renouvellement du peuplement. Cet appui regroupe la majorité des projets soutenus en 2024.
- Aide à la reconstitution des espaces forestiers sinistrés : il s'agit dans un premier temps de faciliter la sécurisation des zones impactées par une tempête ou une attaque de scolyte. L'aide permet également d'accompagner la reconstitution des zones sinistrées par régénération naturelle ou plantation.
- Aide aux interventions en forêt de protection : cet appui concerne uniquement les forêts ayant un statut de protection. Elle peut accompagner des études et des investissements. Les interventions dans ce type de forêt ont des coûts beaucoup plus importants du fait des conditions d'accès très complexes. Aucun projet de ce type n'a été soutenu malgré 2 projets potentiels identifiés.


© Fabien Bourhis

1.4.2.2 PERF - Montant des subventions en faveur de l'adaptation au changement climatique

Période	Fonctionnement	Investissement
2024	87055	108420

En fonctionnement, il s'agit des subventions versées aux organisations de propriétaires publics et privés pour les actions favorisant l'adaptation des forêts au changement climatique : sensibilisation et formation, appui aux diagnostics climatiques, évaluation des surfaces de chantiers « scolytes » par télédétection.
En investissement, l'intervention du Département a permis la mobilisation de près de 18 000 m^3 de bois scolytés sur une surface estimée à 125 ha. Cela représente une aide de près de 80 000 € pour un montant global de chantier estimé à près de 600 000 €. Le reste des investissements s'est concentré sur la reconstitution d'espaces sinistrés.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.

« Accompagner la filière forêt-bois à répondre aux défis environnementaux actuels »

La politique du Département a accompagné plus de 80 projets pour un montant global de 568 941 € dont 429 434 € d'investissement. Ces projets ont répondu à une grande variété d'enjeux propres aux forêts de Savoie : amélioration des accès, débardage en forte pente, adaptation des forêts au changement climatique, renouvellement des peuplements forestiers.
L'adaptation au changement climatique est un objectif nouveau dans la politique du Département lancée en juin 2024. Il représente pourtant déjà près de 40 % du nombre de projets soutenus, ce qui témoigne de la place que va peu à peu occuper cet objectif opérationnel dans les années à venir.

Objectif politique	*1. Maintenir et développer une agriculture, une filière forêt-bois de qualité, rémunératrices et ancrées sur le territoire et à forte valeur ajoutée*
Objectif stratégique	*1.5 Soutenir le développement local de la filière forêt-bois*

Objectif opérationnel	*1.5.1. Ancrer la filière forêt-bois sur le territoire savoyard*

1.5.1.1 ACT - Nombre de projets soutenus pour ancrer la filière bois sur le territoire

Période	Nombre
2024	27

Le Département de la Savoie a accompagné près de 30 projets pour ancrer la filière bois sur le territoire. Cet appui concerne principalement des entreprises.
Ces projets couvrent un spectre large d'appui aux investissements :

- Equipements de sécurité pour les bûcherons
- Petits matériels et matériels de diversification pour les bûcherons débardeurs
- Equipements de transformation du bois et de mise en œuvre des sciages dans la construction

Dans le cas de projets d'investissements lourds (plus de 100 000 €), ce soutien est généralement complété par des cofinancements liés au FEDER dans le cadre de la démarche « bois des Alpes ».



Scierie en Tarentaise

1.5.1.2 PERF - Montant des subventions pour ancrer la filière sur le territoire

Période	Fonctionnement	Investissement
2024	120998	213779

En fonctionnement, il s'agit des subventions versées aux organisations représentant les professionnels de la filière bois pour des actions favorisant l'appui aux entreprises transformant et valorisant du bois local dans la construction. Une majorité de ces actions sont mises en place par le Pôle Excellence Bois.
En investissement, l'intervention du Département a permis :

- d'accompagner l'installation et la consolidation d'activités de 8 entreprises de travaux forestiers et d'un transporteur grumier (EPI, petit matériel d'abattage, scie mobile, outils de production bois buche, pesons pour grumier …). Toutes les entreprises font partie de l'ASDEFS, association qui fédère les entreprises de travaux forestiers sur les pays de Savoie,
- de conforter et développer l'activité de 6 entreprises de la 1ère et 2nde transformation (outils de taille numérique, matériels de transfert des bois et de stockage des sciages, logiciels métiers). Les entreprises aidées comptent un scieur, 3 charpentiers et 2 menuisiers. Elles sont toutes inscrites dans un processus de valorisation du bois local.

Objectif opérationnel	*1.5.2. Promouvoir et innover dans les domaines du bois énergie et du bois construction*

1.5.2.1 ACT - Nombre de projets soutenus en faveur du bois énergie et du bois construction

Période	Nombre
2024	6

Il s'agit principalement du soutien aux actions favorisant l'usage du bois dans la construction et dans les chaufferies des collectivités.

1.5.2.2 PERF - Montant des subventions en faveur du bois énergie et du bois construction

Période	Fonctionnement	Investissement
2024	42872	0

Les subventions portent uniquement sur des opérations en fonctionnement. Il s'agit des subventions versées aux organisations représentant les professionnels de la filière bois pour des actions favorisant l'usage du bois dans la construction et dans les chaufferies des collectivités. Une majorité de ces actions sont mises en place par le Pôle Excellence Bois (prescription bois construction, visites de construction bois, rencontres professionnelles).
A noter que l'aide dédiée à la valorisation du bois scolyté dans les constructions publiques n'a pas été mobilisée en 2024.
Enfin, les aides à la mobilisation du bois énergie mises en place dans les contrats départementaux de plusieurs territoires (Maurienne, Arlysère, Cœur de Savoie, APTV) ne sont pas comptabilisées ici.

Objectif opérationnel	1.5.3. Sensibiliser et impliquer le public sur les questions de forêt

1.5.3.1 ACT - Nombre de projets soutenus relatifs à la sensibilisation du public

Période	Nombre
2024	5

Dans sa nouvelle politique forêt bois, le Département a souhaité intégrer un volet ambitieux de sensibilisation du grand public à la forêt et à la filière bois de Savoie. Il a été ainsi possible d'accompagner 5 projets portés par des acteurs de la filière et des collectivités permettant de valoriser les métiers, les savoir-faire, les enjeux du milieux forestiers… Cet appui peut également financer des projets d'investissements visant la mise en place d'outils pédagogiques liés à la thématique forêt-bois. Compte-tenu de la jeunesse du dispositif, il n'y a pas eu de projet de ce type soutenu en 2024.

1.5.3.2 PERF – Montant de subventions relatives à la sensibilisation du public

Période	Fonctionnement	Investissement
2024	14050	0

En 2024, l'association des Cofor 73, avec l'appui du Pôle Excellence Bois, ont lancé le projet de Forestivités en Savoie et ont reçu l'appui du Département pour commencer la coordination du projet avec tous les acteurs concernés. La manifestation devrait se dérouler à l'échelle du Département sur 2 semaines à l'automne 2025.
Plusieurs manifestations ont également pu bénéficier des premières aides du Département pour la sensibilisation du public, dont Festibois, organisé sur la commune de Beaufort fin août.


© Fabien Bourhis

A noter que le Département propose depuis 10 ans une manifestation à destination des scolaires et des demandeurs d'emplois. Elle se déroule sur 3 journées en forêt départementale de Combe d'Aillon. Elle s'organise en plusieurs ateliers illustrant les différents « maillons » de la filière bois en Savoie : propriétaires forestiers, bucherons, débardeurs, scieurs, charpentiers/menuisiers, architectes. L'organisation de ces journées se déroule avec l'appui du Parc naturel régional du Massif des Bauges. En septembre 2024, près de 500 jeunes du collège à l'université ont été accueillis et sensibilisés aux métiers de la forêt et du bois.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5. ☺

« Soutenir le développement local de la filière forêt-bois »

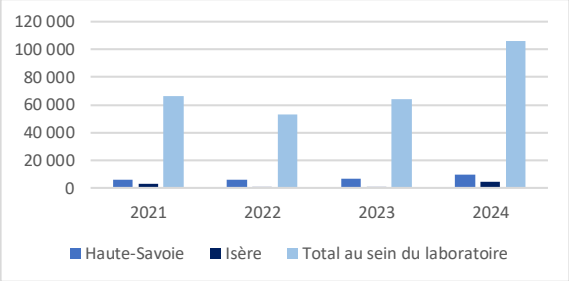
La politique du Département a accompagné près de 40 projets pour un montant global de plus de 390 000 €.
Près de 215 000 € ont été consacrés aux investissements des entreprises afin de consolider leurs activités de transformation du bois local et les moderniser.
Le volet « sensibilisation » du public s'est lancé modestement avec plusieurs manifestations soutenues et le lancement d'un ambitieux projet de sensibilisation à l'échelle du Département en 2025.

Objectif politique	*1. Maintenir et développer une agriculture, une filière bois et des espaces de qualité et à forte valeur ajoutée*
Objectif stratégique	*1.6. Améliorer la qualité sanitaire des élevages*

Objectif opérationnel	*1.6.1. Développer le contrôle sanitaire des cheptels en garantissant aux éleveurs savoyards un accompagnement à des conditions favorables*

1.6.1.1 PERF - Nombre d'analyses réalisées sur des prélèvements provenant des départements de Haute-Savoie et de l'Isère et total au sein du Laboratoire d'analyses vétérinaires

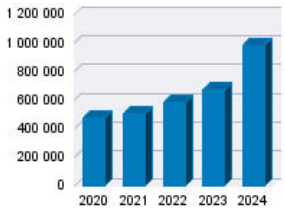
Période	Haute-Savoie	Isère	Total au sein du laboratoire
2021	6 355	2 938	66 382
2022	6 348	1 131	53 419
2023	6 529	1 299	63 915
2024	10 027	4 828	106 353



La forte augmentation de l'activité (+17,4% d'analyses réalisées) s'explique par les analyses réalisées dans le cadre de la crise FCO et par la mise en place d'une nouvelle analyse (dépistage du virus BVD chez tous les veaux nouveaux-nés).

1.6.1.2 PERF – Montant des taxes d'analyses perçues

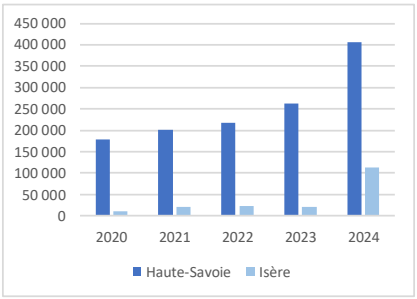
Période	Euros
2020	474 455
2021	499 874
2022	575 856
2023	665 964
2024	980 394



Le montant des taxes d'analyses perçues a fortement augmenté en 2024. Cette augmentation est due :
- aux analyses réalisées pour l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire due au virus FCO,
- à la mise en place d'une nouvelle analyse au 01/03/2024 de dépistage du virus BVD chez tous les veaux nouveaux-nés.

1.6.1.3 PERF - Montant des analyses facturées pour le département de la Haute-Savoie et de l'Isère

Période	Haute-Savoie	Isère
2020	177 792	11 402
2021	200 631	20 319
2022	218 481	23 363
2023	262 700	22 153
2024	407 000	113 227



Le montant des analyses facturées pour des usagers de ces deux départements a fortement augmenté en 2024. Cette augmentation est due à la facturation d'analyses de dépistage du virus FCO dans le cadre de la crise sanitaire qui a touché les éleveurs isérois à partir d'août 2024, puis s'est répandue en Savoie et Haute-Savoie.
De plus, le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires de Savoie (LDAV73) continue de réaliser les analyses de diagnostic des animaux des éleveurs de Haute-Savoie, en sous-traitant du LIDAL, délégataire des missions de service public pour la santé animale en Haute-Savoie.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.6. ☺

« Améliorer la qualité sanitaire des élevages »

Le laboratoire est toujours autant impliqué dans la surveillance des maladies réglementées. Il est aussi l'outil indispensable au maintien des statuts sanitaires des élevages savoyards.
La mise en place d'une nouvelle analyse avec une prise en charge tarifaire importante de la collectivité, ainsi que l'implication du laboratoire dans la gestion de la crise FCO qui a touché les élevages bovins, ovins et caprins de la région AURA à l'été 2024, renforcent le rôle du laboratoire comme acteur essentiel de la surveillance sanitaire des cheptels domestiques et sauvages de la Savoie. Le LDAV 73 est aussi toujours autant impliqué dans la surveillance de la brucellose chez les ongulés de montagne, et dans les élevages bovins, participant ainsi au maintien de la santé publique.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

Direction des politiques territoriales (DPT)

Les perspectives de travail pour les deux ans à venir concernent les thématiques suivantes :

- La mise en œuvre et le suivi de la nouvelle politique agriculture et forêt validée en 2024. Il s'agira, en lien avec les signataires des différents contrats de filière, de vérifier à la bonne efficacité des différents dispositifs de soutien en place le cas échéant en proposant des adaptations au sein des différents contrats de filière,
- La définition d'un projet de mise en valeur des forêts départementales afin d'en faire un lieu de démonstration des forêts en Savoie,
- La validation et la réalisation des actions du nouveau projet alimentaire territorial, avec notamment le déploiement d'actions opérationnelles en matière de logistique alimentaire dans la continuité de ce qui a été réalisé en 2024 et sur le foncier avec la réalisation de premières opérations d'installation agricole sur les Sociétés coopératives d'Intérêt Collectif foncière agricole de Savoie et Ceinture verte

Laboratoire d'analyses vétérinaires (LDAV73)

Concernant le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires, la reprise de la politique agricole par le service affaires agricoles de la direction des politiques territoriales, suite à la dissolution du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB), a rapproché ce service du Laboratoire Départemental. Le projet de mutualisation des laboratoires de l'Isère et de la Savoie signé en 2020 va être repensé à l'aune des points sensibles soulevés, pour évoluer vers une convention de partenariat. Cependant, le travail entre les deux laboratoires publics départementaux se poursuit sur les fonctions support et la mise en cohérence de la répartition des activités entre les deux plateaux techniques (laboratoires vétérinaires Savoie et Isère). Le LDAV73 va également élargir son champ de compétence au profit des Archives Départementales pour la surveillance de la contamination des archives par des moisissures.





Environnement

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commissions d'élus : **2ième commission**

Direction concernée :

- **Pôle Aménagement – Direction de l'environnement**
- **Pôle Ressources et Moyens – Plan Climat**

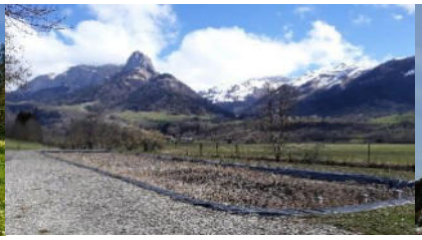


SOMMAIRE

SYNTHESE 143
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 144
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 147
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs..... 150
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 162

0,83%

SYNTHESE – POLITIQUE ENVIRONNEMENT


Le déploiement de la politique environnement contribue à la préservation d'un cadre de vie exceptionnel en Savoie. De nombreuses thématiques sont traitées : eau, énergie, biodiversité, … Les services œuvrent au quotidien pour animer des actions en direct ou pour les collectivités territoriales partenaires. Ces missions évoluent pour intégrer la nécessaire adaptation au changement climatique.

Contexte

Le Département accompagne les collectivités savoyardes dans plusieurs domaines clés :

- la gestion de l'eau (assistance technique, soutien financier, partage de connaissances),
- la transition énergétique (réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre la précarité énergétique, soutien aux initiatives locales),
- et la préservation des espaces naturels et de la biodiversité (restauration des continuités écologiques, sensibilisation à la nature, développement des Espaces naturels sensibles).

Principales réalisations

- Mise en place de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Isère,
- Organisation de la journée eau rassemblant les collectivités gestionnaires des services d'eau potable et d'assainissement,
- Mobilisation exceptionnelle du Département au travers du Fond Risque et Erosions Exceptionnels (FREE) pour soutenir les collectivités impactées par les intempéries de fin 2023.
- Portage de l'année de transition de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique en Savoie (PTRE73) vers le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) et le nouvel outil de l'Anah nommé Pacte Territorial. Travail en collaboration étroite avec l'Etat (Anah et DREAL) et les EPCI du territoire (regroupés en 8 entités), ainsi que l'ASDER.
- Poursuite et adaptation du dispositif Savoie Rénov'énergie lancé au 1er janvier 2023 visant à apporter un soutien financier aux travaux de rénovation énergétique pour les particuliers occupants et bailleurs aux revenus très modestes à intermédiaires, en maison individuelle ou en copropriété.
- Poursuite ou lancement des fiches du plan climat 2023-2030 avec notamment un travail sur les indicateurs énergies et eau ainsi que le lancement de la mission « gestion des déchets internes » de notre collectivité
- Concertation autour du Schéma départemental des Espaces naturels sensibles de Savoie.
- Restauration de la continuité écologique sur la RD1201A au sud du Lac du Bourget par suppression des murets bétons le long de la route.
- Poursuite des actions de préservation de la flore patrimoniale des talus de routes départementales.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2024 :

5,62 M€ (CA)

21,17 équivalents temps plein (ETP)

624 : nombre de logements rénovés ayant bénéficié du dispositif de soutien financier Savoie Rénov'énergie

8 349 : nombre de tonnes équivalent carbone émises en 2023* (49 % patrimoine bâti, 40% parc de véhicules, 10% artificialisation des sols) *Bilan des émissions directes de gaz à effet de serre réglementaire

47 dossiers retenus dans l'appel à projet EAU 2024 pour 1,65 M€ d'aides

2,5 M€ de subventions départementales FREE en 2024

Perspectives 2025 de l'action départementale en quelques mots …

- Mutualiser la gestion et la valorisation des boues d'épuration avec les gestionnaires d'assainissement.
- Consolider les réseaux de suivi des ressources en eau et valoriser les données sur leur quantité et qualité.
- Finaliser les réflexions sur l'accompagnement des collectivités, incluant l'assistance technique.
- Maintenir le partenariat avec l'État, les EPCI et l'ASDER pour garantir un service neutre et gratuit en rénovation énergétique en lien avec le nouvel outil « Pacte Territorial » de l'Anah dès 2025.
- Renforcer le dispositif Savoie Rénov'énergie pour massifier la rénovation énergétique des ménages modestes.
- Contribuer au « Plan climat 2023-2030 » via des actions pilotées par la direction de l'environnement.
- Mettre en œuvre le Schéma des Espaces naturels sensibles pour préserver la biodiversité.
- Créer un passage pour la faune sous la route RD 925 au lac Saint Clair pour restaurer le corridor écologique Belledonne–Chartreuse.

Enjeux

- Contribuer à la préservation de la ressource en eau et à la sécurité des populations.
- Agir pour être acteur de la transition énergétique au sein de notre collectivité et auprès des territoires.
- Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages.
- Prévenir les risques et réparer les impacts liés aux phénomènes d'érosion et aux aléas climatiques.

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Service Eau

La politique de l'eau du Département se décline autour de 3 grandes actions dans le domaine de l'eau :

- Le soutien financier aux collectivités gestionnaires des services d'eau potable et d'assainissement (pour le petit cycle de l'eau) ainsi que des services de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations - GEMAPI (pour le grand cycle de l'eau)
- L'assistance technique aux gestionnaires de ces services
- Le suivi et le partage de la connaissance des ressources en eau sur le Département

Le Département a poursuivi en 2024 son accompagnement des collectivités autour de **l'adaptation de leurs services d'eau au changement climatique** à travers plusieurs actions visant à :

- Favoriser des actions de sobriété en eau (réduction des fuites dans les réseaux, suivi des consommations d'eau) ainsi que de sobriété énergétique (optimisation des ouvrages d'eau potable et d'assainissement) au travers de l'appel à projets EAU dans un contexte de raréfaction des ressources et en lien pour partie avec le nouveau Plan Climat du Département 2023-2030.
- Améliorer la connaissance sur les ressources en eau par la fiabilisation des réseaux départementaux de suivi des ressources en eau en interne, ainsi que par les aides apportées aux collectivités pour mettre en place leur propre réseau de suivi dans le cadre de l'appel à projets EAU.

Le Département a lancé en 2024 un audit sur son réseau de suivi des eaux souterraines dans un objectif de modernisation de ce dernier : besoin de renouvellement du matériel en cherchant à fiabiliser et consolider les données recueillies et produites ; ces données étant in fine mises à disposition des services publics d'eau potable, des services de l'Etat (pendant les périodes de sécheresse), ainsi que du grand public.

Le Département a poursuivi son accompagnement à l'ensemble des collectivités de Savoie en apportant une assistance technique pour le suivi et le conseil à l'exploitation des stations d'épuration afin de préserver des milieux qui sont de plus en plus sensibles aux effets du dérèglement climatique.
Le Département a partagé avec différentes collectivités gestionnaires et autres acteurs du territoire les conclusions de l'étude départementale sur la gestion des boues d'épuration dans une dynamique de réflexion collective sur ce sujet à forts enjeux dans les années à venir (augmentation des volumes produits, intérêt d'une valorisation locale, etc.).

2024 a été aussi l'occasion d'organiser à Montmélian « la journée eau » du Département, deux ans après celle organisée sur Chambéry, rassemblant les collectivités gestionnaires des services d'eau potable et d'assainissement. L'objectif de cette journée était de réunir l'ensemble des acteurs de l'eau en Savoie (collectivités, services de l'Etat, Agence de l'eau et autres partenaires …) afin d'échanger sur des sujets d'actualité et de partager des retours d'expérience. Le thème retenu en 2024 a été « les enjeux des services d'eau et d'assainissement face au changement climatique et à la raréfaction des ressources ».

Dans la continuité de son action initiée fin 2023, le Département s'est fortement mobilisé aux côtés des GEMAPIens concernés par le transfert des digues domaniales et des conditions juridiques et financières dans lesquelles les collectivités allaient récupérer et devoir gérer ces ouvrages propriétés de l'Etat.
Dans une dynamique de co-construction principalement avec le Département de l'Isère, le Département de la Savoie a poursuivi son implication dans la création de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Isère (EPTB) dont les statuts ont été entérinés en fin d'année 2024.

Suite aux intempéries de fin d'année 2023, le Département a dû déployer des moyens très exceptionnels en 2024 pour soutenir les collectivités savoyardes. Plus de 200 opérations portées par une cinquantaine de collectivités ont ainsi été aidées grâce au déploiement de 2,5 M€ de subventions exceptionnelles au titre du Fond Risques et Erosions Exceptionnels (FREE).

Par ailleurs, le service de l'eau a maintenu en 2024 son implication dans la politique de coopération décentralisée pour la commune de Dessalines en Haïti en poursuivant cette année encore, à distance, un appui technique à la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée de l'eau au travers de plusieurs actions dont le suivi de la qualité des points d'eau et la gouvernance de l'eau. Cet accompagnement permet de poursuivre des actions localement dans un pays paralysé par une crise politique majeure.

Service Transition énergétique

Le Département est réglementairement compétent en matière de lutte contre la précarité énergétique mais il est également un partenaire privilégié de l'Etat, de la Région, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et du monde associatif sur les sujets de transition énergétique. A ce titre, il a en 2024 agit au travers principalement des missions suivantes :

- la poursuite du dispositif de soutien financier aux ménages en situation de précarité énergétique réalisant des travaux de rénovation énergétique de leur logement (dispositif Savoie Rénov'énergie),
- le maintien du partenariat avec la Direction de la Cohésion sociale du Département et la délégation locale de l'ANAH, pour le déploiement des contractualisations avec les EPCI concernant les opérations programmées de l'amélioration de l'habitat (OPAH) ;
- le portage de l'année de transition de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique de la Savoie (PTRE73), vers la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). Ce dossier a nécessité une coordination importante entre le Département et les différents acteurs impliqués dont l'Anah et les EPCI, avec des arbitrages sur un nouveau positionnement à partir du 1er janvier 2025 du Département. Le Département ne sera plus animateur à partir du 1er janvier 2025 mais restera financeur de l'Espace Conseil France Rénov actuellement porté en Savoie par l'ASDER et cela sous la maitrise d'ouvrage des EPCI au travers de 8 Pactes Territoriaux à signer entre l'Anah et les EPCI.
- la gestion du tri des déchets dits administratifs de la collectivité (papiers, cartouches d'encre), en collaboration avec des marchés portés par la DBMG ou la DSI.
- une collaboration étroite avec la DPT au regard des critères de « performance énergétique des projets » visant à instruire les demandes de subventions des collectivités dans le cadre du Fonds départemental d'équipement des communes (FDEC) d'une part, et afin d'instruire et de programmer les subventions des Contrats départementaux (CD) d'autre part.

Service Espaces naturels et biodiversité

Le Département intervient en faveur des espaces naturels et de la biodiversité au titre de sa compétence réglementaire « Espaces Naturels Sensibles » (ENS), qui se compose d'un outil foncier (le droit de préemption) et d'une taxe dédiée (la taxe d'aménagement) notamment destinée à financer la préservation, la restauration et la gestion des milieux naturels.

Celle-ci s'articule principalement autour des missions suivantes :

- Le développement des Espaces naturels sensibles,
- Le soutien financier et technique aux opérateurs principaux de la biodiversité (Conservatoire d'espaces naturels de Savoie, Conservatoire Botanique national alpin, Parc national de la Vanoise) et aux collectivités territoriales (appel à projets et mise à disposition du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles),
- La conduite d'opérations de gestion de milieux naturels et de restauration des continuités écologiques impactées par le réseau routier départemental,
- L'appui technique et l'expertise apportés aux services départementaux pour prendre en compte la biodiversité dans les autres politiques sectorielles en particulier celles relatives au réseau routier et au tourisme,
- La sensibilisation du public, notamment scolaire, et la valorisation des espaces naturels.

L'année 2024 a été marquée par :

- Le lancement de l'élaboration du Schéma départemental des Espaces naturels sensibles de Savoie, qui se caractérise par une très large concertation avec l'ensemble des parties-prenantes (collectivités, acteurs fonciers, environnementaux, agricoles, forestiers, Etat, etc.) impliqués dans la préservation et la gestion des milieux naturels
- Des travaux importants de mise en sécurité des lisières et des sentiers principaux du boisement humide des Chassettes, propriété du Département sur la commune de Challes-les-Eaux (abattage et taille d'arbres dangereux pour la sécurité des riverains et des usagers du bois).
- La poursuite du programme de restauration des continuités écologiques impactées par le réseau routier départemental : étude d'opportunité pour une population d'amphibiens sur la commune de Brison-Saint-Innocent, études préalables pour la réalisation d'un passage petite faune sur la commune de Détrier, travaux d'amélioration de la continuité écologique sur la RD1201a au niveau de l'aéroport par la suppression de murets bétons…
- La poursuite des actions volontaristes pour la préservation de la flore patrimoniale situées sur le domaine public routier et l'adaptation des pratiques de fauchage le long des routes départementales.

Evaluation des politiques en faveur de l'environnement / Communication, sensibilisation en matière d'environnement

Les actions 2024 ont été réalisées à minima suite à l'absence du personnel dédié à cette mission au sein de la direction de l'environnement.

Néanmoins grâce à l'implication de chacun et l'appui de la Direction de la communication externe, toutes les thématiques ont pu bénéficier de communication dédiée comme :

- la diffusion des dispositifs d'aides avec par exemple un travail ciblé pour les ménages concernant le dispositif Savoie Rénov'énergie (brève dans le Savoie Mag, diffusion sur les réseaux d'un mode d'emploi, …),
- un dossier dédié à la biodiversité en Savoie a été publié dans le Savoie Mag
- une intervention aux côtés du Musée Savoisien sur les sujets de l'eau lors de la Fête de la science les samedi 12 et dimanche 13 octobre 2024



2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

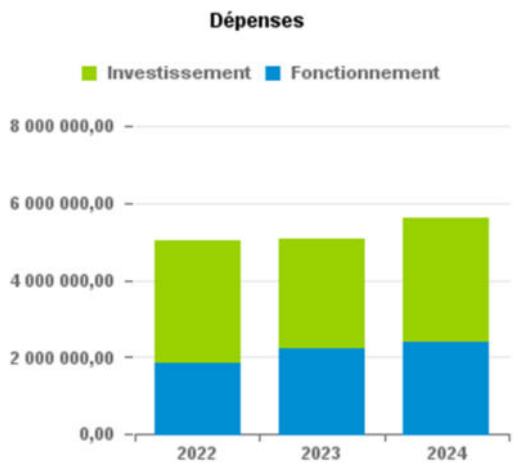
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

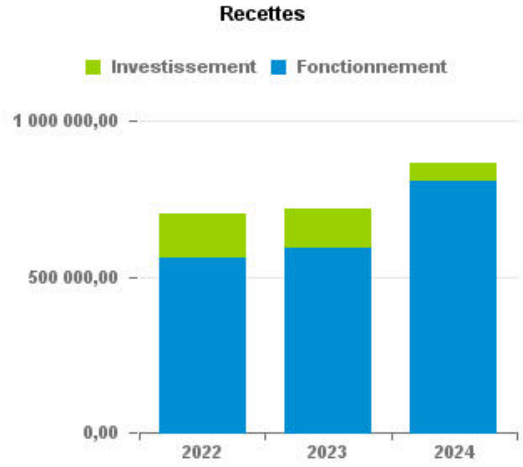
Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique ENVIRONNEMENT

SECTEURS BUDGETAIRES
DECHETS
EAU
ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITE
SENSIBILISATION
TRANSITION ENERGETIQUE

Dépenses Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
EAU	298 588,83	1 652 892,44	394 900,71	1 478 367,10	537 575,71	1 806 942,00
ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITE	973 429,00	536 672,23	984 988,95	556 540,94	1 144 104,87	481 477,46
SENSIBILISATION	58 500,00		58 500,00			
TRANSITION ENERGETIQUE	507 732,80	1 006 094,00	791 781,40	790 143,00	714 443,00	936 670,00
Dépenses par section :	**1 838 250,63**	**3 195 658,67**	**2 230 171,06**	**2 825 051,04**	**2 396 123,58**	**3 225 089,46**
	total année : 5 033 909,30		**total année : 5 055 222,10**		**total année : 5 621 213,04**	

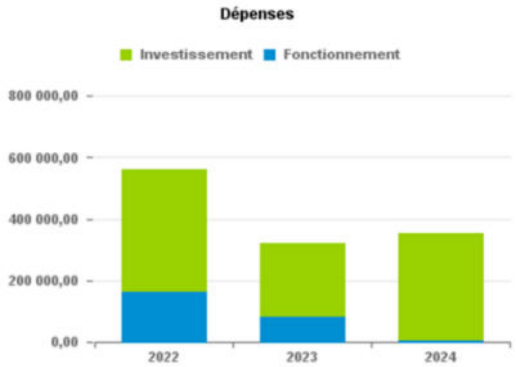
Recettes Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
	Recette Fonctionnement	Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
EAU	186 300,00	34 356,76	61 784,09		226 530,43	10 202,00
ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITE		107 897,00	2 846,88	123 348,00	1 830,00	47 210,00
TRANSITION ENERGETIQUE	372 179,00		527 613,00		575 996,00	
Dépenses par section :	**558 479,00**	**142 253,76**	**592 243,97**	**123 348,00**	**804 356,43**	**57 412,00**
	total année : 700 732,76		**total année : 715 591,97**		**total année : 861 768,43**	

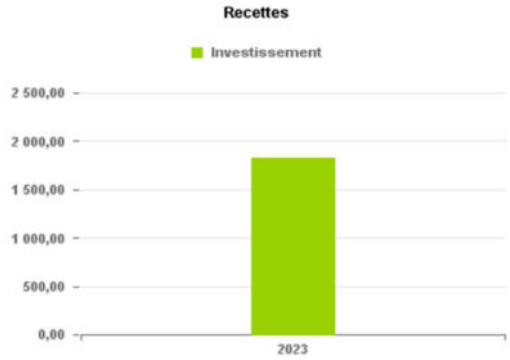




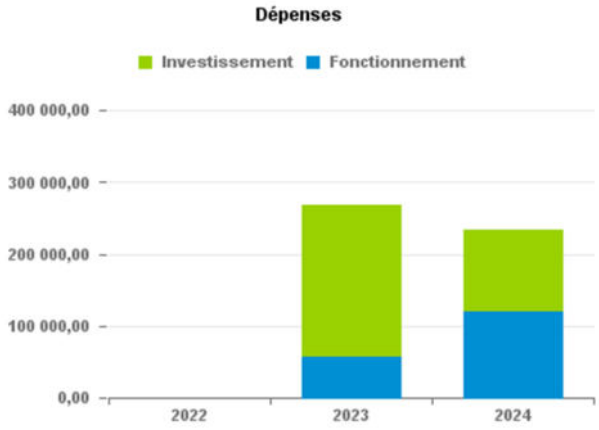
Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PAD DE Environnement	162 778,00	397 555,00	81 123,00	238 175,00	4 852,00	348 823,00
	total année : 560 333		total année : 319 298		total année : 353 675	

Recettes - CTS 3E GENERATION	CA 2023
	Recette Investissement
PAD DE Environnement	1 823,00





Dépenses - Contrats départementaux	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PAD DE Environnement	0,00	0,00	56 918,00	211 299,00	120 500,00	113 078,00
	total année : 0		total année : 268 217		total année : 233 578	





Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
ENVIRONNEMENT	EAU	PAD	DE	11,93	10,81	8,75
		PAD	MTD	0,03	0,03	0,03
	Sous-total du secteur			**11,96**	**10,84**	**8,78**
	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITE	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DE	3,28	4,06	4,3
		PAD	MTD	1,16	3,07	3,62
	Sous-total du secteur			**4,49**	**7,18**	**7,97**
	SENSIBILISATION	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DE	0,8	0,6	0,57
	Sous-total du secteur			**0,85**	**0,65**	**0,62**
	TRANSITION ENERGETIQUE	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DE	3,4	3,7	3,75
	Sous-total du secteur			**3,45**	**3,75**	**3,8**
TOTAL tous effectifs pour la politique				**20,75**	**22,42**	**21,17**

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) :

Pour le secteur de la politique « eau », les recettes correspondant aux aides de l'Agence de l'eau pour le fonctionnement des activités d'assistance technique dans ce domaine ne figurent pas dans ce bilan. Elles correspondent pour l'activité 2024 à environ 180 000 € de recettes qui seront versées en 2025 sur le budget « moyens » du Département.

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses mobilités et vacances de poste.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

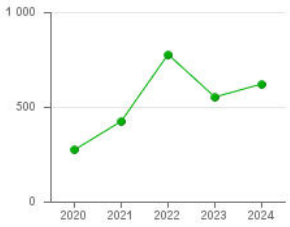
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Préserver ou restaurer un cadre de vie et un environnement exceptionnel, en tenant compte des enjeux de développement	1.1. Accompagner la transition énergétique	1.1.1. Accélérer la rénovation de l'habitat privé et lutter contre la précarité énergétique
		1.1.2. Favoriser la rénovation énergétique des équipements publics
		1.1.3. Favoriser les actions de sobriété énergétique sur le territoire et au sein de la collectivité
		1.1.4. S'inscrire dans une démarche de lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité
		1.1.5. Fournir une information de qualité aux citoyens et aux agents de la collectivité
		1.1.6. Former les agents de la collectivité sur les enjeux climatiques et énergétiques
		1.1.7. Optimiser les outils financiers
	1.2. Contribuer à la préservation de la ressource en eau, et à la sécurité des populations	1.2.1. Favoriser une gestion structurée et optimisée des services d'eau et d'assainissement
		1.2.2. Optimiser la performance des ouvrages et équipements d'eau et d'assainissement des collectivités
		1.2.3. Apporter une expertise technique en transversalité pour d'autres services du Département
		1.2.4. Accompagner les collectivités dans la mise en place de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)
		1.2.5. Maintenir un niveau minimum de soutien aux collectivités dans leurs projets de prévention ou de réparation dans le cas de phénomènes d'érosion ou d'aléas climatiques
		1.2.6. Favoriser la connaissance de la ressource en eau et évaluer l'impact du changement climatique
	1.3. Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages	1.3.1. Contribuer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
		1.3.2. Favoriser la maîtrise foncière des espaces naturels
		1.3.3. Favoriser l'intention des collectivités en faveur de la biodiversité
		1.3.4. Renforcer la promotion de la nature de proximité
		1.3.5. Contribuer à la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements

Objectif politique	*1. Préserver ou restaurer un cadre de vie et un environnement exceptionnels, en tenant compte des enjeux de développement*
Objectif stratégique	*1.1. Accompagner la transition énergétique*

Objectif opérationnel	*1.1.1. Accélérer la rénovation de l'habitat privé et lutter contre la précarité énergétique*

1.1.1.4 PERF - Energie - Nombre de logements rénovés via le dispositif Savoie Rénov'énergie

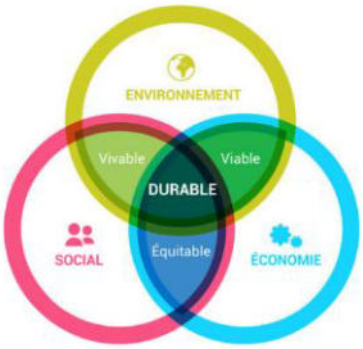
Période	Nombre
2020	276
2021	427
2022	780
2023	555
2024	624



Après une baisse du nombre de dossier en 2023 suite à une évolution du dispositif mis en place au 1er janvier 2023, 2024 est marquée par un nombre de dossiers à la hausse en lien avec une activité forte de la rénovation des logements notamment en copropriétés (objectif de massification). Même si les dossiers restent moins nombreux que pour l'année 2022, ils correspondent à des projets de rénovation énergétique plus ambitieux depuis 2023 : recentrage sur le soutien aux travaux d'isolation, financement plus important des projets des copropriétés, accompagnement financier graduel favorisant les ménages les plus précaires.

Objectifs de Savoie Rénov'énergie :





FOCUS SUR …

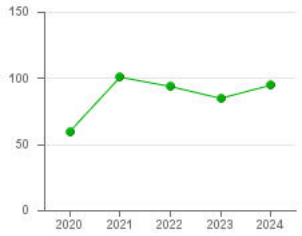
En 2024, Savoie Rénov'énergie c'est :

- ✓ 624 ménages financés
- ✓ Un budget 2024 de 1,85 M€ réparti de la façon suivante :
  - 71 % en faveur des très modestes et modestes
  - 57% dédié à la rénovation des copropriétés
  - 82 % portant sur une rénovation d'ampleur

Objectif opérationnel	1.1.2. Favoriser la rénovation énergétique des équipements publics

1.1.2.1 ACT - Energie - Nombre de dossiers traités (soutien performance énergétique FDEC)

Période	Nombre
2020	60
2021	101
2022	94
2023	85
2024	95



Le Service transition énergétique assiste la Direction des politiques territoriales pour l'instruction technique des dossiers de demandes de subventions relevant du Fonds d'aides aux Equipements des Communes (FDEC) et des Contrats départementaux. Cette mission consiste à assurer l'instruction technique des projets au regard des critères concernant la performance énergétique. Ce conditionnement aux aides départementales a pour but d'encourager la réalisation de projets publics performant au regard de l'efficacité énergétique.
Sur les 3 dernières années on retrouve un nombre de projets assez égal concernant la rénovation énergétique d'équipements publics.

Objectif opérationnel	1.1.3. Favoriser les actions de sobriété énergétique sur le territoire et au sein de la collectivité

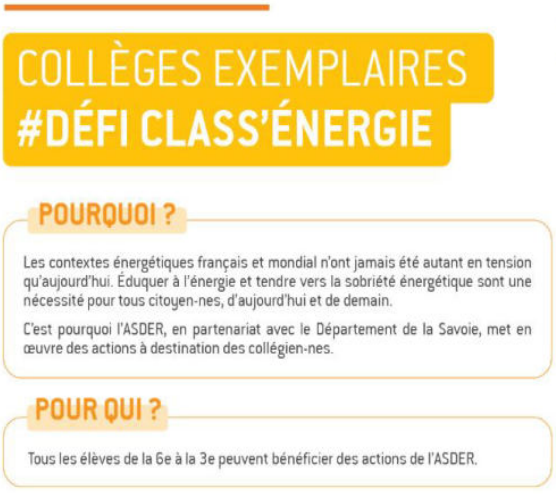
Plan Energie

Plan Energie

PLAN ÉNERGIE

L'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER) se mobilise depuis des décennies pour apporter une expertise visant à déployer la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sur le territoire de la Savoie.
Elle anime notamment l'opération *« Plan Energie »* qui a pour objectif d'accompagner les Communes à tracer leur propre trajectoire énergétique (avec une neutralité visée pour 2050) en programmant des actions sur leur patrimoine. Lancée en 2023, cette action a permis l'expérimentation de ce nouvel outil bénéficiant aujourd'hui à une dizaine de communes réparties sur l'ensemble des territoires de Savoie.
Cette opération proposée par l'ASDER est entièrement financée par le Département.

Défi class'énergie





L'ASDER anime depuis 2015 l'opération *Défi Class'énergie* qui vise à sensibiliser les collégiens à la sobriété énergétique. Elle se décline en différentes interventions dans les collèges alternant apports théoriques, expérimentations et temps de création.

Un accompagnement logistique et des outils de communication sont aussi proposés au personnel gestionnaire et au personnel d'entretien.

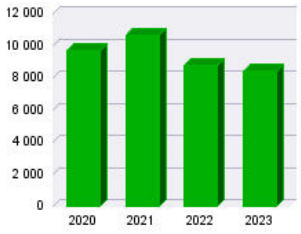
Cette opération proposée par l'ASDER est entièrement financée par le Département.

En 2024, 256 élèves ont bénéficié d'une animation de l'ASDER, pour 4 collèges.

Objectif opérationnel	1.1.4. S'inscrire dans une démarche de lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité

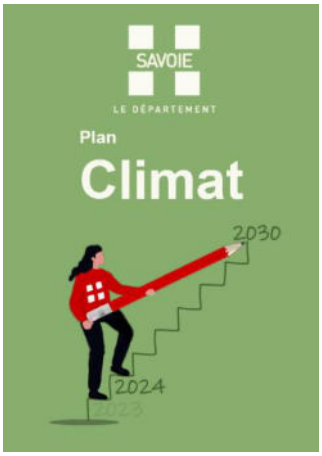
1.1.4.1 PERF - Animation Plan climat - bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité (tonnes de CO2)

Période	Tonnes de CO2
2020	9 623
2021	10 599
2022	8 740
2023	8 349



La publication du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) du Département est une obligation légale. Le Département publie tous les 3 ans son BEGES auprès de l'ADEME. La prochaine publication, portant sur les émissions 2024, aura lieu en 2025. Jusqu'à la déclaration 2022 sur les émissions 2021, le périmètre d'analyse obligatoire ne concernait que les émissions directes de gaz à effet de serre (essentiellement les consommations d'énergie du patrimoine bâti et du parc de véhicules). Pour la prochaine déclaration, le périmètre obligatoire s'élargit en vertu du décret du 1er juillet 2022 relatif aux BEGES. Les émissions indirectes (notamment liées aux achats et immobilisations) devront également être comptabilisées.

Le BEGES est réalisé chaque année dans le cadre du suivi et de l'évaluation du Plan climat de la collectivité. En 2024, le Département a donc calculé son BEGES 2023. Il s'agit de la dernière année pour laquelle l'analyse a porté uniquement sur les émissions directes de GES. A partir du BEGES 2024 (réalisé en 2025), l'ensemble des émissions directes et indirectes seront mesurées.



Au travers de son **Plan climat 2023 – 2030**, le Département se fixe trois objectifs transversaux :

- Être une collectivité exemplaire en matière de décarbonation et d'adaptation au changement climatique,
- Accompagner le territoire vers la décarbonation et une plus grande résilience face au changement climatique,
- Renforcer les connaissances sur l'empreinte environnementale de ses activités et les conséquences du changement climatique sur le territoire.

Le Plan climat comporte 2 volets : un axe dédié aux mesures d'atténuation du changement climatique (baisse des émissions, hausse des puits de carbone) ; et un axe dédié à l'adaptation au changement climatique.

Dès 2023, le Département s'est fixé pour objectif une **réduction de 40 % des émissions directes de gaz à effet de serre** - exprimées en tonnes équivalent CO2 - liées à son fonctionnement et ses compétences entre 2022 et 2030. Le suivi annuel du BEGES permet d'évaluer les progrès réalisés vers cet objectif. L'élargissement du périmètre d'analyse du BEGES permettra de fixer un objectif complémentaire de réduction dans le Plan climat, qui portera sur les émissions indirectes.

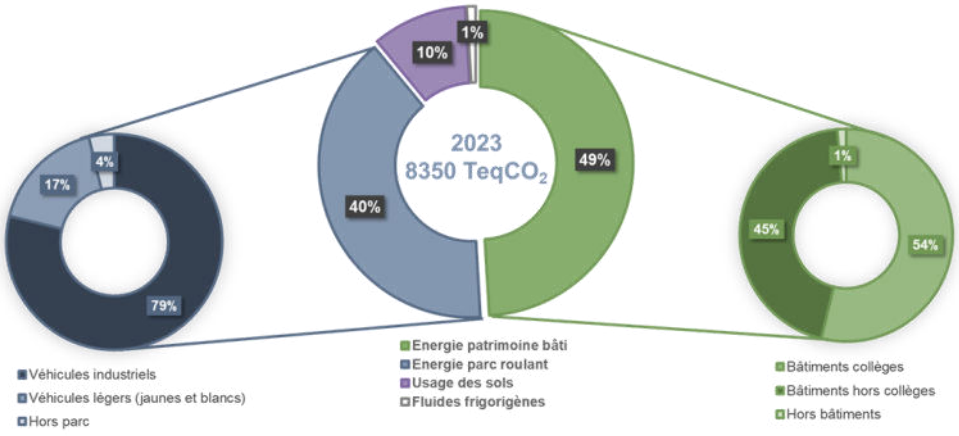
Le Plan climat du Département est une feuille de route évolutive. Le Conseil départemental est donc amené à approuver annuellement une version actualisée du Plan climat, qui intègre les travaux exploratoires ayant abouti dans l'année écoulée et les ajustements effectués en conséquence (renforcement de la trajectoire de décarbonation, engagement de nouvelles actions).

Le bilan annuel du Plan climat est intégré au rapport sur la situation en matière de développement durable.

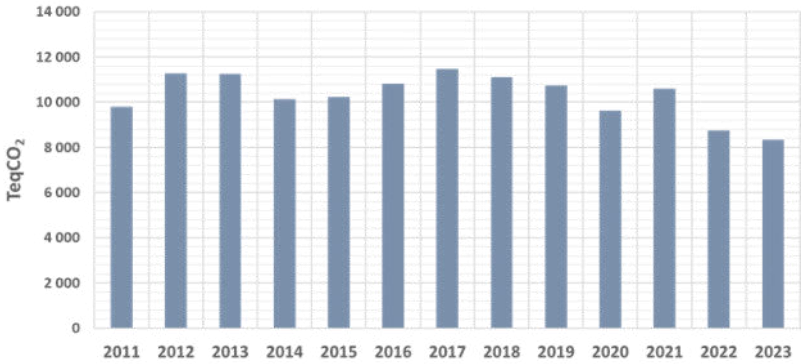
En matière de réduction d'émissions, les priorités du plan d'action portent sur :

- Des mesures ayant un impact sur les émissions directes de GES du Département (ayant un impact sur le BEGES) : la consommation d'énergie des bâtiments (sobriété, rénovation énergétique et décarbonation des systèmes de chauffage) ; la transition écologique de la flotte de véhicules.
- Des mesures ayant un impact sur les émissions indirectes de GES du Département (dont le suivi sera intégré au BEGES à partir de 2024) : réduction du bilan carbone de l'alimentation des collégiens ; réduction du bilan carbone des chaussées routières.
- Des mesures ayant un impact sur les émissions de GES sur le territoire (suivies et évaluées en dehors de l'exercice du BEGES de la collectivité) : plan vélo ; aides à la rénovation pour les ménages précaires et les bâtiments publics ; travail sur la performance énergétique des bâtiments des établissements médico-sociaux…

Répartition des émissions directes de GES du Département (2023)



Evolution des émissions directes de GES du Département (2011-2023)



Entre 2011 et 2022, les émissions directes de GES du Département ont diminué en moyenne de -1,1% par an, avec de fortes variations interannuelles. La dynamique s'est accélérée en 2022 (-17% par rapport à 2021), notamment grâce à la mise en place du plan de sobriété énergétique. La baisse s'est poursuivie en 2023 (-4,5% par rapport à 2022), grâce au renforcement des actions de réduction des émissions sur les bâtiments du Département.

Objectif opérationnel	*1.1.5. Fournir une information de qualité aux citoyens et aux agents de la collectivité*

Cette mission est réalisée essentiellement grâce aux informations mises en ligne sur le site internet du Département :

- **La page info pratique « Accompagnement à la rénovation énergétique [1] » destinée au grand public** : cette page (une des plus consultées de notre site internet), permet la recherche d'informations concernant la rénovation énergétique de l'habitat et les financements possibles (conseil avant travaux, programmes de soutiens financiers du Département pour la réalisation des travaux, informations sur les autres dispositifs financiers disponibles).

  Elle a été complétée fin 2024 par la réalisation d'un « mode d'emploi » (https://vimeo.com/1045274951) dédié au dispositif Savoie Rénov'énergie et diffusé sur tous les réseaux du Département ainsi que relayé par nos partenaires comme l'Espace Conseil Info Energie de la Savoie (ASDER)

- **La page info pratique « Exigences performance énergétique FDEC-CTS [2] » destinée aux collectivités** : cette page décrit les exigences de performance énergétique mises en place par le Département concernant l'éligibilité des projets d'équipements des collectivités à ces deux dispositifs de soutien financier.

[1] https://www.savoie.fr/web/psw_38821/accompagnement-a-la-renovation-energetique
[2] https://www.savoie.fr/web/psw_40415/exigences-performance-energetique-fdec-cts

Objectif opérationnel	*1.1.6. Former les agents de la collectivité sur les enjeux climatiques et énergétiques*

Entre 2013 et 2022, une formation aux écogestes (« Agent éco responsable – Ma contribution au plan climat ») était proposée aux agents du Département sur la base du volontariat. L'année 2023 a été une année blanche en termes de formation, puisqu'il s'agissait de construire le nouveau plan climat 2023-2030.

L'objectif national de formation aux enjeux de la transition écologique des 5,6 millions d'agents publics d'ici 2027, ainsi que le lancement du nouveau Plan climat, ont nécessité une révision du plan de formation de la collectivité en matière de transition écologique. Dans la même logique que l'Etat, qui a engagé en priorité la formation de ses cadres dès 2023 dans le cadre du module « Mon parcours transition écologique », il a été décidé de former en priorité les encadrants de la collectivité. Un module « Enjeux et leviers de la transition écologique » a été ainsi été intégré au parcours de formation « Ressources » destiné aux encadrants, lancé au dernier trimestre 2024. Ce module d'une journée est plus court que celui proposé aux cadres de l'Etat (7h contre 28h), mais il permet d'aborder l'essentiel du contenu préconisé par le cahier des charges établi pour la formation des agents de l'Etat par un groupe d'appui et d'expertise scientifique. Au travers d'ateliers participatifs (fresque des limites planétaires, atelier neutralité carbone 2050), la formation poursuit 3 objectifs :

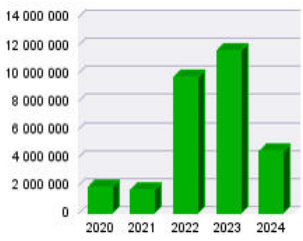
- Appréhender la complexité des phénomènes à l'œuvre et de leurs interactions, de l'échelle globale à l'échelle locale.
- Découvrir les grands leviers d'action face aux crises environnementales : explorer les scénarios d'action, connaître les ordres de grandeur.
- Connaître le cadre des politiques publiques de transition écologique (de l'échelon international à l'échelon local) et s'approprier l'action du Département au travers de son Plan climat.

En 2024, 14 agents ont été formés lors de la première session.

Objectif opérationnel	1.1.7. Optimiser les outils financiers

1.1.7.1 PERF - Outil financier énergies réservées - montant recettes

Période	Euros
2020	1 844 496
2021	1 652 188
2022	9 666 000
2023	11 547 831
2024	4 377 999



La loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique permettait à des entreprises ou des services publics de bénéficier de fourniture d'électricité à des tarifs bonifiés. Appelées « contingents d'énergie réservée », ces bonifications étaient accordées par l'État antérieurement à la loi du 9 janvier 1985 dite « loi Montagne », puis par les départements. Ce dispositif a fait l'objet de multiples aménagements législatifs.
Le Département perçoit aujourd'hui les compensations financières de l'énergie réservée au titre des concessions d'installations hydrauliques renouvelées avant le 31/12/2006 (soit 7 chutes) et de la monétisation de la part non attribuée de l'énergie réservée.

La recette constatée sur 2022 a une double origine :
- l'envolée du prix de référence du MWh successivement de + 15 % (sur l'année 2021) puis + 315 % (sur l'année 2022),
- un effet double compte en raison du rattachement de la recette à l'exercice de calcul de celle-ci (auparavant elle était encaissée en janvier de l'exercice suivant) : la recette 2022 comptabilise le montant encaissé en janvier 2022 sur le prix de référence 2021 (1 897 843 €) et le montant qui aurait auparavant été encaissé en janvier 2023 sur le prix de référence 2022 (7 768 157 €).

La recette 2023 se maintient à un niveau élevé sous l'effet d'un prix de référence du MWh qui a encore progressé de + 50,9% pour atteindre 341,78 € (47,53 € en 2020).
En 2024, le prix annuel de référence reflue de – 62%, à environ 130 € / MWh.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Accompagner la transition énergétique »

Le Département s'est très largement impliqué dans la mise en œuvre d'outils permettant la massification de la rénovation énergétique de l'habitat et notamment auprès des ménages en situation de précarité énergétique grâce à :

- une animation et un financement de l'année de transition de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique en Savoie (PTRE73) vers le SPRH. Cette implication forte du Département encore en 2024 a permis de maintenir le service porté par l'ASDER au 1er janvier 2024. Le bilan 2024 fait état de plus de 11 000 bénéficiaires du dispositif neutre et gratuit pour tous les savoyards ; dispositif financé conjointement par l'Anah, le Département et les EPCI ; ☺

- un soutien financier aux travaux de rénovation énergétique via le dispositif « Savoie Rénov'énergie », dont l'enveloppe finale de 1,85 M€ a permis de contribuer à la réalisation de 624 projets (contre 555 en 2023) ; ☺

- une implication dans les contractualisations d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat portées par les EPCI en partenariat avec l'Anah ☺

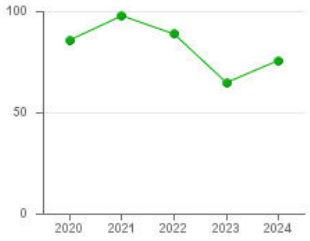
Par ailleurs, le Département encourage très nettement les collectivités locales à réaliser des opérations répondant aux objectifs de la transition énergétique grâce au dispositif de performance énergétique, associé aux soutiens financiers à la construction et la rénovation des équipements publics. Les collectivités bénéficient également du bonus énergétique dans le cas où leurs projets sont exemplaires en termes de consommation énergétique (besoin de chaleur) et/ou proposent des solutions techniques en cohérence avec la lutte contre les effets du dérèglement climatique (confort d'été sans climatisation, matériaux biosourcés, utilisation de bois local dans la construction…). ☺

Objectif politique	***1. Préserver ou restaurer un cadre de vie et un environnement exceptionnel, en tenant compte des enjeux de développement***
Objectif stratégique	***1.2. Contribuer à la préservation de la ressource en eau, et à la sécurité des populations***

Objectif opérationnel	***1.2.1. Favoriser une gestion structurée et optimisée des services d'eau et d'assainissement***

1.2.1.1 ACT - Eau/assainissement – nombre de jours d'assistance technique aux collectivités

Période	Jours
2020	86
2021	98
2022	89
2023	65
2024	76



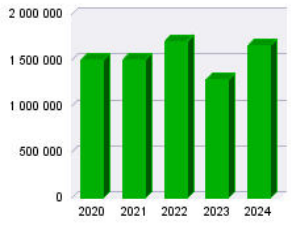
Cet indicateur ne représente qu'une partie de l'activité d'accompagnement des collectivités pour des projets d'assainissement (stations d'épuration - STEP, réseaux, …), d'études (schéma directeurs, études de transfert de compétences, …) ou encore autour de la connaissance des ressources en eau (activité en développement avec le contexte de changement climatique).



Station de mesure du réseau TESS
(captage de La Plagne à Entremont-le-vieux)

1.2.1.2 PERF - Eau/assainissement - montant des aides attribuées aux collectivités

Période	Euros
2020	1 500 000
2021	1 500 000
2022	1 700 000
2023	1 280 000
2024	1 650 000

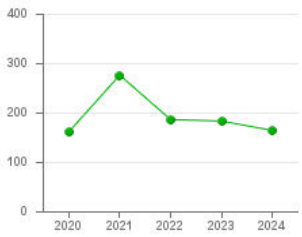


Avec un total de plus de 1,6 M€, 2024 se situe parmi les niveaux d'investissement les plus hauts (quasiment au niveau du record de 2022). Cela s'explique par le soutien aux études de transfert de compétences et révision des schémas directeurs dans la perspective des échéances de 2026 ainsi que sur le soutien à la performance des réseaux : gestion des fuites sur les réseaux d'eau potable (recherche d'économies d'eau) et mise en séparatif des réseaux d'assainissement (participant à la sobriété énergétique in fine des équipements).
L'appel à projet eau continue de répondre aux besoins des collectivités d'être accompagnées dans l'adaptation de leurs services d'eau potable et d'assainissement au changement climatique.

Objectif opérationnel	***1.2.2. Optimiser la performance des ouvrages et équipements d'eau et d'assainissement des collectivités***

1.2.2.1 ACT - Nombre de visites effectuées par le SATESE

Période	Nombre
2020	162
2021	277
2022	187
2023	184
2024	165



Il s'agit d'assurer, pour le compte des collectivités gestionnaires des dispositifs d'assainissement, des missions de suivi, de conseil voire d'expertise des stations d'épuration.



Station d'épuration de type Filtre planté de roseaux à Ecole-en-Bauges

L'année 2024 se situe en dessous de 2023, avec des moyens humains réduits sur une année entière cette fois-ci. Mais une priorisation a permis malgré tout d'assurer un niveau de service adapté sur les principales stations d'épuration.

Objectif opérationnel	***1.2.3. Apporter une expertise technique en transversalité pour d'autres services du Département***

Cet appui consiste à apporter une expertise hydraulique à d'autres directions principalement sur des projets routiers : prise en compte de contraintes hydrauliques, dimensionnement d'ouvrage, accompagnement sur des dossiers réglementaires, … Il s'agit d'une réelle ingénierie apportée en interne qui permet, dans des délais restreints, de disposer d'une expertise sur les dossiers, et d'optimiser les projets dans une démarche collective permettant d'associer d'autres acteurs locaux avec parfois des économies à la clef pour le Département (coûts évités, mutualisation de moyens, etc.).

En 2024, cette expertise a été fortement mobilisée suite aux intempéries de fin d'année 2023, mais également en juin et septembre 2024 ayant occasionné de nombreux dégâts notamment sur le domaine routier départemental.

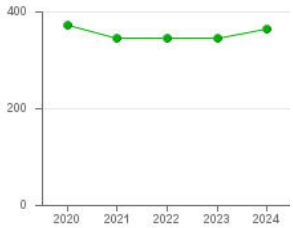
Ainsi, l'expertise technique hydraulique de la Direction de l'environnement a notamment été sollicitée sur quelques chantiers importants du Département :

- RD208 à Arvillard ;
- Erosion de la RD925 à Thénésol ;
- Projet du nouveau pont sur la RD1006 à Bramans,
- Crues de l'Arc en juin et septembre 2024.

Objectif opérationnel	***1.2.4. Accompagner les collectivités dans la mise en place de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)***

1.2.4.1 ACT - Eau - hydraulique - ingénierie ou assistance à maîtrise d'ouvrage apportée aux collectivités savoyardes (en externe)

Période	Jours
2020	373
2021	345
2022	345
2023	345
2024	365



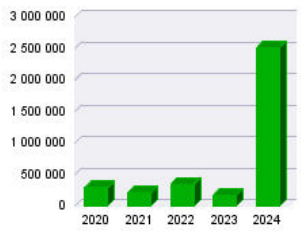
La Direction de l'Environnement propose une assistance technique aux collectivités en charge de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (transférée aux EPCI depuis le 1er janvier 2018). Même si elle n'est pas exclusive, cette assistance concerne plus particulièrement le Syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc (SISARC), en Combe de Savoie, dans lequel le Département est membre statutaire, avec la finalisation des opérations inscrites au PAPI2 (plan d'actions et de prévention des inondations) ainsi que la préparation du PAPI3 (études en cours).

A noter que le bassin versant de l'Isère (rivières Isère et Arc principalement) concentre l'essentiel des interventions en raison de l'importance des enjeux hydrauliques et de la complexité liée au contexte torrentiel de ses cours d'eau ainsi qu'à l'influence de l'hydroélectricité sur les régimes hydrauliques.

Objectif opérationnel	***1.2.5. Maintenir un niveau minimum de soutien aux collectivités dans leurs projets de prévention ou de réparation dans le cas de phénomènes d'érosion ou d'aléas climatiques***

1.2.5.1 PERF - Accompagnement des collectivités au titre du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels : montant des subventions accordées (en €)

Période	Euros
2020	281 847
2021	197 657
2022	338 510
2023	168 156
2024	2 500 000



Le Département s'est mobilisé de façon très exceptionnelle en 2024 pour soutenir les collectivités très fortement impactées par les intempéries de fin 2023 et dans une moindre mesure par des intempéries intervenues courant 2024. Ainsi plus de 200 opérations ont ainsi été aidées grâce au déploiement de 2,5 M€ de subventions au titre du FREE.

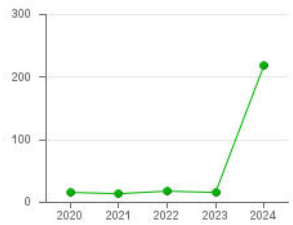
A noter que le soutien sur les désordres occasionnés par les intempéries de fin 2023 devrait se poursuivre en 2025 avec la finalisation par les maitres d'ouvrage de certains projets réparatoires ayant nécessité des études complémentaires.



Désordres sur voirie communale suite à une crue torrentielle (commune de La Léchère)

1.2.5.2 PERF – Fonds Risques et Erosions Exceptionnels : nombre de projets soutenus

Période	Nombre
2020	16
2021	14
2022	18
2023	16
2024	219



Sur les 219 opérations répertoriées, 197 proviennent des intempéries de fin 2023 et 22 proviennent des intempéries intervenues en 2024.

A noter qu'une vingtaine de projets liés aux intempéries de fin 2023 sont encore à l'étude et devraient être présentés en 2025.

Objectif opérationnel	***1.2.6. Favoriser la connaissance de la ressource en eau et évaluer l'impact du changement climatique***

Le Département assure un suivi et un partage de la connaissance des ressources en eau au travers de plusieurs actions :

- Pilotage de réseaux de suivi des eaux en partenariat avec l'Agence de l'eau :
  - le réseau de Télésurveillance des Eaux Souterraines de Savoie (TESS) : réseau composé de 15 stations de mesures sur le département permettant de suivre l'évolution du débit de sources ou de niveau de nappes. Le Département se mobilise ainsi chaque année pendant toute la période de basses eaux en produisant régulièrement des bilans sur l'état des ressources. Ces données sont mises à disposition des services publics d'eau potable, des services de l'Etat (pendant la gestion de crises -sécheresse-), du grand public, …
  - le réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles, réalisé au travers d'une centaine de points de mesure, répartis sur l'ensemble du département (découpé en trois sous-bassins versants).



Station de mesure du réseau TESS (Source de Planchamp à Monthion)

- Partage de la connaissance sur les ressources en eau en communiquant :
  - les études hydrogéologiques réalisées dans le cadre de programmes antérieurs de recherche en eau. Ces informations sont précieuses pour les collectivités en charge de la gestion quantitative des ressources sur un bassin versant.
  - les résultats de l'étude de 2023 sur l'évolution des ressources en eau en Savoie dans un contexte de changement climatique auprès du plus grand nombre (collectivités, institutionnels, grand public, etc.).

Le Département accompagne les collectivités gestionnaires de l'eau potable pour améliorer leur connaissance sur les ressources en eau : équipement pour le suivi du débit des sources, étude quantitative ou qualitative sur les ressources, autant d'actions qui peuvent être financées dans le cadre de l'appel à projet EAU depuis 2020, ou faire l'objet d'assistance technique de la part du service de l'eau de la Direction de l'environnement.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

« Contribuer à la préservation de la ressource en eau, et à la sécurité des populations »

L'action du Département en faveur **du suivi et du partage de la connaissance des ressources en eau** s'inscrit pleinement dans les enjeux de l'urgence climatique.
Elle permet de partager l'état des ressources en eau (données issues de son réseau de mesure des eaux souterraines de Savoie (réseau TESS) avec les services d'eau des collectivités mais aussi avec les services de l'Etat dans le cadre du comité de suivi des étiages et des ressources, et de suivre à plus long terme l'évolution de la ressource en eau et de partager cette connaissance lors des études stratégiques de gestion quantitative sur les ressources menées par les gestionnaires dans les territoires.
Dans ce cadre, le Département partage également la connaissance acquise pendant plus de 20 ans au travers du programme départemental de recherche en eau, pour identifier des points d'eau stratégiques pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable des collectivités de Savoie.
Enfin, il accompagne et incite les collectivités à la mise en place sur leur territoire d'un suivi de leurs ressources en eau au travers du dispositif d'appel à projet EAU. ☺

L'assistance technique départementale est toujours au cœur de l'accompagnement des collectivités à la fois :
- dans le domaine de la GEMAPI : implication forte en Combe de Savoie sur la restauration du lit de l'Isère, par la prévention des risques d'inondation, la restauration des milieux aquatiques, et un travail conjoint sur les enjeux du transfert des digues domaniales.
- dans le domaine de l'assainissement : au-delà des missions classiques de suivi du bon fonctionnement des stations d'épuration qui contribuent à la préservation de milieux devenant de plus en plus sensibles aux effets du changement climatique, le Département a partagé en 2024 les conclusions de l'étude départementale sur la gestion et la valorisation des boues en Savoie auprès de certains partenaires impliqués sur ce sujet. Ces actions d'accompagnement des collectivités se font avec le soutien financier de l'Agence de l'eau. ☺

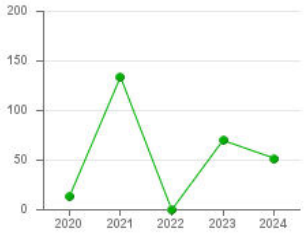
Objectif politique	***1. Préserver ou restaurer un cadre de vie et un environnement exceptionnels, en tenant compte des enjeux de développement***
Objectif stratégique	***1.3. Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages***

Objectif opérationnel	***1.3.1. Contribuer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes***

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur le réseau routier départemental est pleinement intégrée dans les missions quotidiennes des agents d'exploitation des routes et prise en compte dans les nouveaux projets d'aménagement portés par le Département.

1.3.1.2 PERF - ENS - Nombre de personnes formées à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Période	Nombre
2020	13
2021	134
2022	0
2023	70
2024	52



Les sessions de formation à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes 2024 ont rassemblé 52 personnes et touché 8 centres routiers issus de 3 Maisons Techniques départementales. Il s'agissait notamment de cibler les centres non formés en 2023 ou de répondre à des besoins spécifiques (présence de nouveaux agents par exemple).

En parallèle, l'accompagnement des agents au quotidien (assistance, conseil, réponses aux questions) se poursuit, notamment dans le cadre du déploiement du plan d'action ambroisie piloté par la Direction des Infrastructures.



Renouée du Japon



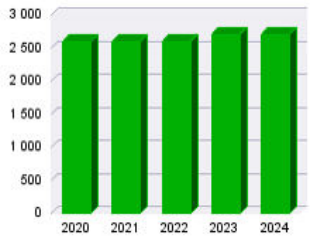
Pied d'ambroisie

Objectif opérationnel	1.3.2. Favoriser la maîtrise foncière des espaces naturels

La mobilisation des collectivités locales pour préserver activement les espaces naturels via des outils fonciers, notamment l'outil ENS est encore hétérogène sur le territoire, mais des stratégies émergent sur le territoire, aussi bien concernant les milieux humides, les pelouses sèches que les forêts.

1.3.2.1 PERF - ENS - Suivi de la superficie des périmètres de préemption Espaces Naturels Sensibles

Période	Hectare
2020	2589
2021	2589
2022	2589
2023	2698
2024	2698



La création de périmètres de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) se fait à la demande des collectivités locales (communes et intercommunalité) pour faciliter leur politique foncière de préservation des milieux naturels.

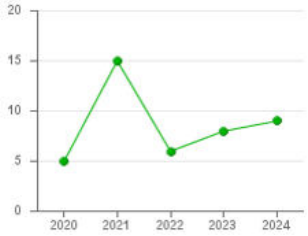
Il n'y a pas eu de création de nouvelle ZPENS en 2024, notamment car le Département et ses partenaires se sont concentrés sur l'élaboration du Schéma départemental des Espaces naturels sensibles. Celui-ci intégrera les ZPENS dans un cadre plus global et devrait contribuer à leur extension et leur renforcement.

Objectif opérationnel	1.3.3. Favoriser l'intention des collectivités en faveur de la biodiversité

Les dispositifs du Département permettent une montée en puissance des projets portés par les collectivités en matière de protection et de préservation de la biodiversité.

1.3.3.1 ACT - ENS - Appel à projet biodiversité : nombre de projets soutenus

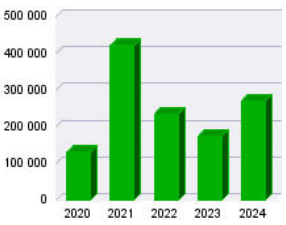
Période	Nombre
2020	5
2021	15
2022	6
2023	8
2024	9



La session 2024 de l'appel à projets a permis de soutenir 9 projets de collectivités. La restauration de la trame bleue (milieux humides et aquatiques) est, comme les années précédentes fortement prédominante, grâce à l'action des collectivités en charge de la compétence GEMAPI.
Les autres projets concernent principalement des sentiers ou des dispositifs de valorisation et de médiation vis-à-vis du public.

1.3.3.1 PERF - ENS - Appel à projet biodiversité : montant de subventions départementales attribuées aux collectivités

Période	Euros
2020	127 792
2021	418 672
2022	232 611
2023	171 704
2024	268 659



Le montant de subventions attribuées en 2024 est légèrement supérieur à la moyenne des 5 dernières années.

En parallèle, les subventions attribuées au titre des Contrats « vert et bleu » en 2024 s'élèvent à 46 158 €. L'année 2024 est la dernière année complète du Contrat vert et bleu du bassin versant du Lac du Bourget.

Objectif opérationnel	1.3.4. Renforcer la promotion de la nature de proximité

Le Département déploie des actions de sensibilisation des scolaires aux enjeux de biodiversité. La session 2024-2025 de l'appel à projets en direction des scolaires (écoles et collèges) a permis de soutenir 29 projets portés par 27 établissements, soit 1 449 élèves, pour un montant total de 24 000 €. Le dispositif est aujourd'hui bien identifié par les collèges savoyards, ainsi que par les écoles et permet la découverte de milieux naturels par un nombre significatif d'élèves.

Objectif opérationnel	1.3.5. Contribuer à la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements

Le service Espaces naturels et biodiversité accompagne les autres directions départementales dans la prise en compte de la biodiversité dans les politiques sectorielles du Département. Cet appui concerne principalement le développement des activités de pleine nature (tourisme) et la politique routière (travaux et entretien) notamment en matière de gestion des espèces exotiques envahissantes. Cela se traduit par l'apport d'expertise technique et juridique, la conception et la mise à disposition d'outils ou la réalisation d'expérimentations pouvant être dupliquées et diffusées.

En 2024, le service a poursuivi son assistance des équipes en charge de la politique routière pour l'évolution des pratiques d'entretien des bords de routes départementales :

- Une participation active à la démarche de réflexion et d'expérimentation pour améliorer les pratiques de gestion des dépendances vertes des routes départementales afin de mieux préserver la biodiversité. En 2024, les premiers suivis naturalistes (flore et papillons) ont été conduits sur 7 secteurs concernés par une expérimentation de suppression ou de retard de fauche.
- Le suivi de secteurs réensemencés en 2021 grâce à des mélanges de graines issues de semences locales et sauvages a continué, avec l'appui du Conservatoire botanique national alpin.
- Le suivi des actions de protection des stations de flore patrimoniale (espèces rares ou protégées) lors des opérations de fauchage sur les talus routiers, initiée en 2021, s'est poursuivie avec succès.



L'année 2024 a également été riche du point de vue de l'assistance réglementaire : finalisation du dossier de dérogation « Espèces protégées » pour des travaux de sécurisation de pare-avalanches à Tignes et mise en œuvre des mesures compensatoires correspondantes, notamment la transplantation d'un millier de pieds de Primevères du Piémont, échanges avec les services de l'Etat pour les travaux de sécurisation de la falaise dite « Platon » à Beaufort.

En matière touristique, le service a apporté son expertise sur les enjeux de préservation des milieux naturels pour les projets d'activité de pleine nature présentés lors des deux Commissions Départementales des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) organisées en avril et en novembre 2024.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

« Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages »

La lutte contre la dissémination des espèces exotiques envahissantes est intégrée dans les pratiques quotidiennes des agents d'exploitation routière et se concentre aujourd'hui sur la mise en œuvre du plan d'actions contre l'ambroisie (fauchage retardé, végétalisation, etc.). En parallèle, le Département réinterroge ses modes de gestion des dépendances vertes et intègre très largement la prise en compte de la biodiversité dans le cadre de ses politiques sectorielles, de la promotion des activités de pleine nature à la protection des risques naturels. ☺

Les outils techniques et financiers proposés par le Département aux collectivités pour la préservation des milieux naturels s'étoffent en fonction des besoins identifiés sur le territoire. L'adoption en 2025 du Schéma départemental des Espaces naturels sensibles devrait permettre de renforcer de façon significative l'action du Département sur cette thématique. ☺

En matière d'éducation et de sensibilisation à la nature, les dispositifs à destination du grand public et des scolaires poursuivent leur montée en puissance et contribuent à l'acculturation du plus grand nombre, notamment des jeunes à la préservation de la biodiversité. ☺

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

1.1. Accompagner la transition énergétique

2025 sera la première année de la mise en œuvre du dispositif d'information et de conseils dans le cadre du SPRH via le nouvel outil « Pacte territorial » porté par l'Anah. Le Département ne sera plus en première ligne comme lorsqu'il portait la PTRE73. Néanmoins son implication aux côtés de l'ASDER et des EPCI se poursuit au travers de différents financements et de sa participation aux différentes instances de gouvernance des politiques habitats.

2025 sera aussi en lien avec la déclinaison du plan climat 2023-2030, l'année des premiers résultats concernant les deux projets « gestion des déchets internes de notre collectivité » et « transition énergétique des établissements sociaux et médico-sociaux »

Enfin, le dispositif Savoie Rénov'énergie est maintenu avec comme objectif de diminuer le taux de non recours en le faisant mieux connaitre auprès des ménages d'une part mais aussi de tous les acteurs mobilisés pour faire émerger et accompagner les projets d'autre part.

1.2. Contribuer à la préservation de la ressource en eau, et à la sécurité des populations

L'application de la « feuille de route du Département dans le domaine de l'eau », validée par les élus courant 2022 et visant à accompagner des collectivités dans l'adaptation de leurs services d'eau au changement climatique, sera poursuivie en 2025. Elle conforte le Département dans son rôle de facilitateur, incitateur et fédérateur de dynamiques durables.

En complément, des réflexions vont être menées en 2025, d'une part sur les modalités de mise en œuvre des missions d'assistance technique et d'autre part sur les évolutions à apporter au dispositif d'aides financières auprès des collectivités en cohérence avec la mise en œuvre du 12ième programme de l'Agence de l'eau et son outil phare « les contrats eau-climat ».

2025 sera la première année d'action de l'EPTB de l'Isère (création au premier janvier 2025) et le Département reste pleinement mobilisé pour accompagner la feuille de route de cet établissement.

Enfin, le dispositif du FREE sera encore mis à contribution sur 2025 pour finir d'accompagner les collectivités touchées par les intempéries de fin 2023 (prise en compte d'opérations ayant nécessité des études préalables).

1.3. Accompagner la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages

L'année 2025 sera prioritairement consacrée à la finalisation et au vote du Schéma des espaces naturels sensibles (ENS) qui orientera l'action du Département en matière de préservation des milieux naturels pour les années à venir et au déploiement des premières actions concrètes sur les sites.



Education

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commissions d'élus : **5e commission**

Directions concernées :

- **Pôle Aménagement – Direction des Collèges**
- **Pôle Aménagement – Secrétariat Général et Maisons techniques du Département**
- **Pôle Solidarités territoriales – Direction des Politiques Territoriales**
- **Pôle Solidarités territoriales – Direction du Développement Artistique et Culturel**
- **Pôle ressources et moyens – Direction des Systèmes d'Information**
- **Pôle ressources et moyens – Direction des Bâtiments et Moyens Généraux**



SOMMAIRE

SYNTHESE 165
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 166
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 168
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 172
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 192

5,4%



Le Département est la collectivité de référence pour l'éducation et l'accompagnement des 21 000 jeunes collégiens qu'il accueille chaque année dans les 38 collèges publics savoyards et les 8 collèges privés dont les classes sont sous contrat d'association avec l'État. Il œuvre par ailleurs pour conforter le positionnement de l'université Savoie Mont Blanc dans le paysage régional.

Contexte

Le Département poursuit son engagement acté par l'Assemblée départementale au travers du Plan « Collèges 2018-2023 », partagé et évolutif, articulé autour de 6 orientations ambitieuses :

- préserver et conforter le maillage territorial des collèges grâce à une politique de sectorisation adaptée et évolutive,
- moderniser le patrimoine immobilier pour le rendre plus fonctionnel et plus respectueux de l'environnement,
- structurer un modèle de restauration scolaire de proximité et éco-responsable,
- participer aux conditions d'épanouissement et de réussite des collégiens,
- accompagner l'Éducation nationale dans la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques liées au déploiement des usages du numérique,
- rendre les agents techniques départementaux acteurs des évolutions de leur environnement.

L'université Savoie Mont Blanc maintient ses effectifs d'une année sur l'autre. Ses moyens humains contraints par les dotations d'Etat insuffisantes, tant sur le plan administratif que sur le volet formation, ne lui permettent pas d'accueillir davantage d'étudiants. L'Université s'est engagée dans la première phase de restructuration du campus de Jacob-Bellecombette. Ainsi les travaux d'extension / rénovation de la bibliothèque universitaire ont pu démarrer à l'automne 2024.

Principales réalisations

- Mise en route du nouvel atelier culinaire départemental de Chambéry
- Renforcement des équipes volantes restauration et mise en place des équipes volantes « entretien »
- Accompagnement des équipes d'agents des collèges en difficulté par un prestataire spécialisé dans le bien-être au travail piloté par la DC et la DRH
- Mise en place des dialogues de gestion avec les collèges publics
- Poursuite de la labellisation Ecocert « En cuisine », niveau 1 de l'atelier culinaire et de ses 11 collèges satellites
- Expérimentation du self-collaboratif
- Généralisation de la carte OKAY
- 36 collèges impliqués dans des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- La DSI a migré (entre juin et octobre) les 2000 tablettes Ipad sur une nouvelle solution pour offrir plus de sécurité, de fonctionnalités et d'ergonomie aux enseignants et aux élèves.
- Le Plan pluriannuel d'investissements pour les collèges est réévalué à la hausse chaque année, pour tenir compte du contexte économique inflationniste et intégrer l'ambition départementale forte en matière de performance énergétique (235 M€ sur la période 2025/2031). En 2024, cinq chantiers ont été livrés à Aime (demi-pension du collège Jovet), Bozel (rénovation énergétique de l'externat et de la demi-pension du collège Le Bonrieu), Aix-les-Bains (rénovation du pôle sciences, du hall d'accueil et de la salle polyvalente du collège Garibaldi), Saint Alban-Leysse (restructuration partielle du collège Joseph et Xavier de Maistre), et Chambéry (mise en service de l'Atelier culinaire départemental). Dans le même temps, les travaux se poursuivent à Frontenex (restructuration et extension du collège Joseph Fontanet), Saint Etienne de Cuines (demi-pension, accessibilité et toitures), et Saint Jean de Maurienne (Atelier culinaire départemental dans le collège Maurienne).

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2023/2024 :

36,41 M€

408,83 **ETP** *(équivalents temps plein)*

38 collèges publics dont **2** cités scolaires

soit **17 945** collégiens

dont **13 314** demi-pensionnaires et **363** internes

8 établissements en travaux : nouvel atelier culinaire de Maurienne, collèges d'Aix-les-Bains (Garibaldi), Saint Alban-Leysse, Frontenex, Aime, Bozel, Saint Etienne de Cuines et Aime

3 200 repas produits par jour par l'Atelier culinaire départemental
(11 collèges desservis)

8 collèges privés en convention avec l'État, soit **2 852** élèves

10 161 collégiens sensibilisés à l'art et à la culture

Enjeux

Le Plan « Collèges 2018-2023 » a pour finalité d'offrir un cadre d'apprentissage motivant et favorable à la réussite éducative. Il permet de mesurer et d'orienter les efforts éducatifs, matériels et financiers à consentir pour mener la jeunesse savoyarde en toute confiance vers l'autonomie. Il consiste à donner aux collégiens savoyards et à la communauté éducative les meilleures conditions de travail possibles, propices à la réussite scolaire, professionnelle et sociale.

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

L'Assemblée départementale a fixé de nouvelles orientations pour le volet "Collèges" de la politique Éducation :

- Optimiser et sécuriser l'organisation de la restauration scolaire par des mutualisations territoriales d'unités de production afin de garantir la continuité de service et un service plus qualitatif aux collégiens
- Faire évoluer les moyens mis à disposition dans les collèges vers la mise en œuvre de niveaux de services.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Les Collèges

Le règlement du temps de travail des agents d'entretien des collèges, adopté en décembre 2022, est entré en application le 1er septembre 2023. Ce nouveau cadre, établi en cohérence avec les niveaux de service départementaux pour la propreté des locaux, permet d'améliorer les conditions de travail des personnels.

Concernant la restauration scolaire, l'atelier culinaire répond pleinement aux objectifs de la loi Egalim là où un travail d'accompagnement s'avère nécessaire pour les collèges en production autonome. La Charte pour une restauration saine et durable approuvée par l'Assemblée départementale en décembre 2021 fixe des objectifs concrets aux établissements notamment dans les domaines des achats locaux et bio ou de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

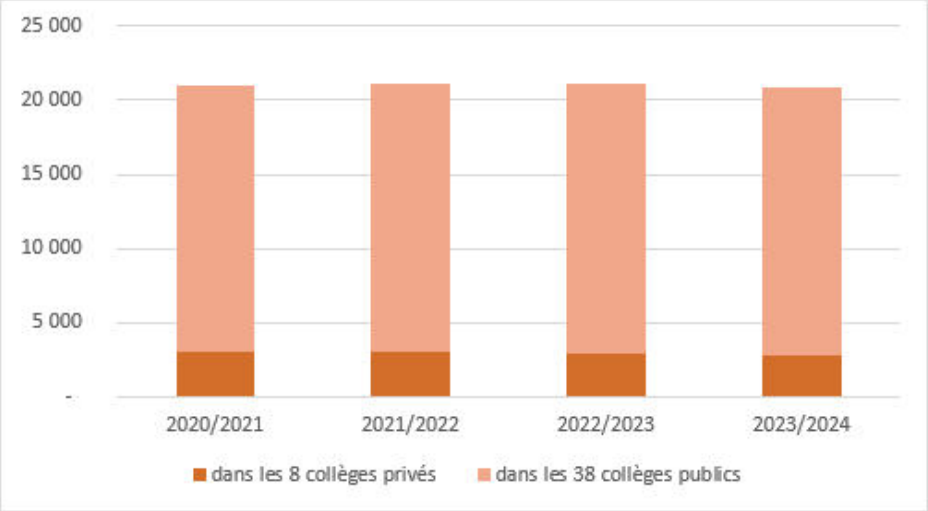
Concernant la DSI :

- La DSI continue la sécurisation du Système d'Information des collèges en lançant une campagne de renouvellement des 1700 ordinateurs non compatibles avec Windows 11.
- La DSI a migré (entre juin et octobre) les 2000 tablettes Ipad sur une nouvelle solution pour offrir plus de sécurité, de fonctionnalités et d'ergonomie aux enseignants et aux élèves.
- Par ailleurs la DSI prépare l'intégration des 500 ordinateurs du parc des postes administratifs dans le Système d'Information centralisé.

En conclusion, le Département a su adapter son offre de service pour permettre à nos jeunes collégiens et à leurs familles de disposer d'un accompagnement adapté et renforcé.

CONT - Nombre de collégiens inscrits dans les collèges de Savoie

Période	dans les 38 collèges publics	dans les 8 collèges privés
2020/2021	17 934	3 047
2021/2022	18 108	3 004
2022/2023	18 165	2 927
2023/2024	17 945	2 852



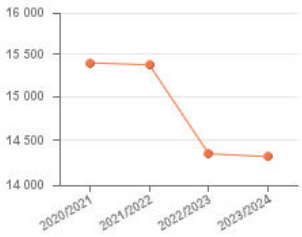
On peut noter une baisse des effectifs tant dans les collèges publics que dans les collèges privés lors de la rentrée 2023/2024.



Université de Savoie Mont-Blanc

CONT - Nombre d'étudiants inscrits à l'Université de Savoie Mont-Blanc (USMB)

Période	Nombre
2020/2021	15 399
2021/2022	15 376
2022/2023	14 352
2023/2024	14 320

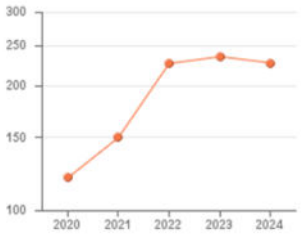


La croissance marque un ralentissement dans la mesure où les capacités d'accueil de l'USMB arrivent à leur maximum faute d'une réévaluation de la dotation de l'Etat par étudiant. Les moyens humains tant en enseignants qu'en personnel administratif atteignent leur limite. L'attractivité de l'USMB peut s'expliquer par les bons résultats qu'elle obtient toujours en termes de réussite à chaque niveau (Licence, Master, DUT) avec un classement parmi les 7 à 10 meilleures universités françaises. L'USMB a aussi un très bon taux de mobilité des étudiants vers l'étranger (ERASMUS+ UNITA etc.). En revanche, elle doit travailler son attractivité pour les étudiants étrangers entrants.

L'université européenne UNITA réunit désormais 10 universités de Roumanie, Italie, Espagne et Portugal qui s'associent avec l'USMB. Recherche, stage, mobilité, doctorats, mobilité des personnels administratifs autant de domaines où les perspectives peuvent se penser à l'échelle d'UNITA. Les possibilités de mobilité sont d'ailleurs bien sollicitées.

CONT - Nombre de contrats entre laboratoires et partenaires sociaux-économiques

Période	Nombre
2020	120
2021	150
2022	226
2023	235
2024	227



Concernant la cellule « valorisation » mise en place au sein des services de l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB), celle-ci doit revoir son organisation et son mode opératoire pour accroître son efficacité pour être présente dans les laboratoires et aussi en lien avec les entreprises des territoires.

La Fondation USMB, dont le Conseil Savoie Mont Blanc est membre fondateur aux côtés de l'USMB et de plusieurs entreprises de Savoie et Haute Savoie, contribue aussi au renforcement de ces liens et de ces échanges avec le financement de chaires et de projets de recherche grâce à ses fonds propres mais également en faisant appel au mécénat.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

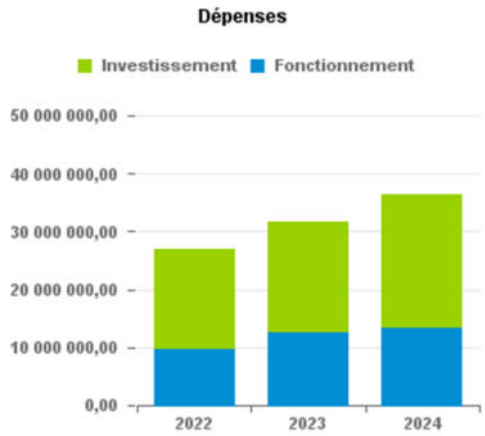
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

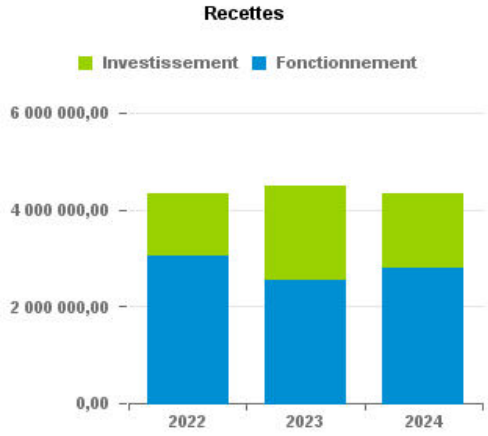
Secteurs budgétaires de la politique EDUCATION

SECTEURS BUDGETAIRES
COLLEGES PRIVES
COLLEGES PUBLICS
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE
INTERVENTIONS SCOLAIRES ET PEDAGOGIQUES

Dépenses Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 14 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
COLLEGES PRIVES	1 745 146,09	675 150,44	1 743 863,70	831 998,70	1 775 381,03	724 999,04
COLLEGES PUBLICS	6 913 628,97	16 419 259,37	9 252 065,52	17 486 305,06	9 149 200,86	21 128 148,84
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	1 005 000,00	129 337,95	1 010 000,00	679 484,94	1 041 044,00	1 161 122,80
INTERVENTIONS SCOLAIRES ET PEDAGOGIQUES	6 600,00		690 301,25		1 436 117,64	
Dépenses par section :	**9 670 375,06**	**17 223 747,76**	**12 696 230,47**	**18 997 788,70**	**13 401 743,53**	**23 014 270,68**
	total année : 26 894 122,82		**total année : 31 694 019,17**		**total année : 36 416 014,21**	

Recettes Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 14 Février 2025	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
COLLEGES PRIVES	36 655,20		17 114,00		20 354,35	
COLLEGES PUBLICS	3 017 353,84	1 289 763,32	2 533 634,60	1 927 902,85	2 743 987,31	1 548 458,37
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE		0,00		0,00	0,00	0,00
INTERVENTIONS SCOLAIRES ET PEDAGOGIQUES					0,00	
Dépenses par section :	**3 054 009,04**	**1 289 763,32**	**2 550 748,60**	**1 927 902,85**	**2 764 341,66**	**1 548 458,37**
	total année : 4 343 772,36		**total année : 4 478 651,45**		**total année : 4 312 800,03**	







Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
EDUCATION	COLLEGES PUBLICS	PAD	DGA	0,2	0,2	0,2
		PAD	DC	318,52	322,48	326,48
		PRMD	DBMG	17,21	18,18	20,05
		PAD	MTD	46,43	49,07	49,98
	Sous-total du secteur			**382,36**	**389,93**	**396,71**
	COLLEGES PRIVES	PAD	DC	0,25	0,25	0,25
	Sous-total du secteur			**0,25**	**0,25**	**0,25**
	INTERVENTIONS SCOLAIRES ET PEDAGOGIQUES	PSTD	DPT	0,18	0,12	0,12
	Sous-total du secteur			**0,18**	**0,12**	**0,12**
	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	PSTD	DPT	0,16	0,21	0,2
	Sous-total du secteur			**0,16**	**0,21**	**0,2**
	INFORMATIQUE (Pol. Education)	PRMD	DSI	9,29	11,65	11,55
	Sous-total du secteur			**9,29**	**11,65**	**11,55**
TOTAL tous effectifs pour la politique				**392,24**	**402,16**	**408,83**



Journée des agents des collèges 2024



Direction des collèges (DC)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

S'agissant des moyens financiers : ☺

La Direction des collèges a effectué 33 dialogues de gestion avec 31 collèges publics, ce qui a permis d'évaluer la situation financière des établissements et de leur accorder pour certains des subventions.

Les dépenses de **fonctionnement** gérées par la Direction des Collèges sont en hausse pour les **collèges privés et publics**.
Pour les **collèges privés**, la hausse est liée à l'augmentation de la masse salariale des agents des collèges. En effet, les dépenses de fonctionnement des collèges privés prennent en compte la participation aux charges de personnel, alors que les dépenses de fonctionnement des collèges publics sont prises en compte dans la politique Ressources Humaines.
Pour les **collèges publics**, la hausse est liée à l'augmentation des dépenses de denrées alimentaires de l'ACD ainsi que de la dotation globale de fonctionnement des collèges, le fonds de solidarité ayant été suspendu en 2024.

Les budgets **d'investissement** votés pour les trois dernières années des **collèges privés** sont identiques, à hauteur de 720 000 €. L'utilisation de ces crédits est effectuée en report N-1 vers N+1 ce qui explique les différents montants effectivement affichés dans le tableau du CA.
Pour les **collèges publics**, les dépenses d'investissement sont en hausse par rapport à 2023 et liées à l'augmentation plus de 100 % des crédits alloués pour le plan vélo collèges.

S'agissant des moyens humains : ☺

Le Département est l'employeur des personnels techniques des collèges : agents polyvalents, cuisiniers et agents de maintenance. Suite à l'arrêt des contrats aidés (CUI – CAE) par l'Etat, la collectivité a été amenée à mettre un terme à 49 contrats. Ces suppressions se sont ajoutées aux 12 postes supprimés entre 2015 et 2017, dans un but de meilleure maîtrise des charges de fonctionnement. Depuis le 1er février 2021, les agents de maintenance sont rattachés aux maisons techniques du Département et non plus à la Direction des collèges. Les effectifs sont désormais stables.
En 2022, devant les difficultés de remplacements dans les collèges, l'Assemblée départementale a approuvé le renforcement des équipes volantes de remplacement, pour garantir la continuité de service. En conséquence, en 2023, afin de pallier les absences dans les collèges, une équipe mobile de 8 agents polyvalents pour l'entretien des 11 collèges du Territoire « Grand Chambéry » a été créée. Puis en 2024, une équipe mobile de 5 agents polyvalents pour l'entretien des 9 collèges du Territoire Tarentaise/Arlysère a été créée, ainsi qu'un poste de responsable des équipes mobiles.

Par ailleurs, la création de surfaces supplémentaires liées aux restructurations dans les collèges génère des besoins en nettoyage.

Direction des bâtiments et moyens généraux (DBMG)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) : 😐

La restructuration de la DBMG en 2022 et la création d'un service dédié à la performance énergétique ont permis d'engager des programmes de travaux ambitieux (rénovation des bâtiments et installations thermiques, installation de panneaux photovoltaïques en toitures…), et de bâtir la stratégie départementale au sein de son nouveau schéma directeur énergie, notamment pour répondre aux obligations réglementaires imposées par le décret tertiaire.

Par ailleurs, les études et travaux se poursuivent pour la restructuration, la mise aux normes et l'amélioration de la performance énergétique des collèges publics, mais les opérations au titre du Plan pluriannuel d'investissements avancent de plus ou plus sous contrainte. D'une part, le coût des opérations ne cesse d'augmenter, les procédures de consultation deviennent de plus en plus longues et incertaines, et certaines entreprises se déclarent défaillantes en cours de chantier. À la clé, le planning prend du retard sur le démarrage et la livraison des différentes opérations. Et d'autre part, les perspectives pour les prochaines années sont incertaines, dans un contexte politico-économique mondial particulièrement instable.

Direction des systèmes d'information (DSI)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) : ☺

9 agents ont la charge de l'environnement informatique des collèges, composé de 5600 PC pédagogiques, 2000 tablettes, 1200 vidéoprojecteurs pour l'usage pédagogique et de 500 PC à usage administratif ainsi que de la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT).
Le Département a aussi en charge la téléphonie sur IP pour l'ensemble des collèges. Au global, le Département consolide massivement les installations informatiques et téléphoniques afin d'apporter un service de qualité.

Direction des politiques territoriales (DPT)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) ☺

Les moyens alloués permettent de déployer la politique départementale de manière satisfaisante voire très satisfaisante concernant la politique en faveur de l'enseignement supérieur et la recherche. Rares sont les Départements qui apportent de tels financements auprès de leur établissement d'enseignement supérieur.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

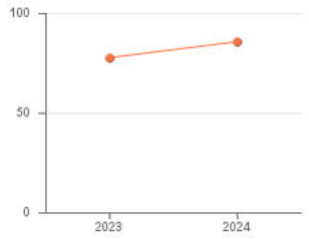
Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Assurer un accueil de qualité dans les collèges	1.1. Garantir une dotation suffisante en en personnel formé et compétent dans les collèges	1.1.1. Garantir l'accès à la formation pour les agents intervenant dans l'entretien des locaux
		1.1.2. Garantir le niveau de service d'entretien ménager, en atteignant le niveau de service établi dans tous les collèges à partir de 2023
	1.2. Optimiser la gestion du patrimoine des collèges	1.2.1. Restructurer le patrimoine des collèges selon le programme voté (PPI)
		1.2.2. Assurer un niveau de maintenance satisfaisant du patrimoine des collèges
		1.2.3. Régulariser le foncier patrimonial des collèges
		1.2.4. Optimiser la gestion du parc de logements
		1.2.5. Améliorer la sécurité des biens et des personnes et l'accessibilité des locaux
		1.2.6. Proposer une offre justement proportionnée d'hébergement aux collégiens
		1.2.7. Renforcer la performance énergétique et environnementale des collèges
	1.3. Favoriser l'accès au numérique	1.3.1. Garantir aux collégiens un matériel informatique de qualité
		1.3.2. Déployer le plan numérique
2. Répondre aux besoins de restauration des collégiens avec une offre de qualité	2.1. Développer la qualité des matières premières	2.1.1. Développer les circuits courts et le bio dans l'alimentation des collégiens
	2.2. Optimiser la production de repas	2.2.1. Renforcer la mutualisation des sites de production
		2.2.2. Assurer la continuité de service par l'intervention de l'EMAT
		2.2.3. Réduire le gaspillage alimentaire
	2.3. Maintenir la compétence des agents de restauration	2.3.1. Garantir l'accès à la formation pour les agents intervenant en restauration
		2.3.2. Favoriser les échanges entre pairs
3. Accompagner les projets éducatifs	3.1. Faciliter l'accès à l'orientation des collégiens	3.1.1. Garantir l'accès aux forums des métiers
		3.1.2. Faciliter la découverte du monde de l'entreprise
	3.2. Faciliter l'accès à la culture	3.2.1. Favoriser l'action culturelle locale
4. Contribuer au maintien et au développement de l'offre de formation post-bac en Pays de Savoie (DPT)	4.1. Conforter le positionnement de l'université de Savoie Mont-Blanc dans le paysage rhônalpin	4.1.1. Maintenir un niveau minimum de soutien à l'Université Savoie Mont-Blanc
		4.1.2. Soutenir les actions favorisant les partenariats entre les laboratoires de l'Université Savoie Mont-Blanc et les entreprises du territoire
		4.1.3. Soutenir l'immobilier universitaire
5. Contribuer à répondre à la demande en matière d'équipements scolaires (DPT)	5.1. Répondre aux besoins des communes et intercommunalités en matière d'équipements scolaires	5.1.1. Contrats départementaux- Accompagner les collectivités dans leurs projets d'améliorations ou de construction d'écoles

Objectif politique	*1. Assurer un accueil de qualité dans les collèges*
Objectif stratégique	*1.1. Garantir une dotation suffisante en personnel formé et compétent dans les collèges*
Objectif opérationnel	*1.1.1. Garantir l'accès à la formation pour les agents intervenant dans l'entretien des locaux*

1.1.1.2 PERF - Nombre d'agents formés aux pratiques de nettoyage des locaux

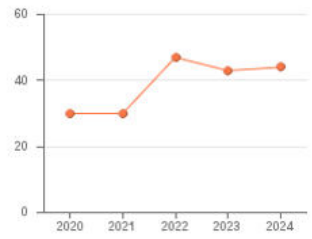
Période	Nombre
2023	78
2024	86



En 2023, la Direction des collèges a souhaité poursuivre le travail initié par le Cabinet Conform' en formant à son tour les agents polyvalents recrutés depuis 2022. Cette formation, qui porte sur les niveaux de service à respecter, les protocoles de nettoyage et la méthode de nettoyage par pré-imprégnation, est organisée plusieurs fois par an. Elle est désormais programmée 3 fois par an pour les nouveaux arrivants et tout agent qui en aurait besoin. En 2024, des référents « hygiène des locaux » ont été identifiés dans les collèges et formés à l'utilisation et au stockage des produits d'entretien.

1.1.1.3 ACT - Nombre de postes ouverts sur l'année

Période	Nombre
2020	30
2021	30
2022	47
2023	43
2024	44



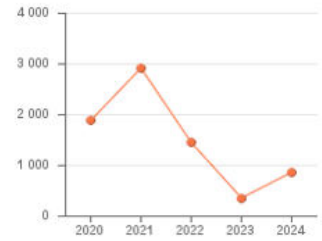
En 2023, sur les 43 ouvertures de postes d'agents polyvalents ou de restauration, 39 ont concerné les collèges suite à des mobilités ou des départs à la retraite, et 4 ont concerné l'équipe mobile de restauration.
En 2024, 44 postes ont été ouverts dont 10 suite à des départs en retraite, 10 suite à des départs à l'initiative des agents (mutations, détachement, démission), 15 suite à des fins de contrats ou des radiations, 8 suite à des créations de postes au sein des équipes mobiles ou des ateliers culinaires départementaux, 1 suite à un décès. 31 ouvertures de postes ont concerné les collèges et 13 ont concerné les équipes mobiles et les ateliers culinaires.

Objectif opérationnel	*1.1.2. Garantir le niveau de service d'entretien ménager, en atteignant le niveau de service établi dans tous les collèges à partir de 2023*

En 2017/18, un état des lieux des niveaux de service pour le nettoyage des collèges a été réalisé. Un niveau de service pour la propreté a été arrêté. Après une expérimentation dans 9 collèges volontaires en 2020, une généralisation s'est engagée progressivement dès 2021. Le déploiement s'est achevé en juillet 2023. Un poste de technicien qualité hygiène et propreté a été créé par redéploiement en septembre 2022. Son rôle consiste à poursuivre l'accompagnement des agents et des équipes de direction pour s'assurer de la bonne application des méthodes.

1.1.2.1 ACT - Nombre d'heures d'intervention d'entreprises extérieures

Période	Nombre
2020	1886
2021	2920
2022	1457
2023	361
2024	866

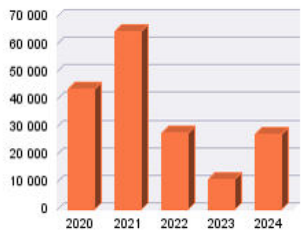


En 2020 et 2021, le Département, confronté à des difficultés de remplacement, a multiplié les commandes d'interventions des sociétés de nettoyage afin de venir en renfort des équipes d'agents des collèges chargées d'appliquer les protocoles sanitaires renforcés fixés par l'Education nationale et pour pallier les absences liées à des contamination d'agents à la COVID.
Depuis 2022, le retour à une situation sanitaire meilleure a conduit à réduire les interventions des sociétés extérieures. Cette réduction tient aussi aux difficultés que les sociétés elles-mêmes rencontrent pour recruter du personnel d'entretien.

Le développement des équipes mobiles d'agents polyvalents explique aussi ce moindre recours aux sociétés de nettoyage. En 2024, le Département a dû recourir à une société de nettoyage en Tarentaise, avant la mise en place de l'équipe mobile, puis en fin d'année, les absences ayant été particulièrement nombreuses sur le territoire et nettement supérieures aux capacités de l'équipe mobile.

1.1.2.2 PERF - Budget annuel dédié à l'entretien ménager par des entreprises extérieures

Période	Euros
2020	43 204
2021	64 250
2022	27 438
2023	10 906
2024	27 215



La diminution du nombre d'heures d'interventions des sociétés de nettoyage s'est naturellement traduite par une diminution des dépenses. A contrario, en 2024, l'augmentation du nombre d'heures d'intervention s'est traduite par une augmentation du budget.

Direction des collèges (DC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Garantir une dotation suffisante en personnel formé et compétent dans les collèges »

Le Département est l'employeur des personnels concourant au bon fonctionnement des collèges : agents polyvalents, cuisiniers et agents de maintenance.
Pour faciliter le travail des agents, le Département a, depuis 2018, permis aux collèges de doter les agents en autolaveuses, chariots de nettoyage par pré-imprégnation, améliorant encore leurs conditions de travail.
Un important plan de formation est mis en œuvre afin d'améliorer la santé et la sécurité au travail. En 2023, des formations « comportement physique au travail » ont été mises en place et se poursuivent en 2024 afin de réduire les risques de troubles musculosquelettiques (TMS) notamment, voire de maladies professionnelles.

Les difficultés de recrutement sur certains secteurs géographiques ont conduit à externaliser le nettoyage, de manière ponctuelle et ciblée, pour la première fois en 2018, et de manière renforcée en 2020 et 2021, dans un contexte sanitaire particulier lié à la pandémie de Covid 19. Il est apparu en 2022 que les sociétés de nettoyage elles-mêmes rencontraient elles aussi des difficultés de recrutement, ce qui a conduit l'Assemblée départementale à voter la création de 30 postes d'agents volants pour assurer le nettoyage des établissements. Ouverts en juillet 2022, les 8 postes du Territoire Grand Chambéry ont été pourvus en novembre 2023. Pour le Territoire Tarentaise/Albertville, les postes ont été ouverts en 2024 et pourvus le 1er septembre. Ces agents sont systématiquement formés aux bonnes pratiques en matière d'hygiène et entretien des locaux et aux bonnes pratiques d'hygiène alimentaire.

Le déploiement d'un niveau de service pour le nettoyage et l'organisation du travail a été lancé en septembre 2021. Ce travail a permis d'identifier les effectifs cibles pour la plupart des collèges.

Toutefois, la modernisation des collèges prévue au Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) questionnera les moyens à déployer pour assurer leur entretien (contrats aidés, entreprises de nettoyage…).

Les départs à la retraite des agents de catégorie C du Département sont massifs ces dernières années. Le recrutement est un enjeu important, de même que la santé au travail, afin de permettre aux agents de terminer leur carrière dans des conditions satisfaisantes. Aujourd'hui, près d'un agent sur 4 a des restrictions médicales.

Secrétariat Général et Direction des Maisons Techniques du Département

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1

« Garantir une dotation suffisante en personnel formé et compétent dans les collèges »

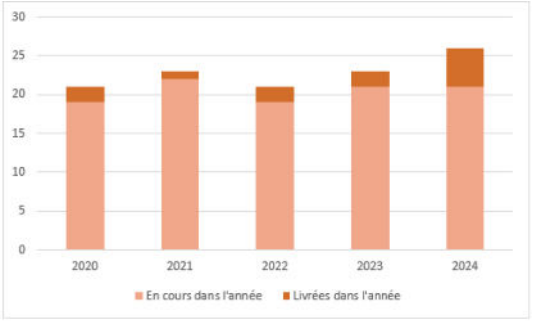
Depuis le 1er février 2021, les 40 agents de maintenance des collèges sont rattachés aux Maisons Techniques du Département (MTD). Le réseau de partage de pratiques professionnelles auquel ils participent s'avère dynamique et efficace. De plus, les agents de maintenance des collèges tiennent le rôle d'assistant de prévention auprès des agents du Département présents au sein des établissements, conformément à leur fiche de poste révisée en 2024.

Objectif politique	*1. Assurer un accueil de qualité dans les collèges*
Objectif stratégique	*1.2. Optimiser la gestion du patrimoine des collèges*
Objectif opérationnel	*1.2.1. Restructurer le patrimoine des collèges selon le programme voté (PPI)*

1.2.1.1 PERF - Nombre d'opérations du PPI*

**PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement*

Période	En cours dans l'année	Livrées dans l'année
2020	19	2
2021	22	1
2022	19	2
2023	21	2
2024	21	5



5 nouvelles opérations ont été livrées en 2024 :
- Garibaldi à Aix-les-Bains : restructuration partielle du pôle sciences, du hall d'accueil et de la salle polyvalente
- Joseph et Xavier de Maistre à Saint Alban-Leysse : restructuration partielle
- Le Bonrieu à Bozel : rénovation énergétique de l'externat et de la demi-pension
- Jovet à Aime : restructuration et extension demi-pension
- Atelier culinaire départemental - ACD de Chambéry : mise en service





Nouvel atelier culinaire départemental - ACD de Chambéry





Garibaldi, Aix-les-Bains (CDI, circulations)





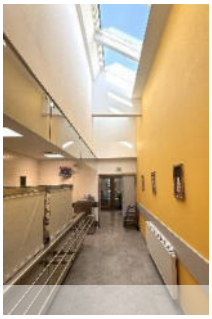
Le Bonrieu, Bozel (façade, CDI) - photos Gallois Architecte





Jovet, Aime (demi-pension)





3 opérations de travaux sont en cours en 2024, pour des livraisons attendues courant 2025 :
- Frontenex (restructuration et extension du collège Joseph Fontanet)
- Saint Etienne de Cuines (demi-pension, accessibilité et toitures)
- Saint Jean de Maurienne (Atelier culinaire départemental dans le collège Maurienne)

3 études de maîtrise d'œuvre ont été menées en 2024 sur des opérations du PPI :
- restructuration du collège de Bissy à Chambéry, pour lancement des travaux en 2025
- restructuration du collège de Louise de Savoie à Chambéry, pour lancement des travaux en 2025

- isolation thermique et agrandissement de la demi-pension au collège George Sand à La Motte Servolex (consultation de maîtrise d'œuvre en cours) ;

7 opérations sont au stade du programme en 2024 :
- restructuration du collège Jules Ferry à Chambéry ;
- restructuration du collège L'Épine à Novalaise ;
- reconstruction ou réhabilitation lourde du collège De Boigne à La Motte-Servolex ;
- reconstruction avec haut niveau de performance énergétique du collège Edmond Rostand à La Ravoire ;
- reconstruction du collège La Combe de Savoie à Albertville ;
- restructuration du collège Val Gelon à La Rochette-Valgelon ;
- restructuration du collège La Vanoise à Modane.

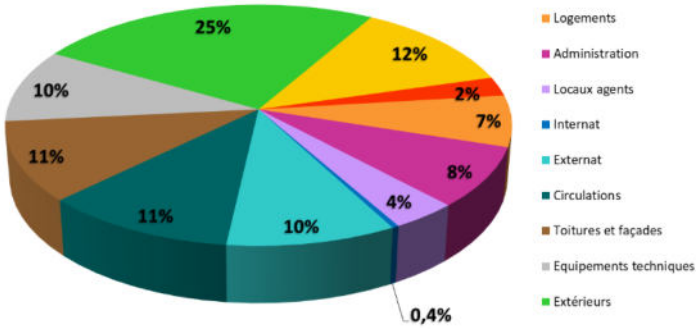
Objectif opérationnel	*1.2.2. Assurer un niveau de maintenance satisfaisant du patrimoine des collèges*

La programmation annuelle de maintenance des collèges

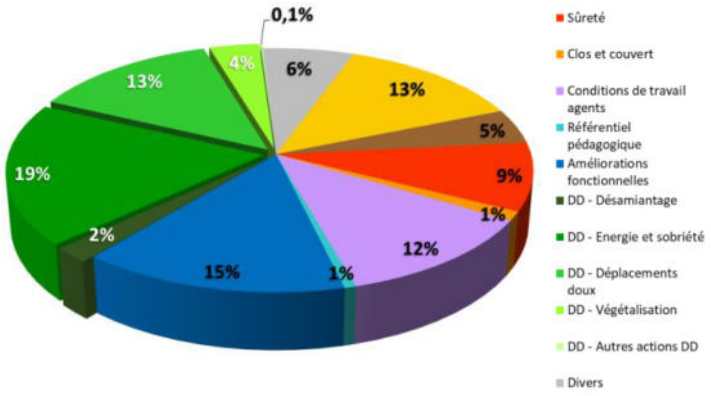
En 2024, 672 opérations de maintenance des collèges ont été engagées pour un total de 5,92 M€, dont 511 livrées en mars 2025 pour 4,6 M€ (77%), soit un volume d'investissements en légère hausse. 55% de ces investissements contribuent à des objectifs de développement durable, dont 2,8 M€ pour améliorer la sobriété et la performance énergétique des bâtiments.

Ces travaux contribuent notamment à moderniser les demi-pensions (717 K€), prévenir le risque intrusion (608 K€), améliorer la qualité des sanitaires (153 K€), et contribuer à l'accessibilité des locaux (80 K€).

Crédits I/F par fonction
hors travaux de performance énergétique



Crédits I/F par objectif
hors travaux de performance énergétique



FOCUS SUR …

LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PROGRAMMES DE MAINTENANCE DES COLLÈGES EN 2024

55% du budget de maintenance 2024 est dédié au développement durable, soit 2,57 M€ en maintenance et 1,49 M€ en travaux de performance énergétique :

- 2 757 K€ pour favoriser la sobriété énergétique des bâtiments, la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre (entretien des chaufferies, mise en place de régulations, reprises de toitures pour isolation thermique et installation à venir de panneaux photovoltaïques, installation de ventilateurs plafonniers…)
- 902 K€ pour la création ou le réaménagement d'abri deux roues dans le cadre du Plan vélo collèges,

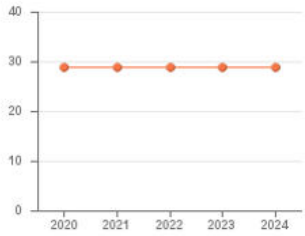


590 K€ investis sur la période 2020/2023
4 nouveaux abris couverts engagés en 2024 pour livraison en 2025 :
. La Combe de Savoie à Albertville,
. Garibaldi à Aix-les-Bains,
. Henry Bordeaux à Cognin,
. Le Beaufortain à Beaufort.
+ 5 opérations et 2 études de faisabilité en cours

- 139 K€ pour le désamiantage des locaux (études et travaux),
- 243 K€ pour le programme « Bien dans ma cour » (confort d'usage, végétalisation et désimperméabilisation).

1.2.2.3 PERF - Part de collèges raccordés à des réseaux de chaleur urbains

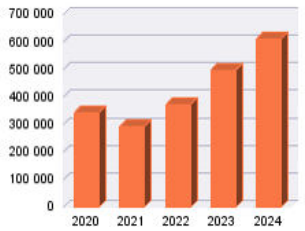
Période	Taux
2020	29
2021	29
2022	29
2023	29
2024	29



En 2024, il n'y a pas eu de nouvelle opération en plus des **11 collèges déjà raccordés à des réseaux de chaleur urbains**.
Cette stagnation est contextuelle, puisque les raccordements sont réalisés au fil des opportunités fournies par des projets locaux d'équipements. Toutefois, 2 nouveaux projets de raccordements sont actuellement à l'étude.

1.2.2.4 PERF - Montants annuels investis par le Département pour la prévention du risque intrusion

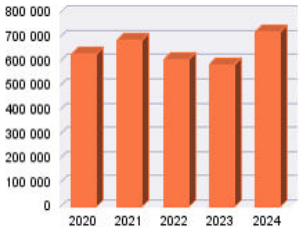
Période	Euros
2020	342 265
2021	291 191
2022	368 876
2023	496 368
2024	608 442



Sur la période 2016/2021, un programme départemental d'investissement exceptionnel pour prévenir le risque intrusion s'est monté à 3,43 M€. La totalité des collèges sont aujourd'hui équipés en dispositifs d'alerte conformes au Plan particulier de mise en sécurité - PPMS, ainsi qu'en clôtures d'enceinte et contrôles d'accès.
Toutefois, les besoins persistent avec des compléments pour améliorer la sonorisation des messages d'alerte, remplacer ou rehausser les clôtures, entretenir ou adapter les contrôles d'accès, et automatiser les volets (dispositif de confinement).

1.2.2.5 PERF - Montants annuels investis par le Département dans les demi-pensions des collèges

Période	Euros
2020	625 790
2021	684 890
2022	601 692
2023	584 123
2024	717 303

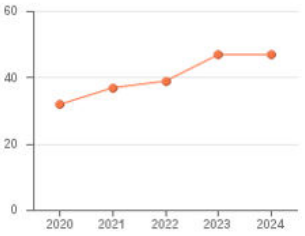


Le renouvellement des matériels est fait au fil des besoins, avec des demandes en hausse en 2024, pour rattraper le léger retard accumulé l'année dernière. Afin de limiter cette charge supplémentaire, des réparations sont réalisées dès que possible, et certains matériels remplacés, mais encore en état de fonctionnement, sont réutilisés dans d'autres collèges.

Objectif opérationnel	*1.2.3. Régulariser le foncier patrimonial des collèges*

1.2.3.1 PERF - Taux de régularisation foncière des collèges

Période	Taux
2020	32
2021	37
2022	39
2023	47
2024	47



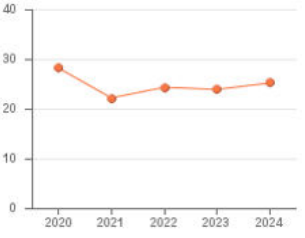
Malgré le transfert des compétences en matière de collèges aux Départements par actes de décentralisation de 1982 et 2004, une majorité d'entre eux sont encore en propriété des collectivités locales. Les services départementaux travaillent donc au transfert progressif de ce patrimoine, par voie de conventions de régularisation.

Aucune des procédures en cours n'a abouti en 2024, et sur les 38 collèges de Savoie, **18 collèges régularisés en 2024**. 2 nouveaux établissements devraient pouvoir être régularisés en 2025 sur les Échelles et Saint Etienne de Cuines.

Objectif opérationnel	*1.2.4. Optimiser la gestion du parc de logements*

1.2.4.2 PERF - Taux de logements inoccupés dans les collèges

Période	Taux
2020	28,25
2021	22,28
2022	24,43
2023	24
2024	25,28



Les logements peuvent être inoccupés pour deux raisons :
- soit le personnel de l'Éducation nationale dispose d'un logement par nécessité absolue de service et a obtenu une dérogation à l'obligation de se loger. Ces logements ne sont pas proposés à la location.
- soit le logement nécessite des travaux de remise en état.

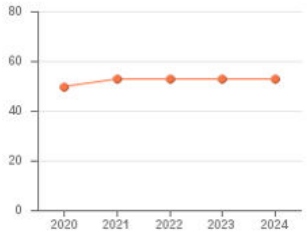
Sur la période 2024/2025, le programme de rénovation des logements se poursuit pour répondre à une mobilité toujours importante des principaux et gestionnaires, mais avec des coûts d'aménagement qui augmentent compte tenu du contexte inflationniste. Ainsi, 3 logements ont été entièrement rénovés (ou finis de rénover) dans les collèges de Bissy à

Chambéry, La Lauzière à Val d'Arc, Saint Exupéry à Bourg Saint Maurice, auxquels s'ajoutent 24 travaux de rafraîchissement ou rénovations partielles, principalement dans les cuisines, les salles de bain, et pour l'ajout de compteurs.
Pour finir, une campagne a été lancée fin 2024, à poursuivre tout au long de l'année 2025, pour réaliser les diagnostics de performance énergétique de l'ensemble des logements.

Objectif opérationnel	1.2.5. Améliorer la sécurité des biens et des personnes et l'accessibilité des locaux

1.2.5.1 PERF - Taux de collèges mis aux normes handicap

Période	Taux
2020	50
2021	53
2022	53
2023	53
2024	53

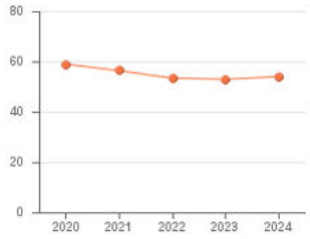


La mise aux normes handicap des collèges est encadrée par l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) adopté fin 2015, qui doit faire l'objet d'une révision à intégrer dans le planning du Plan pluriannuel d'investissement des collèges.
À ce jour, 20 collèges sont conformes aux normes d'accessibilité, dont 15 disposent d'une attestation. Un travail de fond est en cours pour identifier les dernières réserves à lever en maintenance, afin d'obtenir les attestations manquantes, sans attendre les opérations à venir du PPI collèges.

Objectif opérationnel	1.2.6. Proposer une offre justement proportionnée d'hébergement aux collégiens

1.2.6.1 ACT - Taux de remplissage des internats

Période	Taux
2020	59
2021	57
2022	54
2023	53
2024	54



Le taux de remplissage des internats et le nombre d'internes sont globalement stables au cours de ces dernières années, avec une légère inflexion depuis 2021, qui représente une diminution d'une trentaine d'internes.

Objectif opérationnel	1.2.7. Renforcer la performance énergétique et environnementale des collèges

FOCUS SUR …

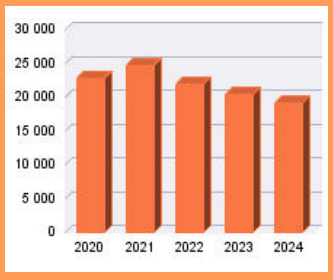
LES 3 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE PORTES PAR LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS POUR LES COLLEGES

Face à l'ampleur des enjeux climatiques et environnementaux, il est indispensable de continuer à agir. Le Département entend assumer ses responsabilités et se conformer à la réglementation environnementale RE2020, aux différents documents d'urbanisme (PLU, PLUi…), et par le « décret tertiaire ».
En déclinaison de son Plan climat énergie territorial (PCET), il s'est donc fixé 3 objectifs sur son patrimoine bâti.
Pour y parvenir, un nouveau poste a été créé pour renforcer le service dédié à la performance énergétique, et la stratégie départementale a été déclinée dans le Schéma directeur énergie, adopté fin 2023.

Objectif de Développement Durable n°1 : réduire les consommations d'énergie

1.2.7.1. PERF - Consommation d'énergie dans les collèges

Période	MegaWatt-heure
2020	22 688
2021	24 658
2022	21 873
2023	20 349
2024	19 138



> 19 138 MWh d'énergie finale consommée en 2024 par les collèges, - 5% par rapport à 2023

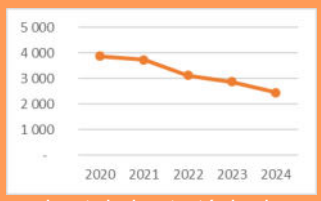
Au-delà des objectifs fixés par le décret tertiaire, le plan pluriannuel intègre systématiquement et anticipe les niveaux de performance thermique attendus.
Ainsi, les actions menées en 2024 produisent des résultats encourageants :

. 5% d'économie d'énergie, en plus des 11% réalisés en 2023, grâce au plan de sobriété mis en place par le Département sur la saison de chauffe 2022-2023 ;
. 24 collèges équipés de système de régulation du chauffage - ventilation pilotable distance (63%) ;
. 1 guide « sobriété énergétique » et une formation à l'utilisation des régulations à distance.

Objectif de Développement Durable n°2 : réduire nos émissions de gaz à effet de serre

1.2.7.2. PERF – Emission de gaz à effet de serre dans les collèges

Période	Tonnes équivalent CO2
2020	3 881
2021	3 738
2022	3 125
2023	2 882
2024	2 448



> 2 448 tonnes équivalent CO2 en 2024, - 15% par rapport à 2023

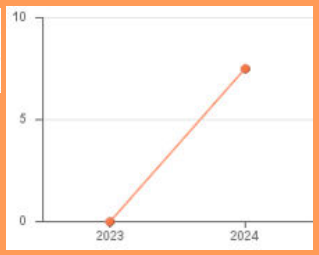
La baisse se poursuit et vient principalement de l'arrêt du chauffage au fioul du collège la Vanoise de Modane, au profit d'une nouvelle chaufferie alimenté en biopropane.

Fruit des économies d'énergie et de la stratégie de sortie du chauffage au fioul, la baisse cumulée des émissions de gaz à effet de serre est de 34% depuis 2021 dans les collèges.

Objectif du Développement Durable n°3 : augmenter la part des énergies renouvelables

1.2.7.3 PERF - Part d'électricité produite par les centrales solaires photovoltaïques

Période	Taux
2023	0,01
2024	7,5



> 385 MWh produits par les centrales photovoltaïques présentes sur les collèges de Savoie en 2024

Collège Le Revard, Grésy-sur-Aix



Cette production représente 7,5% de la quantité d'électricité consommée par les collèges. 5 centrales (449 kWc) ont été mises en service en 2024.

Direction des collèges (DC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. 😐

« Optimiser la gestion du patrimoine des collèges »

En octobre 2019, l'Assemblée départementale a approuvé de nouvelles modalités d'attribution des logements de fonctions des collèges. Cette décision a permis un travail de fond en 2020 afin de clarifier les attributions des logements en NAS pour le personnel de l'Education nationale et les agents départementaux.

Le règlement d'utilisation des logements mis en application depuis 2021 a été mis à jour en 2024. Il précise les responsabilités de chacune des parties en matière de travaux, d'entretien, d'assurances, d'état des lieux, de paiement des charges etc.

Direction des bâtiments et moyens généraux (DBMG)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. 😐

« Optimiser la gestion du patrimoine des collèges »

Le plan pluriannuel d'investissement permet progressivement de remettre à niveau les collèges de Savoie (performance thermique, accessibilité, désamiantage, adaptation aux nouvelles pratiques pédagogiques…). Malgré tout, les coûts d'opération subissent une inflation importante, liée au contexte économique international et à des ambitions renforcées en matière de performance énergétique. Le planning de réalisation prend du retard, avec des entreprises aux carnets de commandes saturés.

Parallèlement, les crédits dédiés aux programmes de maintenance restent soutenus depuis 2018 (enveloppe annuelle d'environ 6 M€) notamment avec les priorités suivantes :

- prendre en compte le développement durable à tous les niveaux (performance thermique, désamiantage, déplacements doux, végétalisation des cours…),
- rénover le parc de logements,
- contribuer à l'accessibilité des établissements,
- rénover les internats,
- renforcer encore la prévention du risque intrusion,
- améliorer les conditions de travail des agents dans les collèges en reprenant l'aménagement des locaux techniques d'entretien ménager.

Les travaux de performance énergétique, avec notamment le plan de sobriété et le changement d'énergie, commencent à porter leurs fruits avec une baisse des émissions de gaz à effets de serre et une hausse significative de la production d'énergie photovoltaïque.

Objectif politique *1. Assurer un accueil de qualité dans les collèges*

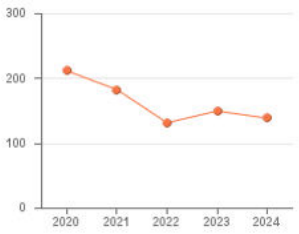
Objectif stratégique *1.3. Favoriser l'accès au numérique*

Objectif opérationnel	*1.3.1. Garantir aux collégiens un matériel informatique de qualité*

Fin 2024, l'ensemble du parc d'ordinateurs a moins de 7 ans.
De même une centaine de vidéoprojecteurs âgés de plus de 10 ans ont été remplacés durant l'année 2024.

1.3.1.1 ACT - Nombre de demandes d'équipements informatiques pour les collèges

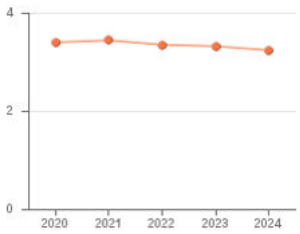
Période	Nombre
2020	212
2021	183
2022	132
2023	150
2024	139



Les collèges sont dotés de tous les moyens informatiques utiles à l'enseignement conformément au référentiel établi. Les demandes complémentaires sont le reflet de l'évolution du référentiel d'équipement.

1.3.1.3 PERF - Nombre d'élèves par poste informatique

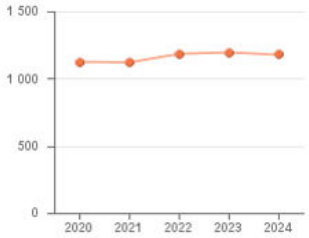
Période	Nombre
2020	3,41
2021	3,45
2022	3,36
2023	3,33
2024	3,25



Le niveau de dotation actuelle est stable depuis plusieurs années et satisfait aux besoins des établissements.

1.3.1.4 ACT - Nombre de vidéoprojecteurs dans les collèges

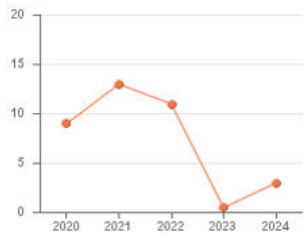
Période	Nombre
2020	1129
2021	1125
2022	1189
2023	1200
2024	1181



Le nombre de vidéoprojecteurs dans les collèges reste stable et répond à la demande des établissements.
Le renouvellement d'un grand nombre d'entre eux se poursuit, afin d'offrir plus d'interactivité et de confort visuel. Un accompagnement à l'utilisation de l'interactivité est proposé aux établissements.

1.3.1.6 PERF - Taux de vétusté du parc informatique (+7 ans)

Période	Taux
2020	9
2021	13
2022	11
2023	0,5
2024	3



Il s'agit là de l'indicateur le plus significatif en termes d'investissement du Département auprès de ses collèges.
Le parc des 2 collèges concernés par des ordinateurs de plus de 7 ans a été renouvelé en février 2025.
Pour limiter l'impact environnemental, la DSI souhaite porter à 10 ans la durée de vie des ordinateurs dans les années à venir.

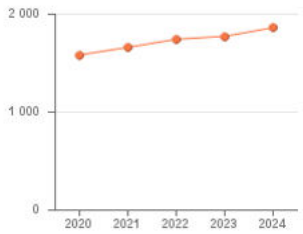


Objectif opérationnel	*1.3.2. Déployer le plan numérique*

Le nombre de connexions et le temps de connexion sur les tablettes restent en dessous des ambitions initiales.

1.3.2.2 PERF - Nombre de tablettes dans les collèges

Période	Nombre
2020	1585
2021	1662
2022	1745
2023	1775
2024	1863



Le nombre d'Ipad dans les collèges est largement satisfaisant au regard de l'usage de ces derniers dans les établissements.

Suite à la migration des 2000 tablettes entre juin et octobre 2024 sur une nouvelle solution, les statistiques seront de nouveau disponibles en 2025 pour connaître le nombre de connexions et le nombre d'heures d'utilisation par semaine.

1.3.2.4 ACT - Nombre d'incidents informatiques dans les collèges

Période	Nombre total	Traités par la hotline externalisée
2020	1106	163
2021	1158	231
2022	1087	207
2023	1072	223
2024	1116	197

Le nombre d'incidents annuels déclarés, lié aux 6000 équipements gérés, est stable.

Direction des systèmes d'information (DSI)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

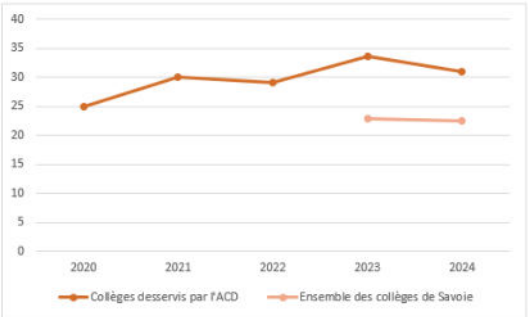
« Favoriser l'accès au numérique »

Les efforts financiers, humains et technologiques de la collectivité au bénéfice des collèges sont importants. Le Département fait régulièrement évoluer le référentiel d'équipement conformément au socle numérique de base édité par la Direction du Numérique pour l'Education.

Objectif politique	***2. Répondre aux besoins de restauration des collégiens avec une offre de qualité***
Objectif stratégique	***2.1. Développer la qualité des matières premières***
Objectif opérationnel	***2.1.1. Développer les circuits courts et le bio dans l'alimentation des collégiens***

2.1.1.1 PERF - Taux d'achat de produits issus des circuits courts pour la restauration dans les collèges desservis par l'atelier culinaire départemental (ACD) / pour la restauration dans les collèges de Savoie

Période	Collèges desservis par l'ACD	Ensemble des collèges de Savoie
2020	25	
2021	30	
2022	29	
2023	33,6	22,9
2024	30,9	22,4



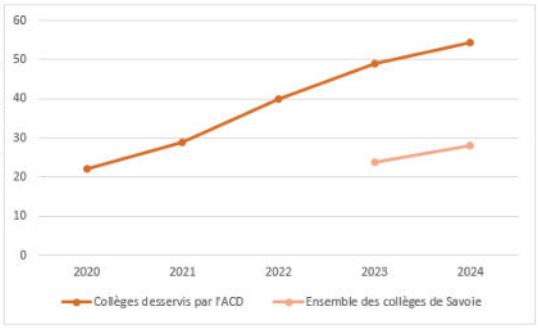
Depuis novembre 2022, un logiciel de gestion de la restauration permet un suivi précis des approvisionnements en produits issus des circuits courts dans l'ensemble des collèges de Savoie.

En 2024, 22,4 % des achats alimentaires des collèges savoyards proviennent des circuits courts. Ce taux atteint 30,9 % pour les établissements desservis par l'atelier culinaire de Chambéry, illustrant une dynamique renforcée en faveur de l'alimentation locale.

L'adhésion des collèges à la centrale d'achat régionale depuis 2018 constitue un levier majeur pour favoriser ces approvisionnements de proximité. En parallèle, le Projet Alimentaire Territorial du Département soutient cette démarche en encourageant la distribution de produits locaux dans les restaurants scolaires, contribuant ainsi au développement des filières agricoles savoyardes.

2.1.1.2 PERF - Taux d'achat de produits issus de l'agriculture biologique en restauration dans les collèges desservis par l'atelier culinaire départemental (ACD) / pour la restauration dans les collèges de Savoie

Période	Collèges desservis par l'ACD	Ensemble des collèges de Savoie
2020	22	
2021	29	
2022	40	
2023	49,1	23,8
2024	54,5	28,1



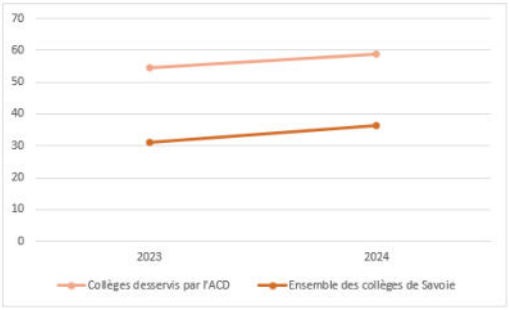


Depuis novembre 2022, un logiciel de gestion de la restauration permet un suivi précis des approvisionnements en produits issus de l'agriculture biologique dans l'ensemble des collèges de Savoie.

En 2024, 28,1 % des achats alimentaires des collèges savoyards proviennent de l'agriculture biologique. Ce taux atteint 54,5 % pour les établissements desservis par l'atelier culinaire de Chambéry, témoignant d'une progression constante en faveur d'une alimentation plus durable et de qualité.

2.1.1.3 PERF - Taux d'achat de produits EGALIM pour la restauration dans les collèges desservis par l'atelier culinaire départemental (ACD) / pour la restauration dans les collèges de Savoie

Période	Collèges desservis par l'ACD	Ensemble des collèges de Savoie
2023	54,5	31,2
2024	58,9	36,3



En 2024, les achats de produits de qualité et durables (conformément à la loi EGALIM) représentent 36,3 % des approvisionnements pour l'ensemble des collèges de Savoie. Ce taux atteint 58,9 % en 2024 pour les établissements desservis par l'atelier culinaire, témoignant d'un engagement renforcé en faveur d'une alimentation durable.

QU'EST-CE QU'UN PRODUIT EGALIM ?

Un produit de qualité et durable au sens de l'objectif fixé par la loi EGAlim doit bénéficier d'un des labels suivants : Agriculture biologique, Label Rouge, Appellation d'origine (AOC/AOP), Indication géographique (IGP), Spécialité traditionnelle garantie, Mention Haute valeur environnementale, Ecolabel pêche durable, logo Région ultrapériphérique, Commerce équitable, Mention « fermier », Produit acquis suivant des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie, Produits acquis principalement sur la base de leurs performances en matière environnementale et d'approvisionnements directs, Produits équivalents aux produits bénéficiant de ces signes, mentions ou labels.





Atelier culinaire départemental

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.1. ☺

« Développer la qualité des matières premières »

Depuis le 1er janvier 2022, les repas des restaurants collectifs publics doivent inclure 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique, conformément à la loi EGALIM (n°2018-938 du 30 octobre 2018).

Le rapport du Gouvernement au Parlement sur l'application des objectifs d'approvisionnement en restauration collective indique qu'en 2024, les restaurants collectifs atteignent un taux d'approvisionnement de 25,3 % en produits durables et de qualité, dont 12,1 % de produits bio.

Le Département de la Savoie s'engage activement à offrir des repas de qualité dans les collèges, alliant nutrition, durabilité et respect de l'environnement. Depuis plusieurs années, un effort constant est déployé pour privilégier des produits locaux, biologiques et durables dans la préparation des repas des collégiens. En 2024, 36,3 % des approvisionnements alimentaires dans les collèges de Savoie sont issus de produits durables et de qualité, dont 28,1 % proviennent de l'agriculture biologique.

L'Atelier culinaire départemental, qui dessert 11 collèges satellites, se distingue particulièrement avec 58,9 % de produits durables et de qualité, dont 54,5 % issus de l'agriculture biologique.

De plus, l'Atelier culinaire et 11 collèges satellites bénéficient du label Ecocert « En Cuisine », une reconnaissance de leur engagement à privilégier des produits biologiques, locaux et de saison, tout en garantissant une cuisine faite maison et l'absence d'OGM et d'additifs. Ce label souligne également les efforts pour réduire le gaspillage alimentaire.

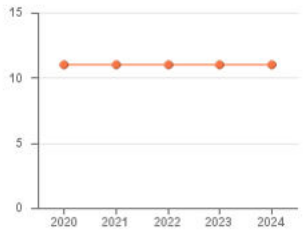
Ces initiatives contribuent à la qualité des repas servis aux collégiens savoyards et à la sensibilisation des jeunes générations aux enjeux de l'alimentation durable. Les collèges de Savoie s'affirment ainsi comme des acteurs engagés dans la promotion d'une alimentation saine et responsable, à la fois bénéfique pour les élèves et pour la planète.

Objectif politique	***2. Répondre aux besoins de restauration des collégiens avec une offre de qualité***
Objectif stratégique	***2.2. Optimiser la production de repas***

Objectif opérationnel	***2.2.1. Renforcer la mutualisation des sites de production***

2.2.1.1 PERF - Nombre de collèges desservis par l'atelier culinaire départemental (ACD)

Période	Nombre
2020	11
2021	11
2022	11
2023	11
2024	11

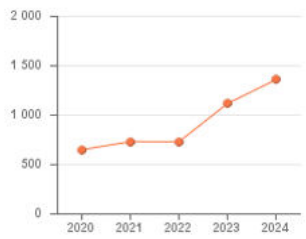


Le Plan « Collèges 2018-2023 » propose un schéma départemental de la restauration scolaire visant à garantir à la fois la continuité du service (face aux difficultés de recrutement des cuisiniers) et à améliorer la qualité des repas servis. Pour ce faire, il prévoit la mise en place progressive d'ateliers culinaires départementaux sur l'ensemble du territoire. Ainsi, en 2024, l'atelier culinaire existant à Chambéry a été relocalisé, permettant une extension de son périmètre, avec un passage de 11 à 20 collèges desservis d'ici 2027. Par ailleurs, un nouvel atelier culinaire ouvrira en 2025 en Maurienne pour desservir 5 collèges. Une réflexion est également en cours pour déployer un ou deux ateliers supplémentaires sur les territoires d'Albertville-Tarentaise, afin de couvrir l'ensemble des autres collèges du Département. Seul le collège du Chatelard ne sera pas desservi par un ACD compte tenu de son éloignement géographique.

Objectif opérationnel	2.2.2. Assurer la continuité de service par l'intervention de l'EMAT

2.2.2.1 PERF - Nombre de jours d'intervention de l'Equipe Mobile d'Agents Territoriaux (EMAT restauration)

Période	Nombre
2020	652
2021	733
2022	732
2023	1 117
2024	1 359



Avec son équipe mobile de restauration, le Département cherche à garantir la continuité du service et à maintenir un service de restauration de qualité. Depuis la rentrée de septembre 2020, les besoins de remplacement dans les collèges sont en augmentation. Parallèlement, les remplacements, qu'ils soient de courte durée ou de longue durée, ainsi que les recrutements sur emplois permanents, prennent plusieurs mois à être mis en place. C'est pourquoi des postes supplémentaires de chefs de cuisine volants ont été créés au cours de l'année 2023, expliquant l'augmentation du nombre de jours d'intervention de l'EMAT restauration. 2 chefs de cuisine sont absents depuis début 2023 et un poste est vacant depuis septembre 2024.

Objectif opérationnel	2.2.3. Réduire le gaspillage alimentaire

L'un des objectifs du plan « Collèges 2018-2023 » est de promouvoir des pratiques éco-responsables, notamment en luttant contre le gaspillage alimentaire et en favorisant le recyclage des déchets, en collaboration avec les partenaires de la chaîne de recyclage. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de développement durable et de maîtrise des coûts, tout en contribuant à améliorer la qualité des repas proposés aux collégiens, en privilégiant l'utilisation de produits locaux, de saison et biologiques, grâce aux économies réalisées.



Les 36 collèges publics dont la gestion de la restauration relève du Département sont activement impliqués dans cette lutte contre le gaspillage alimentaire, avec des niveaux d'engagement et des actions adaptées à chaque établissement.

Plusieurs actions sont mises en place pour lutter contre le gaspillage alimentaire :
La généralisation du service individualisé, ajusté à l'appétit et aux goûts de chaque élève, a permis de réduire significativement le gaspillage ces dernières années et une évaluation des quantités gaspillées et de leurs sources permet de mieux cibler les solutions adaptées. Parallèlement, une sensibilisation des collégiens sur cette thématique les incite à adopter des comportements responsables, notamment avec la semaine de l'anti-gaspillage alimentaire, une opération animée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (Cité du goût et des saveurs) dans les collèges. Enfin, des outils innovants, tels que les selfs collaboratifs, sont expérimentés, avec l'ouverture du premier self collaboratif en Savoie au collège Le Revard à Grésy-sur-Aix. Ce dispositif, qui permet aux élèves de participer activement à la gestion des portions et des déchets, sera progressivement déployé dans d'autres collèges, notamment lors des restructurations des services de restauration scolaire.

Action anti-gaspillage
Self collaboratif du collège de Grésy-sur-Aix





Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.2. ☺

« Optimiser la production de repas »

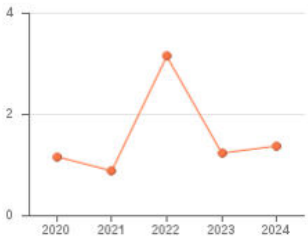
Le Plan « collège 2018-2023 » propose un schéma départemental de la restauration permettant, à la fois de garantir la continuité du service (difficulté de recrutement de cuisiniers) et une meilleure maîtrise de la qualité des repas confectionnés grâce à la mise en place progressive d'ateliers culinaires départementaux dans les territoires, avec notamment la relocalisation en 2024 et l'extension du périmètre de l'atelier culinaire existant et basé à Chambéry (passage de 11 à 20 collèges desservis à horizon 2027) et l'ouverture d'un nouvel atelier culinaire en Maurienne en 2025.

Objectif politique	***2. Répondre aux besoins de restauration des collégiens avec une offre de qualité***
Objectif stratégique	***2.3. Maintenir la compétence des agents de restauration***

Objectif opérationnel	***2.3.1. Garantir l'accès à la formation pour les agents intervenant en restauration***

2.3.1.1 PERF - Nombre moyen de jours de formation par agent

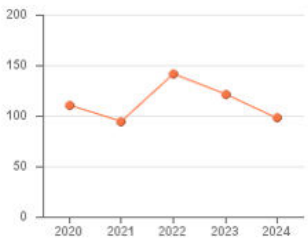
Période	Nombre
2020	1,17
2021	0,89
2022	3,15
2023	1,24
2024	1,38



Un plan de formation ambitieux est déployé depuis 2018 concernant les thématiques de restauration collective (qualité nutritionnelle, hygiène, techniques culinaires). Ce plan de formation s'adresse à l'ensemble des agents des collèges intervenant en restauration : chefs de cuisine, responsables de cuisine satellite, aides-cuisine, agents polyvalents.
À titre illustratif, voici quelques exemples de formations dispensées en 2024 : formation sur le Plan de maîtrise sanitaire des collèges, formation sur la cuisine végétale, entre autres.

2.3.1.2 PERF - Nombre d'agents formés aux pratiques de restauration collective (hygiène, qualité nutritionnelle, techniques culinaires)

Période	Nombre
2020	111
2021	95
2022	142
2023	122
2024	98

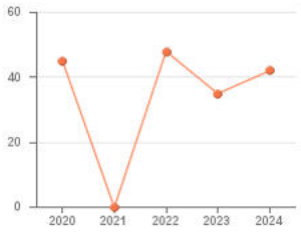


En moyenne, près de 115 agents sont formés chaque année aux pratiques de restauration collective.

Objectif opérationnel	***2.3.2. Favoriser les échanges entre pairs***

2.3.2.1 PERF - Nombre d'agents concernés par les réunions du réseau d'échanges entre pairs

Période	Nombre
2020	45
2021	0
2022	48
2023	35
2024	42



Un séminaire des cuisiniers et des responsables des cuisines satellites est organisé chaque année.

Ces séminaires permettent de développer les échanges entre professionnels et de dynamiser le réseau des personnels intervenant en restauration.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.3. ☺

« Maintenir la compétence des agents de restauration »

Depuis 2018, un programme de formation ambitieux a été mis en place pour maintenir le niveau de compétence des agents de restauration, en mettant l'accent sur des sujets clés tels que la qualité nutritionnelle, l'hygiène et les techniques culinaires en restauration collective. Ce programme s'adresse à tous les agents intervenant en restauration dans les collèges : chefs de cuisine, responsables de cuisine satellite, aides-cuisines et agents polyvalents.

Le nombre de formations s'est accru et la diversité des sujets abordés a été élargie pour prendre en compte les évolutions techniques et réglementaires dans le domaine de la restauration collective.
De nouvelles formations axées sur des techniques culinaires spécifiques telles que la pâtisserie, les cuissons basse température, le dressage, le service, la réduction du gaspillage alimentaire et la création de menus végétariens ont été développées.

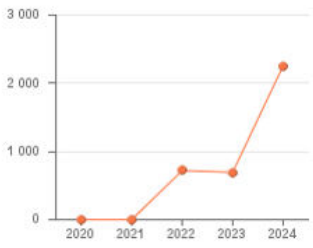
Ces formations, en plus de renforcer les compétences des agents, favorisent les échanges entre professionnels et contribuent à développer un réseau solide de personnels dédiés à la restauration scolaire.

Objectif politique	***3. Accompagner les projets éducatifs***
Objectif stratégique	***3.1. Faciliter l'accès à l'orientation des collégiens***

Objectif opérationnel	***3.1.1. Garantir l'accès aux forums des métiers***

3.1.1.1 ACT - Nombre de collégiens participant à des forums chaque année

Période	Nombre
2020	-
2021	-
2022	720
2023	695
2024	2 255

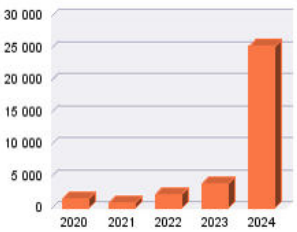


En 2024, la Communauté d'agglomération Arlysère n'a pas pu organiser le Carrefour des métiers et de l'information, il a été reporté à début 2025. Cependant, 2 255 collégiens ont participé aux Salon Alp'ternance organisé par l'Association pour la Promotion de l'Alternance en Savoie et au Festival Tech&Fest (salon de l'innovation technologique).

Objectif opérationnel	***3.1.2. Faciliter la découverte du monde de l'entreprise***

3.1.2.1 ACT - Budget attribué pour de l'accompagnement de projets en lien avec la découverte du monde de l'entreprise

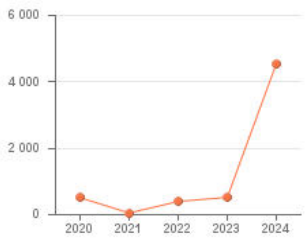
Période	Euros
2020	1 284
2021	700
2022	2 100
2023	3 776
2024	25 118



En 2024, on note une nette augmentation de la participation des établissements aux actions de découverte du monde de l'entreprise. Par ailleurs, 23 collèges publics et 3 collèges privés, se sont rendus au salon Alp'ternance organisé par l'Association pour la Promotion de l'Alternance en Savoie pour lequel le Département a pris en charge les frais de transport.

3.1.2.1 ACT - Nombre de collégiens en collèges publics et privés participant à des projets en lien avec la découverte du monde de l'entreprise

Période	Nombre
2020	512
2021	52
2022	398
2023	522
2024	4547



En 2024, on note une forte participation des établissements à des actions de découverte du monde de l'entreprise : Salon Alp'ternance, Festival Tech&Fest et visites d'entreprises qui ont profité à 4 547 élèves du secteur public et 58 élèves du secteur privé.

Direction des collèges (DC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 3.1. ☺

« Faciliter l'accès à l'orientation des collégiens »

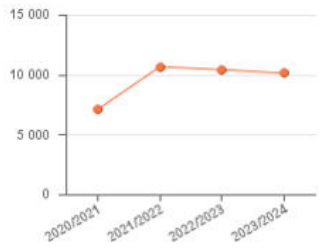
Le Département intervient de manière volontariste pour accompagner l'Education Nationale dans l'orientation professionnelle des jeunes collégiens tout en favorisant la promotion des métiers propres à notre territoire (montagne, hôtellerie, etc.). En 2024, on constate la poursuite des projets et de la participation à des actions de découverte du monde de l'entreprise. Ainsi, le Département a augmenté les crédits nécessaires au transport des collégiens notamment dans le cadre du Salon Alp'ternance organisé par l'Association pour la Promotion de l'Alternance en Savoie.

Objectif politique	***3. Accompagner les projets éducatifs***
Objectif stratégique	***3.2. Faciliter l'accès à la culture***
Objectif opérationnel	***3.2.1. Favoriser l'action culturelle locale***

Le Département et ses partenaires pilotent 4 dispositifs d'éducation artistique et culturelle en musique, danse, théâtre, cinéma, culture scientifique et technique. Concrètement, ils proposent aux collèges volontaires une aide financière et un accompagnement pour faciliter le développement d'actions culturelles à destination des élèves.

3.2.1.1 PERF - Nombre de collégiens concernés par les actions culturelles initiées ou soutenues par le Département

Période	Année
2020/2021	7 124
2021/2022	10 700
2022/2023	10 459
2023/2024	10 161



59 % des collégiens savoyards ont eu accès à au moins un projet d'éducation artistique et culturelle (EAC), toutes actions confondues en 2023/2024, en lien avec les dispositifs départementaux. Le Pass Culture (part collective, Ministère de l'Education nationale) est une aide financière précieuse en faveur du développement de l'EAC dans les collèges (25€ / élève) en lien avec les dispositifs du Département ou des projets initiés en toute autonomie par l'équipe éducative du collège. Cette année, il a été utilisé, avec l'accord de la DSDEN, pour les résidences « artistes au collège » et « collège au cinéma » (49 354€), qui restent les deux propositions les plus plébiscitées par les équipes éducatives. Cet abondement de l'enveloppe financière a eu pour effet de travailler plus en profondeur les thématiques coconstruites pour les résidences Artistes au collège, en augmentant le nombre d'heures de pratique par classe, et d'accroître sensiblement le nombre de collèges impliqués dans Collège au cinéma, après une baisse des inscriptions l'an dernier.



Depuis 2 ans, le nombre de collèges participant à Elèves au concert est en légère expansion grâce aux propositions de médiations et de rencontres innovantes du chef. L'Orchestre des Pays de Savoie a ainsi proposé un concert théâtralisé avec un comédien qui explore les moments les plus marquants de la vie de Beethoven et les associe à ses quatuors les plus emblématiques.

Dose le son maintient la participation des collèges autour des risques auditifs avec le soutien de la Direction de la Jeunesse et l'Agence régionale de santé (ARS).

Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 3.2. ☺

« Faciliter l'accès à la culture »

Le Département œuvre conjointement avec l'Education nationale pour la mise en place d'un parcours artistique et culturel cohérent à destination de tous les collégiens. Les dispositifs départementaux sont bien repérés, les collèges volontaires s'en saisissent pour proposer aux élèves de rencontrer un artiste, ou découvrir et pratiquer l'art. Le recours à la part collective du Pass culture proposé par l'Etat a eu des effets positifs sur les dispositifs Artistes au collège et Collège au cinéma, en améliorant la qualité des interventions et en augmentant le nombre de collégiens touchés. Il ouvre la voie à de nouveaux projets à l'initiative des collèges.

Objectif politique	***4. Contribuer au maintien et au développement de l'offre de formation post-bac en Pays de Savoie (DPT)***
Objectif stratégique	***4.1. Conforter le positionnement de l'université de Savoie Mont-Blanc (USMB) dans le paysage rhônalpin***

Objectif opérationnel	***4.1.1. Maintenir un niveau minimum de soutien à l'Université Savoie Mont-Blanc***

Le Département de la Savoie a toujours été le partenaire de l'USMB pour assurer son développement et une qualité d'accueil pour ses étudiants. Cela s'entend tant du point de vue de l'investissement pour financer les opérations immobilières pour l'accueil des étudiants que du fonctionnement au travers d'un contrat quadriennal.

A ce double titre, le Département est un partenaire majeur de l'USMB.

Objectif opérationnel	***4.1.2. Soutenir les actions favorisant les partenariats entre les laboratoires de l'Université Savoie Mont-Blanc et les entreprises du territoire***

La cellule « valorisation de la recherche » de l'USMB doit revoir son organisation pour mieux œuvrer au rapprochement entre laboratoires et entreprises du territoire. Parallèlement, l'antenne Savoie de l'Agence Auvergne Rhône Alpes Entreprises développe aussi des temps de rencontres comme les RDV (Recherche, Développer et InnoVer) des PME en Savoie pour essayer d'essaimer et de faire se rapprocher les deux écosystèmes. L'action de la Fondation Savoie Mont Blanc a également pour mission d'accélérer cette perméabilité entre recherche et monde économique en finançant des projets qui renforcent les liens entre ces 2 acteurs du territoire. Cette connaissance mutuelle n'est pas encore acquise, la Fondation doit encore innover pour trouver de nouveaux modes de communication pour aller plus loin vers des entreprises plus petites qui n'ont pas le réflexe de penser innovation recherche et surtout USMB. Les laboratoires doivent également s'ouvrir davantage et remettre en cause cette frilosité du monde de la recherche publique envers les acteurs privés. Il existe néanmoins de belles réussites au sein de l'USMB mais on peut aller plus loin.

Objectif opérationnel	4.1.3. Soutenir l'immobilier universitaire

Au cours de l'année 2023, des financements au titre du Contrat de plan Etat Région ont été actés : 21,2 M€ de financements Etat et Région et 20 M€ de l'agglomération de Chambéry et du Département, pour la réalisation d'une première tranche de travaux sur le campus de Jacob-Bellecombette (rénovation / extension de la bibliothèque universitaire (BU) et construction d'un nouveau bâtiment. Les travaux d'extension de la BU de Jacob Bellecombette ont été lancé en septembre 2024 et seront livrés en septembre 2025. L'étude de programmation pour définir le contenu du nouveau bâtiment appelé CEDRA a été lancée.

Direction des politiques territoriales (DPT)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 4.1. ☺

« Conforter le positionnement de l'université de Savoie Mont-Blanc dans le paysage rhônalpin »

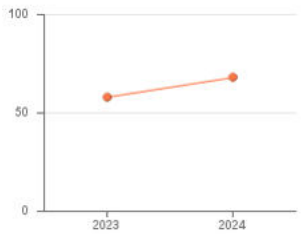
Le Département est le premier partenaire financier local par les moyens financiers qu'il a mobilisés depuis 30 ans en faveur de l'USMB. Ce soutien ne se dément pas au fil des ans, tout en veillant à ce que l'Université soit en permanence à l'écoute des besoins en formation et de recherche des entreprises du territoire.
Toutefois, la sous dotation de l'Etat met en grande difficulté l'USMB qui va devoir opérer des choix complexes et réduire ses capacités d'accueil puisqu'elle doit en parallèle faire face à des charges de fonctionnement qui augmentent.

Objectif politique	5. Contribuer à répondre à la demande en matière d'équipements scolaires (DPT)
Objectif stratégique	5.1. Répondre aux besoins des communes et intercommunalités en matière d'équipements scolaires

Objectif opérationnel	5.1.1. Contrats départementaux - Accompagner les collectivités dans leurs projets d'améliorations ou de construction d'écoles

5.1.1.1 ACT - Contrats départementaux - Ecoles primaires et maternelles (hors maintien en l'état et mise en conformité) : nombre de classes soutenues

Période	Nombre
2023	58
2024	68

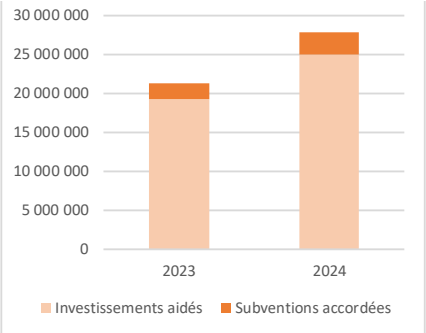


Le Département soutient les projets de construction et de restructuration des établissements scolaires 1er degré dans le cadre des Contrats départementaux sur chacun des 7 territoires. Il peut aussi intervenir sur des opérations de rénovation thermique globale afin de venir soulager les inventaires du Fonds départemental d'équipement de communes.

Le nombre de projets soutenus reste aléatoire et dépend des demandes déposées par les maîtres d'ouvrage, communes et syndicats intercommunaux. On peut citer notamment la rénovation et l'extension du groupe scolaire de l'Albanne sur le territoire de Grand Chambéry et la rénovation de l'école Bébois à Saint-Thibaud-de-Couz sur le territoire de l'Avant-Pays-Savoyard.

5.1.1.1 PERF - Contrats départementaux - Ecoles primaires et maternelles (hors maintien en l'état et mise en conformité) : montant des investissements et des subventions

Période	Investissements aidés	Subventions accordées
2023	19 321 511	1 974 950
2024	24 976 882	2 918 739



L'aide globale du Département atteint 12% du montant total des travaux ce qui est tout à fait significatif. Depuis la nouvelle génération de contrat, les opérations de grosses rénovations énergétiques globales sont finançables via les contrats au même titre que les restructurations sur les groupes scolaires. Il s'avère que sur tous les territoires, ce sont les principales opérations qui ont été financées depuis le début des contrats.

FOCUS SUR ...

CONTRATS DEPARTEMENTAUX :
L'EXEMPLE DU SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION THERMIQUE ET EXTENSION DE L'ECOLE BEBOIS A SAINT-THIBAUD-DE-COUZ

L'école primaire de Saint-Thibaud-de-Couz a été construite en 1992. L'inconfort du bâtiment auprès des élèves et des enseignants en période hivernale ou estivale en raison d'une mauvaise isolation a nécessité d'engager une rénovation du bâtiment. Ainsi les travaux ont porté sur le remplacement de toutes les menuiserie extérieures, l'isolation par l'extérieur et la pose de brise soleil. D'autre part, la commune a entrepris l'agrandissement du restaurant scolaire afin d'augmenter la capacité d'accueil pour les enfants.
Ce projet a été financé d'une part dans le cadre du FDEC pour la partie performance énergétique à hauteur de 97 007 € et d'autre part via le Contrat départemental du territoire de l'Avant-pays-Savoyard pour l'agrandissement de la cantine à hauteur de 63 000 €



Direction des politiques territoriales (DPT)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 5.1. ☺

« Répondre aux besoins des communes et intercommunalités en matière d'équipements scolaires »

Les aides du Département sont mises en œuvre conformément aux demandes de l'Assemblée départementale et permettent d'accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets. Le niveau d'accompagnement du Département est souvent très significatif sur ces opérations, il marque l'intérêt des élus départementaux sur cette thématique.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURES	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
2.1. Développer la qualité des matières premières 2.2. Optimiser la production de repas 2.3. Maintenir la compétence des agents de restauration	**2C2** Organisation de la restauration dans les collèges	Un schéma départemental de la restauration est élaboré. Il fixe les grandes orientations en matière de restauration ainsi que des hypothèses de périmètre de cuisine mutualisée (2e commission du 24 octobre 2016). Le Plan collèges a été adopté le 8 février 2019.	Progressivement à partir de 2017.			☺		
1.1. Garantir une dotation en personnel nécessaire et suffisante dans les collèges	**2C3** Organisation des moyens mis à disposition des collèges	Passage d'une logique de moyen à une logique de niveaux de service (NDS) Mise en place d'équipes mobiles d'agents. Le Plan collèges a été adopté le 8 février 2019.	2021 : rattachement de tous les agents de maintenance aux MTD 2023 : - fin du déploiement des NDS - constitution de l'EMAT entretien Chambéry 2024/2025 : création des 3 autres EMAT entretien				☺	

Direction des collèges (DC)

Les principaux enjeux RH sont l'usure au travail, le vieillissement des agents, les nombreux départs en retraite à venir, la modernisation de 28 collèges avec une augmentation des surfaces à entretenir.

Il s'agit d'y répondre par :
- des **formations** pour améliorer la santé et la sécurité au travail des agents, ou leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences pour un reclassement,
- la poursuite du plan **d'équipement** des agents, et leur accompagnement pour bien utiliser le matériel,
- L'application du **niveau de service** départemental pour l'entretien des locaux,
- Le développement des **équipes volantes**,
- L'accompagnement des collèges pour adapter les organisations de travail,
- La reconsidération des **effectifs** de certains établissements suite à la mise en place de niveau de service pour le nettoyage et l'élaboration d'effectif cible par collège permettant des ajustements entre établissements,
- Un travail de **valorisation des métiers et de la collectivité** en vue de susciter de nouvelles vocations et satisfaire tous les besoins de recrutements.

Concernant la restauration scolaire, le Département a affirmé sa volonté de promouvoir le « bien manger » au collège à travers des actions concrètes actées par le « Plan collèges » et avec la communauté éducative, une charte départementale de la restauration visant à proposer une restauration scolaire qualitative et durable.

Cette charte a été adoptée par l'Assemblée départementale en décembre 2021, elle a pour objectif de définir un cadre d'engagements réciproques entre le Département et les collèges publics pour le développement d'une politique volontariste et ambitieuse de restauration scolaire.

La charte repose sur les 5 orientations stratégiques suivantes :

- Santé : proposer une alimentation bénéfique à la santé des adolescents en garantissant des repas sains, équilibrés, et favoriser l'accès à ce service de façon équitable pour tous les collégiens de Savoie.
- Restauration durable : soutenir et pérenniser une restauration durable, respectueuse de l'environnement et ancrée sur nos territoires.
- Sécurité alimentaire : garantir l'hygiène et la sécurité alimentaire des repas.
- Education à l'alimentation : encourager et accompagner les actions d'éducation à l'alimentation et au goût auprès des adolescents.
- Accueil et environnement du repas : créer un accueil et un environnement de qualité, favorables à la prise de repas.

Cette charte est partie intégrante de la convention-cadre passée entre le Département et les collèges qui est soumise aux conseils d'administration des collèges publics dont le Département à la charge. Ainsi, à travers l'approbation de la convention-cadre, le collège s'engage à respecter la « Charte départementale pour une restauration saine, de qualité et durable ». En outre, les engagements portés par la charte s'inscrivent dans la durée, dans le cadre d'une démarche progressive et pérenne.

Direction des bâtiments et moyens généraux (DBMG)

Le plan pluriannuel d'investissement - PPI sur les collèges permet de rénover et moderniser durablement les collèges de Savoie, autour de 4 axes majeurs :

- Adapter les bâtiments afin de répondre, d'une part, aux besoins capacitaires actuels et à venir et, d'autre part, aux évolutions des programmes pédagogiques notamment dans les domaines des sciences et de la technologie ;
- Garantir des bâtiments modernes et écologiquement responsables en intégrant des objectifs de développement durable et de maîtrise énergétique dans toutes les opérations de restructuration conformément au Plan Climat Énergie Territorial - PCET adopté par l'Assemblée départementale le 2 février 2018 ;
- Poursuivre les mises aux normes réglementaires : désamiantage, mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc. ;
- Garantir la sécurité des collégiens et assurer la prévention des risques technologiques et attentats.

Les opérations du PPI intègrent les ambitions renforcées en matière de performance énergétique et les augmentations liées au contexte économique.

Direction des systèmes d'information (DSI)

Le système d'information pédagogique est entièrement centralisé sur une infrastructure sécurisée.
Dorénavant l'objectif principal de la DSI pour 2025 consiste à migrer les 500 ordinateurs du personnel administratif sur cette infrastructure afin de supprimer les anciens serveurs (HORUS et AMON) encore en place, ouvrant la perspective à de nouveaux usages et à de nouvelles facultés de fonctionnement des collèges.

Direction des politiques territoriales (DPT)

L'année 2024 a vu le lancement de la première opération du contrat de plan Etat / Région volet enseignement supérieur avec le démarrage de l'extension de la Bibliothèque Universitaire de Jacob Bellecombette.
Concernant les contrats, certaines fiches actions ont été très fortement mobilisées, notamment celle relative aux écoles ce qui conduira certains territoires à prévoir un avenant à leur contrat.

Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)

Dans le cadre du schéma unique de développement artistique et culturel, le déploiement des projets d'éducation artistique et culturelle se poursuit auprès des collégiens.


RD1006-Falaise de la Praz
©vuedici.org

Politique routière

RAPPORT D'ACTIVITÉ

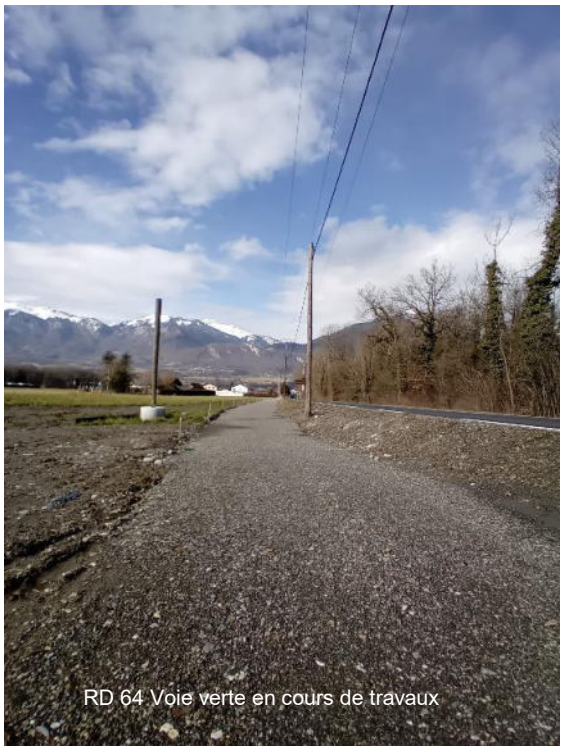
ET DE PERFORMANCE 2024

Commissions d'élus : **2ème commission**

Directions concernées :

- **Pôle Aménagement – Direction des infrastructures**


RD 991 Marquage vélo lors des travaux sur chaussées


RD 64 Voie verte en cours de travaux

SOMMAIRE

SYNTHESE 197
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 198
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 202
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 205
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 229

SYNTHESE - POLITIQUE ROUTIÈRE

10,76%



Chargé de l'entretien, de la gestion et de l'aménagement de la voirie départementale, le Département s'emploie à garantir la sécurité des usagers et la fluidité du trafic en toutes saisons.

Contexte

Dans notre Département de montagne, les enjeux liés à la route sont très spécifiques. Plus de 900 kms sont ainsi situés au-dessus de 1 000 mètres d'altitude.

Nos routes (chaussées, ouvrages d'art, ouvrages de protection contre les risques naturels…) souffrent des conséquences du changement climatique. Multiplication des cycles de gel et de dégel, intensification des phénomènes extrêmes : le changement climatique est une réalité et ces phénomènes s'accélèrent. Si la majorité de nos efforts humains et financiers porte sur l'entretien, le maintien en état de notre réseau, la remise en état des ouvrages, suite aux intempéries, prend une place grandissante. L'activité 2024 aura ainsi été fortement impactée par les conséquences des intempéries de fin 2023.

L'une des principales missions du Département est de préserver son patrimoine.

Assurer la sécurité sur nos routes est notre première priorité et nous nous sommes organisés en conséquence. Sécurité routière, mise aux normes des tunnels, sécurisation face aux risques naturels sont les enjeux routiers majeurs dans notre Département.

Au-delà de ces missions prioritaires, le Département poursuit une politique d'aménagement de son réseau routier afin d'améliorer la fluidité de la circulation et de favoriser les modes de déplacements alternatifs, dont le covoiturage et les déplacements à vélo.

Principales réalisations 2024

- Fin de la reconstruction du pont du Verney sur la RD1006 à Val Cenis,
- Maintenance des chaussées, ponts et murs de soutènement maintenue à un niveau très important.
- Aménagements routiers pour améliorer la sécurité et la fluidité routières, en plaine et en montagne, en zones urbaine et rurale, dans le cadre de partenariats avec d'autres acteurs.
- Achèvement des travaux de sécurisation de la falaise de la Praz, préalable indispensable à la réouverture de la voie ferrée et de la RD 1006 en 2025
- Réparation de la plupart des sites endommagés par les intempéries de l'hiver 2023 / 2024
- Poursuite d'un programme important de remise à niveau des ouvrages d'assainissement routier
- Poursuite des aménagements cyclables avec notamment la véloroute V62 – Bella Via en Combe de Savoie et la ViaRhôna à Motz, le remplacement de la passerelle de l'Arche sur l'avenue verte
- Poursuite de la mise en œuvre du plan vélo et notamment la dimension Collège avec l'appel à projet travaux sur le dernier km.
- Le passage de l'ensemble de la flotte industrielle au carburant HVO et l'accélération du renouvellement de la flotte traduisent l'ambition du Département en faveur de la réduction de ses émissions.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2024 :

72,47 M€ (CA)

570,74 équivalents temps plein (ETP) dont :

129,38 ETP (siège Adret + service du matériel)

441,36 **ETP** (Maisons techniques et centres routiers)

Patrimoine :

3 130 km de RD dont près de **500** km d'accès aux stations de sport d'hiver

28 tunnels, environ **1 200** ponts et **6 800** murs de soutènement

Environ **2 400** sites sensibles aux risques naturels et **2 150** ouvrages de protection contre les risques naturels et **48** galeries pare-blocs et pare-avalanches

150 km de véloroutes (ViaRhôna, La Belle Via) en service en 2024 (dont 12 km en jalonnement provisoire restant à aménager)

Enjeux

- Préserver le patrimoine routier
- Optimiser l'exploitation du réseau routier
- Améliorer la sécurité des usagers
- Favoriser les transports alternatifs et optimiser les déplacements
- Fournir des matériels adaptés aux besoins.

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

Le Département s'engage pour décarboner la Savoie. Plusieurs axes de la politique routière inscrits au plan climat déclinent cette ambition :

- Réduire l'impact carbone des travaux de chaussée en ayant un recours accru à des techniques bas carbone,
- Préserver la biodiversité en luttant contre les espèces indésirables, en préservant les espèces patrimoniales et en créant les conditions favorables à l'épanouissement des espèces,
- Réduire l'impact carbone de la flotte du Département en poursuivant son électrification et en recherchant des solutions innovantes. L'utilisation de biodiesel HVO s'inscrit dans cette dynamique,
- Agir pour les mobilités du quotidien, en s'engageant auprès des territoires avec le plan vélo 2023, la promotion active du covoiturage et une action forte pour l'émergence d'un syndicat mixte des mobilités à l'échelle des territoires (Communautés d'agglomération de Grand Lac, Grand Chambéry, Communauté de communes de Cœur de Savoie).

Les intempéries de la fin de l'année 2023 et leurs conséquences sur les ouvrages routiers ont confirmé que la gestion de patrimoines routiers s'inscrivait dans un contexte de changement climatique visible. Le Département organise ses moyens et poursuit ses réflexions et ses efforts pour adapter, concevoir des ouvrages sobres et résilients.

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Dans le domaine routier, les compétences du Département consistent à entretenir, exploiter, sécuriser, moderniser le réseau routier départemental.

Dans notre Département de montagne, les enjeux liés à la route sont très spécifiques. Nos routes (chaussées, ouvrages d'art, ouvrages de protection contre les risques naturels…) souffrent des conséquences du changement climatique. Multiplication des cycles de gel et de dégel, intensification des phénomènes extrêmes : le changement climatique est une réalité et ces phénomènes s'accélèrent. Si la majorité de nos efforts humains et financiers porte sur l'entretien, le maintien en état de notre réseau, la remise en état des ouvrages, suite aux intempéries, prend une place grandissante. L'activité 2024 aura ainsi été fortement impactée par les conséquences des intempéries de fin 2023. Assurer la sécurité sur nos routes est notre première priorité et nous nous sommes organisés en conséquence. Sécurité routière, mise aux normes des tunnels, sécurisation face aux risques naturels sont les enjeux routiers majeurs dans notre Département.

Dans ce cadre, les objectifs sont les suivants :
- préserver le patrimoine dont les chaussées et les ouvrages d'art (ponts, murs, tunnels, …)
- offrir de bonnes conditions de circulation par tous temps (neige et verglas), en fluidifiant le trafic et en informant les usagers
- améliorer la sécurité routière et protéger les usagers contre les risques naturels
- favoriser la fluidité de la circulation et les modes de déplacements alternatifs (aménagements cyclables et aires de covoiturage)
- gérer et maintenir en état les matériels (véhicules, matériels et engins).

Le Département doit notamment maintenir en état ses plus de 3 130 km de routes départementales dont environ 900 km situés au-dessus de 1 000 mètres d'altitude. Il doit également entretenir un très grand nombre d'ouvrages d'art et ses dispositifs de protection contre les risques naturels (1 200 ponts, 6 800 murs, 28 tunnels et 2 150 ouvrages ou équipements de protection dont 48 galeries pare-blocs et pare-avalanches).

Par ailleurs, le Département de la Savoie étant fortement exposé aux risques naturels (avalanches, chutes de blocs, éboulements, coulées de boues, inondations, …), il est tenu d'effectuer une surveillance régulière de ses nombreux sites sensibles (2 400 sites sensibles aux chutes de blocs et aux mouvements de terrains et 450 sites sensibles aux phénomènes avalancheux).

Le Département participe également, en partenariat avec d'autres collectivités, au développement de la pratique du vélo, avec l'extension des itinéraires cyclables (ViaRhôna, La Belle Via) et des équipements pour le cyclo-tourisme. Depuis 1993, le Département favorise la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien, les loisirs et le tourisme. Cette politique a été renouvelée en 2020 avec l'approbation d'un premier plan vélo. Fin 2024, les véloroutes ViaRhôna et la Belle Via (V62 et V63) aménagées par le Département (hors zones urbaines et antennes locales) totalisent un linéaire de plus de 150 km et il reste moins de 12 km à aménager. Sur les tronçons non aménagés, un jalonnement provisoire est mis en place afin de guider les usagers.

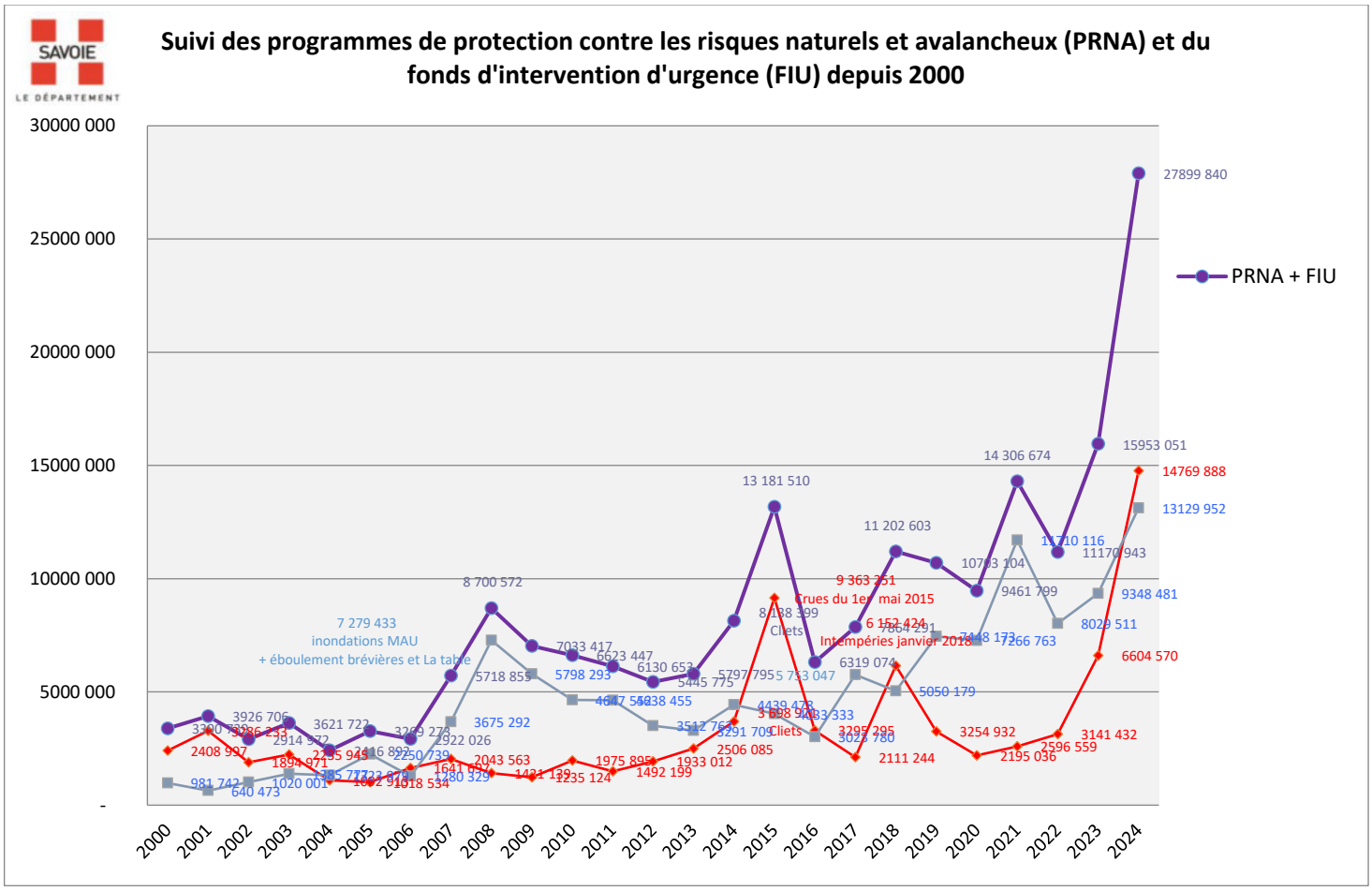
En 2024, le Département a débuté la mise en œuvre opérationnelle du plan vélo voté en 2023. D'un montant de 60 M€ sur 10 ans, ce plan est destiné à :
- Accélérer le vélo du quotidien en Savoie en prenant à 100% un itinéraire par EPCI,
- Continuer à soutenir fortement et directement les EPCI par le biais de subventions,
- Améliorer la desserte des collèges pour mettre nos collégiens à vélo,
- Achever les réseaux structurants vélo-route et voie verte,
- Coordonner nos efforts pour aller plus loin.

De plus, le Département favorise les modes de déplacements alternatifs comme le covoiturage en :
- Construisant ou accompagnant la construction d'aires de covoiturage dans des lieux stratégiques,
- Développant des partenariats avec les territoires pour soutenir des services en faveur de la pratique du covoiturage.

Dès 2023, le Département avait porté l'émergence d'un syndicat mixte des mobilités en coopération avec les communautés d'agglomération de Grand Lac, Grand Chambéry et de la communauté de communes de Cœur de Savoie. Le SYMOS, Syndicat Mixte des Mobilités de l'Ouest Savoyard, a été créé en 2024.

Pour accomplir ces missions, le Département dispose d'un parc de matériels conséquents qui permet notamment d'assurer la viabilité hivernale au quotidien et de faire face aux grandes migrations touristiques. Les moyens affectés dans les centres routiers se composent début 2024 de 160 camions de plus de 10 tonnes, 8 camions de 6,5T, 68 tracteurs et tractopelles, 13 fraises autoporteuses et 78 engins de déneigement. Répondant à l'ambition de réduction de son empreinte carbone, le Département a fait les choix de passer l'ensemble de la flotte industrielle au carburant HVO et d'en accélérer le renouvellement.

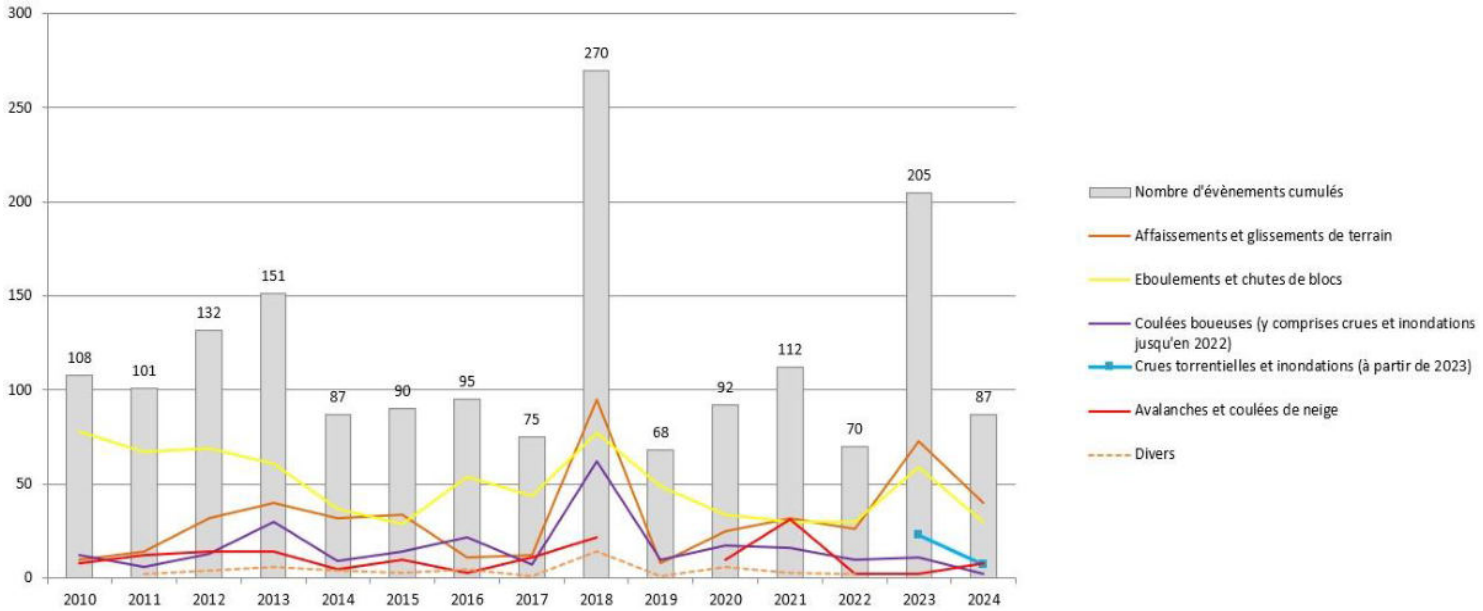
Les intempéries de fin 2023 et les crues majeures survenues en 2024 sont venues illustrer les effets visibles du changement climatique. Avec un coût cumulé de près de 20 millions d'euros, elles ont fortement impacté les équipes et les programmes de travaux.



Quelques indicateurs

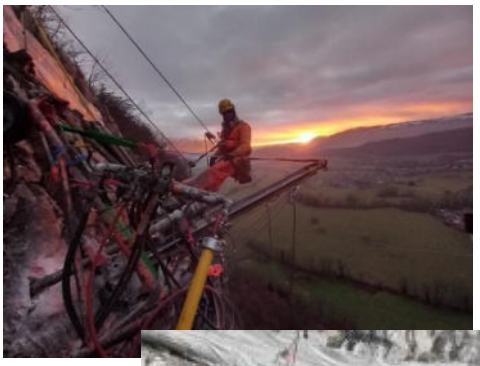
Améliorer la sécurité routière

Nombre d'avalanches, d'évènements chutes de blocs et mouvements de terrains affectant la chaussée



L'année 2024 aura été marquée principalement par :

- Les conséquences des trois épisodes de pluies intenses, de novembre et décembre 2023, ayant au total généré plus de 300 événements, dont des inondations, des coulées de boue, des laves torrentielles, des effondrements, des chutes de blocs…



RD 1006 tête sud du tunnel des Echelles – travaux 2024



Glissement aval RD 912 Apremont – décembre 2023 et travaux mai 2024







RD 84 Pommeraie réparation - octobre 2024

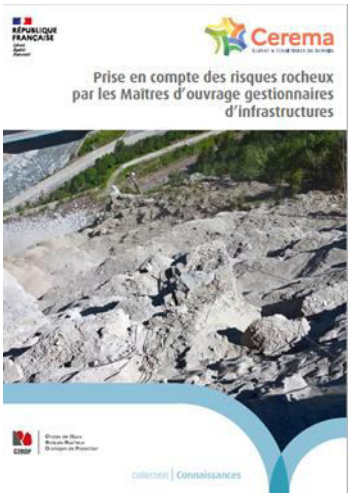
- Deux crues majeures de l'Arc, en juin et en septembre :





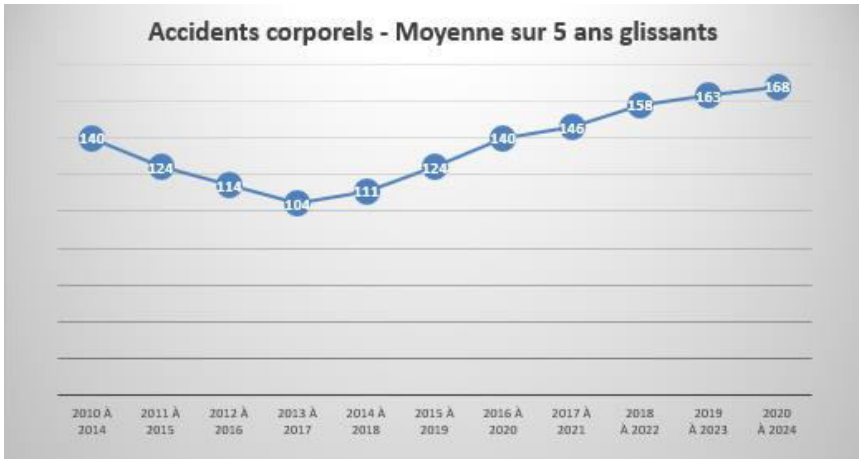
RD 1006 Valcenis – la Carmagnole – crue du 5 septembre 2024

Par ailleurs, le Département de la Savoie poursuit les réflexions sur les thématiques du changement climatique et de ses conséquences, notamment dans le domaine de l'anticipation et du traitement des risques gravitaires (le projet SIGALE nécessite d'aller plus loin pour être plus opérationnel), les études et les travaux de protection contre les chutes de blocs (projet national C2ROP 2ème édition sur les années 2022-2025), ou encore la rédaction / révision des normes concernant les écrans pare-blocs et paravalanches et les études géotechniques (participation à plusieurs groupes de travail du Bureau de Normalisation pour les Transports, les Routes et leurs Aménagements - BNTRA), et enfin la participation à un groupe de travail sous l'égide de la DGT visant à améliorer les conditions de travail pour les cordistes.



Nombre d'accidents corporels sur le réseau routier Départemental sur 5 années glissantes :

- La moyenne glissante des 5 dernières années poursuit son augmentation pour atteindre son plus haut niveau des dix dernières années.



Après une année 2020 marquée par une diminution du nombre d'accidents due à la baisse du trafic liée à la crise sanitaire et aux différents confinements, et après une période de fort recul jusqu'en 2016, on constate une ré-augmentation très rapide du nombre d'accidents à compter de 2017, pour atteindre son plus haut niveau des quinze dernières années en 2023.



Attention : les chiffres 2024 ne sont pas encore consolidés

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

Secteurs budgétaires et non budgétaires de la POLITIQUE ROUTIERE

SECTEURS BUDGETAIRES
AMELIORER LA SECURITE DES USAGERS
MAINTENIR EN ETAT LE PATRIMOINE ROUTIER
OPTIMISER LES DEPLACEMENTS ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS
OPTIMISER L'EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER

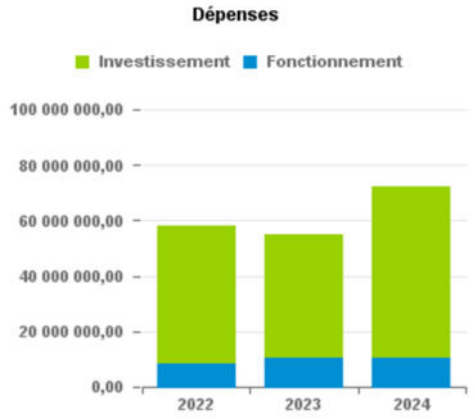
SECTEURS NON BUDGETAIRES
MATERIELS ROUTIERS

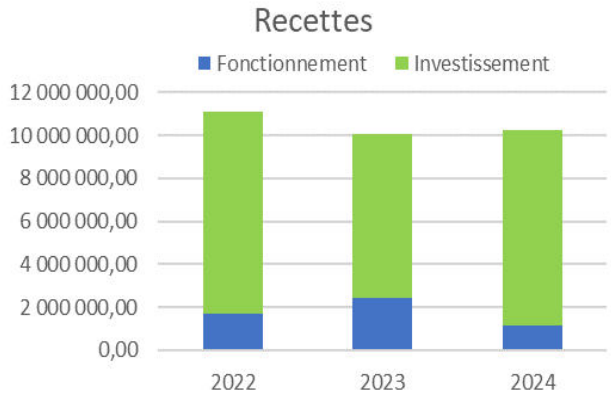
Dépenses Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 13 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
AMELIORER LA SECURITE DES USAGERS	2 646 492,85	18 174 753,87	3 753 547,49	16 509 855,35	3 730 378,96	31 188 228,81
MAINTENIR EN ETAT LE PATRIMOINE ROUTIER	3 071 520,71	23 832 833,65	3 588 201,85	18 991 595,53	3 708 254,78	22 435 225,67
OPTIMISER LES DEPLACEMENTS ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	459 763,04	6 979 361,79	515 733,74	8 229 457,03	647 830,32	7 715 465,31
Optimiser l'exploitation du réseau routier	2 390 755,56	434 222,05	2 406 316,84	992 327,51	2 577 850,63	468 804,65
Dépenses par section :	**8 568 532,16**	**49 421 171,36**	**10 263 799,92**	**44 723 235,42**	**10 664 314,69**	**61 807 724,44**
	total année : 57 989 703,52		**total année : 54 987 035,34**		**total année : 72 472 039,13**	

Dépenses affectées à la politique Moyens			CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 13 Février 2025	
			Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PARC ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE	1999P275O001-1999P275O003-1999P275O004-1999P275O010-1999P275O021	véhicules fonctionnement	6 215 185,08		5 861 760,69		6 135 594,00	
	1999P279O047	Acq matériel mobilier outillage	235 270,32	96 061,39	199 809,00	103 693,82	191 840,28	68 495,48
	1999P282O001-1999P282O007 - 3999002	Véhicules acquisitions cession		3 144 286,04		3 411 452,55		5 507 745,47
	Total		**6 450 455,40**	**3 240 347,43**	**6 061 569,69**	**3 515 146,37**	**6 327 434,2**	**5 576 240,95**

Recettes Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 13 Février 2025	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
AMELIORER LA SECURITE DES USAGERS	32 742,87	7 382 960,62	74 947,99	6 703 993,44	163 403,87	6 759 040,47
MAINTENIR EN ETAT LE PATRIMOINE ROUTIER	1 384 413,27	519 557,84	2 115 704,45	698 581,64	774 268,92	277 722,72
OPTIMISER LES DEPLACEMENTS ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	37 515,50	870 917,04	8 786,28	259 681,47	17 625,70	2 098 243,31
Optimiser l'exploitation du réseau routier	230 920,90	618 452,59	226 551,45	0,00	171 732,16	0,00
Dépenses par section :	**1 685 592,54**	**9 391 888,09**	**2 425 990,17**	**7 662 256,55**	**1 127 030,65**	**9 135 006,50**
	total année : 11 077 480,63		**total année : 10 088 246,72**		**total année : 10 262 037,15**	

Les graphiques ci-après ne tiennent pas compte des données budgétaires de la politique « Moyens »





Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 13 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PAD DI Direction des Infrastr	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 601,00
PAD DIA SBA	21 500,00	0,00	21 500,00	65 170,00	0,00	0,00
	total année : 21 500,00		total année : 86 670,00		total année : 88 601,00	

Dépenses - Contrats départementaux	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 13 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PAD DI SBA	0,00	0,00	23 004,00	8 316,00	90 853,00	54 920,00



Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
POLITIQUE ROUTIERE	AMELIORER LA SECURITE DES USAGERS	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DI	15,92	14,09	14,11
		PAD	MTD	28,34	31,58	31,01
	Sous-total du secteur			44,31	45,72	45,17
	MAINTENIR EN ETAT LE PATRIMOINE ROUTIER	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DI	24,84	24,16	27,55
		PAD	MTD	233,28	234,9	241
	Sous-total du secteur			258,17	259,11	268,60
	OPTIMISER LES DEPLACEMENTS ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DI	8,87	11,08	12,78
		PAD	MTD	5,87	6,66	7,98
	Sous-total du secteur			14,79	17,79	20,81
	OPTIMISER L'EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DI	17,5	15,86	16,73
		PAD	MTD	155,51	142,27	140,07
	Sous-total du secteur			173,06	158,18	156,85
	MATERIELS ROUTIER	PAD	DI	55,94	53,24	58,01
		PAD	MTD	19,53	22,22	21,3
	Sous-total du secteur			75,47	75,46	79,31
TOTAL tous effectifs pour la politique				565,80	556,26	570,74

Direction des Infrastructures

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

Les effectifs de la Direction des infrastructures ont été adaptés progressivement jusqu'en 2018, conformément aux orientations définies lors de la réorganisation de cette Direction initiée en 2016. Les moyens humains alloués à la mise en œuvre de la politique routière au sein de cette Direction sont désormais stabilisés.

Dans les Maisons techniques Départementales (MTD), les ETP affectés à la politique routière sont également stabilisés. Les activités restent fortement dépendantes des conditions météorologiques qui influent sur la mobilisation des équipes sur la viabilité hivernale et l'entretien des dépendances.

La gestion des compétences reste un sujet majeur avec des difficultés récurrentes dans le recrutement d'agents dans certains métiers spécialisés. Si le recrutement de mécaniciens en 2023 et 2024 a permis de revenir à une situation plus stable, les équipes d'exploitation des centres routiers départementaux doivent encore faire face à d'importantes difficultés de recrutement.

Les enjeux de gestion de l'ensemble du patrimoine routier, d'intégration accrue des enjeux de développement durable et de prise en compte de l'entretien et de l'exploitation des nouvelles infrastructures cyclables conduiront à faire évoluer certaines de nos pratiques.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

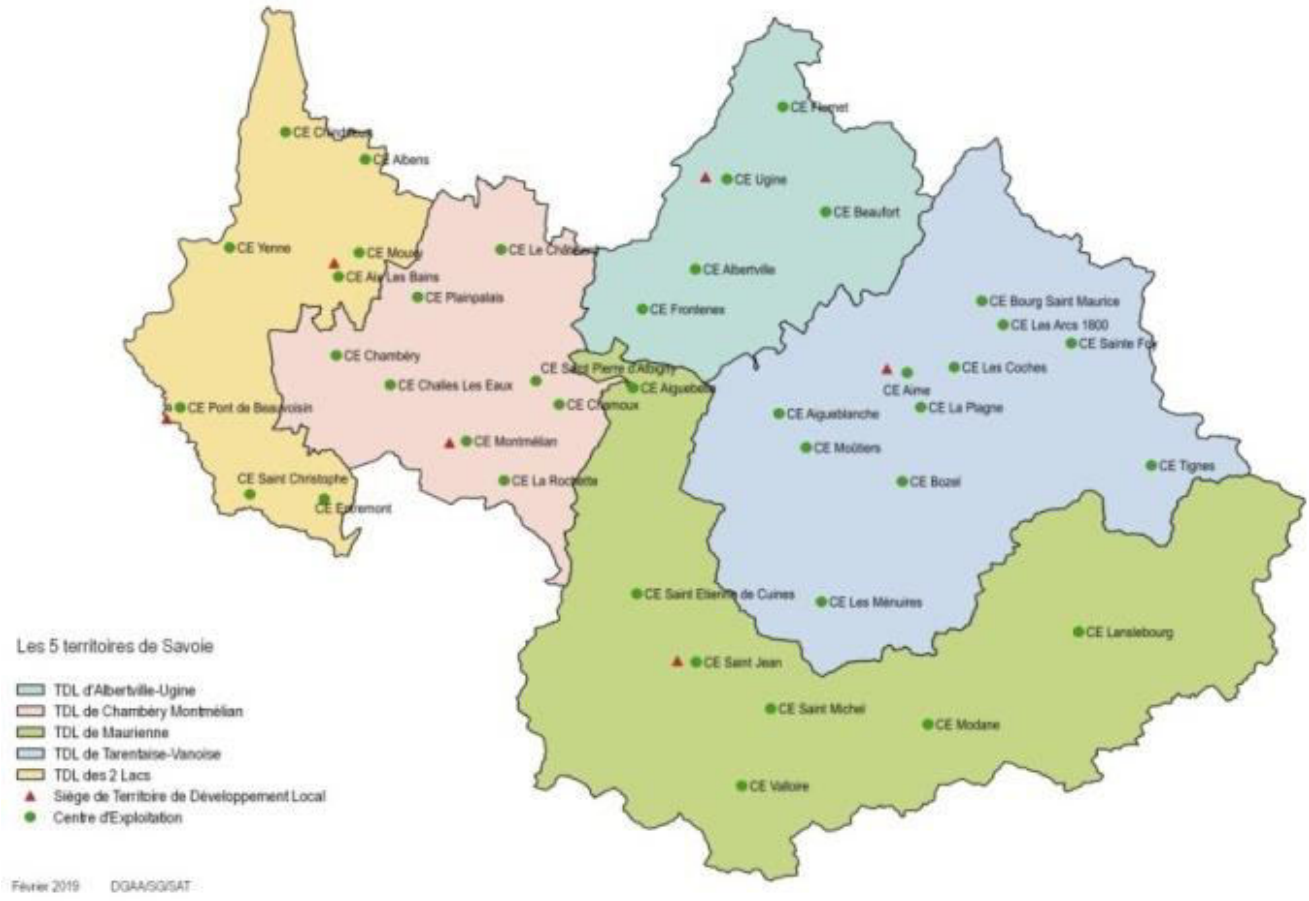
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier départemental respectueux du développement durable des territoires	1.1. Préserver le patrimoine routier	1.1.1. Privilégier l'entretien de la chaussée
		1.1.2. Réduire le nombre d'ouvrages en mauvais état
		1.1.3. Stabiliser l'état des chaussées
	1.2. Optimiser l'exploitation du réseau routier	1.2.1. Assurer une circulation hivernale de qualité en préservant l'environnement
		1.2.2. Fournir à l'usager une information de qualité
	1.3. Améliorer la sécurité des usagers	1.3.1. Diminuer le linéaire de routes exposées aux risques naturels
		1.3.2. Maintenir en état les ouvrages de protection
		1.3.3. Renforcer la sécurité dans les tunnels
		1.3.4. Réduire l'accidentalité routière
	1.4. Favoriser les modes de transports alternatifs et optimiser les déplacements	1.4.1. Améliorer l'offre d'aires de covoiturage conformément au schéma départemental
		1.4.2. Améliorer l'offre de véloroutes / voies vertes conformément au schéma départemental
		1.4.3. Moderniser le réseau
		1.4.4. Reporter le trafic de transit sur les autoroutes
	1.5. Fournir des matériels adaptés aux besoins	1.5.1. Maintenir le niveau de disponibilité des matériels
		1.5.2. Optimiser la flotte des matériels

Direction des Infrastructures

Afin de mettre en œuvre la politique routière, la Collectivité dispose de moyens organisés au sein de la direction générale adjointe Aménagement (PAD).

Au sein du PAD, la Direction des Infrastructures (DI) compte 10 services répartis principalement au sein des directions adjointes Aménagement Mobilités et Patrimoine-Exploitation. L'ensemble des services travaillent notamment en étroite relation avec les 5 Maisons techniques du Département (MTD) rattachées au secrétariat général du PAD.

Avec leurs 39 centres routiers, les 5 MTD sont chargées notamment de la mise en œuvre opérationnelle de la politique et gèrent au quotidien le réseau routier.



Objectif politique	***1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier départemental respectueux du développement durable des territoires***
Objectif stratégique	***1.1. Préserver le patrimoine routier***

La Direction des infrastructures et les Maisons Techniques du Département (MTD) assurent l'entretien des différentes composantes des routes départementales : chaussées, dépendances (talus, ouvrages hydrauliques, arbres, aires annexes), équipements de la route (dispositifs de retenue, signalisation…).

La Direction des infrastructures a également en charge la gestion du patrimoine ouvrages d'art (ponts, murs de soutènements, tunnels, paravalanches, pare-blocs…) et d'ouvrages de protection contre les risques naturels. Des visites et inspections régulières fournissent des données régulières l'état des ouvrages. Croisées avec l'expertise technique et la connaissance des ouvrages des équipes des MTD, elles permettent d'engager les actions nécessaires pour les maintenir en état.

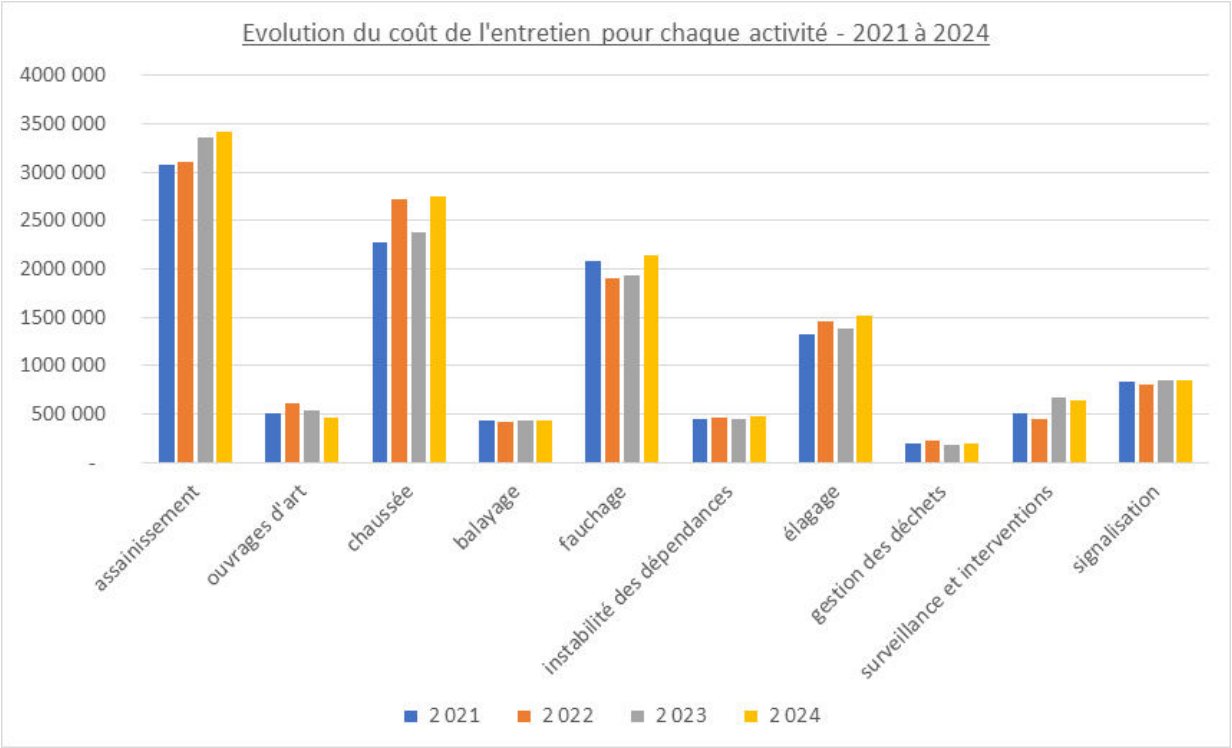
Objectif opérationnel	***1.1.1. Privilégier l'entretien de la chaussée***

Une démarche de modernisation de l'entretien routier est engagée depuis 2017, visant à la fois à :

- Maximiser l'entretien préventif du patrimoine routier, en vue d'en maîtriser la pérennité et les coûts de maintenance,
- Traduire, dans les pratiques d'entretien routier, les objectifs et actions du plan climat du Département, notamment en termes de préservation de ressources et de préservation de la biodiversité.

Les principes de modernisation de l'entretien courant ont été validés par les élus de la Deuxième commission début 2016, puis mis en œuvre à travers un dossier d'organisation finalisé en 2017, lui-même traduit par des plans d'intervention dans chaque MTD (en cours de finalisation), afin de couvrir les différents domaines de l'entretien routier (fauchage, assainissement pluvial, chaussées, ouvrages d'art…).

L'évolution des moyens (humains, matériels et financiers) consacrés aux différentes tâches d'entretien courant est présentée dans le graphique ci-après.



Celui-ci montre :

- la variabilité des moyens consacrés chaque année à l'entretien routier courant en fonction de l'importance des aléas météorologiques nécessitant des rétablissements de viabilité (chutes de neige, chutes d'arbres, débordements, coulées de boues, etc.), et de l'importance des pluies qui conditionne le fauchage nécessaire à la sécurité,
- l'effort constant porté aux travaux d'assainissement et d'entretien préventif des chaussées,
- le poids de l'entretien des accotements routiers (fauchage et élagage),
- la difficulté, dans ce contexte, à consacrer les moyens suffisants à l'entretien préventif des ouvrages d'art.

FOCUS SUR …

UNE EXPÉRIMENTATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



En 2024, le projet de gestion durable et éco responsable des dépendances vertes a été lancé.

Il consiste à définir, notamment sur la base d'expérimentations, des modalités de gestion durable des dépendances vertes des routes départementales, c'est-à-dire assurant un meilleur compromis entre les besoins d'usages routiers, le fonctionnement du milieu naturel et la préservation des ressources, en particulier la biodiversité présente naturellement dans les accotements routiers.



Il s'agit principalement de procéder à une fauche moins traumatisante des accotements et dépendances des routes (plus tardive au regard de la floraison notamment, moins large, plus ciblée sur les impératifs de sécurité routière que sur l'esthétique)

6 centres routiers ont testé sur leur périmètre des modes de fauchage spécifiques en 2024. Des suivis écologiques sont en cours, et l'expérience sera reconduite en 2025, avec la volonté d'associer plus de centres routiers à l'expérimentation.

Objectif opérationnel	*1.1.2. Réduire le nombre d'ouvrages en mauvais état*

Les efforts réalisés sur le patrimoine « murs » permettent de faire diminuer le nombre d'ouvrages en mauvais état et en très mauvais état. L'état du patrimoine reste globalement stable, avec moins de 10% des ouvrages en mauvais état, et 63% des murs en bon état. La sensibilisation des Maisons Techniques aux ouvrages d'art et leur meilleure prise en compte par les agents des routes notamment lors des travaux d'entretien courant a conduit à identifier près d'une centaine de murs (de petites dimensions) en 2024 qui ont été ajoutés à la base de données.

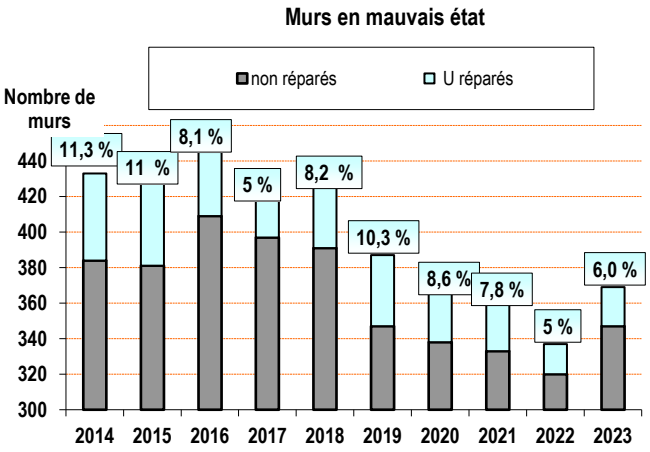
Le nombre de ponts en mauvais état se stabilise et tend vers une légère baisse, témoignant de la prise en compte du mauvais état dans la priorisation des réparations. Les efforts financiers pour réparer préventivement les ponts doivent être poursuivis activement dans la durée pour éviter une dégradation des ouvrages en état moyen qui représentent plus de la moitié du patrimoine départemental. On notera également que le nombre d'ouvrages en état moyen (50%) dépasse aujourd'hui celui des ouvrages en bon état (46%) avec un effet ciseau très marqué.

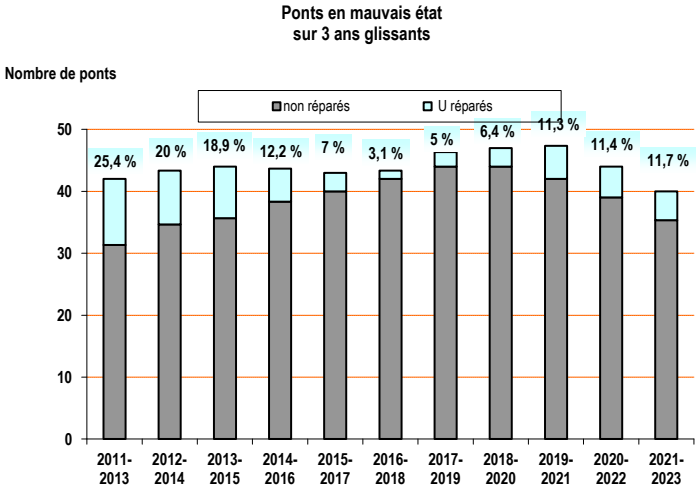
De nombreux ouvrages doivent faire l'objet de travaux dans les 5 à 10 ans, nécessitant un surcroit d'activité en phase études pour fiabiliser les montants de travaux à venir. Pour 2025, il est prévu un accroissement de l'activité en étude au sein du service Ouvrages d'Art, ainsi qu'un accompagnement des Maisons Techniques du Département (MTD) pour qu'elles puissent aussi piloter des opérations de réhabilitation ou reconstruction d'ouvrages d'art dès la conception.

Aussi, les moyens affectés annuellement au suivi du patrimoine devront augmenter, notamment avec la recrudescence de crues majeures et l'évolution défavorable de l'état de nos ouvrages de grandes portées, les inspections détaillées et les inspections subaquatiques devront être plus fréquentes.

La remise à niveau des paravalanches et grands ouvrages franchissant l'Isère ou le Rhône devront faire l'objet de dépenses majeures dans les années à venir.

Taux de remise en état des murs de soutènement et des ponts en mauvais état sur 3 ans glissants





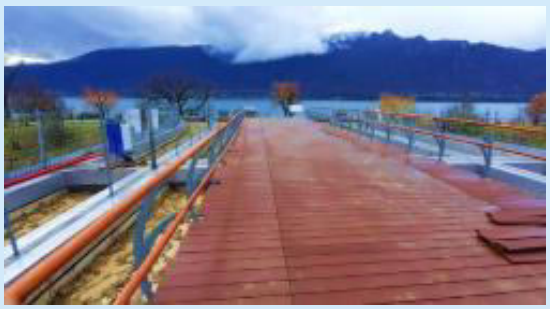
Les années 2023 et 2024 sont marquées par une forte mobilisation des Maisons Techniques sur les chantiers liés aux intempéries de fin 2023. Certaines opérations sur des ouvrages d'art ont ainsi dû être reportées. Les principaux travaux réalisés sur le programme ouvrage d'art sont illustrés ci-après :

Réhabilitation de ponts :
Route Départementale (RD) 1201 – Passerelle du Lido – Commune de Tresserve
RD 1090 – Pont du Reclus – Commune de Séez
RD1006 – Pont du Verney – Commune de Val Cenis

La passerelle du Lido permet le franchissement de la RD 1201 par les piétons et cycles, offrant un accès sécurisé à la plage du Lido depuis le parking au pied de la colline du Poète. Cet ouvrage de 40 m de portée, au tracé très échancré aux extrémités (passant de 12 m de large en son milieu à 24 m de part et d'autre), permet la circulation piétonne en son centre, sur un platelage en bois, ses rives étant composées de bacs accueillant de la végétation. Construit en 2006, l'ouvrage montrait des désordres liés aux infiltrations d'eau en sous face des bacs humides (dont certains étaient fissurés), une altération du platelage bois et un basculement des murs adjacents. Les bacs de part et d'autre de l'ouvrage ont été démolis et reconstruits, tout comme les murs adjacents, l'étanchéité de l'ouvrage a été remplacée, et le platelage bois remplacé par un platelage composite de bois et plastiques recyclés. Les travaux menés à l'automne hiver 2024-2025 ont représenté une dépense de 400 000€.

Le pont du Reclus portant la RD 1090 à Séez a fait l'objet de travaux de réparation. Réfection de l'étanchéité, des joints et appareils d'appuis, réparation des poutres, et rejointoiement des culées maçonnées, les travaux s'inscrivaient dans le cadre du réaménagement de la circulation piétonne par la Commune. L'ouvrage datant d'après-guerre s'est offert une nouvelle jeunesse pour 300 000 €.

Les travaux de reconstruction du Pont du Verney se sont prolongés en 2024 avec une mise en service de l'ouvrage à l'automne. Le montant des dépenses pour cette opération en 2024 s'élève à 636 000 €.







Réparations en urgence

Le pont de la Ramasse (RD 902) et le Paravalanche de la Combe (RD 87A) ont fait l'objet de réparation en urgence :

La découverte d'une dégradation accélérée du tablier du pont de la Ramasse (Commune de Bessans), remettant en cause la sécurité des usagers, a été suivie de travaux immédiats pour un montant de 80 000€.

Le paravalanche de la Combe (Commune de Tignes) a subi des dégradations lors des opérations de déneigement à l'hiver 2023-2024, les travaux ont représenté une dépense de 216 000€ pour sa réparation.





Murs de soutènements sur le réseau routier Départemental

Malgré la réduction budgétaire sur le programme ouvrages d'art en 2024, des investissements conséquents ont été maintenus pour la préservation du patrimoine murs. Ils ont représenté pour l'année 2024 un montant de 2 400 000 €. Notamment, des ouvrages ont été réparés sur les communes de La Perrière (RD 915) pour un montant de 370 000€, St Sorlin d'Arves (RD 926) pour un montant de 355 000€, et Beaufort (RD925) pour un montant de 273 000 €.



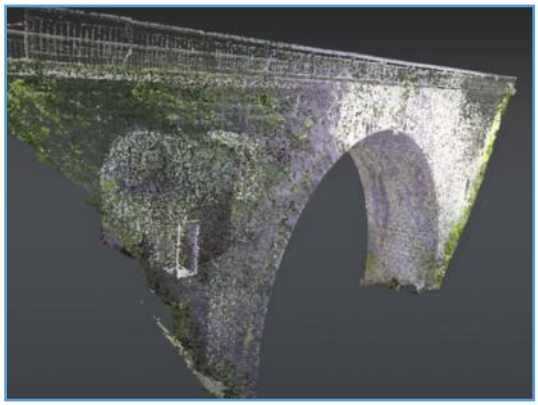




En 2024, 570 000 € d'études ont été engagées sur le programme ouvrages d'art, pour assurer le suivi du patrimoine et mener à bien les études de diagnostic et maîtrise d'œuvre.

Notamment, le suivi de l'état du patrimoine de murs représente 90 000 € annuels (pour 1/8è du patrimoine visité).

Les dépenses d'études ont permis notamment de fiabiliser les montant de travaux de réhabilitation du Pont sur le Dorinet (RD70), du Pont de la Croix Rouge (RD 1006), de l'ouvrage sur la VC 34 portant la Déviation des Ménuires (RD117), et des encorbellements des Karellis (RD81).



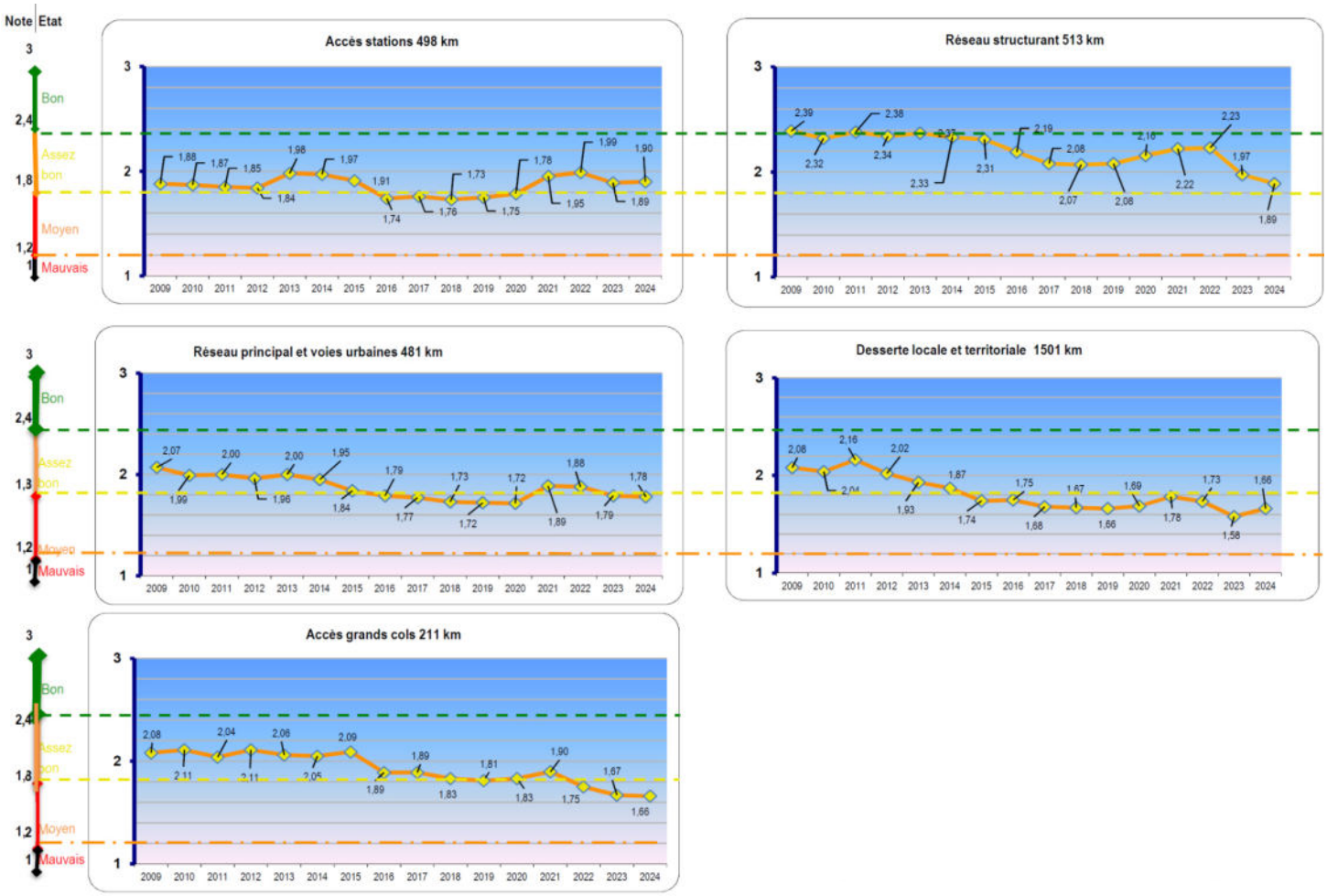
Objectif opérationnel	1.1.3. Stabiliser l'état des chaussées

Après un ressaut entre 2020 et 2022 lié à l'effort budgétaire réalisé par le Département pour améliorer l'état de ses chaussées, cet état évolue de façon hétérogène suivant les réseaux :

- Le réseau de desserte locale et territoriale s'améliore lentement, fruit d'une priorisation au cours des derniers exercices,
- Les réseaux principaux et les accès aux stations tendent à se stabiliser,
- Le réseau structurant a vu son état se dégrader.

Globalement, la part de chaussées en bon état augmente et la part des chaussées en état moyen diminue. C'est le fruit d'une politique de travaux préventifs destinée à retarder le vieillissement des chaussées.

Il est à noter cependant que le coût des travaux lourds de reprise des structures augmente fortement. Le coût également élevé des techniques de chaussées à bas carbone, de plus en plus employées, pèse aussi dans le volume global de travaux réalisés.



Les enjeux pour stabiliser l'état des chaussées à l'avenir consistent à :

- poursuivre les efforts en matière de préparation et de suivi des travaux,
- maximiser l'entretien préventif,
- chercher à maîtriser les coûts des travaux lors des appels d'offres. En particulier, réduire le coût des techniques à bas carbone, économiquement moins matures que les techniques classiques d'enrobés bitumineux.
- chercher à intégrer autant que possible l'évolution des prix des travaux dans les budgets alloués,
- poursuivre le travail de programmation pluriannuelle.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Préserver le patrimoine routier »

Les chaussées demeurent en état moyen. Une évolution positive a pu être notée jusqu'en 2021, grâce aux efforts budgétaires importants consentis sur la période 2019 – 2021 et à l'optimisation des pratiques. Cette trajectoire s'infléchit sensiblement à partir de 2022, avec des effets hétérogènes suivant les réseaux.

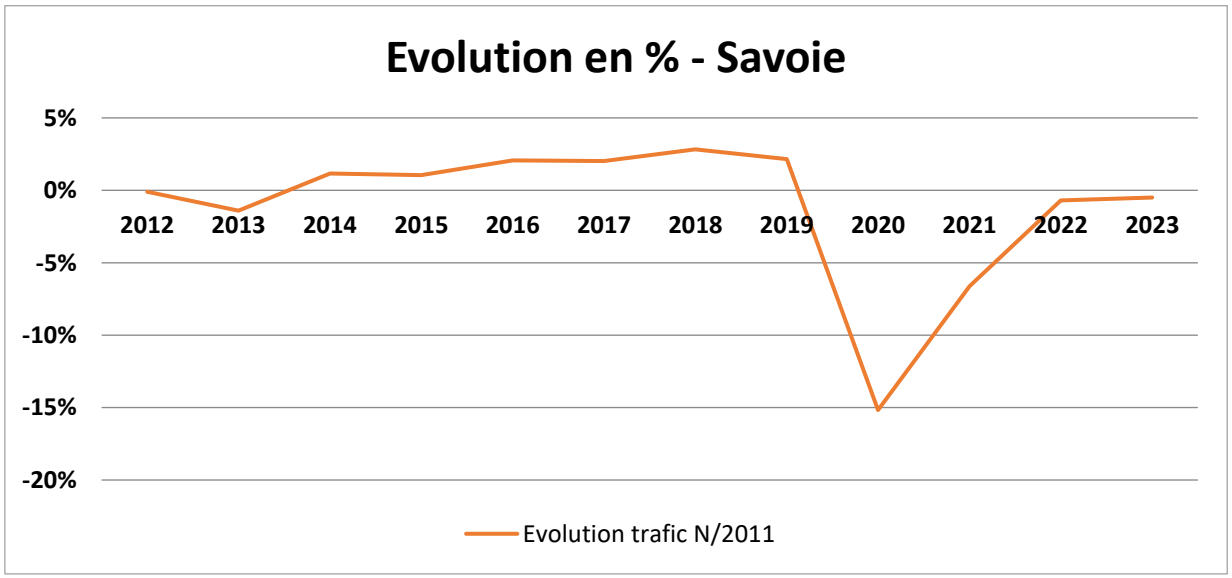
Concernant les ouvrages d'art, la stabilisation des crédits a permis d'améliorer le taux de réparation des murs et des ponts et de diminuer progressivement le nombre d'ouvrages en mauvais état. A noter, l'effet ciseaux lié à l'augmentation des ouvrages en état moyen et la mise en œuvre des premières restrictions sur certains ouvrages. Ces résultats satisfaisants ne doivent pas masquer les investissements que représentent les grands ouvrages aujourd'hui difficilement finançables dans le cadre de la PPI.

Les efforts conséquents du Département et des équipes sur la maintenance de notre patrimoine routier montrent leurs effets. Il convient néanmoins de rester vigilant sur les évolutions du patrimoine et sur l'accélération de certaines pathologies liées aux effets du changement climatique.

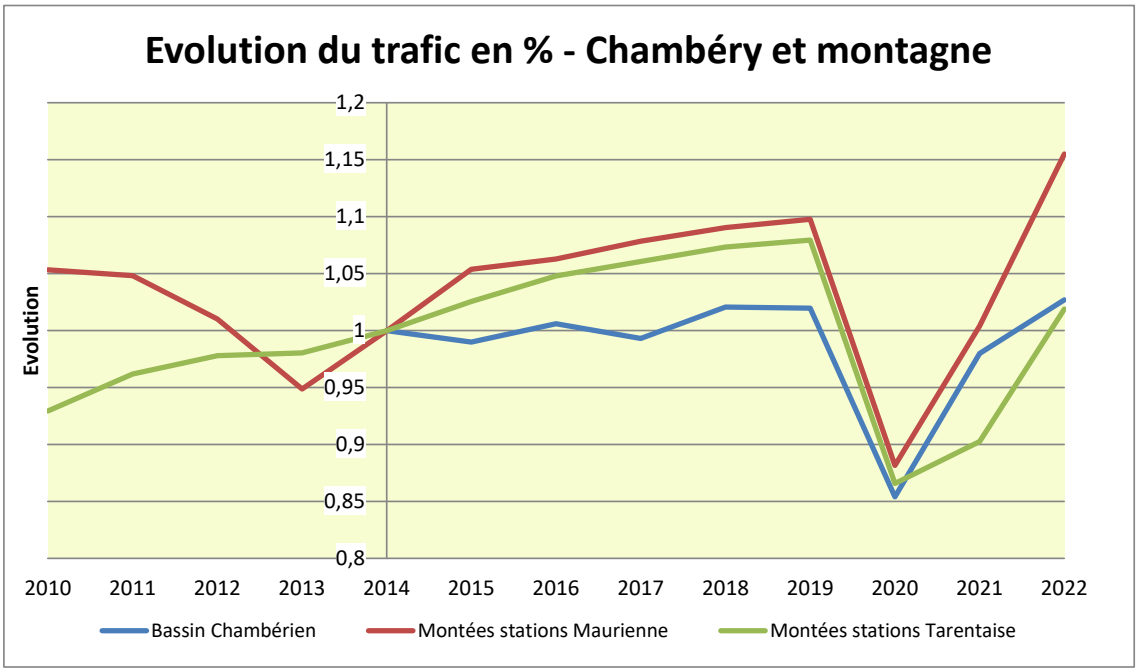
Objectif politique	*1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier Départemental respectueux du développement durable des territoires*
Objectif stratégique	*1.2. Optimiser l'exploitation du réseau routier*

La période COVID est terminée. Les niveaux de trafic sont semblables à l'avant crise. Après la grosse baisse de trafic en 2020, celui-ci a mis deux ans à revenir à des niveaux habituels.

Évolution du trafic sur l'ensemble du réseau routier Départemental



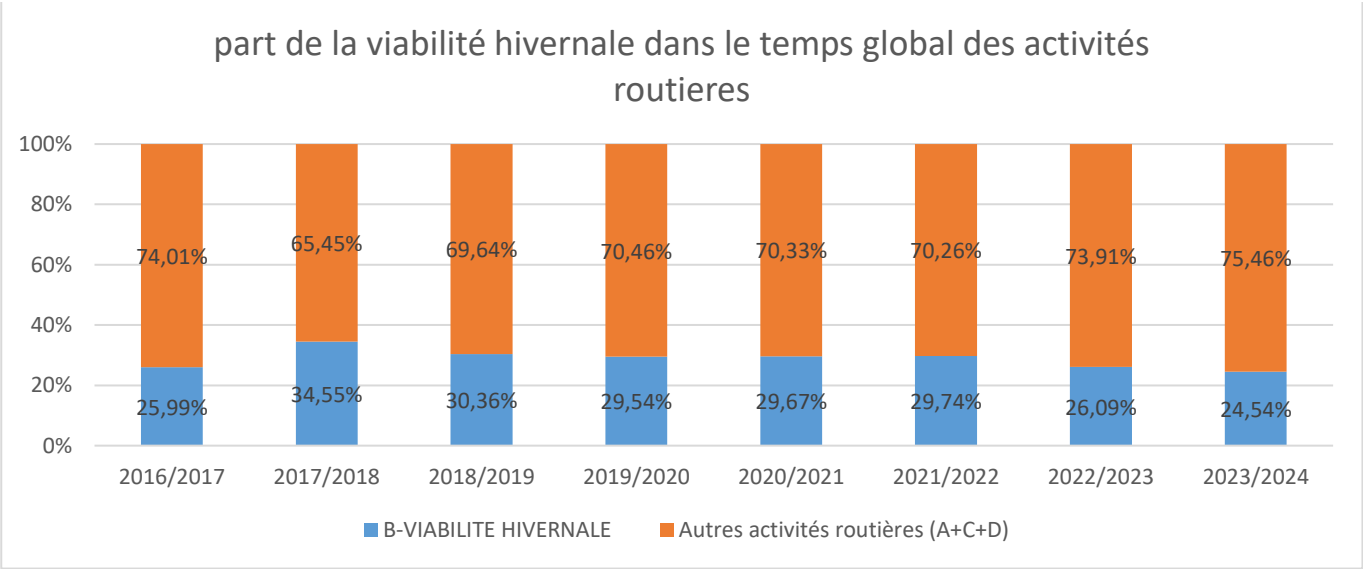
Évolution du trafic dans l'agglomération chambérienne et sur les routes d'accès aux stations



Sur le secteur de Chambéry, suite à la crise sanitaire et aux confinements de 2020, le niveau de trafic est revenu aux seuils les plus hauts depuis 2014. Quant aux itinéraires de montagne vers les stations de sport d'hiver, une nette augmentation est constatée en Maurienne (+6% / 2019), alors qu'en 2022, la Tarentaise n'a pas encore retrouvé son niveau de trafic d'avant crise.

Objectif opérationnel	*1.2.1. Assurer une circulation hivernale de qualité en préservant l'environnement*

La proportion de la viabilité hivernale dans le temps passé sur les activités routières, hors frais généraux, entretien des bâtiments et du matériel et autres activités de support, est de l'ordre de 30%. Les tâches liées à l'activité sont concentrées sur 4 mois en plaine et environ 5 mois en moyenne et haute montagne. Cette part reste constante ces dernières années.

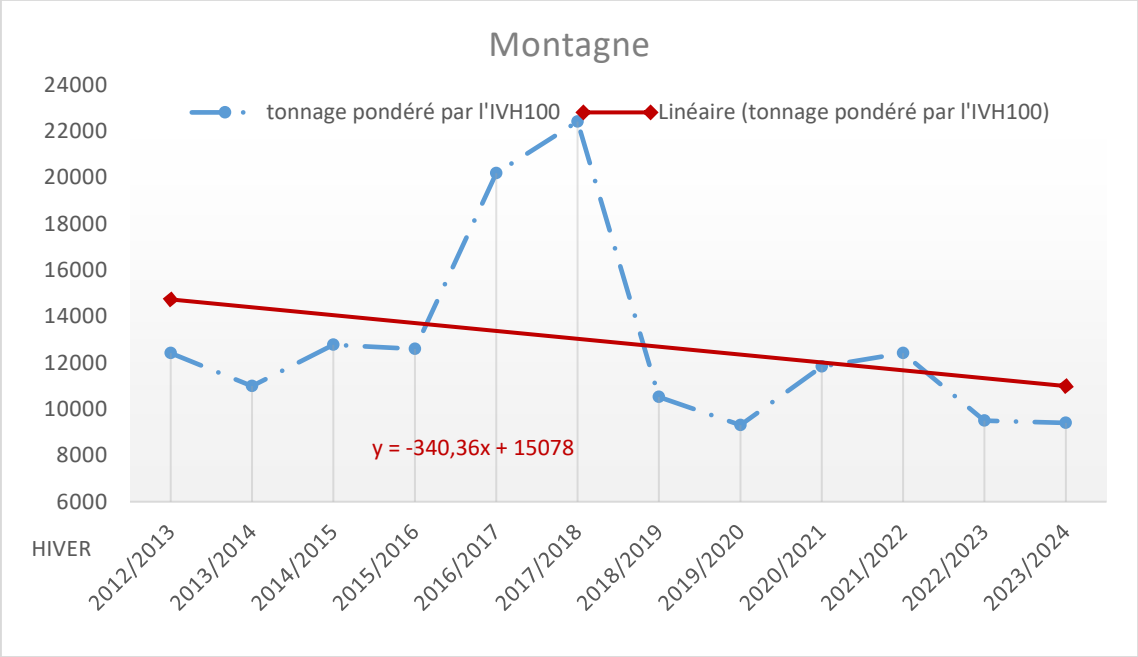


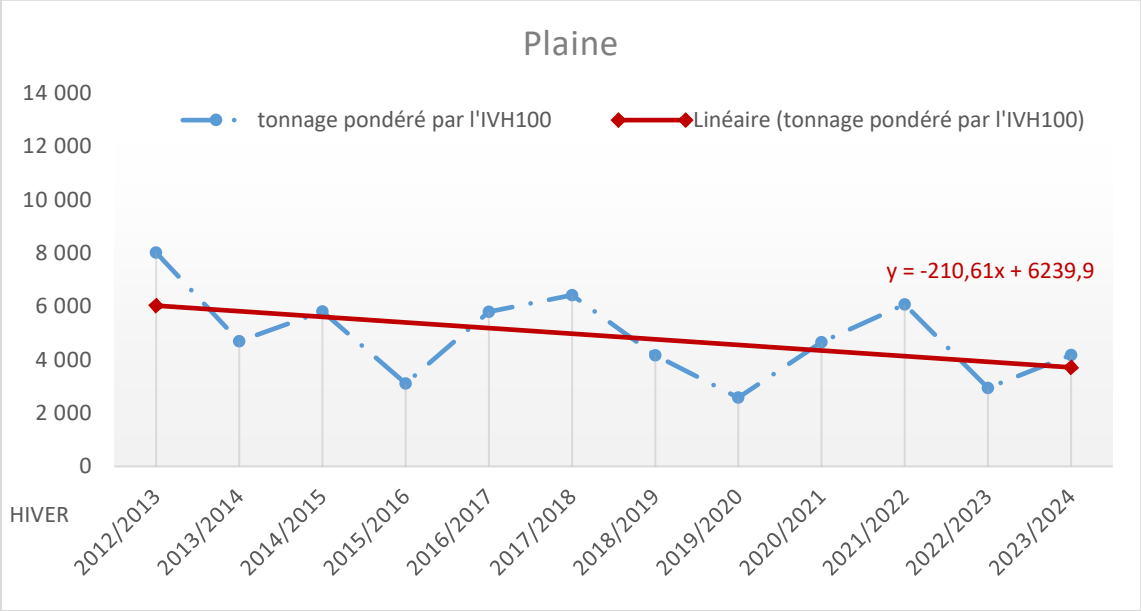
Cette proportion varie de 25 à 30 % entre 2020 et 2024 en fonction de la rigueur de l'hiver de la saison concernée. 2017-2018 était un hiver plus rigoureux que la moyenne. Une baisse lente de la part VH est perceptible depuis 2021.

Le schéma directeur Départemental des aires de chaînage adopté en 2018 prévoit la rénovation de certaines aires existantes et l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers. En 2024, l'ensemble des aires de chaînage ont été rénovées ou équipées.

L'hiver 2023/2024 a vu une consommation de fondants en dessous de la moyenne des hivers précédents, en légère baisse par rapport à l'hiver précédent. La tendance globale sur les dix dernières années reste à la baisse. En 2023/2024, ce résultat peut s'expliquer par la rigueur modérée de l'hiver, l'équipement des engins de viabilité hivernale par des dispositifs de salage asservis à des capteurs de températures de chaussée ainsi que la formation et la compétence des agents.

Consommation de sel/IVH (rigueur de l'hiver) par saison en montagne et en plaine (tonnes)





Objectif opérationnel	*1.2.2. Fournir à l'usager une information de qualité*

Pour améliorer la gestion du trafic, l'information donnée à l'usager, et sécuriser les zones de travaux, le Département s'est doté depuis 2022 de Panneaux à Messages Variables mobiles, sur remorque, permettant d'informer l'usager en amont de la gêne constatée.
Ces panneaux sont déployés au bord des routes à de nombreuses reprises sur des chantiers programmés de plus ou moins longue durée, des évènement inopinés et pour des évènements majeurs tels que les fermetures de la VRU entrainant des reports sur les axes secondaires, les informations de déviations, par exemple lors de la fermeture pour éboulement du tunnel des Echelles.

Sur les chantiers de grande ampleur impactant la circulation sur plusieurs mois, le Département a mis en place un système d'information usagers par inscription à un service d'envoi de SMS. L'usager est alors informé en temps réel des coupures de routes. Le chantier de sécurisation de la falaise sud du tunnel des Echelles en a bénéficié. L'inscription à ce service est réalisée depuis le site internet Savoie-route.fr. Près de 3500 usagers se sont inscrits.



Dans le but d'améliorer la qualité de l'information à l'usager, le Département continue à déployer des caméras de gestion de trafic sur son réseau. Ces caméras sont désormais accessibles en ligne et en temps réel aux services départementaux afin de :

- Recueillir des informations de terrain,
- Gérer les flux de circulation,
- Ajuster les moyens aux conditions réelles (déneigement, intervention…).

Le site Savoieroute.fr, qui diffuse de l'information en temps réel et des communiqués sur les conditions de circulation sur les routes de Savoie, connait depuis quelques années un succès grandissant. Il devient réellement un outil au service des usagers de la route au quotidien, et à l'occasion de crises météorologiques ou routières.

Il a enregistré 1 036 809 visites en 2024, contre 816 890 en 2023 et 379 722 visites en 2022. Sa fréquentation a progressé de 300 % depuis 2020. 218 communiqués y ont été publiés en 2024.

FOCUS SUR …

MODERNISATION DU RESEAU RADIO



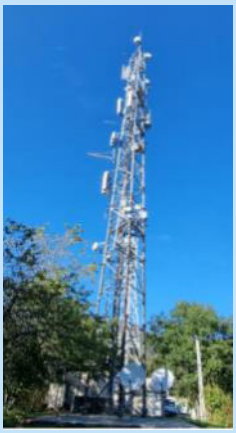
Equipement véhicule réseau radio

Le Département est maintenant équipé d'un réseau radio numérique fonctionnel à destination des agents des routes. C'est une précieuse aide en cas de crise majeure, car contrairement au réseau téléphonique, le réseau radio est résilient aux coupures d'électricité et n'est pas impacté par les saturations de réseau.

En 2024, la dernière phase de déploiement concerne l'Avant-pays savoyard et le Bassin chambérien.

Cela représente 350 postes embarqués et une trentaine d'antennes situées sur les points hauts du Département. L'ensemble est dépanné et maintenu par des techniciens spécialisés en interne.





Antennes relais réseau radio

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

« Optimiser l'exploitation du réseau routier »

La consommation des fondants reste maîtrisée sur la dernière saison. Le Département met en œuvre de nouvelles techniques afin d'optimiser la consommation de sel.

Le Département renforce et modernise ses outils d'information routière.



Objectif politique	***1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier Départemental respectueux du développement durable des territoires***
Objectif stratégique	***1.3. Améliorer la sécurité des usagers***

En collaboration avec les Maisons Techniques du Département, la Direction des infrastructures veille à la sécurité des usagers du réseau routier départemental en les protégeant contre les risques naturels (chutes de blocs, glissements de terrain, éboulements, crues torrentielles ou avalanches), en cherchant à réduire l'accidentalité ou encore en sécurisant les tunnels et les routes départementales à proximité des passages à niveau.

Objectif opérationnel	***1.3.1. Diminuer le linéaire de routes exposées aux risques naturels***

Le linéaire des sites sensibles exposés aux chutes de blocs et mouvements de terrain évolue peu. Compte-tenu du nombre important d'évènements annuels affectant le réseau routier départemental, le Département traite autant de sites connus et jugés à risque fort que de nouveaux sites apparaissent. Pour ce qui concerne les avalanches, celles de grande ampleur sont quasiment toutes traitées et la sécurisation des talus exposés aux coulées de neige continue.

La Direction des Infrastructures assure notamment une assistance et une expertise géotechnique, géologique et nivologique (plans d'intervention des déclenchements d'avalanches, entretien des déclencheurs et détecteurs d'avalanches). Elle met à jour, via les bases de données et les visites d'ouvrages, sa connaissance des sites sensibles et du patrimoine des ouvrages de protection contre les risques naturels. Enfin, elle gère les interventions en urgence lors d'événements géologiques ou climatiques. En moyenne, on dénombre une centaine d'évènements par an affectant le réseau routier Départemental.

Elle participe également à de nombreux groupes de travail dans la gestion des risques naturels, au niveau national et transfrontalier (C2ROP 2ème édition, SIGALE, BNTRA, groupe de travail sous l'égide de la DGT sur la prise en compte du risque pour les cordistes …).

L'année 2024, aura été marquée par un volume de travaux exceptionnel. Les suites de l'éboulement de La Praz et des intempéries de la fin 2023 ayant entrainé de très nombreux événements sur le réseau routier départemental (tunnel des Echelles, secteur de Pommeraie) ont très fortement mobilisé les équipes départementales et de leurs partenaires. Le rétablissement de conditions de circulation sûres aura été au cœur de l'action départementale. L'année 2024 n'aura pas été épargnée par les intempéries avec deux crues majeures de l'Arc (décennale et trentennale) entrainant de gros travaux de stabilisation de berges.

De nombreux chantiers de sécurisation ont ainsi été conduits :

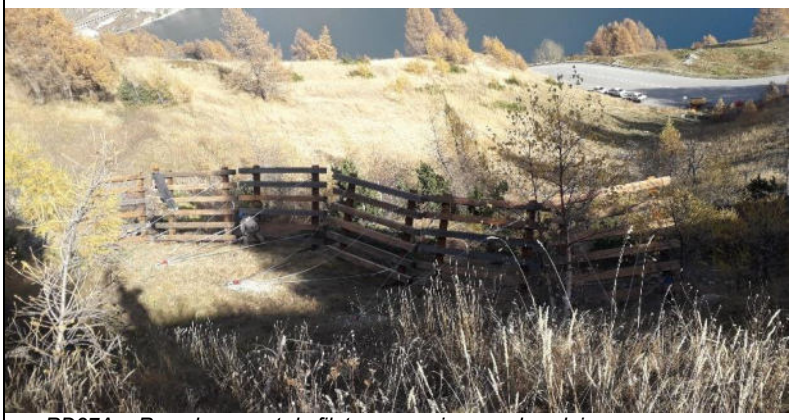
- Traitement de glissements de terrain au travers de méthodes variées : par terrassement et micropieux sur la RD87 dans le secteur de la Balmette à Landry, par substitution avec du remblai allégé drainant recyclé (Misapor) sur la RD71 à Ugine, par drainage sur la RD64 à Monthion, par paroi clouée sur la RD912 à Apremont.
- Protection contre les chutes de blocs pour protéger la RD925 à Beaufort, la RD926 à Fontcouverte et la RD215 à Modane.
- Stabilisation des glissements superficiels en amont de la RD87A par génie végétal (fascines).



RD1212 – Protection contre les chutes de blocs



RD925 – Protection contre les érosions de berge



RD87A – Remplacement de filets pare-neige par des claies mono-ancrages



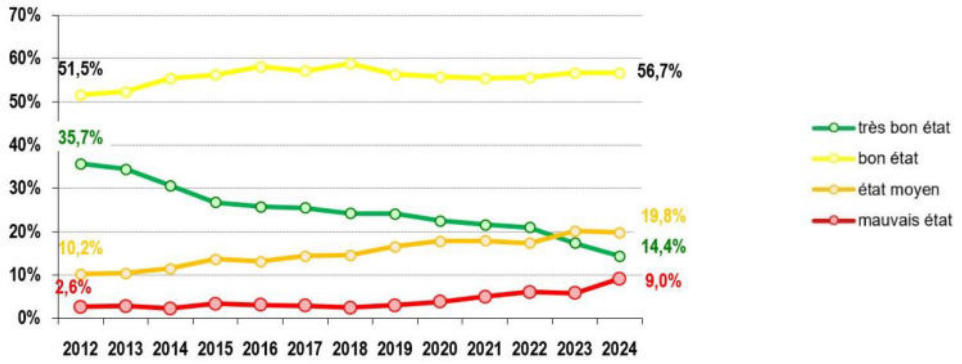
RD915 – Stabilisation d'un glissement aval)

Objectif opérationnel	*1.3.2. Maintenir en état les ouvrages de protection*

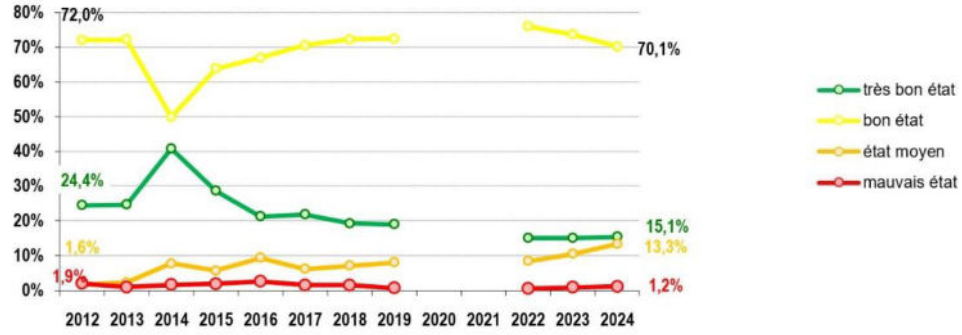
Bien que les ouvrages de protection contre les éboulements et chutes de blocs soient globalement dans un état satisfaisant, l'évolution récente est marquée par deux tendances :

- Le vieillissement du parc d'ouvrages, dont la plupart sont issus du Plan Qualité Route du début des années 2000, se traduit par une diminution progressive du nombre d'ouvrages en très bon état et une augmentation sensible du nombre d'ouvrages en état moyen. Cette évolution est renforcée par une prise en compte plus marquée de la corrosion des aciers ces dernières années, afin de prévoir des actions de maintenance préventive.
- Des campagnes d'inspections détaillées, réalisées en 2023 et 2024, ont permis d'améliorer la connaissance de l'état des ouvrages dans les gorges de l'Arly. Il en résulte une augmentation du nombre d'ouvrages considérés en mauvais état. Les niveaux de service constatés seront pris en compte afin de définir une programmation pluriannuelle de travaux d'entretien et de remise à niveau.

Evolution de l'état des ouvrages de protection contre les éboulements et chutes de blocs



Evolution de l'état des ouvrages de protection contre les avalanches



Objectif opérationnel	*1.3.3. Renforcer la sécurité dans les tunnels*

Le programme de mise aux normes des tunnels initié en 2000 est aujourd'hui achevé. Certains ont subi des travaux très conséquents.

4 tunnels mesurent plus de 300m (Chat près de Bourdeau, Grand Tunnel près de la Toussuire, Chevril et Franchet sur la route d'accès à Tignes). Pour chacun de ces 4 tunnels, le préfet autorise son exploitation pour 6 ans, suite à la validation d'un Dossier de Sécurité. En 2023, celui du tunnel du Chat a été renouvelé avec succès, pour la première fois depuis sa rénovation majeure de 2017. En outre, des exercices annuels inter-services (secours-gendarmerie) ainsi que des formations régulières sont réalisées pour chacun des ouvrages.

Au total, 16 tunnels sont dits « équipés », d'éclairage, de dispositifs spécifiques de sécurité.

Des actions ponctuelles d'évolution, de modernisation, de maintenance préventive et curatives sont programmées tout au long de l'année, sur les périodes les moins impactantes en limitant autant que possible la gêne pour les usagers. L'objectif est de maintenir en tout temps un niveau de sécurité optimal.

Les études pour la rénovation du génie civil et de l'éclairage du tunnel du Saut sur la RD902 ont été conduites en 2023 avec des travaux en 2024 et 2025.

Dans le cadre du programme d'amélioration de l'accès au plateau des Bauges, les études d'avant-projet pour la mise au gabarit ou la suppression du tunnel de Plamaz sur la RD 912 à Saint-Alban Leysse sont en cours.



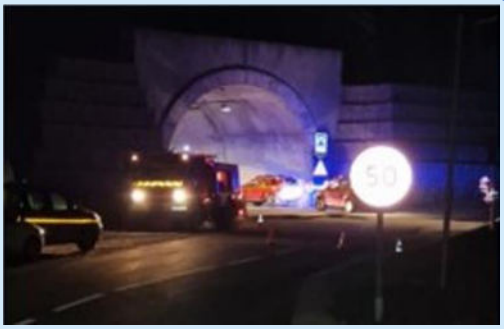
RD 902 - Tunnel du Saut – bétonnage des piédroits

Exercice Incendie du Grand Tunnel de l'Arvan – 503 mètres

Cet exercice terrain a eu lieu de nuit le 30 octobre 2024.

Les services de secours, les opérateurs de gestion trafic du PC Osiris, les agents, les chefs de colonne, la gendarmerie, ont pu tester le matériel et les procédures d'intervention.

Le sujet était : « incendie en local technique avec extraction de victime et perte des commandes de l'ouvrage ».



Objectif opérationnel	*1.3.4. Réduire l'accidentalité routière*

La Direction des infrastructures assure la mise en œuvre de la politique de sécurité routière du Département. Pour cela, elle identifie les zones d'accumulation d'accidents et à fort niveau d'exposition des usagers, et garantit leur sécurisation à la fois par une modernisation de l'infrastructure et la mise en place d'équipements de sécurité.

Par ailleurs, le Département soutient techniquement et financièrement la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des usagers et l'aménagement des traversées d'agglomération.

Dans ce cadre, une démarche de revue des politiques en matière de signalisation horizontale et d'obstacles latéraux a été engagée et doit être poursuivie.

Enfin, les diagnostics de sécurité de l'ensemble des passages à niveaux sur routes départementales ont été mis à jour en 2024.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

« Améliorer la sécurité des usagers »

Le niveau d'atteinte de cet objectif est lié en partie aux événements naturels climatiques et géologiques de plus en plus fréquents. Si les indicateurs dans ce domaine demeurent globalement satisfaisants, les moyens devront être consolidés pour être en capacité de répondre durablement aux enjeux dans un contexte de changement climatique d'ores et déjà très présent.

Si l'état du patrimoine dans le domaine des tunnels reste globalement satisfaisant, certains ouvrages présentent encore des défauts significatifs (géométrie, étanchéité) qui devront être traités conjointement avec une amélioration de la prise en compte des cyclistes. Les travaux engagés dès 2024 dans le tunnel du Saut poursuivent cet objectif.

Enfin, les zones d'accumulation d'accidents corporels ont été réduites à des configurations où l'aménagement permet déjà de maîtriser les vitesses, et le plan de sécurisation des passages à niveau a permis de traiter les plus à risques.

Objectif politique	*1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier départemental respectueux du développement durable des territoires*
Objectif stratégique	*1.4. Favoriser les modes de transports alternatifs et optimiser les déplacements*

Afin d'assurer les déplacements sur son réseau, le Département poursuit des stratégies de modernisation de la voirie afin de répondre aux enjeux de sécurité des usagers que ce soit en montagne ou en plaine, en zone rurale ou urbaine. Cela se traduit également par un soutien fort aux mobilités du quotidien, par des politiques ambitieuses en faveur du covoiturage et des aménagements cyclables.

Objectif opérationnel	1.4.1. Améliorer l'offre d'aires de covoiturage conformément au schéma départemental

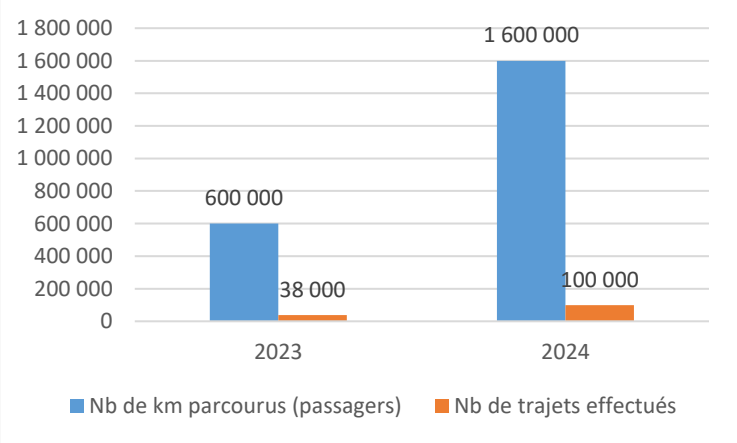
Les dernières années ont été marquées par une évolution significative du nombre de places de stationnement dédiées au covoiturage avec des réalisations sous maîtrise d'ouvrage départementale ou par d'autres acteurs de la mobilité (société d'autoroute, Collectivités locales) en partenariat avec le Département.

Le dispositif de réduction tarifaire CITO, en partenariat avec la société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA) et les Communautés d'agglomération Grand Chambéry et Grand Lac, se poursuit et contribue à pérenniser le report du trafic de transit depuis le réseau secondaire adjacent vers l'autoroute, afin de limiter l'insécurité et la congestion routière dans les traversées des zones urbaines situées le long des autoroutes A41 et A43 entre les péages Aix-les-Bains Nord et Chignin Les Marches.

En complément, un dispositif de gratification du covoiturage a été mis en place en 2023, en partenariat avec les Communautés d'agglomération Grand Chambéry et Grand Lac, ainsi qu'avec la Communauté de communes Cœur de Savoie, via la plateforme BlaBlaCar Daily. Pour les trajets d'une distance minimale de 5 km, ce dispositif prévoit la gratuité des trajets pour les passagers et une rétribution des conducteurs à raison de 0,10 € par kilomètre et par passager.

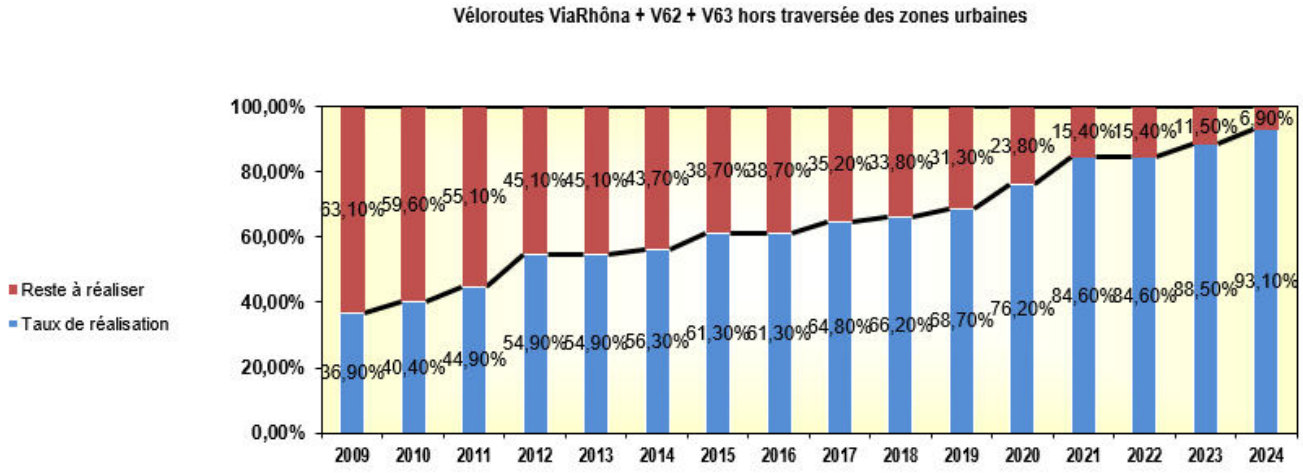
Optimiser le taux de remplissage des véhicules qui empruntent le réseau départemental en passant de 1,1 personne par voiture à 1,7 permettrait de réduire de 30 % la circulation sur les routes départementales.

Depuis le lancement de l'offre en janvier 2023, la pratique du covoiturage s'est démultipliée avec 1 600 000 km covoiturés parcourus et 100 000 trajets effectués via l'application BlaBlaCar Daily.



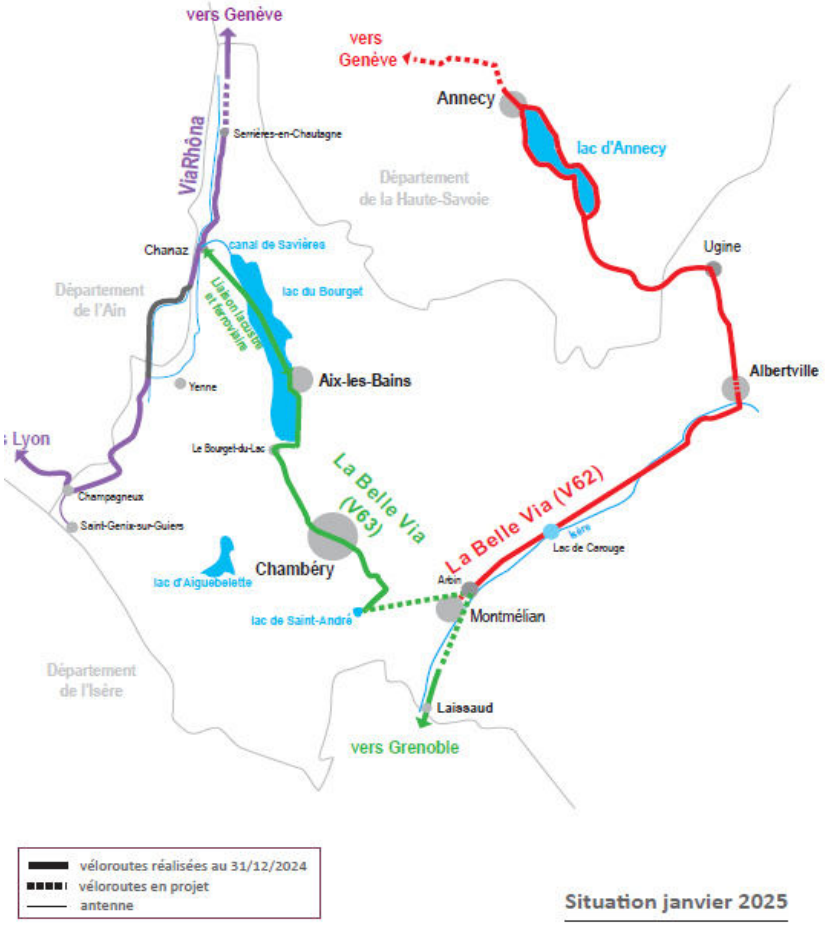
Objectif opérationnel	1.4.2. Améliorer l'offre de véloroutes / voies vertes conformément au schéma Départemental

Le Département aménage les véloroutes ViaRhôna, La Belle Via (V62 et V63) inscrites au schéma national des véloroutes (hors traversées des zones en agglomération réalisées par les Communes ou les structures intercommunales). Ces opérations sont menées avec des partenariats, notamment la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Compagnie Nationale du Rhône sur la ViaRhôna.



Fin 2024, le linéaire aménagé atteint 93 % du linéaire total, ce qui représente au total 150 km en service, dont environ 12 km restant à aménager. Le jalonnement provisoire en place permet de guider les usagers dans leur itinérance.

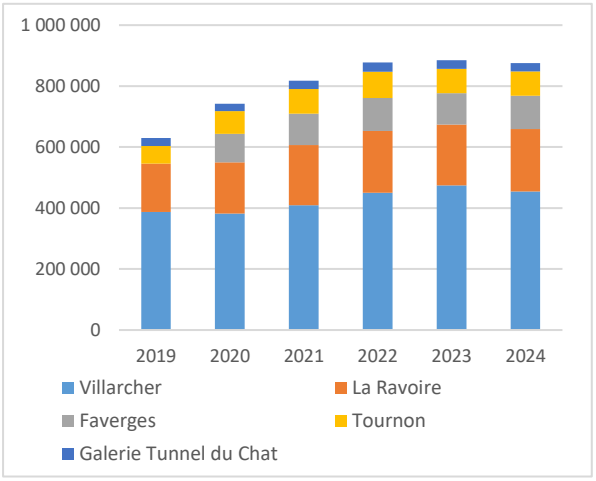
Carte schématique des véloroutes en Savoie inscrites au schéma national des véloroutes

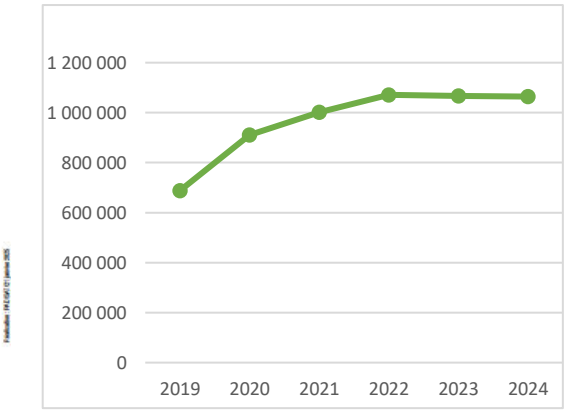


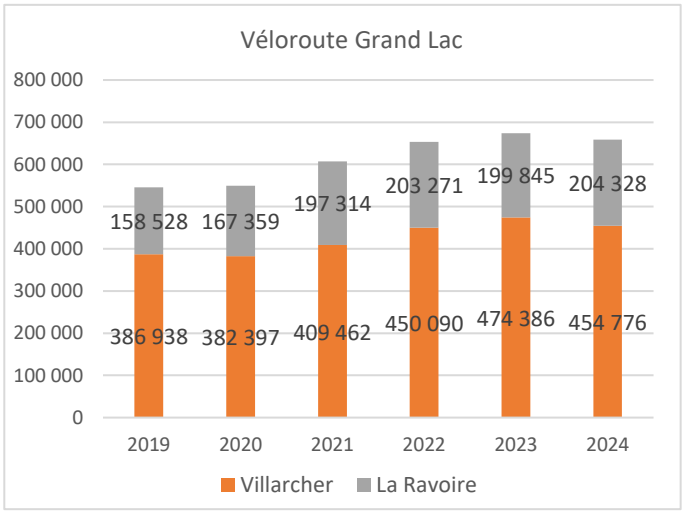
Situation janvier 2025

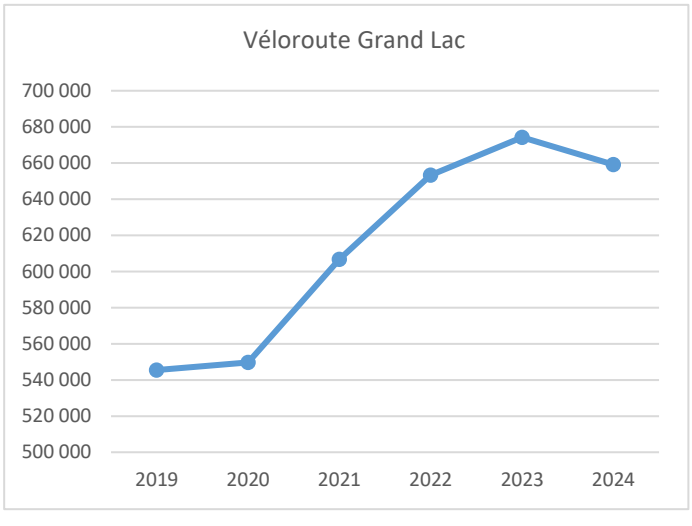
Par ailleurs, des compteurs vélos permettent de mesurer le nombre de passages annuels de vélo sur les secteurs suivants dans les 2 sens de circulation :

Eco-compteurs vélo – Nombre de passages annuels de vélo par secteur dans les 2 sens de circulation

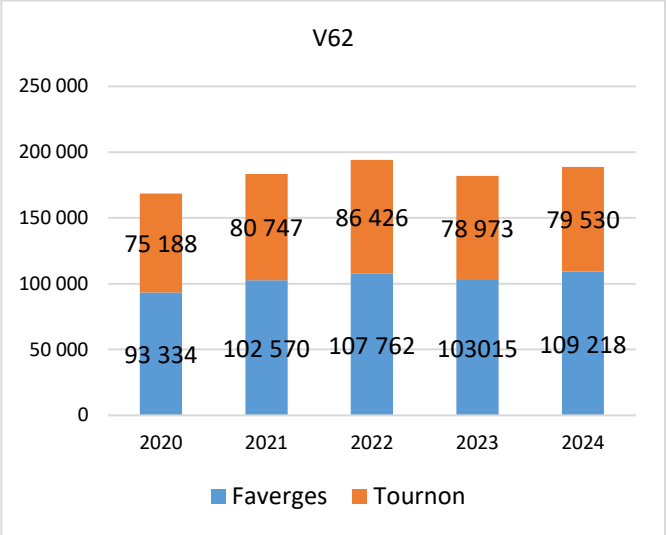


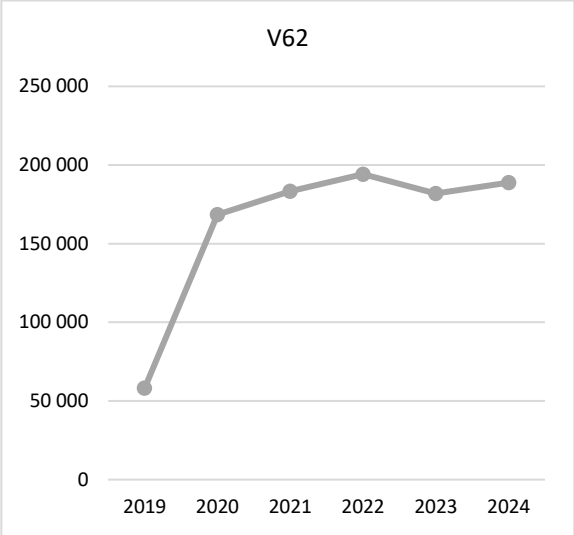


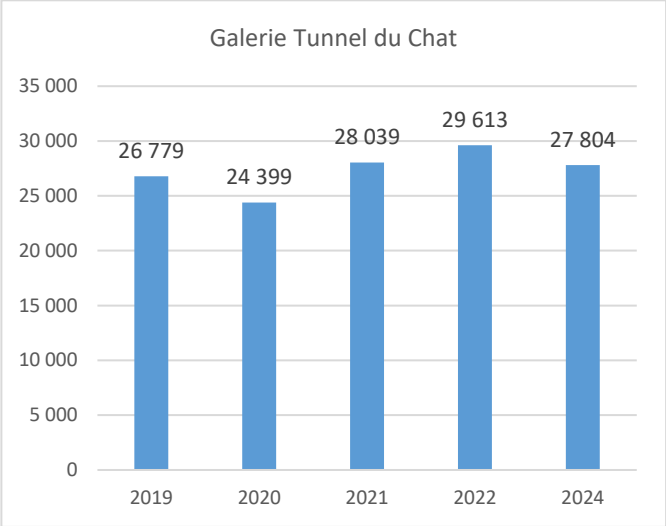


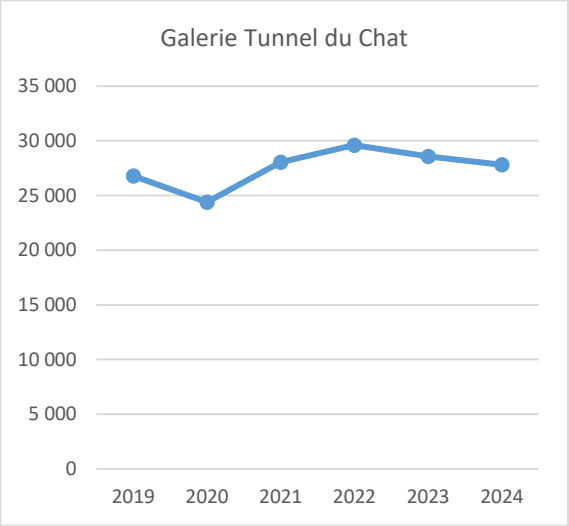


Eco-compteurs vélo – Nombre de passages annuels de vélo par secteur dans les 2 sens de circulation (suite)









De manière générale, on constate une certaine stabilité de la fréquentation des aménagements cyclables en lien avec les mobilités du quotidien en se référant aux compteurs des indicateurs modes doux comprenant 5 compteurs référents. La baisse ponctuelle du compteur « Véloroute Grand Lac » s'explique par un enchaînement de travaux tels que le remplacement de la Passerelle de l'Arche, des travaux de réfection de la piste cyclable ainsi que les travaux actuels du CISALB sur les digues support de l'avenue verte entre Chambéry et le Bourget du Lac.

Il convient de noter que moins 2 ans après l'approbation du nouveau plan vélo en juin 2023, les projets sous maitrise d'ouvrage du Département avancent bien :

- La finalisation des véloroutes continue avec la fin des aménagements sur la Via Rhona à Motz pour relier la montée de Chateaufort à la passerelle sur le Fier, d'une part, et le long de la RD 991, d'autre part. Les enrobés ont été réalisés par ailleurs au printemps sur la Belle Via au sud d'Alpespace, permettant d'achever le tronçon manquant entre la zone d'activité et l'Isère.
- Les aménagements le long de la RD 64 sur le territoire d'Arlysère ont été réalisés en grande partie à l'automne 2024 et seront achevés au printemps 2025.
- Les études continuent d'avancer sur les autres projets et notamment la passerelle d'Alpespace sur le territoire de Cœur de Savoie avec une validation du tracé par le comité de pilotage en décembre 2024.

Objectif opérationnel	1.4.3. Moderniser le réseau

Plusieurs opérations structurantes de sécurisation du réseau ou de maintenance lourde d'équipements ont été réalisées en 2024.

- la création d'un carrefour giratoire à l'intersection des RD 1504 et 1201A sur le territoire de la commune du Bourget-du-Lac *(photo ci-contre)*.

- la réhabilitation de la station de relevage des eaux pluviales de La Garatte sur la RD 1006 à Chambéry ont démarré en novembre 2024 et s'achèveront au printemps 2025 *(détails ci-dessous)*.



FOCUS SUR …

LA REHABILITATION DE LA STATION DE RELEVAGE DES EAUX PLUVIALES DE LA GARATTE (RD 1006)

La station de relevage de La Garatte est située à l'entrée du Faubourg Montmélian sous la RD 1006 à Chambéry.

L'ouvrage souterrain assure le stockage, puis le refoulement vers la Leysse, des eaux pluviales issues de la RD 1006, d'un réseau urbain, ainsi que de l'échangeur n° 18 de la voie rapide urbaine (VRU), dont les gestionnaires sont respectivement le Département, la Communauté d'agglomération du Grand Chambéry et la Direction interdépartementale des routes Centre-Est (DIRCE).



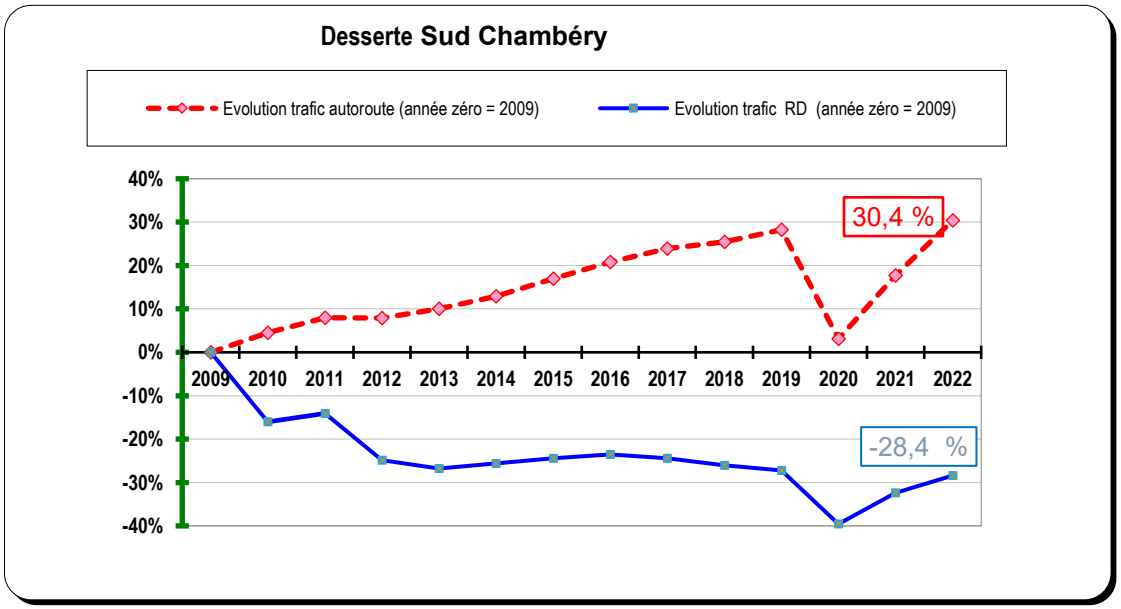
Construit à la toute fin des années 1970, l'ouvrage a été transféré au Département en 2006 lors de l'acte II de la décentralisation. Il fait aujourd'hui l'objet de travaux de réhabilitation pour pérenniser son bon fonctionnement. Sans ces pompes, la RD 1006 serait inondée en cas d'épisode pluvieux important et la circulation fermée : l'enjeu est donc de maintenir la circulation en toutes circonstances sur cet axe qui constitue un des accès majeurs à Chambéry.

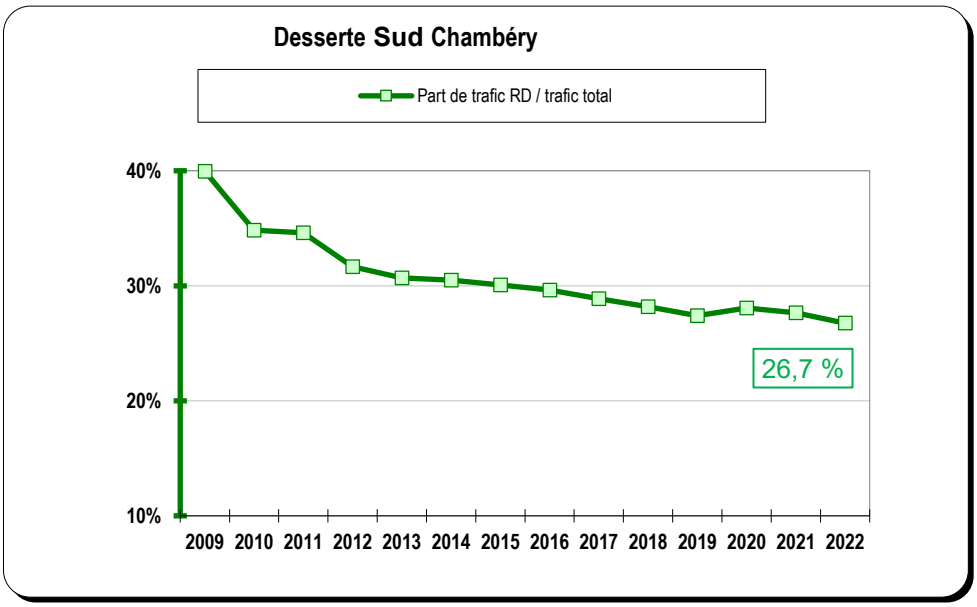
Les travaux sont cofinancés par le Département, la DIRCE et Grand Chambéry.

Objectif opérationnel	1.4.4. Reporter le trafic de transit sur les autoroutes

Le dispositif de réduction tarifaire CITO, en partenariat avec la société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA) et les Communautés d'agglomération du Grand Chambéry et de Grand Lac, se poursuit et contribue à pérenniser le report du trafic de transit depuis le réseau secondaire adjacent vers l'autoroute, afin de limiter l'insécurité et la congestion routière dans les traversées des zones urbaines situées le long de l'autoroute A41 dans les bassins aixois et chambérien.

En complément, une réflexion a été engagée en 2021 puis 2022 pour une nouvelle politique de gratification du covoiturage qui a abouti en 2023 et qui est financée intégralement par le redéploiement d'une partie de la contribution du dispositif CITO sur cette nouvelle politique de mobilité.





Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4. ☺

« Favoriser les modes de transports alternatifs et optimiser les déplacements »

Le Département poursuit son action volontariste en faveur des déplacements alternatifs avec une mise en œuvre vélo rapide du plan vélo et un soutien fort aux politiques de covoiturage.

Le Département aura par ailleurs joué un rôle central dans la création du Syndicat mixte des Mobilités de l'Ouest savoyard (SYMOS) qui porte les ambitions du territoire dans la mise en œuvre d'une offre de mobilité performante.

Objectif politique	***1. Permettre des déplacements collectifs sûrs et de qualité sur un réseau routier Départemental respectueux du développement durable des territoires***
Objectif stratégique	***1.5. Fournir des matériels adaptés aux besoins***

La Direction des infrastructures est en charge de l'acquisition, de la maintenance et de la réforme :

- des engins mis à disposition des MTD, et qui sont nécessaires à l'exploitation et à la gestion des routes,
- des véhicules mis à disposition de l'ensemble des services de la collectivité afin d'assurer leurs missions.

Depuis ces dernières années, le Département s'est engagé dans une démarche d'amélioration de la performance environnementale du parc de véhicules légers lors de l'acquisition de nouveaux véhicules :

- en équipant les services de véhicules légers électriques (VLe) avec une véritable stratégie de déploiement en lien avec les infrastructures existantes et à venir tout en répondant au mieux aux besoins des utilisateurs,
- En privilégiant le renouvellement des poids lourds pour passer sur des motorisations dernière génération (EURO 6) plus performantes et limitant les émissions polluantes, conformément aux dernières normes en vigueur.

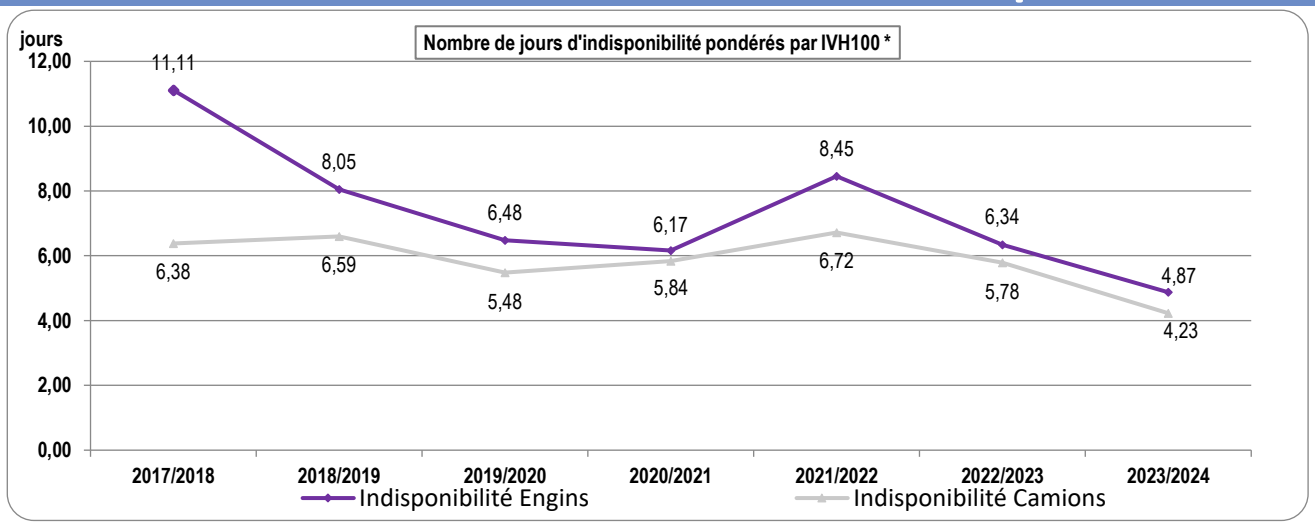
Depuis ces dernières années, une veille est assurée pour étudier la possibilité d'expérimenter de nouveaux matériels. Actuellement, une réflexion est menée pour développer un matériel de déneigement 100% hydrogène.

En parallèle, dans le cadre de sa politique environnementale et notamment la mise en place du Plan Climat, le Département a souhaité agir sur les émissions de polluants et de gaz à effet de serre (GES) de son parc de véhicules et engins. Ces derniers génèrent en effet 35% du CO2 émis par le Département et 90 % des émissions du parc global.

Dans cette optique, et pour faire suite aux essais qui ont été concluants, le Département a souhaité, depuis le mois de décembre 2024, alimenter en biodiesel l'ensemble des centres routiers disposant d'une cuve, en substitution du gasoil traditionnel. Ce carburant dénommé HVO (pour Hydrotreated Vegetable Oil ou huile végétale hydrotraitée) peut permettre une réduction jusqu'à 80% du GES émis, sur le cycle de vie de l'HVO, notamment s'il est produit à partir d'huiles usagées.

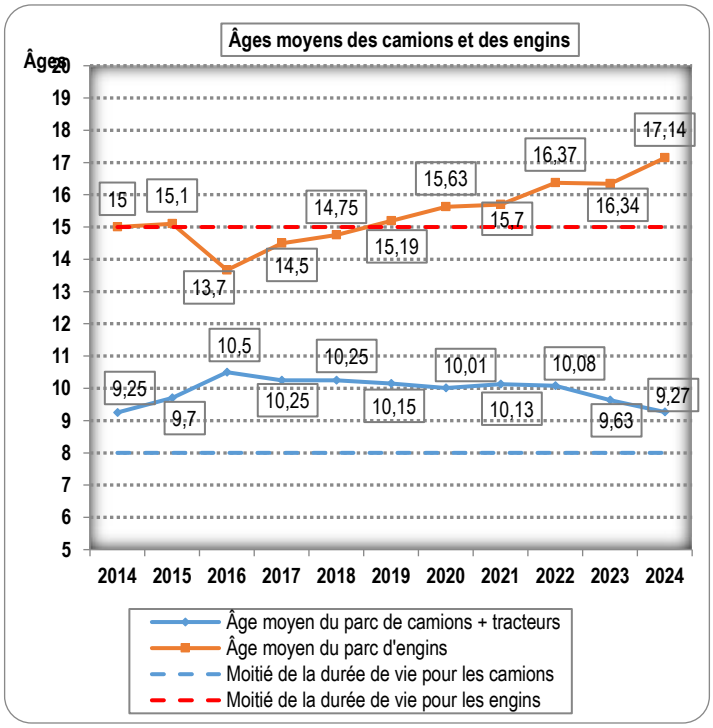
Objectif opérationnel	***1.5.1. Maintenir le niveau de disponibilité des matériels***

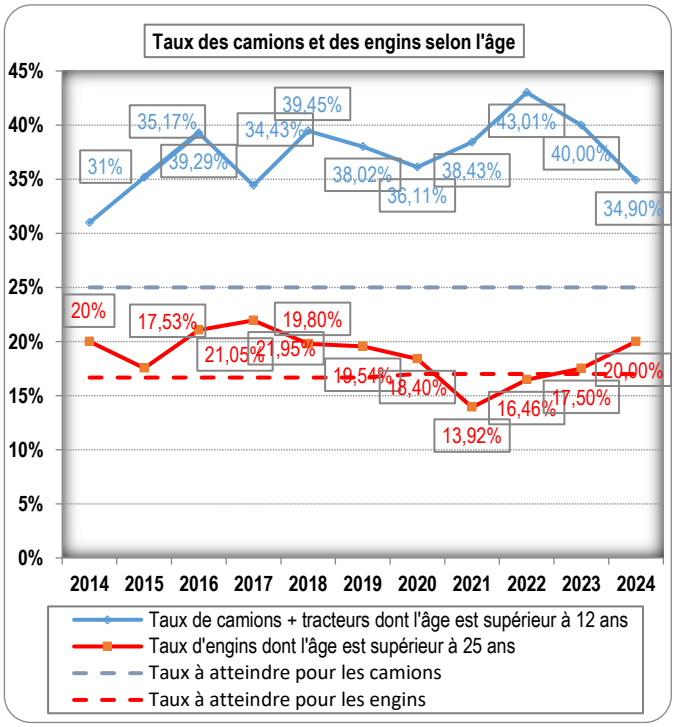
Le niveau de disponibilité se mesure par l'évolution du nombre de jours d'indisponibilité par catégorie de véhicules pondérés par l'IVH (index mesurant la rigueur de l'hiver). Cette disponibilité est également conditionnée par l'âge des matériels. Ces deux indicateurs principaux peuvent être complétés par un troisième, le taux de matériels arrivés aux ¾ de leur durée de vie, permettant de mieux appréhender le besoin à court terme de renouvellement de ces matériels à vie longue (jusqu'à 30 ans pour les matériels dédiés au déneigement).



Ces éléments ont été mis à jour suite à la mise en place d'un nouvel indicateur IVH100 V2022.

Le nombre de jour d'indisponibilité est en baisse sur les deux dernières périodes de viabilité hivernale. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène. Tout d'abord, les équipes de mécaniciens sont à nouveau presque complètes, ce qui permet une réactivité plus importante. De plus, l'effort budgétaire consenti par le Département commence à se faire ressentir avec l'arrivée de nouveaux camions et engins de déneigement.





L'effort budgétaire accordé par le Département ces deux dernières années a permis de renouveler de manière accélérée le parc de camions qui devenait difficile à entretenir. Le renouvellement des engins de déneigement a dû être adapté.
En 2025, il conviendra de continuer l'effort sur le remplacement des camions en incorporant les engins de déneigement étant déjà pour certains au critère de renouvellement.
Cet effort budgétaire est nécessaire pour permettre le renouvellement des camions et engins de déneigement et continuer à équiper les équipes d'un parc de matériel adapté aux besoins.



Il est important de souligner que l'augmentation très importante des prix depuis 2022, qui se poursuit, impose une grande vigilance sur notre capacité à pérenniser le programme d'achat pour assurer le renouvellement du parc.

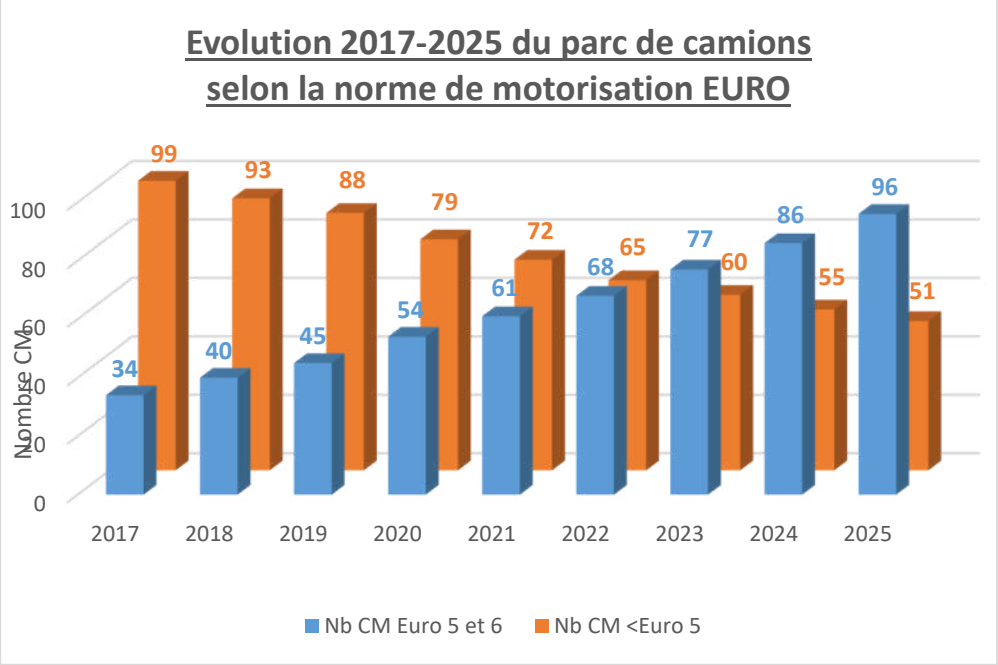


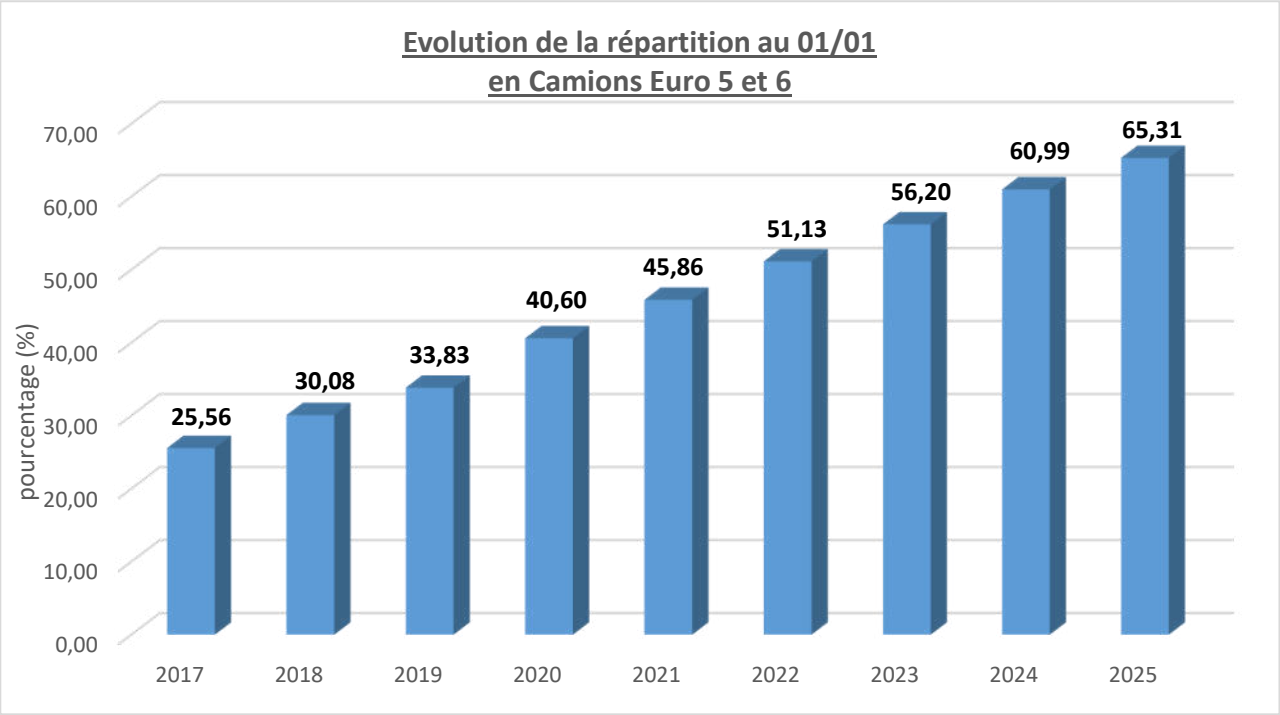
Objectif opérationnel	*1.5.2. Optimiser la flotte des matériels*

Début 2024, le travail de refléxion sur les nouvelles conditions de coopération interservices pour l'établissement du programme d'achat s'est poursuivi. L'objectif principal est de répondre collectivement aux enjeux opérationnels en tenant compte des contraintes budgétaires et des orientations du Département.

Ainsi, des nouvelles modalités de travail coopératives notamment avec les utilisateurs, ont été mises en place et le programme d'achat 2025 a été travaillé dans ce sens.

Le renouvellement du parc de camions permet également d'évoluer vers des motorisations moins polluantes :





Depuis 2022, plus de la moitié de la flotte de camions respecte les dernières normes Euro (5 ou 6). Ce nombre est en constante augmentation avec le renouvellement de la flotte de camions inscrits au programme d'achat annuel.
Ce point doit faire l'objet d'une attention particulière car les restrictions d'utilisation liées au renforcement de la réglementation environnementale pourraient diminuer la disponibilité des matériels.

La dynamique actuelle de renouvellement des camions et le remplacement des véhicules légers thermiques par des véhicules électriques doit etre poursuivie.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5. ☺

« Fournir des matériels adaptés aux besoins »

Les nouvelles modalités d'établissement du programme d'achat ont été très bénéfiques tant pour les maisons techniques que pour le SMMR. Une meilleure compréhension des besoins de chacun permet d'acquérir du matériel permettant de mettre en œuvre la politique et les compétences du Département par les services.

L'acquisition de matériels est également impactée par les nouveaux enjeux environnementaux et la volonté forte du Département de tendre vers un parc de matériels plus respectueux de l'environnement.

Une vraie dynamique d'achat s'est mise en place au sein des services du Département pour combiner tous ces facteurs.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS ☺

L'ensemble des politiques routières se doit de répondre aux enjeux environnementaux et de changement climatique.

Les enjeux liés au maintien en état des chaussées routières, des ouvrages d'art et des ouvrages de protection contre les risques naturels sont majeurs. Dans un contexte où l'activité 2024 aura été fortement impactée par les chantiers liés aux intempéries de fin 2023, le Département a maintenu un effort important dans la maintenance des patrimoines routiers et la recherche d'optimisation des stratégies et pratiques.

L'utilisation accrue de techniques bas carbone avec le recours à des chantiers de recyclage en place des chaussées et à des techniques à froid (grave émulsion, enduits), ainsi que la mise en œuvre de solutions techniques innovantes en matière de traitement des instabilités ou de réparation / reconstruction des ouvrages d'art doit permettre d'inscrire dans la durée des pratiques de maintenance vertueuses. En 2024, ces techniques représentent 47 % des surfaces traitées, en constante augmentation depuis 2020.

L'entretien courant des patrimoines est déterminant dans le cycle de vie des ouvrages. Si la politique d'entretien courant du patrimoine routier, avec une orientation forte donnée à des pratiques plus durables, est essentielle pour mieux les adapter aux besoins de conservation de nos réseaux et aux attentes sociétales, la juste définition des moyens reste un levier majeur pour être en capacité de conduire des politiques patrimoniales efficaces.

Les tests relatifs à l'utilisation d'HVO permis de généraliser l'emploi de ce biocarburant dès la fin de l'année 2024. Le Département reste également attentif aux évolutions technologiques qui permettront l'émergence de véhicules et engins vertueux. Il contribuera à ces progrès par des tests et des innovations.

De plus, concernant la politique cyclable du Département, l'ambition présentée le 16 juin 2023 par l'Assemblée départementale dans le cadre de l'adoption du 2ème Plan vélo est désormais en phase opérationnelle :

- Accélérer l'usage du vélo du quotidien en Savoie en prenant en charge à 100% un itinéraire par territoire : les travaux d'un premier projet (le long de la RD 64 sur le territoire d'Arlysère) ont été en grande partie réalisés en 2024 (ils seront achevés en 2025) et les études sur les autres territoires avancent également pour permettre de réaliser d'autres travaux en 2025 et les années suivantes.
- Continuer à soutenir fortement et directement les EPCI par le biais de subventions sur le réseau structurant des schémas directeurs : chaque année, l'enveloppe mise à disposition permet de répondre aux sollicitations de tous les EPCI qui demandent une aide du Département.
- Améliorer la desserte du dernier kilomètre des collèges pour mettre nos collégiens à vélo par le biais de différents appels à projets : après un premier appel à candidatures ingénierie en 2023 qui a permis d'accompagner 7 collectivités avec l'appui de l'Agence Alpine des Territoires, l'appel à projets travaux a été fructueux avec 4 projets financés pour plus de 400 000 €.
- Accélérer l'achèvement des véloroutes ViaRhôna, itinéraires V62 et V63 : la finalisation est en cours avec des travaux au sud sur la Belle Via (entre l'Isère et Alpespace) et au nord sur la Via Rhona (le long de la RD 991 et à Motz entre la montée de Chateaufort et la passerelle sur le Fier).
- Coordonner et accompagner les territoires sur les problématiques d'exploitation : une réflexion a été conduite sur la question de l'entretien des aménagements cyclables pour permettre de faire des propositions concrètes de répartition en 2025 aux collectivités.

Une réflexion s'engage en 2025 sur les effets du changement climatique sur les infrastructures et leur nécessaire résilience. Cette réflexion devra apporter des éclairages sur les évolutions dans la définition et la mise en œuvre des politiques routières.



Aménagement du territoire

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commissions d'élus : **2ème et 3ème commissions**

Directions concernées :

- **Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales**
- **Pôle Aménagement – Direction des infrastructures (Aéroport)**



SOMMAIRE

SYNTHESE 233
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 234
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 235
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 239
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 245

3,01%

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



La politique d'aménagement du territoire mise en œuvre par le Département a pour ambition de favoriser un développement équilibré des territoires et de répondre aux besoins des populations et des collectivités.

Contexte

L'attractivité et la croissance démographique du département de la Savoie se traduisent par un mouvement de périurbanisation qui ne se dément pas, vers les territoires plus ruraux, ayant des incidences en matière de besoins d'équipements publics.

Le Département, conformément à la compétence qui lui a été confiée par la Loi NOTRe jour son rôle de solidarité en aidant les collectivités locales à se doter mais surtout désormais à maintenir une qualité de services au public dans tout le territoire.

Elle a également donné la compétence aux Départements pour organiser l'ingénierie Publique. A ce titre, le Département soutient l'Agence alpine des territoires (AGATE) pour qu'elle réponde au mieux aux besoins des collectivités sur leurs enjeux stratégiques.

Le Département, en tant que propriétaire de l'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc, a confié son exploitation sur la période de 2013 à 2029 à la Société d'exploitation de l'aéroport de Chambéry-Aix (SEACA) dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP).

Principales réalisations

- Les contrats départementaux se déroulent normalement, à raison de 2 à 3 Comités de pilotage par territoire et par an. Les projets soutenus entrent pour la plupart en phase de réalisation.

Dans le cadre du maintien de la certification européenne en matière de sécurité aéroportuaire **:**
- mise aux normes de la piste en herbe
- marché de maîtrise d'œuvre pour la suite du programme de mises aux normes

Enjeux

- Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités.
- Favoriser le développement équilibré des territoires d'exception que sont les Parcs Naturels Régionaux ou le Parc national de la Vanoise (hors cœur de parc)..
- Mettre en œuvre la politique territoriale contractuelle du Département (Contrat départemental).
- Renforcer la structuration des territoires en soutenant l'ingénierie.
- Maîtriser la consommation de l'espace foncier.
- Garantir l'attractivité de l'aéroport qui constitue une porte d'entrée à l'international pour les stations de ski de Savoie Mont-Blanc.
- Maintenir le niveau de certification de l'aéroport au regard des normes européennes en matière de sûreté et de sécurité.
- Pérenniser et développer les activités économiques de l'aéroport, en veillant à la prise en compte du développement durable.

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

L'action du Département aux côtés des collectivités locales se poursuit tant par le bais des contrats départementaux que via le Fonds départemental d'équipement des communes (FDEC).
Le Département reste ainsi le principal partenaire des collectivités.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2024 :

20,3 M€ (CA)

9,2 équivalents temps plein (ETP)

Bâtiments :

47% des projets financés au FDEC concernent l'entretien et la rénovation des bâtiments, voire la construction.

2/3 des projets de bâtiments financés dans les Contrats départementaux sont en rénovation

Ingénierie :

71 prestations effectuées par l'AGATE en tant que bureau d'étude

Aéroport (2024) :

Trafic commercial charters et vols réguliers (année civile 2024) :

164 675 passagers

Aviation d'affaires :

12 416 passagers

4 564 mouvements d'aviation d'affaires

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Direction des politiques territoriales

Les Contrats départementaux, qui ont été signés sur les 7 territoires, poursuivent leurs réalisations. On continue de noter une forte mobilisation sur les fiches actions relative aux thématiques liées à la performance énergétique des bâtiments et notamment pour les opérations de rénovation globale sur les bâtiments scolaires.

Direction des infrastructures - Aéroport

L'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc fait l'objet d'une délégation de service public (DSP) confiée sur la période 2013 à 2029 à la Société d'exploitation de l'aéroport de Chambéry-Aix (SEACA) du groupe Vinci Airports.

Il s'agit d'un aéroport saisonnier pour l'aviation commerciale, charters et vols réguliers, de décembre à avril. Il constitue l'un des maillons de la chaîne touristique savoyarde, en tant qu'aéroport de proximité pour l'accès aux stations de sports d'hiver situées au sein de la destination Savoie Mont-Blanc.

En ce qui concerne l'aviation d'affaires, l'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc est la 3ème plateforme française en période hivernale.

En 2024, le Département a réalisé des travaux de mise aux normes de la piste en herbe (nivellement des aires de sécurité d'extrémité de piste, signalétiques), dans le cadre du maintien de la certification européenne en matière de sécurité aéroportuaire.



La fréquentation de l'aéroport s'élevait en moyenne à 200 000 passagers par an avant la crise sanitaire (Covid). Elle est revenue rapidement à des niveaux comparables mais semble désormais plafonner entre 160 000 à 180 000 passagers par an (dont 100% de britanniques en aviation commerciale depuis 2021), en raison notamment de nouvelles contraintes d'exploitation.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

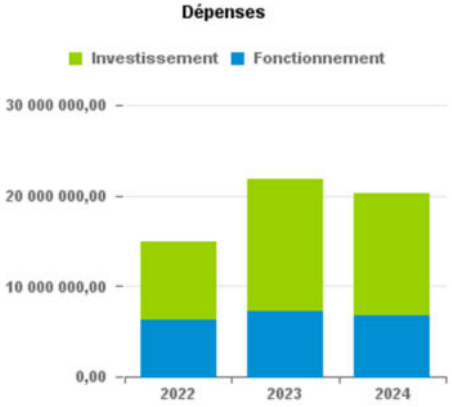
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

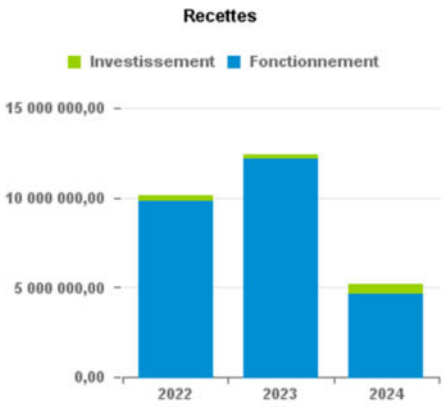
Secteurs budgétaires de la politique AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECTEURS BUDGETAIRES
AEROPORT
BUDGET CITOYEN
Contrat départemental
CTS 3E GENERATION
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE
INGENIERIE ET ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES
PROCEDURES CONTRACTUELLES

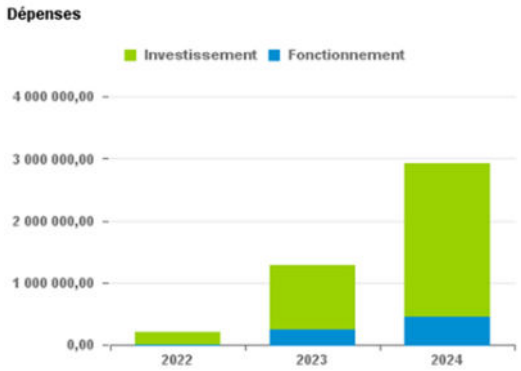
Dépenses	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 11 Février 2025	
Par politique	Dépense Fonctionnement	Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
AEROPORT	0,00		936 743,41		515 067,00	
BUDGET CITOYEN		174 794,00		479 085,00		528 501,00
Contrat départemental	12 954,99	502 000,00	1 213 553,08	1 871 779,60	1 900 513,57	4 047 839,60
CTS 3E GENERATION	1 831 301,53	2 178 874,42	634 811,94	2 203 023,00	58 968,72	1 338 854,00
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE	807 012,90	4 711 643,68	1 058 325,59	8 456 026,00	818 720,00	6 305 015,00
INGENIERIE ET ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES	3 516 093,67	414 804,54	3 345 850,95	277 430,38	3 451 944,78	594 331,44
PROCEDURES CONTRACTUELLES	57 177,52	697 333,96	75 430,75	1 230 605,96	58 359,83	688 241,01
Dépenses par section :	**6 224 540,61**	**8 679 450,60**	**7 264 715,72**	**14 517 949,94**	**6 803 573,90**	**13 502 782,05**
	total année : 14 903 991,21		**total année : 21 782 665,66**		**total année : 20 306 355,95**	

Recettes	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 11 Février 2025	
Par politique	Recette Fonctionnement	Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
CTS 3E GENERATION	610,00	2 400,00		1 823,00	3 500,00	
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE	9 782 486,92	1 553,00	11 965 081,36		4 450 225,08	361 587,57
INGENIERIE ET ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES	0,00	138 779,00	197 500,00	230 706,50	90 000,00	226 665,73
PROCEDURES CONTRACTUELLES	3 721,57	234 277,70	8 596,76		51 627,50	
Dépenses par section :	**9 786 818,49**	**377 009,70**	**12 171 178,12**	**232 529,50**	**4 595 352,58**	**588 253,30**
	total année : 10 163 828,19		**total année : 12 403 707,62**		**total année : 5 183 605,88**	



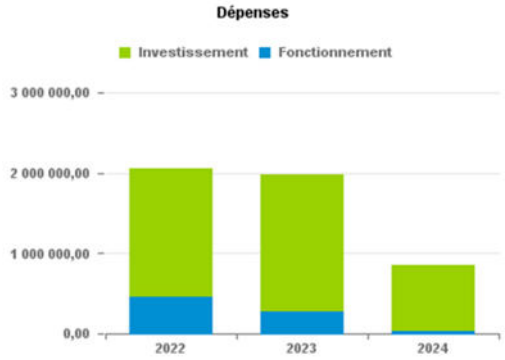


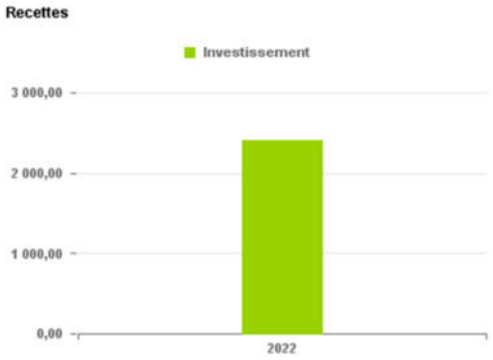
Dépenses - Contrats départementaux	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DPT Tourisme et territoir	3 554,99	204 000,00	249 738,00	1 031 494,00	455 113,00	2 465 388,00
	total année : 207 554,99		total année : 1 281 232		total année : 2 920 501	



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DPT Tourisme et territoir	457 695,00	1 595 946,32	272 915,00	1 709 192,00	26 700,00	833 580,00
	457 695,00	1 595 946,32	272 915,00	1 709 192,00	26 700,00	833 580,00
	total année : 2 053 641,32		total année : 1 982 107		total année : 860 280	

Recettes - CTS 3E GENERATION	CA 2022
	Recette Investissement
PSTD DPT Tourisme et territoir	2 400,00

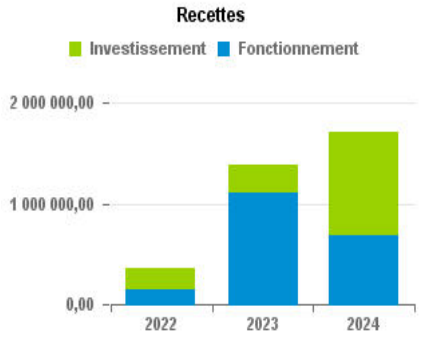




Dépenses - Budget annexe	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 11 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
AEROport Chambéry Aix-les-Bains	50 143,27	224 573,75	46 480,99	1 249 953,78	49 464,81	172 941,09
Dépenses par section :	50 143,27	224 573,75	46 480,99	1 249 953,78	49 464,81	172 941,09
	total année : 274 717,02		total année : 1 296 434,77		total année : 222 405,90	

Recettes - Budget annexe	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 11 Février 2025	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
AEROport Chambéry Aix-les-Bains	150 458,00	213 291,60	1 112 477,86	263 237,30	684 917,79	1 029 850,44
Dépenses par section :	**150 458,00**	**213 291,60**	**1 112 477,86**	**263 237,30**	**684 917,79**	**1 029 850,44**
	total année : 363 749,60		**total année : 1 375 715,16**		**total année : 1 714 768,23**	







Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
AMENAGEMENT	CTS 3E GENERATION	PSTD	DPT	2,4	2,21	2,04
	Sous-total du secteur			**2,4**	**2,21**	**2,04**
	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE	PSTD	DPT	1,41	1,54	2,18
		PAD	MTD	1,52	2,22	2,3
	Sous-total du secteur			**2,93**	**3,76**	**4,48**
	INGENIERIE ET ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES	PSTD	DPT	0,25	0,19	0,17
	Sous-total du secteur			**0,25**	**0,19**	**0,17**
	PROCEDURES CONTRACTUELLES	PSTD	DPT	0,12	0,11	0,12
		PAD	MTD	0,01	0,01	0,01
	Sous-total du secteur			**0,13**	**0,12**	**0,13**
	AEROPORT-Chambéry Aix-les-Bains	PAD	DI	0,91	0,57	1,91
		PAD	SG	0,01	0,01	0,01
		PAD	MTD	0,12	0,14	0,22
		PAD	DE	0	0	0,1
		PRMD	DBMG	0,04	0,5	0,14
	Sous-total du secteur			**1,08**	**1,22**	**2,38**
TOTAL tous effectifs pour la politique				**6,79**	**7,5**	**9,2**

Direction des politiques territoriales

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : ☺

Les moyens sont en adéquation avec les besoins du service et permettent un déploiement dans de bonnes conditions des dispositifs. L'organisation actuelle de la DPT permet d'assurer la bonne gouvernance des Contrats départementaux.

Direction des infrastructures- Aéroport

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique…) : ☺

Le suivi de la délégation de service public est réalisé de façon transversale, sous le pilotage de la Direction des infrastructures et avec l'appui d'autres services du Département, afin de mobiliser la complémentarité des ressources de la Collectivité : Direction des finances, du pilotage de gestion et des affaires juridiques, Direction des bâtiments et moyens généraux, Direction de l'environnement, autres services du Pôle aménagement du Département dont la Maison technique des Deux lacs notamment.

La Direction des infrastructures s'appuie également, en tant que de besoin, sur des cabinets d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

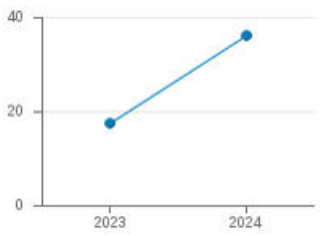
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Contribuer au développement et à la structuration des territoires	1.1. Contribuer à répondre sur les territoires aux besoins des populations et des collectivités en matière d'équipements publics communaux ou de projets structurants de territoire	1.1.1. Contrats départementaux - Accompagner les collectivités dans leurs projets structurants de territoire, par des investissements et de l'ingénierie à l'échelle départementale
		1.1.2. Conserver un niveau d'investissement public permettant un soutien significatif aux collectivités dans leurs projets de rénovation de leurs bâtiments et patrimoine
		1.1.3. Soutenir bisannuellement des projets émanant des citoyens dans le cadre d'une démarche participative
	1.2. Favoriser le développement équilibré de territoires d'exception	1.2.1. Soutenir les parcs naturels régionaux et leurs programmes d'actions
2. Garantir un développement raisonné de la plate-forme aéroportuaire	2.1. Maintenir le niveau de service atteint par la plateforme aéroportuaire	2.1.1. Développer l'activité aéroportuaire

Objectif politique	***1. Contribuer au développement et à la structuration des territoires***
Objectif stratégique	***1.1. Contribuer à répondre sur les territoires aux besoins des populations et des collectivités en matière d'équipements publics communaux ou de projets structurants de territoire***

Objectif opérationnel	***1.1.1. Contrats départementaux* - Accompagner les collectivités dans leurs projets structurants de territoire, par des investissements et de l'ingénierie à l'échelle départementale***

1.1.1.1 PERF - Etat d'avancement des Contrats départementaux en %

Période	Taux
2023	17,54
2024	36,12



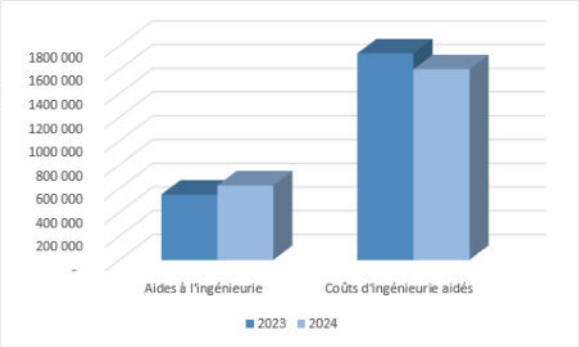
Dans un souci d'équité entre les 7 territoires, les inscriptions financières pour chacun des contrats sont proportionnelles à l'enveloppe et au tantième du contrat en cours. Après deux années de mise en œuvre, chaque Contrat présente un état d'avancement proche d'un tiers de son enveloppe, ce qui est conforme aux prévisions.

***Contrat départemental**

Le Contrat départemental est un dispositif contractuel établi entre le Département et les structures d'animation de chacun des 7 territoires qui fixe les thématiques d'interventions sur lesquelles le Département prévoit d'accompagner financièrement les porteurs de projets (collectivités publiques ou associations) de chacun des territoires.

1.1.1.2 ACT - Contrats départementaux - Montant des aides à l'ingénierie et des coûts totaux d'ingénierie aidés (part de postes et études stratégiques subventionnés)

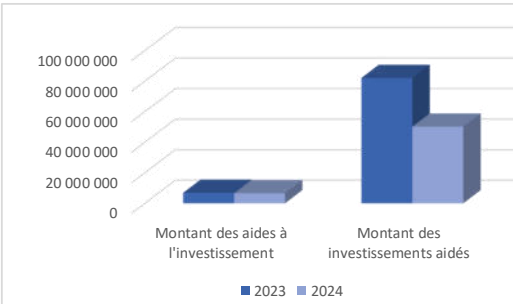
Période	Aides à l'ingénieurie	Coûts d'ingénieurie aidés
2023	550 232	1 738 548
2024	626 602	1 603 817



Dans le cadre des Contrats départementaux, le Département soutient l'animation territoriale portée par les Syndicats mixtes de l'Avant Pays savoyard, du Pays de Maurienne ou l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise ainsi que des postes spécifiques portés par certains Etablissements Publiques de Coopération Intercommunale (EPCI).
Ce soutien à l'ingénierie est essentiel, le Département est la seule collectivité à le maintenir. Le besoin de compétence et d'ingénierie est important sur les territoires pour aider à réfléchir et à concevoir des projets d'investissements de plus en plus complexes et qui demandent des temps de concertation plus importants avec les acteurs. Ainsi, les territoires d'Arlysère, de l'Avant pays savoyard et Tarentaise Vanoise mobilisent assez fortement ces financements.

1.1.1.3 ACT – Contrats départementaux – Montant des aides à l'investissement et coût total des investissements subventionnés par le Département

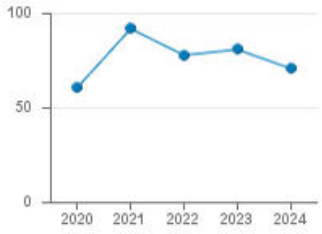
Période	Montant des aides à l'investissement	Montant des investissements aidés
2023	6 835 486	82 051 255
2024	6 580 706	50 147 745



En 2024, dans le cadre du Contrat départemental du territoire de Cœur de Savoie, le Département a notamment soutenu les aménagements des extérieurs du quartier des Capucins et de la place du marché sur la Commune de Montmélian et sur le territoire de l'Avant-pays Savoyard l'aménagement d'un ilot d'accueil intégré en cœur de ville sur la Commune des Echelles.

1.1.1.4 ACT - Nombre de prestations réalisées par l'AGATE en tant que bureau d'étude

Période	Nombre
2020	61
2021	92
2022	78
2023	81
2024	71



AGATE montre qu'elle répond certes à un besoin des collectivités mais, avec 71 missions de prestations de service en 2024, on observe une baisse des nouvelles prestations signées. Cette fragilité montre que le modèle n'est toujours pas consolidé. Il s'agit donc de s'engager résolument vers une meilleure adéquation entre les moyens humains et les compétences et les besoins des collectivités pour lesquelles celles-ci lancent des consultations. Le soutien important du Département est encore nécessaire pour elle. A noter le rapprochement avec le CAUE et la mise en place d'une direction commune afin de mieux coordonner les actions et les missions de chaque organisme qui fonctionne bien.

Objectif opérationnel	***1.1.2. Conserver un niveau d'investissement public permettant un soutien significatif aux collectivités dans leurs projets de rénovation de leurs bâtiments et patrimoine***

FDEC

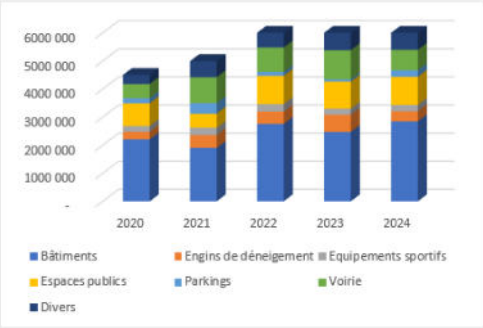
Le Fonds départemental d'équipement des communes est un dispositif d'aides au bénéfice des collectivités pour soutenir des travaux de maintien en état du bâti communal (école, mairie, locaux techniques…) et des travaux de voirie communale, création de parking, engins de déneigement, éclairage public…

Le fonds, dont l'enveloppe globale est répartie par canton, est mis en œuvre par les élus cantonaux.

Le nombre de dossiers de bâtiments communaux soutenus dépend essentiellement du nombre de dossiers déposés par les collectivités et de la nature des travaux.

1.1.2.1 PERF - Fonds Départemental d'Equipement des Communes : montant des subventions accordées

Période	Bâtiments	Engins de déneigement	Equipements sportifs	Espaces publics	Parkings	Voirie	Divers
2020	2 209 206	267 881	206 658	807 182	181 258	504 271	323 544
2021	1 901 749	454 368	263 174	503 744	376 289	921 076	570 860
2022	2 761 304	434 833	269 340	1 004 491	135 386	874 921	519 725
2023	2 472 942	610 398	216 164	960 605	80 801	1 038 777	618 785
2024	2 849 119	358 029	228 008	999 191	232 478	724 663	608 512



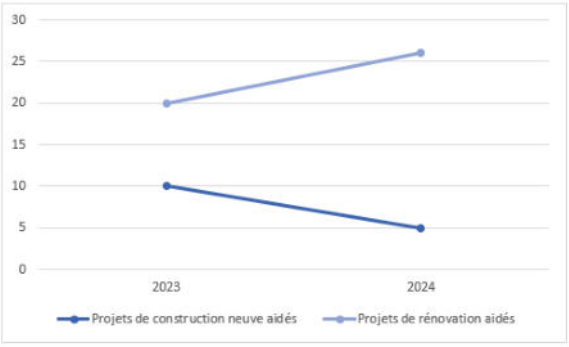
L'enveloppe du FDEC en 2024 a été maintenue à hauteur de 6 000 000 € malgré les tensions sur le budget départemental.

Cette année encore le nombre de dossiers déposés au FDEC est important, avec des montants de dépenses parfois très élevés pour les projets. Ainsi, sur une majorité de cantons, les élus doivent opérer des choix parmi les projets financés ou fractionner la subvention sur plusieurs exercices, voire reporter le soutien du Département.

Les interventions sur les bâtiments communaux (rénovation énergétique / maintien en état ou construction), vocation première du FDEC, constituent bien le premier poste de dépenses soutenu par ce dispositif.

1.1.2.2 ACT – Contrats départementaux – Nombres de projets de construction neuve et de rénovation aidés

Période	Projets de construction neuve aidés	Projets de rénovation aidés
2023	10	20
2024	5	26



Conformément à l'ambition affichée dans son Plan Climat, le Département soutient les projets de rénovation du bâti existant, même s'ils peuvent s'avérer plus coûteux et plus complexes à mettre en œuvre que les projets neufs. En effet, la rénovation induit une économie de foncier, un moindre usage de matériaux et une valorisation de l'existant. Ainsi, en 2024, la grande majorité des projets soutenus qui concernait des bâtiments dans le cadre des contrats départementaux portait sur de la rénovation et seuls quelques-uns concernaient des opérations de constructions neuves.

FOCUS SUR ...

LE BOURGET DU LAC : Mise en accessibilité et rénovation énergétique du Ciné-Lac



Le bâtiment du Ciné-Lac est composé d'un dojo au rez-de- chaussée pour la pratique sportive en intérieur et le cinéma à l'étage. La commune du Bourget du Lac a souhaité remettre le bâtiment aux normes avec la mise en accessibilité intérieur et extérieur et réaliser des économies d'énergie avec le remplacement des menuiseries

Le montant du projet s'élève à 360 000 € et a bénéficié du soutien financier du CD73 à hauteur de 56 000 euros (programme FDEC).

Objectif opérationnel	1.1.3. Soutenir bisannuellement des projets émanant des citoyens dans le cadre d'une démarche participative

Le Budget citoyen lancé par le Département a permis de soutenir 30 projets retenus par le vote des citoyens, lors de la première édition 2020 décalée en 2021. Sur les 30 projets, 25 ont été réalisés et inaugurés, 3 sont en cours de finalisation et devraient voir le jour dans l'année 2025 et 2 ne pourront pas aboutir.
Sur les 32 projets lauréats de la seconde édition en 2023, 5 ont déjà été inaugurés, 8 devraient être finalisés durant le premier semestre 2025.

FOCUS SUR …

CHAMBERY : CREATION D'UN CAFE-THEATRE



L'association La Comédie des Alpes a été créée en 2021 avec pour objectif de développer le théâtre dit « de boulevard » sur le territoire savoyard.
L'idée première a toujours été de créer un lieu convivial et attractif dédié au théâtre populaire en Savoie ainsi qu'une troupe d'artistes locaux capables de monter des créations aussi bien que des standards de l'humour parisien du moment ou de ces dernières décennies.
L'aménagement de ce théâtre, situé au cœur de l'actuelle Galerie du Théâtre, a représenté un coût de plus de 200 000€ financés par le Département à hauteur de 50 000€ pour les équipements sons et lumières.

FOCUS SUR …



SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE : DES TATAMIS DE COMPETITION POUR LE JUDO

Nouveau défi relevé pour ce club créé en 1959 par René Miksa et qui compte aujourd'hui plus de 360 licenciés. À l'occasion de ses 60 ans, l'association s'était donnée comme objectif de se doter d'une surface de tatamis plus importante pour accueillir dans de meilleures conditions les compétitions officielles départementales et régionales et les centaines de judokas, d'accompagnants et de spectateurs à chaque fois présents.

De par sa situation géographique, le club de Maurienne est souvent sollicité pour des compétitions ou des stages annuels par les judokas italiens de la vallée de Suse et de Turin mais aussi par des clubs parisiens à la recherche d'un site pour s'entrainer tout en s'oxygénant. L'association peut désormais les recevoir comme il se doit au cœur de la Maurienne.
L'acquisition des tapis et du matériel informatique a représenté un coût de 48 000 € financés par le Département à hauteur de 32 000 €, dans le cadre du Budget citoyen de la Savoie, et par le club à hauteur de 16 000€.



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. ☺

« Contribuer à répondre sur les territoires aux besoins des populations et des collectivités en matière d'équipements publics communaux ou de projets structurants de territoire »

L'intégralité des moyens financiers alloués par l'Assemblée départementale pour les deux dispositifs d'aide aux collectivités (Contrat départemental et FDEC) a été affectée conformément aux attentes des élus et dans le respect des règles départementales.

Objectif politique	*1. Contribuer au développement et à la structuration des territoires*
Objectif stratégique	*1.2. Favoriser le développement équilibré de territoires d'exception*
Objectif opérationnel	*1.2.1. Soutenir les parcs naturels régionaux et le Parc National de la Vanoise*

Le Département est membre statutaire des PNR de Chartreuse et du massif des Bauges. Ces 2 parcs ont renouvelé leur charte pour les 15 prochaines années. Le PNR de Chartreuse a vu 12 communes du secteur du lac d'Aiguebelette adhérer au PNR.
Le niveau des participations statutaires est encadré par les statuts et a fait l'objet d'évolutions sur les 2 PNR. Ainsi pour le massif des Bauges, l'évolution a permis de rattraper plusieurs années de stagnation de la cotisation. En Chartreuse, il s'est agi de prendre en considération l'élargissement du périmètre avec 12 communes savoyardes supplémentaires. En parallèle, le Département soutient les actions opérationnelles des parcs dans le cadre d'une enveloppe annuelle.

Le Département collabore avec le Parc national de la Vanoise sur de nombreux domaines communs aux deux structures : jeunesse, tourisme, environnement, patrimoine, etc. via une convention cadre de partenariat 2022 – 2027 qui fixe des orientations et des objectifs partagés. Elle se décline ensuite en conventions financières d'application notamment pour la préservation de la biodiversité et l'accueil du public. En 2024, ce soutien a notamment permis d'engager des études sur l'état de conservation des pelouses d'altitudes, en lien avec les pratiques pastorales. Des études spécifiques sur la vision des oiseaux ont également pu être réalisées. Les actions récurrentes relatives à la veille sanitaire, les lacs d'altitudes, les chiroptères ou les bouquetins se sont poursuivis. En matière de valorisation, le soutien du Département a contribué à la réalisation d'une série de podcasts « Le souffle des cimes ».

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

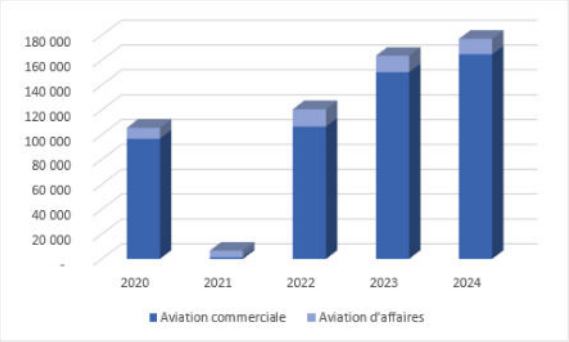
« Favoriser le développement équilibré de territoires d'exception »

Le Département a joué pleinement son rôle de membre actif des PNR en favorisant les réflexions pour une meilleure efficacité de nos partenariats. En cela, il a contribué à un développement plus harmonieux et équilibré de ces espaces à enjeux. A signaler le quasi aboutissement des démarches (très lourdes pour les PNR) de renouvellement des chartes, démarche à laquelle le Département a bien entendu été associé.

Objectif politique	*2. Garantir un développement raisonné de la plateforme aéroportuaire*
Objectif stratégique	*2.1. Maintenir le niveau de service atteint par la plateforme aéroportuaire*
Objectif opérationnel	*2.1.1. Développer l'activité aéroportuaire*

2.1.1.1 PERF - Aéroport : Nombre de passagers sur aviation commerciale et sur aviation d'affaires

Période	Aviation commerciale	Aviation d'affaires
2020	96 778	8 746
2021	1 266	5 413
2022	106 508	13 948
2023	150 191	13 264
2024	164 675	12 416

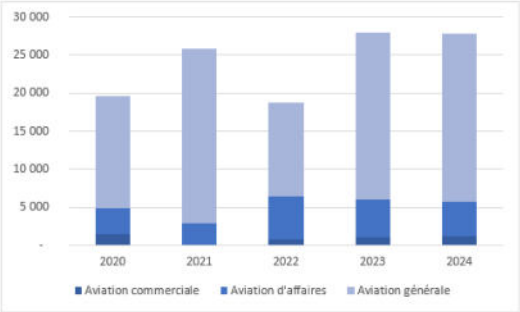


En 2024, la reprise du trafic commercial continue avec près de +10% de passagers par rapport à l'année précédente. Un nouveau standard se profile avec un trafic compris entre 160 000 et 180 000 passagers par an, contre une moyenne proche de 200 000 avant la crise sanitaire.

Le trafic affaires a notamment été impacté par l'inondation du terminal affaires intervenue en novembre 2023, ainsi que par de mauvaises conditions météorologiques. On note ainsi une baisse de trafic de -6,4%.

2.1.1.2 PERF - Aéroport : Nombre de mouvements d'aviations commerciale, affaires et générale

Période	Aviation commerciale	Aviation d'affaires	Aviation générale
2020	1 502	3 323	14 836
2021	24	2 876	22 970
2022	786	5 708	12 214
2023	1 050	4 922	22 000
2024	1 196	4 564	22 000



En 2024, le nombre de mouvements d'aéronefs en aviations commerciale et d'affaires suit les évolutions du trafic passagers, comme indiqué supra.

Les données de l'aviation générale sont équivalentes à celles de l'année précédente.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.1. ☺

« Maintenir le niveau de service atteint par la plateforme aéroportuaire »

Malgré des niveaux de fréquentation qui n'ont pas retrouvé ceux d'avant-crise sanitaire, en ce qui concerne l'aviation commerciale, le trafic reste satisfaisant.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

Direction des Politiques Territoriales

La poursuite des contrats départementaux qui vont atteindre leur plein niveau de mise en œuvre permettra au Département d'accompagner les collectivités sur la majorité de leurs projets d'investissement au service du public.
Les élus départementaux sont désormais au cœur de ce processus qui donne entière satisfaction à l'ensemble des acteurs.

Concernant AGATE, il convient de poursuivre ce travail de mise en adéquation de l'offre de prestations au regard des besoins des collectivités et notamment dans un contexte budgétaire plus contraint où l'agence devra accroître ses ressources propres.

Enfin, concernant les Parcs naturels, la validation de la nouvelle Charte du massif de Chartreuse en 2023, puis de celle du massif des Bauges en 2024, a été l'occasion pour le Département de reposer les bases des modalités de calcul de sa contribution statutaire.

Direction des infrastructures - Aéroport

La préservation du niveau de service de la plateforme aéroportuaire nécessite d'initier ou de poursuivre des actions engagées les années précédentes en lien avec le Délégataire, sur la période de validité du contrat de DSP (2013-2029). Il s'agit principalement :

- du maintien de la certification européenne de sûreté et sécurité aéroportuaire ;
- du maintien en bon état des infrastructures (bâtiments, chaussées) ;

OBJECTIF STRATÉGIQUE	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
				25%	50%	75%	100%
2.1 Maintenir le niveau de service atteint par la plateforme aéroportuaire	Mettre en œuvre le plan d'actions pour le maintien de la certification européenne de sécurité aéroportuaire (EASA) – Etudes et travaux de mise aux normes	2019-2029			😐		
	Veiller au maintien en bon état des infrastructures (bâtiments, chaussées) en lien avec le Délégataire	Annuel		Pas de besoin en 2024, prochains travaux en 2025			
	Mettre en œuvre le projet de réaménagement de la zone sud de l'aéroport, afin de permettre le développement des activités économiques	2019-2029		Projets mis en suspens jusqu'au renouvellement de la DSP (post-2029)			
	Mettre en œuvre les actions possibles en matière de développement durable, dont les projets d'électrification (bornes de recharge, panneaux solaires, …)	2020-2029					



Aménagement numérique

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commissions d'élus : **2ème Commission**

Direction concernée :

- **Pôle Aménagement – Direction des infrastructures (service aménagement numérique)**

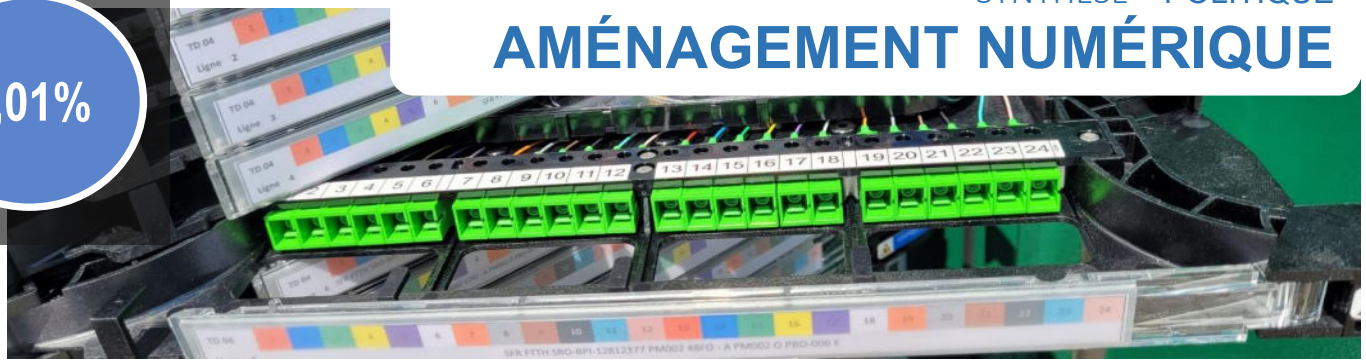


SOMMAIRE

SYNTHESE.....249
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 250
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 252
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 254
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 259

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

0,01%



Le Département intervient en faveur d'une couverture optimale de l'Internet à haut et désormais très haut débit, fixe et mobile, dans le cadre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), dont il est porteur depuis 2012.

Contexte

Très haut débit fixe :

La Savoie présente deux zones réglementaires de déploiement de la fibre : la zone AMII (Appel à manifestation d'intentions d'investir) et la zone AMEL (Appel à manifestation d'engagements locaux).

La zone AMII est déployée par Orange, qui a pris des engagements auprès de l'Etat pour le déploiement de cette zone. Tandis que la Zone AMEL a été confiée à Savoie Connectée par le Département.

En effet, suite à la création d'une nouvelle procédure d'Appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL) annoncée par le Premier Ministre en 2017 lors de la conférence des territoires à Cahors, le Département a saisi l'opportunité de lancer cette procédure pour fibrer l'ensemble de son territoire, hors zones d'Appel à manifestation d'intention d'investir (AMII), déjà objet d'un conventionnement avec Orange.

Après mise en concurrence, c'est la société « Savoie connectée », filiale de la Société Covage, qui a été retenue pour déployer la fibre optique sur la zone AMEL. Le Département accompagne le déploiement aux côtés des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des 243 communes de la zone AMEL.

Ce dispositif, exclusivement basé sur l'investissement privé, permet de raccorder la totalité des locaux savoyards, incluant les stations de ski.

Suite à l'avis positif de l'Agence de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), le gouvernement a accepté les engagements pris par la société « Savoie connectée ». L'arrêté du 25 juillet 2019 portant acceptation de ces engagements est paru au JO le 1er août 2019.

Parallèlement, le Département et « Savoie connectée » ont signé, le 5 juillet 2019, la convention d'engagements locale pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire AMEL.

Le déploiement débuté en 2019 a atteint un rythme record en 2023 avec la construction de 100 000 prises. Un rythme encore soutenu en 2024 a permis la réalisation de 56 000 prises. Ainsi, au 31 décembre 2024, 241 618 prises ont été déployées sur la zone AMEL.

Couverture mobile :

Depuis 2018, le Département met en œuvre, avec l'Etat, le dispositif d'amélioration de la couverture mobile. Il s'agit d'un accord entre le Gouvernement et les quatre opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) conduisant ces derniers à investir sur leurs fonds propres pour la réalisation de nouveaux relais, permettant notamment le traitement des zones blanches et grises par l'apport d'une couverture 4G.

Chiffres et indicateurs clés 2024 :

Moyens 2024 :

0,03 M€ (CA)

4,15 équivalents temps plein (ETP)

Observatoire ARCEP :

92 % des logements ou entreprises éligibles au très haut débit via la fibre optique

56 000 prises déployées sur l'année 2024

44 sites en service depuis le lancement du dispositif 4G mobile, soit 58%

***

300 bénéficiaires depuis 2009 de l'aide départementale pour l'achat de kits satellites

Enjeux

- Apporter la fibre jusqu'à l'abonné (FttH),
- Assurer l'attractivité économique et touristique du territoire,
- Préserver la solidarité territoriale,
- Assurer une meilleure couverture 4G selon les priorités du territoire.

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

Pour les réseaux fixes, l'objectif est que les opérateurs assurent la complétude des déploiements, d'ici la fin de l'année 2025, tant pour la zone AMEL que pour la zone AMII.
Pour les réseaux mobiles, le dispositif d'attribution des dotations aux territoires prendra fin en 2025 avec une seule dotation attribuée à la Savoie ; les dernières opérations sont encore en cours de réalisation, avec des mises en service au plus tard fin 2027.
Dans la continuité des aménagements des infrastructures à très haut débit et dans le cadre du volet usages numériques du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), le Département, en lien avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES), a étudié la faisabilité de déployer un réseau d'objets connectés pour répondre aux besoins des territoires.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Très haut débit (THD) fixe :

Sur la zone AMEL, la convention signée le 5 juillet 2019 entre le Département et Savoie connectée définit les modalités de suivi des déploiements et les engagements réciproques. Ainsi, le rôle du Département est de deux natures :

- Accompagner l'opérateur et les territoires dans le déploiement,
- S'assurer du respect du calendrier dans le cadre des engagements pris au titre de l'article L33.13 du CPCE (Code des postes et des communications électroniques).

Suite à la co-saisine de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) dans le cadre de l'article L33-13 CPCE par le Département et le gouvernement, l'opérateur a bien mobilisé les ressources nécessaires et a déployé 241 618 prises au 31 décembre 2024 (soit environ 94 % de l'objectif initial fixé).

Le Département poursuit les rencontres avec les 18 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de Savoie et les communes. Les rencontres, destinées à faire le point sur le déploiement dans chacun des territoires, ont lieu régulièrement depuis le démarrage du projet. Elles permettent de donner de la visibilité aux élus locaux et de relayer l'information à leurs administrés.

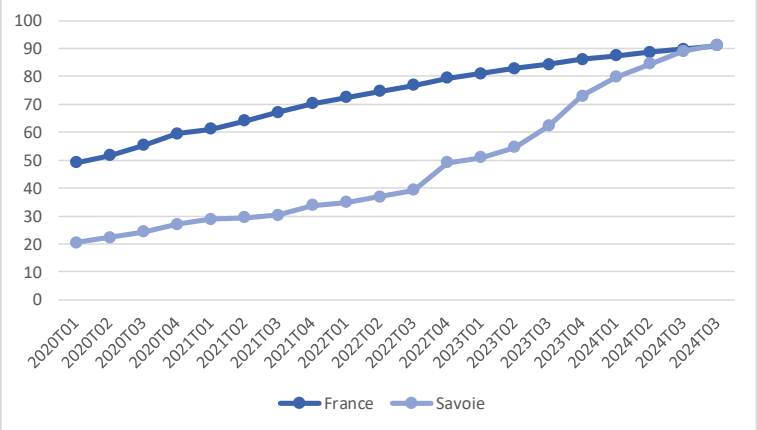
Sur le secteur de déploiement de la fibre optique en zone moyennement dense, dite « AMII » (appel à manifestation d'intentions d'investissement), la gouvernance est également en place avec un comité de suivi qui se réunit une fois par an. Un avenant n°1 à la Convention de programmation et de suivi des déploiements (CPSD), signé le 26 décembre 2018, est intervenu entre l'Etat, le Département de la Savoie, les Communautés d'agglomération de Grand Chambéry et Grand Lac, la Ville d'Albertville et l'opérateur Orange. L'avenant a notamment pour objectif de décliner au niveau local les engagements contraignants pris par Orange auprès de l'Etat au titre de l'article L.33-13 du CPCE, à savoir rendre raccordables l'ensemble des locaux de la zone AMII avec deux échéances, l'une à fin 2020 et l'autre fin 2022.

Face au retard pris au niveau national, l'opérateur a été sanctionné par l'ARCEP à hauteur de 26 M€ pour non-respect de son engagement et par ailleurs, le gouvernement a établi un nouvel accord avec l'opérateur pour finir ses déploiements, nouvel accord qui reporte à fin 2025 les déploiements.
A fin 2024, sur la zone AMII, la situation reste stabilisée autour de 90%.

Globalement en Savoie, le pourcentage de **prises éligibles est de l'ordre de 92%**, zones AMII et AMEL confondues, soit au-dessus de la moyenne nationale, soit 90%.

CONT - Taux d'abonnés éligibles au THD fibre en Savoie et en France (à partir de 100 Mb/s) - Y compris AMII

Période	France	Savoie
2020T01	49	20,4
2020T02	51,7	22,3
2020T03	55,3	24,2
2020T04	59,5	27
2021T01	61	28,9
2021T02	64	29,3
2021T03	67,1	30,2
2021T04	70,2	33,8
2022T01	72,3	34,9
2022T02	74,6	36,9
2022T03	76,8	39,2
2022T04	79,4	49,1
2023T01	81	50,8
2023T02	82,7	54,5
2023T03	84,2	62,2
2023T04	86	73
2024T01	87,4	79,7
2024T02	88,6	84,5
2024T03	89,7	88,9
2024T03	90,9	91,2



La Savoie présente un taux de couverture FttH dépassant les 90 %, réparti sur deux zones complémentaires, comportant chacune des engagements spécifiques de déploiements, zones AMII et AMEL.

Dispositif de couverture mobile – New Deal :

Le New Deal Mobile est un dispositif mis en place par le Gouvernement en janvier 2018. Il désigne les engagements pris par les opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires. Ces engagements sont transcrits dans les autorisations d'utilisation de fréquences des opérateurs. Le contrôle du respect de ces engagements est assuré par l'ARCEP qui dispose d'un pouvoir de sanction en cas de manquement.

La mise en œuvre du dispositif New Deal est accompagnée sur le territoire national par des équipes projets. En Savoie, l'équipe projet est constituée de la Préfecture et du Département de la Savoie. Elle a fait le choix d'un pilotage du New Deal à l'échelle départementale pour plus de proximité avec les territoires. Au sein de l'équipe projet, les référents du service aménagement numérique du Département coordonnent les échanges avec chaque commune et chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de Savoie.

Chaque année, les départements se voient octroyer une dotation par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Elle est constituée en 2024 de 10 tickets pour chaque opérateur permettant aux collectivités, soit d'appeler les 4 opérateurs sur un seul site pour traiter une zone blanche, soit d'en appeler entre un et trois pour traiter une zone grise (couverte partiellement par un ou plusieurs opérateurs).

Un comité de pilotage réunissant les Présidents des 18 EPCI, les représentants de l'Association des Maires ruraux de France ainsi que la mission France Mobile, est organisé 2 fois par an. Ce comité de pilotage valide les priorisations exprimées par les EPCI avant de transmettre officiellement les sites retenus à l'Agence du Numérique pour l'implantation de nouveaux relais.

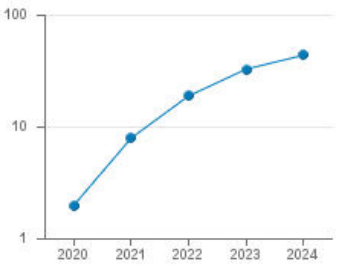
L'identification des zones à couvrir s'appuie sur un travail régulier de recensement mené par le Département auprès des communes et des EPCI qui assurent *in fine* la priorisation de ces zones sur leur territoire. L'effort de couverture porte notamment sur les zones blanches, puis les zones grises et tient compte de la population permanente, mais également des zones à enjeux économiques et touristiques.

Ce travail est complété par des échanges bilatéraux réguliers entre l'équipe projet et les opérateurs de téléphonie mobile, sur leurs propres programmes de déploiement. Ces échanges, sous clause de confidentialité, permettent principalement d'optimiser la dotation annuelle attribuée par l'Agence du numérique.

Le dispositif national oblige les opérateurs à mettre en service les sites retenus par arrêté ministériel dans un délai de 24 mois à compter de la publication de ce dernier, ou bien dans un délai de 12 mois lorsque les communes sont en capacité de mettre à disposition un terrain viabilisé, ce qui reste plus exceptionnel.

CONT - Cumul des sites 4G mobile mis en service depuis l'entrée dans le dispositif

Période	Nombre
2020	2
2021	8
2022	19
2023	33
2024	44



Grâce à une gouvernance bien établie entre la Préfecture, le Département et les EPCI et un accompagnement de l'équipe projet auprès des équipes municipales porteuses des projets, le dispositif est monté à pleine charge pendant les années 2020, 2021 et 2022, pour se poursuivre à un rythme plus stable aujourd'hui, tenant compte de l'ouverture des dotations par l'Etat.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

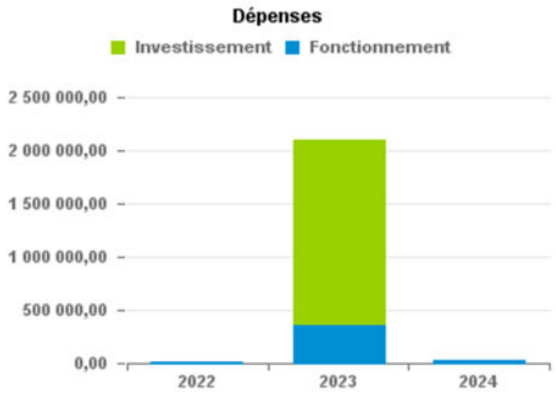
Secteur budgétaire de la politique AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

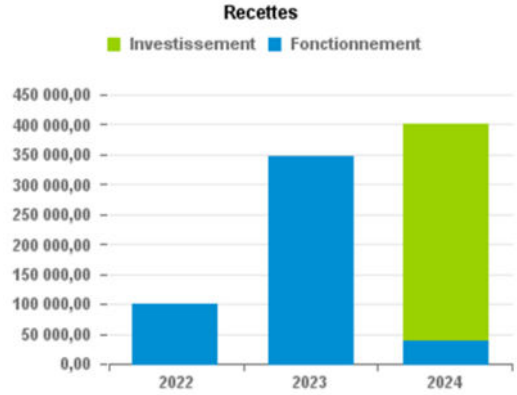
SECTEURS BUDGETAIRES

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET CADRE DE VIE

Dépenses		CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 11 Février 2025	
		Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
2020P012	Communication électronique	12 235,00	150,00	12 610,00	1 742 945,00	34 070,00	0,00
2020P013	Communication électronique location de fourreau	7 414,71		344 665,59		0,00	
	dépenses par section	**19 649,71**	**150,00**	**357 275,59**	**1 742 945,00**	**34 070,00**	**0,00**
		Total année : 19 799,71		**Total année : 2 100 220,59**		**Total année : 34 070,00**	

Recettes		CA 2022	CA 2023	CA 2024 données au : 11 Février 2025	
		Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
2020P013	Communication électronique location de fourreau	100 434,13	347 007,70	39 707,57	361 587,57
	dépenses par section	**100 434,13**	**347 007,70**	**39 707,57**	**361 587,57**
		Total année : 100 434,13	**Total année : 347 007,7**	**Total année : 401 295,14**	





Les recettes perdurent du fait de la mise à disposition d'infrastructures, à la location ou à la vente selon les cas, aux opérateurs pour favoriser les déploiements et mutualiser les réseaux. Certaines infrastructures sont valorisées dans le cadre de demandes de locations effectuées par les opérateurs.

Une recette exceptionnelle d'investissement au titre du solde du dispositif SIDERHAL, d'accompagnement des collectivités pour la construction des réseaux de collecte optique est à noter en 2024. Elle est versée par la Région Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 361 k€.

Les dépenses de fonctionnement sont à la baisse, ces dernières étant portées par l'opérateur AMEL qui construit et exploitera son propre réseau.



Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
TRES HAUT DEBIT	TRES HAUT DEBIT	PAD	DGA	0,05	0,05	0,05
		PAD	DI	4,84	4,22	4
		PAD	MTD	0,05	0,07	0,1
	Sous-total du secteur			4,94	4,34	4,15
TOTAL tous effectifs pour la politique				4,94	4,34	4,15

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

Le service aménagement numérique (SAN), porteur du projet de très haut débit au sein de la Direction des infrastructures (DI), voit son effectif stabilisé depuis 6 ans avec 4 agents, en charge de l'accompagnement du projet AMEL et de la mise en place du dispositif New Deal, aux côtés des EPCI et des communes. L'enjeu à venir est d'accompagner les territoires pour la complétude FttH et la finalisation des déploiements New Deal.

L'équipe est mobilisée auprès des territoires pour les appuyer sur la question des usages numériques, dans la continuité du volet usages du SDTAN.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

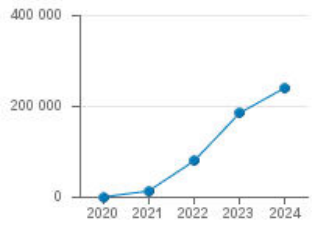
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Doter le territoire de la Savoie du très haut débit fixe et améliorer la couverture 4G	1.1. Assurer la desserte en fibre optique	1.1.1. Assurer la desserte des locaux en fibre optique (sites publics, entreprises et particuliers)
	1.2. Améliorer la couverture mobile 4G	1.2.1. Assurer une couverture 4G dans les zones blanches identifiées en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
		1.2.2. Assurer une couverture 4G dans les zones grises identifiées en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Objectif politique	***1. Doter le territoire de la Savoie du très haut débit fixe et améliorer la couverture 4G***
Objectif stratégique	***1.1. Assurer la desserte en fibre optique***

Objectif opérationnel	***1.1.1. Assurer la desserte des locaux en fibre optique (sites publics, entreprises et particuliers)***

1.1.1.1 PERF - Nombre de prises raccordables dans l'année N

Période	Nombre
2020	806
2021	13 904
2022	80 268
2023	185 630
2024	241 618



Avec l'objectif de 100% de prises raccordables à mi-aout 2024 en zone AMEL, les déploiements ont engagé une sérieuse accélération et à fin 2023 ce sont 185 630 prises qui ont été rendues raccordables. En 2024 un rythme soutenu s'est poursuivi pour atteindre 241 618 prises au 31 décembre.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. ☺

« Assurer la desserte en fibre optique »

La saisine de l'ARCEP par le Département en 2021 a apporté des résultats probants sur les moyens mis en œuvre par l'opérateur. L'accompagnement de l'autorité de régulation auprès du Département permet également de maintenir un rythme de déploiement très soutenu, avec un record atteint en 2023 de 100 000 prises construites sur une année.

L'opérateur devait déployer 100% de locaux raccordables ou raccordables à la demande (RAD) au 1er aout 2024, dont 8% de RAD au maximum autorisé par l'ARCEP. Un travail est conduit actuellement entre l'ARCEP et l'opérateur pour qualifier le volume final des déploiements à assurer, en tenant des hypothèses de progression annuelle évaluée par l'INSEE à hauteur de 1% par an sur notre département.

Au 31 décembre 2025, l'opérateur doit avoir réalisé 100% des locaux raccordables. Cet objectif restera à stabiliser au cours de cette année avec le concours de l'ARCEP.

La maturité de la construction du réseau et l'arrivée des opérateurs commerciaux permet aujourd'hui d'atteindre un très bon taux de commercialisation avec plus de 60 000 clients actifs fin 2024.

Objectif politique	*1. Doter le territoire de la Savoie du très haut débit fixe et améliorer la couverture 4G*
Objectif stratégique	*1.2. Améliorer la couverture mobile 4G*

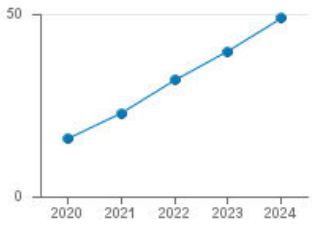
Quatre années après la mise en place du dispositif, la gouvernance du projet fonctionne à plein régime avec l'arbitrage régulier de choix des priorités exprimées par les EPCI. Cette dynamique assure une contractualisation soutenue de sites dans la ligne des dotations attribuées par l'Etat au Département de la Savoie, avec une moyenne de 11 par an.

Avec la fin du dispositif, l'Etat avait annoncé une diminution des dotations. Pour autant, en 2024 le Département de la Savoie bénéficie encore de 10 tickets, grâce au travail conduit entre l'équipe projet et les collectivités.
Il faut bien distinguer la notion de ticket et de site. Un ticket correspond à une dotation pour les 4 opérateurs alors qu'un site correspond à un pylône sur lequel on peut appeler 1, 2, 3 ou 4 opérateurs. A titre d'exemple, 1 ticket permet d'appeler un site 4 opérateurs (zone blanche) ou plusieurs sites avec 1, 2 ou 3 opérateurs (zones grises).

Objectif opérationnel	*1.2.1. Assurer une couverture 4G dans les zones blanches identifiées en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)*

1.2.1.1 PERF - Cumul des sites (relais 4G) situés en zones blanches retenus par arrêté ministériel pour amener une couverture 4G

Période	Nombre
2020	16
2021	23
2022	32
2023	40
2024	49



En zone blanche, les 4 opérateurs sont systématiquement appelés pour apporter leur propre couverture mobile sur un pylône mutualisé.

9 sites ont été retenus par arrêté ministériel du 16 juillet 2024 au titre de la dotation 2024

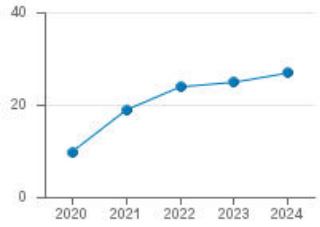
- 9 sites au titre de la dotation 2024 :
  - Bessans : Vallée d'Avérole (Goulaz)
  - Saint-François de Sales : Plateau nordique
  - Sainte-Reine : Routhennes
  - Albiez le Jeune : chef-lieu-le Buisson-la Ducherie
  - Thénésol : Les Viardes
  - Les Belleville : Saint Jean de Belleville (Béranger)
  - Grand Aigueblanche : le lac Bozon
  - Bonvillard : Chef-lieu - Le Closet- La Chenaz
  - Saint-Jean d'Arves : la Chal – Le Mollard



Objectif opérationnel	*1.2.2. Assurer une couverture 4G dans les zones grises identifiées en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)*

1.2.2.1 PERF - Cumul des sites (relais 4G) situés en zones grises retenus par arrêté ministériel pour amener une couverture 4G

Période	Nombre
2020	10
2021	19
2022	24
2023	25
2024	27



De la même manière, 1 site a été retenu en tant que zone grise. Dans ce type de zone, 1, 2 voire 3 opérateurs sont appelés à développer leur couverture mobile selon le nombre d'opérateurs déjà présents sur le site.

- 2 sites ont été retenus au titre de la dotation 2024 :
  - Le Freney : Freney sous arc et sous la ville.
  - Pralognan : la Croix -les Granges.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Améliorer la couverture mobile 4G »

A date, 11 sites supplémentaires (en grisé) sont mis en service :

1.	Saint-Alban-des-Villards	4C
2.	Saint-François-de-Sales/Le Noyer	Grand Chambéry Cœur des Bauges
3.	Les Avanchers - Valmorel / La Léchère (Doucy, Celliers)	Vallées d'Aigueblanche
4.	Saint-Pierre-d'Entremont (Cirque de Saint Même)	Cœur de Chartreuse
5.	Puygros - Curienne – Thoiry sur Grand Chambéry	Cœur des Bauges
6.	Termignon	Haute-Maurienne Vanoise
7.	Peisey-Nancroix (vallon de Rosuel)	Val Vanoise
8.	Esserts-Blay (chef-lieu)	Arlysère
9.	Orelle Plan Bouchet -Plan Py-les Teppes	Maurienne Galibier
10.	Champagny en Vanoise Friburge-le Laysonnay	Val Vanoise
11.	Montsapey Les Molards/le Coter/les Mouilles/Tiouleve	Porte de Maurienne
12.	Jarrier- Saint Pancrace	3 CMA
13.	Attignat-Oncin Le Chaboud - Chef-lieu - Gerbezet	CCLA
14.	Notre Dame du Pré	Cœur de Tarentaise
15.	Villard-sur-Doron Bisanne 1500 Drabons/ Les Saisies	Arlysère
16.	Entrelacs-Cessens Chef-lieu Chenefit	Grand Lac
17.	Sainte-Marie-d'Alvey chef-lieu, Blanchinière, les Guicherds	Val Guiers
18.	Saint-Maurice de Rotherens partie haute de la commune	Val Guiers
19.	Grésin Le Pin-Grésin	Val Guiers
20.	Entrelacs-Cessens scierie	Grand Lac
21.	Jarrier leard, la Balme, chef-lieu, plan desVillards	Cœur de Maurienne Arvan
22.	Attignat-Oncin le Chaboud, chef-lieu, Gerbezet	CCLA
23.	Meyrieux-Trouet Saint Paul chef-lieu Meyrieux, le Risolet, Trouet	Yenne
24.	Verthemex Abbaye, chef-lieu, Vacheresse	Yenne
25.	Aillon-le-jeune, chef-lieu	Grand Chambéry
26.	La Léchère-Naves plateau, Molençon, Fontaine, Grand Nâves	Vallée d'Aigueblanche
27.	Saint Georges d'Hurtières Reposet, Clavaire	Porte de Maurienne
28.	Saint Georges d'Hurtières Minière	Porte de Maurienne
29.	Saint-Alban de Montbel chef-lieu, le Sougey, le Talieu	CCLA
30.	Saint-Pierre d'Entremont chef-lieu	Cœur de Chartreuse
31.	Le Tour en Maurienne zone d'activité, Clinel, Plantaz	Cœur de Maurienne Arvan
32.	Randens Marliery	Porte de Maurienne
33.	Saint-Marcel	Cœur de Tarentaise
34.	Val Cenis/ Sollières l'Envers	Haute Maurienne Vanoise
35.	Valloire/ Bonnenuit	Maurienne Galibier

36. St François Longchamp/ chef-lieu - La Perrière-Montaimont	Canton de la Chambre
37. Beaufort/ Barrage de Roseland- Les Lanches	Arlysère
38. La Mottes-en-Bauges/ chef-lieu	Grand Chambéry
39. Aime la Plagne/ Mongésin- le Forperet - CV Montalbert	Versants d'Aime
40. Aillon le Jeune Margériaz/ Margériaz 1400	Grand Chambéry
41. Val d'Isère/ Col de l'Iseran	Haute Tarentaise
42. St Thibaut de Couz/ La Ratière - les Simon- les Gencourt	Coeur de Chartreuse
43. Val Cenis / Sardières	Haute Maurienne Vanoise
44. Aillon le Vieux/ Chef-lieu - Chainay dessus	Grand Chambéry

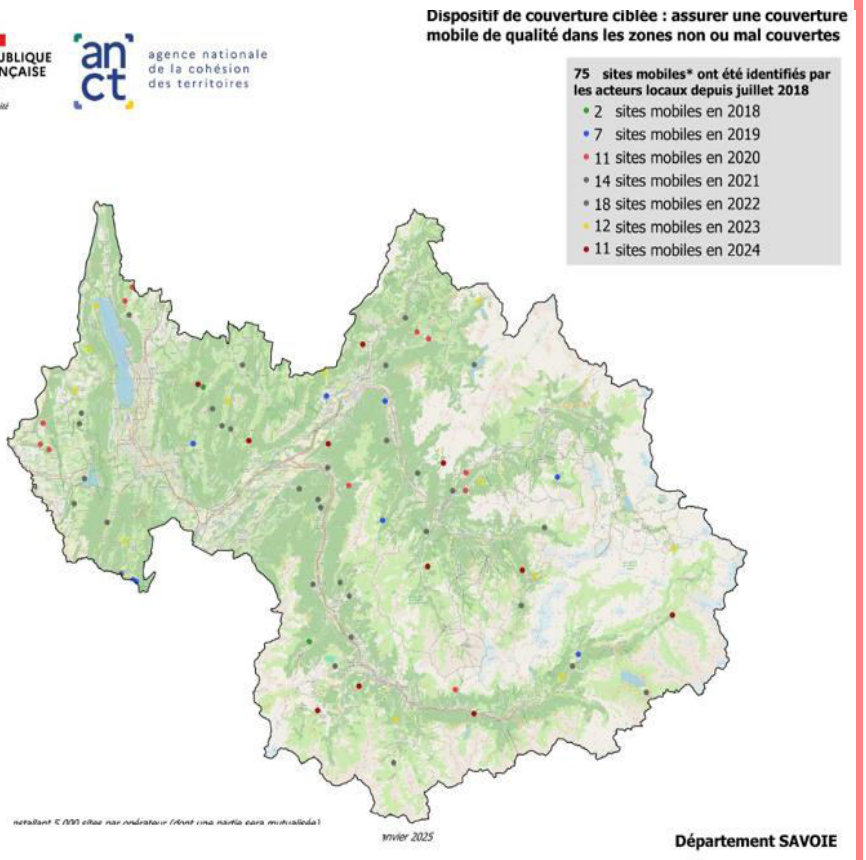
La carte du bilan à date présentée ci-dessous montre les sites contractualisés par arrêté ministériel, ouvrant un délai de 2 ans maximum pour mise en service :

75 sites contractualisés, dont :

43 mis en service actuellement

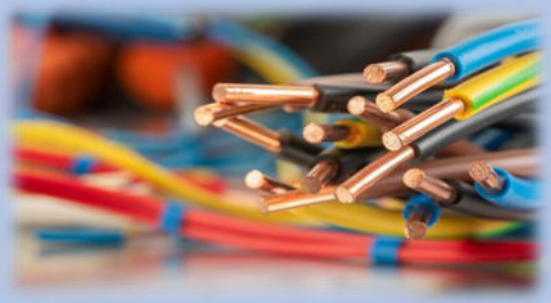
20 mis en service < 6 mois

12 mis en service entre 6 et 24 mois



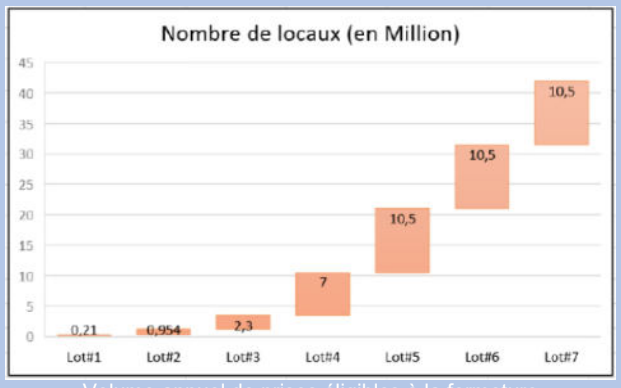
FOCUS SUR ...

FERMETURE DU RESEAU CUIVRE HISTORIQUE D'ORANGE



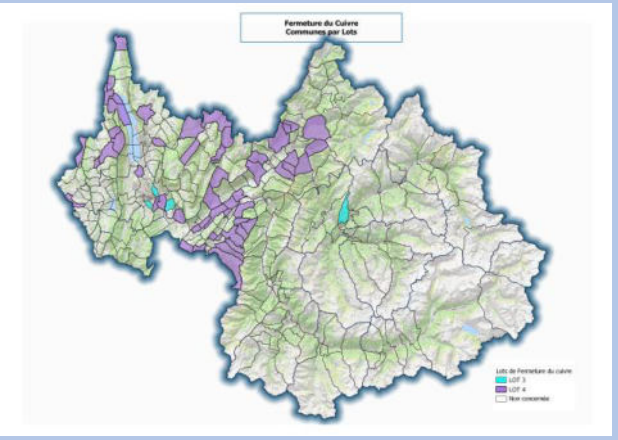
Les perspectives de complétude en fibre optique des territoires permettent aujourd'hui d'aborder la question de la fermeture du réseau historique cuivre d'Orange utilisé jusqu'alors. Cette question a été amenée par le propriétaire de ce réseau pour plusieurs raisons : performance, le cuivre n'étant plus du tout adapté à nos usages numériques ; éviter un entretien de deux réseaux ; économies d'énergie.

L'enjeu pour les particuliers, entreprises et sites publics est de basculer rapidement du cuivre à la fibre optique, dans un contexte où l'Autorité de régulation a annoncé le plan de fermeture du cuivre engagé par Orange d'ici à 2030. Ce vaste plan de fermeture va progressivement monter en charge dans les années à venir, avec un lot par année, pendant sept ans, ciblant prioritairement les communes où le raccordement FttH est achevé.



Volume annuel de prises éligibles à la fermeture

En Savoie, 57 communes ont été officiellement désignées pour être éligibles à la fermeture du réseau regourant un total de l'ordre de 40 000 prises. Au détail, quatre communes sont retenues au lot 3 et 53 au lot 4, avec respectivement 10 000 et 30 000 prises.



Calendrier :

- Fermeture commerciale à l'échelle nationale : 31 janvier 2026,
- Fermetures techniques pour les lots 3 et 4 : janvier 2027 et janvier 2028

Dans les prochaines années, le volume de prises éligibles à la fermeture va monter en charge pour atteindre le 100%.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS



THD fixe :

La gouvernance de l'AMEL s'est poursuivie au même rythme que les années précédentes. Le comité de suivi est élargi une à deux fois par an à l'ensemble des Présidents d'EPCI afin d'assurer la transparence dans l'avancement du projet auprès des territoires. Cette transparence est déclinée au niveau de chaque commune par l'intermédiaire du service aménagement numérique du Département avec une information régulière, conduite en lien avec Savoie connectée et ses sous-traitants. Le comité technique se réunit également 1 fois par mois avec l'objectif d'assurer toute la coordination opérationnelle nécessaire à l'avancement du projet et anticiper les difficultés le plus en amont possible.

La mise en demeure portée par l'ARCEP à l'encontre de l'opérateur a permis la mobilisation de moyens de terrain, ce qui concourait à atteindre l'objectif de réaliser 100% des prises raccordables ou raccordables à la demande à l'été 2024.

L'objectif final pour l'opérateur est de réaliser 100% des prises raccordables au 31 décembre 2025 et d'ores et déjà l'ARCEP et le Département analysent et procèdent à la vérification du nombre de prises et l'atteinte de ces objectifs.

Cet objectif de complétude à atteindre en 2025 va notamment se traduire par une identification des situations complexes tels que les cas d'exception, raccordements longs.

Ces situations sont strictement encadrées par l'ARCEP et correspondent à des raccordements aux tarifs spécifiques, dont le surcout peut être pris en charge, soit par l'opérateur commercial, soit par le client final. Les cas d'exception correspondent à des locaux dont la pose du point de branchement optique (PBO) est particulièrement onéreuse, soit supérieure à 5 000 € par local. Les raccordements longs relèvent eux du raccordement final, pour lequel la distance entre le PBO et la limite de la propriété publique ou privée est supérieure à 100 mètres.

Quel que soit le cas de figure, en cas de surcout trop élevé, des solutions technologiques alternatives sont possibles, notamment en 4G, satellite. Le Département accompagnera les communes dans la mise en œuvre de ces technologies pour atteindre un 100% très haut débit.

D'autres situations complexes seront à gérer à l'approche de la fermeture du réseau cuivre, en particulier les refus de tiers, qui correspondent à des situations de blocage dans l'aménagement d'infrastructures optiques chez les particuliers (exemple : refus d'implantation de poteaux). Ces situations seront accompagnées par les équipes du Département en lien avec les opérateurs au cas par cas.

Parallèlement à ces enjeux de complétude, la bascule des clients cuivre à la fibre est d'ores et déjà au centre des préoccupations, avec une communication attendue au niveau nationale qui pourra être relayée localement. La présence des quatre principaux opérateurs commerciaux (Orange, SFR, Free et Bouygues) concoure à dynamiser cette progression commerciale, puisqu'actuellement, la zone AMII présente un taux de commercialisation de plus 60% et AMEL de plus de 25%.

Dispositif de couverture mobile :

La couverture mobile apporte une bonne couverture 3G/4G dans des secteurs habités à l'année, avec des enjeux économiques et touristiques.

Les dernières dotations ont été attribuées en 2024 et le 1er bilan du dispositif indique que sur les 126 secteurs relevés par les EPCI, près de 90% ont pu être traités. L'équipe projet a fait remonter auprès de l'ANCT les besoins non traités dans la perspective éventuelle d'un volet complémentaire à ce dispositif.

46 des 75 sites retenus par arrêté ministériel sont en cours de déploiement avec une échéance de mise en service au maximum de fin 2026. L'équipe projet reste très présente aux côtés des collectivités et des opérateurs leaders pour les accompagner, permettre la meilleure intégration, la meilleure information du public, et pour aider à l'aboutissement des projets jusqu'à la mise en service dans les délais impartis.

Usages numériques

Les conclusions de l'étude menée conjointement par le Département et le SDES confirment une dynamique réelle des collectivités savoyardes en matière de réseaux d'objets connectés avec des actions concrètes en place et de nombreuses initiatives à venir. Ces projets permettent aux collectivités de répondre à des enjeux de :

- Sobriété :
  - en faisant des économies d'énergie et de ressources
  - en réduisant l'impact environnemental

- Transition écologique à venir :
  - en améliorant le pilotage et l'efficacité des politiques publiques
  - en contribuant à la transition écologique

- Communication avec les usagers :
  - en assurant une meilleure interaction
  - en assurant une meilleure efficacité des services publics (objectiver, mesurer, sensibiliser,…)
  - en maintenant la souveraineté de la donnée pour les collectivités

Les cas d'usages principalement identifiés avec les collectivités sont la gestion de l'eau potable, des bâtiments publics, des déchets, de l'éclairage publics.

Dans ce contexte, le Département accompagne les collectivités qui mettent en œuvre la technologie permettant de répondre à ces enjeux de façon expérimentale dans un premier temps, pour envisager éventuellement à terme un réseau mutualisé à l'échelle du département, entre les acteurs volontaires.



En été, sur le chemin du Thabor : Grand Séru et Vallée Etroite

Tourisme

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commissions d'élus : **3ème commission**

Directions concernées :

- **Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales**
- **Pôle Ressources et moyens – Direction des finances du pilotage de gestion et des affaires juridiques**



Lac d'Aiguebelette, (juin 2024)

SOMMAIRE

SYNTHESE 263
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 264
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 265
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 268
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 274

0,79%



La saison estivale 2024 se révèle globalement stable par rapport à l'année précédente avec cependant une tendance à la concentration des séjours sur le mois d'août, entrainant un pic de fréquentation à gérer sur les territoires et les sites touristiques. La baisse de la consommation de la clientèle, remarquée par une majorité d'acteurs socio-professionnels en 2023, se confirme en 2024. La saison d'hiver 2024/2025 a bien démarré pendant les vacances de Noël (progression de 5 points rapport à 2023/2024), mais avec une forte hétérogénéité entre la semaine de Noël en baisse et une forte affluence sur la semaine du jour de l'An (+10 points), nécessitant une attention particulière sur la gestion des flux dans les domaines skiables (sentiment d'insécurité des skieurs d'après les enquêtes clientèles).

Contexte

Le tourisme est un secteur d'activité essentiel pour la Savoie. La richesse dégagée par le tourisme s'élève à 1,1 milliard d'euros, soit 25 % de la richesse touristique de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La marque de destination Savoie Mont-Blanc occupe une place de leader sur le marché international avec 68 millions de nuitées touristiques annuelles dont 29% issues de la clientèle étrangère (chiffres clés ASMB édition 2023). Il est intéressant de noter que la destination Savoie Mont Blanc est la 2ème destination de France pourvoyeuse d'emplois salariés du tourisme dans le secteur privé avec 67 769 emplois, derrière Paris.

Malheureusement l'année 2024 est marquée par la dissolution de l'Agence Savoie Mont Blanc et une incertitude sur l'avenir de la marque Savoie Mont Blanc.

Principales réalisations

- Poursuite de la mise en œuvre des appels à projets visant l'amélioration de la qualité des infrastructures et services des sites d'activités de pleine nature et des infrastructures inscrites au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).
- Création d'un nouveau Comité départemental du tourisme
- Poursuite des actions du collectif autour de l'itinéraire de la Belle Via avec les 3 agences de promotion touristique de la Drôme, de l'Isère et de Savoie Mont Blanc et les 4 Départements mais en mode dégradé étant donnée la situation l'Agence Savoie Mont-Blanc en 2024.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2024 :

5,35 M€ (CA)

6,37 équivalents temps plein (ETP)

32,7 millions de nuitées saison hiver 23/24 et été 2023
(source CDT 73)

39 229 emplois touristiques salariés dans le secteur privé
(ed. 2024, chiffres clés ASMB)

2,9 M€ de recettes pour le Département en 2024 issues de la taxe additionnelle à la taxe de séjour

55 stations de ski alpin

37 stations pour la pratique des activités nordiques

ENJEUX :

- Contribuer au développement qualitatif des thématiques prioritaires du Département : activités de pleine nature dont randonnée et cyclo,
- Améliorer la qualité de lits touristiques marchands, prioritairement les hébergements collectifs pour l'accueil des jeunes et les qualifier pour maintenir l'attractivité du territoire,
- Relancer les actions de promotion du territoire via le nouveau comité départemental du tourisme.

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

Le Département a pleinement conscience que les territoires et les stations doivent faire évoluer leur modèle de développement, pour favoriser un développement touristique plus durable, prenant davantage en compte les différents usagers de l'espace et la biodiversité et permettant un étalement des saisons touristiques sur le printemps et l'automne. Animateur de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires, le Département a pour rôle d'accompagner, d'inciter à cette évolution des comportements et de favoriser la mise en réseau des acteurs pour davantage de complémentarité entre les actions de chacun.

Le Département s'efforce également de remettre au cœur de notre attention l'accueil des jeunes en séjours collectifs dans les centres de vacances, en colonie ou en classe de découverte.

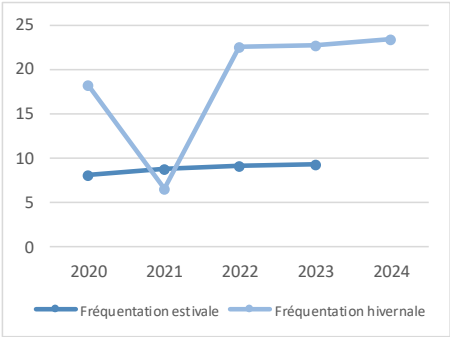
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'année 2024 a permis de poursuivre la mise en œuvre des outils financiers en faveur du tourisme. Les exigences qualitatives fixées au titre du Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) pour pouvoir financer les projets de développement ou de remise à nouveau des sites de pratiques d'Activités de pleine nature (APN) freinent certains porteurs de projet qui n'ont pas encore suffisamment perçu leur bien-fondé pour la pérennité des sites. De fait, le nombre de projets APN financés reste trop modeste.
Plus globalement, il convient de noter les difficultés liées aux charges de fonctionnement qui augmentent pour l'entretien de tous les sites de pratique et qui vient pénaliser les capacités en investissement des porteurs de projet. Les moyens humains nécessaire au suivi de la mise en œuvre et l'entretien de ces aménagements, notamment dans les collectivités, sont également contraints et ne permettent pas d'agir autant que souhaité.

Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par le renforcement de la promotion de l'itinéraire cyclotouristique « la Belle Via », dans le cadre d'un collectif réunissant les 3 agences touristiques de la Drôme, de l'Isère et de Savoie Mont Blanc et les 4 Départements.

CONT -1. Évolution de la fréquentation touristique estivale et hivernale en Savoie (en millions de nuitées)

Période	Fréquentation estivale	Fréquentation hivernale
2020	8,2	18,2
2021	8,8	6,6
2022	9,2	22,6
2023	9,3	22,7
2024		23,4

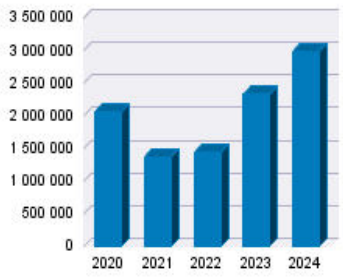


La saison estivale se maintient avec un bon niveau de fréquentation mais une tendance à une forte concentration des séjours sur le mois d'août.

La saison d'hiver 2023/2024 a été également un très bon cru malgré un enneigement modéré en basse altitude. Mais la Savoie, avec ses stations de haute altitude y compris parmi celles de taille plus moyenne, bénéficie désormais, et cela devrait se confirmer sur les années à venir, du phénomène de report des clientèles qui recherchent la « garantie neige ». Cette tendance amène de fait un sujet auquel les gestionnaires de domaines skiables se doivent d'être vigilants, la question des pics de fréquentation, voire la saturation, de certains secteurs de leurs domaines skiables.

CONT -3. Montant de la taxe additionnelle à la taxe de séjour perçue par le Conseil Départemental

Période	Euros
2020	2 053 701,93
2021	1 362 214,07
2022	1 418 956,74
2023	2 309 515,32
2024	2 968 023,45



L'Assemblée départementale a instauré la taxe additionnelle à la taxe de séjour par délibérations des 27 août 1927, 2 juillet 1993 et 25 octobre 1993.

Cette taxe additionnelle de 10 % s'ajoute à la taxe de séjour ou à la taxe de séjour forfaitaire perçues dans le département par les communes ou les intercommunalités qui l'ont instituée. Elle est recouvrée par celles-ci en même temps et selon les mêmes modalités que la taxe de séjour leur revenant. Elles doivent donc reverser régulièrement au Département la part de la taxe qui lui est due.

Le produit de cette taxe est affecté aux dépenses destinées à promouvoir le développement touristique du Département.

Depuis 2015, plusieurs lois de finances ont procédé à une réforme en profondeur des règles applicables à la taxe de séjour, dans l'objectif d'en améliorer le rendement, principalement via des aménagements du barème en vigueur et des modalités de collecte. La taxe de séjour est devenue une recette de fonctionnement particulièrement dynamique pour les collectivités territoriales.

En 2020, 57 départements ont perçu la taxe additionnelle pour un produit total de 34,1 M€. Avec 2,05 M€ perçus en 2020, le Département de la Savoie fait partie des premiers Départements bénéficiaires.

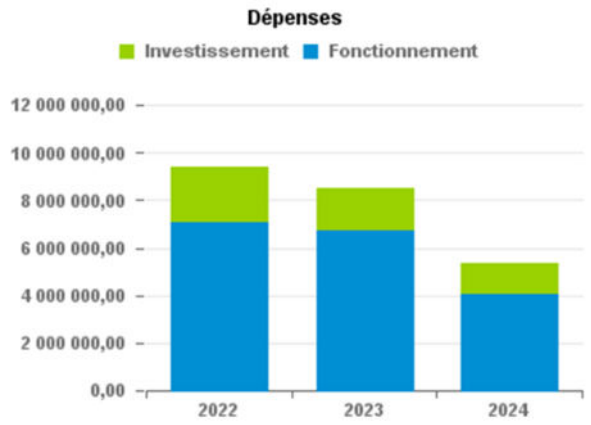
Le produit perçu en 2021 et 2022 traduit l'impact majeur de la crise sanitaire sur le tourisme. L'essentiel des conséquences de cette crise sur le produit du Département de la Savoie n'est ainsi apparu qu'à compter de l'année 2021 et sur 2022, en raison du décalage d'un an existant dans le reversement de la taxe pour certaines communes et intercommunalités. Par conséquent, l'année 2023 constitue une année de retour à une exploitation normale, dans un contexte de forte fréquentation de la montagne, en hiver comme en été. Le produit recouvré en 2024 confirme le dynamisme de la destination montagne, outre le décalage technique sur 2024 (au lieu de 2023) des reversements de 2 communes représentant près de 500 K€.

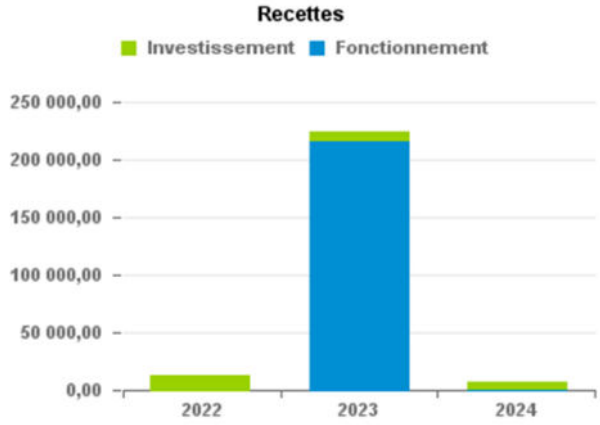
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

Dépenses		CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
		Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
1999P243	Développement du tourisme	5 542 498,51	1 184 137,06	5 254 702,60	645 013,13	2 534 158,01	429 969,72
1999P250	Aménagement tourisme	1 467 996,60	35 000,00	1 452 905,23		1 467 942,63	35 000,00
2000P047	Subventions diverses montagne	25 000,00		15 000,00		3 500,00	
2006P054	Plan tourisme adopté en 2006		140 080,00		30 113,00		
2015P010	Projet territ tourist Chautagne		0,00		0,00		1 632,00
2017P013	Mise en oeuvre Schéma Départemental du Tourisme 2018	3 630,00	967 927,30	12 148,00	1 071 692,71	50 973,87	822 975,00
	dépenses par section	**7 039 125,11**	**2 327 144,36**	**6 734 755,83**	**1 746 818,84**	**4 056 574,51**	**1 289 576,72**
		total année : 9 366 269,47		**total année : 8 481 574,67**		**total année : 5 346 151,23**	

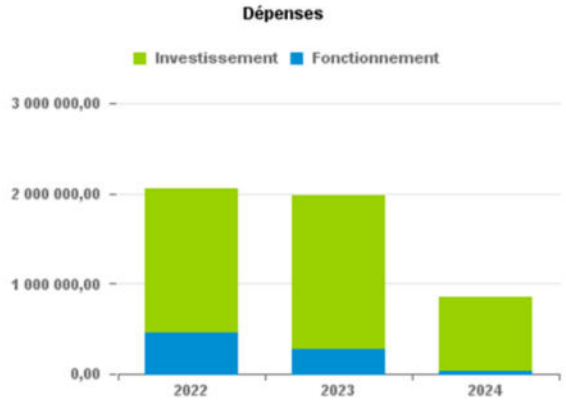
Recettes		CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
		Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
1999P243	Développement du tourisme	0,00	13 439,69	216 171,45	7 604,00	340,61	6 750,00
	dépenses par section	**0,00**	**13 439,69**	**216 171,45**	**7 604,00**	**340,61**	**6 750,00**
		total année : 13 439,69		**total année : 223 775,45**		**total année : 7 090,61**	

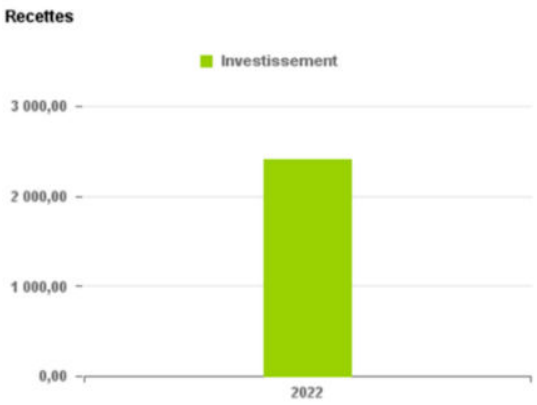




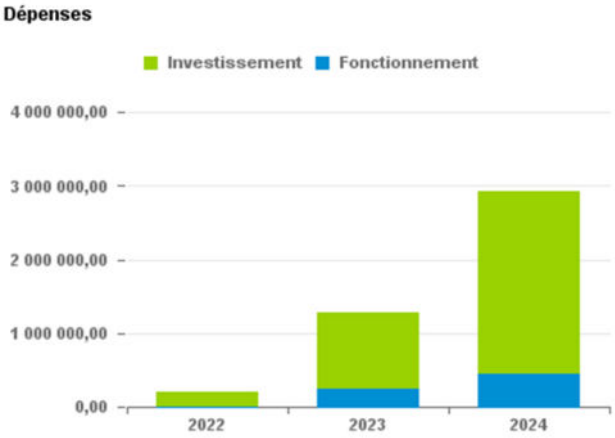
Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DPT Tourisme et territoir	457 695,00	1 595 946,32	272 915,00	1 709 192,00	26 700,00	833 580,00
	457 695,00	**1 595 946,32**	**272 915,00**	**1 709 192,00**	**26 700,00**	**833 580,00**
	total année : 2 053 641,32		**total année : 1 982 107**		**total année : 860 280**	

Recettes - CTS 3E GENERATION	CA 2022
	Recette Investissement
PSTD DPT Tourisme et territoir	2 400,00





Dépenses - Contrats départementaux	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DPT Tourisme et territoir	3 554,99	204 000,00	249 738,00	1 031 494,00	455 113,00	2 465 388,00
	total année : 207 554,99		total année : 1 281 232		total année : 2 920 501	





Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
TOURISME		PSTD	DPT	5,91	5,3	6,07
		PRMD	DFIPAJ	0,1	0,1	0,05
		PAD	MTD	0,2	0,24	0,25
	Sous-total du secteur			6,21	5,64	6,37
TOTAL tous effectifs pour la politique				6,21	5,64	6,37

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) : ☺

La mise en œuvre des appels à projets se poursuit avec une temporalité qui a été allongée. Les moyens financiers alloués annuellement à la politique tourisme ont été confirmés. Ils sont d'ailleurs sous-consommés, en raison des difficultés des maîtres d'ouvrage à investir alors qu'ils doivent faire face à des charges de fonctionnement de ces aménagements et de bien d'autres équipements en forte hausse, et des exigences qualitatives fixées par le Département pour financer les projets.

La présence de la chargée de mission APN depuis le 1er octobre 2023 - contrat de projet de 2 ans - pour l'animation de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) et pour la conduite des travaux sur les problématiques de cohabitation entre les usages sur les activités de pleine nature a permis de lancer plusieurs actions qui positionnent le Département dans son rôle d'animateur sur ces sujets qui concernent tous les territoires.



Couleurs de printemps

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Conforter l'économie de la Savoie par le renforcement de l'offre de tourisme et de loisirs, en cohérence avec les attentes des clientèles et des habitants, et en intégrant l'aléa climatique	1.1. Asseoir le potentiel en activités de découverte et de pleine nature de la Savoie de manière durable et concertée	1.1.1. Favoriser la concertation, la mise en réseau des acteurs et la structuration des filières Activités de Pleine Nature (APN)
		1.1.2. Conforter et pérenniser les itinéraires et sites de pratique d'intérêt départemental
	1.2. Limiter la perte de lits touristiques marchands et les qualifier pour maintenir l'attractivité et l'activité séjours	1.2.1. Accroitre la professionnalisation des hébergeurs et améliorer la qualité des hébergements touristiques marchands
		1.2.2. Encourager la remise en marché de l'immobilier de loisir en stations de montagne
	1.3. Contribuer au renforcement de la destination Savoie Mont Blanc	1.3.1. Conquérir et fidéliser les clientèles touristiques

Objectif politique	***1. Conforter l'économie de la Savoie par le renforcement de l'offre de tourisme et de loisirs, en cohérence avec les attentes des clientèles, des habitants et en intégrant l'aléa climatique***
Objectif stratégique	***1.1. Asseoir le potentiel en activités de découverte et de pleine nature de la Savoie de manière durable et concertée***

Objectif opérationnel	***1.1.1. Favoriser la concertation, la mise en réseau des acteurs et la structuration des filières activités de pleine nature (APN)***

Les travaux engagés se poursuivent sous l'égide de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) pour conforter et pérenniser l'offre touristique en activités de pleine nature (APN) de la Savoie :

- Analyse de projets d'inscription de sites de pratique au plan PDESI et formulation de préconisations pour favoriser la conciliation des usages et un développement pérenne des pratiques.
- Poursuite du plan d'actions spécifique à la filière escalade pour accompagner la pérennisation de sites d'escalade majeurs en Savoie et garantir la qualité des équipements, en partenariat étroit avec le comité départemental montagne et escalade de Savoie

La CDESI s'est réunie cette année sous des formats différents. L'organisation des premières Rencontres de la CDESI au printemps a permis de proposer un temps convivial d'inspiration et d'échanges pour notre réseau d'acteurs autour d'une conférence sur la communication responsable et engageante et autour d'ateliers.
L'organisation d'une CDESI «Hors les murs » à Saint-François de Sales a permis, au-delà de l'instruction des projets déposés au PDESI, d'échanger sur les problématiques de cohabitation en forêt.
Plus globalement, de nouvelles synergies entre les acteurs ont pu se créer grâce à la CDESI, comme en témoignent les actions de sensibilisation qui ont émergé du groupe de travail réunissant le comité FFCAM et les structures environnementales du Département (animations lors d'évènements sportifs, soirées de formation et de sensibilisation sur les enjeux de biodiversité hivernaux)
Le déploiement des nudges au cours de l'été, sur les territoires d'Arlysère et la commune de Courchevel, est venu renforcer la dynamique lancée en 2023 en matière de sensibilisation au partage de l'espace et des pratiques.

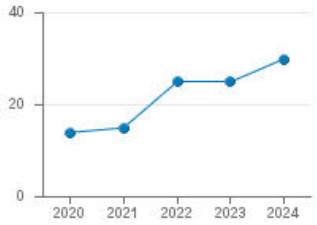


Cette année a été aussi l'occasion d'enrichir le site web de la CDESI pour qu'il puisse devenir in fine un vrai pôle ressources pour les membres et les partenaires.

Objectif opérationnel	*1.1.2. Conforter et pérenniser les itinéraires et sites de pratique d'intérêt départemental*

1.1.2.1 PERF - Nombre de sites de pratique d'Activités de pleine nature inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de Savoie (PDESI)

Période	Nombre
2020	14
2021	15
2022	25
2023	25
2024	30



Depuis 2018, en lien avec l'appel à projets activités de pleine nature qui permet d'améliorer les sites de pratique et développer de nouvelles offres, de nouveaux sites sont régulièrement accompagnés pour intégrer le PDESI (une dizaine de sites par an).

L'inscription au PDESI s'apparente à une forme de labellisation qui garantit la qualité et la pérennité des équipements pour les pratiquants. L'inscription se fait une fois que le site présente toutes les garanties requises et que les préconisations formulées par la CDESI ont été mises en œuvre.

De nombreux sites faisant l'objet de projets pluriannuels sont actuellement en cours de labellisation, ils pourront être inscrits au PDESI une fois l'ensemble des travaux effectués.



Espace orientation au lac de la Rosière à Courchevel

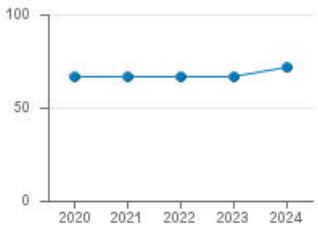


Rocher d'escalade de Sardières-Val Cenis

En 2024, près d'une dizaine de nouveaux sites et de nombreux itinéraires sont entrés en démarche d'inscription au PDESI (parcours orientation sur Flumet et Courchevel, offres d'itinéraires raquettes de Arvan Villard, sites d'escalade de Val Cenis et de Villarodin Bourget…).

1.1.2.2 PERF - Taux d'intercommunalités dotées d'un schéma directeur de randonnée

Période	Taux
2020	67
2021	67
2022	67
2023	67
2024	72



En 2024, 13 Communautés de communes ou d'agglomération sur 18 sont dotées d'un schéma directeur de randonnée finalisé sur l'ensemble de leur territoire : Cœur de Savoie, Cœur de Chartreuse, Vallées d'Aigueblanche, Cœur de Tarentaise, Porte de Maurienne, Cœur de Maurienne Arvan, Val-Guiers, Grand-Chambéry, Arlysère, Maurienne-Galibier, Haute-Maurienne-Vanoise, Grand-Lac et Lac d'Aiguebelette.
Il reste principalement le territoire de la Tarentaise où la compétence Randonnée est partiellement prise par certains EPCI et où cette démarche peine à avancer.

Ce travail en trois phases (diagnostic, positionnement stratégique, et programmation d'un plan d'action) permet de mettre en cohérence l'offre de sentiers de randonnée sur l'ensemble du territoire intercommunal, améliorant ainsi la qualité de l'offre globale en Savoie. Le taux de couverture du Département par ces schémas est aujourd'hui de 72 %.

Plus généralement, sur la randonnée dans le cadre du collectif balade et randonnée en Savoie Mont Blanc, la mise en œuvre des préconisations issues de l'étude sur les clientèles de randonnée de l'agence Savoie Mont-Blanc se poursuit, notamment :

- Accompagnement des collectivités savoyardes dans le développement et la valorisation des itinérances courtes, thématisées et plus adaptées aux néo-pratiquants,
- Meilleure valorisation des prestations accompagnées (accompagnateurs en montagne).

FOCUS SUR …

L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS DE REFONTE DE PARCOURS RAQUETTES ET PIETONS HIVERNAUX



Plusieurs territoires (Haute Maurienne-Vanoise, Arvan Villard) ont engagé un important travail de remise à plat de leurs itinéraires raquettes et piétons damés balisés pour améliorer et sécuriser leur offre de parcours et mieux répondre aux nouvelles attentes des clientèles, leur garantissant une expérience réussie. Ces démarches comprennent autant l'amélioration et l'harmonisation du balisage sur le terrain, que la redéfinition des modes de gouvernance et de gestion de ces parcours, pour en assurer un suivi et un entretien pérenne tout au long de la saison hivernale.

Les services départementaux interviennent en appui des territoires :
apport de méthodologie, de conseils techniques sur le balisage et l'information des usagers, de recommandations juridiques, pour pérenniser les itinéraires et mieux encadrer les responsabilités de chacun, ce qui concourt à la réussite des projets.
Une attention toute particulière est portée à la sensibilisation des pratiquants sur les zones très sensibles au dérangement, via notamment les préconisations de la commission CDESI.





Le Monal à l'automne

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. ☺

« Asseoir le potentiel en activités de découverte et de pleine nature de la Savoie de manière durable et concertée »

En 2024, les actions se sont poursuivies pour conforter l'offre diversifiée en activités de pleine nature des territoires savoyards en adéquation avec le niveau d'exigence des clientèles actuelles.
Une trentaine de projets d'aménagement d'itinéraires de randonnée et de sites d'activités de pleine nature ont ainsi bénéficié d'un accompagnement technique et/ou financier, afin notamment d'améliorer la qualité des équipements et des services sur site. En parallèle, le travail avec les acteurs permet de garantir la pérennité de ces projets et leur bonne intégration avec les autres usages. Il s'agit de convaincre davantage de porteurs de projets de s'inscrire dans cette dynamique vertueuse.

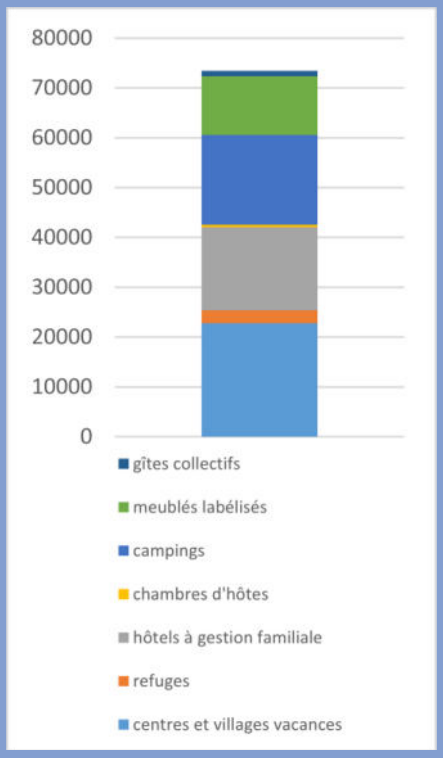
La CDESI est aujourd'hui considérée par les territoires et partenaires comme un lieu privilégié de coordination des démarches relatives aux activités de pleine nature et joue à ce titre un rôle de cheffe de file sur des problématiques de cohabitation des usages et pratiques. La création d'un poste d'animateur de la CDESI pour deux ans répond à ce besoin et engage ainsi le pilotage d'actions collectives concrètes en réponse aux enjeux des territoires.

Objectif politique	***1. Conforter l'économie de la Savoie par le renforcement de l'offre de tourisme et de loisirs, en cohérence avec les attentes des clientèles, des habitants et en intégrant l'aléa climatique***
Objectif stratégique	***1.2. Limiter la perte de lits touristiques marchands et les qualifier pour maintenir l'attractivité et l'activité séjours***
Objectif opérationnel	***1.2.1. Accroitre la professionnalisation des hébergeurs et améliorer la qualité des hébergements touristiques marchands***

FOCUS SUR …

LE PARC DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES CIBLES

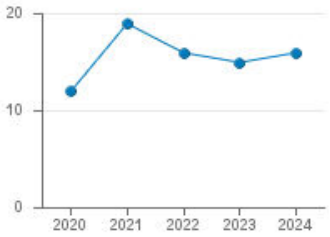
Actualisé en 2024 (tous les 5 ans)



La qualité de l'hébergement touristique est un point stratégique dans la qualité de l'accueil des clients. C'est un point sur lequel les acteurs sur tous les territoires doivent encore travailler. Priorité est donnée aux hébergements accueillant des groupes d'enfants, les refuges, l'hôtellerie de plein air ou familiale, qui irriguent tout un écosystème économique.

1.2.1.1 PERF - Ratio entre le montant des subventions allouées et le montant des travaux générés dans les hébergements touristiques

Période	Taux
2020	12
2021	19
2022	16
2023	15
2024	16



Le dispositif départemental vise à financer **les projets qualitatifs** de modernisation des hébergements marchands comme les villages et centres de vacances, les hôtels, les refuges, les campings, les meublés labellisés.
Bien que les subventions soient décidées en fonction des situations réelles des porteurs de projets, l'impact de ces subventions fait apparaitre une intervention moyenne à hauteur de 16% (2024) montrant l'effet levier significatif du soutien départemental à ces hébergements touristiques ciblés.

En 2024, un léger rebond de l'investissement dans ces hébergements a été constaté, cette évolution est à confirmer compte tenu du contexte économique encore très fluctuant actuellement.

Objectif opérationnel	*1.2.2. Encourager la remise en marché de l'immobilier de loisir en stations de montagne*


Tignes en hiver

La remise en marché de l'immobilier de loisir en stations de montagne demeure un enjeu majeur du territoire, qui a cependant toujours du mal à prendre de l'ampleur, en raison de sa complexité. Ainsi, en 2023, le Département de la Savoie a choisi de continuer à soutenir les politiques menées sur ce sujet par les collectivités de Maurienne dans le cadre du Contrat départemental de Maurienne 2022-2028. Le Département soutient notamment les prestations externes d'accompagnement des politiques propriétaires, ainsi que l'observation du parc d'hébergements, du moment où cette observation s'intègre dans une politique globale.
Toutefois, les actions et initiatives demeurent à ce stade insuffisantes pour répondre aux enjeux très importants qui vont se poser à moyen terme dans les stations, avec la question de la mise aux normes en matière de performance énergétique des meublés touristiques, des copropriétés et de l'impact sur le marché de l'immobilier en cas de vente de ces biens non rénovés. Atout France accompagne actuellement 25 stations dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'intérêt sur la rénovation mais il demeure difficile d'en tirer des conclusions reproductibles.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Limiter la perte de lits touristiques marchands
et les qualifier pour maintenir l'attractivité et l'activité séjours »

Le Département poursuit son effort pour la montée en qualité des hébergements cibles, vecteur important de l'attractivité de notre territoire. Paradoxalement, le contexte économique, bien que difficile en 2024, a vu une légère reprise des investissements et des sollicitations. L'existence d'un programme d'aides financières concourt à l'évidence à la réalisation des modernisations qui s'avèrent de plus en plus indispensables après des années d'attente et d'incertitude. Cette tendance sera à confirmer dans les prochaines années.

Objectif politique	*1. Conforter l'économie de la Savoie par le renforcement de l'offre de tourisme et de loisirs, en cohérence avec les attentes des clientèles, des habitants et en intégrant l'aléa climatique*
Objectif stratégique	*1.3. Contribuer au renforcement de la destination Savoie Mont-Blanc*

Objectif opérationnel	*1.3.1. Conquérir et fidéliser les clientèles touristiques*

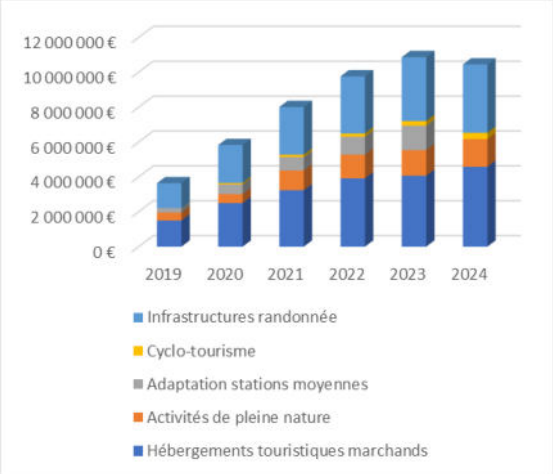
1.3.1.1 ACT -

Le Département travaille avec les stations moyennes pour les accompagner au mieux à s'engager de manière plus nette et résolue vers une transition et une meilleure adaptabilité de leur offre en cas de manque de neige.
Dans ce cadre, un appel à projet avait été lancé et actif jusqu'en 2023, il était destiné à améliorer les mobilités douces, les cheminements piétons et la signalétique dans les stations moyennes, ainsi qu'à faire travailler collectivement les acteurs de la station autour de la notion de parcours client. Ces objectifs n'ayant pas été suffisamment atteints, ce dispositif a été clos.

Cependant, la réflexion continue pour savoir comment aider au mieux les stations moyennes à aller vers un tourisme plus durable, mais le sujet est complexe.

1.3.1.1 PERF - Montant cumulé des subventions attribuées dans le cadre d'Appels à projets Tourisme

Période	Hébergements touristiques marchands	Activités de pleine nature	Adaptation stations moyennes	Cyclo-tourisme	Infrastructures randonnée
2019	1 498 000 €	463 466 €	260 000 €	0 €	1 419 875 €
2020	2 502 000 €	512 532 €	560 000 €	83 000 €	2 170 153 €
2021	3 237 895 €	1 133 520 €	765 000 €	139 500 €	2 733 435 €
2022	3 922 895 €	1 358 644 €	1 026 400 €	184 800 €	3 276 042 €
2023	4 068 895 €	1 468 744 €	1 399 400 €	265 329 €	3 666 101 €
2024	4 578 895 €	1 588 744 €	- €	360 847 €	3 922 418 €



Le déploiement des appels à projets contribue toujours à améliorer la qualité de l'offre proposée par nos territoires, en soutenant un développement plus durable des activités de pleine nature. Ainsi, l'offre est mieux adaptée aux attentes actuelles des clientèles, que ce soit en termes d'hébergements touristiques, ou d'activités de pleine nature. Les sollicitations des porteurs de projets d'hébergements ont été plus significatives en 2024, attestant d'une relative reprise des capacités à investir.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.

« Contribuer au renforcement de la destination Savoie Mont-Blanc »

Le déploiement des appels à projets contribue à améliorer la qualité de l'offre d'activités de pleine nature, de randonnée et les services pour les cyclotouristes proposés sur nos territoires. Cette amélioration passe par une meilleure intégration environnementale de ces aménagements, une prise en compte renforcée des différents usagers de l'espace, une offre de meilleure qualité pour le client et une pérennité dans le temps des lieux de pratique.

Ces bonnes pratiques se développent aussi grâce au travail de concertation qui se poursuit et qui porte ses fruits progressivement dans le cadre de la commission départementale des espaces sites et itinéraires.

En revanche, aucune nouvelle action n'a été engagée dans le cadre du travail de promotion mené par l'Agence Savoie Mont Blanc. En effet, une incertitude persiste quant à la marque territoriale qui sera promue par le nouveau Comité départemental du tourisme, créé en fin d'année 2024.

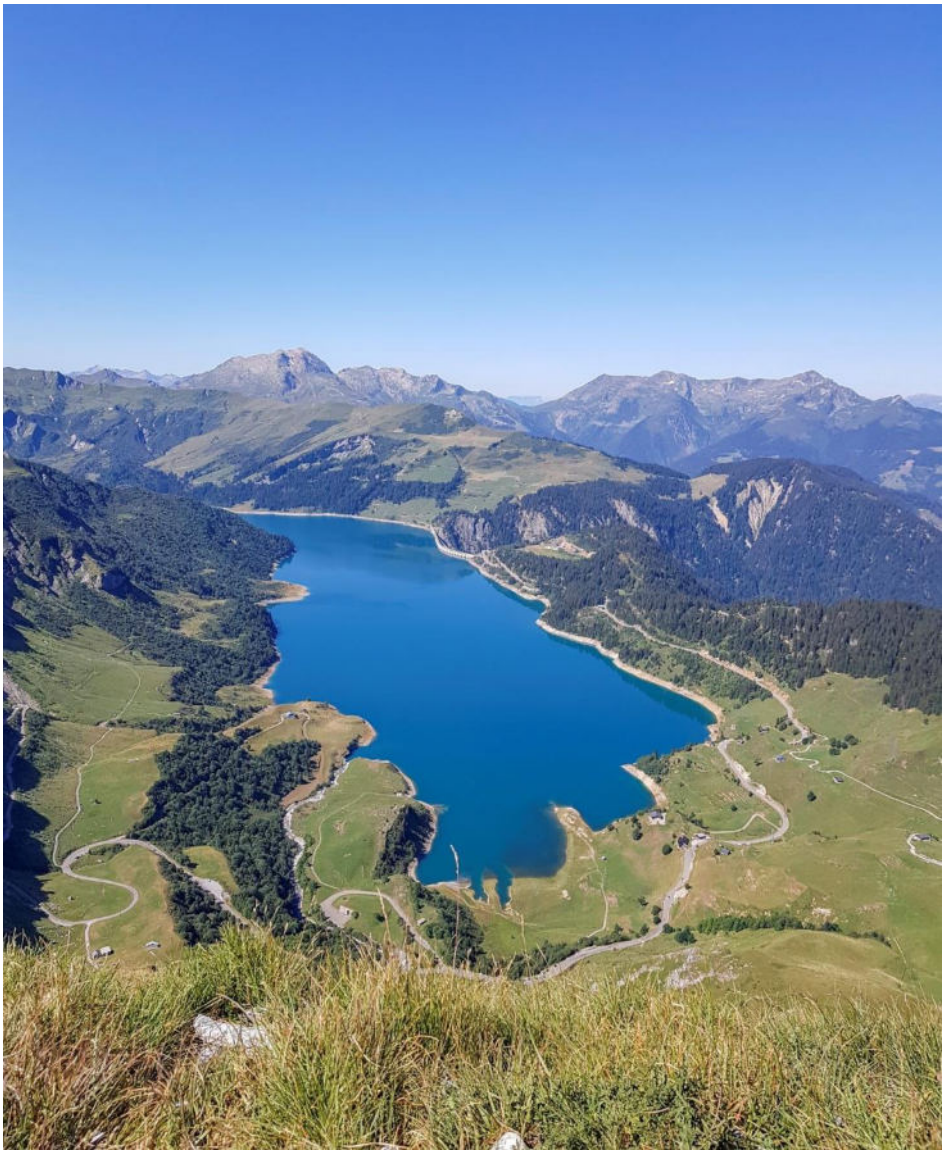


Vue des Aiguilles d'Arves depuis la Croix de Fer

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

L'hiver 23/24 a été marqué par un enneigement modéré à basse altitude, ce qui a induit un fort report sur les secteurs d'altitude qui ont permis d'assurer globalement une très bonne saison d'hiver, malgré tout contrastée selon les territoires. Il n'en demeure pas moins que le modèle montre aussi ses limites à court / moyen / long termes selon les secteurs et qu'il faut absolument s'adapter et enclencher une réflexion à l'échelle des stations vers une transition et sans doute plus de diversification, et pas seulement dans le domaine du tourisme. Comment parvenir à un meilleur report de fréquentation vers les ailes de saison qui ont plutôt tendance à être moins fréquentées (notamment juin), pour éviter le phénomène d'hyper concentration en été ?

Quoiqu'il en soit, les outils et actions mis en place par le Département, présentés dans ce rapport, contribuent à avancer dans le sens d'un territoire plus résilient et d'un tourisme plus durable. Dans les stations moyennes, le rôle du Département sera de convaincre avec persévérance un maximum d'acteurs d'aller dans cette direction.



Le lac et le barrage de Roselend



Sport

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commissions d'élus : **3ième commission**

Directions concernées :

- **Pôle Solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales**
- **Pôle Aménagement – Maison Technique du Département des deux Lacs**



Entraînement de l'équipe du Japon à la base d'aviron du lac d'Aiguebelette

SOMMAIRE

SYNTHESE 277
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 278
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 280
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 282
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 290

0,53%



Le Département apporte sa contribution aux équipements et événements sportifs, accompagne le réseau des associations sportives savoyardes et favorise la pratique des sports de nature chez les collégiens.

Contexte

La Savoie est un département d'une très grande richesse sportive de par ses atouts géographiques et sa culture intimement liée aux sports de nature (montagne, neige, lac…). Ainsi le département se classe toujours parmi les plus sportifs au niveau national au regard du nombre de licenciés par habitant : 30% de la population. Cette richesse irrigue l'activité associative bénévole et salariée.

Principales réalisations :

- En lien avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Savoie (DSDEN), l'Education Physique et Sportive (EPS) et les 5 plans sports restent les premiers piliers de la politique sportive éducative du Département. Leur mise en œuvre s'appuie sur les collèges qui se sont adaptés depuis la crise sanitaire de 2020.
- En 2024, le dispositif d'aide aux événements sportifs aura fait l'objet d'une évolution, à la fois pour prendre en compte la fin du soutien du Conseil Savoie Mont Blanc aux grands événements sportifs, mais également pour prendre en considération certaines réalités des organisations de manifestations sportives en Savoie.
- 2024 restera identifiée comme l'année des JOP de Paris. Dans ce contexte, les étapes 5 et 6 marquant la fin de l'opération « Sur les traces des champions » (SLTDC) ont été mises en œuvre. Elles visent à promouvoir les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 ». De même la base d'aviron, Centre de Préparation aux Jeux, a accueilli les équipes du Japon et la Grèce pour leur stage terminal.

Enjeux

- Contribuer à faciliter et à développer les parcours de performance fédéraux.
- Créer un réseau des acteurs du sport en Savoie.
- Favoriser l'accès des jeunes à la pratique sportive et soutenir le développement du mouvement sportif.
- Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités.
- S'investir dans la nouvelle Conférence Régionale du Sport et le Projet Sportif Territorial.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2024 :

3,57 M€ (CA)

8,87 équivalents temps plein (ETP)

14 230 élèves ont participé aux 5 plans sports du Département

77,6% du budget sport consacré au sport éducatif et sport pour tous

73 sportifs de haut niveau accompagnés

1 113 jeunes inscrits dans les différentes sections sportives de Savoie

2 282 bénévoles dans les clubs de haut niveau amateur et les comités départementaux

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

- Stabiliser et mettre en œuvre les partenariats avec les comités sportifs d'été pour l'olympiade 2025/2028, suite au renouvellement des conventions.
- Asseoir le soutien aux événements sportifs après le vote de l'évolution du dispositif départemental au printemps 2024 mais également suite à la création récente du Comité départemental du tourisme (CDT).
- Poursuivre les modifications du fonctionnement de la base départementale d'aviron dont les premiers résultats se vont sentir positivement.
- Répondre aux sollicitations nombreuses des collectivités dans le cadre du dispositif d'aide aux équipements sportifs utilisés par les collèges en cette fin de mandats locaux.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

La Savoie est un département d'une très grande richesse sportive par ses atouts géographiques et sa culture liée au monde de la montagne et des sports de nature, dans la lignée des Jeux Olympiques d'Albertville en 1992.
Ainsi, le département se classe parmi les plus sportifs au niveau national au regard du ratio du nombre de licenciés par habitants, les 131 822 licenciés représentant 29% de la population, sachant qu'on estime à un nombre similaire le nombre de pratiquants non licenciés. Peu de départements ont une telle richesse et une telle diversité de disciplines (sports collectifs, outdoor…). Cela se retrouve dans l'activité associative bénévole ou salariée.

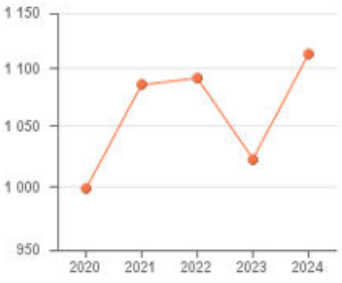
Dans ce contexte, la Savoie mène une politique sportive volontariste forte. Celle-ci a pour objectif de contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (éducatives, loisirs, fédérales) en soutenant les actions sur les territoires. Cela passe par la découverte, l'initiation et l'apprentissage dans le milieu scolaire et associatif, jusqu'au très haut niveau, en passant par la structuration du mouvement sportif au travers des clubs et surtout des comités sportifs départementaux.

L'année 2024 aura naturellement été colorée aux couleurs des Jeux de Paris 2024. Labelisé collectivité « Terre de Jeux 2024 », le Département aura ainsi terminé ses actions et soutiens concernant la promotion des Jeux et des valeurs du sports et de l'olympisme. Cela s'est matérialisé de manière opérationnelle avec la fin d'un contrat de projet de 2 ans, dont 50% du temps de travail était consacré à ses dynamiques. De manière opérationnelle, la base départementale d'aviron aura permis d'accueillir les Equipes de Chine en 2023, du Japon et de Grèce pour leur stage terminal en 2024.

D'un point de vue organisationnel, l'organigramme de la base départementale a fait l'objet d'évolutions, notamment concrétisées par l'intégration au sein de l'unité sports et la modification d'un poste de responsable de la base d'aviron.

CONT - Nombre de jeunes dans les différentes sections sportives de Savoie

Période	Nombre
2020	999
2021	1086
2022	1092
2023	1023
2024	1113



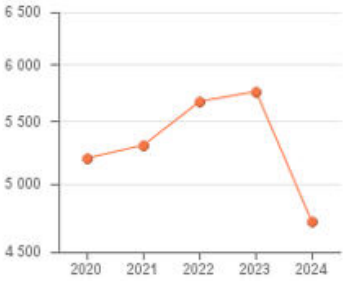
Le Département apporte un soutien aux sections sportives scolaires des collèges de Savoie, levier éducatif proposé aux jeunes savoyards. Cela représente 5% des effectifs qui sont concernés.

2024 aura permis d'engager 2 nouveaux soutiens de section (football à Garibaldi à Aix-les-Bains et cyclisme à Notre Dame du Rocher à Chambéry). Ce chiffre devrait encore progresser en 2025.

Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter à la fiche pratique sections sportives[1] en ligne sur notre site internet.

CONT - Nombre de licenciés mineurs dans les clubs de haut niveau[2]

Période	Nombre
2020	5203
2021	5308
2022	5675
2023	5761
2024	4713

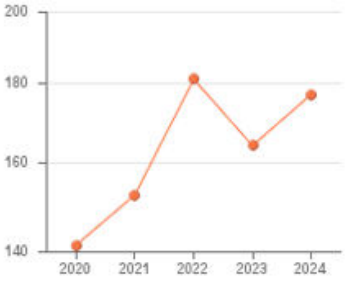


Les évolutions de cet indicateur sont à relativiser, car elles sont notamment en fonction du nombre de clubs bénéficiaires (voir le parallèle avec l'indicateur sur le nombre de clubs plus bas) : un club sortant pour cette année.

[1] https://www.savoie.fr/web/psw_39649/sections-sportives-scolaires-au-sein-des-colleges
[2] https://www.savoie.fr/web/psw_39467/aide-pour-les-clubs-de-haut-niveau-amateur

CONT - Nombre d'ETP au sein des comités départementaux[3] et des clubs de haut niveau amateur[4]

Période	Nombre
2020	141,44
2021	152,45
2022	181
2023	164
2024	177

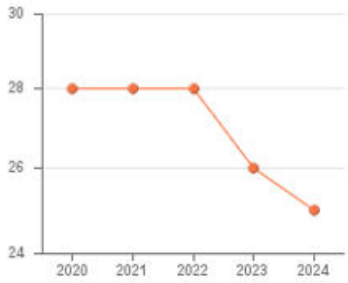


L'emploi sportif est fragile et très sensible aux fluctuations des aides à l'emploi de l'Etat.

Bon nombre d'associations sportives employeuses doivent réfléchir à une mutation de leur fonctionnement pour espérer la pérennisation de leurs emplois.

CONT - Nombre de clubs professionnels et amateurs qui bénéficient du dispositif d'aide aux clubs sportifs de haut niveau amateurs

Période	Nombre
2020	28
2021	28
2022	28
2023	26
2024	25



L'indicateur dépend directement de la capacité des clubs à répondre aux critères du dispositif en fonction de leurs résultats sportifs. Il est aussi fonction des choix opérés par les fédérations françaises concernant les classements nationaux des clubs.

Il est à noter qu'un club est entré et deux autres sont sortis du dispositif cette année.

[3] https://www.savoie.fr/web/psw_39620/aide-pour-les-comites-departementaux-sportifs
[4] https://www.savoie.fr/web/psw_39467/aide-pour-les-clubs-de-haut-niveau-amateur

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

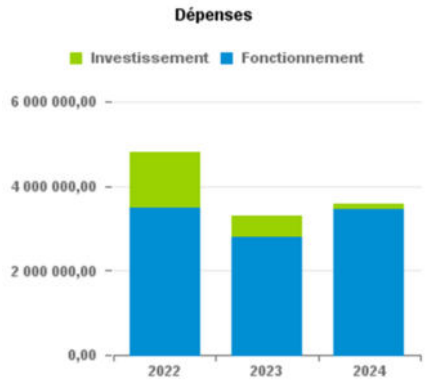
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

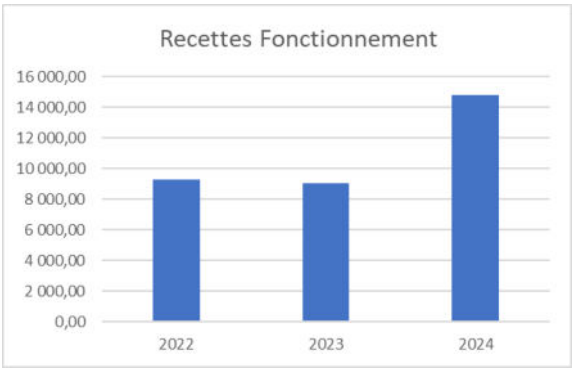
Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique SPORT

SECTEURS BUDGETAIRES
BASE DEPARTEMENTALE D'AVIRON
MOUVEMENT SPORTIF FEDERAL
SPORT EDUCATIF

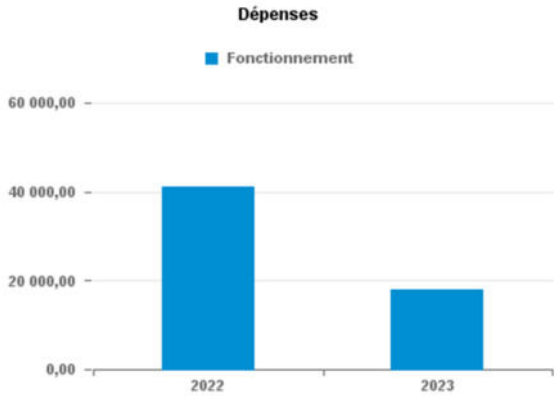
Dépenses Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 14 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
BASE DEPARTEMENTALE D'AVIRON	30 641,24	39 596,57	29 748,00	56 531,77	32 911,60	44 449,33
MOUVEMENT SPORTIF FEDERAL	2 436 800,00	1 125 000,00	1 873 500,00	400 000,00	1 935 123,80	10 000,00
SPORT EDUCATIF	1 031 410,19	146 270,00	898 019,50	45 150,00	1 488 946,75	62 862,71
Dépenses par section :	**3 498 851,43**	**1 310 866,57**	**2 801 267,50**	**501 681,77**	**3 456 982,15**	**117 312,04**
	total année : 4 809 718,00		**total année : 3 302 949,27**		**total année : 3 574 294,19**	

Recettes Par politique	CA 2022	CA 2023	CA 2024 données au : 14 Février 2025
	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement
BASE DEPARTEMENTALE D'AVIRON	9 258,08	9 024,33	14 799,83
Dépenses par section :	**9 258,08**	**9 024,33**	**14 799,83**

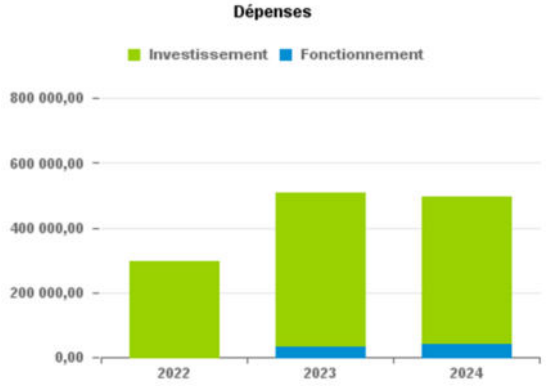




Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2022	CA 2023
	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement
PSTD DPT Sports et Jeunesse	**41 250,00**	**18 000,00**



Dépenses - Contrats départementaux	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DPT Sports et Jeunesse	0,00	296 000,00	32 000,00	476 456,00	41 250,00	452 447,00
	total année : 296 000		total année : 508 456		total année : 493 697	





Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
S P O R T	MOUVEMENTS SPORTIF FEDERAL	PSTD	DPT	4,45	4,05	2,98
		PAD	MTD	0,1	0,1	0,1
	Sous-total du secteur			4,55	4,15	3,08
	SPORT EDUCATIF	PSTD	DPT	4,3	4,55	5,79
	Sous-total du secteur			4,3	4,55	5,79
TOTAL tous effectifs pour la politique				8,85	8,7	8,87

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

Après plusieurs années d'optimisation des moyens financiers et humains, l'intervention sur la politique sportive est maintenant à un bon équilibre entre l'engagement de moyens et les leviers d'aides, mais aussi entre le sport éducatif, le sport pour tous et le sport de haut niveau. L'enveloppe globale reste soumise aux fluctuations nécessaires selon les années liées à de très grands évènements, notamment les championnats du monde, mais également à des projets d'équipements sportifs structurants en investissement.

Au niveau des moyens humains, il est important de mentionner que, pour faire vivre le label « Terre de Jeux 2024 », un poste de chargé de mission dédié de 2 ans a été créé au sein du service en charge des sports entre septembre 2022 et août 2024, sous format contrat de projet.
Par ailleurs, le personnel de la base d'aviron (4 ETP auxquels s'ajoutent les renforts de la Maison Technique des 2 lacs et du Service de Maintenance du Matériel Routier) est intégré au sein du mouvement sportif (régate, accueil de stages internationaux) et du sport éducatif (plan nautique, Rame en 5ème…). Toujours concernant la base départementale, son organigramme a fait l'objet d'évolutions, notamment concrétisées par son intégration au sein de l'unité sports et la modification d'un poste de responsable de la base d'aviron.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

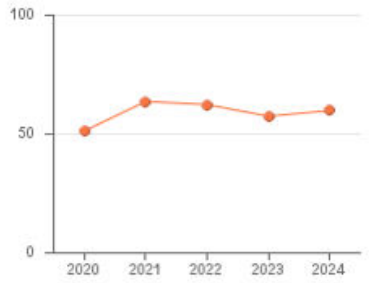
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires	1.1. Favoriser la découverte et l'apprentissage de la natation et des activités physiques et sportives de pleine nature dans la scolarité des jeunes, et particulièrement des collégiens	1.1.1. Donner les moyens aux collèges de mettre en œuvre le programme d'éducation physique et sportive en étant aussi facilitateur, organisateur, et mobilisateur des acteurs du territoire
		1.1.2. Permettre aux collégiens savoyards de pratiquer un plan dans leur scolarité
	1.2. Favoriser le perfectionnement sportif en soutenant le développement du mouvement fédéral	1.2.1. Favoriser au sein de la vie associative la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres et officiels ou dirigeants
		1.2.2. Permettre aux jeunes de Savoie de mener un double projet sports et formation pour leur faciliter un accès au sport de haut niveau
		1.2.3. Contribuer à développer les compétences au sein du tissu sportif savoyard permettant l'accès des sportifs savoyards au haut niveau
	1.3. Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités	1.3.1. Favoriser les projets de création et de rénovation d'équipements sportifs des collectivités pour notamment assurer la compétence obligatoire EPS
	1.4. Affirmer le positionnement privilégié de la base départementale d'aviron en tant qu'acteur majeur de son territoire comme vitrine sportive, par son action auprès des scolaires et des jeunes et ses partenariats dans les projets locaux	1.4.1. Optimiser le fonctionnement de la base d'aviron comme lieu reconnu de pratique sportive en milieu naturel par rapport aux 120 jours autorisés par le Règlement du Lac
		1.4.2. Développer la pratique éducative de l'aviron dans le cadre scolaire pour encourager la découverte des lacs de Savoie Mont Blanc
		1.4.3. Faire reconnaître la base d'aviron comme acteur incontournable dans les partenariats territoriaux, au profit du développement local

Objectif politique	*1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires*
Objectif stratégique	*1.1. Favoriser la découverte et l'apprentissage de la natation et des activités physiques et sportives de pleine nature dans la scolarité des jeunes, et particulièrement des collégiens*

Objectif opérationnel	*1.1.1. Donner les moyens aux collèges de mettre en œuvre le programme d'éducation physique et sportive en étant aussi facilitateur, organisateur, et mobilisateur des acteurs du territoire*

1.1.1.1 PERF – Part du forfait Education Physique et Sportive (EPS) consacré à la natation et au ski

Période	Taux
2020	51,3
2021	63,7
2022	62,4
2023	57,5
2024	59,87

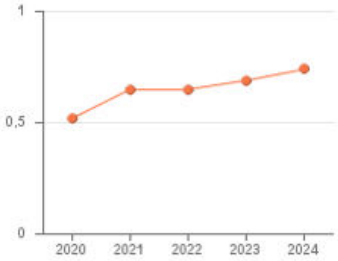


Cela renvoie d'une part à l'obligation du savoir-nager (dont des actions particulières sont mises en place avec la Direction des services départementaux de l'Education nationale pour améliorer le taux de réussite des élèves) et relève donc d'une question de sécurité, et d'autre part de participer à l'appropriation d'une « culture montagne » des jeunes savoyards ; ce qui se caractérise en 2024 par une fréquentation toujours aussi forte pour le Plan Ski Jeunes nordique et le Plan Montagne notamment, atténuée par des conditions météo qui n'auront pas toujours été favorables.



1.1.1.2 PERF - Ratio nombre de sections/nombre de collèges en Savoie comparé au même ratio au niveau de l'académie

Période	Taux
2020	0,52
2021	0,65
2022	0,65
2023	0,69
2024	0,74



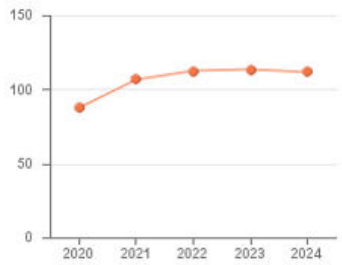
Le nombre de sections sportives[5] continue à progresser (34 en collèges, dont 24 soutenues par le Département). Le ratio nombre de sections/nombre de collèges est supérieur à la moyenne académique, montrant ainsi un réel dynamisme des établissements savoyards.
A noter que les ouvertures de sections sont rendues plus ou moins faciles selon la politique suivie par le Ministère de l'Education nationale.

Objectif opérationnel	*1.1.2. Permettre aux collégiens savoyards de pratiquer un plan dans leur scolarité*

Les Plans sports constituent une offre pédagogique particulière proposée par le Département de la Savoie, basés sur la participation volontaire de chaque collège. Tous les collégiens de Savoie à quelques exceptions près (une trentaine d'élèves d'un collège confessionnel) participent au moins à un plan durant leurs années collèges.

1.1.2.1 PERF – Nombre cumulé de plans sports réalisés par les collèges savoyards (0, 1, 2, 3 ou 4)

Période	Nombre
2020	88
2021	107
2022	113
2023	114
2024	112



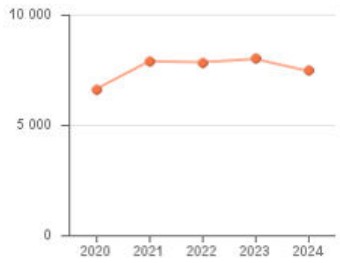
L'inscription des collèges aux 5 plans sports se réalise de manière volontaire et individualisée. Le taux important de participation montre l'adhésion des établissements à ces initiatives pédagogiques.

Au total, ce sont 14 200 élèves qui auront réalisé au moins un plan durant cette année scolaire.

[5] https://www.savoie.fr/web/psw_39649/sections-sportives-scolaires-au-sein-des-colleges

1.1.2.2 PERF - Nombre d'élèves ayant participé à un plan ski en cumulé (double compte)

Période	Année
2020	6650
2021	7913
2022	7870
2023	8020
2024	7470



La fréquentation en 2024 aurait pu être un peu plus importante, mais les cycles de certaines classes ont été annulés, aussi bien en alpin qu'en nordique, en raison d'un enneigement capricieux durant la saison hivernale.
A noter également que certains professeurs s'éloignent de la pratique du ski alpin, notamment pour des raisons de responsabilité et de sécurité.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. ☺

« Favoriser la découverte et l'apprentissage de la natation et des activités physiques et sportives de pleine nature dans la scolarité des jeunes, et particulièrement des collégiens »

L'objectif fixé est atteint. En se dotant de dispositifs puissants et volontaristes, le Département permet aux collégiens de découvrir de nombreux sports de nature en lien avec le territoire : bien évidement les skis alpins et nordiques, la randonnée (plan montagne), les activités nautiques (plan nautique et subvention EPS) mais également la course d'orientation, l'escalade… (subvention EPS).
Ceci est rendu possible par un partenariat important avec l'Education nationale (Direction des services départementaux de l'Education nationale – DSDEN) mais également par les réseaux des professionnels de la montagne et des sports de nature et par leurs membres.

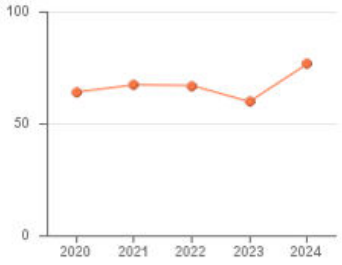


Objectif politique	*1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires*
Objectif stratégique	*1.2. Favoriser le perfectionnement sportif en soutenant le développement du mouvement fédéral*

Objectif opérationnel	*1.2.1. Favoriser au sein de la vie associative la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres et officiels ou dirigeants*

1.2.1.1 PERF - Part du sport éducatif et du sport pour tous dans le soutien financier apporté par le Département au monde associatif savoyard

Période	Taux
2020	64,3
2021	67,5
2022	67,2
2023	60
2024	76,8

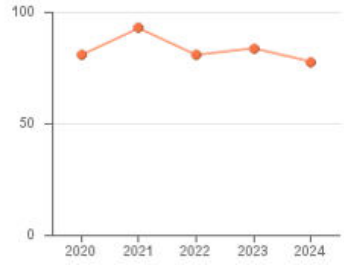


L'équilibre des interventions entre sport pour tous/sport éducatif et sport de haut niveau constitue l'un des fondements de la politique départementale en faveur du sport.
Ces trois approches du sport sont complémentaires et interagissent entre elles. Le taux proche des 2/3 correspond à la valeur cible souhaitée par la collectivité.
L'évolution constatée cette année est due principalement à la différence de subventions exceptionnelles votées d'une année sur l'autre, et donc de l'inscription de crédits correspondants.

Objectif opérationnel	*1.2.2. Permettre aux jeunes de Savoie de mener un double projet sports et formation pour leur faciliter un accès au sport de haut niveau*

1.2.2.1 PERF - Taux d'athlètes de catégories relèves ou espoirs soutenus au regard du nombre total d'athlètes de haut niveau soutenus (catégories relève, espoir, sénior et élite)

Période	Taux
2020	81
2021	93
2022	81
2023	84
2024	78



Cet objectif renvoie directement à la priorité départementale de soutenir les jeunes. L'aide est donc fléchée principalement sur des sportifs de haut niveau[6] en construction et en devenir plutôt que sur des sportifs matures qui, le plus souvent, peuvent bénéficier d'autres partenaires, en premier lieu leurs fédérations.



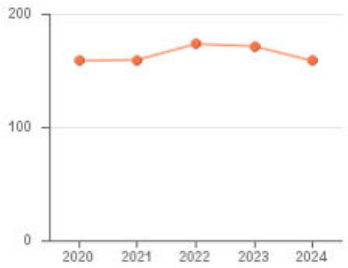
Sophia Douglas, sportive savoyarde de haut niveau, catégorie Relève

[6] https://www.savoie.fr/web/psw_39486/aide-aux-sportifs-de-haut-niveau

Objectif opérationnel	1.2.3. Contribuer à développer les compétences au sein du tissu sportif savoyard permettant l'accès des sportifs savoyards au haut niveau

1.2.3.1 PERF - Nombre de sportifs de haut niveau en Savoie

Période	Nombre
2020	159
2021	160
2022	174
2023	172
2024	159



Pour information on compte en moyenne en France, 8 sportifs de haut niveau pour 100 000 personnes, alors qu'en Savoie, on en dénombre 40 sportifs de haut niveau pour 100 000 habitants.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Favoriser le perfectionnement sportif en soutenant le développement du mouvement fédéral »

L'objectif est complétement atteint.
Sur l'olympiade 2021/2024, le niveau d'intervention du Département reste élevé, prioritairement sur des actions d'animation auprès des jeunes et de structuration du tissu associatif.
Le niveau sportif des athlètes et des clubs reste également élevé et souligne le savoir-faire et l'excellence des acteurs départementaux.

FOCUS SUR …

AIDE AUX EVENEMENTS SPORTIFS – UNE EVOLUTION DU DISPOSITIF

Lors de sa séance du 15 décembre 2023, le Conseil départemental a proposé, dans le cadre de l'intervention du Département en faveur du sport, de revisiter le dispositif au cours de l'année 2024. La Commission permanente du 12 avril 2024 a fait évoluer le règlement, en fixant les objectifs suivants :

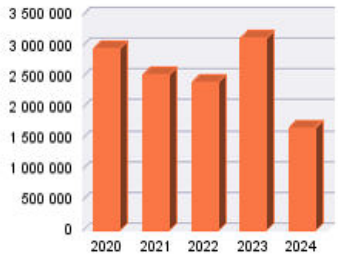
- Avoir un continuum des aides du Département allant du Fonds de développement de l'animation locale (FDAL), aux grands événements (type Championnat du monde).
- Intégrer les évènements qui étaient portés jusqu'alors par le Conseil Savoie Mont Blanc dont la dissolution souhaitée par le Département de la Haute-Savoie implique son impossibilité à continuer à intervenir dans ce domaine.
- Prioriser les soutiens vers le mouvement sportif fédéral pour favoriser le développement de la pratique sportive.
- Prendre en compte la poursuite du développement des sports de nature qui font l'identité de la Savoie.

Objectif politique	*1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires*
Objectif stratégique	*1.3. Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités*

Objectif opérationnel	*1.3.1. Favoriser les projets de création et de rénovation d'équipements sportifs des collectivités pour notamment assurer la compétence obligatoire EPS*

1.3.1.1 ACT - Equipements sportifs : montant des subventions accordées

Période	Euros
2020	2 950 000
2021	2 514 366
2022	2 388 871
2023	3 107 000
2024	1 660 000



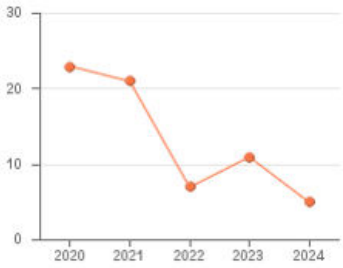
L'Assemblée départementale a créé en 2019 un nouveau dispositif d'aide aux équipements sportifs utilisés par les collèges (ESUC). Le Département a voté 8,2 M€ de crédits depuis 2019 pour répondre à sa compétence « collèges » et augmenter de manière considérable sa capacité d'intervention.



Stade de Chambéry

1.3.1.1 PERF - Nombre de collèges publics bénéficiaires du dispositif d'aide aux équipements sportifs utilisés en EPS

Période	Nombre
2020	23
2021	21
2022	7
2023	11
2024	5



En 2023, le dispositif ESUC a ainsi permis de garantir directement à 11 collèges publics l'accès aux équipements sportifs à titre gratuit, tout en soutenant des projets de constructions neuves et de rénovations d'équipements existants. D'autres dispositifs complètent les interventions de la collectivité, dont le Fonds Départemental d'Equipement des Communes (FDEC) et les contrats départementaux de Savoie.

Les chiffres particulièrement élevés en 2020-21 s'expliquent par la réalisation ces années-là d'un projet sur une piscine chambérienne, qui a permis de toucher l'activité de 15 collèges utilisateurs.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

« Maintenir un niveau d'investissement public permettant de répondre aux besoins des populations et des collectivités »

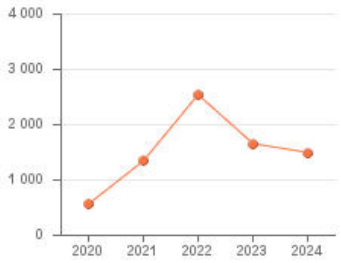
Le soutien du Département est particulièrement significatif en matière d'amélioration et de création de nouveaux équipements sportifs pour la population. Il joue ainsi son rôle en matière de solidarité territoriale pour accompagner les territoires dans le renforcement de leurs services au public.
Le dispositif d'aide aux équipements sportifs utilisés par les collèges vient muscler considérablement la capacité d'intervention de la collectivité dans ce domaine.

Objectif politique	*1. Contribuer au développement des différentes formes de pratiques sportives (fédérales, éducatives, loisirs) en valorisant les territoires*
Objectif stratégique	*1.4. Affirmer le positionnement privilégié de la base départementale d'aviron en tant qu'acteur majeur de son territoire comme vitrine sportive, par son action auprès des scolaires et des jeunes et ses partenariats dans les projets locaux*

Objectif opérationnel	*1.4.1. Optimiser le fonctionnement de la base d'aviron comme lieu reconnu de pratique sportive en milieu naturel, par rapport aux 120 jours autorisés par le Règlement du Lac*

1.4.1.1 ACT - Nombre de journées / licenciés (hors régates et club local)

Période	Nombre
2020	567
2021	1345
2022	2545
2023	1660
2024	1499

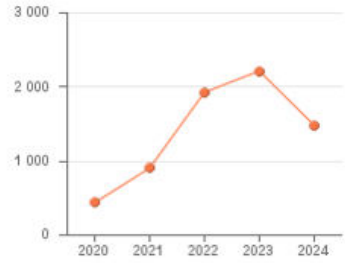


L'année 2024 représente une forme de stabilité par rapport à l'année précédente.
Avec 1499 journées/licenciés représentant 62 jours mutualisés, les chiffres sont revenus à une stabilité de fonctionnement.
Le label « Terre de jeux » depuis 2019 et le positionnement de la base comme « Centre de Préparation aux jeux » a permis l'accueil de l'équipe nationale du Japon et de la Grèce pour leurs stages terminaux avant les Jeux Olympiques de Paris.
L'année 2025 devrait être encore animée par la réception de groupe internationaux comme le Japon, la Nouvelle Zélande en Kayak et des clubs Allemands et Hollandais.

Objectif opérationnel	*1.4.2. Développer la pratique éducative de l'aviron dans le cadre scolaire pour encourager la découverte des lacs de Savoie Mont Blanc*

1.4.2.1 ACT - Nombre d'élèves différents concernés par une action aviron

Période	Nombre
2020	440
2021	906
2022	1927
2023	2215
2024	1483



4 actions caractérisent la progression de l'activité scolaire : les cycles EPS ; les Plans Nautiques ; les journées découverte et l'opération « Rame en 5ème ».

3223 initiations d'élèves issus de 6 établissements (25 classes) ont eu lieu lors des cycles EPS. Ce chiffre traduit toujours une dynamique phare envers les scolaires et témoigne de la vitalité de cet axe de développement en direction des collégiens savoyards.
En parallèle, 3 opérations découvertes représentant 61 initiations pour les collégiens et établissements adaptés se sont déroulées.
Un plan nautique s'est déroulé sur la base avec la présence de 53 élèves.

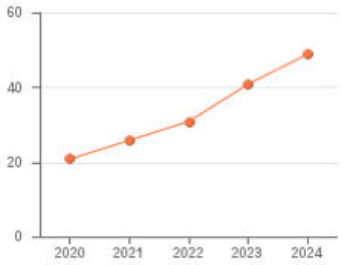
Depuis 2016, le Département coordonne toujours l'opération et la finale de « Rame en 5ème » qui ne cesse de progresser. En 2024, 12 collèges (43 classes et 1075 élèves de 5ème), se sont montrés intéressés par ce dispositif. La Base d'aviron est également intervenue dans 6 collèges (21 classes et 475 élèves) éloignés des clubs.
Lors de la finale « Rame en 5ème », organisée sur la base d'aviron, les 6 meilleures classes (150 élèves) sont venues le 13 juin 2024.



Objectif opérationnel	1.4.3. Faire reconnaître la base d'aviron comme acteur incontournable dans les partenariats territoriaux, au profit du développement local

1.4.3.1 ACT - Nombre d'actions partenariales réalisées

Période	Nombre
2020	21
2021	26
2022	31
2023	41
2024	49



Ces actions s'articulent autour de 3 axes :

- L'accueil de manifestations sportives ou culturelles, dont le centre opérationnel est la Base d'aviron : 3 en 2024 (Tour du lac, Raid orient'alp Xpérience et le festival des nuits d'été)
- Les découvertes de l'aviron pour des groupes associatifs en lien partenarial avec le département (49 actions)
- Une vingtaine de groupes de travail du Département en transversalité, sans activité aviron.

Au total ce sont 101 opérations qui ont eu lieu en 2024.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4. ☺

« Affirmer le positionnement privilégié de la base départementale d'aviron en tant qu'acteur majeur de son territoire comme vitrine sportive, par son action auprès des scolaires et des jeunes et ses partenariats dans les projets locaux »

La base départementale d'aviron a continué et confirmé le développement de ses actions. Au-delà de la dynamique autour des 3 axes recherchés, elle génère pour le territoire un certain nombre de nuitées hors période estivale (près de 3000).
La représentation de l'Avant-Pays-Savoyard et de la Savoie des lacs au travers de cette structure se confirme d'année en année.
Concernant le volet sportif grâce au label « Centre de Préparation aux Jeux » après la Chine, le Japon et la Grèce sont venus préparer leurs échéances internationales.
Sur le plan éducatif, l'accueil des collégiens en 2024 reste une action majeure.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

Concernant les aides à l'investissement (ESUC et Contrats départementaux de Savoie), le Département a enregistré en 2024 une hausse des dossiers de demandes de subvention. Si cela correspond à une logique du calendrier des mandats locaux, le nombre mais également le montant des projets en forte hausse questionne sur la capacité future du Département à répondre aux sollicitations et aux besoins des maitres d'ouvrages publics.

Concernant le sport éducatif, l'ambition reste la stabilisation/sécurisation des plans sports impactés par une inflation et des coûts qui ont fortement augmenté depuis plusieurs années. Il en est de même pour l'aide en EPS en collège avec des besoins qui ne cessent de croitre au fil du temps.

2024 signe la fin du partenariat avec les comités sportifs départementaux des sports d'été. Il conviendra en 2025 de renouveler les modalités d'appui et de soutien au tissu associatif sportif savoyard pour la prochaine olympiade d'été 2025/2028.

Le Département reste actif sur les grands événements sportifs. Mobilisé dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 » et site de préparation olympique avec la base d'aviron d'Aiguebelette, le Département se tourne de nouveau et sans transition vers une dynamique olympique avec l'organisation Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030. Encore en pleine gestation, le projet impliquera plusieurs stations savoyardes ainsi que les sites olympiques hérités des JO d'Albertville 1992. Il s'agira de définir l'action et le rôle du Département dans les prochains mois.





Culture

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commissions d'élus : **3ème commission**

Directions concernées :

- **Pôle Solidarités territoriales – Direction du développement artistique et culturel**
- **Pôle Solidarités territoriales – Direction des archives, du patrimoine et des musées**
- **Pôle Solidarités territoriales – Direction de la lecture publique – Savoie-biblio**



Estivales en Savoie 2024
Crédit : Caroline Moureaux

SOMMAIRE

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 294
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 297
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs..... 301
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 322

1,57%



Le Département favorise l'accès de tous les Savoyards aux arts et à la culture. Cette politique volontariste passe aussi par l'inventaire, la préservation et la mise en valeur des œuvres, du patrimoine et des archives.

Contexte

La Direction du développement artistique et culturel agit pour que les Savoyards aient accès à une offre culturelle adaptée à leurs besoins et à leurs envies. Elle accompagne le dynamisme culturel du territoire en soutenant les professionnels de la culture.

Après l'ouverture du Musée Savoisien, deux chantiers majeurs vont marquer les années à venir : la construction du centre de conservation des collections et le projet de bâtiment des Archives départementales. Il s'agit aujourd'hui de toujours mieux conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel du département, avec davantage de transversalité entre Archives, patrimoine et Musée Savoisien mais aussi en développant le lien avec le territoire et tous les acteurs de terrain.

Savoie et Haute-Savoie Biblio propose son appui à 165 communes et groupements de communes du territoire savoyard, pour la création et le fonctionnement de leurs bibliothèques et de leurs réseaux de bibliothèques.



Exposition « Corps à quoi rêves-tu ? »

Principales réalisations

- Organisation de 8 réunions de présentation participative du schéma départemental unique de développement artistique et culturel 2023-28 pour partager les nouvelles ambitions portées par le Département et les faire entrer en résonance avec les dynamiques culturelles sur les territoires.
- Proposition à l'automne 2023 d'un temps fort autour de l'éveil culturel et artistique en Savoie, avec une journée sur le thème « La santé culturelle, une richesse pour l'avenir » en présence de S. Marinopoulos et 3 rendez-vous sur les territoires consacrés à l'apprentissage via l'activité artistique avec Marie Prevost
- Lancement de la nouvelle exposition itinérante *Corps, à quoi rêves-tu ?* en mars 2024 à Cognin.
- Lancement du projet Alcotra Digit'Alps Museum pour un musée virtuel transfrontalier impliquant les partenaires du réseau des musées de Savoie.
- Installation de l'exposition *« De Gaulle, la Libération et la Savoie »* dans l'accueil et la salle des pas perdus du Château des ducs à Chambéry, à partir de septembre 2024, pour commémorer l'anniversaire de la Libération en 1945.
- Aux Archives départementales, entrée de l'exceptionnel fonds d'archives historiques de la famille savoyarde Morand de Confignon : des milliers de documents, datant du XIIIe au XIXe siècle, viennent enrichir la mémoire du département.
- Lancement du portail La RÉF', portail des ressources numériques à destination des 10-17 ans, et première édition du Prix de lecture Collégiens.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2024 :

10,57 M€ (CA)

100,79 équivalents temps plein (ETP)

125 023 visiteurs au Musée Savoisien, à la Grange batelière et au Château des ducs de Savoie

20,5 millions de pages consultées sur le site Internet des Archives départementales

7 692 inscriptions dans les établissements d'enseignements artistiques (5 316 enfants-adolescents / 2376 adultes)

10 161 collégiens touchés par une action d'éducation artistique et culturelle

6 500 familles ont reçu gratuitement l'album *« Pouik et le petit oiseau »* pour leur enfant né ou adopté en 2023, dans le cadre de l'opération *Premières Pages en Savoie*

Enjeux

- Adapter l'offre de service en direction des publics et des partenaires en fonction de l'évolution de l'organisation territoriale.
- Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique de la Savoie.

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Après avoir adapté les critères d'aides aux nouveaux enjeux du schéma unique de développement artistique et culturel 2023-28, la Direction du développement artistique et culturel pose les premiers jalons des contrats culturels de territoire, impulsant une nouvelle relation entre le Département et les territoires.

Dans le domaine patrimonial, après l'ouverture du Musée Savoisien en avril 2023, la priorité va à plusieurs projets structurants : la préparation de l'emménagement des collections du Musée dans le futur Centre de conservation, le lancement d'un cycle de travaux au Château des ducs, pour accueillir mieux et davantage les publics, l'étude de faisabilité pour déterminer l'avenir du bâtiment des Archives départementales.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Direction des archives, du Patrimoine et des Musées (DAPM)

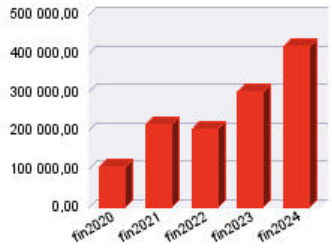
Avec 125 023 visiteurs au total, l'année 2024 a été une année de transition pour la fréquentation des publics dans les lieux patrimoniaux gérés par le Département. Après sa réouverture en 2023, le Musée Savoisien s'est attaché à consolider une offre pédagogique, de médiation et d'animation, essentielle pour renouveler les publics, attirer le public local sympathisant (qui est prescripteur pour faire venir de nouveaux publics) et incarner un musée qui bouge. Parallèlement, le chantier des collections se poursuit, avec pour enjeu le transfert en 2026 dans le futur centre de conservation.

La Conservation départementale du patrimoine s'est concentrée sur la conception de la nouvelle exposition *Conte-moi la Savoie*, qui sera présentée à la Grange batelière de l'Abbaye de Hautecombe dans l'été 2025. Les projets européens SavoiaExperience et Digit'Alps Museum ont engagé également une partie de l'équipe, en partenariat avec le réseau des musées de Savoie pour le premier, et en lien avec le développement de l'accueil touristique au Château des ducs de Savoie pour le second. Ce même Château constitue enfin un axe fort du projet de service, avec la conception d'une nouvelle offre de visites, de la nouvelle exposition permanente, qui doit ouvrir au public en 2026, et la mise en place d'une nouvelle équipe d'accueil et de médiation.

Aux Archives départementales, la montée en compétences de l'équipe continue à produire ses fruits, avec une reprise notable de la production d'inventaires, qui permet d'ouvrir de nouveaux fonds d'archives à la consultation, une augmentation remarquable de l'accueil de publics, notamment scolaires, dans les ateliers pédagogiques et de découvertes, et la poursuite du chantier de requalification des données et images diffusées en ligne.

CONT - Crédits FDEC affectés à des opérations de sauvegarde du Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP)

Période	Euros
fin2020	102 428
fin2021	212 273
fin2022	200 338
fin2023	298 068
fin2024	415 266



En 2024, les investissements des collectivités pour la sauvegarde du bâti d'intérêt patrimonial sont montés à un niveau inédit, avec essentiellement des opérations sur des édifices religieux (églises, chapelles).





La restauration de l'église de Vérel-Pragondran, soutenue par le dispositif du PRNP : les décors intérieurs, endommagés par l'humidité et les moisissures, sont aujourd'hui sauvés et restitués. (Crédits : Mairie de Vérel-Pragondran)

Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)



Réunion en Tarentaise.
Crédit : Département de la Savoie

Fin 2023, le Département a présenté les ambitions et orientations du schéma départemental unique de développement artistique et culturel sur les 7 territoires de Savoie. Des ateliers collaboratifs ont été proposés pour s'emparer de thématiques propres aux territoires et à leur action culturelle. Le Département se saisira des enjeux identifiés pour accompagner les politiques culturelles locales.

Les critères d'aides aux établissements d'enseignements artistiques, aux équipes artistiques professionnelles et à la programmation culturelle ont été adaptés aux objectifs du schéma unique en vue d'une application en 2025. Ainsi, 2024 a été une année de transition : les acteurs culturels ont été sensibilisés aux évolutions à venir.

La 22ème édition des Estivales en Savoie s'est déroulée du 27 juin au 11 juillet, avec 10 soirées de concerts offertes pour découvrir 14 artistes de tous horizons. De nouveaux aménagements ont été proposés sur le site pour améliorer l'accueil des publics. Le festival poursuit par ailleurs le développement d'une démarche écoresponsable. En 2024, ses efforts ont particulièrement porté sur la mobilité des artistes et des publics, et le choix de produits bios et/ou locaux pour la petite restauration des artistes.

Direction de la Lecture Publique (DLP)

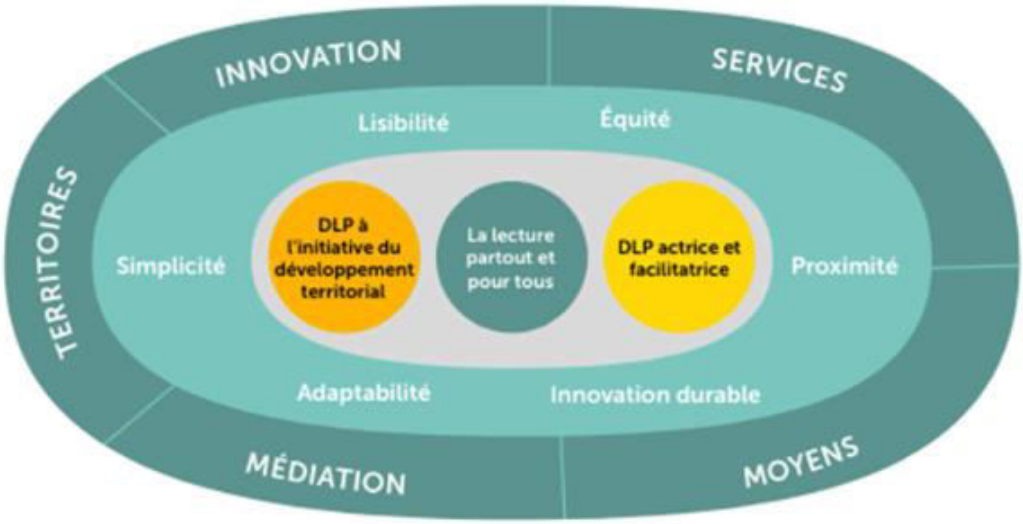
La mission de lecture publique assumée par les bibliothèques départementales est une compétence obligatoire des départements, transférée par l'État dans le cadre des lois de décentralisation[1]. La loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique affirme le caractère obligatoire de la compétence et précise les missions des bibliothèques départementales en matière de développement et de structuration de la lecture publique en ruralité, de formation et mise à disposition de collections et services.

Les deux bibliothèques départementales de Savoie et de Haute-Savoie ont été regroupées au sein d'une même direction de la lecture publique (DLP), placée sous l'autorité du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) depuis 2001, constituant un cas unique en France de bibliothèque bi-départementale.

La Direction de la Lecture publique de Savoie et Haute-Savoie (DLP) propose son appui aux communes et leurs groupements des Pays de Savoie pour la création et le fonctionnement de bibliothèques sur leurs territoires, ceci afin de structurer un véritable réseau de lecture publique de qualité, accessible à l'ensemble de la population. Les centres de Chambéry, La Léchère et St-Jean-de-Maurienne proposent cette offre de services auprès de 165 communes et réseaux de bibliothèques en Savoie.

Le Plan de développement de la lecture publique 2022-2027 (PDLP), adopté le 29 juin 2022 par le Conseil Savoie Mont Blanc, est accompagné d'un règlement des aides financières depuis le 1er décembre 2022. L'ensemble des actions qui en découle est mis en œuvre depuis le 1er janvier 2023.
Le PDLP s'appuie sur des ambitions, des principes conducteurs définis et partagés par l'ensemble des agents. Étant de même importance, une approche non hiérarchisée et non linéaire a été privilégiée, pouvant s'organiser de la façon suivante : 5 programmes, 6 principes d'actions, contribuant aux 3 ambitions centrales, le tout répondant aux besoins des territoires, au cœur du processus :

[1] *Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 ; Décret n°86-102 du 20 janvier 1986*



Les trois ambitions centrales sont : La lecture partout et pour tous, la DLP à l'initiative du développement territorial et la DLP actrice et facilitatrice. Les six principes d'action sont : la lisibilité, l'équité, la proximité, l'innovation durable, l'adaptabilité, la simplicité. Les cinq programmes sont : Innovation, services, moyens, médiation, territoires.

Outre l'accompagnement financier des projets développés par les bibliothèques pour améliorer l'offre de lecture publique sur leur territoire, la DLP propose ses services gratuitement : prêt de documents, formation des salariés et bénévoles, ingénierie, animations, actions de lien social, offre de ressources numériques e-medi@s fortement sollicitée. De plus, la DLP organise et/ou accompagne chaque année une trentaine de manifestations culturelles : festivals, salons et prix littéraires ...

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

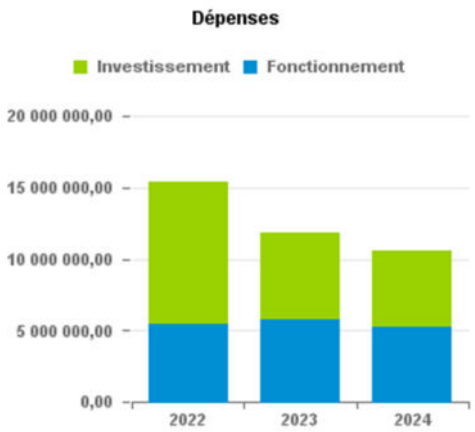
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

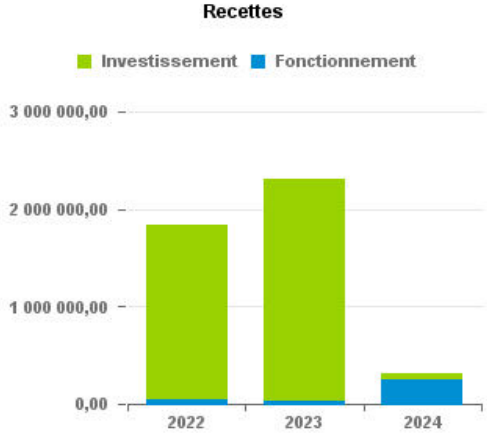
Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique CULTURE

SECTEURS BUDGETAIRES
ARCHIVES ET MUSEES
AUTRES ACTIONS CULTURELLES
DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL
LECTURE ET MULTIMEDIA
PATRIMOINE CULTUREL

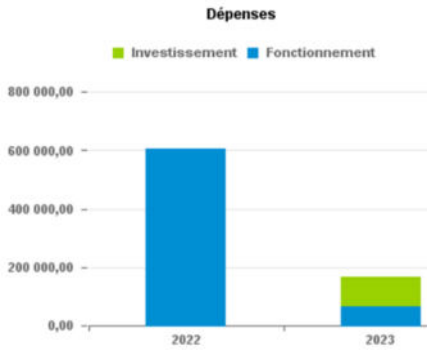
Dépenses Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 18 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
ARCHIVES ET MUSEES	317 132,72	8 934 267,94	743 628,40	5 330 345,88	586 477,48	4 678 226,98
AUTRES ACTIONS CULTURELLES	446 261,28	5 996,40	96 297,40	0,00	90 357,71	3 373,40
DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL	3 364 072,52	3 386,11	3 418 763,35	23 030,40	3 382 802,92	14 057,74
LECTURE ET MULTIMEDIA	556 152,37	125 451,85	759 000,00	143 982,11	489 801,87	0,00
PATRIMOINE CULTUREL	807 643,15	803 253,16	760 726,04	569 095,83	720 757,08	609 514,31
Dépenses par section :	**5 491 262,04**	**9 872 355,46**	**5 778 415,19**	**6 066 454,22**	**5 270 197,06**	**5 305 172,43**
	total année : 15 363 617,50		**total année : 11 844 869,41**		**total année : 10 575 369,49**	

Recettes Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 18 Février 2025	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
ARCHIVES ET MUSEES	30 900,83	1 713 163,35	30 341,22	2 274 497,41	73 515,43	16 189,00
AUTRES ACTIONS CULTURELLES	270,00					
DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL	360,00		220,00		323,79	
LECTURE ET MULTIMEDIA	12 750,00		6 750,00			
PATRIMOINE CULTUREL	8 322,59	72 784,55	0,00	0,00	179 676,05	45 718,00
Dépenses par section :	**52 603,42**	**1 785 947,90**	**37 311,22**	**2 274 497,41**	**253 515,27**	**61 907,00**
	total année : 1 838 551,32		**total année : 2 311 808,63**		**total année : 315 422,27**	

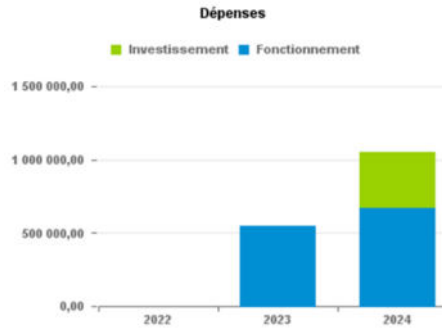




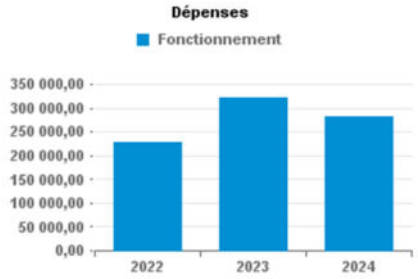
Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2022		CA 2023	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DAPM CDP Conserv patrim	0,00	25 000,00	0,00	0,00
PSTD DDAC Dévelop artistique	606 245,00	0,00	64 593,00	100 000,00
	606 245,00	**25 000,00**	**64 593,00**	**100 000,00**
	total année : 631 245,00		**total année : 164 593,00**	



Dépenses - Contrats départementaux	CA 2023		CA 2024 données au : 18 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DAPM CDP Conserv patrim	32 600,00	0,00	12 940,00	60 000,00
PSTD DDAC Dévelop artistique	551 430,00	0,00	672 024,00	375 248,00
	584 030,00	**0,00**	**684 964,00**	**435 248,00**
	total année : 584 30,00		**total année : 1 120 212,00**	



Dépenses Estivales (sur politique Moyens)		CA 2022	CA 2023	CA 2024 données au : 18 Février 2025
		Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement
PARC ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE	Divers gestion Estivales en Sa	228 205,17	320 195,24	280 480,05
Dépenses par section :		**228 205,17**	**320 195,24**	**280 480,05**





Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
CULTURE	ARCHIVES ET MUSEES	PSTD	DAPM	45,32	48,94	53,18
		PRMD	DBMG	2,94	1,95	1,3
	Sous-total du secteur			**48,26**	**50,89**	**54,48**
	DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL	PSTD	DDAC	10,98	10,23	9,65
	Sous-total du secteur			**10,98**	**10,23**	**9,65**
	LECTURE ET MULTIMEDIA	PSTD	DLPSB	20,99	20,91	20,97
	Sous-total du secteur			**20,99**	**20,91**	**20,97**
	PATRIMOINE CULTUREL	PSTD	DAPM	12,3	9,66	15,69
	Sous-total du secteur			**12,3**	**9,66**	**15,69**
TOTAL tous effectifs pour la politique				**92,53**	**91,69**	**100,79**

Direction des archives, du Patrimoine et des Musées (DAPM)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) : ☺

Le niveau d'engagement du Département en faveur de la sauvegarde du patrimoine historique reste élevé, au-delà des fluctuations conjoncturelles. Cet investissement rend possible l'accompagnement des aides de l'Etat en faveur des monuments historiques protégés, avec une constance qui permet de rester dans la dynamique nécessaire à la sauvegarde de ce patrimoine. Avec la fin du chantier du Musée Savoisien, les dépenses d'investissement connaissent un ralentissement, tout en demeurant substantielles du fait du chantier du centre de conservation des collections départementales. Les recettes d'investissement, correspondant aux subventions de l'Etat et de la Région pour la rénovation du Musée Savoisien et la construction du centre de conservation des collections, ne pourront être soldées qu'à la fin du chantier du centre de conservation.
En ce qui concerne les moyens humains, il est essentiel de conserver et/ou de renforcer les compétences scientifiques et techniques des équipes, garantes d'une production de qualité (inventaire, recherche, sauvegarde), socle des projets de mise en valeur du patrimoine. Les moyens humains ont été renforcés par le recrutement de contrats de projet, d'une part pour les projets européens menées à la Conservation départementale du patrimoine et, d'autre part, pour mener des chantiers d'inventaire essentiels pour les Archives départementales (archives d'architecture et fonds du Comité d'organisation des jeux olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie).

Direction de la Lecture Publique (DLP)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) : 😐

Après des travaux sur le centre de Chambéry et l'aménagement d'un espace innovation, c'est au tour du centre de Maurienne d'installer son espace innovation, qui accueillera dans un premier temps des consoles de jeu vidéo.
La convention tripartite entre le département de la Savoie, la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche et le CSMB est arrivée à échéance en 2024. Pendant l'élaboration (en cours) d'un nouveau projet au cœur du territoire, les équipes du centre de Tarentaise ont temporairement élu domicile au sein du centre de Chambéry, et restent à la disposition des bibliothèques.
Le budget global alloué à la Direction s'élevait en 2024 à 1 937 505 euros, avec 58 agents répartis sur les deux départements de Savoie et Haute-Savoie.



Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) : ☺

Les dépenses de fonctionnement ont légèrement baissé en 2024, le budget des Estivales étant revenu à un niveau habituel, après une hausse exceptionnelle du budget artistique et technique en 2023 pour la célébration des 20 ans du festival.
Concomitamment au vote du schéma unique, une nouvelle organisation de la DDAC a été actée. Elle s'est traduite par la suppression de l'organisation en deux services et la création de 3 unités, intervenant chacune sur un volet de mise en œuvre du schéma unique. Les effectifs de la DDAC sont désormais stabilisés, avec le recrutement d'une gestionnaire administrative et financière courant 2024 en remplacement d'un départ à la retraite.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles	1.1. Favoriser la découverte et l'expérimentation des arts, en développant l'accès à l'éducation artistique et culturelle pour tous les Savoyards	1.1.1. Accompagner les territoires de Savoie à déployer des politiques culturelles avec et pour les habitants dans une logique de coopération
		1.1.2. Contribuer au vivre-ensemble et diversifier les publics touchés par le dispositif d'éducation artistique et culturelle « Artistes au collège »
		1.1.3. Contribuer à une offre culturelle inclusive, en développant des projets favorisant la participation de tous les publics, particulièrement les personnes vulnérables
	1.2. Dynamiser le réseau des établissements d'enseignements artistiques (EEA) pour inciter les habitants à apprendre et pratiquer	1.2.1. Encourager les établissements d'enseignements artistiques à développer une offre d'enseignement et de sensibilisation diversifiée, en s'adaptant à l'évolution des besoins
		1.2.2. Renforcer le rôle ressource des établissements d'enseignements artistiques et leur coopération sur leur territoire
	1.3. Consolider le soutien aux professionnels de la culture pour une offre accessible et de proximité	1.3.1 Favoriser le renouvellement du vivier artistique en soutenant l'émergence de nouvelles équipes artistiques
		1.3.2. Renforcer la diffusion des équipes artistiques dans une logique de circuit-court
		1.3.3. Diversifier les publics en encourageant une offre culturelle innovante, capable de s'adapter aux nouvelles pratiques : aller vers et faire venir les habitants
	1.4. Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique de la Savoie	1.4.1. Développer la fréquentation du patrimoine.
		1.4.2. Favoriser l'accès aux archives
		1.4.3. Préserver et enrichir les collections historiques du Conseil Départemental et de ses partenaires
	1.5. Répondre à l'ambition de "Lecture partout et pour tous"	1.5.1. Promouvoir les actions et les services de la Direction de la Lecture Publique auprès de l'ensemble des habitants des Pays de Savoie
		1.5.2. Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins des habitants
		1.5.3. Impulser et coordonner des actions et des dispositifs à destination de publics spécifiques
	1.6. Développer et animer le réseau territorial de lecture publique	1.6.1. Sensibiliser les élus et les professionnels de la lecture aux actions et services déployés par la Direction de la Lecture Publique, ainsi qu'aux avantages de la coopération en matière de lecture publique
		1.6.2. Développer le partenariat et le maillage territorial
		1.6.3. Développer des actions et une offre de services adaptées au territoire
	1.7. Renforcer le rôle de la Direction de la Lecture Publique comme facilitatrice et moteur d'innovation	1.7.1. Soutenir et faciliter la mise en œuvre des projets en bibliothèques en tenant compte de leurs spécificités
		1.7.2. Développer des pratiques innovantes au sein de la Direction de la Lecture Publique et les impulser auprès des partenaires sur le territoire
		1.7.3. Contribuer à la montée en compétences des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques

Objectif politique	*1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles*
Objectif stratégique	*1.1. Favoriser la découverte et l'expérimentation des arts, en développant l'accès à l'éducation artistique et culturelle pour tous les Savoyards*

Objectif opérationnel	*1.1.1. Accompagner les territoires de Savoie à déployer des politiques culturelles avec et pour les habitants dans une logique de coopération*

1.1.1.1 PERF - Nombre de dispositifs territoriaux de coopération culturelle impliquant le département

Période	Nombre
2024	21

Le Département est impliqué dans **4 conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)** en Savoie pour contribuer à la structuration d'un parcours artistique et culturel cohérent à destination de tous les publics. Il participe au financement de 2 postes de coordination culturelle en Avant-Pays Savoyard (0,8 ETP) et Maurienne (0,7 ETP) et d'une mission d'ingénierie culturelle en Arlysère. Pour assurer le suivi des CTEAC, le Département a initié depuis 2024 deux réunions annuelles avec les partenaires et coordinateurs culturels, dédiées à l'échange d'information et au partage d'expériences.

Il apporte parallèlement conseils et expertise : à l'automne 2024, il a ainsi contribué, aux côtés du Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS), à la concertation culturelle en Avant-Pays Savoyard pour préparer la prochaine CTEAC 2025-2028.

En lien avec les nouvelles orientations du schéma unique, une réflexion a été amorcée avec la DRAC pour faire évoluer les CTEAC vers des CTEAC VPCT (Vers un Projet Culturel de Territoire) et inciter les EPCI à participer au cycle régional VPCT sur 2025-2027. Des premiers contacts sont par ailleurs en cours avec Cœur de Tarentaise pour le déploiement d'un contrat culturel de territoire.

Le Département accompagne enfin **17 comités d'actions culturelles** qui regroupent des acteurs culturels, éducatifs, sociaux, sanitaires, médico-sociaux désireux de porter un projet artistique commun à l'échelle d'un bassin de vie.

Objectif opérationnel	*1.1.2. Contribuer au vivre-ensemble et diversifier les publics touchés par le dispositif d'éducation artistique et culturelle « Artistes au collège »*

1.1.2.1 PERF - Nombre de partenaires impliqués dans les projets « Artistes au collège »

Période	Collèges	Equipes artistiques	Autres établissements scolaires (écoles, lycées)	Structures sanitaires et médico-sociales	Structures enfance jeunesse	Structures d'animation de la vie sociale	Etablissements d'enseignement artistique	Structures de diffusion ou de programmation culturelle	Autres structures culturelles
2023/2024	20	18	1	2	1	1	2	7	1



Artistes au collège des Echelles. Crédit : Département de la Savoie

Avec 20 collèges impliqués dans Artistes au collège, le dispositif est plébiscité car chaque projet est co-construit et répond à une problématique qui touche les élèves (écologie, harcèlement…). En 2023/2024, 2463 élèves ont été concernés par l'intervention d'un artiste dans leur classe. Sur les 18 équipes artistiques, 2 sont intervenues dans 2 collèges. Pour ancrer davantage le dispositif sur le bassin de vie du collège et enrichir l'interconnaissance des publics, le Département encourage le développement de partenariats avec des écoles, des structures culturelles, des EHPAD, etc. Les structures de diffusion impliquées, au nombre de 7, apparaissent comme un des partenaires principaux sur le territoire. Elles peuvent accueillir le spectacle / concert présenté dans le cadre d'Artistes au collège, proposer une visite du théâtre (ex : Malraux scène nationale Chambéry Savoie) ou accueillir l'aboutissement des élèves (ex : festival des arts numériques). En 2023/2024, 7 collèges ont sollicité en plus des acteurs culturels, des partenaires médico sociaux de territoire. Cela a permis de développer des échanges intergénérationnels en lien avec des thématiques communes. Les comités d'actions culturelles sont un bon relais pour créer ces liens.

FOCUS SUR …



ARTISTES AU COLLEGE
COLLEGE DE VALGELON-LA ROCHETTE

La Cie Chapiteau Théâtre a travaillé avec près de 130 élèves de 4e autour du thème de l'amour, par le prisme du théâtre et du jeu masqué. Les collégiens ont préparé des saynètes sur la base des interviews qu'ils ont réalisées auprès des résidents de l'EHPAD et de la résidence autonomie de Valgelon-La Rochette. Le projet s'est clôturé par un temps fort au collège, avec un bal associant élèves, séniors et équipe pédagogique, et la diffusion sonore de témoignages des résidents. Ce projet a abouti grâce à la complicité du comité d'actions culturelles de la Rochette.

Objectif opérationnel	***1.1.3. Contribuer à une offre culturelle inclusive, en développant des projets favorisant la participation de tous les publics, particulièrement les personnes vulnérables***

1.1.3.1 PERF - Répartition des partenaires impliqués dans des comités d'actions culturelles (CAC) selon le domaine d'activité représenté

Période	Accompagnement des personnes âgées	Accompagnement des personnes en situation de handicap physique et mental	Personnes en difficultés sociales	Sanitaire	Petite enfance	Enfance-jeunesse	Animation de la vie sociale	Education	Spectacle vivant et des arts visuels	Enseignement artistique et des pratiques amateurs	Lecture publique	Patrimoine
2024	13	15	10	4	17	12	4	10	16	18	14	6

En 2024, le Comité d'actions culturelles de Novalaise a été réactivé, ce qui porte le nombre de CAC à 17 au total.
Le Département incite à diversifier les partenaires impliqués, en fonction du maillage territorial et de l'implantation géographique des structures.
Une attention particulière est portée au développement de projets à destination de la petite enfance. Ainsi, la collectivité anime depuis 5 ans un groupe de travail départemental de pratique culturelle et petite enfance, qui a pour objectif d'encourager la dynamique autour de l'éveil culturel et artistique en Savoie à travers des formations, l'accompagnement d'initiatives artistiques à destination de la petite enfance, la mise en synergie d'acteurs sur les territoires… Fin 2023, ce groupe de travail a proposé deux temps forts aux professionnels de la petite enfance et de la culture pour les sensibiliser à l'impact de la pratique artistique sur la santé culturelle et le développement de l'enfant. Un comité d'actions culturelles dédié au public petite enfance a été créé à Chambéry, d'autres sont en cours de réflexion (Bauges, Arlysère).



Intervention de l'artiste plasticienne Maria Landgraf au sein d'une structure du CAC de Cognin.
Crédit : Maria Landgraf

Le Département s'est également emparé du sujet de l'accueil des personnes en situation de handicap. En 2024, il a organisé en partenariat avec la Ville de Chambéry un cycle de formation sur 3 dates à destination des professionnels de la culture. Au programme : des apports théoriques, des témoignages, des mises en situation, une analyse de la pratique. 30 à 70 participants ont été mobilisés selon les journées. Cette formation leur a permis de faire évoluer les modalités d'accueil et de déployer des outils spécifiques au service de l'accessibilité de leurs activités.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. ☺

« Favoriser la découverte et l'expérimentation des arts, en développant l'accès à l'éducation artistique et culturelle pour tous les Savoyards »

Le Département développe l'éducation artistique et culturelle auprès de tous les publics, de la petite enfance aux personnes âgées, en mettant l'accent sur l'ancrage territorial des projets. Il prend une part de plus en plus active à l'animation des CTEAC en Savoie.
Le dispositif Artistes au collège permet à 2463 collégiens de rencontrer un artiste, découvrir et pratiquer l'art, tandis que les 17 comités d'actions culturelles développent des projets favorisant la pratique artistique et la mixité des publics sur leurs bassins de vie.
Le Département mise désormais sur la coopération territoriale et l'élargissement des partenariats pour diversifier encore plus les publics touchés.

Objectif politique	***1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles***
Objectif stratégique	***1.2. Dynamiser le réseau des établissements d'enseignements artistiques (EEA) pour inciter les habitants à apprendre et pratiquer***
Objectif opérationnel	***1.2.1. Encourager les établissements d'enseignements artistiques à développer une offre d'enseignement et de sensibilisation diversifiée, en s'adaptant à l'évolution des besoins***

1.2.1.1 PERF – Nombre d'élèves inscrits dans un établissement d'enseignement artistique (EEA) en Savoie

Période	Elèves inscrits dans un EEA	Elèves en situation de handicap inscrits dans un EEA	Enfants scolarisés concernés par l'intervention d'un EEA	Autres publics touchés par l'intervention d'un EEA	Groupes amateurs encadrés par un EEA	Spectateurs assistant à une programmation culturelle d'un EEA
2023/2024	7 692	79	13 868	1 333	29	79 867

Le Département anime un réseau de 18 EEA, maillons du développement culturel à l'échelle locale avec 7692 élèves inscrits en 2023/2024 et des actions hors les murs qui touchent de nombreux publics. Le nombre d'élèves en situation de handicap est collecté pour la première fois par le Département, c'est une donnée qui reste à consolider dans le futur. Au moins 79 élèves en situation de handicap sont inscrits au sein des EEA. 7 structures ont engagé des démarches pour travailler sur l'accueil de ces publics (formation des équipes et/ou acquisition de matériel et/ou désignation d'un référent handicap), dont 4 en lien avec le Département.
Le nombre d'enfants scolarisés concernés par une intervention artistique d'un EEA est relativement élevé pour les écoles élémentaires et semble plafonner : les EEA impliqués ont souvent des moyens constants en la matière. Le développement de nouvelles actions est envisagé par certaines structures sous réserve d'un soutien financier des communes / intercommunalités.
Les interventions au sein de structures du champ social sont moins développées que pour le milieu scolaire, il s'agit d'une mission plus récente pour ces structures, pour laquelle l'évolution est à suivre.
Le nombre de personnes touchées par les spectacles programmés traduit le rôle d'animation du territoire des EEA, avec des propositions valorisant les élèves et des programmations ponctuelles de spectacles professionnels.

FOCUS SUR …

PROJET ARTISTIQUE 2023/24 DE LA CITE DES ARTS :
***BASIC INSECTES* AVEC LA N^{IEME} COMPAGNIE**

Ce projet fédérateur, participatif et pluridisciplinaire a consisté en une résidence longue d'éducation artistique et culturelle, avec pour camp de base le Scarabée et comme zone d'intervention privilégiée le quartier des Hauts de Chambéry. Le projet a notamment associé les secteurs éducatif, associatif, enfance/jeunesse et socio-culturel, confortant le réseau de partenaires de la Cité des Arts sur ce quartier. Il a donné lieu à une formation des encadrants, un spectacle de la compagnie, des rencontres avec l'équipe artistique, des ateliers de découverte et/ou de pratique, des restitutions pour un total de 192 heures d'intervention.
Il a impliqué 566 participants (élèves des écoles primaires, lycée, élèves de l'EEA, habitants adultes, publics des centres sociaux…) et mobilisé 990 spectateurs.
Le projet a bénéficié d'une subvention de 3 500 € du Département au titre de l'aide aux projets artistiques.

1.2.1.2 PERF – Part des établissements d'enseignements artistiques intervenant au sein des structures du champ social

Période	Structures petite enfance	Structures d'accompagnement des personnes âgées	Structures sanitaires	Structures d'accompagnement des personnes en situation de handicap physique et mental	Structures d'animation de la vie sociale	Toutes structures confondues (total)
2023/2024	61	50	17	33	17	67

67% des EEA interviennent dans des structures du champ social (67 %), majoritairement auprès de la petite enfance, des personnes âgées, puis des personnes en situation de handicap. L'évolution des types de structures touchées sera à observer. Ces interventions sont encore à initier dans les autres EEA. Dans le cadre du groupe de travail de pratique culturelle et petite enfance, le Département encourage les professionnels de la petite enfance à se rapprocher de l'EEA de leur territoire.

Objectif opérationnel	***1.2.2. Renforcer le rôle ressource des établissements d'enseignements artistiques et leur coopération sur leur territoire***

1.2.2.1 PERF- Part des établissements d'enseignements artistiques impliqués dans un dispositif territorial d'éducation artistique et culturelle

Période	Taux
2023/2024	72

Une majorité d'EEA sont impliqués dans un dispositif d'éducation artistique et culturelle porté par leur territoire (commune, EPCI, syndicat). Leur participation peut prendre plusieurs formes : intervention des enseignants avec un public hors les murs, coordination ou partenariat sur un projet avec une équipe artistique. Un territoire (la Haute-Tarentaise) est en réflexion pour initier un dispositif structuré en la matière.

Une des missions des EEA est par ailleurs de former de futurs amateurs autonomes et d'accompagner les pratiques amateurs de leur territoire. L'ensemble des EEA en Savoie accueillent et/ou soutiennent des groupes amateurs (138 groupes amateurs accueillis dans les locaux, 29 accompagnés par un enseignant), une majorité portent des projets associant la pratique amateure.
On observe une diversité de situations dans les liens entre EEA et pratiques en amateur, liées à différents facteurs :

- des types de pratiques amateurs variés (orchestre d'harmonie, groupe de musiques actuelles…), avec des besoins différents.
- des organisations différentes selon les territoires : des ensembles de pratique en amateur extérieurs à l'EEA (association autonome) – des ensembles de pratique portés par l'EEA et accueillant des pratiquants amateurs extérieurs – des musiciens amateurs jouant dans un groupe autonome mais inscrit aussi en tant qu'élève à l'EEA pour des cours d'instrument…

Cette mission reste contrainte par les moyens humains à disposition, le manque d'interconnaissance entre les structures. Un des enjeux forts est de favoriser la passerelle entre les EEA et les associations amateurs.
L'EEA d'Arlysère a par exemple initié un orchestre d'apprentissage pour adultes, comptant 5 personnes débutantes. L'objectif est de favoriser la pratique d'un instrument par la pratique collective, afin de pouvoir intégrer à terme une harmonie du territoire.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. 😐

« Dynamiser le réseau des établissements d'enseignements artistiques pour inciter les habitants à apprendre et pratiquer »

Le Département encourage les EEA à diversifier leur offre d'enseignement et de sensibilisation et à être ressource sur leur territoire, en apportant des conseils, des formations et un soutien financier. Il flèche une aide vers des projets artistiques pour favoriser la présence d'artistes sur le territoire et toucher de nouveaux publics. 3 demandes ont abouti en 2023/2024.
Des réflexions sont en cours pour aller un cran plus loin dans la dynamisation du réseau : la méthode d'animation est repensée collectivement avec les EEA, des appels à projets sont à l'étude pour encourager les EEA à s'adapter aux nouvelles pratiques et innover.

Objectif politique	*1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles*
Objectif stratégique	*1.3. Consolider le soutien aux professionnels de la culture pour une offre accessible et de proximité*

Le Département soutient 52 équipes artistiques en 2024 : 34 via une aide au projet artistique, et 18 via un accueil au centre artistique départemental.

Objectif opérationnel	*1.3.1 Favoriser le renouvellement du vivier artistique en soutenant l'émergence de nouvelles équipes artistiques*

1.3.1.1 PERF - Nombre d'équipes artistiques émergentes accompagnées

Période	Nombre
2024	10

Le Département poursuit son soutien au renouvellement du vivier artistique (8 compagnies accueillies au centre artistique départemental (CAD) et 2 subventionnées "Aide à la résidence").
Le repérage des équipes émergentes est réalisé conjointement par le Département, les structures de formations professionnelles et le réseau des saisons culturelles de Savoie.
Les équipes sont reçues en rendez-vous à la Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC), afin de poser un diagnostic sur l'équipe, de cerner leurs besoins mais aussi de les aider à appréhender leur environnement local, en particulier les possibilités de collaboration avec le Département.



Chantier-spectacle au CAD en présence de collégiens : Le Cabaret Savoyard par la Cie Alta Gama.
Crédit : Département de la Savoie / Caroline Moureaux

La première réponse consiste à leur proposer une "résidence coup de pouce" au centre artistique.
Ces équipes bénéficient alors d'un lieu de travail, avec un accompagnement technique, un budget, des conseils de la DDAC, voire un regard extérieur. La résidence représente une opportunité d'éprouver leur spectacle en présence d'un public, souvent des collégiens et des programmateurs. En 2023/2024, un parcours de formation a par ailleurs été proposé pour accompagner la structuration administrative et artistique des équipes artistiques professionnelles. De la structure juridique aux choix artistiques, des budgets aux contrats, l'ensemble des facettes du projet artistique a été abordé en 7 stages indépendants les uns des autres.

Les années suivantes, si le projet se structure d'avantage, l'équipe émergente peut déposer une première demande de subvention auprès du Département, le plus souvent une demande d'aide à la résidence, afin de poursuivre son travail artistique dans un lieu partenaire du territoire qui l'accueille.

En lien avec le schéma unique, des aides financières aux initiatives de repérage et d'accompagnement de l'émergence artistique, en partenariat avec les structures de formations professionnelles artistiques (APEJS et Arc en cirque) se mettent en place. En 2024, une 1ère aide a été versée au café-concert « *le Brin de Zinc* » qui propose des courtes résidences ainsi qu'un accompagnement personnalisé à des projets en voie de professionnalisation dans le champ des musiques actuelles, en partenariat avec l'APEJS.

FOCUS SUR ...



Spectacle Les Baudrières par la Cie L'Encordée

LA CIE L'ENCORDEE
ET SON SPECTACLE *LES BAUDRIERES*

Septembre - octobre 2022 : repérage via la présentation d'une étape de travail au chapiteau d'Arc en cirque. L'une des 3 artistes est étudiante en 3e année au sein de la formation professionnelle d'Arc en cirque. Prise de contact / demande de renseignements auprès de la DDAC.
Janvier 2023 : dépôt d'une demande d'aide au Département et rendez-vous avec la DDAC. La compagnie est orientée vers une résidence au centre artistique la saison suivante.
Saison 2022-2023 : participation d'une des artistes aux formations organisées par le Département en direction des compagnies (monter son association, diffuser son spectacle etc.).
Janvier 2024 : proposition de programmation du spectacle "Les baudrières " au cloitre du musée savoisien l'été suivant.
Février 2024 : résidence au centre artistique départemental et présentation du spectacle (présence de plusieurs professionnelles, notamment l'équipe du musée savoisien).

Eté 2024 : programmation dans le cloitre du musée savoisien (1ère date chambérienne du spectacle). Programmé pour le lancement de saison de la Motte-Servolex (suite à repérage au centre artistique).
Octobre 2024 : point d'étape avec la DDAC.
Fin 2024 : sélection du spectacle dans *"Savoie en scène"*
Perspectives 2025 : aide financière pour une résidence au Dôme pour présenter le spectacle aux professionnels au festival OFF d'Aurillac.

Objectif opérationnel	***1.3.2. Renforcer la diffusion des équipes artistiques dans une logique de circuit-court***

En 2024, les aides Savoie en scènes portent en totalité sur 119 représentations et se répartissent sur l'ensemble des 7 territoires de la Savoie.

1.3.2.1 PERF – Part des aides Savoie en Scènes versées aux structures prioritaires et communes de moins de 1000 habitants

Période	Taux
2024	68

96 aides ont été versées par le Département dont 65 aides à hauteur de 50% du coût de cession du spectacle - soit près de 68 % du nombre d'aides total. La majorité des aides concernent donc des structures / publics prioritaires qui ne se déplacent pas ou difficilement dans les salles de spectacles (établissements scolaires, structures sanitaires, sociales et médico-sociales) et des petites communes.

Objectif opérationnel	***1.3.3. Diversifier les publics en encourageant une offre culturelle innovante, capable de s'adapter aux nouvelles pratiques : aller vers et faire venir les habitants***

Le Département soutient 34 festivals et 23 lieux de programmation. Il les encourage à proposer un volet de programmations hors les murs. Une collecte de données sera mise en place l'an prochain pour évaluer le nombre de structures proposant ce type d'actions.
L'offre Savoie en scènes contribue par ailleurs à toucher 11 398 spectateurs au plus près de chez eux. L'ajout de nouveaux spectacles adaptés pour la petite enfance ou pour le hors-les-murs permet de diversifier les publics.
Le Département continue également à étoffer son offre d'expositions itinérantes, destinées à circuler sur les territoires savoyards. L'exposition *« Corps, à quoi rêves-tu ? »*, née d'un partenariat avec la Maison départementale des personnes

handicapées (MDPH) a été inaugurée en mars 2024. Au point de départ du projet : l'envie de s'appuyer sur l'art pour donner la parole aux personnes en situation de handicap. La chambérienne Maria Landgraf a fédéré une trentaine de volontaires pour créer une œuvre collective. Cette exposition est aussi un outil d'éducation artistique et culturelle pour expérimenter différentes formes artistiques et explorer son rapport au corps.

1.3.3.1 PERF - Nombre de projets des Estivales en Savoie favorisant l'ancrage territorial du festival et l'ouverture à d'autres publics

Période	Nombre
2024	9

En 2024, 14 artistes se sont succédés sur la scène des Estivales en Savoie, attirant 13 016 spectateurs. Le Département a la volonté d'ancrer toujours plus les Estivales en Savoie sur le territoire en développant des projets participatifs et des partenariats avec les acteurs culturels locaux.
Une soirée jazz a été programmée le 5 juillet avec la complicité du festival BatÔJazz, en Chautagne. Cissy Street et Malted Milk se sont partagés l'affiche.
En 2023, le Département s'est associé à l'APEJS (Association pour la promotion et l'enseignement des musiques actuelles en Savoie) et Deva – École de musiques actuelles pour développer une action culturelle autour du concert d'Emily Jane White. Un groupe a été constitué pour sa venue aux Estivales en Savoie, en s'appuyant sur des musiciens savoyards professionnels ou en voie de professionnalisation, repérés par l'APEJS et Deva. Le centre artistique départemental a été mis à leur disposition en juin pour deux journées de répétition.

Le Département poursuit par ailleurs le développement des « + », des surprises artistiques au cœur de Chambéry pour aller à la rencontre de nouveaux publics et valoriser les talents locaux : Cie Ma', Cie As2Danse, Les Sonneurs de l'Arclusaz et Jil Gnawa.
Les artistes savoyards sont également programmés sur la scène des Estivales en Savoie, en première partie (Nótt, Mélo Sola) ou en tête d'affiche (Orchestre des Pays de Savoie).



Concert d'Emily Jane White aux Estivales en Savoie.
Crédit : Département de la Savoie / Caroline Moureaux

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3. ☺

« Consolider le soutien aux professionnels de la culture pour une offre accessible et de proximité »

Le Département a posé les premiers jalons d'un accompagnement renforcé des équipes émergentes. Des formations plus personnalisées sont à l'étude pour les prochaines saisons. Après une première expérimentation avec le Brin de Zinc, d'autres initiatives de repérage et d'accompagnement de l'émergence artistique sont pressenties pour être soutenues en 2025 ou sont à l'étude : un incubateur cirque porté la compagnie Les petits détournements, en partenariat avec Arc-en-cirque et un parcours autour du lieu de répétition "la Fabrique".
Le succès du dispositif Savoie en scènes, conçu pour diffuser des créations d'équipes artistiques savoyardes au plus près des habitants, ne se dément pas. Il est plébiscité par les petites communes, les établissements scolaires, structures sanitaires, sociales et médico-sociales.
Le Département s'empare aussi de la réflexion sur l'adaptation de l'offre culturelle sur les projets qu'il pilote, comme les Estivales en Savoie. Il multiplie les initiatives pour développer le hors les murs et la participation des publics.

Objectif politique	*1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles*
Objectif stratégique	*1.4. Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique de la Savoie*

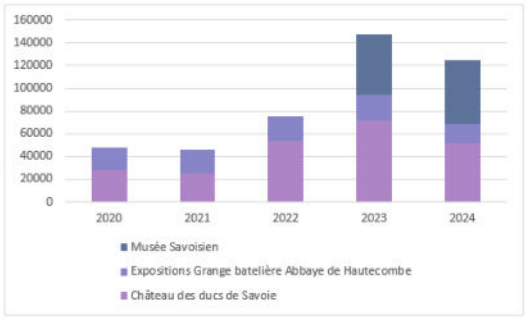
Objectif opérationnel	*1.4.1. Développer la fréquentation du patrimoine.*

L'action du Département pour le développement de la fréquentation du patrimoine se déploie sur plusieurs axes :

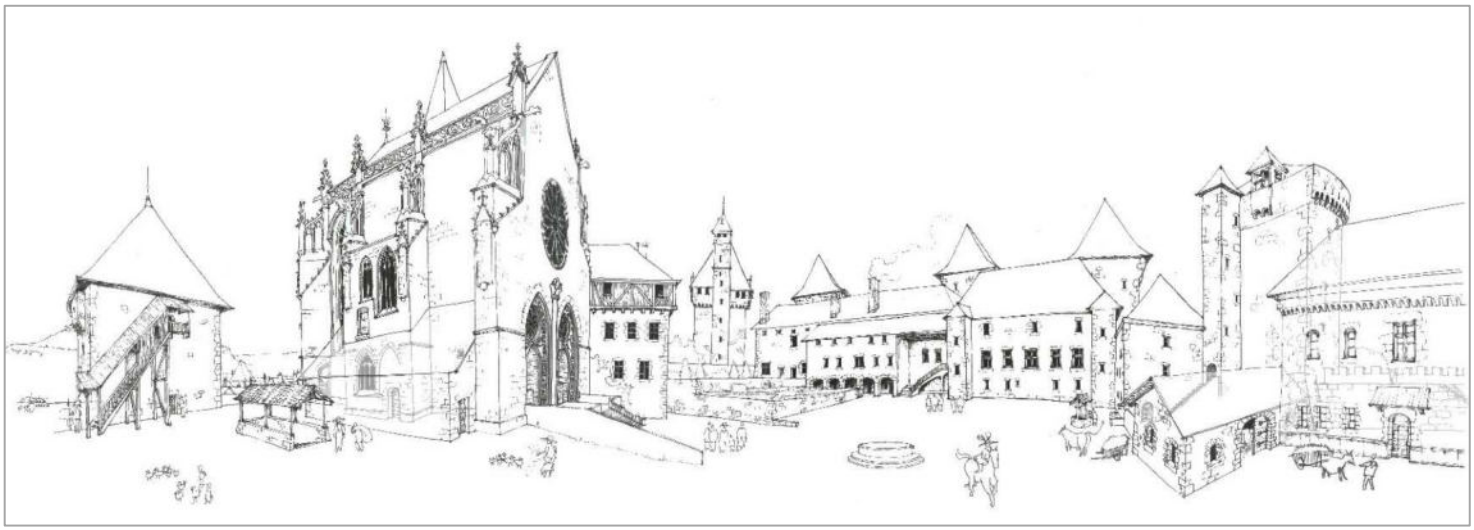
- l'inventaire et la restauration du patrimoine, pour le faire connaître et accroître son attractivité,
- l'animation des sites majeurs que constituent le Château des ducs de Savoie et l'abbaye de Hautecombe,
- le soutien financier aux projets scolaires impliquant des lieux patrimoniaux et de découverte,
- la diffusion numérique, particulièrement via le site Internet des Archives départementales, qui génère une fréquentation très élevée.

1.4.1.1 PERF - Fréquentation des sites : Château des ducs de Savoie, expositions Grange batelière Abbaye de Hautecombe, Musée Savoisien

Période	Château des ducs de Savoie	Expositions Grange batelière Abbaye de Hautecombe	Musée Savoisien
2020	27600	19832	0
2021	25336	20805	0
2022	53852	21538	0
2023	71916	22696	53205
2024	51929	17040	56054



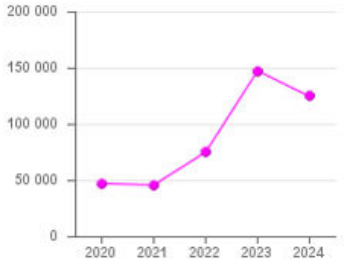
Après une année exceptionnelle liée à sa réouverture, la fréquentation du Musée Savoisien s'est lissée, tout en restant à un niveau supérieur aux prévisions pour une année courante : plus de 50 000 visiteurs. Le Château des Ducs de Savoie a connu des difficultés pour son ouverture au public, du fait de problèmes d'organisation et de recrutement de personnel mais les travaux du nouveau « Musée du Château » ont débuté fin 2024 pour s'achever au printemps 2025.



La reconstitution de la cour intérieure du Château des Ducs au XVe siècle : un des dessins réalisés au cours de l'année 2024 pour le projet du nouveau Musée du Château, grâce aux travaux de recherche pilotés par la Conservation départementale du patrimoine. Crédits : Jonathan Desbois

1.4.1.1 PERF - Fréquentation totale des sites patrimoniaux gérés par le Département

Période	Visiteurs
2020	47 432
2021	46 141
2022	75 390
2023	147 817
2024	125 023

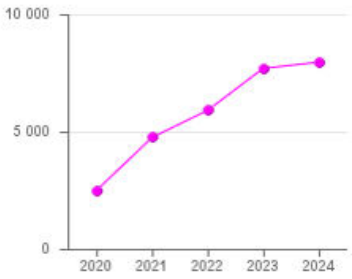


Après l'année exceptionnelle de réouverture du Musée Savoisien, la fréquentation des sites patrimoniaux connaît une légère baisse, notamment liée aux difficultés d'ouverture puis à la fermeture des salles du Château ouvertes à la visite, tout en restant à un niveau très élevé. Une année de transition, avant l'ouverture du futur Musée du Château.



1.4.1.2 PERF - Efficacité du dispositif Itinéraires historiques - nombre d'élèves concernés par le dispositif par rapport à la population scolaire 6-14 ans du département

Période	Nombre
2020	2 515
2021	4 779
2022	5 934
2023	7 723
2024	7 989



Avec 358 classes bénéficiaires, le dispositif améliore encore son efficacité sur le territoire, avec une participation toujours majoritaire des écoles primaires.



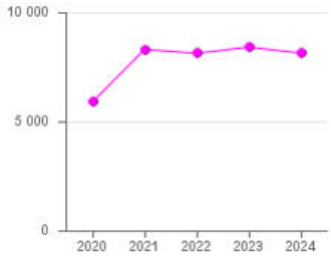
L'espace des gravures rupestres, à Aussois, nouveau membre du réseau Musées de Savoie, bénéficie du dispositif Itinéraires historiques.
Crédit photo : E. Breteau et D. Cuvelier

Objectif opérationnel	*1.4.2. Favoriser l'accès aux archives*

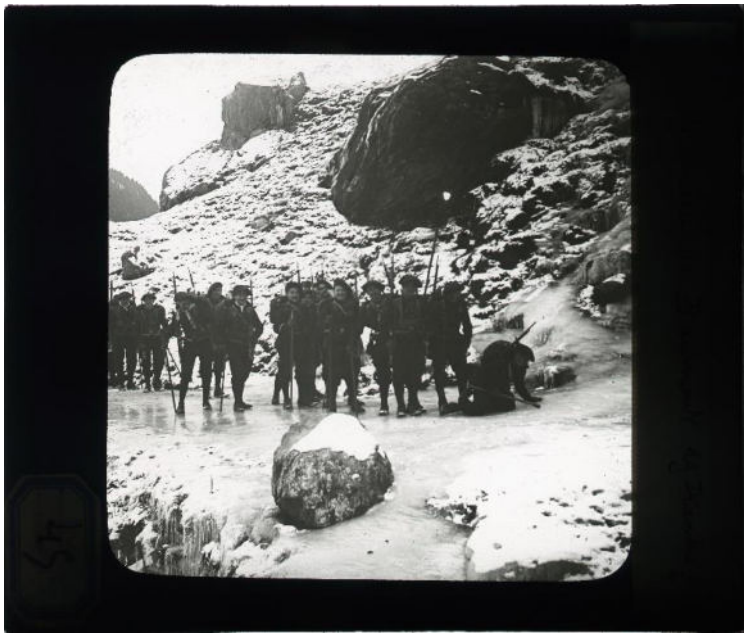
La fréquentation physique de la salle de lecture se maintient et la fréquentation du site Internet augmente encore, ce qui confirme le rôle majeur de cet outil pour les recherches des usagers, tant universitaires qu'amateurs.

1.4.2.1 PERF - Fréquentation de la salle de lecture des Archives départementales

Période	Visiteurs
2020	5 925
2021	8 333
2022	8 153
2023	8 437
2024	8 164



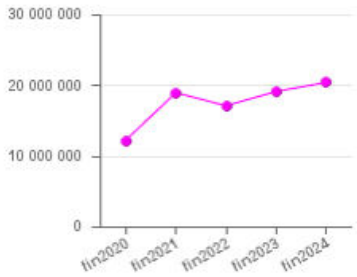
Le nombre de visiteurs et le nombre de documents communiqués se maintiennent. En parallèle, on note une augmentation continue des demandes par correspondance (courrier postal ou électronique), qui dépassent maintenant les 3000 dossiers annuels, et une nouvelle augmentation de la consultation en ligne.



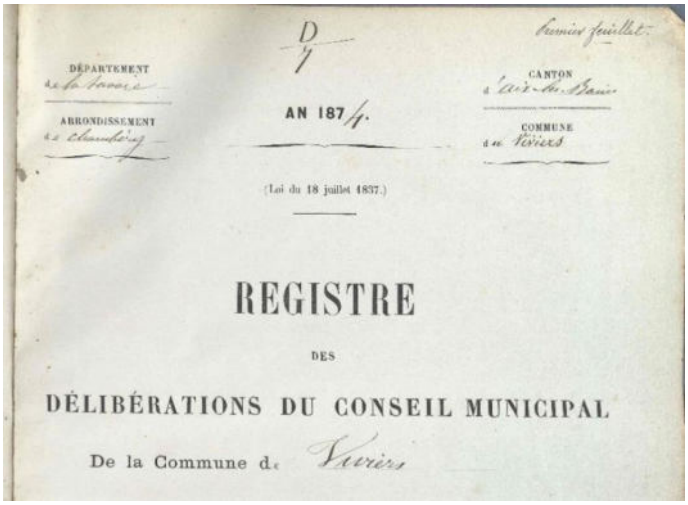
Les chasseurs alpins sur le chemin glacé du col de Basmont, Archives départementales de la Savoie/29Fi 1

1.4.2.2 PERF - Nombre de visites sur le site Internet des Archives départementales

Période	Visiteurs
fin2020	12 292 747
fin2021	19 025 875
fin2022	17 180 239
fin2023	19 193 657
fin2024	20 476 498



Avec un niveau de fréquentation très élevé (plus de 20 millions de pages ou d'images consultées en 2024), le site Internet des Archives départementales[2] confirme son attractivité pour tous les chercheurs, universitaires, expérimentés ou amateurs, dont une grande majorité de généalogistes. La généalogie : un loisir populaire et accessible à tous.


D
7

DÉPARTEMENT de la Savoie
ARRONDISSEMENT de Chambéry
CANTON de Les Abymes
COMMUNE de Verrens

AN 187 4.

(Loi du 18 juillet 1837.)

REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

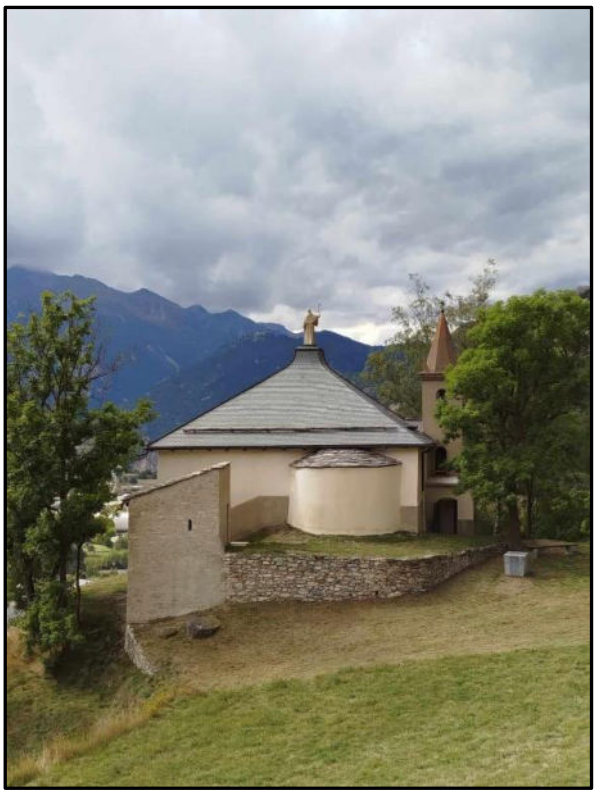
De la Commune de Verrens

Depuis 2021, les registres de délibérations des conseils municipaux des communes de Savoie sont progressivement numérisés par l'atelier des Archives départementales et diffusés en ligne.

Objectif opérationnel	***1.4.3. Préserver et enrichir les collections historiques du Conseil Départemental et de ses partenaires***

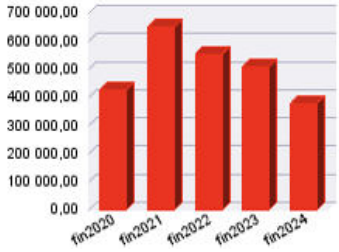
Les indicateurs retenus visent :

- d'une part le taux d'intervention du Département sur le patrimoine, interventions financières sur le patrimoine immobilier et mobilier, tant protégé au titre des Monuments historiques que non protégé (PRNP), et interventions techniques auprès des producteurs d'archives historiques, tant privés que publics,
- d'autre part, le chantier des collections du Musée Savoisien, qui consiste à traiter, protéger, conditionner, décrire, enregistrer et photographier chacun des plus de 100 000 objets conservés en vue de leur transfert sécurisé dans le nouveau centre de conservation des collections départementales, dont le début d'utilisation est programmé en 2026.



1.4.3.1 ACT - Montant des dépenses (Monuments historiques) y compris Contrats Territoriaux de Savoie et Contrats départementaux

Période	Euros
fin2020	423 121
fin2021	645 730
fin2022	552 169
fin2023	507 275
fin2024	377 065



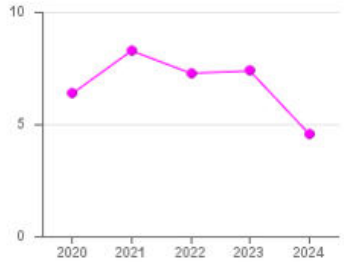
La politique patrimoniale affirmée du Département, qui lie sa participation financière à celle de l'Etat, permet de maintenir la restauration de monuments historiques en Savoie à un haut niveau. Alors que le département compte 203 édifices protégés au titre des monuments historiques, soit 4,3 % du parc régional, la participation financière de l'Etat dévolue à la Savoie est bien supérieure en valeur relative. Les fluctuations annuelles sont liées à l'importance des chantiers et à leur avancée effective, variables selon les années.

La chapelle Saint-Benoît, à Avrieux, classée Monument historique, restaurée en 2023-2024 grâce au soutien financier de l'Etat et du Département. Crédits : DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

[2] https://patrimoines.savoie.fr/web/dsp_6165/accueil

1.4.3.1 PERF - Avancée du chantier des collections (récolement et reconditionnement des collections du Musée Savoisien)

Période	Taux
2020	6,4
2021	8,3
2022	7,3
2023	7,4
2024	4,6



Le Musée Savoisien a largement dépassé l'objectif initial de 70 000 objets des collections à inventorier, nettoyer, photographier et reconditionner. Le nombre d'objets est désormais estimé à plus de 100 000. 1131 fiches d'inventaire ont été créées pendant l'année et certaines catégories d'objets sont entièrement couvertes, notamment les ceintures et les papiers peints.

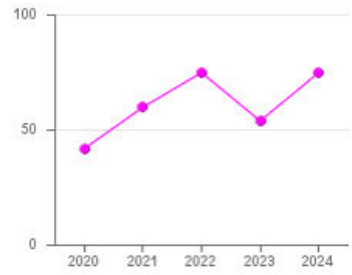




Conditionnement des collections textiles du Musée Savoisien. Crédits : Musée Savoisien, Juliette Barnay.

1.4.3.2 ACT - Nombre de visites de conseil (Archives départementales)

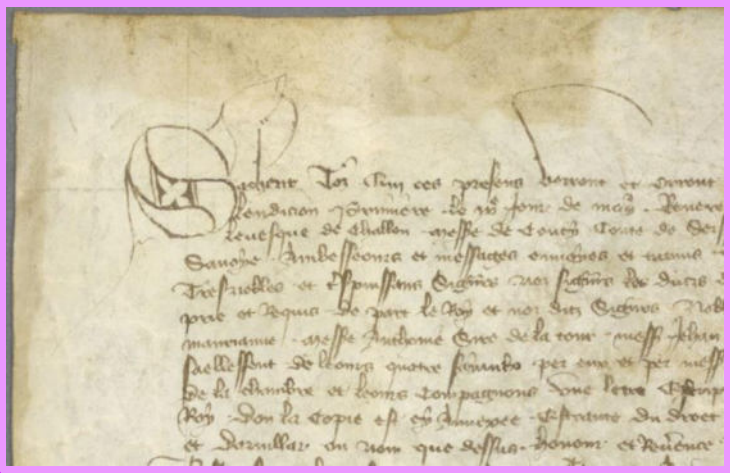
Période	Nombre
2020	42
2021	60
2022	75
2023	54
2024	75



Les visites de conseil des Archives départementales, tant auprès des administrations, juridictions et établissements publics, qu'auprès des collectivités et détenteurs d'archives privées se maintiennent à un niveau très élevé : ces visites sont la condition nécessaire à une sélection et une collecte d'archives historiques de qualité. Elles constituent aussi un soutien essentiel aux producteurs d'archives publiques pour garantir la bonne gestion de l'information qu'ils produisent et conservent et assurer ainsi leur sécurité juridique.

FOCUS SUR …

UNE ACQUISITION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES



En 2024, le Département a pu acquérir un ensemble de trois documents datant des années 1392 et 1393 : des lettres écrites après la mort du comte de Savoie Amédée VII, le « Comte rouge », qui rendent compte des graves troubles politiques provoqués en Savoie par le décès prématuré du comte, qu'on soupçonnait d'avoir été empoisonné par son médecin. L'achat en vente aux enchères de ces rarissimes parchemins, perdus de vue depuis le XVIIe siècle, n'a coûté que 850 €, notamment grâce à l'autorisation de préemption accordée par le ministère de la Culture.

Crédit photo : détail de la protestation des seigneurs savoyards contre le parti de la régente de Savoie Bonne de Bourbon, parchemin, 1393.
Archives départementales, P. Bougouin

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4. ☺

« Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique de la Savoie »

L'ouverture des patrimoines culturels au public est dans une orientation très positive, puisque la fréquentation des sites se maintient à un niveau très élevé. Cette hausse n'est pas seulement due au succès du Musée Savoisien, mais également aux effets des actions pour proposer davantage de visites et d'expériences patrimoniales dans l'enceinte du Château des Ducs de Savoie, malgré les difficultés d'ouverture rencontrées en 2024 et la fermeture pour travaux des salles de la chambre des comptes à partir de novembre. Le dynamisme de la recherche historique et généalogique maintient la fréquentation de la salle de lecture et dope celle du site Internet des Archives départementales. Cette ouverture et ce succès des sites et établissements patrimoniaux sont conditionnées par le travail de repérage, d'inventaire et d'étude qui est réalisé en amont par les services patrimoniaux : pour être diffusé, visité ou consulté, le patrimoine culturel doit d'abord être découvert, inventorié et expliqué.

La sauvegarde du patrimoine est également orientée favorablement, avec une augmentation du nombre de projets importants, tant pour le patrimoine public que pour le patrimoine privé, augmentation que le Département a pu soutenir jusqu'à présent de façon très volontariste. Cette tendance sera à scruter pour les prochaines années, étant données les difficultés budgétaires qui s'annoncent pour la plupart des collectivités.



Visite du général de Gaulle à Chambéry, 1944 : photographie présentée dans l'exposition « De Gaulle, la Libération et la Savoie », présentée au Château des ducs pour la commémoration du 80e anniversaire de la Libération, à partir de septembre 2024. Archives départementales de la Savoie, 1J 351

Objectif politique	*1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles*
Objectif stratégique	*1.5. Répondre à l'ambition de "Lecture partout et pour tous"*

Objectif opérationnel	*1.5.1. Promouvoir les actions et les services de la Direction de la Lecture Publique auprès de l'ensemble des habitants des Pays de Savoie*

1.5.1.1 ACT - Nombre de participations de la Direction de la Lecture Publique à des événements grand public

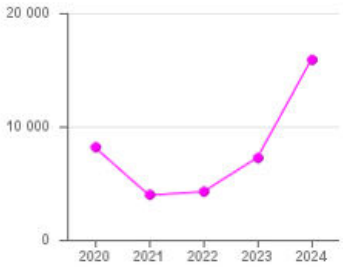
Période	Nombre
2024	3

Avec des actions et des services visant directement les publics, le besoin de visibilité de la DLP auprès du grand public augmente. Des évènements comme NumericA ou la participation au forum départemental du handicap ont été des marqueurs forts de visibilité auprès du public.

Objectif opérationnel	*1.5.2. Proposer une offre de service de qualité adaptée aux besoins des habitants*

1.5.2.1 PERF - Nombre d'usagers des ressources documentaires numériques de la Direction de la lecture publique (Savoie et Haute Savoie)

Période	Nombre
2020	8 213
2021	4 000
2022	4 305
2023	7 316
2024	16 000



L'ouverture de l'offre e-medi@s à l'ensemble des habitants de Savoie et Haute-Savoie via une inscription en ligne simple et autonome a eu pour effet une augmentation notable des utilisateurs en 2024.

FOCUS SUR …

LA RÉF' : LE PORTAIL DE RESSOURCES NUMERIQUES A DESTINATION DES 10-17 ANS

Accessible depuis octobre 2024, ce site web met gratuitement à disposition des jeunes entre 10 et 17 ans de Savoie et de Haute-Savoie une multitude de contenus culturels : mangas, romans, jeux vidéo, musique, tutos DIY (cuisine, musique, etc.) ainsi que des contenus pour apprendre et découvrir. Toutes ces ressources sont disponibles sur de nombreux supports (ordinateur, smartphone, tablette). À ce jour, près de 350 comptes ont été activés.



Ce service bénéficie du soutien du ministère de la Culture, dans le cadre du label BNR (Bibliothèque numérique de référence) obtenu par Savoie et Haute-Savoie Biblio en 2022.
https://laref.biblio7374.fr/

1.5.2.2 PERF - Nombre de collectivités bénéficiant d'une offre de services de Savoie et Haute-Savoie Biblio

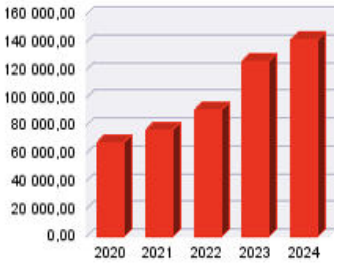
Période	Nombre
2024	184

Pas d'ouverture ni de fermeture de lieux de lecture cette année.

Objectif opérationnel	*1.5.3. Impulser et coordonner des actions et des dispositifs à destination de publics spécifiques*

1.5.3.1 ACT - Action culturelle : montant du soutien aux manifestations en direction de tous les publics (adultes, adolescents, jeunes enfants) en Savoie

Période	Euros
2020	67 546
2021	76 207
2022	90 454
2023	126 141
2024	141 170

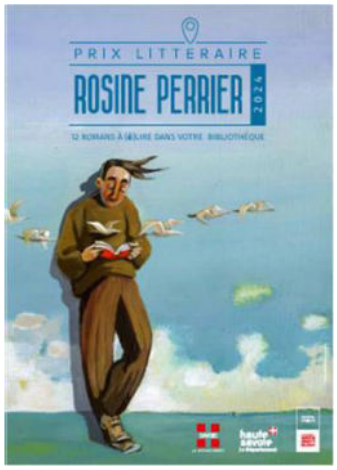


Le plan de développement de la lecture publique, mis en œuvre le 1er janvier 2023, prévoit de nouvelles modalités d'accompagnement des porteurs de manifestations littéraires. Les barèmes, critères et conditions d'éligibilité ont été revus, permettant un soutien financier accru des structures.

En 2024, 42 festivals et manifestations culturelles (Savoie et Haute-Savoie) ont bénéficié du soutien de la DLP :

- Don de lots de livres aux bibliothèques participantes pour certaines manifestations,
- Programmation de nombreuses rencontres d'auteurs,
- Accompagnement financier.







FOCUS SUR ...

SENSIBILISATION AU HANDICAP AUPRÈS DES COLLÉGIENS

Le jeudi 27 juin 2024, dans le cadre d'une demie journée de sensibilisation sur le handicap organisée par le gouvernement scolaire des élèves du collège Jacques Prévert d'Entrelacs (73), plusieurs membres de la DLP ont animé des ateliers destinés aux élèves de la 6ème à la 3ème.
Ces interventions articulées autour de la culture ont permis de présenter aux jeunes différents outils adaptés, notamment en bibliothèque, permettant de pallier les difficultés d'accès à la lecture. Les élèves ont pu réfléchir aux handicaps qui empêchent l'accès aux loisirs culturels et ont découvert ou redécouvert les livres en braille, en gros caractères, les ressources audio au format DAISY, les ressources numériques adaptées, les collections de livres DYS, l'audiodescription au cinéma, la Langue des Signes Française, les sous-titrages pour sourds et malentendants... D'autres interventions ont complété cet après-midi, menées par l'Association Valentin Haüy (comité de Savoie), l'ESAT APEI des papillons blancs pour évoquer la trisomie 21 et l'inclusion par le travail, une association de chiens guides, le comité départemental venu présenter le handisport, etc.
Cette expérience enrichissante pour les collégiens comme pour la direction a participé à l'objectif fixé dans le Plan de développement de la lecture publique : la lecture partout et pour tous.



1.5.3.3 PERF - Nombre de participations au Concours d'écriture Collégiens

Période	Nombre
2024	336

La périodicité du concours d'écriture devient biannuelle, en alternance avec le prix de lecture collégiens.

FOCUS SUR …



REMISE DES PRIX DU CONCOURS D'ÉCRITURE 2023-24

Destiné aux jeunes de 10 à 16 ans des départements de Savoie et de Haute-Savoie, le concours d'écriture s'est clôturé le 1er juin 2024 à la médiathèque Quai des Arts à Rumilly (74), par une « classe de maître » à l'issue de laquelle les prix individuels ont été remis aux lauréats.
Nouveauté 2024, le concours était ouvert aux individuels mais également aux collèges qui pouvaient concourir à titre collectif, dans 2 catégories : département de la Savoie et département de la Haute-Savoie.
Au total, 359 textes ont été déposés, générant 45 386 lectures, 5 733 votes et 4 949 commentaires.



6 lauréats individuels ont été récompensés en présence des élus (M. Renaud Beretti et Mme Myriam Lhuillier) et de la Présidente du jury, à gauche sur la photo (Zoé Besmond de Senneville, autrice)

Afin d'accompagner les nouveaux projets à destination des collégiens, une attention particulière est désormais portée au public adolescent dans les collections :

- Des agents affectés aux acquisitions pour ce fonds nouvellement créé, participant par ailleurs aux actions dédiées comme le prix de lecture des collégiens (comité de sélection) ;
- La création d'espaces réservés au nouveau fonds ados, abondé avec des nouveautés éditoriales mais également avec des ouvrages précédemment classés dans une autre section.

Au 31/12/2024, 10 500 ouvrages étaient affectés au fonds ados, avec un niveau d'emprunt doublé par rapport à 2023.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.5. : ☺

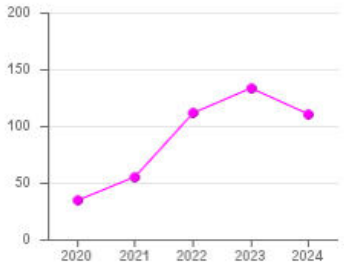
« Répondre à l'ambition de "Lecture partout et pour tous" »

Le soutien aux manifestations littéraires en direction de tous les publics s'est doublé d'actions particulièrement importantes à destination des collégiens : le concours d'écriture et le prix de lecture en biennale, ainsi que le lancement de la plate-forme d'offre culturelle en ligne La RÉF'. Les missions à destination des publics en situation de handicap ont trouvé une résonance particulière sur la journée de sensibilisation auprès des jeunes.

Objectif politique	*1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles*
Objectif stratégique	*1.6. Développer et animer le réseau territorial de lecture publique*
Objectif opérationnel	*1.6.1 Sensibiliser les élus et les professionnels de la lecture aux actions et services déployés par la Direction de la Lecture Publique, ainsi qu'aux avantages de la coopération en matière de lecture publique*

1.6.1.1 ACT - Nombre de visites-conseil effectuées dans les communes et intercommunalités (Savoie)

Période	Nombre
2020	35
2021	56
2022	112
2023	134
2024	111



La Direction de la Lecture Publique propose son appui aux communes et intercommunalités pour la création et le fonctionnement de bibliothèques sur leurs territoires, en vue de structurer un réseau de lecture publique de qualité et accessible à tous. La mission de conseil participe pleinement à cet objectif.

FOCUS SUR …

MISE A DISPOSITION D'EXPOSITIONS ET D'ANIMATIONS

La Direction de la Lecture Publique (DLP) met à disposition des lieux de lecture de Savoie et de Haute-Savoie pas moins de 31 expositions et 2 malles numériques toutes livrées, 43 « Instants lecture », 13 Jeux, 57 Tapis à raconter, 18 « Un thème des documents » et 65 Boîtes À Musique (BAM).
En 2024, dans le cadre du plan Départemental de Lecture Publique, la DLP a mis en place une aide à la livraison, au montage-démontage, et à la prise en main des expositions et malles numériques, 32 expositions ont été livrées et 41 expositions et malles numériques ont été livrées avec une aide au montage). Le service expositions a généré 740 prêts dans l'année, tous supports confondus, pour 107 bibliothèques (savoyardes et haut-savoyardes).
En adéquation avec les besoins des territoires, il a poursuivi l'enrichissement du catalogue « expositions-animations ».



La mer



La campagne



Roulé le loup

Tabliers à comptines et à histoires à destination des enfants 0-5 ans
par Cilou Créations (Gay-Para Praline et Micou Hélène)

Objectif opérationnel	*1.6.2. Développer le partenariat et le maillage territorial*

1.6.2.1 ACT - Nombre de réunions de secteur

Période	Nombre
2024	3

Ces réunions couvrent un large périmètre géographique et ont vocation à favoriser les retours d'expérience et partage sur des thématiques.

1.6.2.2 ACT - Nombres de conventions "Éducation Artistique et Culturelle" dont Savoie et Haute-Savoie Biblio est signataire (Savoie)

Période	Nombre
2024	4

1.6.2.3 ACT - Nombre de Contrats Territoires Lecture (CTL) dont Savoie et Haute-Savoie Biblio est signataire (Savoie)

Période	Nombre
2024	1

Objectif opérationnel	*1.6.3. Développer des actions et une offre de services adaptées au territoire*

1.6.3.1 PERF - Nombre de documents achetés correspondant à des suggestions d'achat sur le territoire au regard du nombre total de documents achetés sur l'année

Période	Taux
2024	15

L'adaptation de la politique documentaire a mis en évidence la part importante des suggestions d'achat. Son évolution sera suivie sur les années suivantes.

1.6.3.2 PERF - Nombre de projets identifiés comme remarquables ou relevant d'un territoire prioritaire rapportés au nombre de projets subventionnés

Période	Taux
2024	9

Une part notable des projets subventionnables a émergé de territoires à besoins particuliers. Son évolution sera suivie sur les années suivantes.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.6. : ☺

« Développer et animer le réseau territorial de lecture publique »

A travers une offre élargie d'outils d'animation à destination de tous les publics, notamment le lancement de malles numériques, Savoie et Haute-Savoie Biblio permet aux bibliothèques du réseau de suivre les pratiques culturelles des habitants. Pour Savoie et Haute-Savoie Biblio, être signataires de contrats territoriaux liés à l'éducation artistique et culturelle ou la lecture publique constitue un levier de soutien important de certains territoires, et s'inscrit pleinement dans la démarche du plan de développement de la lecture publique 2022-2025. Un Contrat Départemental Lecture est en cours d'élaboration.

Objectif politique	*1. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques culturelles*
Objectif stratégique	*1.7. Renforcer le rôle de la Direction de la Lecture Publique comme facilitatrice et moteur d'innovation*
Objectif opérationnel	*1.7.1. Soutenir et faciliter la mise en œuvre des projets en bibliothèque en tenant compte de leurs spécificités*

1.7.1.1 ACT - Nombre de conventions de projet

Période	Nombre
2024	30

Le dispositif d'accompagnement 2022-2027 des acteurs institutionnels de la lecture publique (collectivités et leurs groupements, EPCI …) est basé sur une convention dite SOCLE, d'accès aux services. Ouverte à tous, sans restriction de typologie et de seuil de population, conformément à la loi Bibliothèques, ce dispositif répond à l'ambition « la DLP à l'initiative du développement territorial ».
La convention socle peut être complétée par une convention dite de PROJETS, pluriannuelle (3 ans), qui donne accès aux aides financières.

1.7.1.2 ACT - Montant des subventions attribuées aux communes et intercommunalités (Savoie)

Période	Nombre
2024	73 079

Plusieurs projets structurants, comportant de l'aménagement mais aussi de la création de services numériques, ont été soutenus cette année.

FOCUS SUR …

UN ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION DE BIBLIOTHEQUES COMMUNALES OU A LA REALISATION DE NOUVEAUX ESPACES

- Une bibliothèque agrandie à La Motte-en-Bauges

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne école du village, la commune de La Motte-en-Bauges a souhaité réunir bibliothèque, mairie, locaux associatifs et logements. La bibliothèque double sa surface et passe ainsi de 25 à 50 m².
Le Mobilier a été entièrement renouvelé, les ouvertures existantes ont été agrandies pour profiter de la lumière naturelle et de la vue dégagée sur l'extérieur. Cette rénovation concourt à faire de la bibliothèque un lieu accueillant, ouvert, attractif et promoteur du lien social. Ce nouvel aménagement s'accompagne également d'une refonte de l'offre de service.
Le soutien de la DLP pour la concrétisation de ce projet d'élève à 10000 euros.



- Inauguration de l'espace Édition Jeunesse Accessible à la bibliothèque municipale « l'Oiseau Lire » de Drumettaz-Clarafond le 30 novembre 2024

Afin de proposer des collections adaptées au public jeunesse en situation de handicap et/ou en difficulté de lecture, ce nouveau service offre un espace rassurant et non stigmatisant où les ouvrages ne sont pas classés par types de handicaps mais par types d'adaptations afin de s'adresser à un public élargi selon les principes de l'accessibilité universelle.





L'espace a été coconstruit avec l'association « Signe de Sens » qui a partagé son expertise et qui a accompagné l'équipe de la bibliothèque tout au long de la réalisation du projet.

Le soutien de la DLP pour la concrétisation de ce projet s'élève à 6 023 €.

Objectif opérationnel	1.7.2. Développer des pratiques innovantes au sein de la Direction de la Lecture Publique et les impulser auprès des partenaires sur le territoire

Sur la base du volontariat, plusieurs groupes d'agents de la direction ont été formés en intra, par Christel Belin, directrice de la lecture publique, aux méthodes d'animation basées sur l'intelligence collective :

- Fondamentaux des dynamiques créatives et collaboratives,
- Savoir-être et savoir-faire de la cocréation, de la facilitation,
- Utilisation de la boîte à outils de la facilitation.

Ce vivier de 35 agents forme le Groupe d'intervention à la demande (GID). Il est sollicité pour animer des séances de travail, de réflexion, aussi bien pour des problématiques internes qu'externes, auprès des partenaires de la DLP.

1.7.2.1 ACT - Nombre de projets menés par le Groupe d'Intervention à la Demande (GID)

Période	Nombre
2024	9

Le nombre de sollicitations, déjà significatif, confirme la pertinence de ce groupe formé aux techniques d'intelligence collectives. L'évolution de ce chiffre est à observer sur 2025.

A titre d'exemple, dès 2023 la DLP a commencé à réfléchir à l'évolution du Centre de la lecture publique de Maurienne vers un lieu d'accueil, de démonstration, d'échanges et de mise à disposition de services innovants pour les bibliothèques. Il a alors été décidé de créer un espace « montagne », dont la conception a été reprise lors d'une intervention sur une journée complète du GID, avec l'équipe de Maurienne et deux agents du département de la Savoie. Cette journée a abouti à la suppression de 151 étagères, avec le repositionnement de toutes les collections dans des espaces désormais plus aérés.

1.7.2.2 ACT - Nombre de rencontres liées au développement des espaces d'innovation des centres

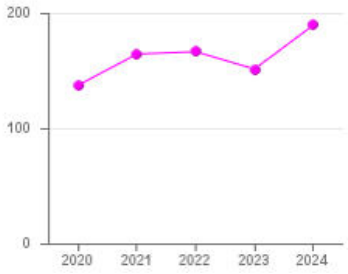
Période	Nombre
2024	0

Tous les espace d'innovation n'étant pas opérationnels, ce chiffre n'est pas renseigné pour cet exercice.

Objectif opérationnel	1.7.3. Contribuer à la montée en compétences des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques

1.7.3.1 PERF - Nombre de collectivités ayant bénéficié de formations de leurs professionnels de bibliothèques salariés ou bénévoles (Savoie et Haute-Savoie)

Période	Nombre
2020	138
2021	165
2022	167
2023	152
2024	190



La Direction de la lecture publique (DLP) a organisé 86 journées de formation, représentant 81 stages. Le service a géré 860 inscriptions de stagiaires provenant de 190 collectivités de Savoie et de Haute-Savoie.
Outre le format traditionnel en présentiel, la DLP diversifie son offre de formations, en proposant des sessions en distanciel, des formations spécifiques adaptées à une problématique identifiée sur un territoire.

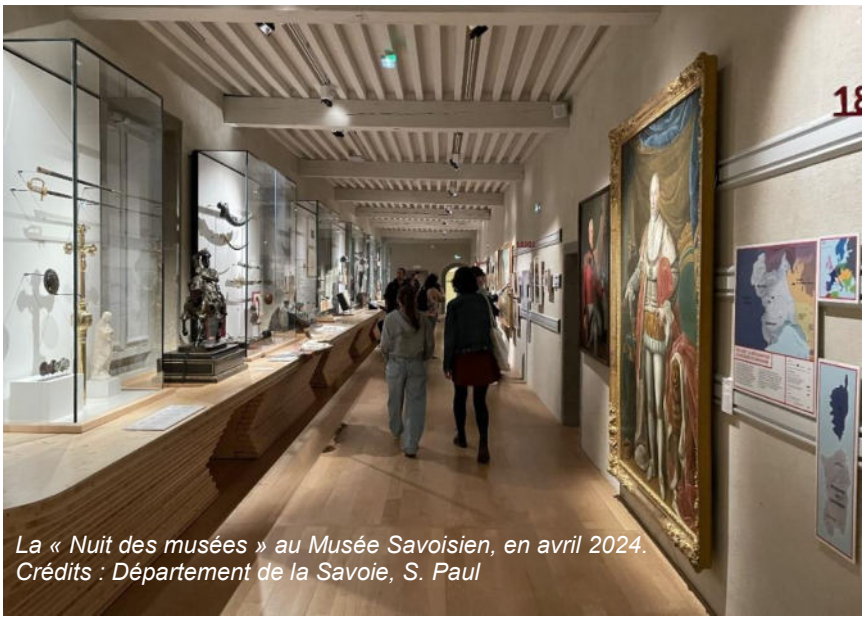
Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.7. : ☺

« Renforcer le rôle de la Direction de la Lecture Publique comme facilitatrice et moteur d'innovation »

Les sollicitations reçues par Savoie et Haute-Savoie Biblio sur le volet des pratiques innovantes confirment une acculturation et un intérêt croissant des lieux de lecture partenaires pour les fondamentaux des dynamiques collaboratives et de co-construction. L'amélioration qualitative des projets innovants déposés dans le cadre des conventions de projets en est un témoin significatif, et montre également l'effet positif de certains leviers incitatifs du règlement des aides financières adopté en 2022. Le catalogue de formations s'est adapté aux problématiques spécifiques du territoire, et touche des agents provenant d'un nombre croissant de collectivités des deux départements.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

Direction des archives, du Patrimoine et des Musées (DAPM)


La « Nuit des musées » au Musée Savoisien, en avril 2024.
Crédits : Département de la Savoie, S. Paul

Après sa réouverture en 2023, le Musée Savoisien a pour objectifs de conquérir durablement les publics par des activités de médiation et de devenir un atout et un partenaire pour tout le territoire, en lien avec les autres services départementaux patrimoniaux et culturels. Il s'agira aussi de préparer le déménagement des collections dans le futur centre de conservation, décalé en 2026, le chantier de construction ayant pris du retard.
La Conservation départementale du patrimoine va accentuer son effort pour rénover et amplifier l'ouverture au public du Château des Ducs de Savoie, notamment dans le cadre du projet européen SavoiaExperience, dont le Département est chef de file. En parallèle, avec une équipe profondément renouvelée et au complet, elle va être en capacité d'intervenir davantage aux côtés des collectivités, des propriétaires, des associations… pour soutenir les projets de recherche archéologique, de sauvegarde et de diffusion : un programme de rencontres sur le territoire, destiné à créer un réseau des acteurs du patrimoine, va débuter en 2025.
Les Archives départementales sont, quant à elles, engagées dans une réflexion sur l'avenir du bâtiment, qui connaîtra une première étape en 2025, avec le rendu d'une étude de faisabilité. Dans le même temps, le projet de refonte du système d'information est lancé, pour une finalisation en 2025. Ce projet vise une requalification des données et une meilleure ergonomie, pour les professionnels mais aussi pour les usagers, notamment du site Internet qui draine plus de 600 000 connexions par an, grâce à la richesse et au nombre des données diffusées (plus de 5 millions d'images) et malgré son caractère vétuste et peu ergonomique.

Direction du Développement Artistique et Culturel (DDAC)

Le schéma unique de développement artistique et culturel adopté en juin 2023 a pour ambition d'instaurer une nouvelle relation aux territoires qui composent la Savoie, afin de déployer une approche innovante de la politique culturelle davantage tournée vers les habitants. Le travail de rapprochement avec les EPCI est en cours et une première expérimentation d'un contrat culturel de territoire pourrait voir le jour en 2025.
La stratégie d'évaluation du schéma a été écrite en 2024 et sa mise en œuvre débutera courant 2025 par la formation de toute l'équipe de la DDAC aux techniques d'évaluation qualitative. Ceci permettra d'être « agile » et de faire évoluer l'action départementale au gré d'indicateurs mieux maitrisés.

Direction de la Lecture Publique (DLP)

L'année 2025 verra la pérennisation des actions mises en œuvre en 2024 dans le cadre du Plan de développement de la lecture publique 2022-2027, mais aussi le déploiement de nouveaux projets :

- Des actions phares menées dans le cadre du label *Bibliothèque numérique de référence* :
  - Mise en place d'espaces de démonstration (*Showrooms*) dans chacun des 5 centres de la DLP pour promouvoir les innovations (technologiques, sociales...)
  - Lancement du projet de bibliothèque itinérante dans des territoires identifiés comme prioritaires (absence de lieux de lecture, offre insuffisante, territoire éloigné, zone blanche Internet …)
- Accueil des prochaines journées d'études de l'association des bibliothécaires départementaux (ABD), dont la thématique sera « Bibliothèques en transition, bibliothèques durables ».



Université sociale, avril 2024

Action Sociale Générale

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commissions d'élus : **4ième et 5ième commissions**

Directions concernées : **Tout le Pôle Social**



Forum social, juillet 2024

SOMMAIRE

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 325
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 326
3. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 338

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

La mise en œuvre du schéma social et médico-social unique se poursuit, garant de l'équilibre entre conduite de politiques publiques spécifiques et mise en œuvre de parcours cohérents pour les usagers.

Comme chaque année, un bilan de l'état d'avancement du schéma a été réalisé et l'évaluation de ce plan quinquennal a été lancé.

Animer la transversalité suppose de bien communiquer entre les différents services du pôle social. Les actions des directions sont mises en avant dans le Kit Info, outil de communication mensuel qui permet de faire le point sur les projets en cours, sur les réalisations des équipes et de passer des informations qui concernent tout le pôle.
En outre un espace collaboratif externe a été ouvert à l'été 2024 pour mieux communiquer avec les partenaires.

FOCUS SUR ...

L'ÉVALUATION DU SCHÉMA SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL UNIQUE 2020/2024

Se déroulant sur la période 2020 / 2024, le schéma social et médico-social unique concerne toutes les politiques publiques sociales en favorisant la transversalité des démarches, afin de mieux répondre au parcours de la personne concernée.
Son évaluation s'est tenue de septembre 2023 à juin 2024, et elle a été partagée lors du forum social du 4 juillet 2024, réunissant agents du pôle et partenaires institutionnels, sociaux et médico-sociaux.
La participation a été au cœur de la démarche d'évaluation, s'appuyant sur des entretiens avec les élus, le DGS, la DGA, les directions concernées, les chefs de service, les partenaires institutionnels, les partenaires de terrain lors d'instances dédiées. Un questionnaire a également été adressé en complément à tous les agents et partenaires non rencontrés pendant la phase d'entretiens. Les personnes concernées ont également pu donner leur avis lors de l'université sociale du 28 mars 2024.

Globalement, l'évaluation du schéma est positive :

- Pertinence : schéma transversal plébiscité et qui a fait ses preuves... mais une transversalité à renforcer tout au long de la démarche de façon plus concrète
- Cohérence : renforcement du rôle de chef de file... mais une appropriation en interne et en externe inégale
- Efficacité : 75% des actions prévues mises en œuvre... mais l'enjeu de la fluidité des parcours des usagers reste à développer
- Efficience : budgets maitrisés sur la durée du schéma, des moyens via les démarches nationales... mais besoin de renforcer la déclinaison territoriale du schéma
- Impact : transformation des places en fonction de la demande, participation des personnes. Les améliorations sont à poursuivre.





2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs :

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment pour les plus fragiles et les plus vulnérables	1.1. Simplifier l'accès à l'information pour un meilleur accès aux droits	1.1.1. Centraliser l'offre et l'accès à l'offre de services au moyen d'un outil commun destiné aux usagers
		1.1.2. Généraliser le "premier accueil social inconditionnel de proximité"
2. Promouvoir une démarche de développement social dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social uniqu	2.1 Optimiser le service public rendu aux usagers	2.1.1 Attirer et fidéliser les professionnels des métiers du social par la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)
		2.1.2 Renforcer la coordination de l'action des acteurs sociaux pour un travail en complémentarité utilisant au mieux toutes les ressources du territoire
		2.1.3 Renforcer l'interaction des dispositifs sociaux par le développement et la promotion d'actions innovantes par tous les partenaires compétents sur le territoire
	2.2 Placer les usagers au cœur de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales	2.2.1 Améliorer la participation des usagers à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques
	2.3 Optimiser la démarche de développement social	2.3.1 Développer le conventionnement
		2.3.2. Développer l'innovation dans le cadre des conférences sociales territoriales

Objectif politique	***1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables***
Objectif stratégique	***1.1. Simplifier l'accès à l'information pour un meilleur accès aux droits***

Objectif opérationnel	***1.1.1. Centraliser l'offre et l'accès à l'offre de services au moyen d'un outil commun destiné aux usagers***

La mise en place d'un outil commun destiné aux usagers a pu se faire grâce aux outils nationaux :

- Sur le secteur de l'insertion via l'outil DORA : dora.inclusion.beta.gouv.fr.
- Sur le secteur des personnes âgées via le site officiel : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr.
- Pour les personnes handicapées via mon parcours handicap : www.monparcourshandicap.gouv.fr.
- Pour la petite enfance via mon enfant : monenfant.fr.

Les services du Département contribuent à leur alimentation et à leur promotion.

Au-delà, l'ensemble des services du Pôle Social se mobilise pour aller à la rencontre des publics dans des formes très diversifiées et avec des objectifs variés.

Il existe un nombre important d'informations grand public sur l'accès aux services dans les territoires, qu'il s'agisse de réunions, de groupes de travail, de conférences ou encore d'outils numériques ou supports papier.

Bassin Aixois

Les équipes de la Maison sociale participent à différentes instances partenariales visant à faciliter l'interconnaissance et la prise en compte des publics du service social dans les projets développés par nos différents partenaires et acteurs du territoires. Ces temps permettent aussi une meilleure appropriation de nos services par les partenaires et ainsi des orientations plus adaptées : les cafés partenaires qui maillent le bassin aixois, les réunions de travail sur la question des conventions territoriales globales sur chaque bassin de vie ou le contrat de cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération, les réunions de travail visant à fluidifier les liens avec les associations locales, le groupe sur les violences conjugales…
Afin de faciliter l'accès aux services pour les usagers, la Maison sociale accueille différentes permanences : Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Plateforme de soutien aux aidants, association le Pélican (prévention des addictions), Maison des adolescents, service social de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, centre de santé sexuelle, SaVoie de femmes (violences conjugales), programme de réussite éducative directement dans les centres sociaux basés dans les quartiers d'Aix les Bains, ainsi que le point accueil écoute jeune.
Enfin, plusieurs fois dans l'année le service enfance jeunesse anime des temps permettant de sensibiliser les acteurs jeunesses aux informations préoccupantes. Ces temps rassemblent des professionnels issus des structures d'accueil petite enfance, des accueils de loisir, des accueils jeunes ainsi que tout partenaire en faisant la demande. Une rencontre a aussi été proposée afin de mettre en lien les acteurs de la jeunesse et de la protection de l'enfance. Un focus sur la santé des jeunes a été permis grâce à l'observatoire départemental de la jeunesse.

Bassin Chambérien

Personnes âgées et personnes handicapées :

Participation aux journées « bien vieillir » et « journée des séniors » de la Foire de Savoie à travers la tenue de stands. Ces journées ont permis d'informer le public sur les différentes missions d'accompagnement du CLIC auprès des personnes âgées, du maintien à domicile et de la perte d'autonomie. Elle a aussi permis de délivrer de l'information concernant les évènements du territoire, en lien avec les partenaires, comme les actions menées par le collectif de la « Journée nationale des aidants » par exemple, dans lequel le service s'est également investi.

Organisation d'un forum « Bien vieillir » dans le cadre de la semaine bleue destinée aux séniors, dans la salle communale de Jacob Bellecombette. Cet évènement, financé par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) a rassemblé une quarantaine de partenaires pour la tenue de stands d'informations. Des conférences et ateliers étaient également proposés aux 250 personnes venues visiter l'évènement, public comme professionnel. Les partenaires présents ont pu donner de l'information autour de thèmes variés tels : les loisirs, vacances, la santé, solidarité, l'hébergement, l'aménagement du logement, le sport, la sécurité…

Cohésion sociale – Action Sociale de Proximité :

Invitation de tous les nouveaux allocataires du RSA à des réunions d'informations collectives d'accès aux droits (9 en 2024) sur certains Centres sociaux du Département (CSD) ou CSD regroupés.

Poursuite des permanences de partenaires dans les Centres sociaux du Département (CSD).

Articulation entre le projet Territoire Zéro Non Recours et les CSD concernés, au sujet de l'identification des personnes avec un ou des droits non ouverts, leur accompagnement dans les démarches et la pérennité du lien avec les structures de droit commun.

Bassin Albertville Ugine

L'aménagement de nouvelles salles de consultation PMI avec signalétiques revues est une plus-value pour les familles. Les salles d'attente des services d'action sociale de proximité sont particulièrement alimentées en documentation et font l'objet d'expositions temporaires.
L'installation du nouveau centre social d'Ugine au chef-lieu à proximité de la maison France Services, mairie et centre social communal devrait faciliter l'ensemble des démarches administratives des citoyens de ce secteur.
Ce territoire en lien avec la Tarentaise dispose d'une Coordination handicap très dynamique et apporte de nombreuses actualités dans un domaine où l'information est riche et complexe.

Au niveau du partenariat, une agence de l'insertion concernant les personnes en situation de handicap a été inaugurée très récemment sur Albertville avec une volonté de regrouper au sein d'une même structure différents dispositifs d'appui à l'emploi et à l'insertion.

Le réseau partenarial est riche sur le territoire d'Arlysère, nos services ont participé à la création d'un annuaire « d'accès aux droits » avec 25 partenaires du secteur.
Au niveau du centre de santé sexuelle, il est envisagé dès 2025 de passer le jour de consultation au mercredi après-midi afin de faciliter la venue des collégiens et lycéens.
Par ailleurs une documentation importante à destination de ces publics a été renouvelée cette année.

Combe de Savoie

La MSD de la Combe de Savoie s'engage dans une réflexion dans ce sens avec plusieurs axes de travail qui se poursuivent en 2025 :

- La poursuite et une attention toujours soutenue au travail d'interconnaissance, d'articulation et de coordination des actions et des partenaires dans nos champs de compétences. Le travail de clarification du rôle des partenaires et du pilotage local est en effet essentiel pour donner de la lisibilité et simplifier l'accès au droit. La multiplication des dispositifs et des portes d'entrée est parfois une source de complexité peu propice à la lisibilité de nos réponses pour l'usager.
- Un travail sur l'ergonomie et la convivialité des locaux et l'accès à la communication. Une réflexion est en cours notamment sur la mise à disposition d'espaces de consultation (papier et informatiques).
- Une évolution dans l'organisation des secrétariats sur la MSD permet pour le service PAPH une meilleure gestion des appels et une meilleure qualité de la réponse aux usagers.
- Travail amorcé avec les 16-17 ans pour travailler vers l'autonomie et la majorité et les emmener vers une bonne connaissance des dispositifs de droit commun (dans le cadre du projet pour l'enfant et des réunions de travail autour du projet d'accompagnement). Il en sera de même avec les 18-21 ans dans le cadre de l'accompagnement des jeunes majeurs.

Avant Pays Savoyard

Les liens avec les France Services du territoire se poursuivent, avec plusieurs rencontres en proximité et la participation au travail départemental sur la charte des bonnes pratiques. Une réunion a été organisée en juin 2024 pour améliorer nos articulations. Elle a regroupé l'ensemble des France Services et les assistantes sociales du territoire. Le service social est en lien également avec les médiateurs numériques du secteur.
Les locaux des centres sociaux du Département sont mis à disposition d'un certain nombre de partenaires qui œuvrent dans l'accès aux droits ou dans l'accompagnement : SaVoie de Femmes, CARSAT, France Travail … pour favoriser la proximité des services.

Maurienne

L'accès aux droits passe par l'accès à l'information. En ce sens, le territoire dispose d'un riche maillage de centres sociaux du département (CSD) et de France services (FS). En effet, il existe 5 CSD et 5 FS correspondant aux 5 communautés de communes de la vallée.

Les 5 centres sociaux de Maurienne accueillent le public tous les jours soit dans le cadre du premier accueil social inconditionnel de proximité (réalisé par les secrétaires assistantes de CSD) soit dans le cadre des rendez-vous proposés par les assistantes sociales de secteur. Afin d'éviter que la mobilité soit un frein à l'accès à l'information et aux droits, les assistantes sociales font également des visites à domicile. En 2024, les 9 assistantes sociales de l'équipe ASP Maurienne ont réalisés 5007 entretiens (aux CSD et en visites à domicile).

Les maisons France Services, quant à elles, proposent des temps d'accueil avec et sans rendez-vous et accompagnent le public auprès des 9 partenaires nationaux (voire 11 pour certaines). Elles soutiennent également les publics les plus fragiles au regard des démarches dématérialisées. Deux France services du territoire se sont engagées au 01/01/2024 en tant que relais MDPH.

La force du territoire de Maurienne réside dans le fait que les CSD et les FS travaillent main dans la main pour faciliter et soutenir l'accès aux droits du public. Leur articulation étroite sur ce territoire permet d'apporter de l'information et des réponses de qualité.

Le territoire de Maurienne a également lancé l'expérimentation en 2022/2023 de la démarche de référent de parcours. Cette méthode d'accompagnement vise notamment à fluidifier le cheminement de la personne accompagnée en permettant une centralisation de l'information et une coordination de son parcours par un référent unique choisi par la personne. Cette méthode doit contribuer à simplifier l'accès à l'information pour un meilleur accès aux droits et in fine aboutir à la résolution de la difficulté ou à la réalisation du projet de la personne accompagnée.

Tarentaise :

Le réseau partenarial est riche sur le territoire de la Tarentaise. Les liens avec les communautés professionnelles territoriales de santé du territoire, les Centres intercommunaux ou communaux d'action sociale et les autres partenaires (France service, France travail, Mission locale, Etoile d'Hestia, associations caritatives, Union départementale des associations familiales, Sauvegarde de l'Enfance, services de soins à domicile, services hospitaliers, TISF, etc…) sont à préserver et à entretenir pour bien se connaitre et permettre une vraie complémentarité des services afin de répondre au mieux aux besoins des habitants.
Pour cela des permanences de nos partenaires ont lieu au sein de nos services : Caisse d'allocations familiales, Caisse primaire d'assurance maladie, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, l'Union départementales des associations familiales, Crescendo (travailleurs non-salariés), mission locale, Fédération des Œuvres Laïques 73 et Savoie de Femmes.
Des temps de concertation sont régulièrement organisées avec nos partenaires autour de situations individuelles mais également en réunion de territoire afin de faciliter l'interconnaissance et ainsi mieux orienter les familles et permettre un meilleur accès aux droits.

Objectif opérationnel	***1.1.2. Généraliser le "premier accueil social inconditionnel de proximité"***

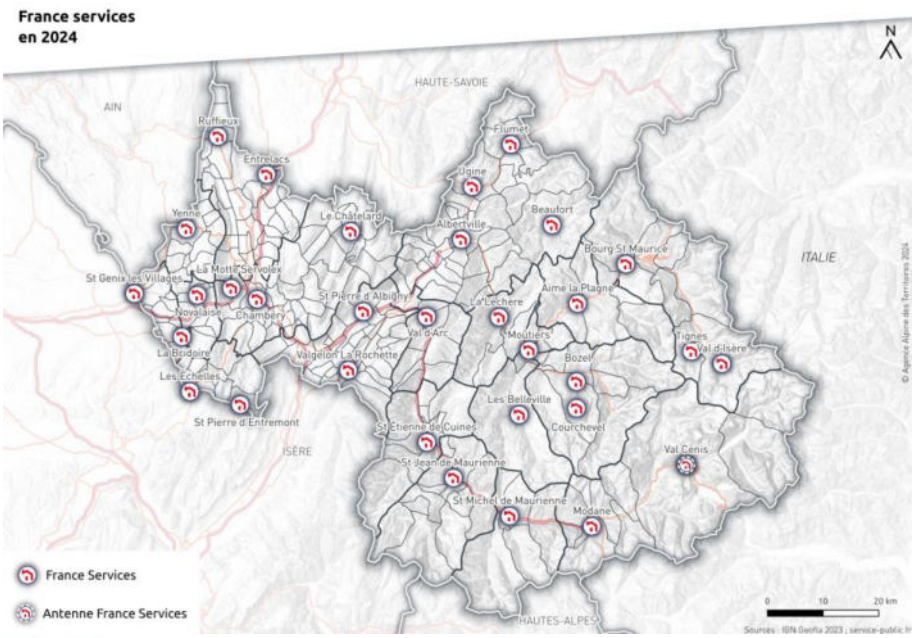
L'objectif est atteint avec une couverture départementale à 100%.

Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité (PASIP)

Le PASIP a vocation à recevoir toute personne, quels que soient sa demande, sa situation et son statut. Ce premier accueil social assure les fonctions suivantes :

- Une écoute bienveillante des personnes.
- Une information sur leurs droits et éventuellement l'ouverture de ceux-ci.
- Une orientation fiable vers un interlocuteur ou un service en adéquation avec les difficultés exposées par la personne.

Le Conseil Départemental, en sa qualité de chef de file des solidarités, est chargé de mettre en place une politique cohérente de l'accueil social inconditionnel de proximité. Il doit à ce titre établir, en concertation avec l'ensemble des partenaires et les personnes concernées, les modalités de coordination entre les différentes institutions et associations assurant un accueil social sur le territoire. Cette mission s'inscrit notamment dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et le nouveau Pacte des Solidarités.



La couverture départementale en matière de premier accueil social inconditionnel de proximité est effective à 100%, grâce au maillage territorial de différentes structures :

- Dans les services sociaux du Département :
  - 7 Maisons sociales du Département (MSD) avec 32 Centres Sociaux Départementaux (CSD).
  - 7 centres locaux d'information et de coordination (CLIC) pour les personnes âgées.
- Dans les 32 France Services (en janvier 2025).

Cartes de l'implantation des lieux d'accueils répondant aux critères de la mesure « premier accueil social inconditionnel de proximité » sur le territoire savoyard.

L'articulation des différents lieux d'accueil du public est un enjeu important qui est travaillé de manière collaborative avec les France Services, les organismes de protection sociale et devra l'être avec les CCAS et les communes.

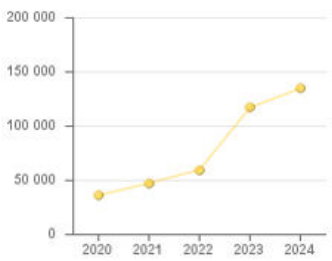
Le Département participe aux différentes instances de pilotage organisées au profit de cette articulation. Un outil numérique partagé entre France services, les opérateurs et le Département est mis en place pour faciliter les échanges et le travail en commun.

Plusieurs actions se pérennisent :
- La présentation de l'action sociale départementale dans les formations des France Services.
- Des rencontres entre services sociaux afin d'améliorer la bonne orientation des publics.
- Des rencontres territorialisées Maisons Sociales / France Services nouvellement créées ou existantes pour contribuer à identifier les points d'articulation et les bonnes pratiques.

Depuis 2024, une charte de collaboration est diffusée afin de favoriser l'interconnaissance et clarifier les rôles et limites de chacun.

1.1.2.1 ACT - Nombre de personnes accueillies par les structures engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel

Période	Nombre
2020	36 326
2021	47 498
2022	59 979
2023	117 116
2024	134 849



En 2024 : 139 849 personnes accueillies au titre du PASIP, toutes structures confondues.
Dont :
- 56 337 personnes accueillies par les structures du Département dont 52 648 personnes accueillies par les CSD et 3 689 personnes accueillies par les Maisons sociales au titre du PASIP.
- 78 512 personnes accueillies par les structures France Services.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Améliorer l'accès aux droits et débloquer les situations complexes »

Le travail relatif à l'accès aux droits est au cœur du travail social et est l'un des piliers du schéma social et médico-social unique. Les indicateurs présentés ci-dessus permettent de mesurer des actions identifiées visant cet objectif : la multiplication des informations grand public sur le sujet, la consolidation des connaissances des travailleurs sociaux du Département sur les prestations sociales (CAF, CPAM, CARSAT…) pour fluidifier le parcours « usager », le déploiement des lieux de premier accueil social inconditionnel de proximité et le nombre d'usagers ayant bénéficié d'une première orientation.

Le Département a également contribué à la mise en place de forums sur l'accès aux droits, tels que le forum à destination des animateurs des centres socio-culturels de Savoie et le forum à destination des détenus du centre pénitentiaire d'Aiton.

En complément de l'accès aux droits de "1er niveau", un axe de travail important a porté sur la recherche de solutions dédiées aux travailleurs sociaux du Département concernant les situations d'accès aux droits plus complexes ou bloquées qu'ils accompagnent.

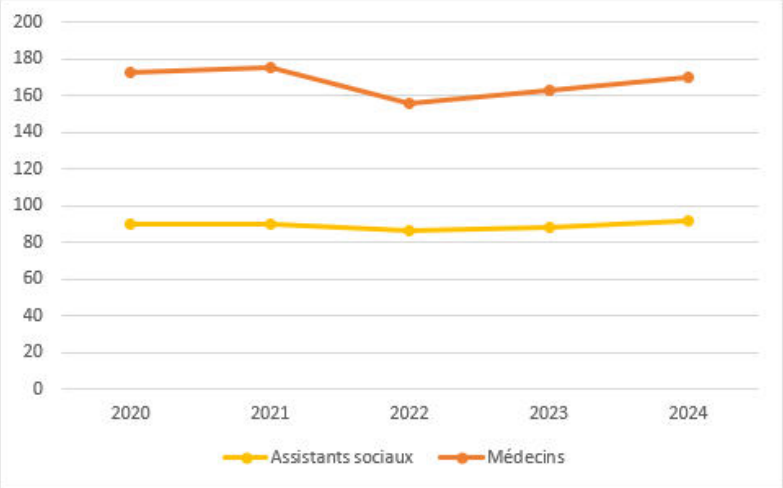
Pour ce faire, des circuits privilégiés, coconstruits avec les administrations concernées, ont été mis en place afin de faciliter le repérage des situations de rupture de droits, l'analyse de la situation de blocage et la recherche de solutions pour rétablir les droits le cas échéant.

Ainsi, en 2024, une centaine de situations bloquées ont pu être traitées via ces canaux.

Objectif politique	*2. Promouvoir une démarche de développement social dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social unique*
Objectif stratégique	*2.1. Optimiser le service public rendu aux usagers*
Objectif opérationnel	*2.1.1. Attirer et fidéliser les professionnels des métiers du social par la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)*

2.1.1.1 PERF - Taux de couverture des postes d'assistants sociaux et de médecins travaillant pour le Pôle Social du Département

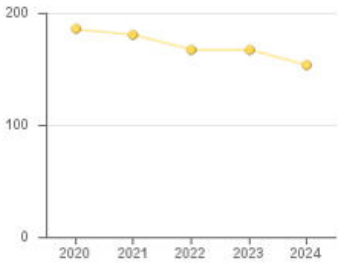
Période	Assistants sociaux	Médecins
2020	90	83
2021	90	85
2022	86	70
2023	88	75
2024	92	78



Le taux de couverture des postes continue à s'améliorer que ce soit pour les assistants sociaux ou les médecins. Concernant les médecins, ce taux s'explique par un poste à la direction PAPH non pourvu depuis plusieurs années en revanche les postes permanents de médecins de PMI sont tous pourvus fin 2024.

2.1.1.2 PERF - Nombre d'assistants familiaux employés par le Département

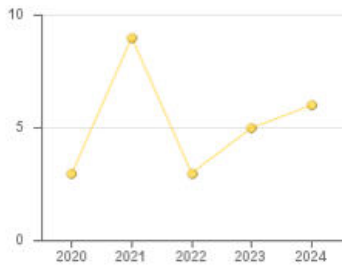
Période	Nombre
2020	186
2021	181
2022	168
2023	168
2024	154



Malgré un nombre de participants en hausse aux réunions d'information, le nombre de recrutements d'assistants familiaux est inférieur en 2024 à 2023 (9 en 2024 contre 15 en 2023.). Surtout le nombre de départs est largement supérieur au nombre de recrutements : 18 départs dont 8 en retraites
3 stages de 60H ont été organisés.

2.1.1.3 ACT - Nombre d'étudiants accueillis dans le cadre de leurs études (Infirmiers et puéricultrices)

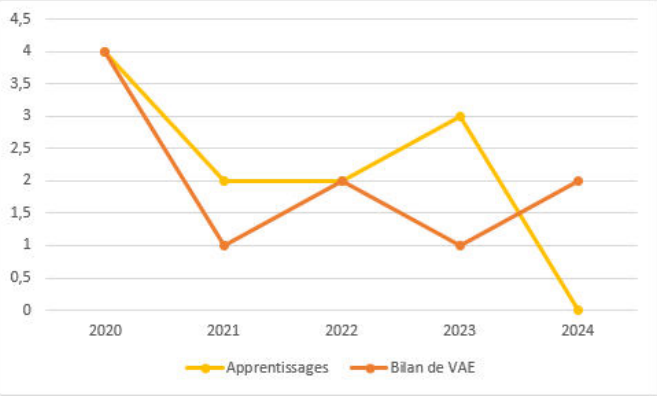
Période	Nombre
2020	3
2021	9
2022	3
2023	5
2024	6



L'accueil des étudiants infirmiers et puéricultrices se poursuit dans les services, il dépend à la fois des candidatures reçues et des capacités à accueillir dans les services.

2.1.1.4 ACT - Nombre d'apprentissages et de bilans de validation des acquis de l'expérience (VAE) débutés au cours de l'année autour des métiers du travail social

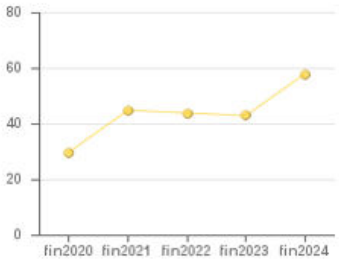
Période	Apprentissages	Bilan de VAE
2020	4	4
2021	2	1
2022	2	2
2023	3	1
2024	0	2



Il n'y a pas eu de nouveaux recrutements d'apprentis dans les métiers du travail social en 2024, en revanche cinq ont poursuivi leur apprentissage (contrats de trois ans).
Pour autant, quatre nouveaux contrats d'apprentissage ont été recrutés en 2024 au sein du pôle social sur des métiers administratifs.

2.1.1.4 PERF - Nombre de stages commencés au cours de l'année au Pôle social

Période	Nombre
fin2020	30
fin2021	45
fin2022	44
fin2023	43
fin2024	58

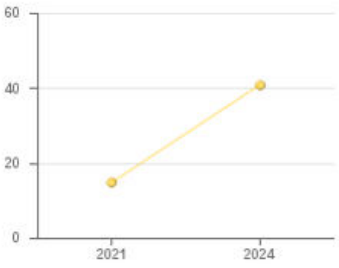


Le nombre de stagiaires accueillis est en hause et n'a jamais été aussi élevé, cela s'explique notamment par l'accueil d'élèves de 3ième et de seconde. En effet, le pôle social a eu une politique volontariste pour proposer des stages aux élèves de seconde fin juin 2024. Cela s'inscrit dans une stratégie globale pour faire connaître nos métiers.

Objectif opérationnel	***2.1.2. Renforcer la coordination de l'action des acteurs sociaux pour un travail en complémentarité utilisant au mieux toutes les ressources du territoire***

2.1.2.1 ACT - Nombre de situations étudiées en Commission "Cas complexes"

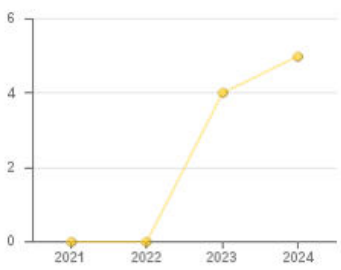
Période	Nombre
2021	15
2024	41



Une instance pluridisciplinaire visant à améliorer la prise en charge des situations complexes a été mise en place par la MDPH et devrait permettre une meilleure coordination des acteurs pour prévenir une situation complexe ou pour en assurer le suivi.
Si l'élaboration et la construction de cette nouvelle instance « situations complexes » nommée Equipes Pluridisciplinaire d'Evaluation (EPE) situations complexes s'est faite en 2023, elle a effectivement débuté en janvier 2024 avec 3 déclinaisons : enfants/jeunes adultes/adultes.

2.1.2.2 PERF - Nombre de personnes accompagnés en référence de parcours

Période	Nombre
2021	0
2022	0
2023	4
2024	5



Des professionnels de la Maison sociale de la Maurienne ont expérimenté, dans le cadre d'une formation-action, la démarche de référent de parcours, nouvelle méthode d'accompagnement pour les personnes en situation complexe.
Compte tenu des retours positifs, tant des professionnels que des personnes accompagnées, une formation à la démarche va être généralisée sur le département.

Objectif opérationnel	*2.1.3. Renforcer l'interaction des dispositifs sociaux par le développement et la promotion d'actions innovantes par tous les partenaires compétents sur le territoire*

Le développement d'actions innovantes fait l'objet d'une fiche action (n°4) dans le cadre du Schéma social et médico-social unique. Un recensement des initiatives a été réalisé sur les différents territoires savoyards.

Bassin Aixois

Les équipes de la Protection Maternelle et Infantile de la maison sociale du bassin aixois travaillent depuis plusieurs années sur la santé culturelle du tout petit. Le dénominateur commun de ces actions est le livre. Les actions sont développées en lien avec les acteurs locaux de la petite enfance (Relais Petite Enfance, lieux d'accueil enfants parents, crèches…) mais aussi les équipements dédiés à la culture et la lecture (bibliothèque, musée). Sur l'année 2024, près de 200 enfants ont pu bénéficier de l'action Premières pages, avec 14 représentations rendues possibles grâce à la collaboration de 9 professionnels émanant de 4 services différents. Au total, 21 séances d'actions collectives ont été menées avec des familles du territoire. Le retour des familles et des professionnels est très positif. Ces temps permettent de travailler la prévention des écrans chez le tout petit, de développer les liens parents enfants mais aussi l'interconnaissance avec des partenaires de champs d'action différents. La pluridisciplinarité est au service de l'accompagnement des familles du territoire.

Bassin Chambérien

Sur la MSD BC, les CSD sont actifs dans les réunions trimestrielles des acteurs de l'accès aux droits, qui ont été relancées en 2024. Ces réunions se déroulent sur les Quartiers Politiques de la Ville d'une part mais également à l'échelle de l'agglomération. Elles sont pilotées par Grand Chambéry et rassemblent une majorité des acteurs de l'accès aux droits du territoire, qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

Bassin Albertville Ugine

Un comité opérationnel avec l'institution judiciaire est organisé tous les 3 mois.
Il facilite le suivi des enquêtes en faveur des enfants victimes relevant de nos services et permet de nombreuses articulations concernant les problématiques de violences intra familiales sur le territoire concerné.

Combe de Savoie

L'expérimentation d'accompagnements ponctuels sans contrat d'accompagnement a été menée, auprès des parents, dans une logique de prévention en protection de l'enfance
Une action a été organisée pour les professionnels des services à la personne à domicile par le CLIC du territoire, dans le cadre de la journée nationale des aides à domicile et des soignants (mars 2024 et mars 2025). Une semaine de bien-être a été proposée aux professionnels des services à la personne à domicile, qui a rencontré un vif succès et qui s'est clôturée par une soirée évènementielle offerte aux professionnels afin de les remercier pour leur implication auprès de nos ainés. Ce projet a permis de créer une belle cohésion entre les partenaires du territoire et devrait se renouveler l'année prochaine.

Avant Pays Savoyard

Le travail transversal autour des violences conjugales et intra-familiales se poursuit sur le territoire. Un groupe opérationnel constitué des acteurs impliqués auprès des publics victimes se réunit trimestriellement pour développer un certain nombre de projets qui concourent à améliorer nos interventions.
Réalisations en 2024 :

- La tenue d'un stand au forum social organisé en juillet par le Pôle social du département
- Une journée de formation dédiée aux violences conjugales sur les publics vulnérables dépendants vivant à domicile en octobre
- Des temps de rencontres spécifiques services sociaux/ services de gendarmerie avec la Maison de la Protection de la Famille

Maurienne

Afin de renforcer le maillage territorial en matière de protection de l'enfance, un travail de communication/sensibilisation sur les informations préoccupantes a été engagé en 2024 auprès des directeurs d'écoles maternelles et primaires de l'ensemble du territoire de Maurienne (2 séances en soirée dans le cadre des réunions pédagogiques menées par l'inspecteur de circonscription). Outre le fait d'apporter des éléments de compréhension sur les notions de risques, de danger et de danger grave et imminent, sur le fonctionnement de la CRIP, ces séances ont permis :

- De rappeler l'importance du travail à mener en amont du dépôt d'une information préoccupante : accompagnement des parents, équipe éducative, liens avec les partenaires, etc.
- Et de faciliter le lien entre les professionnels de l'Education Nationale et les équipes MSD-CSD.

Tarentaise :

Le territoire de la Tarentaise développe depuis 2020 l'action Parent'aise. Il s'agit d'un dispositif d'appui à la parentalité et de prévention s'adressant aux parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans. Ce dispositif associe les services PMI, un temps dédié de psychologue et le service famille ADMR. Il a pour objectif de proposer une réponse, rapide, souple et modulable aux familles du territoire.
En 2024, 43 enfants ont pu bénéficier de ce dispositif, avec intervention de la puéricultrice, de la psychologue et d'heures gratuites de TISF (technicienne de l'intervention sociale et familiale).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.1.

« Optimiser le service public rendu aux usagers »

Le Département maintient ses ambitions et ses progrès en matière de recrutement et d'accueil de futurs professionnels. En 2024, le Département s'est engagé de façon volontariste dans l'accueil de stagiaires de 3ième et de seconde afin de faire découvrir nos métiers. Il est aussi partie prenante d'un projet de salon des métiers du soin et du social programmé en mars 2025.

Les actions innovantes, portées par les territoires poursuivent leur développement et celles qui sont probantes ont pu être pérennisées. La méthode / expérimentation/ évaluation/ arrêt ou pérennisation/ déploiement est donc à poursuivre.

Objectif politique	***2. Promouvoir une démarche de développement social dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social unique***
Objectif stratégique	***2.2. Placer les usagers au cœur de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales***

Objectif opérationnel	***2.2.1. Améliorer la participation des usagers à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques***

La question de la participation des personnes concernées est au cœur de la démarche du schéma unique elle permet, à partir du savoir expérientiel des personnes, de mieux répondre à leurs besoins tout en développant leur pouvoir d'agir. Celle-ci se décline de différentes façons : participation renforcée des usagers aux décisions qui les concernent (exemple : aide sociale à l'enfance), travail accru avec les aidants (PH / PA), recensement des besoins et de la parole des personnes bénéficiaires ou accompagnées (groupe BRSA, université sociale). Ces actions sont de plus en plus nombreuses et travaillées de manière à ce que la participation soit renforcée et la plus inclusive possible.
Le schéma porte cette ambition notamment dans le cadre de sa fiche action n°6.

En 2024, afin de promouvoir la participation des personnes concernées à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, différentes actions ont été conduites :

- **La tenue de l'université sociale en mars 2024**.
- Le déploiement des travaux autour de la gestion relation usager auxquels le pôle social participe activement.
- La réalisation d'une vaste enquête à la fin de l'année a permis de recueillir les besoins des populations pour le prochain schéma unique prévu sur la période 2025/2029.

FOCUS SUR …

UNE ENQUÊTE AUPRES DES USAGERS ET DES CITOYENS

Dans le cadre de la réécriture de son schéma social et médico-social unique, le Département de la Savoie a réalisé pendant deux mois une vaste enquête à destination des personnes concernées, et des citoyens en général. Les agents du Département sont donc allés à la rencontre des personnes dans plusieurs maisons sociales, centres sociaux, à la MDPH et dans des lieux de vie (France service, centre socio culturel, marchés, centre commercial) du département afin d'échanger, via un questionnaire, pour collecter les besoins des populations. Ce questionnaire a également été communiqué via les réseaux sociaux et internet. 600 personnes y ont répondu.

Globalement les personnes concernées se montrent satisfaites de l'accompagnement apporté et ont dans leur grande majorité eu accès facilement aux services sociaux. Même si elles peuvent pointer des délais d'attente parfois un peu longs, ou des interlocuteurs trop nombreux, elles sont très satisfaites des informations et orientations fournies. Elles souhaitent conserver un contact humain qui est primordial

La mobilisation autour du sujet se décline également dans les territoires qui proposent également des actions de soutien aux usagers :

Bassin Aixois

Sur l'ensemble des actions qui sont développées et directement portées par les équipes de la M

aison sociale du Bassin aixois, les professionnels ont à cœur de coconstruire les actions avec l'usager en les impliquant lorsque cela est possible dans les instances de suivi. A ce titre, des usagers ont été intégrés au sein du comité technique du Réseau entre Bauges et Lac. Ces aidants coconstruisent avec le groupe les axes de travail du Réseau. Les bénéficiaires de manière générale participent à l'évolution des actions et à la définition des contenus. Cela a pu être le cas sur des actions comme Répit 3A, Un moment pour nous ou encore le groupe sophrologie. Nos bénéficiaires des actions de lien social ont participé à toutes les universités sociales organisées par le Département.

Bassin Chambérien

- Travail de coécriture du livret d'accueil du nouvel allocataire du RSA avec un partenaire de l'insertion et rencontres afin d'évoquer la réforme pour le plein emploi (en lien avec la DDIS).
- Recherche de nouveaux allocataires du RSA pour siéger en équipe pluridisciplinaire : création d'un flyer diffusé en CSD, accueil de 3 nouveaux allocataires en observation au sein de l'Equipe Pluridisciplinaire dont 2 ont été ensuite membres de l'EP durant quelques mois.

Bassin Albertville Ugine

5 actions collectives retiennent notre attention en cette année 2024 :

- « Les plaisirs du jeudi », cet atelier à partir de plaisirs simples visent à redynamiser des personnes en situation de précarité et d'exclusion
- « Reflets de femmes », il s'agit ici d'un atelier à destination des femmes uniquement, celui s'inscrit dans une revalorisation des personnes à partir de différents supports (esthétisme, image de soi, photolangage…)
- Un atelier art thérapie a été proposé aux enfants du secteur de la protection de l'enfance. Avec l'animation d'une art-thérapeute ils ont pu décorer le service EJF à partir de leurs ressentis.
- L'action « cet été on campe » permet un premier départ en vacances des familles suivies par nos services. La préparation du camping se déroule tout au long de l'année avec des professionnels de différents services.
- L'animation des salles d'attente PMI à destination des jeunes publics a pris forme cette année, elle permet d'aborder, la prévention, l'éducation du jeune enfant sous une forme ludique et artistique.

Combe de Savoie

Les 2 actions collectives fonctionnent bien et se renforcent autour de la consolidation du lien social.

Une réflexion est en cours sur la place des usagers au sein de la maison sociale notamment avec l'appui de deux groupes d'étudiantes assistantes sociales, qui travaillent avec nous sur la question de la place des usagers et les besoins des aidants.

Avant Pays Savoyard

L'action d'insertion collective intitulée « Par Ambition » sur le secteur de Pont de Beauvoisin s'est adressée à un public bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active en priorité et/ou en situation de parentalité et en difficultés d'insertion. 10 personnes ont pu être orientées sur cette action et 7 ont pu y participer jusqu'en juin. Les retours ont été très positifs sur la dynamique de groupe et la construction de projets individuels.

Maurienne

La maison sociale de Maurienne fait vivre depuis 2009 un groupe ressources. Ce groupe a été institué dans le cadre de la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion. Il avait vocation à faire participer les allocataires du RSA à cette nouvelle politique publique afin de la faire évoluer car qui mieux qu'un bénéficiaire du RSA peut parler du RSA ? Au fil des ans, le groupe ressources Maurienne a donc contribué à divers travaux pour, par exemple, simplifier la communication institution/usagers, pour faciliter la compréhension des courriers, pour améliorer la lisibilité de l'information…

Depuis trois ans, ce groupe a été ouvert aux personnes bénéficiant d'un minima social, sans distinction, dans le but de sortir de la logique de silo. Ainsi, il a été sollicité pour répondre à des questions liées à l'accès aux droits en général, à l'élaboration et à l'évaluation du schéma social départemental unique… Certains membres ont pu participer aux 3 universités sociales proposées par le Département dont celle du 28 mars 2024.

La participation des usagers aux politiques publiques est un enjeu majeur pour les territoires mais également pour la Maurienne. En effet, maintenir une dynamique permettant la vie à long terme d'un groupe d'usagers est une gageure et nécessite beaucoup d'énergie, de volonté et un énorme travail de mobilisation et de persuasion de la part des travailleurs sociaux. Participer à un groupe d'usagers n'est effectivement pas une évidence pour le public qui n'en voit pas toujours l'intérêt, ni pour lui, ni pour la collectivité.

C'est pourquoi maintenir le groupe ressources Maurienne depuis 16 ans, contribuer au renouvellement et à la motivation de ses membres et bénéficier de leur éclairage et de leur vision, est une fierté du territoire.

Tarentaise

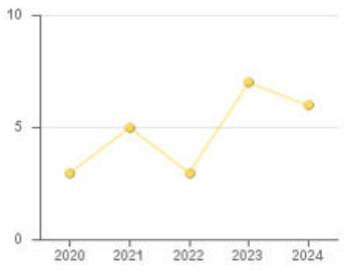
La mise en œuvre des politiques doit aujourd'hui pouvoir s'appuyer sur le pouvoir d'agir des personnes. Nous devons à travers nos actions les aider à trouver leurs propres solutions pour être plus efficients à long terme.

En matière de protection de l'Enfance, les familles sont mobilisées dans le cadre des évaluations familiales et dans les temps de concertation pour travailler avec les services dans l'intérêt des enfants.

Outre les accompagnements individuels, les professionnels de la MSD tentent également à travers différentes actions collectives d'amener nos différents publics à reprendre confiance en eux, à se sentir soutenus pour pouvoir faire évoluer leur propre situation : action sophrologie à Bourg St Maurice, atelier 4 saisons, chorale « Savoie qui chante » à Moûtiers, goûters festifs personnes âgées. Ces actions permettent un autre type de travail, une autre approche qui peut être pour certains individus plus efficiente.

2.2.1.2 ACT - Nombre de "DuoDay" mis en place sur le territoire savoyard (Conseil Départemental + entreprises ou associations savoyardes)

Période	Nombre
2020	3
2021	5
2022	3
2023	7
2024	6



En 2024 le dispositif du Duoday a été reconduit, il s'est tenu le 21 novembre 2024, il a été préparé en amont pour permettre d'accueillir des personnes en situation de handicap et leur faire découvrir le temps d'une journée les métiers de la collectivité. 12 agents de la collectivité se sont inscrits et 6 duos ont pu être constitués.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 2.2.

« Placer les usagers au cœur de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales »

La dynamique de participation des personnes se renforce et se pérennise dans l'ensemble des démarches conduites par le pôle social.

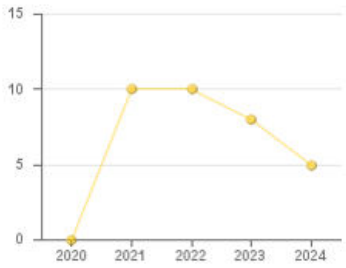
Il reste à mener une politique de formation des professionnels et des personnes concernées à la participation.

Objectif politique	*2. Promouvoir une démarche de développement social dans le cadre de la mise en œuvre du schéma social et médico-social unique*
Objectif stratégique	*2. 3. Optimiser la démarche de développement social*

Objectif opérationnel	*2.3.1. Développer le conventionnement*

2.3.1.2 ACT - Nombre de coordinations techniques territoriales Handicap organisées au cours de l'année

Période	Nombre
2020	0
2021	10
2022	10
2023	8
2024	5



Les coordinations se sont tenues en 2024 sur le territoire d'Albertville.

Ces actions n'ont pas réussi à se développer dans les autres territoires.

Objectif opérationnel	*2.3.2. Développer l'innovation dans le cadre des conférences sociales territoriales*

Il n'y a pas eu de conférence sociale en 2024. Elles ont été décalées au premier trimestre 2025 pour se conformer au calendrier de renouvellement du schéma.

3. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

- L'utilisation des conférences sociales sur les territoires, pour l'élaboration du schéma en mars 2025.
- Le maintien de la dynamique engagée sur la mobilisation de la société civile dans le soutien des personnes en difficulté : bénévolat, parrainage, mécénat.
- L'élaboration du nouveau schéma social et médico-social unique.



Manifestation « Séniors et alors »

Personnes Âgées

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commissions d'élus : **4ième commission**

Directions concernées :

- **Pôle social – Direction des personnes âgées, personnes handicapées**



SOMMAIRE

SYNTHESE 341
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 342
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 346
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 348
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 356

9,21%

SYNTHESE -POLITIQUE PERSONNES ÂGÉES



Les lois successives ont fait du Département le chef de file de l'action sociale en faveur de l'accompagnement des personnes âgées, et la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a réaffirmé les enjeux à venir et la nécessaire transformation du secteur.

Contexte

Le contexte national et départemental de démographie vieillissante et d'allongement de la vie oblige la société à repenser l'accompagnement des personnes âgées. Les enjeux sont de favoriser le maintien à domicile par des actions de prévention, l'intervention des services d'aide à domicile ou encore la diversification des modes d'habitation intermédiaire. L'adaptation des logements est également un défi majeur

Pour les personnes en dépendance qui sont en établissements, l'enjeu est de préserver la qualité de vie.

A ce titre, le contexte persistant de fortes tensions RH au sein des établissements et des services peut apparaître comme autant de freins à la réalisation de ces actions.

Enjeux

- Accompagner le parcours de vie des personnes.
- Favoriser la qualité de vie à domicile ou au sein des établissements.
- Diversifier les modes d'habiter.
- Moderniser et soutenir le secteur de l'aide à domicile.
- Développer la prévention de la perte d'autonomie par la mise en place d'actions multiples (activité physique adaptée, lien social, initiation au numérique, etc).
- Avoir une vigilance pour les plus vulnérables.

Principales réalisations

- Nouvelle programmation d'habitats inclusifs 2024-2031 avec 3 nouveaux habitats pour personnes âgées

- Mise en œuvre d'une convention entre l'OPAC de la Savoie et le Département destinées à faciliter le traitement des demandes, favoriser le parcours résidentiel par l'identification des besoins et la proposition de logements adaptés aux demandeurs

- Généralisation de la dotation complémentaire allouée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile et destinée à améliorer la qualité des accompagnements et les conditions de travail des professionnels

- Renouvellement des actions de la conférence des financeurs de prévention de la perte d'autonomie sur la période 2024-2026 avec 61 actions collectives de prévention, d'aide aux aidants et d'activité en EHPAD retenus sur tous les territoires de Savoie.

L'action territoriale

Organisation d'une journée autour de la santé et du bien être des aidants en Maurienne le 4 octobre 2024, temps fort qui a permis à de nombreux aidants de rencontrer des professionnels, de parler de santé, de droits, des ressources et de découvrir des activités de bien-être et de ressourcement

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2024 :

62,03 M€ *(CA 2024)*

59,15 ETP *(Equivalents Temps Plein)* en moyens annuels dédiés à la politique

6004 bénéficiaires de l'APA à domicile en 2023

3756 bénéficiaires de l'APA en établissement (résidents savoyards accueillis en EHPAD) en 2023

4852 places d'accueil et d'hébergement dont :

- **638** places spécifiques Alzheimer

39 services d'aide à domicile

28% : taux de la population de plus de 85 ans bénéficiaire de l'APA à domicile *(bénéficiaires de + 85 ans au 31/12/2024 sur Population RGP 2021)*

94,8 % de demandes APA à domicile acceptées en 2023

Perspectives de l'action départementale en quelques mots ...

Respecter le choix de vie de chacun, améliorer la qualité de vie et le maintien de l'autonomie pour tous, accompagner les personnes à chaque étape de vie du domicile à l'établissement sont les piliers des politiques en faveur des ainés.
Cela se traduit au quotidien par l'action des équipes médico-sociales spécialisées pour les publics âgés, qui sont présentes dans les 7 Maisons Sociales du Département, pour informer, orienter, ou mettre en œuvre des droits comme l'APA.
2025 sera l'année de renouvellement du schéma départemental médico-social mais également du déploiement Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) qui a vocation, sous pilotage des Départements à mettre en cohérence les différents acteurs de terrain autour de 4 blocs d'actions obligatoires, constituant un « socle de missions » : accueil / information / orientation/ mise en relation ; instruction des demandes de prestations et l'accès aux droits ; appui aux solutions concrètes et la construction d'un continuum de prise en charge ; le repérage des fragilités, la prévention de la perte d'autonomie et les actions « d'aller vers ».

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

L'année 2024 s'est traduite par la poursuite des actions prévues dans le cadre du schéma départemental 2020-2024 :
- soutenir les aidants des personnes âgées et conforter le domicile ;
- organiser un parcours personnalisé à chaque étape de la vie ;
- développer un environnement favorable au maintien à domicile ;
- améliorer l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.

De nombreuses actions se sont déployées dans ce cadre sur les territoires (café des aidants, développement des solutions de répit…).

Au-delà, dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale 2024, et dans une logique de simplification du financement des EHPAD, le Département s'est porté candidat en mars 2024 pour expérimenter la fusion des sections soins et dépendance en un forfait global unique « soins et entretien de l'autonomie » qui sera fixé uniquement par l'agence régionale de santé sur des crédits d'assurance maladie. Cette réforme structurelle, qui doit se mettre en place au 1er juillet 2025, ne remet pas en cause les compétences du Département en matière de création et de transformation de l'offre en EHPAD. Le Département reste également compétent pour déterminer le prix de journée qui couvre les prestations hôtelières et d'administration générale et donc le reste à charge de l'usager, préoccupation importante des résidents et de leur famille.

FOCUS SUR …

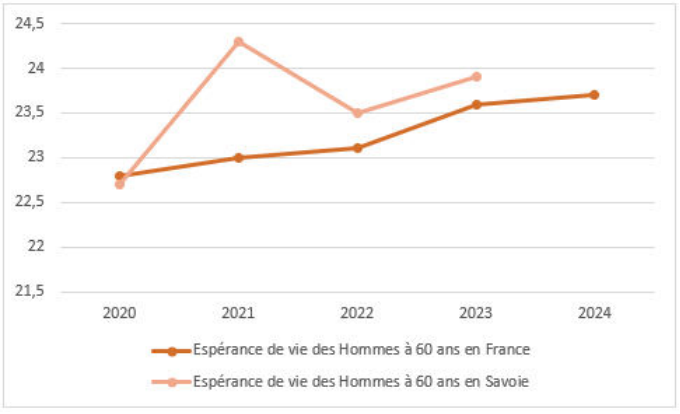
Conclusion avec la CNSA du budget d'orientation 2023 - 2026 pour le soutien du pilotage territorial de l'offre à domicile

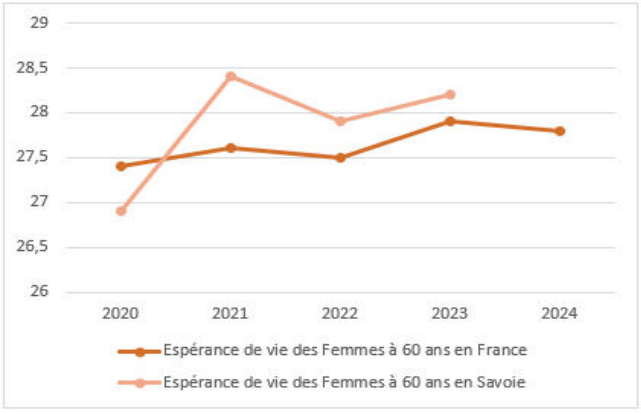
Avec un soutien de la CNSA sur 4 ans de 550 000 €, le Département s'est engagé à porter des actions spécifiques sur les axes suivants :

- Accompagner la transformation des services d'aide et d'accompagnement à domicile en services autonomie à domicile ;
- Moderniser et professionnaliser les services d'aide à domicile ;
- Proposer des actions en faveur de l'attractivité des métiers.
- Développer des actions en faveur des aidants de personnes en situation de handicap
- Soutenir la pratique professionnelle et la promotion de l'accueil familial.

CONT 1- Espérance de vie à 60 ans

Espérance de vie à l'âge x *: représente, pour une année donnée, l'âge moyen au décès des individus d'une génération fictive d'âge x qui auraient, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là au même âge. Autrement dit, elle est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.*

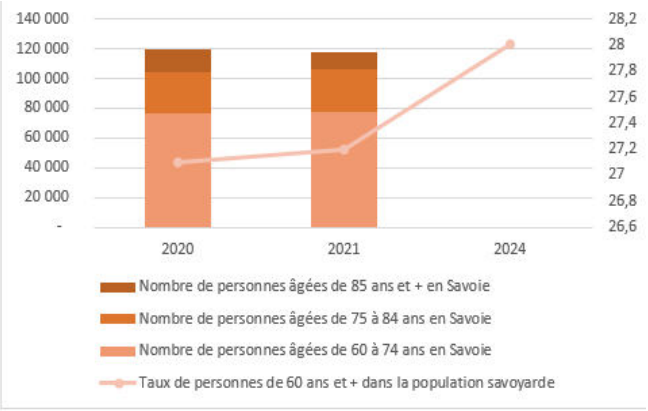




CONT 2 et 3 - Personnes âgées de plus de 60 ans en Savoie (Insee - RGP)

Période	Taux de personnes de 60 ans et + dans la population savoyarde	Nombre de personnes âgées de 60 à 74 ans en Savoie	Nombre de personnes âgées de 75 à 84 ans en Savoie	Nombre de personnes âgées de 85 ans et + en Savoie
2020	27,1	76 394	28 115	15 007
2021	27,2	77 768	28 040	12 350
2024	28			

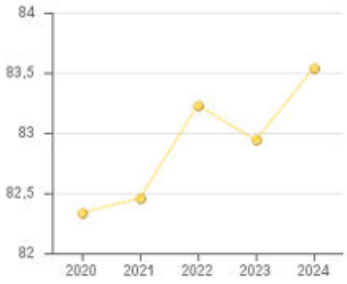




La Savoie connait un vieillissement significatif de sa population, certains territoires sont plus fortement impactés, comme le territoire d'Aix-les-Bains *(Valeurs selon le dernier recensement général de la population de 2018)*.

CONT 5- Age moyen d'entrée dans l'APA à domicile en Savoie

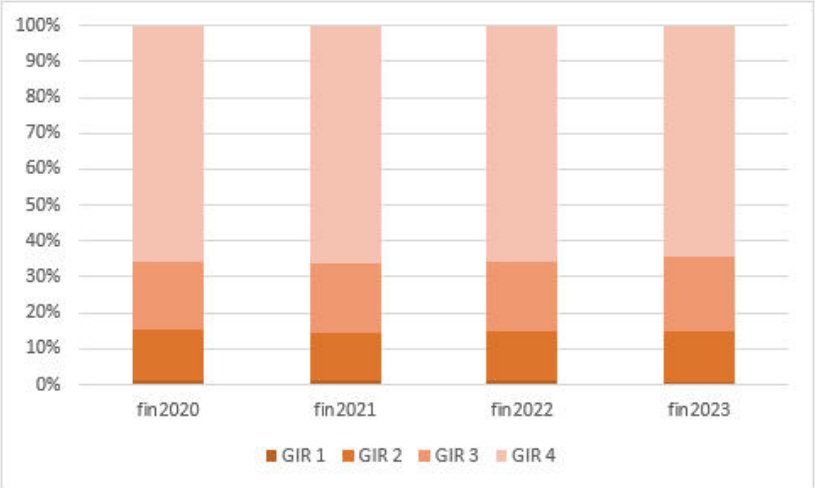
Période	Nombre
2020	82,34
2021	82,46
2022	83,23
2023	82,94
2024	83,54



L'âge de la première demande d'APA auprès des services du Département augmente traduisant ainsi une préservation des capacités et de l'autonomie des personnes âgées. En cela, les actions de prévention sont développées pour maintenir le plus longtemps possible les capacités fonctionnelles et la qualité de vie et donc retarder l'entrée en dépendance.

CONT 6- Taux de bénéficiaires de l'APA à domicile ayant des droits ouverts au 31 décembre par GIR (DREES)

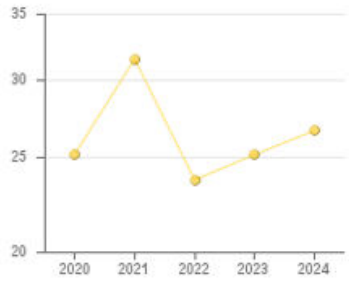
Période	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4
fin2020	1,38	14,17	18,86	65,48
fin2021	1,23	13,2	19,11	66,46
fin2022	1,12	13,96	19,39	65,53
fin2023	0,97	13,86	20,68	64,49



La répartition des bénéficiaires reste globalement stable dans les différents niveaux de dépendance. L'objectif est que l'entrée dans l'APA puisse se faire lorsque le niveau de dépendance n'est pas encore trop élevé, dans l'objectif de maintenir une autonomie la plus longue possible via l'intervention d'aides à domicile.

CONT 7- Part des bénéficiaires en GIR 1 et GIR 2 à domicile sur la population globale des GIR 1 et 2 bénéficiaires de l'APA (en établissements et à domicile)

Période	Taux
2020	25,22
2021	31,5
2022	23,73
2023	25,17
2024	26,62

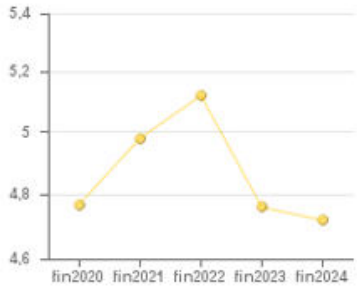


** GIR : niveau de perte d'autonomie ; les personnes en GIR1 sont les plus dépendantes.*

Excepté une variation en 2021, la part des GIR 1 ou 2 à domicile se maintient aux alentours de 25% et a tendance à augmenter. Cela rejoint le choix premier des personnes de rester à domicile. Dans certains cas, ce maintien à domicile n'est plus possible pour différentes raisons : isolement, environnement inadapté, épuisement de l'aidant, et bien sûr le besoin d'une prise en charge médicalisée.

CONT 8– Pourcentage de la population de +60 ans bénéficiaire de l'APA à domicile en Savoie

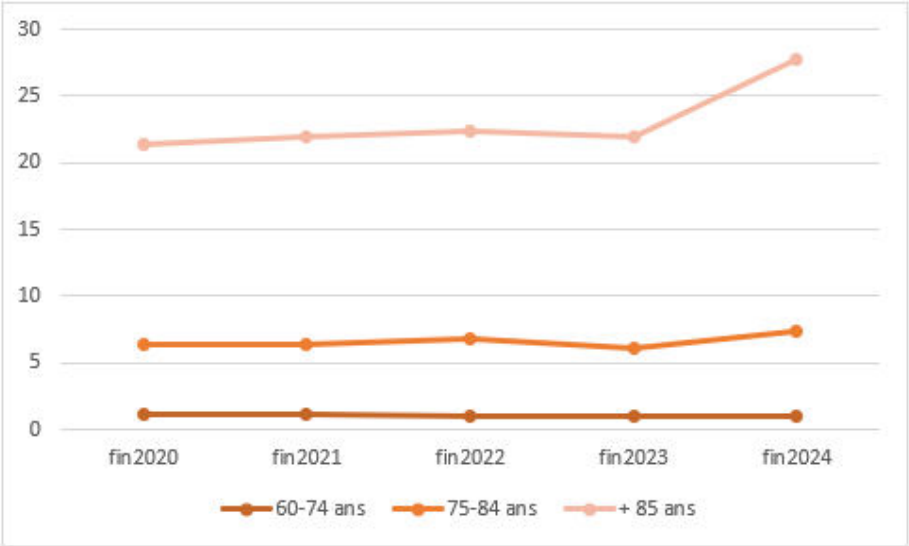
Période	Taux
fin2020	4,77
fin2021	4,98
fin2022	5,12
fin2023	4,76
fin2024	4,72



Cet indicateur reste globalement stable, aux alentours de 5%. Les efforts développés par le Département et ses partenaires pour mettre en œuvre des actions de prévention contribuent à maintenir cette stabilité. L'enjeu est de garantir et de permettre l'accès à l'APA lorsqu'une perte d'autonomie est constatée.

CONT 9- Taux de bénéficiaires de l'APA à domicile par tranche d'âge ayant un droit ouvert par rapport à la population éligible du même âge

Période	60-74 ans	75-84 ans	+ 85 ans
fin2020	1,08	6,43	21,36
fin2021	1,1	6,45	22,01
fin2022	1,07	6,82	22,35
fin2023	0,99	6,15	22
fin2024	0,98	7,35	27,74

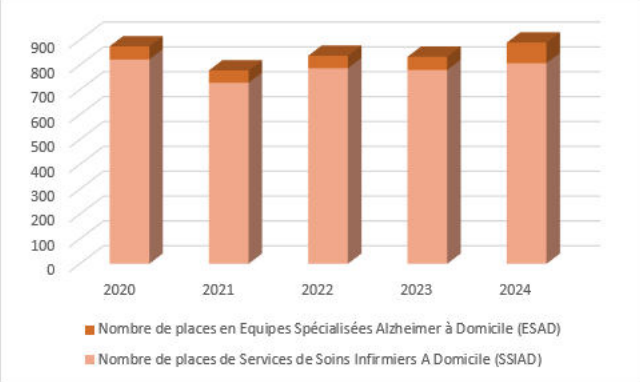


La part des moins de 75 ans est très faible et reste relativement stable. Avant cet âge, la demande est souvent liée à un grave problème de santé (AVC, troubles cognitifs...), ou aux conséquences de chutes. En 2024, la part des plus de 85 ans bénéficiaires de l'APA est en augmentation de 5 % par rapport aux années précédentes.

CONT 13- Nombre de places de services médicaux gérés par l'Agence Régionale de Santé

(Données communiquées par l'ARS)

Période	Nombre de places de Services de Soins Infirmiers A Domicile	Nombre de places en Equipes Spécialisées Alzheimer à Domicile (ESAD)
2020	822	53
2021	728	50
2022	787	50
2023	780	53
2024	807	83



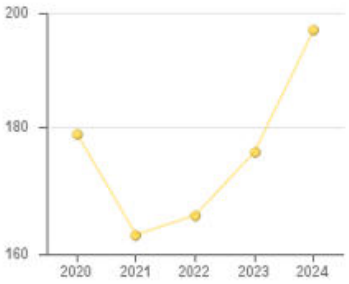
SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile sur prescription médicale) : favorise le maintien à domicile

ESAD (Equipe Spécialisée Alzheimer à domicile) : dispense des soins d'accompagnement et de réhabilitation auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et qui contribue par ce biais au maintien à domicile

Un effort important de créations de places, ciblés sur les territoires prioritaires, a été engagé en 2024 par l'ARS notamment, s'agissant des ESAD. L'objectif est de mettre en place le plus précocement possible les aides adaptées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

CONT 14- Nombre de personnes handicapées en EHPAD en Savoie

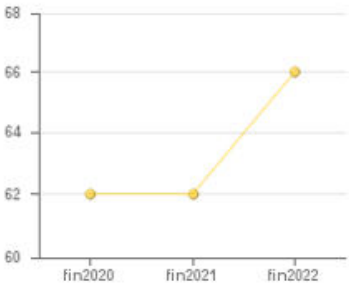
Période	Nombre
2020	179
2021	163
2022	166
2023	176
2024	197



Ce nombre connait une évolution assez significative en 2024 et traduit un effort fait par les EHPAD pour répondre aux besoins spécifiques de ces publics.

CONT 15- Rang de la Savoie dans le classement national du taux d'équipement en place d'hébergement pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus au 31/12 (DREES)

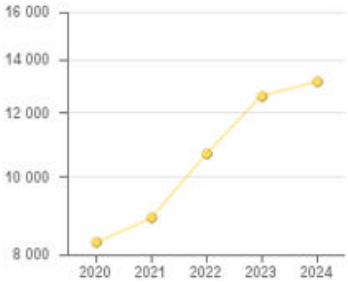
Période	Nombre
fin2020	62
fin2021	62
fin2022	66



La Savoie se situe dans la moyenne basse des départements français en termes de taux d'équipement. Il est à noter que la création de nouvelles places doit être validé conjointement et par le Département et par l'Agence régionale de Santé.

CONT 18 - Nombre de personnes concernées par les actions individuelles ou collectives de prévention financées dans le cadre des appels à projets de la Conférence des Financeurs (CDF)

Période	Nombre
2020	8 299
2021	8 890
2022	10 689
2023	12 626
2024	13 133



Le nombre de participants est en constante augmentation, ce qui démontre le dynamisme et l'implication des acteurs, toujours plus nombreux chaque année, à proposer des actions.

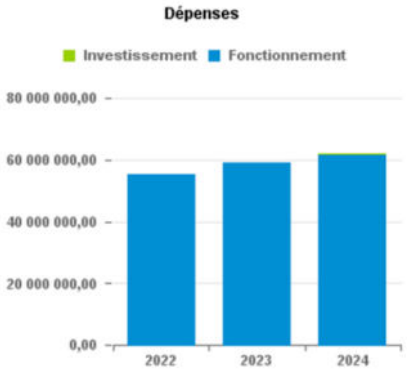
La CFPPA est la **Conférence des Financeurs de Prévention de la Perte d'Autonomie.** Cette instance rassemble les acteurs ayant une responsabilité dans ce domaine comme la CARSAT, la MSA, la CPAM, l'ARS, l'ANAH... afin de mieux organiser et coordonner le déploiement d'actions de prévention. L'enjeu est d'améliorer le bien vieillir et retarder l'entrée en dépendance.

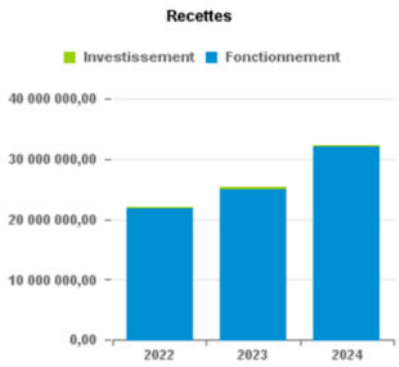
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

Dépenses Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 11 Mars 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
	55 477 607,42	0,00	58 987 366,64	21 728,75	61 651 280,55	385 633,41
Dépenses par section :	**55 477 607,42**	**0,00**	**58 987 366,64**	**21 728,75**	**61 651 280,55**	**385 633,41**
	total année : 55 477 607,42		**total année : 59 009 095,39**		**total année : 62 036 913,96**	

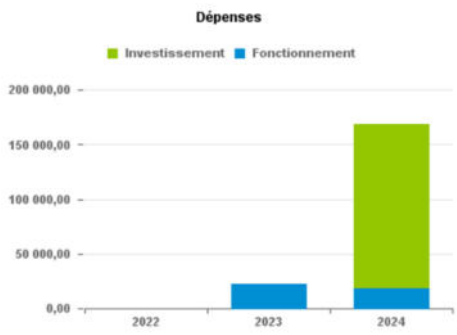
Recettes Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 11 Mars 2025	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
	21 829 210,70	119 333,24	25 003 171,52	379 601,00	32 143 693,62	102 200,00
Dépenses par section :	**21 829 210,70**	**119 333,24**	**25 003 171,52**	**379 601,00**	**32 143 693,62**	**102 200,00**
	total année : 21 948 543,94		**total année : 25 382 772,52**		**total année : 32 245 893,62**	





Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DPAPH	28 819,00	5 262,00
	total année : 34 081	

Dépenses - Contrats départementaux	CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DPA	22 560,00	0,00	18 260,00	150 000,00
	total année : 22 560,00		**total année : 168 260,00**	





Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
PERSONNES AGEES		PSD	DGA	0,59	0,52	0,51
		PSD	DPA/PH	30,56	27,39	26,61
		PSD	MSD	31,24	29,65	32,03
	Sous-total du secteur			62,39	57,56	59,15
TOTAL tous effectifs pour la politique				62,39	57,56	59,15

Direction Personnes Agées / Personnes Handicapées (DPA/PH)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...)

Bien que l'entrée dans le dispositif APA se fasse plus tardivement, le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter du fait du vieillissement de la population savoyarde (6255 fin 2024 contre 6162 fin 2023)

Les équipes du Département sont organisées pour répondre dans les délais plus courts aux demandeurs au travers d'un processus qui fait intervenir des instructeurs administratifs et des professionnels médico-sociaux en territoire. Ces derniers se rendent au domicile des personnes âgées pour évaluer le niveau de dépendance et élaborer un plan d'aide adaptée. Ces équipes sont particulièrement mobilisées pour faire face aux difficultés des personnes et aidants qui peinent parfois à trouver un service à domicile et pour répondre à des situations d'urgence, notamment de sorties d'hospitalisation.

A noter qu'un système d'information national pour l'APA est en cours d'élaboration et doit contribuer à simplifier et optimiser le traitement des demandes. Son déploiement est prévu fin 2026.

Le budget consacré aux personnes âgées poursuit sa hausse mais de manière moins dynamique que celui consacré aux autres politiques.



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs :

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. 1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée	1.1. Améliorer la prévention de la perte d'autonomie liée au grand âge	1.1.1. Développer l'information aux personnes âgées, aux aidants et aux partenaires
		1.1.2. Faciliter l'accès aux droits
		1.1.3. Renforcer la coordination avec la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour développer les actions de prévention
	1.2. Renforcer le bien-vivre à domicile	1.2.1. Consolider l'offre d'accompagnement (et de services) pour le maintien de la vie à domicile en coordination avec les acteurs/partenaires de proximité
		1.2.2. Mieux adapter l'offre de services à domicile aux besoins des personnes âgées
		1.2.3. Développer les actions en faveur des aidants
	1.3. Optimiser l'accueil en établissements	1.3.1. Renforcer la diversification de l'offre territoriale en établissements
		1.3.2. Garantir aux personnes âgées une prise en charge dans les établissements adaptés à leurs besoins
		1.3.3. Renforcer la qualité de la prise en charge des personnes les plus dépendantes
	1.4. Prévenir les ruptures de parcours	1.4.1. Garantir l'accueil des personnes handicapées vieillissantes dans les établissements les plus adaptées à leurs besoins

Objectif politique	***1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée***
Objectif stratégique	***1.1. Améliorer la prévention de la perte d'autonomie liée au grand âge***

Objectif opérationnel	***1.1.1. Développer l'information aux personnes âgées, aux aidants et aux partenaires***

L'activité relative à l'accès aux droits et à l'information des personnes se poursuit et se diversifie dans les territoires. Au-delà des missions d'information et d'orientation des personnes âgées et leurs proches, l'activité des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) et des équipes médico-sociales porte sur l'animation des filières gérontologiques et la mise en œuvre d'actions de soutien aux aidants, en lien la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

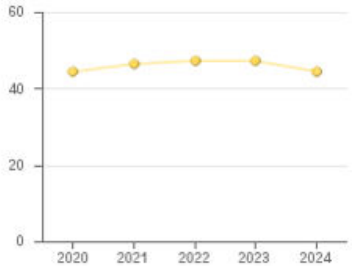
Le Département travaille également en partenariat avec la plateforme de soutien aux Aidants Grand Âge, porté par France Alzheimer Savoie autour des actions suivantes : conseils / orientation / écoute, soutien psychologique, temps de formation et d'information, actions de répit.

A noter enfin le partenariat développé avec la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) qui permet la sécurisation de la relation employeur en proposant un accompagnement juridique des personnes âgées particuliers employeurs et des professionnels du Département.

Objectif opérationnel	1.1.2. Faciliter l'accès aux droits

1.1.2.1 ACT - Taux annuel de premières demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile au regard du nombre total de demandes d'APA

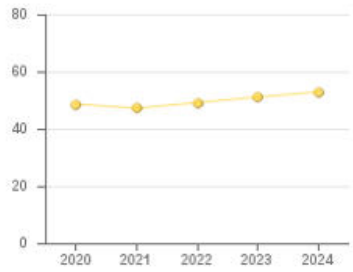
Période	Taux
2020	44,52
2021	46,58
2022	47,4
2023	47,36
2024	44,64



Après une hausse de ce taux depuis 2020, celui-ci baisse en 2024 et est à mettre en corrélation avec l'indicateur suivant sur le taux de révision en hausse.

1.1.2.2 ACT - Taux annuel de révisions et de renouvellements d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile au regard du nombre total de demandes d'APA

Période	Taux
2020	48,87
2021	47,42
2022	49,4
2023	51,34
2024	53,09



L'entrée de plus en plus tardive dans le dispositif APA induit des mesures de révision des plans d'aide de plus en plus fréquent pour tenir compte de la perte d'autonomie, d'où l'augmentation de ce taux.

Objectif opérationnel	1.1.3 Renforcer la coordination avec la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour développer les actions de prévention

En 2024, 13 133 personnes âgées différentes ont bénéficié d'actions de prévention en augmentation constante par rapport aux années précédentes (10 689 en 2022 et 12 626 en 2023) autour de 5 axes :

- amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles ;
- attribution du forfait autonomie,
- coordination et appui des actions de prévention mises en œuvre par les services autonomie à domicile (SAD) ;
- soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie ;
- développement d'autres actions collectives de prévention.

Ce dynamisme souligne l'ampleur des actions mises en œuvre (621 actions différentes) et le partenariat tissé avec de nombreux acteurs sur les territoires (associations, collectivités, centres sociaux, caisses de retraite, etc.) pour assurer la communication autour de ces actions et leur réalisation.

FOCUS SUR ...

LA PREVENTION DE LA MALTRAITANCE DES SENIORS

Le Département et le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD) ont organisé une conférence sur le thème « prévenir la maltraitance des seniors » à Montmélian, le 1er octobre 2024.

Un après-midi riche pour plus de 145 personnes aux profils variés : professionnels, partenaires, étudiants, retraités... venus échanger, parler des difficultés, mais aussi évoquer les solutions et l'importance des liens qui unissent usagers et professionnels au quotidien.



Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Améliorer la prévention de la perte d'autonomie liée au grand âge »

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Savoie est reconnue comme très active depuis la première année d'installation en 2016. Les dotations, qui d'établissent à plus d'un million d'€ annuellement, sont pleinement valorisées. Les acteurs sont mobilisés pour améliorer en continu leur pratique et se former à la prévention de la perte d'autonomie.

Un nouvel appel à projets 2024-2026 a été lancé et s'appuie sur les axes suivants : actions collectives de prévention auprès des seniors et en faveur des proches aidants, actions collectives de prévention pour les résidents d'EHPAD, amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques, actions favorisant la mobilité des séniors, actions favorisant l'autonomie d'accès à l'informations et aux droits digitalisés.

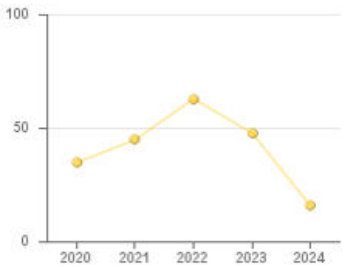


Forum « Bien vieillir » (octobre 2024)

Objectif politique	***1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée***
Objectif stratégique	***1.2 Renforcer le bien-vivre à domicile***
Objectif opérationnel	***1.2.1. Consolider l'offre d'accompagnement (et de services) pour le maintien de la vie à domicile en coordination avec les acteurs/partenaires de proximité***

1.2.1.2 ACT - Nombre de visites à domicile de l'ergothérapeute

Période	Nombre
2020	35
2021	45
2022	63
2023	48
2024	16

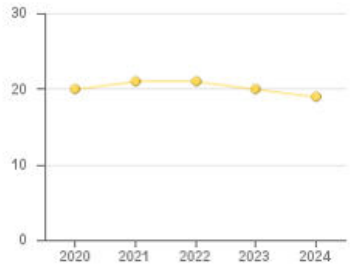


Le nombre de visites à domicile des ergothérapeutes auprès des bénéficiaires de l'APA baisse fortement en 2024. En effet, les personnes âgées ont la possibilité d'avoir recours à des visites d'ergothérapeute dans le cadre de différents dispositifs (Ma Prime Adapt, Bien vieillir Agirc-Arrco, etc.).
Les visites concernant les personnes âgées ont donc été recentrées sur celles qui ne pouvaient pas bénéficier de visite d'ergothérapeutes dans un autre cadre, notamment celles concernant les locataires de l'OPAC Savoie.

Objectif opérationnel	1.2.2. Mieux adapter l'offre de services à domicile aux besoins des personnes âgées

1.2.2.1 ACT - Nombre de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) habilités à l'aide sociale

Période	Nombre
2020	20
2021	21
2022	21
2023	20
2024	19



On note une stabilité du nombre de SAAD habilités à l'aide sociale. Le nombre de SAAD habilités est élevé en Savoie et garantit une couverture territoriale complète. Il est toutefois constaté une difficulté importante en 2024 à répondre aux demandes des bénéficiaires de l'APA faute de personnel. Ces difficultés de recrutement ont d'ailleurs conduit à la fermeture d'un SAAD fin 2024.

FOCUS SUR …

L'habitat inclusif

L'habitat inclusif est une nouvelle offre d'habitat pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Il s'agit d'une alternative entre le logement ordinaire et l'établissement. Après une première programmation en 2022, de nouveaux projets ont été retenus lors d'une 2ème programmation en 2024 avec, pour les personnes âgées, 3 nouveaux habitats totalisant 30 nouvelles places.



Objectif opérationnel	1.2.3 Développer les actions en faveur des aidants

Les proches aidants de personnes âgées sont des piliers essentiels du maintien à domicile. Ce rôle est à soutenir tant les impacts sur la vie professionnelle, familiale et la santé sont importants. Afin de les accompagner, le Département soutient les acteurs et développe des actions d'information, de sensibilisation et de formation des proches aidants sur l'ensemble du territoire savoyard.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

« Renforcer le bien-vivre à domicile »

Différents domaines ont été mobilisés pour améliorer la qualité de vie des personnes au regard de leur autonomie et accompagnement. On peut citer ainsi le développement des actions de prévention de la perte d'autonomie, les démarches de sensibilisation et de formation pour soutenir les aidants, l'articulation et l'accompagnement des établissements et services tout au long de l'année afin de garantir au final la présence et le soutien nécessaire aux personnes âgées.
Parmi les conditions requises au bien vivre à domicile, figure le bien vivre chez soi dans un logement adapté. A ce titre, le Département a signé une convention avec l'OPAC Savoie en 2024 permettant une meilleure prise en compte des besoins d'adaptation du logement des locataires en perte d'autonomie. Ces personnes âgées ou handicapées, parmi lesquelles certaines rencontrent des difficultés économiques, peuvent ainsi bénéficier plus facilement d'un accompagnement et d'une aide financière pour adapter leur logement.

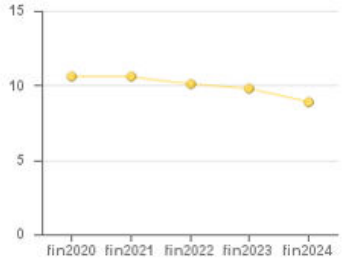
Objectif politique	*1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée*
Objectif stratégique	*1.3. Optimiser l'accueil en établissements*
Objectif opérationnel	*1.3.1. Renforcer la diversification de l'offre territoriale en établissements*

Le taux d'équipement savoyard tenant compte des places autorisées en établissement est en diminution. A cela s'ajoute des gels de places de façon temporaires ou durables dans certains établissements principalement en raison de difficultés de recrutement de personnel. Pour autant, la Savoie n'est pas identifiée comme un territoire prioritaire en termes de création de places dans le cadre du Schéma régional de santé 2023-2028. La création de places ne peut donc se faire que par redéploiement de places existantes ou gelées.

En parallèle, avec une volonté de rester à domicile le plus longtemps possible, l'entrée en EHPAD est de plus en plus tardive : les demandes en établissement concernent le plus souvent des personnes en situations de dépendance lié au grand âge (plus de 85 ans). Cela a pour conséquence une réduction de la durée de séjour en établissement.

1.3.1.1 PERF - Taux d'équipement départemental en places en EHPAD, Unités de Soins de Longue Durée (USLD), Accueils de Jour (AJ) et en Hébergements Temporaires (HT), soit le nombre de places disponibles pour 100 individus de plus de 75 ans

Période	Taux
fin2020	10,6
fin2021	10,6
fin2022	10,13
fin2023	9,83
fin2024	8,94

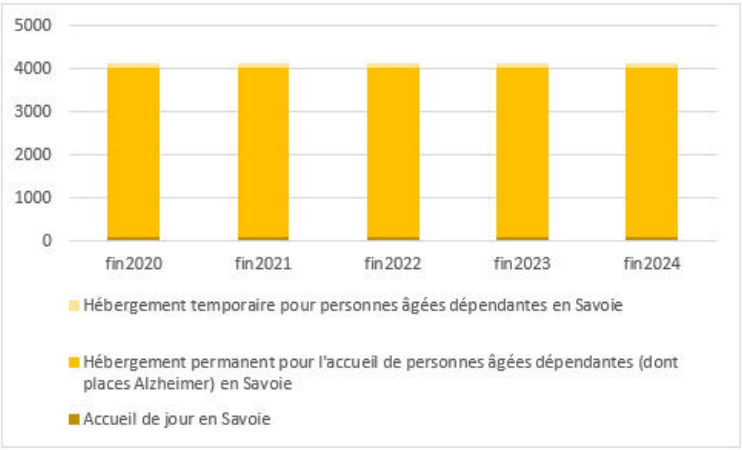


Le taux d'équipement est en baisse. La Savoie compte 109 places (EHPAD/RA) pour 1000 personnes de plus de 75 ans, ce qui la positionne dans la moyenne basse des départements français (moyenne nationale de 118 places). C'est en hébergement permanent médicalisé que le taux d'équipement est le plus faible (85 places) par rapport au taux d'équipement français (de 94 places).



1.3.1.2 PERF - Nombre de places en accueil de jour, en hébergement permanent pour l'accueil de personnes âgées dépendantes (dont places Alzheimer), et en hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes en Savoie

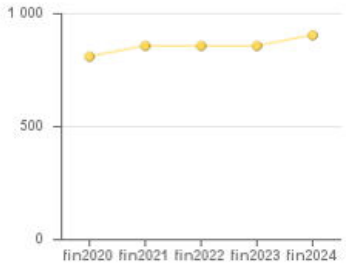
Période	Accueil de jour en Savoie	Hébergement permanent pour l'accueil de personnes âgées dépendantes (dont places Alzheimer) en Savoie	Hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes en Savoie
fin2020	101	3 934	97
fin2021	99	3 934	97
fin2022	98	3 934	97
fin2023	89	3 939	106
fin2024	95	3 918	109



La capacité reste stable. A noter qu'en complément de l'offre d'accueil de jours autorisés, se développe l'accueil à la journée (possible jusqu'à 5 places par établissement) qui permet à des personnes extérieures de rejoindre les activités d'un EHPAD (animations, repas,). Cette solution d'accueil intermédiaire entre le domicile et l'établissement est particulièrement adaptée pour des personnes ayant un faible niveau de dépendance.

1.3.1.3 PERF - Nombre de places en résidence autonomie en Savoie

Période	Nombre
fin2020	812
fin2021	859
fin2022	859
fin2023	859
fin2024	907

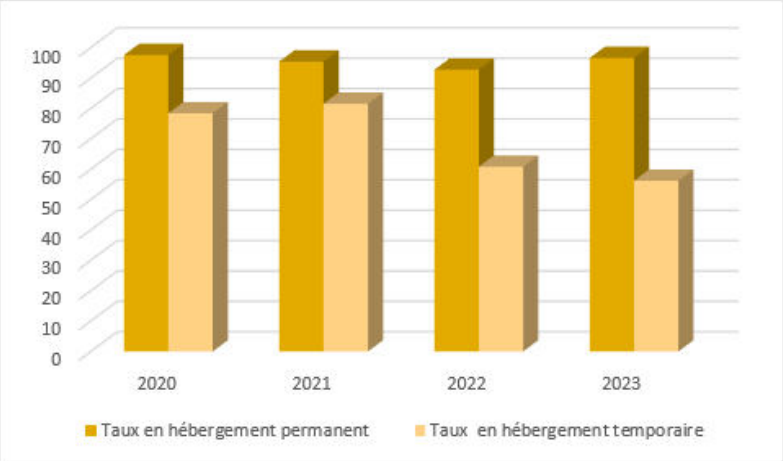


Les résidences autonomie constituent pour les séniors une offre d'hébergement intermédiaire entre le domicile et l'établissement médicalisé en proposant un environnement social stimulant. Elles favorisent une réponse graduée au vieillissement de la population en Savoie. L'évolution à la hausse entre 2023 et 2024 s'explique par un mode de comptabilisation actualisée, non par logement mais par place. Le parc vieillissant devra être adapté pour répondre aux normes actuelles de confort.

Objectif opérationnel	*1.3.2. Garantir aux personnes âgées une prise en charge dans les établissements adaptés à leurs besoins*

1.3.2.1 PERF - Taux moyen d'occupation en hébergement temporaire et permanent en EHPAD

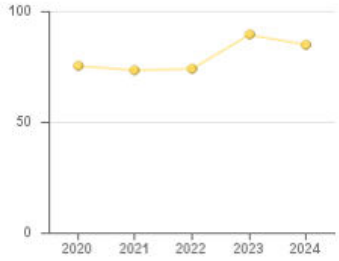
Période	Taux en hébergement permanent	Taux en hébergement temporaire
2020	97,59	78,41
2021	95,4	81,52
2022	92,74	60,8
2023	96,6	56,19



L'offre d'accueil temporaire permet de répondre à deux types de situation : d'une part une solution de répit temporaire pour les aidants et d'autre part une possibilité d'essai rassurante pour la personne âgée avant d'envisager de rejoindre l'EHPAD de façon permanente. Pour autant, ce type d'accueil est contraignant pour le gestionnaire : cela nécessite une gestion administrative et logistique parfois complexe du fait du taux de rotation élevé des résidents. Les difficultés RH des établissements, accentuées en 2023 et 2024, intensifient cette complexité et explique en grande partie la sous occupation de ces places malgré une demande conséquente.

1.3.2.3 PERF - Taux de demandes d'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) acceptées au regard du nombre total de demandes d'ASH déposées

Période	Taux
2020	75,5
2021	73,6
2022	74,2
2023	89,55
2024	85,16

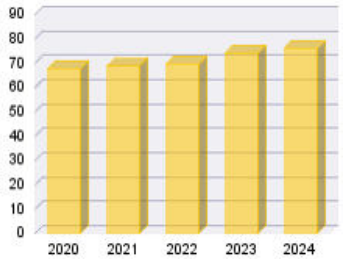


Les demandes sont stables au regard des critères d'aide sociale qui n'ont pas évolué, les taux d'accord sont en augmentation, car les personnes qui déposent des dossiers sont vraiment celles qui ne disposent pas des moyens de financer intégralement leur hébergement.

Objectif opérationnel	*1.3.3. Renforcer la qualité de la prise en charge des personnes les plus dépendantes*

1.3.3.2 PERF - Reste à charge journalier moyen en hébergement médicalisé (EHPAD)

Période	Euros
2020	67,6
2021	68,43
2022	69,26
2023	73,79
2024	75,82



Le reste à charge journalier comprend le tarif hébergement + le tarif dépendance GIR 5-6. Ce tarif est en augmentation chaque année en raison de la hausse des charges des EHPAD (exploitation courante, personnel, structure) qui ont aussi vocation à améliorer la qualité d'accueil dans les EHPAD (animation, restauration.)
Une évolution plus importante est constatée en 2023 et en 2024 du fait du contexte de l'inflation. Ce tarif ne permet toutefois pas toujours de couvrir les couts imputables à l'hébergement

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.

« Optimiser l'accueil en établissements »

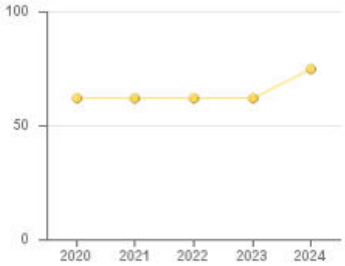
L'offre d'hébergement pour les personnes âgées est variée et propose des solutions adaptées aux besoins spécifiques : hébergement permanent, temporaire, accueil de jour, unités spécialisées pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, résidences autonomie et accueil familial. Récemment, l'accueil en journée en établissement est venu enrichir cette palette de services. De plus, des efforts sont en cours pour développer l'offre de résidences autonomie, notamment avec un appel à projets prévu fin 2024, visant à créer entre 40 et 60 places, en priorité dans le bassin aixois.
Cependant, le nombre de places autorisées est impacté par les difficultés à attirer et fidéliser les professionnels soignants (aides-soignants, infirmiers, IDEC, etc.), entraînant une augmentation des coûts liés au recours à des personnels intérimaires, voire, dans les cas les plus graves, des suspensions d'admissions.

Objectif politique	*1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée*
Objectif stratégique	*1.4. Prévenir les ruptures de parcours*

Objectif opérationnel	*1.4.1. Garantir l'accueil des personnes handicapées vieillissantes dans les établissements les plus adaptées à leurs besoins*

1.4.1.1 ACT - Nombre de places dédiées aux personnes handicapées vieillissantes en structures médico-sociales pour personnes handicapées

Période	Nombre
2020	62
2021	62
2022	62
2023	62
2024	75



Le nombre de places a fortement augmenté avec l'ouverture en septembre 2024, d'une extension du foyer d'accueil médicalisé de Grésy-sur-Aix dédiée à ce public.
Certaines solutions de logement ont vocation à compléter l'offre à destination de ce public, à savoir l'habitat inclusif ou encore l'entrée en résidence autonomie couplée à un accompagnement social.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.4.

« Prévenir les ruptures de parcours »

La prévention des ruptures de parcours nécessite la mobilisation générale des acteurs et des coordinations plus nombreuses. Un certain nombre de dispositif sont mises en place pour prévenir ces ruptures, comme par exemple le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), porté par la Maison des Réseaux de Santé de Savoie. Ce dispositif intervient à la demande des professionnels du champ médical ou social pour toute personne en situation complexe afin de coordonner son parcours de santé, faciliter son maintien ou son retour à domicile, quels que soient sa pathologie et son âge. Il en est de même des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), au nombre de 13 en Savoie. Les CPTS regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser et se coordonner pour améliorer la prise en charge des patients dans un souci de continuité et de qualité des soins.

Du côté des gestionnaires, un mode de fonctionnement en plateforme de services est de plus en plus adopté avec un panel d'offres à proposer. Ce fonctionnement en plateforme permet d'offrir aux salariés une transversalité et une diversité possible des missions, créant ainsi des conditions de travail plus favorables à la fidélisation des personnels en recherche de cette diversité.
Des rapprochements entre acteurs pour porter par exemple des projets nouveaux sont constatés (secteur du handicap et résidence autonomie par exemple), facilitant ainsi le parcours des personnes en vulnérabilité.



Manifestation « Séniors et alors »

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
				25%	50%	75%	100%
1. 2. Renforcer le bien-vivre à domicile	Poursuite du déploiement de la dotation complémentaire dans les services d'aide à domicile visant à améliorer la qualité d'accompagnement, développer la qualité de vie au travail ou encore mieux tenir compte des contraintes des services (horaires, localisation…) En 2024, un appel à candidature a été lancé pour ouvrir le bénéfice de cette dotation complémentaire aux SAAD intervenant sur des territoires non couverts comme l'Avant pays savoyard et la Tarentaise	Année 2024	Montant majoré de 3, 311 € par heure en 2024 pour les heures APA et PCH			☺	

Le secteur des services à domicile est en pleine évolution avec l'instauration d'un tarif minimal de valorisation des heures d'aide à domicile pour l'APA et la PCH fixé chaque année (23,50 € en 2024) servant de base au calcul de la participation des personnes aidées et permettant une équité de traitement sur le territoire. Il s'impose à tous les SAAD prestataires, habilités et non habilités à l'aide sociale, quel que soit leur statut juridique.
Des revalorisations salariales ont eu lieu depuis 2022 pour l'ensemble des SAAD publics et privés associatifs, ces dernières ont été maintenues depuis.

L'enjeu à venir tient dans la mise en place des services autonomie d'aide et de soins, nécessitant un travail entre SAAD et SSIAD. Cette réforme va permettre d'améliorer sensiblement le parcours de la personne à domicile par la création d'un interlocuteur unique.



Manifestation « Séniors et alors »



Personnes handicapées

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Forum social 2024 – atelier personnes handicapées

Commissions d'élus : **4ième commission**

Directions concernées :

- **Pôle social – Direction des personnes âgées, personnes handicapées**



Travaux de personnes en situation de handicap dans le cadre de la préparation de l'œuvre artistique « Corps, à quoi rêves-tu ? »

SOMMAIRE

SYNTHESE 359
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 360
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 362
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs..... 364
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 375

11,59%

SYNTHESE - POLITIQUE PERSONNES HANDICAPÉES



Le Département est présent au quotidien auprès des personnes en situation de handicap au travers de ses services et ceux de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il met en œuvre le schéma médico-social départemental dans une approche coopérative et partenariale : mobilisation des instances consultatives et des acteurs locaux, écoute des personnes concernées. Ce dynamisme se traduit par une approche globale des situations pour développer une qualité de vie pour tous, respectueuse du projet de vie individualisé et favorisant l'inclusion en milieu ordinaire.

Contexte

Le Département a pour mission, au travers des compétences qui sont les siennes, de favoriser la réalisation du projet de vie des personnes en situation de handicap, que ce soit à domicile ou en établissement.

L'accès et la simplification des droits sont au centre des attentes des personnes et de leurs proches et c'est le sens notamment de l'attribution de droits sans limitation de durée par la MDPH dès lors que la situation de handicap n'est pas évolutive.

Enjeux

- Assurer une offre d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap à domicile.
- Favoriser les solutions de répit pour soutenir les aidants.
- Améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes.
- Soutenir la diversification de l'offre.
- Favoriser la formation, l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.
- Accompagner les enfants dans leur parcours et soutenir l'inclusion en milieu ordinaire.

Principales réalisations

- Développement de l'offre médico-sociale, avec l'ouverture de places de services d'accompagnement et de places d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes.
- Mise en place à la MDPH, en lien avec les partenaires, d'équipes pluridisciplinaires d'évaluations dédiées aux situations complexes.

La politique départementale en faveur des personnes en situation de handicap s'est poursuivie en développant les orientations du schéma médico-social unique 2020-2024 destinées à renforcer le repérage, les diagnostics précoces, l'accompagnement parental, et garantir la fluidité des parcours de l'enfance à l'avancée en âge, sans oublier la nécessaire attention portée aux aidants.

En parallèle la transformation de l'offre en faveur des personnes handicapées se poursuit, notamment avec la diversification des modes d'habitat, comme l'habitat inclusif.

L'action territoriale

L'accès aux droits dans les territoires se déploie avec 4 nouveaux conventionnements avec les maisons « France Services », notamment en Tarentaise.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2024 :

78,08 M€ (CA 2024)

31,85 ETP *(Equivalents temps plein) en* moyens annuels dédiés à la politique

756 places d'hébergement permanent

411 places en services d'accompagnement

148 places de solution de répit *(24 temporaires et 124 accueils de jour)*

29 786 décisions MDPH (2023) dont : **2023** décisions PCH

226 personnes en situation de handicap accueillies en EHPAD et en USLD (2023)

90,86 % (donnée 2023) : taux d'occupation des places d'hébergement permanent en ESSMS

(Établissements et services sociaux et médico-sociaux)

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

L'année 2025 est celle du renouvellement du schéma départemental, un temps de concertation est organisé avec les acteurs du handicap, ainsi que les élus des communes et intercommunalités.

L'amélioration de l'accès aux droits se développe également avec la préparation du déploiement courant 2025 des téléservices MDPH.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Présentation du contexte :

Pour toujours mieux répondre aux attentes des personnes en situation de handicap, la politique en faveur des personnes en situations de handicap se déploie autour de différents axes :

- Mettre en œuvre une société plus inclusive.
- Prévenir la rupture des parcours.
- Assurer le soutien aux situations les plus complexes.
- Poursuivre les démarches de simplification des droits.

Ces perspectives se traduisent par des actions concrètes autour de l'animation territoriale, de l'accès aux droits et de l'accompagnement.

De même, soucieuse de la qualité de service, la MDPH s'inscrit dans une démarche de la mesure de la satisfaction des usagers.
Dans le cadre de l'enquête en ligne « MDPH – Mon avis », menée avec la CNSA en 2024, plus de 920 personnes ont donné leur avis contre 165 personnes en 2023. La sollicitation massive par mail des personnes explique l'augmentation très significative du nombre de répondants. Le taux de satisfaction générale est de 70,2 %. Près de 8 personnes sur 10 apprécient l'accueil et l'écoute des agents de la MDPH. L'un des enjeux reste celui de réduire les délais de traitement qui ont encore un peu augmenté en 2024 du fait de vacances de poste et de la hausse continue des demandes à traiter. 51,3 % des répondants au questionnaire soulignent que le temps de réponse de la MDPH n'est pas satisfaisant.

La vigilance des professionnels s'est portée également sur le risque de ruptures de parcours. Sur ce plan, la MDPH a poursuivi la mise en place de plans d'accompagnement globaux pour les situations les plus complexes et a expérimenté une équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) des situations complexes.

Les adaptations de l'offre se sont poursuivies notamment pour répondre au vieillissement des personnes en situation de handicap via la transformation de places de foyer d'hébergement en places de foyer de vie.

FOCUS SUR ...

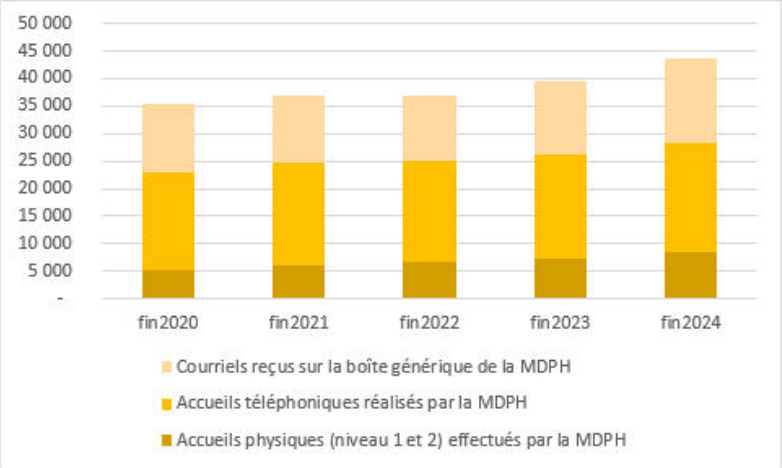
L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE D'EVALUATION (EPE) DES SITUATIONS COMPLEXES

Les constats du schéma départemental 2020-2024 ont conduit à proposer une nouvelle EPE pilotée par la MDPH. Cette EPE "Situations complexes", en test depuis janvier 2024, regroupe des professionnels du handicap (MDPH, établissements communauté 360, Centre Hospitalier Spécialisé…) et des acteurs directement concernés par les situations (Protection de l'Enfance, Education nationale).

Les objectifs sont multiples : repérage des situations complexes, interconnaissance des acteurs, échanges de pratiques, meilleure définition des rôles de chacun. Cette EPE évalue les situations présentées et émet des préconisations. Elle statue également sur les demandes de Plans d'Accompagnement Global (PAG). L'EPE peut être saisie par de nombreux partenaires.

CONT 1- Type et nombre d'accueils effectués par la MDPH

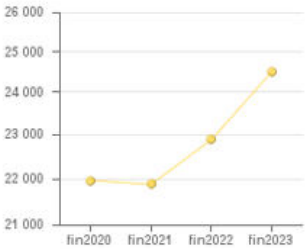
Période	Accueils physiques (niveau 1 et 2) effectués par la MDPH	Accueils téléphoniques réalisés par la MDPH	Courriels reçus sur la boîte générique de la MDPH
fin2020	5 190	17 654	12 673
fin2021	6 109	18 532	12 111
fin2022	6 722	18 198	11 859
fin2023	7 142	18 945	13 518
fin2024	8 588	19 657	15 314



En 2024, la MDPH a encore enregistré une hausse significative du nombre d'accueils, toutes modalités confondues (+ 9.9 %). Au-delà de la hausse constante et régulière depuis plusieurs années du nombre d'accueils téléphoniques ou de courriels reçus, il est observé une hausse très significative des personnes qui se sont rendues physiquement à la MDPH (+ 20,2 %) pour déposer un dossier, être accompagnées pour le remplissage du formulaire ou obtenir des informations quant à leurs droits.

CONT 2- Nombre de demandes déposées à la MDPH

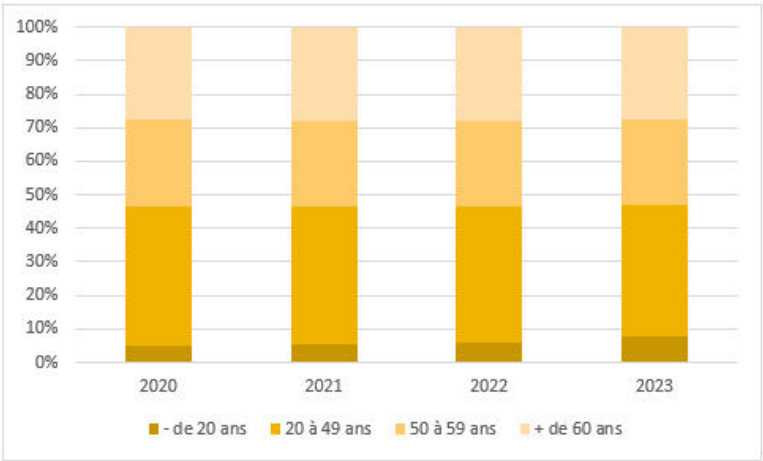
Période	Nombre
fin2020	21973
fin2021	21882
fin2022	22889
fin2023	24509



La hausse du nombre de demandes déposées à la MDPH est continue bien que 50% des bénéficiaires d'un droit à la MDPH ont désormais un droit sans limitation de durée. Entre 2022 et 2023, la MDPH a encore enregistré une hausse des demandes de plus de 7 %.

CONT 3- Part des bénéficiaires de la PCH à domicile sur l'ensemble des bénéficiaires de la PCH par tranches d'âge

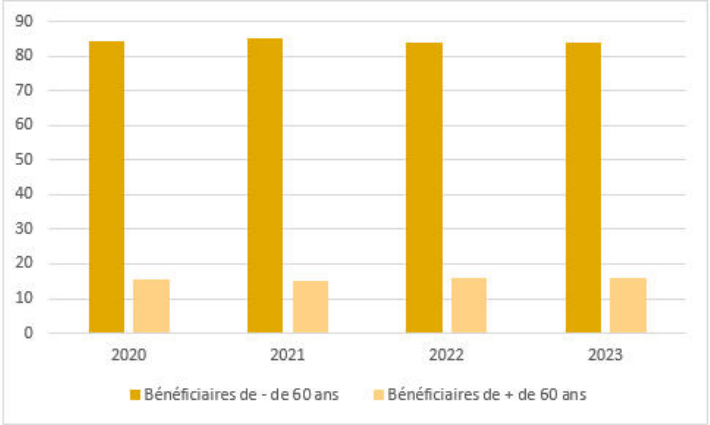
Période	- de 20 ans	20 à 49 ans	50 à 59 ans	+ de 60 ans
2020	4,83	42,03	25,7	27,87
2021	5,54	40,94	25,29	28,23
2022	6,16	40,37	25,33	28,24
2023	7,75	39,45	25,2	27,6



Il y a peu de bénéficiaires de moins de 20 ans car les parents font fréquemment le choix de l'AEEH *(Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)* versée par la CAF. C'est une prestation plus souple et donc plus facile à gérer pour les familles. Néanmoins, la mise en œuvre du décret du 29 avril 2022 élargissant les critères d'accès à la PCH aux personnes atteintes de troubles mentaux, psychiques, cognitifs ou du neurodéveloppement et l'attribution possible de temps de soutien à l'autonomie a eu un impact à la hausse sur le nombre d'enfants bénéficiaires de la PCH.

CONT 4- Part des bénéficiaires de la PCH en établissement âgés par tranche d'âge sur l'ensemble des bénéficiaires de la PCH en établissement

Période	Bénéficiaires de - de 60 ans	Bénéficiaires de + de 60 ans
2020	84,35	15,65
2021	85,04	14,96
2022	84,08	15,92
2023	83,88	16,12

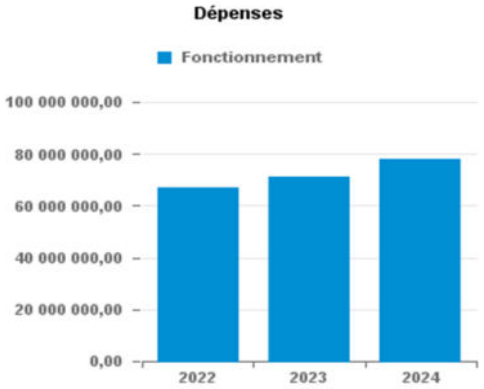


L'espérance de vie des personnes en situation de handicap augmente avec des besoins de soins en hausse.

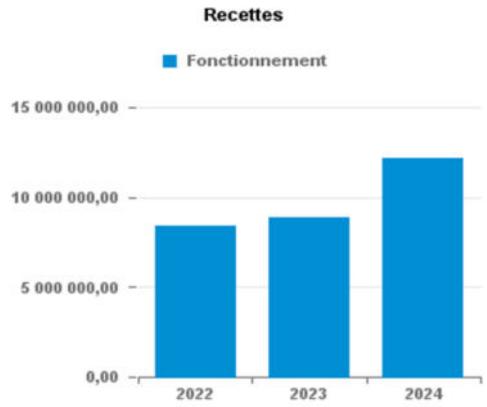
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

Dépenses Par politique	CA 2022 Dépense Fonctionnement	CA 2023 Dépense Fonctionnement	CA 2024 données au : 11 Mars 2025 Dépense Fonctionnement
	67 113 490,88	71 418 419,27	78 078 233,39
Dépenses par section :	**67 113 490,88**	**71 418 419,27**	**78 078 233,39**



Recettes Par politique	CA 2022 Recette Fonctionnement	CA 2023 Recette Fonctionnement	CA 2024 données au : 11 Mars 2025 Recette Fonctionnement
	8 412 650,94	8 900 230,19	12 134 408,17
Dépenses par section :	**8 412 650,94**	**8 900 230,19**	**12 134 408,17**



Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2022	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DPAPH	28 819,00	5 262,00
	total année : 34 081,00	



Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
PERSONNES HANDICAPEES		PSD	DGA	0,59	0,52	0,51
		PSD	DPA/PH	12,29	13,8	12,73
		PSD	SG	1,77	2,52	2,39
		PSD	MSD	13,94	15,81	16,22
	Sous-total du secteur			28,59	32,65	31,85
TOTAL tous effectifs pour la politique				28,59	32,65	31,85

Direction Personnes Agées / Personnes Handicapées (DPA/PH)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

L'adaptation des plans d'aides aux situations singulières des personnes en situation de handicap nécessite une grande expertise des équipes opérationnelles en charge de l'évaluation des besoins mais également des services centraux chargés de l'instruction administrative et des paiements.

L'élargissement de la PCH aux personnes atteintes de troubles mentaux, psychiques, cognitifs ou du neurodéveloppement a également induit de nombreux temps de formations des équipes en 2024 qui ont permis une montée en compétences des professionnels.

Le budget alloué à la politique a été en hausse de 11 millions d'euros entre 2022 et 2024, et les recettes de 3,7 millions d'euros ce qui montre la poursuite de l'engagement du Département dans l'amélioration de l'offre, au-delà des effets inflationnistes de la période.

Secrétariat général du Pôle Social (SG)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

La progression du nombre d'élèves pris en charge (transport d'élèves handicapés) se poursuit légèrement, cette année scolaire est marquée par une progression du nombre de familles d'élèves indemnisées. La rentrée 2024 s'est bien déroulée.

Les moyens humains alloués sont stables et le budget poursuit sa légère hausse en raison notamment de la révision des prix dans le cadre du marché de transport des élèves handicapés.

Le taux d'inscription en ligne à la rentrée 2024 a continué sa progression pour s'élever à 86% grâce à la performance du téléservice, ce qui est très satisfaisant.



Photo de l'un des modules composant l'œuvre artistique « Corps, à quoi rêves-tu ? »

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs :

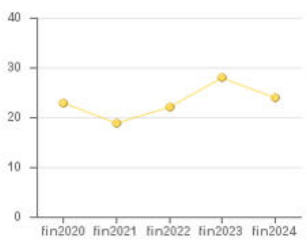
OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée	1.1. Renforcer l'accompagnement précoce du handicap	1.1.1. Renforcer la précocité des diagnostics de handicaps pour les enfants 0-6 ans
		1.1.2. Renforcer l'accompagnement parental et aux aidants
		1.1.3. Garantir l'accès à l'information et aux droits
		1.1.4 Renforcer la coopération entre acteurs
	1.2. Renforcer le bien-vivre à domicile	1.2.1. Adapter l'offre d'accueil en favorisant l'inclusion en milieu ordinaire
		1.2.2. Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des élèves et étudiants en situation de handicap
	1.3. Mieux adapter l'accueil en établissement aux différents besoins des personnes handicapées	1.3.1. Renforcer la diversification de l'offre territoriale en établissements pour répondre à l'individualisation des parcours des personnes handicapées
		1.3.2. Garantir aux personnes handicapées une prise en charge dans les établissements adaptée à leurs besoins et éviter les ruptures de parcours
		1.3.3 Renforcer la qualité de prise en charge

Objectif politique	***1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée***
Objectif stratégique	***1.1. Renforcer l'accompagnement précoce du handicap***

Objectif opérationnel	***1.1.1. Renforcer la précocité des diagnostics de handicaps pour les enfants 0-6 ans***

1.1.1.1 PERF - Taux d'enfants de moins de 6 ans suivis en consultations infantiles (pédiatriques et/ou actes de puériculture en Savoie) au cours desquelles un handicap pourrait être dépisté

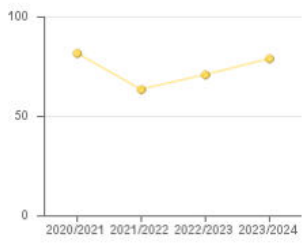
Période	Taux
fin2020	22,93
fin2021	18,93
fin2022	22,1
fin2023	28
fin2024	24



Le pourcentage d'enfants suivis en consultation est toujours élevé. Les professionnels de PMI sont des acteurs de première ligne dans les dépistages des troubles neurodéveloppementaux (TND) et des troubles de l'attachement.

1.1.1.3. PERF - Taux de couverture des bilans de santé des 3/4 ans par année scolaire

Période	Taux
2020/2021	82
2021/2022	63,7
2022/2023	71
2023/2024	79

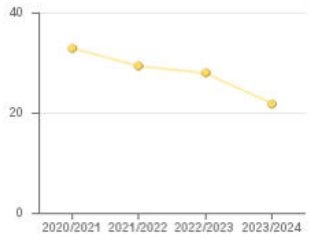


79% des enfants scolarisés de 3/4 ans ont bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle. L'expertise développée par nos professionnels de santé permet d'effectuer un bilan complet (dépistage neuro sensoriel, suivi médical, orientation spécialisée) en présence des parents. Les différences de taux de couverture sur les territoires sont expliquées par la nécessité de mobiliser certaines équipes sur l'importance de cette mission.



1.1.1.4 PERF - Taux d'enfants orientés vers un spécialiste suite au bilan de santé

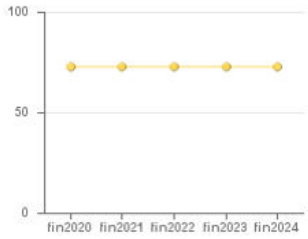
Période	Taux
2020/2021	33
2021/2022	29,4
2022/2023	28
2023/2024	22



Le taux d'enfants orientés suite à un dépistage sensoriel n'est pas exploitable car toutes les orientations sont confondues (cardiologie, orthopédie, psychiatrie, ORL, ophtalmologie, orthophoniste…). Le service PMI est en attente du déploiement du logiciel métier (partie BSM) pour pouvoir analyser les taux d'adressage en fonction des spécialités et évaluer les pratiques professionnelles.

1.1.1.5. PERF - Nombre de places en Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Savoie (CAMSP)

Période	Nombre
fin2020	73
fin2021	73
fin2022	73
fin2023	73
fin2024	73



A noter une extension de la capacité de 5 places du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce de Chambéry prévue en 2025.

Objectif opérationnel	*1.1.2. Renforcer l'accompagnement parental et aux aidants*

L'accompagnement parental se développe au plus près des lieux de vie par les équipes de PMI, ou PA/PH. Lorsque la situation est particulièrement complexe et sans solution adaptée aux besoins de l'enfant ou de l'adulte, un plan d'accompagnement global peut être mis en œuvre par la MDPH afin de mobiliser autrement les ressources existantes.
Consolider les parcours nécessite aussi la prise en compte des aidants (car leur accompagnement est de plus en plus développé) au travers de différentes actions, comme la sensibilisation sur le rôle d'aidant, la juste place, le risque d'épuisement, et par la mise en place de formations. Ces axes sont portés par des associations directement (ex : UNAFAM, l'APF, ASH...) ou par les services du conseil départemental (journée des aidants, formation des professionnels).

Objectif opérationnel	1.1.3. Garantir l'accès à l'information et aux droits

FOCUS SUR …

ACCUEILS TERRITORIALISES ET RELAIS DANS LES MAISONS FRANCE SERVICES

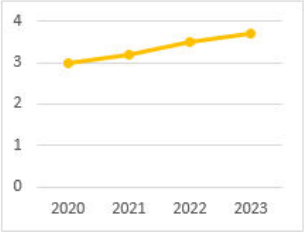
L'accueil par la MDPH de la Savoie est centralisé. Elle accueille et informe physiquement le public à Chambéry. Après une expérimentation menée en 2021 et 2022, la MDPH a désormais pérennisé, par conventionnement, des actions territorialisées afin de favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de handicap. Ainsi, la MDPH forme et accompagne les maisons France Services et les partenaires volontaires afin de proposer des points relais MDPH dans les territoires.

Ainsi, 17 points relais proposent un accueil de 1er niveau aux personnes en situation de handicap et à leurs proches aidants (information sur les droits, diffusion des formulaires de demande et aide au remplissage…).

La MDPH a également proposé 11 permanences délocalisées à la Maison sociale du Département d'Aix-les-Bains et en Maurienne.

1.1.3.1 PERF - Délais moyens de traitement des dossiers MDPH secteurs enfants et adultes

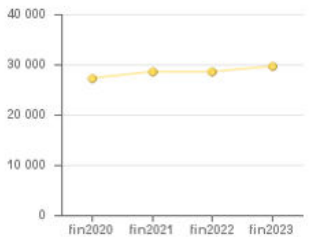
Période	Mois
2020	3
2021	3,2
2022	3,5
2023	3,7



Le délai moyen de traitement des demandes enregistre encore une hausse en 2023 tout en restant encore dans un délai moyen inférieur au délai légal de 4 mois. Cette augmentation résulte de l'absence d'agents et des remplacements tardifs notamment d'agents en charge de l'évaluation des besoins.
Ce délai moyen cache néanmoins une hétérogénéité des délais de réponse. La tendance 2024 est celle d'un délai de traitement encore élevé.

1.1.3.3 PERF - Nombre de décisions prises par la MDPH

Période	Nombre
fin2020	27 398
fin2021	28 684
fin2022	28 676
fin2023	29 786



En 2023, le nombre de décisions prises par la CDAPH enregistre une hausse par rapport à 2022 (+ 3,8 %). Cette hausse de l'activité étant moins importante que l'augmentation des demandes, le stock des demandes en attente de traitement augmente également et représentait, au 31 décembre 2023, plus de 33% du nombre de demandes déposées à la MDPH courant 2023.

Objectif opérationnel	1.1.4 Renforcer la coopération entre acteurs

L'ensemble des acteurs reste très mobilisé pour adapter les réponses et garantir les accompagnements, que ce soit en établissement ou au domicile même si les tensions RH sont prégnantes et sont autant de freins à la continuité des parcours et aux dynamiques partenariales.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. ☺

« Renforcer l'accompagnement précoce du handicap »

Les suivis médicaux et paramédicaux des enfants de moins de 6 ans effectués par les professionnels de PMI permettent de dépister les troubles du développement, les troubles sensoriels, et d'orienter les enfants vers un spécialiste pour une prise en charge précoce, au CAMSP et au CMP.

Les actions visant à favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les établissements d'accueil de jeunes enfants se poursuivent, en lien avec le pôle ressource handicap.

FOCUS SUR …

L'EXPOSITION *« CORPS, A QUOI REVES TU ? »*

L'exposition *Corps à quoi rêves-tu ?* rejoint désormais l'offre d'expositions itinérantes départementales « Artistes à emporter ». Elle a pour vocation de voyager aux 4 coins de la Savoie pour sensibiliser au handicap par une approche créative. Elle interroge les différences de chacun, les difficultés qu'elles peuvent susciter (discriminations, rejets et incivilités) et notre rapport au corps. L'implication forte des personnes en situation de handicap tout au long du processus d'échange et de création offre une exposition artistique avec de multiples portes d'entrée, supports du décloisonnement du secteur du handicap.



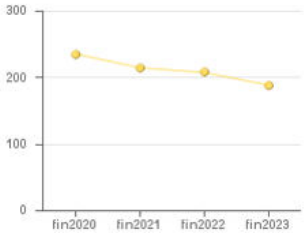
Inauguration de l'œuvre artistique,
« Corps, à quoi rêves-tu ? »

Photo de l'artiste Maria Landgraf présentant son œuvre.

Objectif politique	*1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée*
Objectif stratégique	*1.2. Renforcer le bien-vivre à domicile*
Objectif opérationnel	*1.2.1. Adapter l'offre d'accueil en favorisant l'inclusion en milieu ordinaire*

1.2.1.1 ACT - Nombre de bénéficiaires de l'ACTP

Période	Nombre
fin2020	236
fin2021	215
fin2022	208
fin2023	189



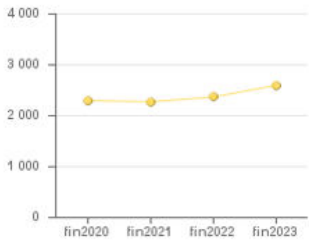
ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

1.2.1.1 ACT - Nombre de bénéficiaires de la PCH en Savoie

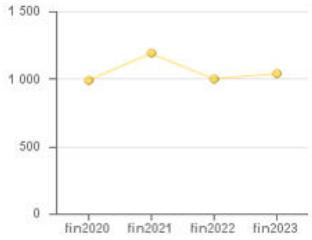
Période	Nombre
fin2020	2 296
fin2021	2 274
fin2022	2 365
fin2023	2 595



La PCH, qui remplace l'ACTP pour les 1ères demandes depuis 2005, est une prestation souple et plurielle, facilitant les réponses individualisées. La mise en place de la PCH parentalité a également été une nouvelle réponse pour les parents porteurs de handicap qui ont des enfants en bas âge. L'élargissement des critères de la PCH permet désormais un meilleur accompagnement des personnes souffrant d'un trouble psychique, mental, cognitif ou d'un trouble du neurodéveloppement. Ces évolutions législatives ont eu une incidence nette sur le nombre de bénéficiaires de la PCH.

1.2.1.2 ACT - Nombre de décisions d'accord de Prestations de Compensation du Handicap (PCH)

Période	Nombre
fin2020	991
fin2021	1 192
fin2022	1 004
fin2023	1 041



Le nombre de décisions d'accord de PCH est reparti à la hausse en 2023.

FOCUS SUR ...

ACTIONS D'INFORMATION ET DE FORMATION EN FAVEUR DES AIDANTS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

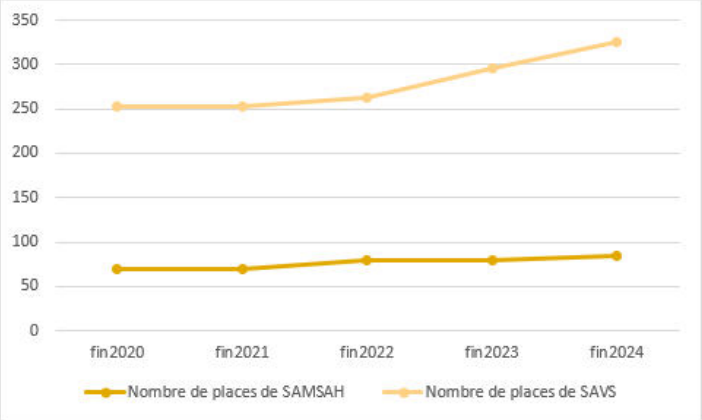
En lien avec la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie, le département a lancé un appel à projet pour le financement d'actions en faveur d'aidants de personnes en situation de handicap. Ont été retenus en 2024 les 2 projets suivants :

- l'Association ASH propose aux aidants familiaux des rendez-vous d'information animés par des professionnels et experts externes pour aborder les différentes spécificités du corps des jeunes en situation de handicap moteur et polyhandicap ainsi qu'une série d'ateliers autour de la médiation corporelle visant à proposer des outils de massage pour les familles et/ou les aidants,
- l'APEI de Chambéry propose un cycle de conférences / échanges et ciné-débat à destination des proches aidants, avec pour objectif de leur offrir différents formats d'échanges et de prise de connaissances (ex : échanges autour du traitement médicamenteux, autour des mesures de protection des majeurs en situation de handicap…).

Ainsi, 104 proches aidants qui ont pu bénéficier d'actions d'information et de formation sur 2024.

1.2.1.5 ACT - Nombre de places de SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) et en SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale) pour adultes handicapés

Période	Nombre de places de SAMSAH	Nombre de places de SAVS
fin2020	69	252
fin2021	69	252
fin2022	80	263
fin2023	80	296
fin2024	85	326



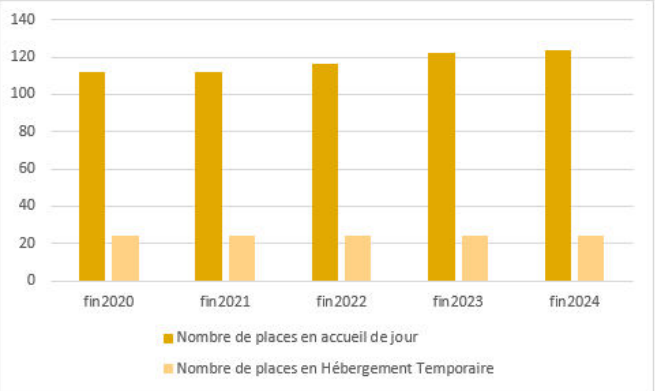
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé

SAVS : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale

Ces services, outils clés du maintien à domicile et de l'inclusion dans le milieu ordinaire, vont tendre à progresser dans les années à venir par transformation de l'offre. En effet, ces services qui s'associent à un logement de droit commun ou à de l'habitat inclusif, partagé voire résidence autonomie, répondent au souhait d'insertion croissant des adultes en situation de handicap.
Par ailleurs une plus grande flexibilité devient nécessaire pour adapter l'accompagnement (fonctionnement en file active pour un nombre de personnes accompagnées plus important, tenant compte du degré de soutien à apporter dans le temps).
En 2024, plusieurs SAVS ont vu le jour, et d'autres ainsi qu'un SAMSAH ont vu leur capacité augmentée pour répondre aux besoins locaux des bénéficiaires.

1.2.1.6 ACT - Nombre de places en accueil de jour et en hébergement temporaire en établissement pour personnes handicapées

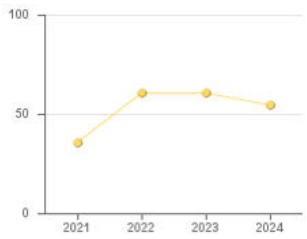
Période	Nombre de places en accueil de jour	Nombre de places en Hébergement Temporaire
fin2020	112	24
fin2021	112	24
fin2022	116	24
fin2023	122	24
fin2024	124	24



Les accueils temporaires et accueil de jour permettent à des personnes en situation de handicap d'être accompagnées en journée ou hébergées sur une période allant de quelques jours à plusieurs mois. Ces solutions sont des soutiens essentiels en termes de répit pour les aidants.
En 2024, l'augmentation du nombre de places en accueil de jour se poursuit, afin de répondre à un besoin croissant avec une diversification des modalités d'accueil permettant de répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires.

1.2.1.6 ACT - Taux d'occupation des places en Hébergement Temporaire pour personnes handicapées

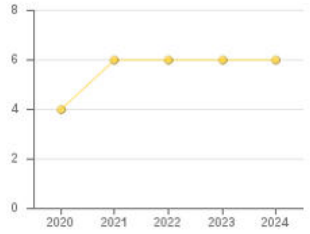
Période	Taux
2021	36,03
2022	60,75
2023	60,75
2024	54,79



L'hébergement temporaire est mobilisé pour du répit ou des phases de préparation à l'entrée en établissement.
Les difficultés RH, encore prégnantes en 2024, ont contraint les gestionnaires à geler parfois les accueils temporaires pour permettre un accueil des résidents permanents dans les meilleures conditions.

1.2.1.7 ACT - Nombre de places en Institut Médico-Educatif (IME) de week-end

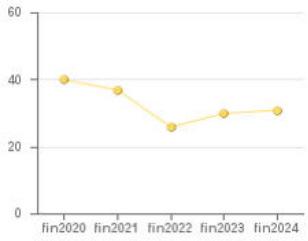
Période	Nombre
2020	4
2021	6
2022	6
2023	6
2024	6



Ces places, installées depuis 2020 sur le territoire d'Aix-les-Bains par l'APEI d'Aix ont une vocation départementale (financement par l'ARS). Elles apportent une réponse à des situations complexes (dont celles relevant de l'aide sociale à l'enfance et du handicap) et à des besoins de répit pour les parents.
L'IME Marlioz est ainsi ouvert les week-ends, et les demandes montrent qu'il y a un besoin sur le département. 18 jeunes ont ainsi été accueillis à un rythme différencié en fonction des besoins sur l'année 2024.

1.2.1.8 ACT - Nombre de places en accueil familial pour adultes handicapés

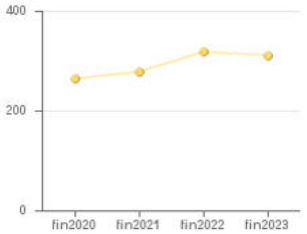
Période	Nombre
fin2020	40
fin2021	37
fin2022	26
fin2023	30
fin2024	31



Le nombre de places est de nouveau stable après une baisse enregistrée pendant plusieurs années. Cette activité est peu développée en Savoie, car cela nécessite des habitats grands et adaptés.

1.2.1.10 ACT - Nombre de bénéficiaires de l'Aide Sociale Aide-ménagère ayant un droit ouvert au 31 décembre (DREES)

Période	Nombre
fin2020	265
fin2021	279
fin2022	319
fin2023	312



De nombreuses personnes en situation de handicap et de plus en plus âgées vivent seules à domicile, augmentant ainsi leur besoin d'aide pour l'entretien de leur logement. Néanmoins, après une hausse continue des bénéficiaires de l'aide sociale aide-ménagère pendant plusieurs années, le nombre de bénéficiaires est stable par rapport à l'année précédente.

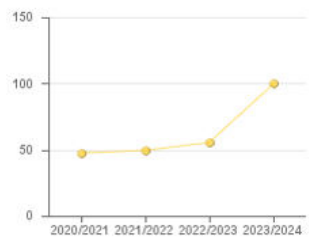
Objectif opérationnel	*1.2.2 Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des élèves et étudiants en situation de handicap*

Le Département poursuit son effort en faveur de la scolarisation des élèves handicapés, le nombre de circuits et d'élèves pris en charge continuent à augmenter.



1.2.2.1 ACT - Nombre d'élèves et étudiants indemnisés par année scolaire

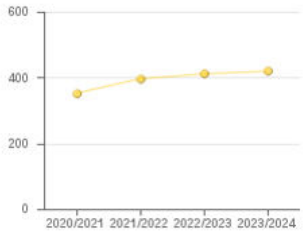
Période	Nombre
2020/2021	48
2021/2022	50
2022/2023	56
2023/2024	100



Le nombre d'élèves et étudiants indemnisés a très fortement augmenté, en raison d'une hausse du pourcentage d'élèves choisissant ce mode de prise en charge (20,16% contre 11,94% en 2022-23). C'était l'un des objectifs de la refonte des modalités de calcul effective depuis la rentrée 2022. Parmi ces 100 indemnisations, 20 sont le remboursement de l'abonnement annuel à un réseau de transport en commun.

1.2.2.1 ACT - Nombre d'élèves et étudiants transportés par année scolaire

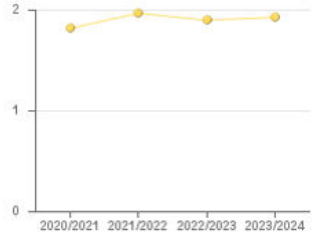
Période	Elèves
2020/2021	354
2021/2022	398
2022/2023	413
2023/2024	421



Le nombre élèves transportés poursuit sa légère hausse (dont 25 élèves qui bénéficient également d'une indemnisation car il s'agit de familles où les parents peuvent assurer le transport de leur enfant certains jours et bénéficier d'un transport adapté pour le reste de la semaine).
Le rythme d'évolution est plus faible que les deux dernières années : + 1,94% par rapport à 2022-2023.

1.2.2.2 PERF - Nombre moyen d'élèves transportés par circuit

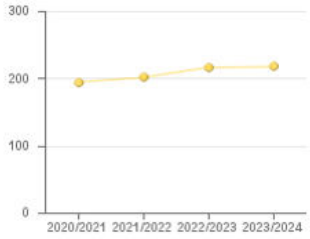
Période	Nombre
2020/2021	1,82
2021/2022	1,97
2022/2023	1,9
2023/2024	1,93



Le nombre moyen d'élèves par circuit est stable, il est hétérogène selon les zones géographiques. La part des collégiens et lycéens (distance plus importante et adaptation des emplois du temps) peut expliquer la difficulté à regrouper les enfants sur un même circuit.

1.2.2.3 ACT - Nombre de circuits mis en œuvre par année scolaire pour le transport d'élèves en situation de Handicap

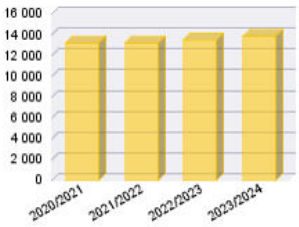
Période	Nombre
2020/2021	195
2021/2022	202
2022/2023	217
2023/2024	218



Le nombre de circuit est stable en raison de la stabilité des effectifs globaux pris en charge.

1.2.2.4 PERF - Coût moyen du circuit

Période	Euros
2020/2021	13 140
2021/2022	13 102
2022/2023	13 487
2023/2024	13 759



Le coût moyen par circuit a légèrement augmenté sous l'effet de la révision annuelle des prix, de la hausse du nombre de kilomètres par circuit et parfois de tarifs élevés quand les circuits sont mis en place en cours d'année.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. 😐

« Renforcer le bien-vivre à domicile »

Pour accompagner les personnes dont le projet de vie est le domicile et amplifier l'accès au droit commun, différentes actions sont menées comme le développement de SAVS (+30 places en 2024) et accueil de jour (+2 places en 2024), le déploiement de l'habitat inclusif, ou la sensibilisation au handicap pour modifier les regards et lever les freins de l'intégration.

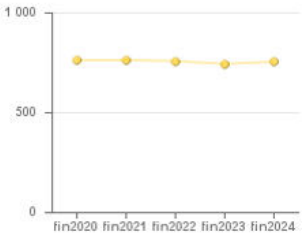
La prestation de compensation du handicap est fortement mobilisée pour adapter l'accompagnement, et des appuis spécifiques sont proposés pour être au plus juste du besoin. Pour favoriser le maintien dans les logements, le service d'ergothérapie de la MDPH réalise ainsi de nombreuses visites à domicile et propose des aménagements.

Objectif politique	*1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes notamment les plus fragiles et garantir une offre territoriale adaptée*
Objectif stratégique	*1.3. Mieux adapter l'accueil en établissement aux différents besoins des personnes handicapées*

Objectif opérationnel	*1.3.1. Renforcer la diversification de l'offre territoriale en établissements pour répondre à l'individualisation des parcours des personnes handicapées*

1.3.1.1 ACT - Nombre de places en hébergement permanent pour personnes handicapées

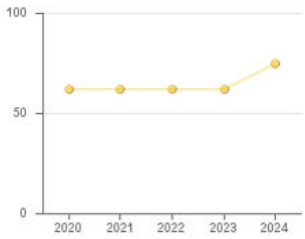
Période	Nombre
fin2020	764
fin2021	764
fin2022	759
fin2023	745
fin2024	756



Le nombre global de places en hébergement permanent est en hausse pour l'année 2024 via l'extension de capacité du Foyer d'Accueil Médicalisé de Grésy-sur-Aix, entrée en service en septembre 2024. Plusieurs places sont encore mobilisées pour travaux et/ou relocalisation en 2024. La capacité augmentera donc en 2025 sur les dispositifs de foyer de vie et de foyer d'accueil médicalisé.

1.3.1.2 ACT - Nombre de places dédiées aux personnes handicapées vieillissantes

Période	Nombre
2020	62
2021	62
2022	62
2023	62
2024	75

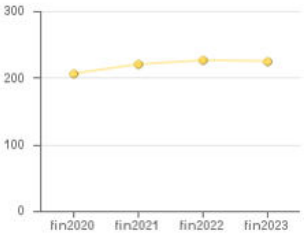


Le nombre de places a fortement augmenté en 2024 grâce à la mise en service de nouvelles places de foyer d'accueil médicalisé pour personnes handicapées vieillissantes sur le bassin aixois. Pour tenir compte des besoins en soins accrus, des places de foyer de vie ont été transformées en places de foyer d'accueil médicalisé.
En 2024, plusieurs projets de transformations progressives de places de foyer d'hébergement vers des places de foyer de vie ont été initiées et un effort financier important a été déployé pour permettre un accueil en journée des travailleurs d'ESAT retraités et en attente de places en foyer de vie ou en EHPAD.

Objectif opérationnel	*1.3.2. Garantir aux personnes handicapées une prise en charge dans les établissements adaptée à leurs besoins et éviter les ruptures de parcours*

1.3.2.2 ACT - Nombre de personnes handicapées en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et en Unité de Soins de Longue Durée (USLD) bénéficiaires de l'aide sociale

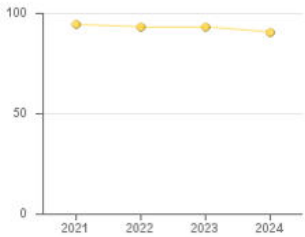
Période	Nombre
fin2020	207
fin2021	221
fin2022	227
fin2023	226



Près d'un ¼ des personnes handicapées accueillies en établissement médico-social le sont en EHPAD.

1.3.2.4 ACT - Taux d'occupation des places en hébergement permanent pour personnes handicapées (foyer d'hébergement, foyer de vie et foyer d'accueil médicalisé)

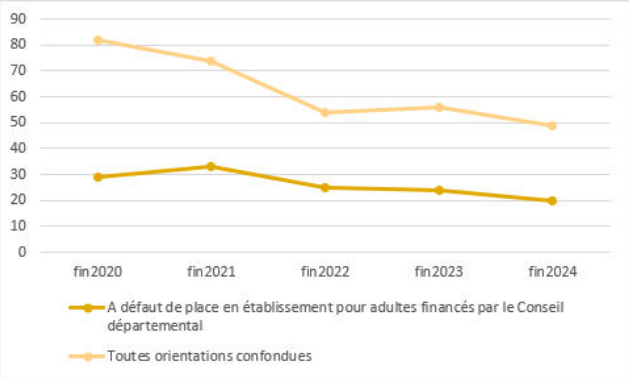
Période	Taux
2021	94,59
2022	93,47
2023	93,47
2024	90,86



A la baisse du taux liée le plus souvent aux vacances de places lorsque les personnes sont hospitalisées ou retournent en famille le temps d'un rétablissement (ou d'une réorientation), se sont ajoutées en 2024 des difficultés RH qui ont contraint certains établissements à geler les admissions. Cela explique la baisse entre 2023 et 2024.

1.3.2.5 PERF - Nombre de jeunes maintenus en établissement pour enfants au-delà de 20 ans, à défaut de place en établissement pour adultes financés par le Conseil départemental (dispositif amendement CRETON), ou toutes orientations confondues (dispositif amendement CRETON)

Période	A défaut de place en établissement pour adultes financés par le Conseil départemental	Toutes orientations confondues
fin2020	29	82
fin2021	33	74
fin2022	25	54
fin2023	24	56
fin2024	20	49



Le nombre de situations de jeunes adultes maintenus en secteur enfance au-delà de 20 ans (amendement CRETON) connait toujours une inflexion mais désormais beaucoup moins marquée.

Objectif opérationnel	*1.3.3 Renforcer la qualité de prise en charge*

La qualité de prise en charge est analysée en continu lors des échanges fréquents avec les gestionnaires d'établissements et au travers de plusieurs outils :

- les évaluations externes auxquelles les établissements sont soumis tous les 5 ans par des organismes extérieurs habilités,
- le traitement et le suivi des signalements d'évènements indésirables graves ou encore des plaintes transmises par les familles,
- les négociations des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, par lesquels des orientations sont fixées sur le volet qualité,
- le renforcement des contrôles.

FOCUS SUR …

OUVERTURE DE L'EXTENSION DU FOYER D'ACCUEIL MEDICALISÉ DE GRÉSY-SUR-AIX

En septembre 2024, le Foyer d'Accueil Médicalisé de Grésy-sur-Aix a pu mettre en service son extension à destination des personnes handicapées vieillissantes.

A l'origine, cette extension était prévue pour accueillir 6 places de foyer de vie, 6 places de foyer d'accueil médicalisé et un espace dédié pour les 3 places d'accueil de jour du Foyer d'Accueil Médicalisé.

Via le plan *« 50 000 solutions »* lancé au niveau national, l'ARS a pu contribuer à la médicalisation de l'ensemble des places. Ainsi, au regard du bâtiment et des besoins, ce sont finalement 13 nouvelles places d'accueil médicalisé qui ont pu être installées sur une nouvelle aile, reliée au bâtiment existant par une passerelle fermée. L'ensemble de la structure est situé dans un terrain verdoyant et bien aménagé.



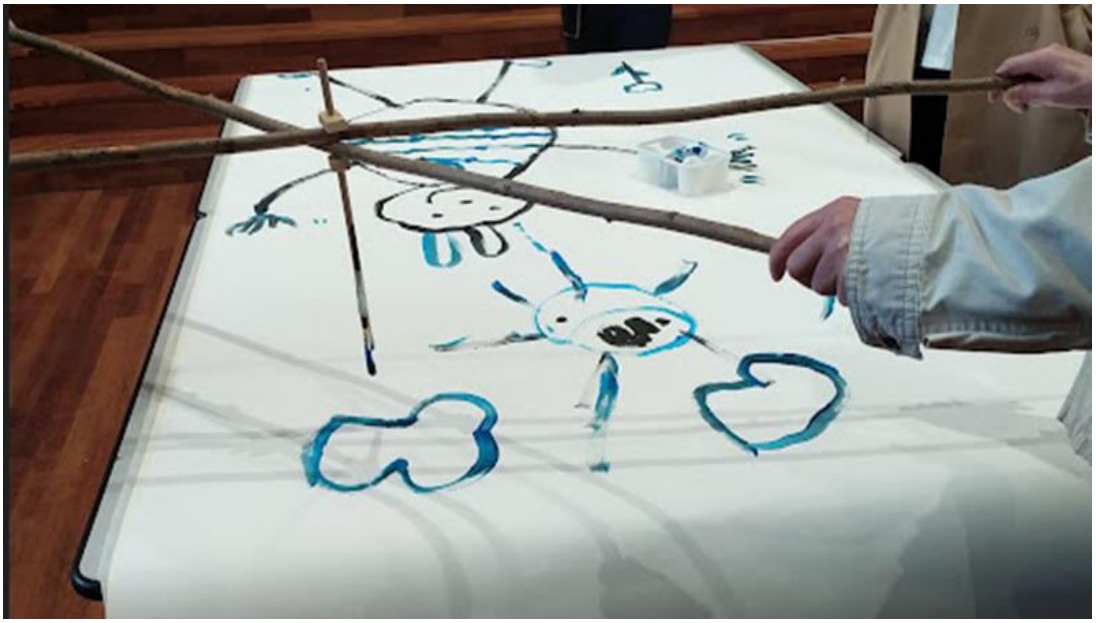
Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.

« Mieux adapter l'accueil en établissement aux différents besoins des personnes handicapées »

L'enjeu pour le Département est d'accompagner les établissements dans leur transformation pour plus d'intégration dans leur environnement avec des modalités d'accueil plus diversifiées et modulables (accueil de jour, séquentiel, temporaire). De même, il s'agit de tenir compte de l'évolution des besoins en favorisant la libre expression et l'autodétermination. Cela explique le mouvement de transformation de places de foyers d'hébergement pour des personnes en capacité de travailler en places de foyer de vie. Les foyers de vie proposent en effet des activités occupationnelles et sociales adaptées à toute situation de handicap pour des personnes ne pouvant pas exercer une activité professionnelle.

L'enjeu est également celui d'une ouverture toujours plus accrue vers le milieu ordinaire que ce soit par des activités associatives, sportives ou encore l'accès à l'offre culturelle.

En outre, le Département a renforcé sa politique de contrôle de la qualité des établissements. En 2024, un foyer d'hébergement ainsi qu'un service d'accompagnement à la vie sociale ont ainsi fait l'objet d'un contrôle qui a débouché sur des préconisations d'améliorations.



4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURES	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100 %
1.3. Mieux adapter l'accueil en établissement aux différents besoins des personnes handicapées	**4H2** Améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes	Compte tenu du vieillissement des personnes handicapées, une nécessaire adaptation des dispositifs PH doit être favorisée, ainsi qu'une transversalité des dispositifs PA et PH et un développement des alternatives « logements adaptés ».	Depuis 2017, la question du vieillissement demeure et 12 places pour personnes handicapées vieillissantes inscrites au schéma restent à mettre en place, mais un projet est en cours sur Aix les Bains. Finalement fin 2024, ce sont 13 places médicalisées qui ont été ouvertes sur le Bassin Aixois.				☺	
	4H3 Révision de la tarification des foyers d'hébergement	Mettre fin à un dispositif extra règlementaire complexifiant la tarification et le suivi pour les établissements	Signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) depuis 2017 ; ne reste que 2 associations non couvertes. Fin 2025, il ne restera qu'un opérateur hors CPOM.				☺	
	4H4 Optimiser l'offre des établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes handicapées	Avec le développement du maintien à domicile, la demande d'hébergement complet tend à se réduire. L'offre de service doit se diversifier et les règles de facturation évoluer tout en optimisant l'occupation des places au regard des listes d'attente	Mise en œuvre progressive depuis début 2017, avec la signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)				☺	

La transformation de l'offre sera travaillée dans le cadre de l'élaboration du prochain schéma unique des solidarités 2025-2029, en adéquation avec la déclinaison régionale pilotée par l'ARS du plan national « 50 000 solutions médico-sociales ».

Parmi les axes d'ores et déjà identifiés :

- La médicalisation de certains foyers de vie pour tenir compte des besoins de soins des publics accueillis. Plusieurs places ont déjà été médicalisées en 2024.
- L'amélioration de l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes, en s'appuyant notamment sur les constats et les axes décrits dans le rapport de la Cour de compte dédié publié en septembre 2023. En septembre 2024, 13 places médicalisées pour personnes handicapées vieillissantes ont été ouvertes.
- La transformation de places de foyers d'hébergement en places de foyers de vie pour tenir compte du nombre de travailleurs d'ESAT n'étant plus en mesure de travailler, ou de publics qui, quoiqu'il en soit, ne peuvent accéder aux prérequis d'un travail en ESAT. Pour les travailleurs d'ESAT, par ailleurs, des solutions alternatives telles que l'habitat inclusif peuvent mieux correspondre à leur projet de vie.
- Le développement d'accueils de jour et d'hébergements temporaires pour mieux répondre aux besoins de répit des aidants.
- Le développement de SAMSAH (Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) notamment pour les personnes TSA, pour permettre le maintien à domicile des personnes en situation de handicap. En 2024, le SAMSAH du Centre Hospitalier Spécialisé a bénéficié d'une extension de capacité de 5 places pour la création du SAS Bleu.



Cohésion sociale

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commissions d'élus : **5ième commission**

Directions concernées :

- **Pôle Social – Direction du développement et de l'inclusion sociale**
- **Pôle Social – Maisons sociales du Département**



Journées de la cohésion sociale

(novembre 2024)

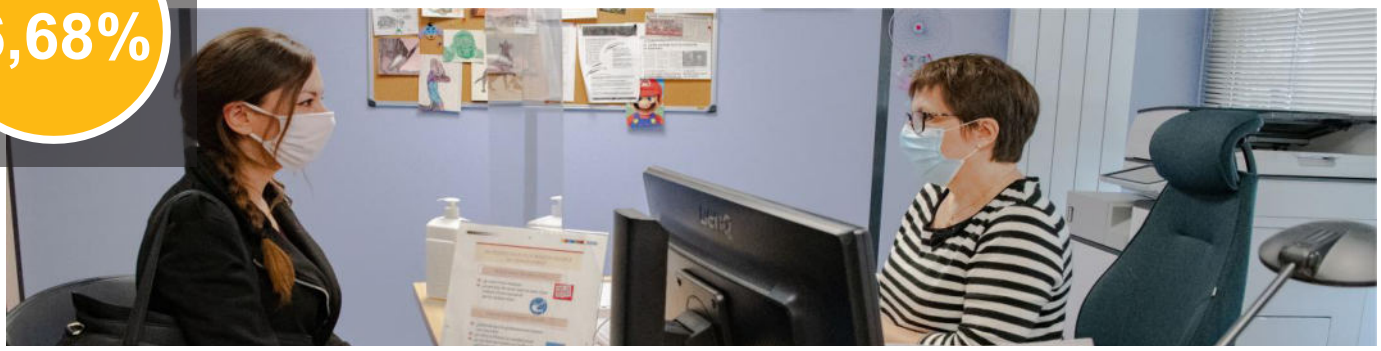
SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

SYNTHESE 377
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 380
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 384
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 387
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 393

6,68%

SYNTHESE – POLITIQUE COHÉSION SOCIALE



Chef de file de l'insertion et de l'action sociale de proximité sur son territoire, le Conseil départemental intervient pour prévenir les situations de marginalisation, promouvoir les droits fondamentaux de chacun et assurer l'insertion des populations les plus fragiles.

Contexte

L'année 2024 s'inscrit dans un contexte de ralentissement de l'activité économique.
Le nombre de demandeurs d'emploi augmente à nouveau depuis 2023 et s'établit à 5,2% au dernier trimestre 2024.
Le nombre de foyers allocataires du Revenu de Solidarité Active augmente : +6,4% entre décembre 2023 et décembre 2024 (5 847 foyers).
30 % des foyers sont des familles monoparentales avec enfant(s) et 64% ont une ancienneté dans le dispositif RSA depuis 2 ans et plus.

Enjeux

- Accompagner les personnes vers l'autonomie dans une démarche coordonnée et cohérente en matière d'insertion et de logement.
- Garantir l'accès aux droits pour les personnes les plus fragilisées.
- Structurer l'offre d'insertion en soutenant l'accès à l'emploi.
- Développer des coopérations avec les autres opérateurs en lien avec les publics fragiles.
- Améliorer l'accompagnement global des personnes.

Principales réalisations

- La mise en place au 1er janvier d'une mission France Travail composée d'un chef de projet et 1 chargée de mission « processus cible et Académie France Travail ».
- La préparation de la réforme liée à la Loi pour le plein emploi avec un parcours d'accompagnement rénové et la création d'un 3eme parcours socio-professionnel.
- Soutien aux entreprises d'insertion par l'activité économique.
- Expérimentation d'une Prestation Santé Employabilité.
- La mise en œuvre d'un pacte local des solidarités contractualisé avec les services de l'Etat.
- Poursuite du travail d'articulation avec les organismes de protection sociale pour le traitement des situations complexes d'accès aux droits
- Mise en place d'un canal privilégié avec la CAF, tous les 15 jours, pour la résolution des situations bloquées en accès aux droits CAF
- Poursuite des webinaires de sensibilisation sur les prestations sociales
- Contribution à deux forums sur l'accès aux droits

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2024 :

45 millions d'euros *(CA 2024)*

202,25 ETP *(Equivalents Temps Plein)* en moyens annuels dédiés à la politique

5 847 foyers allocataires du RSA (décembre 2024)

185 allocataires du RSA ayant signé un contrat aidé cofinancé par le Département

2 906 aides financières du Fonds de Solidarité pour le Logement accordées en 2024

806 personnes entrées en accompagnement renforcé par France Travail (ex Pôle Emploi) et les services sociaux

L'action territoriale

L'accompagnement social effectué par les travailleurs sociaux du Département est réalisé auprès des publics les plus éloignés de l'emploi. Il concerne principalement l'accès aux droits, à la santé, le maintien du lien social, l'autonomie financière, le soutien à la parentalité, l'accès et le maintien dans le logement et l'orientation vers les outils d'accès à l'emploi (7 252 actions d'insertion inscrites dans les Contrats d'Engagements Réciproques en 2024).

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

- Déploiement de la réforme « France Travail », mise en place des comités locaux pour l'emploi, utilisation des nouveaux outils
- Ecriture du nouveau Plan Départemental pour l'amélioration du Logement et de l'Hébergement des personnes défavorisées ainsi que du schéma d'accueil des gens du voyage
- Poursuite du plan d'actions de l'action sociale de proximité en les intégrant dans les différents schémas départementaux
- Réflexion pour de nouveaux axes du plan départemental d'insertion.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Le contexte inflationniste ralentit mais marque tout de même un ralentissement de l'activité économique.

En Savoie, le taux de chômage avoisine une situation de quasi « plein-emploi » (5 % selon l'organisation internationale du travail). La tendance légèrement à la hausse observée sur l'année 2023 marque le pas et se stabilise entre 5,2 % (trimestres 2 et 4) et 5,4% (trimestres 1 et 3).
Toutefois, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C) augmente de 3,0 % sur un trimestre (soit +900 personnes) et de 4,7 % sur un an et s'établit en moyenne à 30 920 au quatrième trimestre 2024.
Cette tendance laisse à penser que la situation de l'emploi se détériore progressivement.

En ce qui concerne les bénéficiaires du RSA, après avoir diminué de façon constante entre 2020 et 2023, le nombre de foyers allocataires repart à la hausse à compter du 2eme trimestre 2024 pour atteindre 5 847 foyers en décembre (+6,4% entre décembre 2023 et décembre 2024). Il s'agit d'un public davantage éloigné du marché de l'emploi qu'il convient d'accompagner dans la durée et de manière soutenue face à l'ensemble des difficultés qui les empêchent de sortir durablement de la précarité.

Le Service Public de l'Emploi déployé jusqu'à la fin 2023 avait permis de conduire des actions sur 3 axes qui sont consolidés à l'aune de la Loi pour le plein emploi et la réforme dite « France travail » :

1. L'entrée dans le parcours : un travail de préparation de la délégation de l'orientation des bénéficiaires du RSA à l'opérateur France travail avec la mise en œuvre d'un arbre de décision, la préparation du déploiement d'un outils commun permettant le partage de données liées au parcours d'insertion.
2. Le suivi du parcours : la construction d'un parcours d'accompagnement adapté aux créateurs d'entreprises bénéficiaires du RSA avec un nouveau marché de diagnostic technico-économique, le déploiement d'une action santé-employabilité permettant d'identifier les potentiels et la création d'une troisième voie de parcours socio-professionnel.
3. La lisibilité de l'offre avec le déploiement de l'outil numérique DORA en Savoie, afin de permettre le référencement de l'offre d'insertion.

FOCUS SUR …

ACADÉMIE FRANCE TRAVAIL : UN PORTAIL POUR DÉVELOPPER UNE CULTURE PROFESSIONNELLE COMMUNE

Fin 2024, France Travail lance l'Académie France Travail, un nouveau portail en ligne et accessible à plus de 160 000 professionnels que compte le Réseau pour l'Emploi. Cet outil a pour vocation de créer **un socle commun** et **une coopération plus étroite** entre les différents professionnels de l'emploi, de l'insertion et de la formation dans l'accompagnement de leurs bénéficiaires.

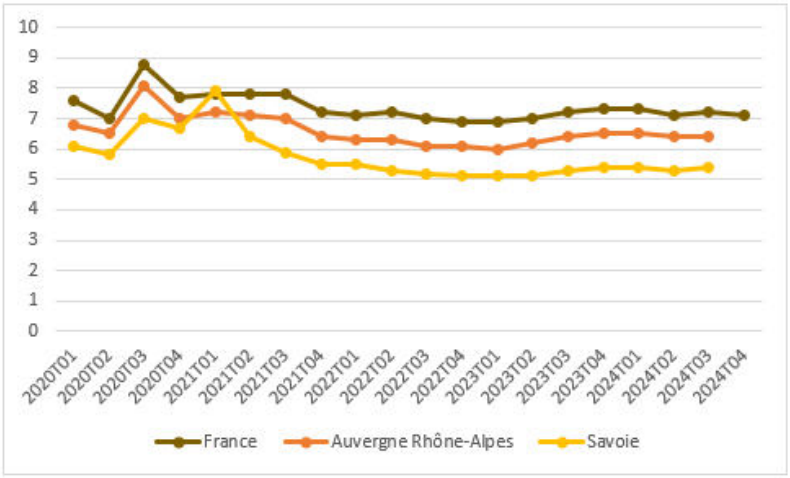
Ce portail propose des vidéos, tutoriels, webinaires, modules de e-learning, mais également des formations en présentiel et des ateliers… Ce nouvel espace de ressources vise à offrir :

1. **Un meilleur accompagnement des allocataires du RSA :**
   - Formation sur le diagnostic socio-professionnel,
   - Formation sur la construction de parcours d'insertions adaptés,
   - Présentation de différents outils pour favoriser le retour à l'emploi et la levée des freins sociaux, etc.
2. **Une meilleure compréhension des dispositifs de France Travail,** grâce à différents contenus pour améliorer ses connaissances des dispositifs existants.
3. **Le développement de ses compétences humaines et professionnelles,** par des formations sur de multiples thèmes (évolution réglementaire, le travail en réseau …).

« L'enjeu est surtout de réussir à mieux se comprendre et se coordonner pour offrir des parcours plus adaptés aux demandeurs d'emploi et un accompagnement plus ciblé aux entreprises » (Caroline Comte – Directrice du Programme Académie France Travail).

CONT 1- Taux de chômage de la Savoie, de la région AURA et de la France métropolitaine (Source DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes)

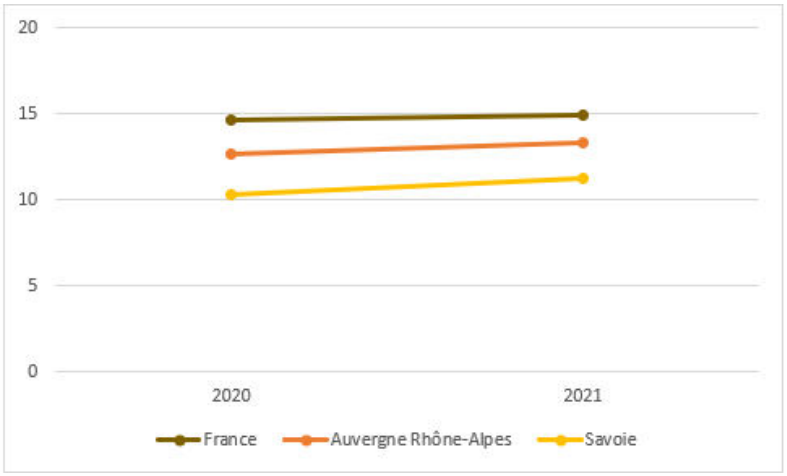
Période	France	Auvergne Rhône-Alpes	Savoie
2020T01	7,6	6,8	6,1
2020T02	7	6,5	5,8
2020T03	8,8	8,1	7
2020T04	7,7	7	6,7
2021T01	7,8	7,2	7,9
2021T02	7,8	7,1	6,4
2021T03	7,8	7	5,9
2021T04	7,2	6,4	5,5
2022T01	7,1	6,3	5,5
2022T02	7,2	6,3	5,3
2022T03	7	6,1	5,2
2022T04	6,9	6,1	5,1
2023T01	6,9	6	5,1
2023T02	7	6,2	5,1
2023T03	7,2	6,4	5,3
2023T04	7,3	6,5	5,4
2024T01	7,3	6,5	5,4
2024T02	7,1	6,4	5,3
2024T03	7,2	6,4	5,4
2024T04	7,1		



Le taux de chômage de la Savoie est en légère hausse ce qui doit nous conduire à faire évoluer les axes de notre politique d'insertion.

CONT 2- Taux de ménages vivant sous le seuil de pauvreté en Savoie (à 60 % du niveau de vie médian), en région AURA et en France Métropolitaine

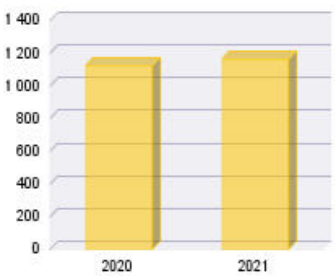
Période	France	Auvergne Rhône-Alpes	Savoie
2020	14,6	12,7	10,3
2021	14,9	13,3	11,2



<u>Définition</u> : Proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au seuil de pauvreté (exprimé en euros). Par convention, on privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

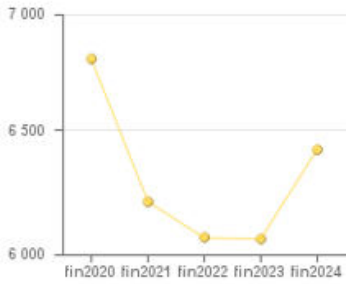
CONT 3- Valeur mensuelle du seuil de pauvreté (à 60 % du niveau de vie médian)

Période	Euros
2020	1 120
2021	1 158



CONT 4- Nombre de bénéficiaires du RSA en Savoie

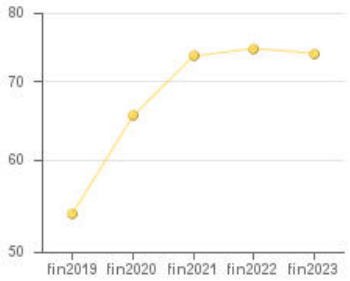
Période	Nombre
fin2020	6 803
fin2021	6 210
fin2022	6 066
fin2023	6 063
fin2024	6 422



La forte hausse du nombre d'allocataires du RSA, due à la crise sanitaire, avait été absorbée par la dynamique de reprise économique. L'année 2024 voit le nombre d'allocataires savoyards augmenter de 6,4% en un an.
Parallèlement, nous constatons que 64% des bénéficiaires sont dans le dispositif depuis plus de 2 ans. Une stagnation qui confirme le besoin d'un accompagnement plus intense pour les publics les plus fragilisés.

CONT 5- Taux de bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail au 31 décembre en Savoie

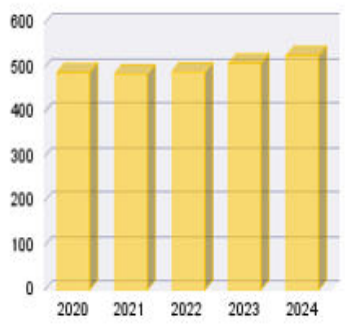
Période	Taux
fin2019	54
fin2020	65,4
fin2021	73,55
fin2022	74,7
fin2023	74



Avec la loi pour un retour au plein emploi, les B RSA sont automatiquement inscrits à France Travail.

CONT 7- Montant moyen mensuel annualisé du RSA par foyer allocataire en Savoie

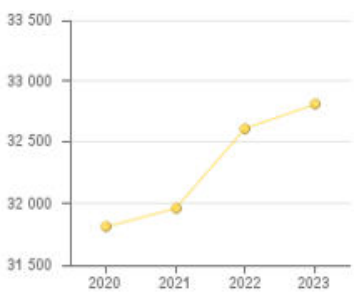
Période	Euros
2020	486,88
2021	483,77
2022	488,57
2023	507,76
2024	524,35



Le RSA est une allocation différentielle. Son montant varie en fonction de la composition et des revenus de substitution du foyer.
D'autre part, son montant forfaitaire est revalorisé chaque 1er avril, ce qui explique la légère augmentation régulière observée.

CONT 8- Nombre de logements sociaux proposés à la location (Logements à louer et loués)

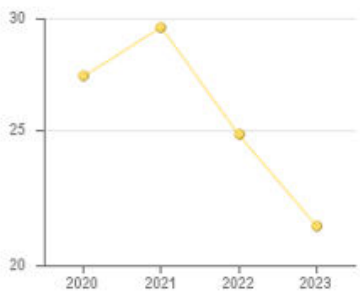
Période	Nombre
2020	31 811
2021	31 960
2022	32 609
2023	32 804



Malgré un contexte de marché tendu, sur les 35 396 logements sociaux décomptés en Savoie en 2023, 32 804 sont proposés à la location : ce nombre évolue positivement au fil des années.

CONT 9- Taux de logements sociaux attribués sur demandes locatives sociales en instance en Savoie

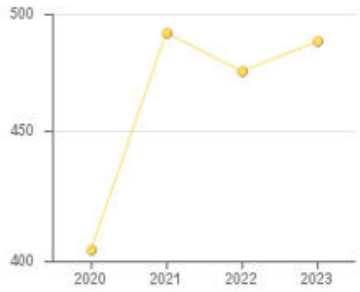
Période	Taux
2020	27,3
2021	29,6
2022	24,8
2023	21,36



En 2023, 14 220 demandes de logement social ont été enregistrées en Savoie et 3 037 ont fait l'objet d'une attribution, soit un taux de 21.36%.

CONT 10- Nombre d'attributions de logement social aux ménages prioritaires (indicateur PDALHPD)

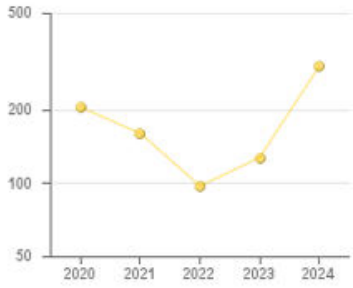
Période	Nombre
2020	404
2021	492
2022	475
2023	488



En 2023, la baisse du taux de rotation observée chez les bailleurs sociaux a entraîné une stagnation des entrées dans les lieux entre 2022 et 2023, constatées également pour le public prioritaire de l'État passant de 475 à 488 ménages logés.
En parallèle, la baisse du nombre d'enregistrement de demandes prioritaires (516 en 2023) est principalement liée à l'étude qualitative des situations menée par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) en amont de chaque demande.

CONT 11- Nombre de constructions de logements en Prêt Locatif Aidé d'Intégration agréés (PLAI) pour les personnes en situation de grande précarité

Période	Nombre
2020	206
2021	161
2022	98
2023	128
2024	304



Après une baisse entre 2020 et 2022, le nombre de constructions de logements en PLAI a augmenté depuis : les bailleurs sociaux ont intégré l'effort de production de PLAI mais l'équilibre des opérations est difficilement atteignable.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

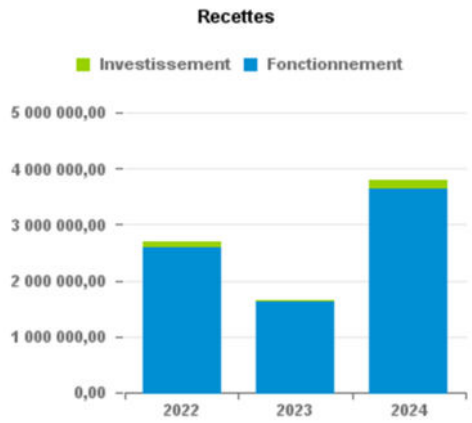
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

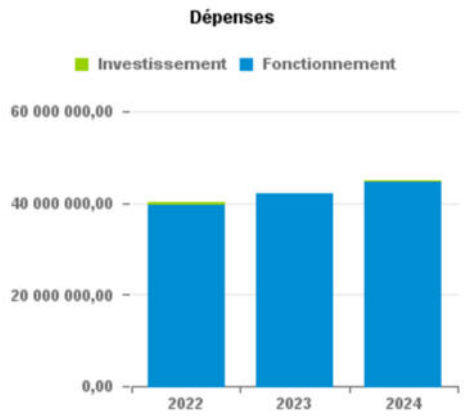
Secteurs budgétaires et non budgétaires de la politique SOCIAL COHESION

SECTEURS BUDGETAIRES
ACTION SOCIALE DE PROXIMITE
INSERTION RSA
LOGEMENT

Dépenses Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 11 Mars 2025	
	Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
ACTION SOCIALE DE PROXIMITE	1 101 950,06	11 000,00	1 345 873,12	30 000,00	2 131 003,05	55 000,00
INSERTION RSA	36 339 906,07	14 000,00	38 137 982,79	41 000,00	40 008 515,87	65 000,00
LOGEMENT	2 013 376,80	574 626,17	2 497 576,50	140 000,00	2 406 713,42	340 719,44
Dépenses par section :	**39 455 232,93**	**599 626,17**	**41 981 432,41**	**211 000,00**	**44 546 232,34**	**460 719,44**
	total année : 40 054 859,10		**total année : 42 192 432,41**		**total année : 45 006 951,78**	

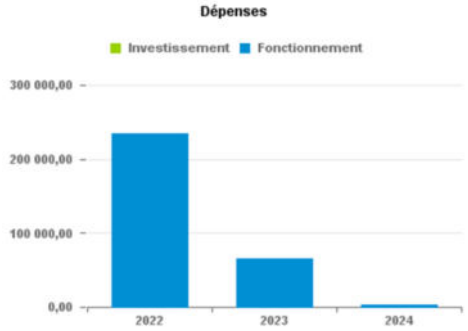
Recettes Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 11 Mars 2025	
	Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
ACTION SOCIALE DE PROXIMITE	29 750,00		84 564,06		926 853,13	
INSERTION RSA	2 370 509,41		1 320 171,89		2 457 106,18	
LOGEMENT	192 171,25	114 952,15	215 504,96	18 189,44	248 514,58	162 234,08
Dépenses par section :	**2 592 430,66**	**114 952,15**	**1 620 240,91**	**18 189,44**	**3 632 473,89**	**162 234,08**
	total année : 2 707 382,81		**total année : 1 638 430,35**		**total année : 3 794 707,97**	

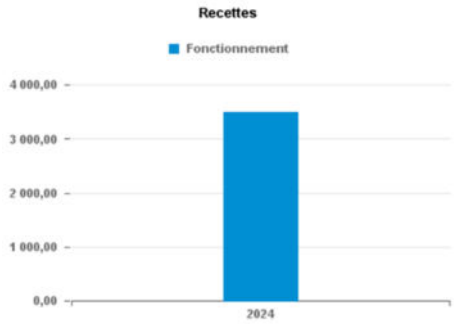




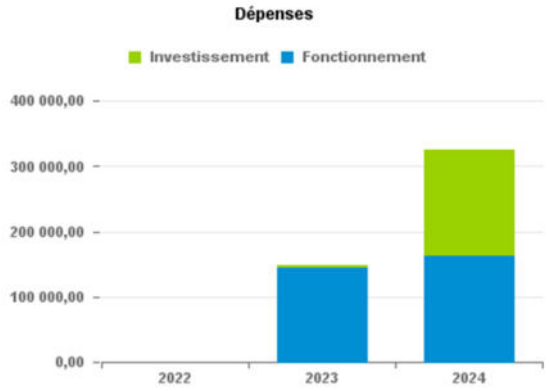
Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 11 mars 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DDIS	234 214,00	0,00	65 478,00	0,00	3 500,00	0,00
	total année : 234 214,00		total année : 65 478,00		total année : 3 500,00	

Recettes - CTS 3E GENERATION	CA 2024 données au : 11 mars 2025
	Recette Fonctionnement
PSD DDIS	3 500,00





Dépenses - Contrats départementaux	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 11 mars 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DDIS	0,00	0,00	144 831,00	4 185,00	162 537,80	162 556,60
	total année : 0		total année : 149 016		total année : 325 094,4	





Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
COHESION SOCIALE	COHESION SOCIALE	PSD	DGA	0,39	0,35	0,34
		PSD	DDIS	5,84	7,89	0
		PSD	MSD	34,18	32,88	35,88
	Sous-total du secteur			40,41	41,12	36,22
	INSERTION RSA	PSD	DGA	0,39	0,35	0,34
		PSD	DDIS	8,93	11,17	13,36
	Sous-total du secteur			9,32	11,52	13,7
	LOGEMENT	PSD	DGA	0,39	0,35	0,34
		PSD	DDIS	3,8	5,3	3,64
	Sous-total du secteur			4,19	5,65	3,98
	ACTION SOCIALE DE PROXIMITE/ POLYVALENCE	PSD	DGA	0,59	0,52	0,51
		PSD	DDIS	1,57	2,19	8,98
		PSD	MSD	137,99	135,86	136,86
		PSD	SG	2	2	2
	Sous-total du secteur			142,15	140,57	148,35
TOTAL tous effectifs pour la politique				196,07	198,86	202,25

Direction développement et inclusion sociale (DDIS)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

Les effectifs qui mettent en œuvre la politique cohésion sociale sont stables.

Le budget lui poursuit son augmentation, d'une part pour la prestation RSA en elle-même mais aussi pour les actions d'insertion et de lutte contre la pauvreté.

En ce qui concerne l'investissement, une nouvelle enveloppe d'aide à la création de logement très sociaux a été mise en place depuis 3 ans.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs :

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables	1.1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté sociale, notamment les bénéficiaires du RSA	1.1.1. Améliorer l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA
		1.1.2. Renforcer la fluidité des parcours pour améliorer le retour à l'activité et à l'emploi
	1.2. Renforcer l'aide apportée aux ménages en difficulté pour accéder et se maintenir dans un logement autonome	1.2.1. Soutenir l'accès au logement des publics spécifiques identifiés dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
		1.2.2. Accompagner au mieux les ménages dans la réalisation de leur parcours résidentiel
		1.2.3 Développer la prévention des expulsions locatives
	1.3. Améliorer l'autonomie des jeunes les plus vulnérables	1.3.1. Contribuer à l'accès aux droits et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans

Objectif politique	***1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables***
Objectif stratégique	***1.1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté sociale, notamment les bénéficiaires du RSA***

Objectif opérationnel	***1.1.1. Améliorer l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA***

Depuis janvier 2021, le Département a réorganisé la Procédure d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA.
Le principe d'une orientation directe sur la base de critères prédéfinis est conservé, ce qui permet d'orienter rapidement les personnes vers le parcours d'accompagnement le plus adapté à leur situation.

Il s'agit alors soit :

- D'un parcours professionnel **vers l'emploi ou la formation** pour les allocataires du RSA dont la recherche d'emploi est immédiatement possible. Les allocataires sont alors orientés vers l'opérateur France Travail et contractualisent leurs engagements via un Projet Personnalisé d'Accompagnement vers l'Emploi (PPAE) qui fait office de contrat d'insertion.
- D'un parcours à dominante sociale pour les personnes qui rencontrent des difficultés importantes qui empêchent une mobilisation sur l'emploi. Cet accompagnement est alors effectué par des travailleurs sociaux, internes au Département ou partenaires externes conventionnés (CCAS d'Aix-les-Bains, d'Albertville et de Chambéry, Missions locales jeunes d'Aix-les-Bains et Chambéry, la SASSON Albertville et Chambéry et la MSA).

L'intégration des flux quotidiens de la CAF au sein de la DDIS permet une orientation hebdomadaire et 100 % des nouveaux entrants au RSA reçoivent leur notification d'orientation vers un parcours d'accompagnement sous 10 jours.
L'enjeu de cette réorganisation est double. Il s'agit d'orienter les nouveaux allocataires du RSA vers un parcours d'accompagnement adapté le plus rapidement possible, gage essentiel de mobilisation. Il s'agit également de sécuriser

les entrées afin d'éviter de « perdre de vue » les allocataires qui ne s'investissent pas dans leur parcours. A ce titre, un travail de croisement de données est mené avec France Travail.

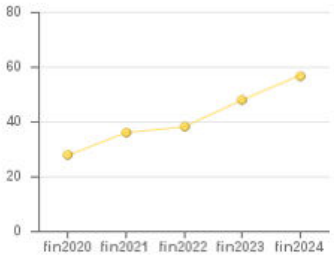
Durant l'année 2024, un travail de préparation d'une nouvelle étape a été réalisé par la mission France Travail de la DDIS en collaboration avec l'opérateur afin de préparer la délégation des orientations selon un arbre de décision précisé par les décrets d'application de la nouvelle Loi pour le plein emploi. Ce travail de préparation verra sa mise en œuvre courant 2025.

Sur le volet de l'accompagnement, le Département a validé, le 4 mars 2022, son Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi (PDIE) pour les années 2022-2024. Si ce PDIE s'inscrit dans la continuité des programmes précédents, il se veut également porteur d'une nouvelle dynamique résolument tournée vers le retour à l'emploi. Les outils/actions du PDIE sont nombreux (aides financières, contrats aidés, clauses d'insertion sociale dans les marchés, actions de remobilisation, etc…) et s'adressent aux publics les plus en difficulté, prioritairement aux personnes bénéficiaires du RSA.).

L'année 2025 sera donc une année de transition, afin d'intégrer les enjeux de la loi pour le plein-emploi et les évolutions de la réforme France Travail. Dans l'attente des décrets d'application, des ajustements seront effectués afin d'enclencher les changements nécessaires (intensification des parcours avec les 15 heures d'activité).

1.1.1.1 PERF - Taux de Contrats d'Engagements Réciproques (CER) par rapport au nombre d'allocataires orientés sociaux

Période	Taux
fin2020	27,9
fin2021	36,18
fin2022	38,21
fin2023	48
fin2024	57

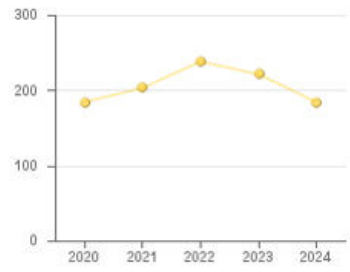


Depuis 2020, le taux de CER mentionné concerne uniquement les nouveaux entrants de l'année de référence, cet indicateur étant un objectif de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
En 2024, 57% d'allocataires du RSA orientés sociaux ont signé un CER. Ce taux, en constante augmentation, témoigne d'un travail de terrain soutenu dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Objectif opérationnel	*1.1.2. Renforcer la fluidité des parcours pour améliorer le retour à l'activité et à l'emploi*

1.1.2.1 ACT - Nombre de bénéficiaires du RSA ayant signé un contrat aidé cofinancé par le Département

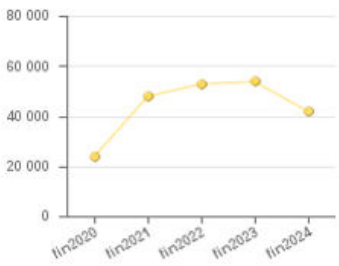
Période	Nombre
2020	185
2021	204
2022	239
2023	222
2024	185



En complémentarité de l'État, le Département verse une aide financière aux employeurs qui recrutent des allocataires du RSA en contrats aidés : Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le secteur non marchand (le cofinancement des contrats du secteur marchand s'étant arrêté fin 2019) et Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) en Atelier Chantier d'Insertion CDDI (ACI).
En 2024, le Département a ainsi facilité l'embauche de 185 allocataires du RSA.

1.1.2.2 ACT - Nombre d'heures de travail d'insertion réalisées dans le cadre des clauses sociales gérées par le Département

Période	Nombre
fin2020	24 000
fin2021	48 000
fin2022	53 000
fin2023	54 000
fin2024	42 083



Le développement des clauses sociales dans les marchés publics du Département est effectif depuis fin 2016. Par ailleurs, le Département cofinance d'autres postes de facilitateurs sur le territoire de la Savoie grâce à des crédits FSE (Fonds Social Européen). Il copilote ce réseau départemental pour démultiplier les effets positifs et rendre plus efficient ce levier de retour à l'emploi pour les publics les plus fragiles.

Le Département mobilise le fonds social européen (FSE) en appui de sa politique de cohésion sociale :

- Grâce à une gestion optimisée lors de la programmation FSE 2014-2020 et à l'enveloppe complémentaire obtenue au titre du plan de relance européen REACT-EU, la plupart des actions ont été reconduites en 2021 et 2022, évitant ainsi les ruptures de parcours. Ainsi, sur les années 2014-2022, plus de 6 millions d'euros ont été dédiés à l'accompagnement de presque 9 900 savoyards en parcours d'insertion.
- Pour la nouvelle programmation FSE+ 2021-2027, le Département peut mobiliser une enveloppe de + de 5,5 millions d'euros sur des thématiques élargies permettant d'intensifier les interventions du Département sur deux priorités :
  - Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés.
  - Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté sociale, notamment les bénéficiaires du RSA »

Les allocataires du RSA bénéficient toujours plus tardivement que d'autres publics des effets positifs sur le marché de l'emploi. Le Département a maintenu un haut niveau d'engagement en mobilisant tous les leviers dont il dispose (actions d'insertion socioprofessionnelle, contrats aidés, clauses sociales…). Il articule son intervention avec l'ensemble des partenaires du territoire afin de proposer des accompagnements « sans couture » qui répondent aux besoins spécifiques des publics.



Forum social 2024

Objectif politique	*1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables*
Objectif stratégique	*1.2 Renforcer l'aide apportée aux ménages en difficulté pour accéder et se maintenir dans un logement autonome*

Objectif opérationnel	*1.2.1. Soutenir l'accès au logement des publics spécifiques identifiés dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)*

Le PDALHPD porte sur la période 2020-2024 et s'articule autour de trois axes :
- Axe 1 : Développement d'une offre de logements adaptée aux besoins des publics du Plan.
- Axe 2 : Accompagnement de l'usager dans la réalisation de son parcours résidentiel.
- Axe 3 : Maintien dans le logement, notamment au travers de la prévention des expulsions.

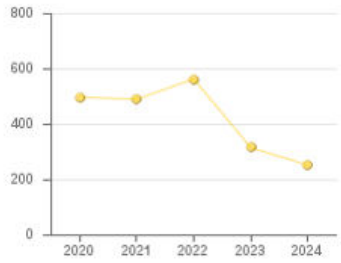
Ce Plan a été prorogé d'un an (2025) : 2024 a été consacrée à l'évaluation du Plan actuel et 2025 doit permettre l'élaboration du prochain.

En synthèse, les axes de progrès qui ont émergé de l'évaluation ont donc été reconnus comme prioritaires dans le cadre du prochain plan :
- Développer la production d'hébergements et de logements
- Améliorer l'accès et le maintien dans le logement
- Conforter l'accompagnement au logement et au maintien dans le logement
- Lutter contre la précarité énergétique
- Améliorer le pilotage et l'animation du plan

Objectif opérationnel	*1.2.2. Accompagner au mieux les ménages dans la réalisation de leur parcours résidentiel*

1.2.2.1 ACT - Nombre de ménages ayant fait l'objet d'une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

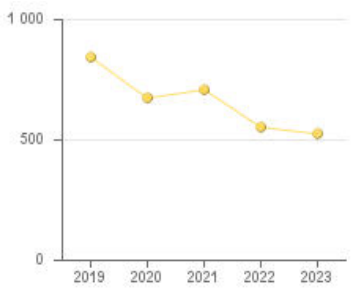
Période	Nombre
2020	498
2021	491
2022	564
2023	317
2024	254



Le nombre de ménages ayant bénéficié d'une mesure ASLL baisse depuis 2023, date à laquelle une nouvelle mesure d'accompagnement, à savoir l'AEB (Accompagnement Éducatif Budgétaire) – a été mise en œuvre, rendant l'offre d'accompagnement plus importante.

1.2.2.2 ACT - Nombre d'accès dans un logement du parc privé ou public avec la contribution d'une aide financière du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Période	Nombre
2019	844
2020	674
2021	709
2022	553
2023	525



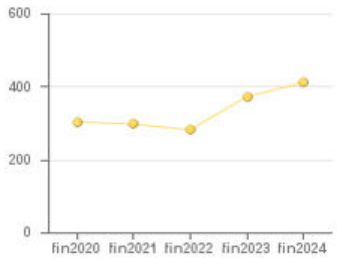


525 aides pour de l'accès ont été accordées : la baisse, constante depuis plusieurs années, perdure : le FSL reflète la tension existante sur le logement (pas de rotation sur les logements, donc pas de demandes FSL accès).

Objectif opérationnel	1.2.3. Développer la prévention des expulsions locatives

1.2.3.2 PERF - Nombre de commandements de quitter les lieux en Savoie

Période	Nombre
fin2020	305
fin2021	298
fin2022	283
fin2023	374
fin2024	412



Le nombre de commandements de quitter les lieux a augmenté. La tension sur le logement peut en partie expliquer cette solution : en effet, dans le cadre de la prévention des expulsions, le relogement des personnes est complexe.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2

« Renforcer l'aide apportée aux ménages en difficulté pour accéder et se maintenir dans un logement autonome »

Un nouveau règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement est applicable depuis le 1er janvier 2022. Les objectifs de cette révision sont les suivants : d'une part, apporter des réponses adaptées aux besoins actuels et d'autre part simplifier les procédures, apporter une meilleure visibilité et compréhension du dispositif par l'ensemble des acteurs (usagers, travailleurs sociaux, services instructeurs, partenaires). Ces objectifs se sont matérialisés par un élargissement du nombre de ménages éligibles tout en garantissant une équité sociale et territoriale dans le traitement de la demande. Il est aujourd'hui clairement affiché que le FSL est une aide ponctuelle, qui n'a pas vocation à assurer la solvabilité des ménages. L'intervention du FSL doit être justifiée et pertinente au regard d'une situation de fragilité et d'urgence sociale.

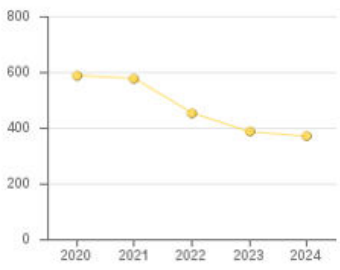
Un nouveau marché des mesures d'accompagnement a été mis en œuvre du 01/01/2023 au 31/12/2024, afin de simplifier le parcours usager et de mettre en place une nouvelle mesure d'accompagnement budgétaire (AEB). Cette dernière a été créée pour répondre à tous les types de besoins d'accompagnement. La durée de ce marché était limitée à 2 ans : ce délai devait permettre d'expérimenter de nouveaux fonctionnements, au bénéfice de l'usager. Le marché suivant (à partir de 2025) va donc bénéficier de cette expérience.

Objectif politique	1. Renforcer l'accès aux droits pour les personnes, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables
Objectif stratégique	1.3. Améliorer l'autonomie des jeunes les plus vulnérables

Objectif opérationnel	1.3.1. Contribuer à l'accès aux droits et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans

1.3.1.1 ACT - Nombre d'aides financières octroyées par le Département dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) de -25 ans

Période	Nombre
2020	590
2021	579
2022	456
2023	388
2024	372



La loi du 13 août 2014 relative aux libertés et responsabilités locales a confié l'organisation et le financement du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) au Département. Il s'agit d'attribuer aux jeunes en difficultés (18-25 ans) des aides pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle (dont des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents). En Savoie, la gestion de ces aides est déléguée aux Missions Locales Jeunes (MLJ). Cela permet d'associer plus facilement l'aide financière à l'accompagnement que proposent les MLJ pour tous les jeunes.
Depuis trois ans, le recours au FAJ diminue sensiblement. Cette baisse, constatée à l'échelle nationale, s'explique principalement par le déploiement du contrat d'engagement jeune depuis 2022, qui prévoit un accompagnement intensif vers l'emploi et le versement d'une aide financière.

En complément, le budget dédié au Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), aide financière d'Etat, avait connu une hausse importante depuis la COVID. En 2024, l'Etat a divisé par 2 le montant de son aide financière PACEA délivré par les MLJ. Cette baisse n'a pas eu d'impact sur le nombre de dossiers FAJ.
Parallèlement, des actions collectives sont financées au titre du FAJ dans le champ de la santé mentale et de chantiers d'insertion.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.3.

« Améliorer l'autonomie des jeunes les plus vulnérables »

Depuis plusieurs années, les dispositifs destinés à soutenir les jeunes dans leurs démarches d'insertion sont nombreux. Le plan « 1 jeune, 1 solution » a notamment créé le contrat d'engagement jeune qui prévoit une allocation couplée à un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine par un conseiller dédié visant le retour à l'emploi durable.

Au-delà de l'octroi d'aides financières individuelles, des actions collectives complètent cette offre d'accompagnement et permettent de travailler sur la dynamique des parcours. Elles sont particulièrement pertinentes pour des jeunes en rupture sociale et familiale. A ce titre, le Département participe au financement de séances de soutien psychologique, d'ateliers de remobilisation ou de chantiers éducatifs et professionnels (divers travaux de bâtiment, espaces verts, etc…) qui permettent de découvrir un métier ou de reprendre un rythme de vie plus régulier.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURE	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
1.1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté sociale, notamment les bénéficiaires du RSA	5I2 Améliorer l'accompagne-ment des publics précaires	Etudier les outils existants et les complémentarités possibles ; recherche de transversalité ; recherche d'une simplification de la mise en œuvre ; Consolider la nouvelle organisation des CCAPEX / CTO, afin d'améliorer la prévention des expulsions.	Cofinancement avec l'Etat de la mission PEX (Prévention des expulsions), mission « découpée » en 2 parties : - Diagnostic : réalisé en 2022 - Phase opérationnelle : depuis 2023	Financement par le Conseil Départemental : - 10 000 € en 2021 - 5 000 € en 2022 - 10 000 € en 2023		☺		
1.2. Renforcer l'aide apportée aux ménages en difficulté pour accéder et se maintenir dans un logement autonome	5I3 FSL soutien aux associations d'insertion par le logement	Suppléments de dépenses de gestion locative sociale : réflexion à mener pour revoir les modalités d'éligibilité	Travail de réflexion à mener sur le dimensionnement des sous-locations pour certains publics ne pouvant accéder immédiatement au logement autonome. Réflexion à élargir : il convient aujourd'hui de redéfinir une stratégie départementale globale.	Moyens constants		☺		
	5I7 Fonds Solidarité Logement : simplification et rationalisation	L'informatisation du FSL est indispensable pour simplifier et rationaliser ce dispositif	L'informatisation était prévue pour le 1er semestre 2022 mais elle est reportée : aucune date n'est aujourd'hui avancée.	La hausse des coûts de l'énergie et de l'inflation génère une forte augmen-tation des besoins. Cette tendance est amenée à s'amplifier dans l'avenir.		😐		

Le Département a poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre des documents de planification qui structurent son action dans le domaine de l'insertion et du logement :

- Le Pacte national des solidarités, voté en 2024, prend la suite de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté, à travers 4 axes : la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance, l'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont les plus éloignés, la lutte contre la grande pauvreté par l'accès à l'emploi et la transition écologique solidaire. Le contrat local des solidarités sur la période 2024-2027 décline les actions territoriales financées dans ce cadre.
- Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2020-2024, orienté autour de 3 grands axes, comme indiqué précédemment, se poursuit en 2025 : le développement d'une offre de logements abordables pour les publics les plus en difficulté, l'accompagnement de ces publics dans la réalisation de leur parcours résidentiel, le maintien autant que possible dans le logement en développant la prévention des expulsions.



Enfance Jeunesse et Famille

Protection Maternelle et Infantile

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commission d'élus : **5ième commission**

Directions concernées :

- **Pôle Social – Direction EJF/PMI**
- **Pôle solidarités territoriales – Direction des politiques territoriales**



SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

SYNTHÈSE 397
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 399
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 402
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 405
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 421

11,74%



La direction de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) organise des actions de prévention et promotion de la santé à destination des futurs parents, des femmes enceintes, des enfants de moins de 6 ans, le suivi des modes d'accueil de la petite enfance et du service de promotion de la santé sexuelle.
La direction Enfance Jeunesse Famille (EJF) est chargée des actions de prévention à destination des familles et des jeunes ainsi que de la protection des mineurs et des jeunes majeurs.

Contexte

Les informations préoccupantes sur les risques encourus par les enfants au domicile parental sont en forte augmentation, du fait d'une dégradation des relations intra-familiales, mais aussi d'un meilleur repérage par les partenaires.

La protection de l'enfance continue à souffrir du manque de vocations pour les métiers socio-éducatifs. Néanmoins, l'accueil en famille chez des bénévoles et le parrainage se développent.

Les flux migratoires se ralentissent, avec une baisse du nombre d'arrivées de mineurs non accompagnés.

Pour la politique PMI, l'année 2024 est marquée par une stagnation de la natalité, et une augmentation de la complexité des situations médico-psycho-sociales nécessitant une prise en charge plus importante et plus longue par l'ensemble des professionnels socio-éducatifs et de santé, en attendant une prise en charge spécialisée (CMP, CAMSP, PCO, éducatives…).

L'action territoriale

Ouverture de nouvelles places de maisons d'enfant à caractère social pour accueillir des fratries, avec un dispositif conjoint innovant de soutien aux parents des enfants accueillis.

Enjeux :

- Rendre attractifs les métiers de la petite enfance et de la protection de l'enfance.
- Renforcer la prévention de la santé en périnatalité et à l'école maternelle.
- Diversifier les modes d'accueil des enfants confiés.
- Faciliter l'expression des parents et des enfants.
- Modifier l'autorité parentale et permettre des parcours d'adoption.
- Réussir l'insertion dans la société des jeunes confiés.

Principales réalisations

- Développement des ateliers langage et psychomoteur pour les enfants de moins de 3 ans dans le cadre des actions de promotion de la santé.
- Déploiement du logiciel métier Horus, partie Mère-enfant.
- Organisation d'une conférence sur le deuil périnatal, avec objectif de mise en place d'un groupe de travail afin d'améliorer la prévention précoce.
- Journée petite enfance à destination des professionnels de l'accueil de jeunes enfants.
- Actions partenariales visant à présenter et valoriser les métiers de la petite enfance.
- Actions de promotion en santé sexuelle :
  - Lutte contre la précarité menstruelle dans les collèges savoyards,
  - Mise en place d'une consultation trimestrielle mixte à l'Université Savoie-Mont-Blanc – centre de santé sexuelle / service de santé de l'Université.
- Organisation d'une conférence départementale de lutte contre la prostitution des mineurs et mise en place d'un réseau pluri-partenarial.
- Poursuite du travail partenarial sur la santé des enfants confiés.
- Mise en place de la commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés.
- Mise en place de la commission départementale d'accès à l'autonomie.
- Centralisation de la gestion des places pour les enfants confiés.
- Ouverture de places pour les fratries et pour les jeunes à troubles du comportement.
- Poursuite des réorganisations pour renforcer l'accompagnement des assistants familiaux.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2024 :

79,12 M€ *(CA 2024)*

275,15 ETP *(Equivalents Temps Plein)* dédiés à la politique EJF-PMI *(y compris Foyer de l'enfance)*

6551 enfants vus lors des permanences de puéricultrice et en consultation médicale

3471 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé à l'école maternelle

5585 consultations médicales pour les enfants de 0 à 6 ans.

1445 personnes ayant bénéficié d'au moins une consultation au Centre de santé sexuelle (CSS) dont **411** mineur(e)s

3916 consultations médicales au CSS de la Savoie

1767 enfants ont fait l'objet d'une information préoccupante

Environ **1000** jeunes concernés par la prévention spécialisée

707 mineurs et **84** jeunes majeurs savoyards confiés au Département au 31/12

222 mineurs non accompagnés et **138** jeunes majeurs non accompagnés pris en charge au 31/12

Perspectives de l'action départementale en quelques mots …

- Poursuite de la recherche d'accueillants bénévoles dans l'entourage des enfants et étude d'un service d'accompagnement des tiers,
- Poursuite de la promotion du métier d'assistant familial et des différentes formes d'engagement bénévole auprès des enfants,
- Expérimentation de solutions de répit et de relais pour les assistants familiaux,
- Refonte des soutiens à la parentalité pour moduler l'intensité d'intervention et mieux répondre aux besoins des parents de tout-petits,

- Contractualisation pluriannuelle avec les établissements et services de la protection de l'enfance,
- Mise en place de formations pluriprofessionnelles et d'une commission d'études des situations de jeunes en situation prostitutionnelle,
- Participation aux instances du Comité de coordination Régional de la Santé Sexuelle Isère, Savoie, Haute-Savoie (CoRESS),
- Informatisation PMI : poursuite du déploiement du logiciel HORUS - partie bilans de santé, afin de sécuriser les pratiques,
- Constitution d'un réseau partenarial avec le Centre Hospitalier Métropole Savoie (CHMS), la CAF, les associations pour une prévention précoce dans le cadre du deuil périnatal,
- Mise en place d'une formation avec le service de néonatalogie pour l'intégration des médecins de PMI dans le réseau suivi des enfants vulnérables – DeveniRP2S.





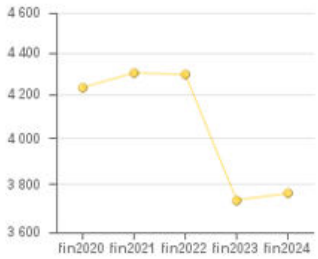
Conférence sur la prostitution des mineurs

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Direction Protection Maternelle Infantile (DPMI)

CONT 1- Nombre de naissances domiciliées en Savoie

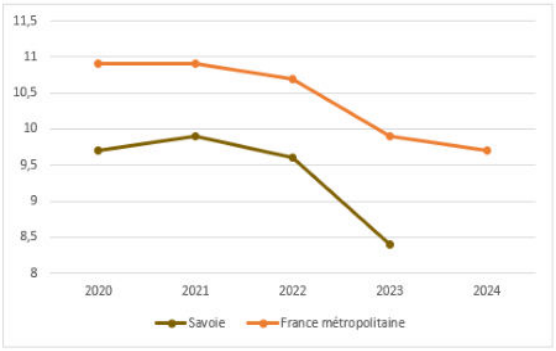
Période	Nombre
fin2020	4 235
fin2021	4 305
fin2022	4 297
fin2023	3 736
fin2024	3 763



En 2024, la Savoie n'enregistre pas une nouvelle baisse de la natalité contrairement à la situation nationale, mais le taux de natalité reste en deçà de la moyenne nationale.

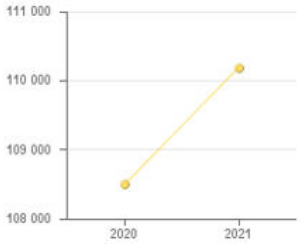
CONT 2- Taux de natalité pour 1000 habitants (Source Insee)

Période	Savoie	France métropolitaine
2020	9,7	10,9
2021	9,9	10,9
2022	9,6	10,7
2023	8,4	9,9
2024		9,7



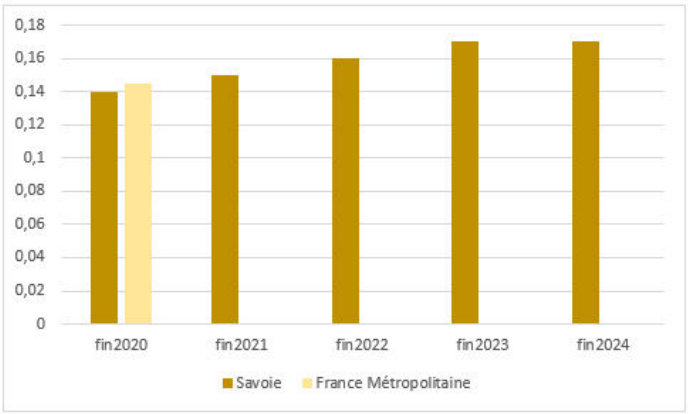
CONT 4- Population des 0 - 21 ans en Savoie

Période	Nombre
2020	108 496
2021	110 191



CONT 5- Ratio de places en établissements d'accueil petite enfance autorisées au regard du nombre d'enfants de 0 à 3 ans inclus (sauf MAM et Ets d'accueil petite enfance à caractère saisonnier - dont le temps d'ouverture par an est inférieur à 5 mois)

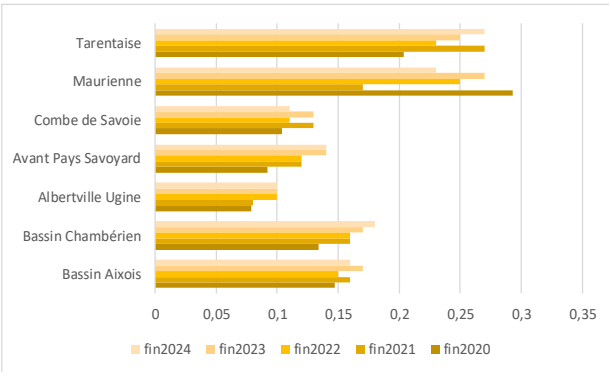
Période	Savoie	France Métropolitaine
fin2020	0,14	0,145
fin2021	0,15	
fin2022	0,16	
fin2023	0,17	
fin2024	0,17	



La politique d'accueil du jeune enfant, menée conjointement par le Département et la CAF à l'échelon départemental, vise à développer et diversifier l'offre d'accueil du jeune enfant, en lien avec les axes définis dans le Schéma départemental des services aux familles et dans la Convention d'Objectifs et de Gestion de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). La pénurie de professionnels de la petite enfance peut être identifiée comme un frein à la création de nouvelles places d'accueil, car la composition de l'équipe présente auprès des enfants conditionne la capacité d'accueil accordée. Le coût du foncier mais également les exigences bâtimentaires du référentiel national impactent également la création de places.

CONT 6- Ratio de places en établissements d'accueil petite enfance autorisées au regard du nombre d'enfants de 0 à 3 ans inclus par territoire (Sauf MAM et Ets d'accueil petite enfance à caractère saisonniers - dont le temps d'ouverture par an est inférieur à 5 mois)

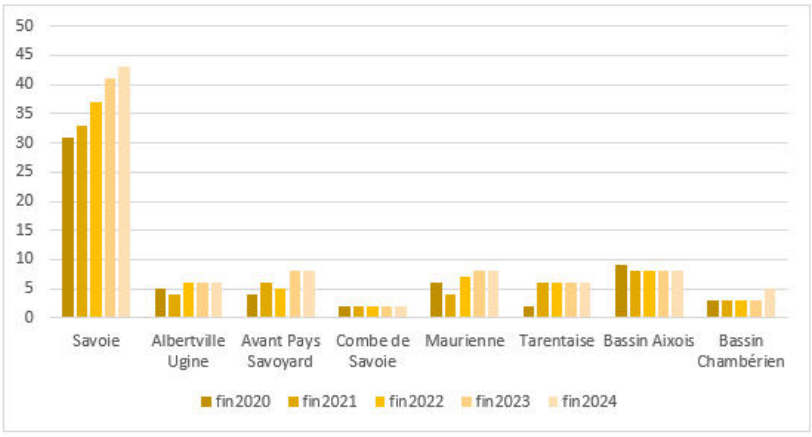
Période	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Avant Pays Savoyard	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise
fin2020	0,147	0,134	0,079	0,092	0,104	0,293	0,204
fin2021	0,16	0,16	0,08	0,12	0,13	0,17	0,27
fin2022	0,15	0,16	0,1	0,12	0,11	0,25	0,23
fin2023	0,17	0,17	0,1	0,14	0,13	0,27	0,25
fin2024	0,16	0,18	0,1	0,14	0,11	0,23	0,27



Le développement de nouveaux projets ou la création de places d'accueil se poursuit grâce à la mise en place de contrats départementaux sur l'ensemble des territoires.

CONT 7- Nombre de regroupements et/ou Maisons d'Assistants Maternels (MAM) par territoire

Période	Savoie	Albertville Ugine	Avant Pays Savoyard	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
fin2020	31	5	4	2	6	2	9	3
fin2021	33	4	6	2	4	6	8	3
fin2022	37	6	5	2	7	6	8	3
fin2023	41	6	8	2	8	6	8	3
fin2024	43	6	8	2	8	6	8	5

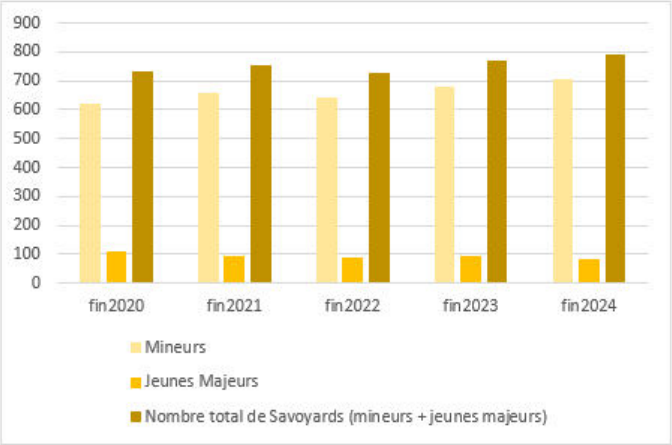


Le nombre de maisons d'assistants maternels continue d'augmenter bien que de nombreux projets ne puissent être menés à terme en raison des difficultés rencontrées pour trouver un local. Leur développement se poursuit notamment dans les zones rurales avec l'implication de certaines communes dans la construction ou la mise à disposition de locaux. Deux projets nouveaux ont ainsi vu le jour en 2024.

Direction Enfance Jeunesse Famille (DEJF)

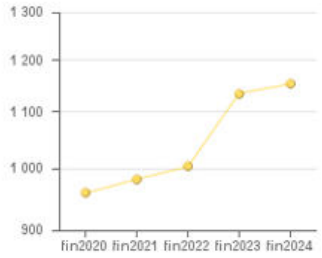
CONT 8- Nombre de Savoyards mineurs et jeunes majeurs confiés

Période	Mineurs	Jeunes Majeurs	Nombre total de Savoyards (mineurs + jeunes majeurs)
fin2020	622	111	731
fin2021	661	95	756
fin2022	644	86	730
fin2023	678	95	773
fin2024	707	84	791



CONT 8d- Nombre total de mineurs et jeunes majeurs confiés au 31/12 (Savoyards + MNA - Placements directs compris)

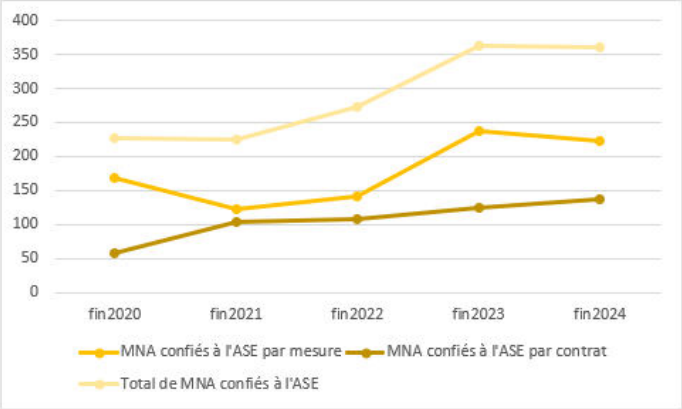
Période	Nombre
fin2020	959
fin2021	982
fin2022	1 003
fin2023	1 135
fin2024	1 153



La hausse des placements en urgence initiée en 2023 se poursuit en 2024, notamment pour les enfants de moins de 6 ans, corrélée à une diminution persistante des possibilités d'accueil chez un assistant familial, les nouveaux recrutements ne compensant pas les départs à la retraite. Dans la plupart des cas, ces placements se poursuivent après l'accueil d'urgence, les situations familiales étant souvent très dégradées. Ainsi, le nombre d'enfants confiés en 2024 augmente par rapport à 2023.
En revanche, le nombre de mineurs et majeurs non accompagnés se stabilise, suite à la baisse des flux migratoires. Les modalités de prise en charge évoluent pour mieux prendre en compte les enjeux d'accès à l'autonomie.

CONT 13- Nombre de Mineurs Non Accompagnés confiés à l'ASE au 31/12

Période	MNA confiés à l'ASE par mesure	MNA confiés à l'ASE par contrat	Total de MNA confiés à l'ASE
fin2020	168	58	226
fin2021	122	103	225
fin2022	141	108	273
fin2023	238	124	362
fin2024	222	138	360



2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

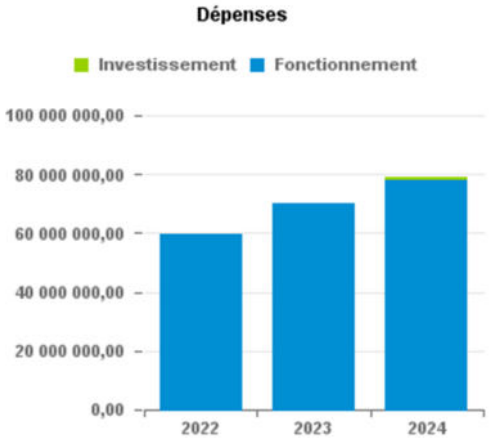
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

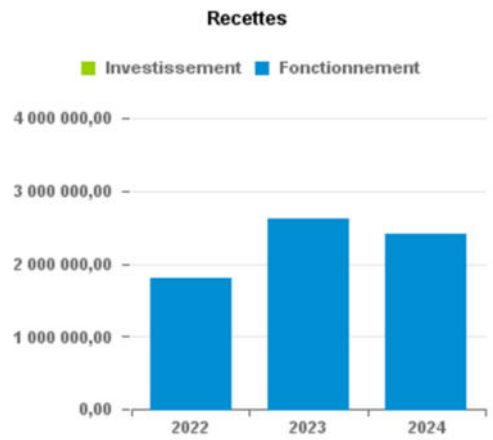
Secteurs budgétaires de la politique SOCIAL ENFANCE JEUNESSE FAMILLE PMI

SECTEURS BUDGETAIRES
PETITE ENFANCE
PROTECTION MERE ENFANT

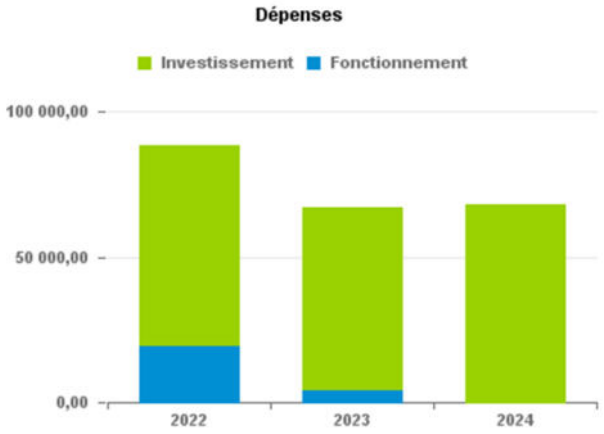
Dépenses Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 12 Mars 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PETITE ENFANCE	876 354,88	22 844,19	967 221,77	63 470,24	881 849,71	24 001,13
PROTECTION MERE ENFANT	58 891 677,19	0,00	69 009 735,24	0,00	77 121 722,00	1 094 000,00
Dépenses par section :	**59 768 032,07**	**22 844,19**	**69 976 957,01**	**63 470,24**	**78 003 571,71**	**1 118 001,13**
	total année : 59 790 876,26		**total année : 70 040 427,25**		**total année : 79 121 572,84**	

Recettes Par politique	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 12 Mars 2025	
	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement	Recette Fonctionnement	Recette Investissement
PETITE ENFANCE	292 231,88		273 580,50		279 661,87	
PROTECTION MERE ENFANT	1 513 301,60	0,00	2 348 406,57	0,00	2 119 365,99	0,00
Dépenses par section :	**1 805 533,48**	**0,00**	**2 621 987,07**	**0,00**	**2 399 027,86**	**0,00**
	total année : 1 805 533,48		**total année : 2 621 987,07**		**total année : 2 399 027,86**	

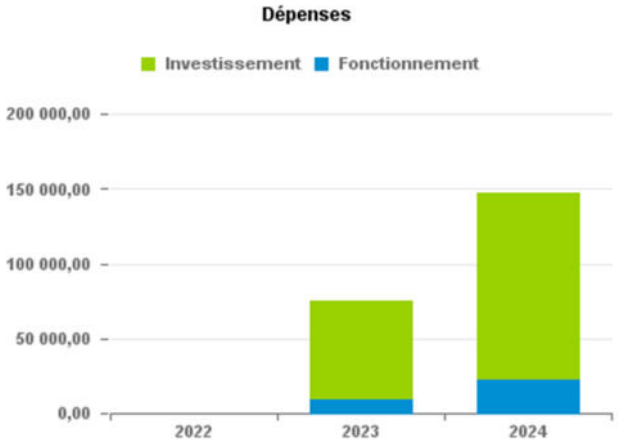




Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 12 Mars 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DEJF	19 442,00	68 800,00	4 000,00	63 186,00	0,00	67 850,00
	total année : 88 242,00		total année : 67 186,00		total année : 67 850,00	



Dépenses - Contrats départementaux	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 12 Mars 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSD DEJF	0,00	0,00	9 500,00	65 684,00	22 093,96	125 000,00
	total année : 0,00		total année : 75 184,00		total année : 147 093,96	





Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
Enfance Jeunesse Famille / Protection Maternelle Infantile	PETITE ENFANCE	PSD	DGA	0,59	0,52	0,51
		PSD	DPMI	11,59	12,38	13,07
		PSD	MSD	59,92	60,86	60,55
		PSTD	DPT	0,04	0,04	0,02
	Sous-total du secteur			72,14	73,8	74,15
	PROTECTION MERE ENFANT	PSD	DGA	0,59	0,52	0,51
		PSD	DEJF	37,11	38,94	42,6
		PSD	MSD	77,38	76,15	83,43
		PSD	Foyer de l'enfance	64,26	73,54	74,46
	Sous-total du secteur			179,34	189,15	201
TOTAL tous effectifs pour la politique				251,48	262,95	275,15

Direction Enfance Jeunesse Famille (DEJF)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

Les dépenses pour la politique EJF ont évolué de 69,9 millions en 2023 à 77,1 millions en 2024. Les moyens supplémentaires alloués ont permis de déployer la prime Ségur *(composante de revalorisation salariale destinée à compenser les conditions de travail des personnels soignants et professionnels de la santé dans les 3 fonctions publiques)* pour tous, mais aussi de faire face à l'augmentation des dépenses d'intérim et aux prises en charge renforcées pour les jeunes dits complexes. Une partie des places prévues dans le schéma départemental de l'offre a été créée et a impacté le budget départemental : 6 places pour l'accompagnement au domicile des parents de tout-petits, deux nouvelles maisons pour les jeunes porteurs de troubles du comportement à Chambéry, soit 10 places, un nouvel internat pour les mineurs non accompagnés à Challes-les-Eaux, soit 36 places, une première maison pour une fratrie à Saint-Pierre de Curtille.

Direction Protection Maternelle et Infantile (DPMI)

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

En 2024, les dépenses affectées à la politique PMI restent stables malgré la baisse de la natalité.
Deux postes ont été créés :
- le poste spécifique chargé des modes d'accueil a été créé et pourvu sur le territoire de l'Avant-Pays Savoyard / Bassin Aixois
- la réflexion sur les missions des sages-femmes a conduit à la mise en place d'un poste dédié au Centre de santé sexuelle ainsi qu'une restructuration sur l'ensemble du territoire.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Renforcer l'accès aux droits pour les usagers, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables	1.1. Renforcer la précocité des actions de prévention	1.1.1. Optimiser les dispositifs de prévention précoce destinés à soutenir le développement des relations parents/enfants
		1.1.2. Renforcer le parcours de soins notamment préventifs de tous les enfants, en réalisant une évaluation et une prise en charge efficace
		1.1.3. Développer la promotion de la santé sexuelle par l'information, l'accueil et l'accompagnement des jeunes, des femmes et des couples
		1.1.4. Améliorer les compétences des professionnels en matière d'accompagnement à la parentalité
		1.1.5. Mieux repérer le danger en renforçant la connaissance et la co-responsabilité des professionnels
	1.2. Optimiser la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, en travaillant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins et en accroissant le pouvoir d'agir et la participation des personnes concernées	1.2.1 Elargir l'offre de modes d'accueil du jeune enfant en en encourageant la diversification et la qualité et en promouvant ses métiers
		1.2.2. Garantir la diversité de la palette des dispositifs d'aide sociale à l'enfance pour tendre vers la réponse la mieux adaptée aux besoins de tous les enfants en risque de danger ou en danger
		1.2.3. Garantir la qualité d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
		1.2.4. Mieux impliquer les jeunes et leurs familles dans les parcours de placement
		1.2.5 Garantir une offre d'accueil pour les jeunes Mineurs Non Accompagnés en adéquation avec leurs besoins (MNA)
		1.2.6 Renforcer l'autonomisation des jeunes adultes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance

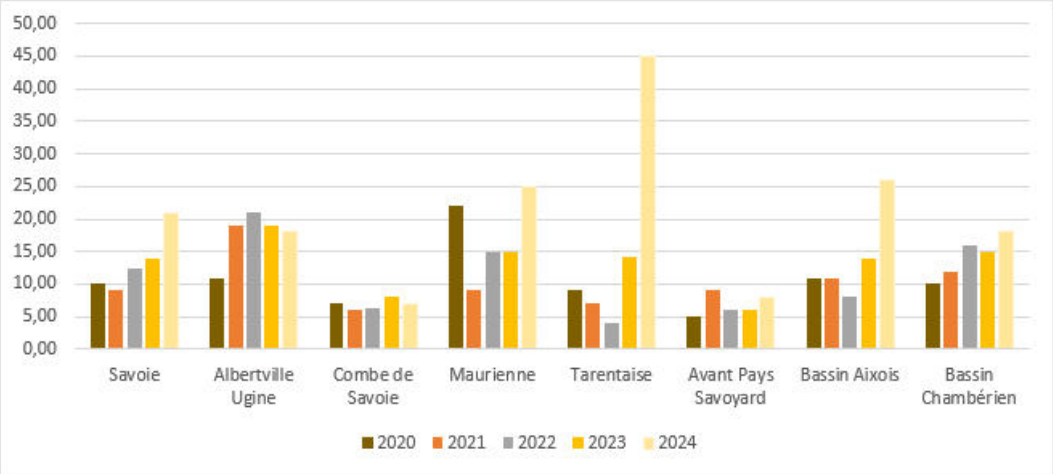
Objectif politique	***1. Renforcer l'accès aux droits pour les usagers, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables***
Objectif stratégique	***1.1. Renforcer la précocité des actions de prévention***

Objectif opérationnel	***1.1.1. Optimiser les dispositifs de prévention précoce destinés à soutenir le développement des relations parents/enfants***

Les effets de la structuration de la PMI sur les territoires et les formations organisées permettent de soutenir la prévention précoce en périnatalité au plus près des besoins des familles, et d'augmenter le suivi médical des enfants de moins de 6 ans.

1.1.1.1 PERF - Taux de femmes enceintes ayant bénéficié d'un entretien prénatal précoce en Savoie par la PMI et par territoire

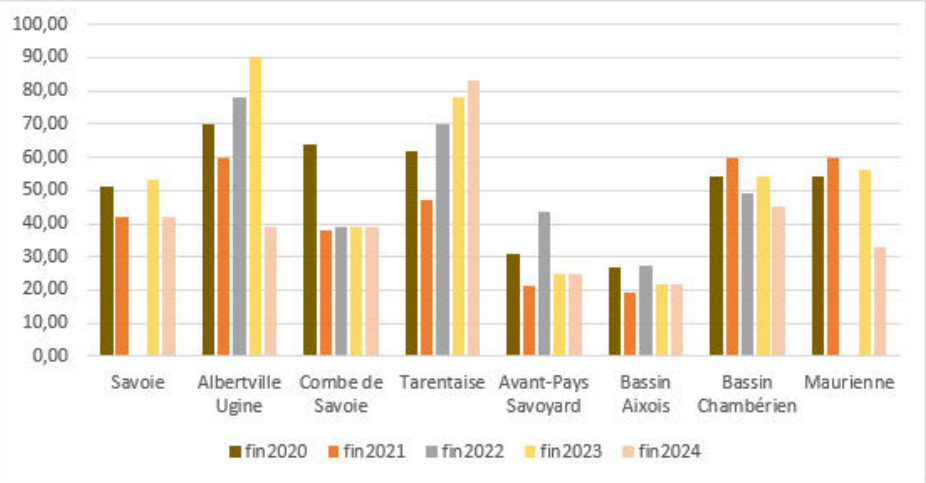
Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2020	10,00	11,00	7,00	22,00	9,00	5,00	11,00	10,00
2021	9,00	19,00	6,00	9,00	7,00	9,00	11,00	12,00
2022	12,31	21,00	6,40	15,00	4,04	6,00	8,00	16,00
2023	14,00	19,00	8,00	15,00	14,30	6,00	14,00	15,00
2024	21,00	18,00	7,00	25,00	45,00	8,00	26,00	18,00



Le taux d'entretiens prénataux précoces effectués par les sages-femmes de PMI en Savoie est de 21%, supérieur aux attendus nationaux (20% des femmes enceintes) alors que notre situation socio-économique est plus favorable. On constate toutefois des disparités importantes entre territoires.

1.1.1.2 PERF - Taux d'enfants vus par une puéricultrice dans le cadre d'une visite à domicile en Savoie et par territoire

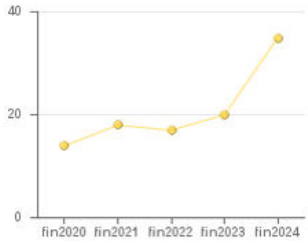
Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Maurienne
fin2020	51,00	70,00	64,00	62,00	31,00	27,00	54,00	54,00
fin2021	42,00	60,00	38,00	47,00	21,00	19,00	60,00	60,00
fin2022	0,00	78,00	39,10	70,00	43,60	27,40	49,00	0,00
fin2023	53,00	90,00	39,00	78,00	25,00	22,00	54,00	56,00
fin2024	42,00	39,00	39,00	83,00	25,00	22,00	45,00	33,00



Les puéricultrices de PMI restent mobilisées dans la prise en charge de la santé des nourrissons et plus particulièrement des plus vulnérables.
Il existe une légère baisse des visites à domicile, compensés par une augmentation du nombre d'enfants vus lors des permanences de puériculture.

1.1.1.3 PERF - Nombre de nouvelles actions financées dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui, et d'Accompagnement des Parents) dans l'année

Période	Nombre
fin2020	14
fin2021	18
fin2022	17
fin2023	20
fin2024	35



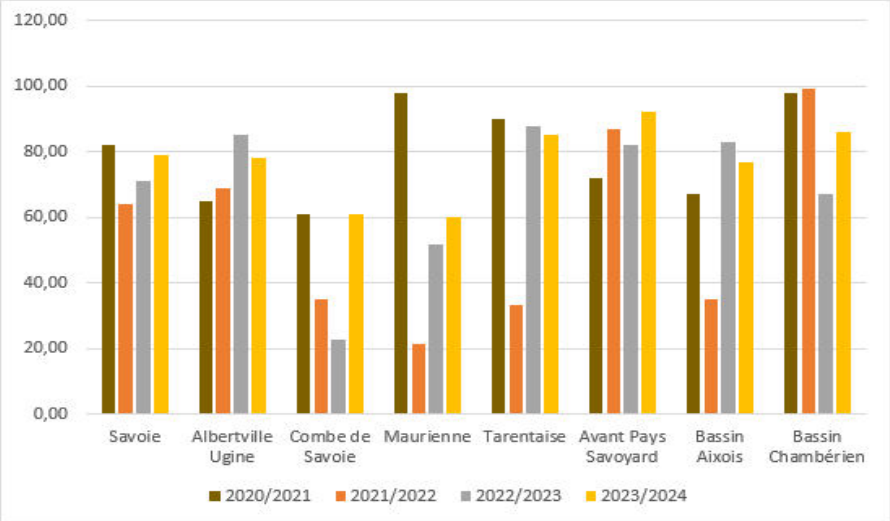
De nouvelles actions se déploient sur le territoire, complétées par une semaine de la parentalité qui s'est tenue du 25 mai au 1er juin 2024 sur le thème du répit parental, destinée à faire découvrir aux familles les structures et les associations, avec l'organisation de conférences sur des thèmes relatifs à leur quotidien de parents.
La journée départementale de parentalité s'est tenue le 26 novembre 2024, à destination des acteurs de la parentalité. Elle avait comme thème « la notion d'accompagnement de l'autonomie dans le respect des besoins des parents et de leurs enfants ».

Objectif opérationnel	*1.1.2. Renforcer le parcours de soins, notamment préventifs, de tous les enfants, en réalisant une évaluation et une prise en charge efficace*

Le protocole des bilans de santé en école maternelle est utilisé par les professionnels de PMI. Ce qui permet la poursuite de l'amélioration de la qualité des dépistages. L'évaluation de ces dépistages sera mise en œuvre lors du déploiement du logiciel Horus - module bilan de santé.

1.1.2.1 PERF - Taux de couverture des bilans de santé des 3/4 ans par année scolaire en Savoie et par territoire (Proportion d'enfants de 3/4 ans vus en consultation scolaire sur nombre d'enfants éligibles de 3/4 ans)

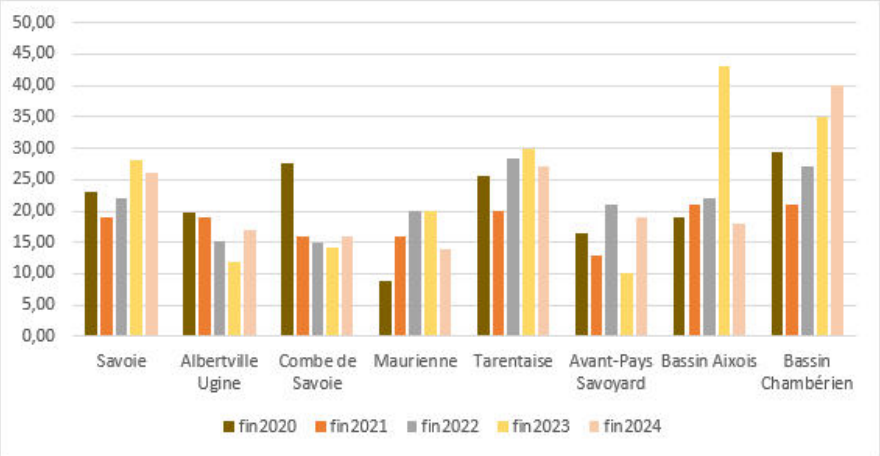
Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2020/2021	82,00	65,00	61,00	98,00	90,00	72,00	67,00	98,00
2021/2022	64,00	69,00	35,00	21,70	33,20	87,00	35,00	99,00
2022/2023	71,00	85,00	23,00	52,00	88,00	82,00	83,00	67,00
2023/2024	79,00	78,00	61,00	60,00	85,00	92,00	77,00	86,00



79% des enfants scolarisés de 3/4 ans ont bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle. L'expertise développée par nos professionnels de santé permet d'effectuer un bilan complet (dépistage neurosensoriel, suivi médical, orientation spécialisée) en présence des parents. Les différences de taux de couverture sur les territoires sont expliquées par la nécessité de mobiliser certaines équipes sur l'importance de cette mission.

1.1.2.2 PERF - Taux d'enfants de moins de 6 ans suivis en consultations infantiles (pédiatriques ET/OU permanence de puériculture - hors VAD) en Savoie et par territoire

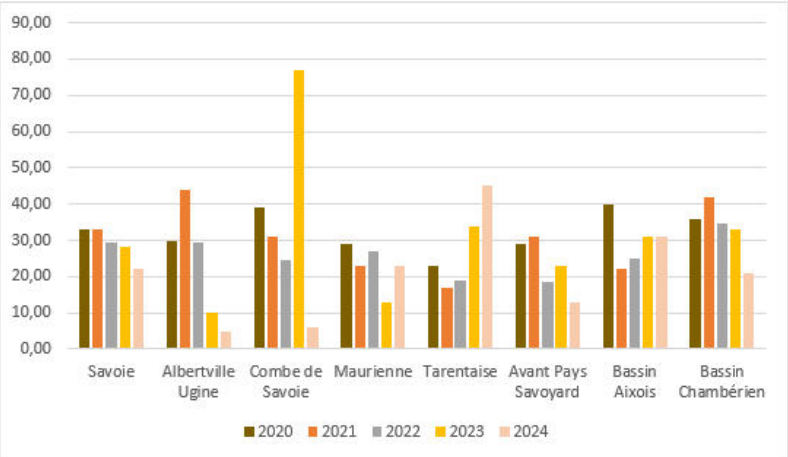
Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant-Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
fin2020	22,93	19,84	27,68	8,83	25,56	16,35	19,11	29,36
fin2021	19,00	19,00	16,00	16,00	20,00	13,00	21,00	21,00
fin2022	22,10	15,20	15,00	20,00	28,40	21,00	22,00	27,00
fin2023	28,00	12,00	14,10	20,00	30,00	10,00	43,00	35,00
fin2024	26,00	17,00	16,00	14,00	27,00	19,00	18,00	40,00



Le pourcentage d'enfants suivis en consultation est toujours élevé. Les professionnels de PMI sont des acteurs de première ligne dans les dépistages des troubles neurodévelop-pementaux et des troubles de l'attachement.

1.1.2.3 PERF - Taux d'enfants orientés vers un spécialiste suite au bilan de santé en Savoie et par territoire au regard de l'ensemble des bilans de santé réalisés dans l'année

Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2020	33,00	30,00	39,00	29,00	23,00	29,00	40,00	36,00
2021	33,00	44,00	31,00	23,00	17,00	31,00	22,00	42,00
2022	29,40	29,50	24,70	27,10	19,00	18,40	25,00	34,50
2023	28,00	10,00	77,00	13,00	34,00	23,00	31,00	33,00
2024	22,00	5,00	6,00	23,00	45,00	13,00	31,00	21,00



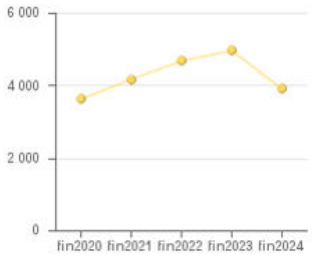
Le taux d'enfants orientés suite à un dépistage sensoriel n'est pas exploitable car toutes les orientations sont confondues (cardiologie, orthopédie, psychiatrie, ORL, ophtalmologie, orthophoniste…). Le service de PMI est en attente du déploiement du logiciel métier - partie Bilans de santé maternelle pour pouvoir analyser les taux d'adressage en fonction des spécialités et évaluer les pratiques professionnelles.

Objectif opérationnel	1.1.3. Développer la promotion de la santé sexuelle par l'information, l'accueil et l'accompagnement des jeunes, des femmes et des couples

Nos actions de promotion en santé publique associent systématiquement le public cible dans les phases de diagnostic comme de réalisation de nos outils et actions, afin d'être au plus près des attentes des jeunes savoyards.
Cette démarche permet d'équiper progressivement de 2024 à 2025 les collèges savoyards de distributeurs de protections périodiques afin de lutter contre la précarité menstruelle chez les jeunes et de lutter contre le tabou des règles.

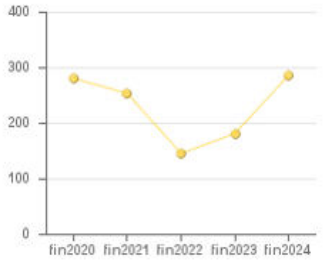
1.1.3.1 ACT - Nombre de consultations médicales de planification

Période	Nombre
fin2020	3 634
fin2021	4 179
fin2022	4 685
fin2023	4 974
fin2024	3 916



1.1.3.1 ACT - Nombre d'entretiens en lien avec le Conseil Conjugal

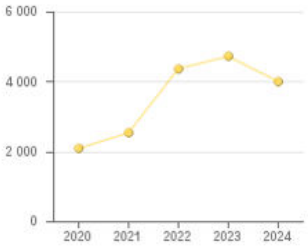
Période	Nombre
fin2020	281
fin2021	254
fin2022	146
fin2023	182
fin2024	287



On note une baisse des consultations médicales en 2024, suite à 2 années de hausse importante, cette baisse est à mettre en lien avec la restructuration du service en 2024 et l'absence de consultations de sage-femme sur plusieurs mois de l'année.
Les entretiens en lien avec les demandes d'IVG ont augmenté de façon importante + 23% en 2024, ainsi que les entretiens de conseil conjugal.

1.1.3.2 ACT - Nombres de jeunes concernés par des animations collectives d'éducation à la sexualité sur une année

Période	Nombre
2020	2 106
2021	2 553
2022	4 386
2023	4 734
2024	4 015



L'activité de promotion en santé sexuelle et les séances collectives d'éducation à la sexualité en collèges et en lycées reste une priorité du service. Nous notons une baisse notamment sur la Tarentaise, due à des changements de professionnelles.

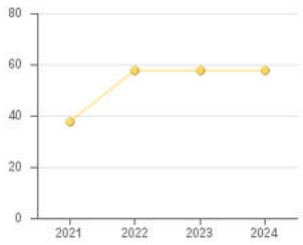


Forum social 2024

Objectif opérationnel	1.1.4. Améliorer les compétences des professionnels en matière d'accompagnement à la parentalité

1.1.4.1 PERF - Taux de professionnels de PMI bénéficiant de séances d'analyse de la pratique

Période	Taux
2021	38
2022	58
2023	58
2024	58

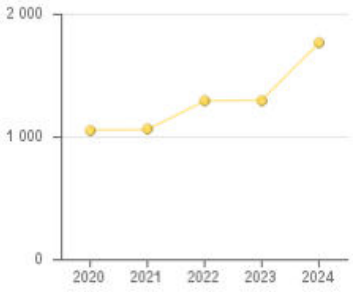


Les séances d'analyse de la pratique ont pour objectif de soutenir les professionnels dans le suivi et l'accompagnement des familles au plus près de leurs besoins et de leurs préoccupations de façon bienveillante et respectueuse. Ces séances permettent d'adapter nos pratiques et d'être à la juste place particulièrement dans les situations complexes.

Objectif opérationnel	*1.1.5. Mieux repérer le danger en renforçant la connaissance et la co-responsabilité des professionnels*

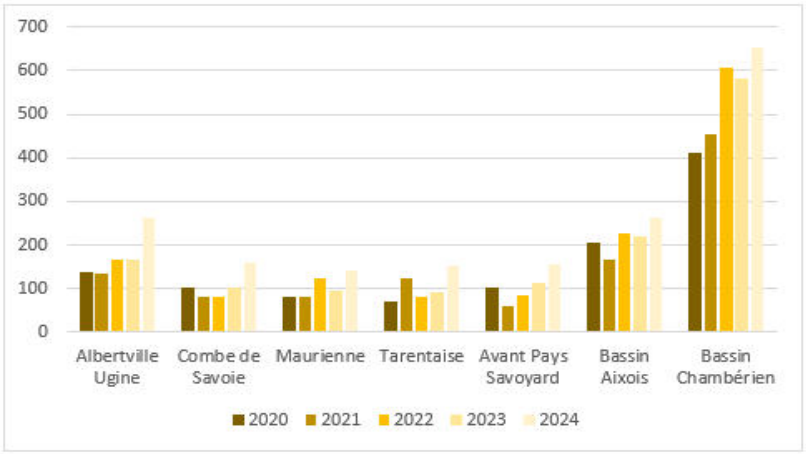
1.1.5.1 ACT - Nombre d'enfants ayant fait l'objet d'une Information préoccupante (IP) en Savoie

Période	Nombre
2020	1 058
2021	1 061
2022	1 294
2023	1 302
2024	1 767



1.1.5.1 ACT - Nombre d'Informations Préoccupantes (IP) entrantes en en Savoie

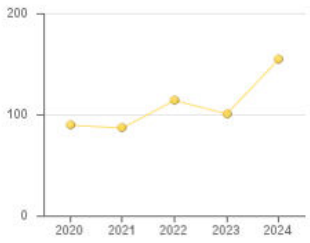
Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
2020	1 102	137	104	80	71	103	207	412
2021	1 104	135	82	81	124	61	167	454
2022	1 372	167	83	124	81	85	226	606
2023	1 370	166	102	96	91	115	219	581
2024	1 787	263	161	140	154	156	262	651



La hausse exponentielle des informations préoccupantes (+35% en un an) est le fruit du travail important mené en 2023 sur la rédaction d'un guide professionnel et sur l'informatisation des informations préoccupantes, mais elle est aussi et surtout le reflet de la dégradation des situations : la précarité sociale dans certains territoires, la détérioration de la santé mentale des parents, des enfants et des adolescents, les addictions aux drogues et aux écrans sont des facteurs de risque et de danger de plus en plus prégnants. L'Education Nationale figure parmi les principaux signalants et elle est désormais mieux armée pour détecter les violences sexuelles subies par les enfants. De nombreux signalements parviennent directement au Parquet, pour des violences intrafamiliales ou des négligences lourdes notamment liées aux addictions des parents.

1.1.5.1 PERF - Délai moyen de traitement des Informations Préoccupantes (IP)

Période	Jours
2020	90
2021	87,25
2022	114,33
2023	101,16
2024	155,01



Le délai prévu par la loi pour l'évaluation d'une information qualifiée de préoccupante est de 3 mois. Ce délai n'est plus respecté en 2024 du fait de la forte augmentation des informations préoccupantes, même si la mise en place d'équipes spécialisées ou semi-spécialisées améliore la situation. Les situations sont souvent longues à évaluer, notamment lorsque les parents ne résident pas tous les deux en Savoie, ou lorsque les parents refusent les évaluations, ou lorsque les évaluations médico-sociales doivent s'articuler avec des enquêtes pénales.

Direction Protection Maternelle Infantile (DPMI)

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Renforcer la précocité des actions de prévention »

Les missions de PMI mère – enfant, recentrées sur la santé, ont permis à 21% des femmes enceintes d'avoir un entretien prénatale précoce effectué par une sage-femme de PMI conformément aux attendus nationaux et 79% des enfants scolarisés en petite section de maternelle ont bénéficié d'un bilan de santé.
Les actions préventives en santé sexuelle ont été renforcées cette année auprès des publics jeunes scolarisés et non scolarisés par des interventions dans des structures partenaires.
En complément de la création de nouveaux lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), des actions ponctuelles de soutien à la parentalité sont proposées aux familles et développées sur l'ensemble du territoire.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1.

« Renforcer la précocité des actions de prévention »

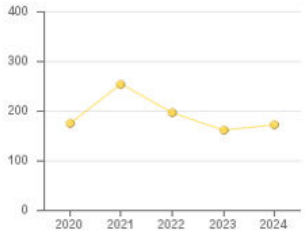
Conformément aux attendus du schéma départemental des solidarités, des actions d'accompagnement précoces sont mises en œuvre dans certains territoires (Tarentaise et Bassin Chambérien notamment). Leur déploiement bute souvent sur les difficultés de recrutement des techniciens en intervention sociale et familiale (TISF). Ces soutiens précoces à la parentalité permettent de mieux repérer des situations de risque et de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement adaptées le plus tôt possible.
Les interventions gagneraient à être élargies à l'ensemble de la famille dans une approche systémique, pour résoudre les conflits parentaux, sur le modèle des entretiens familiaux déployés par le Val de Crêne dans l'Avant-Pays Savoyard.

Objectif politique	***1. Renforcer l'accès aux droits pour les usagers, notamment les plus fragiles et les plus vulnérables***
Objectif stratégique	***1.2. Optimiser la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, en travaillant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins et en accroissant le pouvoir d'agir et la participation des personnes concernées***
Objectif opérationnel	***1.2.1 Elargir l'offre de modes d'accueil du jeune enfant en en encourageant la diversification et la qualité et en promouvant ses métiers***

Les différents modes d'accueil du jeune enfant sont complémentaires, afin de répondre aux besoins spécifiques des familles, mais également aux caractéristiques territoriales.

1.2.1.2 ACT - Nombre de personnes ayant participé aux réunions de sensibilisation au métier d'assistant maternel dans l'année en Savoie

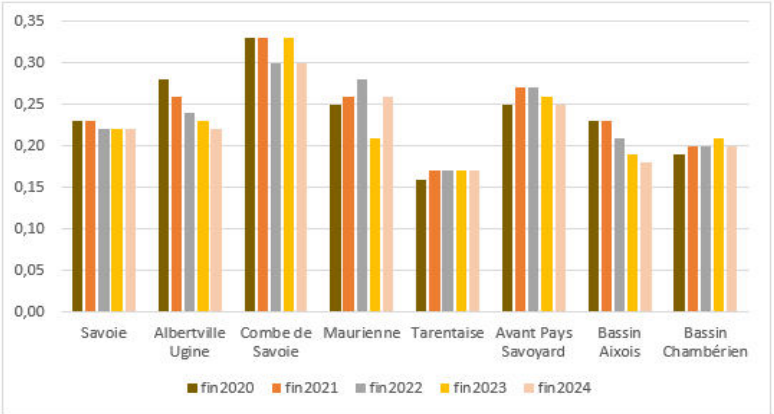
Période	Nombre
2020	175
2021	255
2022	197
2023	162
2024	173



L'offre d'accueil individuel au niveau national diminue. Une formation sur la langue française et les savoirs de base sur la petite enfance a été instaurée, visant à permettre à certains candidats d'accéder à une demande d'agrément. A l'occasion de différents forums des métiers, des présentations de la profession d'assistant maternel ont été réalisées. Le groupe de professionnalisation visant à maintenir des assistantes maternelles en situation d'accueil se poursuit.

1.2.1.4 PERF - Nombre de places chez les assistants maternels agréés pour 100 enfants de moins de 6 ans en Savoie et par territoire

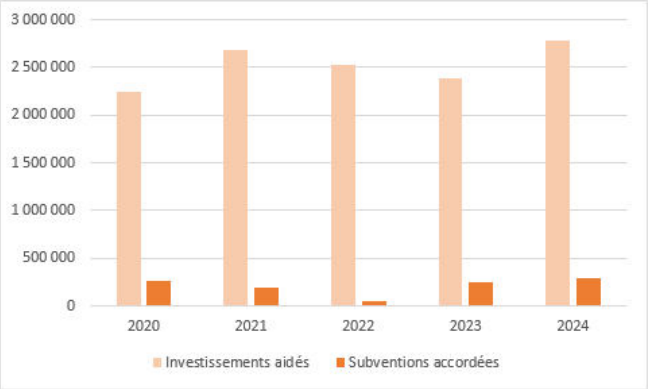
Période	Savoie	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard	Bassin Aixois	Bassin Chambérien
fin2020	0,23	0,28	0,33	0,25	0,16	0,25	0,23	0,19
fin2021	0,23	0,26	0,33	0,26	0,17	0,27	0,23	0,20
fin2022	0,22	0,24	0,30	0,28	0,17	0,27	0,21	0,20
fin2023	0,22	0,23	0,33	0,21	0,17	0,26	0,19	0,21
fin2024	0,22	0,22	0,30	0,26	0,17	0,25	0,18	0,20



En lien avec la réforme des modes d'accueil qui propose un certain nombre de mesures pour légitimer cette profession, le Département et la CAF poursuivent leur collaboration pour l'organisation de nombreuses actions visant à reconnaître le statut professionnel des assistants maternels, l'objectif étant de créer de nouvelles places d'accueil mais également de renforcer l'attrait pour l'exercice de cette profession. Un partenariat actif a été instauré avec France Travail et les relais petite enfance.

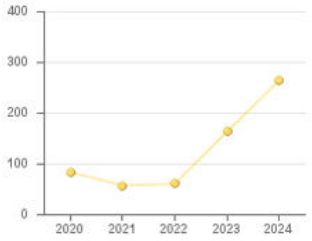
1.2.1.6 PERF - Structures d'accueil petite enfance : montant des subventions accordées et des investissements aidés

Période	Investissements aidés	Subventions accordées
2020	2 248 581	260 000
2021	2 681 589	198 000
2022	2 528 760	57 400
2023	2 387 725	246 500
2024	2 781 466	286 200



1.2.1.7 PERF - Structures d'accueil petite enfance : nombre de places créées

Période	Nombre
2020	84
2021	58
2022	61
2023	164
2024	264



Le Département et la CAF poursuivent l'accompagnement des porteurs de projets en lien notamment avec les nouveaux textes de la réforme, visant à clarifier la réglementation et simplifier l'instruction des demandes.
Suite à la labellisation de la première crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP), une commission AVIP a été créée pour étudier les demandes de créations de places AVIP au sein de structures existantes. Une seconde commune a validé la création de 2 nouvelles places AVIP. Une vigilance est cependant à porter quant au développement de micro-crèches à financement PAJE (Prestation Accueil du Jeune Enfant) allant à l'encontre du processus de mixité sociale.

Objectif opérationnel	***1.2.2. Garantir la diversité de la palette des dispositifs d'aide sociale à l'enfance pour tendre vers la réponse la mieux adaptée aux besoins de tous les enfants en risque de danger ou en danger***

Le déploiement des mesures de milieu ouvert se poursuit tant quantitativement que dans la diversification de l'offre, avec des mesures renforcées et des mesures uniques d'accompagnement des familles, permettant une meilleure adaptation aux besoins.

1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO + AEMO par délégation de compétence donnée au juge des enfants de Savoie) en Savoie et par territoire au cours de l'année

Période	Savoie	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard
2020	591	105	240	93	62	24	44	31
2021	559	77	235	98	56	20	47	35
2022	544	72	203	78	66	31	52	42
2023	612	75	232	98	73	31	55	48
2024	657	92	247	94	78	36	54	56

L'activité de soutien éducatif au domicile des parents ou des tiers dignes de confiance, mise en œuvre par décision judiciaire, est en augmentation de 7% par rapport à l'année 2023. Une cinquantaine de familles sont dans l'attente d'une prise en charge. Les mesures renforcées, proposées selon une fréquence hebdomadaire, représentent désormais 17% des mesures ; elles se développent mais sont inégalement mises en œuvre selon les territoires, les zones de montagne étant plus difficiles à desservir. Leur intensité est souvent insuffisante au regard des besoins, et elles sont souvent décidées par défaut, faute de mesures plus protectrices : ainsi, en fin de mesure, 36% des mesures renforcées débouchent sur une mesure de milieu ouvert avec hébergement, et 29% sur un placement.

1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une Aide Educative à Domicile (AED) en Savoie et par territoire au cours de l'année

Période	Savoie	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard
2020	261	33	72	47	28	11	26	44
2021	303	21	93	56	41	18	41	36
2022	307	13	110	56	34	26	31	37
2023	266	22	78	56	16	22	21	51
2024	292	13	97	58	19	34	19	52

Les Aides Educatives à Domicile (AED) sont mises en place à la demande des parents ou avec leur accord. En Savoie, elles sont exercées à 90% par les référents Enfance Jeunesse Famille (EJF), qui ont également en charge le suivi des enfants placés, et à 10% par la Sauvegarde de l'enfance. Le nombre d'AED mises en œuvre est en hausse, du fait des besoins en augmentation. Malgré cela, il reste encore des listes d'attente.

1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une prise en charge administrative et/ou judiciaire en Service de Milieu Ouvert et d'Hébergement (SEMOH) avec ou sans Hébergement en Savoie et par territoire au cours de l'année

Période	Savoie	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard
2020	189	40	66	28	18	6	15	16
2021	225	45	79	32	27	1	20	21
2022	263	52	106	31	35	0	17	23
2023	241	20	111	29	47	0	22	12
2024	251	16	129	36	46	0	15	9

Le nombre de soutiens éducatifs à domicile, avec une forte intensité et des possibilités d'hébergement des enfants, est globalement en augmentation, notamment dans les agglomérations de Chambéry et Albertville. L'hébergement des enfants est réservé aux cas de crise familiale grave ; rarement mobilisé, il mériterait d'être revu sous forme de dispositif de répit régulier, afin d'éviter la dégradation des relations familiales et le placement en urgence des enfants.
La baisse d'activité dans certains territoires est liée au manque de places ou à l'éloignement des familles du lieu d'hébergement. Dans ces situations, lorsque les parents acceptent le soutien, les maisons sociales exercent des AED ou mobilisent des techniciens en intervention sociale et familiale.
Malgré l'augmentation de capacité pour les 0-3 ans, permettant depuis janvier 2024 l'accompagnement de 16 familles au lieu de 10 en 2023, il manque des places pour les tout-petits dans tous les territoires.

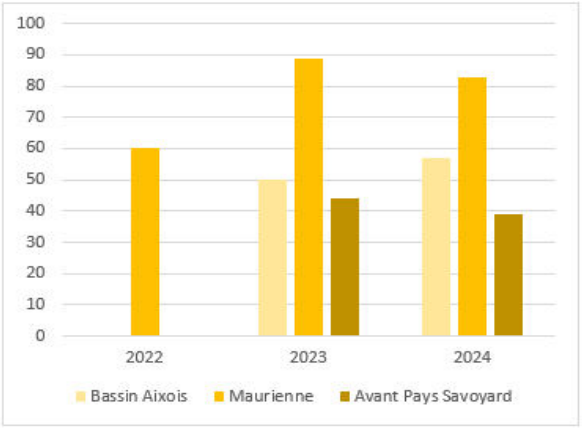
1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une prise en charge par le Service d'Action Sociale et Educative de Proximité (SASEP) en Savoie et par territoire au cours de l'année

Période	Savoie	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard
2020	266	25	93	44	21	16	28	39
2021	250	22	91	43	19	6	30	41
2022	251	21	102	49	22	4	27	26
2023	208	5	103	45	21	2	19	13
2024	190	1	90	60	19	0	20	0

Les mesures de SASEP sont un outil de milieu ouvert essentiel en Savoie. L'accompagnement dans le cadre d'un SASEP est une intervention éducative qui repose sur le principe de reconnaissance du potentiel de compétence de la famille, de sa responsabilité et de l'exercice de l'autorité parentale.
L'accueil des enfants et de leur famille se fait 2 à 3 fois par semaine (midi, soir après l'école, mercredi, samedi, pendant les vacances scolaires), dans un lieu convivial, aménagé pour leur apporter un accompagnement social individuel ou collectif pouvant s'appuyer sur différentes activités (entretiens familiaux, aide au devoir, ateliers, jeux, etc.).
Comme pour le SEMOH, la baisse d'activité est essentiellement liée à l'intégration des SASEP dans les services d'accompagnement aux familles.
La liste d'attente est longue dans les agglomérations de Chambéry et Albertville. Dans les territoires ruraux et montagnards, les SASEP sont souvent trop éloignés du lieu d'habitation des parents pour être mobilisés.

1.2.2.1 ACT - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une prise en charge par le Service d'Accompagnement aux Familles (SAF) au cours de l'année

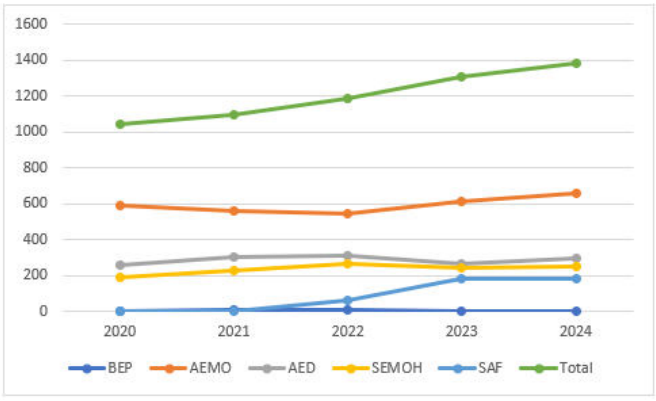
Période	Bassin Aixois	Maurienne	Avant Pays Savoyard	Savoie
2022	0	60	0	60
2023	50	89	44	183
2024	57	83	39	179



Les Services d'Accompagnement des Familles mettent en œuvre un accompagnement favorisant la continuité de parcours pour les enfants, évitent les ruptures et développent la participation active des parents autour des problématiques repérées. Ce dispositif favorise une capacité d'adaptation de l'accompagnement en utilisant différents outils au gré des besoins (accueil en journée, accompagnement à la scolarité, hébergement séquentiel, ouverture vers l'extérieur et socialisation, activités famille, entretiens individuels, visites à domicile, entretiens avec la famille…).
L'activité est stable, avec un nombre de places adapté aux besoins en Maurienne, mais il reste une liste d'attente importante sur le Bassin Aixois.

1.2.2.1 ACT – Synthèse pour l'ensemble du territoire de la Savoie : nombre d'enfants ayant bénéficié d'une prise en charge au cours de l'année, quel que soit le type de mesure

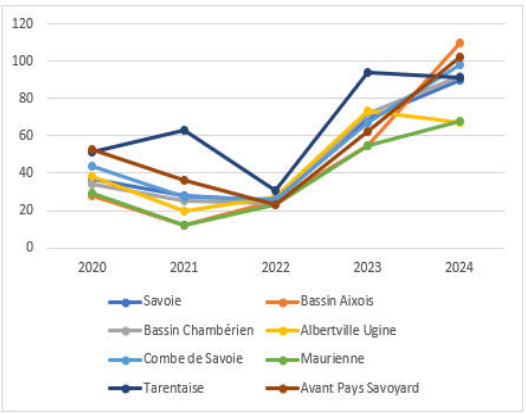
Période	BEP	AEMO	AED	SEMOH	SAF	Total
2020	3	591	261	189	0	1 044
2021	8	559	303	225	0	1 095
2022	9	544	307	263	60	1 183
2023	4	612	266	241	183	1 306
2024	1	657	292	251	179	1 380



Le schéma départemental des solidarités a mis l'accent sur l'importance des accompagnements à partir du domicile familial, des moyens ont alors été alloués pour augmenter et transformer l'offre sur les 5 années du schéma, avec des interventions renforcées et modulables selon le niveau de risque ou de danger.

1.2.2.1 PERF - Délai d'attente en nombre de jours avant l'entrée du jeune dans une mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) en Savoie et par territoire

Période	Savoie	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard
2020	37	28	34	38	44	29	51	53
2021	28	12	25	20	27	12	63	36
2022	25	25	24	27	26	23	31	23
2023	69	55	72	73	67	55	94	62
2024	90	110	92	67	98	68	91	102

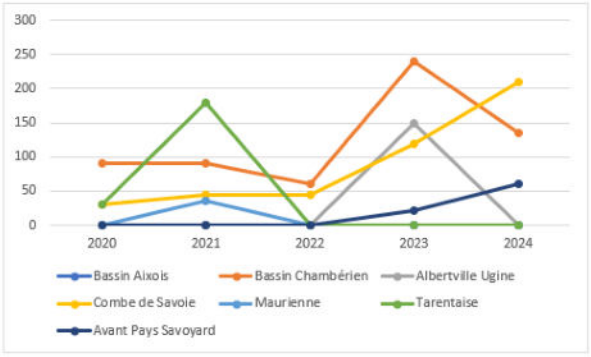


Les délais d'attente s'allongent dans un contexte d'augmentation du nombre de mesures décidées, suite aux informations préoccupantes ou en alternative au placement. Par ailleurs, la mise en place des mesures renforcées augmente le temps d'intervention auprès de certaines familles et réduit en conséquence le nombre de nouvelles situations pouvant être prises en charge. Avec une moyenne de trois mois d'attente, le délai reste cependant raisonnable.

1.2.2.1 PERF - Délai d'attente en nombre de jours avant l'entrée du jeune dans une mesure d'Aide Educative à Domicile (AED) par territoire

Période	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard
2020	0	90	0	30	0	30	0
2021	0	90	0	45	35	180	0
2022	0	61	0	45	0	0	0
2023	0	240	150	120	0	0	21
2024	0	135	0	210	0	0	60

Les délais de mise en œuvre des mesures d'AED sont bons, sauf dans les territoires qui ont dû faire face à des vacances de postes dans les services Enfance Jeunesse Famille.

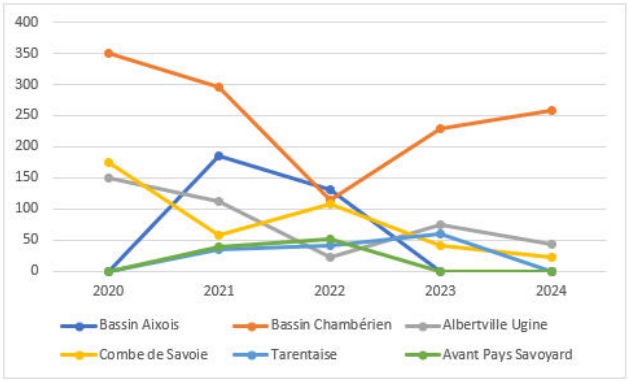


1.2.2.1 PERF - Délai d'attente en nombre de jours avant l'entrée du jeune dans une mesure de Service d'Action Sociale et Educative de Proximité (SASEP) par territoire

Période	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Tarentaise	Avant Pays Savoyard
2020	0	350	150	175	0	0
2021	186	296	111	58	34	39
2022	131	115	23	108	41	51
2023	0	230	75	41	60	0
2024	0	258	44	22	0	0

Les délais d'attente augmentent et sont beaucoup trop longs sur le Bassin Chambérien malgré la baisse du nombre de mesures décidées, en raison notamment de gel de places.

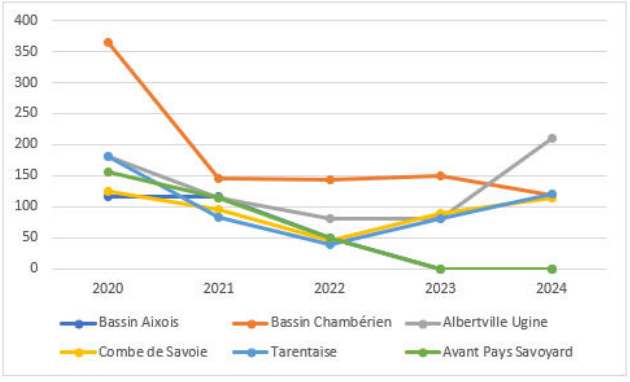
Les délais en revanche se réduisent ailleurs.



1.2.2.1 PERF - Délai d'attente en nombre de jours avant l'entrée du jeune dans une mesure de Service de Milieu Ouvert et d'Hébergement (SEMOH) avec ou sans Hébergement par territoire

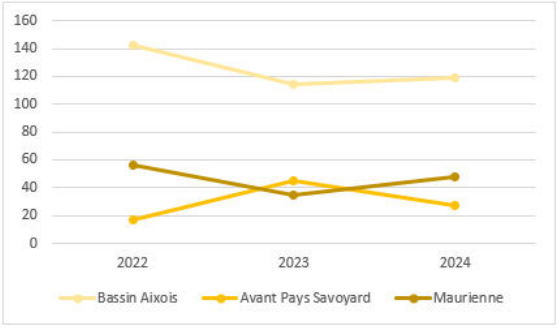
Période	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Tarentaise	Avant Pays Savoyard
2020	116	365	180	125	180	155
2021	116	145	115	95	82	114
2022	50	144	80	46	38	50
2023	0	150	80	90	80	0
2024	0	118	210	114	120	0

Les délais d'attente s'allongent dans un contexte d'augmentation du nombre de mesures décidées, les places créées n'ayant pas suffi à répondre aux besoins.



1.2.2.1 PERF - Délai d'attente avant l'entrée du jeune dans une mesure du Service d'Accompagnement aux Familles (SAF) sur les territoires de Savoie

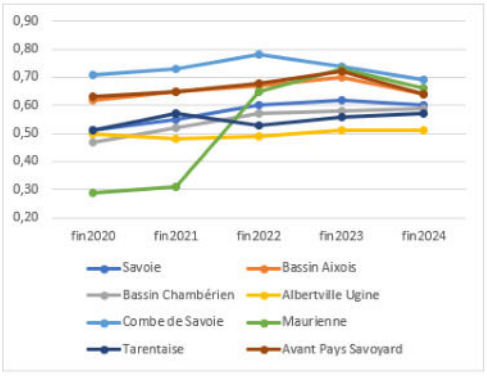
Période	Bassin Aixois	Avant Pays Savoyard	Maurienne
2022	142	17	56
2023	114	45	35
2024	119	27	48



Les délais d'attente sont stables mais restent trop longs sur le Bassin Aixois, où ils atteignent 4 mois.

1.2.2.2 ACT - Ratio du total des mesures en milieu ouvert au regard du nombre total de mesures décidées en Savoie et par territoire (mineurs savoyards uniquement)

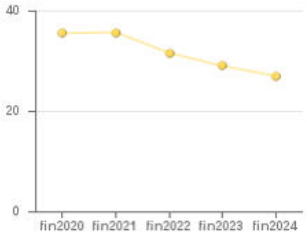
Période	Savoie	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard
fin2020	0,51	0,62	0,47	0,50	0,71	0,29	0,51	0,63
fin2021	0,55	0,65	0,52	0,48	0,73	0,31	0,57	0,65
fin2022	0,60	0,67	0,57	0,49	0,78	0,65	0,53	0,68
fin2023	0,62	0,70	0,58	0,51	0,74	0,73	0,56	0,72
fin2024	0,60	0,64	0,59	0,51	0,69	0,66	0,57	0,64



Le ratio de mesures de milieu ouvert fléchit légèrement en Savoie, celles-ci s'étant maintenues au même niveau qu'en 2023 alors que le nombre de placements a augmenté en 2024. La part du milieu ouvert en Savoie reste très supérieure à la moyenne nationale qui est de 0,45.

1.2.2.6 PERF - Taux de placement chez les assistants familiaux agréés au regard du nombre d'enfants placés en Savoie (hors placements directs)

Période	Taux
fin2020	35,6
fin2021	35,8
fin2022	31,7
fin2023	29,1
fin2024	27,1



Les difficultés à remplacer les départs à la retraite, à attirer de nouveaux professionnels, mais aussi à maintenir les professionnels en poste, continuent à éroder le nombre de places en accueil familial. Le métier est de plus en plus difficile au regard de la situation des enfants.
Les effets de la communication sur le métier d'assistant familial devraient néanmoins porter leurs fruits en 2025, ainsi que l'attention portée sur le soutien et les solutions de relais.

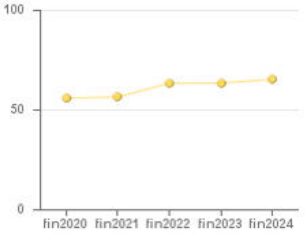




Journée des assistants familiaux

1.2.2.6 PERF - Taux de placement en MECS avec hébergement au regard du nombre d'enfants placés en Savoie (hors placements directs)

Période	Taux
fin2020	56
fin2021	56,6
fin2022	63,4
fin2023	63,5
fin2024	65,4

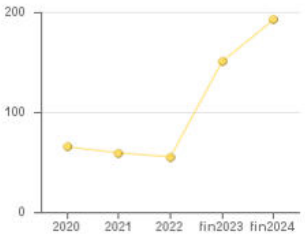


La part d'enfants placés en internat se stabilise malgré la baisse d'accueil familial, du fait notamment de l'augmentation de l'accueil chez les tiers dignes de confiance, le nombre d'accueillants bénévoles ayant augmenté de 50% en 2024.

Objectif opérationnel	*1.2.3. Garantir la qualité d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)*

1.2.3.1 PERF - Nombre de Mineurs Non Accompagnés (MNA) pour lesquels le juge a décidé une mise sous tutelle départementale

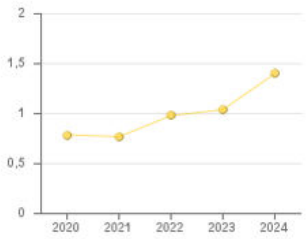
Période	Nombre
2020	66
2021	60
2022	56
fin2023	151
fin2024	193



Depuis 2023, le Procureur transmet directement la demande au Juge Aux Affaires Familiales afin que la tutelle départementale soit ouverte. Cela a induit une forte augmentation de ces mesures. Malgré le ralentissement des flux migratoires, la tendance se maintient en 2024, en raison du délai des procédures concernant les mineurs arrivés en 2023.

1.2.3.1 PERF - Taux de mineurs savoyards pour lesquels le juge a décidé une mise sous tutelle départementale

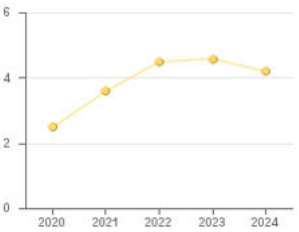
Période	Taux
2020	0,79
2021	0,77
2022	0,98
2023	1,04
2024	1,4



La mise en place d'une commission mensuelle d'examen de la situation et du statut des enfants confiés a permis de lancer de nombreuses procédures de modification de l'autorité parentale en 2024 ; beaucoup d'autres étaient déjà initiées en 2023 et ont abouti en 2024.

1.2.3.1 PERF - Taux de mineurs savoyards pour lesquels le juge a décidé une Délégation d'Autorité Parentale par rapport aux enfants confiés

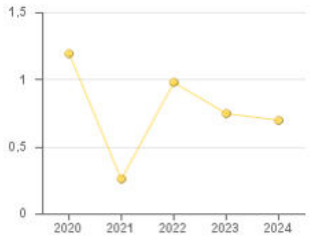
Période	Taux
2020	2,5
2021	3,6
2022	4,5
2023	4,6
2024	4,2



Les démarches de modifications de statut initiées en 2024 n'ont pas encore abouti. Par ailleurs, la délégation de l'exercice de l'autorité parentale n'est pas le statut le plus protecteur ; le délaissement ou le retrait de l'autorité parentale sont privilégiés.

1.2.3.1 PERF - Taux de mineurs savoyards pour lesquels le juge a émis une déclaration judiciaire de délaissement parental par rapport aux enfants confiés

Période	Taux
2020	1,2
2021	0,26
2022	0,98
2023	0,75
2024	0,7

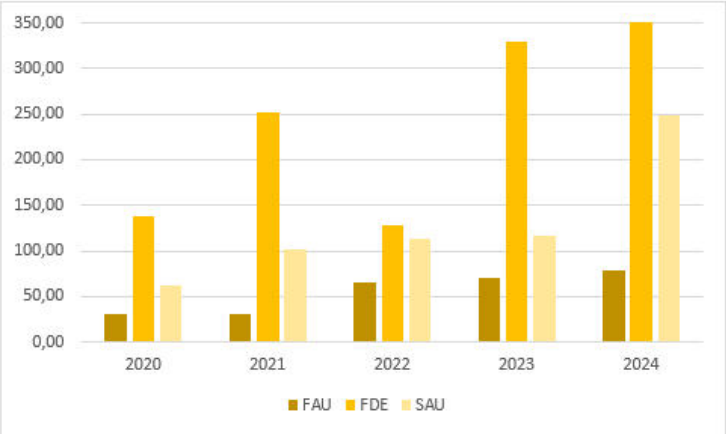


Les démarches de modifications de statut initiées en 2024 n'ont pas encore abouti. La courbe devrait s'inverser en 2025.

1.2.3.2 PERF - Durée moyenne en nombre de jours du placement en accueil d'urgence au Foyer d'Accueil d'Urgence (FAU), au Foyer Départemental de l'Enfance (FDE), au Service d'Accueil d'Urgence (SAU) des enfants savoyards

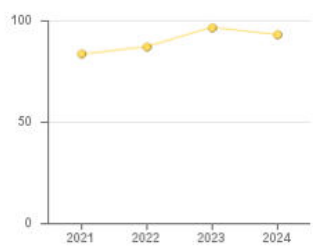
Période	FAU	FDE	SAU
2020	30,00	138,00	62,00
2021	30,00	252,00	102,00
2022	66,00	128,50	114,00
2023	70,00	330,00	116,00
2024	78,00	356,00	248,00

La durée moyenne de placement en structures d'urgence est en augmentation depuis 2019. Sur le Foyer Départemental de l'Enfance, elle reste bien supérieure au délai départemental fixé à 3 mois car les enfants accueillis sont très jeunes et l'orientation envisagée est le plus souvent en famille d'accueil, où les places ne sont pas suffisantes au regard des besoins.
Il reste difficile de procéder aux sorties des enfants des dispositifs d'urgence, en particulier dans les cas de grandes fratries ou de handicap.



1.2.3.3 PERF - Taux d'occupation moyen annuel des accueils d'urgence en Savoie (savoyards + MNA) (SAU+FAU+FDE)

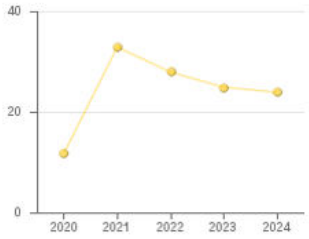
Période	Taux
2021	83,63
2022	87,32
2023	96,9
2024	93,31



Le taux d'occupation reste élevé, illustrant les tensions sur les places. Des accueils en sureffectif peuvent être autorisés sur des périodes courtes. À l'inverse, des places peuvent être « gelées » temporairement dans des situations de forte crise.

1.2.3.6 ACT - Nombre d'enfants pupilles au cours de l'année

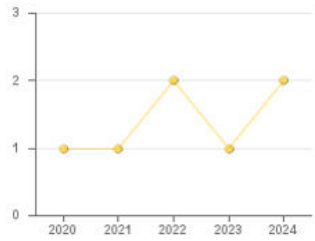
Période	Nombre
2020	12
2021	33
2022	28
2023	25
2024	24



Le nombre de pupilles a connu une forte augmentation entre 2020 et 2021 (+ 66 %). Il ralentit depuis mais reste à un niveau supérieur à 2019, traduisant l'activité importante menée par les services sur les questions du statut de l'enfant confié et notamment du délaissement parental, qui conduit à une forte augmentation des adoptions. La durée des procédures ne permet pas encore d'observer le résultat de ce travail. Par ailleurs, aucun accouchement sous le secret n'a eu lieu en 2024.

1.2.3.9 PERF - Nombre d'établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ayant fait l'objet d'une inspection annuellement

Période	Nombre
2020	1
2021	1
2022	2
2023	1
2024	2



Un établissement et un service ont fait l'objet de contrôles inopinés en 2024, selon la procédure transversale de contrôle réalisée en 2022 et soumise au vote en 2023.
Le suivi des préconisations formulées sur l'établissement contrôlé en 2023 a également été réalisé en 2024.

Objectif opérationnel	*1.2.4. Mieux impliquer les jeunes et leurs familles dans les parcours de placement*

1.2.4.1 PERF - Taux de concertations familiales savoyardes (CFS) pour la mise en œuvre du Projet Pour l'Enfant des enfants confiés en Savoie et par territoire savoyard

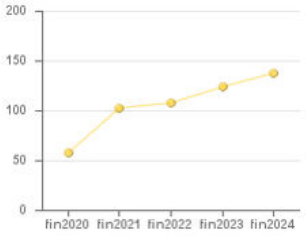
Période	Savoie	Bassin Aixois	Bassin Chambérien	Albertville Ugine	Combe de Savoie	Maurienne	Tarentaise	Avant Pays Savoyard
2020	3,90	20,50	0,00	0,00	7,50	8,60	0,00	11,30
2021	8,10	10,10	1,10	4,10	21,70	19,70	11,40	21,10
2022	14,50	6,10	3,80	10,60	54,30	17,50	15,40	57,70
2023	11,90	30,00	3,10	6,20	8,50	16,70	4,70	65,20
2024	20,10	21,00	8,80	20,00	47,30	27,00	5,50	50,00

Réaffirmé à travers la loi du 7 février 2022, l'objectif de mobilisation de l'environnement familial de l'enfant est poursuivi dans le Département de la Savoie notamment à travers les Concertations Familiales Savoyardes (CFS). Ces concertations sont un outil permettant de formaliser le Projet Pour l'Enfant (PPE), pour lequel l'ensemble des équipes départementales de protection de l'enfance ont été formées. Conformément aux orientations du schéma départemental des solidarités, ce processus vise à favoriser le pouvoir d'agir des personnes accompagnées en protection de l'enfance. Un séminaire de travail à destination des chefs de service du Département et des établissements de la protection de l'enfance a été organisé en janvier 2024 pour clarifier les rôles de chacun et adapter les questionnements à la situation des enfants et des jeunes suivis. L'accompagnement des pratiques professionnelles par les chefs de service EJF et la participation des maisons d'enfants à l'élaboration des projets pour l'enfant porte ses fruits, avec une forte augmentation du nombre de projets finalisés, sauf dans les territoires souffrant de postes vacants.

Objectif opérationnel	*1.2.5 Garantir une offre d'accueil pour les jeunes Mineurs Non Accompagnés en adéquation avec leurs besoins (MNA)*

1.2.5.3 ACT – Nombre de Jeunes Majeurs Non Accompagnés évalués pris en charge au 31/12

Période	Nombre
fin2020	58
fin2021	103
fin2022	108
fin2023	124
fin2024	138

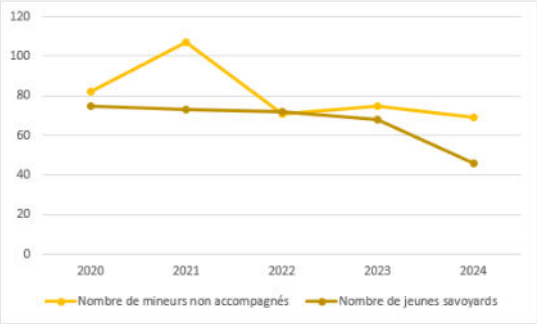


Le nombre de jeunes majeurs pris en charge continue à augmenter depuis 2021. Cette progression est en corrélation avec l'augmentation des mineurs non accompagnés devenus majeurs.
La poursuite de la prise en charge en tant que jeunes majeurs est nécessaire pour l'obtention d'un diplôme professionnel et l'acquisition de l'autonomie indispensables à l'intégration dans la société française (notamment l'accès à un logement personnel, à une régularisation sur le territoire français, à un emploi).

Objectif opérationnel	1.2.6 Renforcer l'autonomisation des jeunes adultes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance

1.2.6.1 ACT - Nombre de jeunes suivis par l'ASE devenus majeurs dans l'année

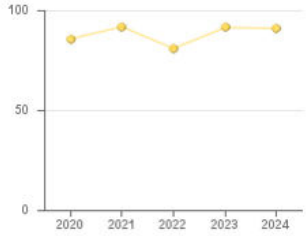
Période	Nombre de mineurs non accompagnés	Nombre de jeunes savoyards
2020	82	75
2021	107	73
2022	71	72
2023	75	68
2024	69	46



Le nombre de MNA devenus majeurs reste stable. Au vu de l'âge moyen d'arrivée de jeunes, autour de 16 ans, le passage à la majorité des MNA arrivés en 2022 et 2023 se constatera en 2025 et 2026 en corrélation avec le nombre d'enfants confiés. La baisse du nombre de jeunes majeurs savoyards suivis par l'ASE reflète la mise en place des alternatives au placement depuis 2013/2014 avec une baisse des placements des adolescents. La démographie est également en baisse sur cette tranche d'âge.

1.2.6.3 PERF - Taux de jeunes (savoyards + MNA) ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation au regard du nombre total de contractualisations dans l'année

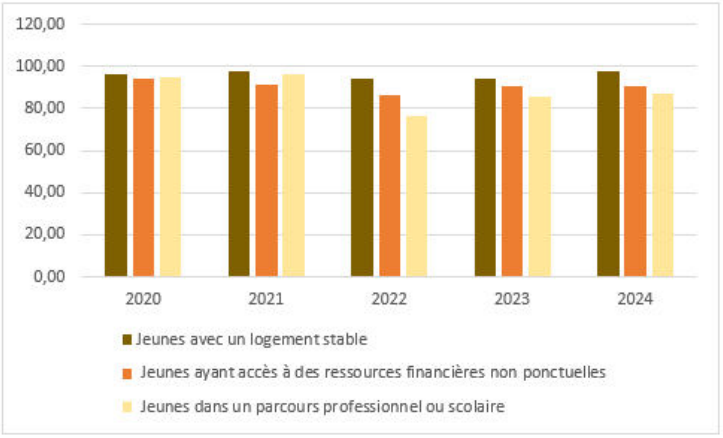
Période	Taux
2020	86,00
2021	92,00
2022	81,10
2023	91,60
2024	91,30



En 2024, presque tous les jeunes majeurs accompagnés par les services de protection de l'enfance pour l'accès à l'autonomie ont identifié nommément une personne ressource pour les accompagner dans ce cadre. Pour la majorité d'entre eux, il s'agit d'un professionnel les ayant accompagnés pendant leur minorité (référent ASE, famille d'accueil, éducateur de MECS…).

1.2.6.4 PERF - Taux de jeunes confiés ayant les caractéristiques suivantes au regard du nombre de jeunes confiés devenus majeurs dans l'année

Période	Jeunes avec un logement stable	Jeunes ayant accès à des ressources financières non ponctuelles	Jeunes dans un parcours professionnel ou scolaire
2020	96,20	94,30	95,00
2021	97,70	91,30	96,50
2022	94,40	86,70	76,20
2023	94,40	90,90	86,00
2024	97,40	90,40	86,90



Tous les indicateurs d'autonomie s'améliorent en 2024. Une part importante des jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance ont, au moment de leur majorité, des ressources, un logement stable et un parcours scolaire ou professionnel. Si la plupart d'entre eux ne sont pas encore autonomes, le Département les accompagne dans le cadre d'un contrat jeune majeur.
Des efforts doivent encore être portés sur la mise en œuvre de l'obligation de formation et l'accompagnement vers l'emploi, afin de permettre l'accès à un titre de séjour pour les MNA et, pour tous, l'accès à des revenus salariaux avant 21 ans. Les démarches de reconnaissance des éventuels handicaps sont également à renforcer, pour que les jeunes concernés puissent accéder aux aides financières et aux emplois adaptés. Le partenariat avec le CROUS s'est renforcé dans le cadre de la commission départementale à l'autonomie, afin de faciliter l'accès aux études supérieures.

Les tensions sur le marché immobilier rendent difficile l'accès au logement, et nous constatons aussi quelques tensions sur l'accès à l'apprentissage ou à l'emploi pour les MNA, faute de régularisation de leur droit au séjour.

Les jeunes qui ne souhaitent pas être accompagnés à leur majorité sont généralement dans des situations personnelles complexes, et dans un état de santé ne leur permettant pas d'accéder à une insertion socio-professionnelle, ce qui explique également la baisse constatée en 2022-2023 des taux d'accès au logement, à des ressources et à une insertion, ces items étant étroitement liés. Le Département met en œuvre pour ces jeunes des actions visant à les accompagner autant que possible vers l'autonomie, malgré l'absence de contractualisation : information sur le droit à être à nouveau pris en charge, communication renforcée sur les aides possibles, soutien à la création d'une association de pair-aidance (ADEPAPE), bilans de santé gratuits avec la CPAM, partenariat renforcé avec des associations dédiées (ADDCAES).

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2.

« Optimiser la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, en travaillant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins et en accroissant le pouvoir d'agir et la participation des personnes concernées »

La participation des usagers reste un axe prioritaire de la politique Enfance Jeunesse Famille du Département, qui s'est renforcé ces dernières années à travers, tout d'abord, l'affirmation des Concertations Familiales comme point de départ du Projet Pour l'Enfant. Les Projets Pour l'Enfant se sont fortement développés en 2024. Ils permettent de prendre en compte la parole de chaque membre de la famille (enfants tout d'abord mais aussi parents lorsque cela est possible, frères et sœurs et environnement plus large). Cette dynamique a été prolongée à partir de 2022 au travers de deux actions : d'une part le développement des conférences familiales, d'autre part la poursuite de l'accompagnement à la création d'une association Départementale des Personnes Accueillies à la Protection de l'enfance (ADEPAPE).

La question de l'adéquation entre l'offre et les besoins fait l'objet d'une recherche constante au sein de la Direction Enfance Jeunesse Famille, en lien avec les territoires.
Les campagnes de communication sur le métier d'assistant familial ont été intensifiées et commencent à porter leurs fruits.
Les appels à manifestations d'intérêt et à projets pour la création de solutions d'accueil et d'accompagnement des enfants ont débouché en 2024 sur 10 places pour les jeunes à fort troubles du comportement, 6 places pour les fratries, 36 places pour les mineurs non accompagnés.
Un appel à projet pour la structuration de l'accompagnement en économie sociale et familiale a par ailleurs été lancé.

La prise en charge des jeunes adultes s'est améliorée avec le renforcement du travail partenarial autour de la commission départementale d'accès à l'autonomie et la diffusion d'outils ludiques et pratiques sur l'autonomie (jeu des marches majeurs, coffre-fort numérique, guide sur le logement…). Le partenariat avec l'assurance maladie a permis de déployer des bilans de santé pour les majeurs, en commençant par les ex-mineurs non accompagnés. Les moyens de l'ADDCAES ont été renforcés pour l'accompagnement juridique et psycho-social des jeunes étrangers sortant de l'aide sociale à l'enfance.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

AJUSTEMENTS FORMALISES :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	MESURES	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
					25%	50%	75%	100%
1.2. Optimiser la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, en travaillant une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins et en accroissant le pouvoir d'agir et la participation des personnes concernées	5 E2 Audit des établissements sociaux et médico-sociaux	Mise en œuvre de contrôles et d'audits permettant une étude conjointe entre le CD et ses partenaires, afin de mettre en adéquation les moyens alloués avec les besoins et leurs mises en œuvre sur le terrain (avis favorable de la 5e commission du 20/11/2015)	1 à 2 contrôles par an. Objectif atteint en 2024 avec 2 contrôles inopinés et les suites du contrôle de l'année précédent.	0,25 ETP dédié en 2024 + 0,1 ETP en appui				☺
	5 E3 Facturation et CPOM des MECS	Réalisation de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens par association (avis favorable de la 5e commission du 20/11/2015).	Deux CPOM réalisés en 2021 : l'un avec la fondation du Bocage et un autre avec l'association les Etoiles d'Hestia. Préparation en 2024 des budgets de référence pour les 9 CPOM à signer en 2025.	Rebasage des dotations des établissements			☺	
	5 E8 Frais de santé des enfants confiés aux assistants familiaux	Négocier avec la CPAM pour une affiliation systématique à la CSS (ex CMU) pour les enfants confiés chez les assistants familiaux (Avis favorable de la 5e commission du 29 septembre 2016, passage en commission plénière du 21 octobre 2016).	Affiliation à la CSS de tous les enfants placés en accueil familial.	Diminution de l'avance des frais des assistants familiaux pour les dépenses de santé				☺

AJUSTEMENTS REALISES PAR LA DIRECTION :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	Résumé de la PROPOSITION d'adaptation de la politique/dispositif	CALENDRIER de mise en application	Suivi des impacts budgétaires et ETP	NIVEAU DE RÉALISATION de l'ajustement			
				25%	50%	75%	100%
1.1. Renforcer la précocité des actions de prévention	Poursuite de la démarche « Petits pas grands pas » concernant les actions prénatales.	Fin 2022 (interface informatique avec la CAF et reprise de la convention avec l'ANISS)				☺	

Direction Protection Maternelle Infantile (DPMI)

L'expertise des professionnels de santé de PMI continue de se renforcer notamment en prévention de la santé mère-enfants avec la mise en application des formations à l'entretien relationnel et la création du réseau sur le deuil périnatal. Le logiciel métier Horus - module bilan de santé sera à développer.

L'accompagnement et le suivi des modes d'accueil se poursuit avec un focus particulier sur la qualité de l'accueil, dont le plan de contrôle devra être présenté lors de la tenue du prochain comité départemental des services aux familles.

La création d'un poste de coordinatrice de la santé des enfants confiés va permettre à la DPMI de poursuivre l'organisation de la prise en charge de la santé des enfants confiés au département en lien avec la DEJF.

La DEJF et la DPMI (Centre de santé sexuel) participent à la mise en place d'un réseau pluri partenarial départemental pour lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle.

Direction Enfance Jeunesse Famille (DEJF)

L'année 2024 a été particulièrement dense pour les équipes de la politique Enfance Jeunesse Famille et leurs partenaires : dans les territoires, la forte augmentation des informations préoccupantes a nécessité de nombreuses évaluations et la mise en place de mesures de protection. Les équipes se sont également appropriées les nouvelles procédures d'informatisation des informations préoccupantes ; celles-ci seront à perfectionner en 2025. Des formations internes sur les informations préoccupantes ont été déployées par les chefs de service et seront pérennisées.

La recherche de solutions d'accueil dans l'entourage de l'enfant commence à entrer dans les pratiques professionnelles : l'accueil chez les tiers dignes de confiance et chez des accueillants durables et bénévoles a ainsi augmenté de 50% au cours de l'année 2024. Les indemnités qui leur sont versées ont été revalorisées au 1er janvier 2024. Cependant, le taux d'accueil dans l'entourage de l'enfant reste très faible en Savoie au regard de la moyenne nationale (8% contre 24%). L'année 2025 permettra de mieux outiller les professionnels sur l'évaluation des tiers et de mieux connaître les besoins d'accompagnement de ces accueillants.

Les méthodologies d'élaboration participative des projets pour l'enfant se sont diffusées, dans le cadre d'une collaboration renforcée avec les maisons d'enfants. Le nombre de projets pour l'enfant a pu ainsi augmenter, sans atteindre encore la généralisation attendue à toutes les situations. L'effort sera à poursuivre en 2025.

La mise en place de la commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés a conduit les référents Enfance Jeunesse Famille à analyser plus systématiquement les conditions d'exercice de l'autorité parentale ; le plan de formation a été adapté pour prendre en compte ce nouvel enjeu et se traduira en 2025 par des formations aux écrits sur le statut de l'enfant. Les demandes de changement de l'autorité parentale ont augmenté et devraient aboutir en 2025 à davantage de pupilles et si possible de parcours d'adoption des enfants.

Les partenariats autour de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie se sont renforcés, avec la mise en place de la commission départementale d'accès à l'autonomie des jeunes et ses différentes déclinaisons opérationnelles. Les dispositifs d'accompagnement à la sortie de l'aide sociale à l'enfance ont été renforcés, notamment pour les mineurs non accompagnés. L'année 2025 permettra d'affiner le recueil des besoins des jeunes majeurs et les réponses à apporter.

Les partenariats autour du handicap se sont également développés, avec la participation de la direction Enfance Jeunesse Famille aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation mises en place par la MDPH et la collaboration étroite avec l'Agence Régionale de Santé autour du nouvel établissement dédié aux jeunes en situation complexe.

Des renforts de personnel ont permis d'améliorer l'effectivité du droit d'accès des personnes ayant été prises en charge par l'aide sociale à l'enfance à leur dossier et à leur histoire de vie.

Le service accueil familial et adoption de la direction Enfance Jeunesse Famille s'est réorganisé pour permettre un accompagnement renforcé des assistants familiaux ; le guide de l'accueil familial et le projet de service ont été finalisés et présentés à l'ensemble des collègues. Le logiciel de paie a été adapté pour mettre en œuvre toutes les revalorisations prévues par la loi sur la protection de l'enfance de 2022, qui seront effectives en 2025, avec effet rétroactif.

Face aux tensions sur les places, la direction Enfance Jeunesse Famille a mené un important travail de rédaction et d'instruction d'appel à projets pour la création de nouveaux établissements et services, de visites de conformité, d'autorisation et de tarification. Des places ont ainsi pu être ouvertes pour les MNA, les fratries, les jeunes les plus complexes et la dynamique se poursuivra en 2025. Le plan de contrôle des établissements et services s'est intensifié en 2024. La gestion des places a été centralisée au niveau de la direction, sur la base de critères de priorité co-construits avec les territoires. Les dotations des établissements ont été revues pour mieux répondre aux enjeux – notamment l'accueil d'enfants de moins de six ans, avec ou sans leurs parents, et la modularité des accompagnements – et préparer la contractualisation pluriannuelle qui sera mise en œuvre en 2025. Les conditions d'accueil en établissement s'améliorent grâce à une enveloppe pluriannuelle de subventions d'investissement.



Forum Bien Vieillir à Jacob-Bellecombette, 17 octobre 2024

Action sociale de proximité

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commissions d'élus : **5ième et 4ième commissions**

Directions concernées :

- **Pôle Social – Maisons sociales**



Journée respiration pour les enfants confiés du bassin chambérien, 25 juillet 2024

SOMMAIRE

Toutes Maisons sociales du Département
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux ... 425

Portrait de la Maison Sociale du Bassin Aixois ... 426
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux ... 426
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique ... 427
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2023-2024 ... 430
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2025 ... 432

Portrait de la Maison Sociale d'Albertville Ugine ... 433
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux ... 433
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique ... 434
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2023-2024 ... 437
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2025 ... 439

Portrait de la Maison Sociale de l'Avant-Pays Savoyard ... 440
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux ... 440
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique ... 441
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2023-2024 ... 444
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2025 ... 446

Portrait de la Maison Sociale du Bassin Chambérien ... 447
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux ... 447
2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique ... 448
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2023-2024 ... 451
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2025 ... 454

Portrait de la Maison Sociale de la Combe de Savoie ... 455
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux ... 455
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique ... 456
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2023-2024 ... 459
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2025 ... 461

Portrait de la Maison Sociale de la Maurienne ... 463
1. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Contexte et enjeux ... 463
2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique ... 464
3. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Réalisations phares 2023-2024 ... 467
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2025 ... 469

Portrait de la Maison Sociale de la Tarentaise Vanoise ... 470
1. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Contexte et enjeux ... 470
2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique ... 471
3. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Réalisations phares 2023-2024 ... 474
4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2025 ... 476

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Présentation du contexte :

Le service public d'action sociale et médico-sociale du Département repose sur une organisation qui garantit la cohérence des politiques mises en œuvre avec quatre directions départementales spécialisées dans les domaines de :

- L'Enfance, la Jeunesse, la Famille.
- La Protection Maternelle et Infantile.
- Les Personnes Agées et les Personnes Handicapées.
- La Cohésion Sociale.

Et une Action Sociale de Proximité, grâce aux 33 centres sociaux du Département répartis dans les 7 Maisons Sociales du Département : Bassin Aixois, Albertville-Ugine, l'Avant-Pays Savoyard, le Bassin Chambérien, la Combe de Savoie, la Maurienne, et la Tarentaise.

Ce sont les agents qui exercent dans les maisons sociales qui sont au plus près des usagers, ce qui permet une réponse de proximité ainsi que l'analyse des besoins sociaux et de la dynamique locale (collectivité, associations, entreprises, etc…).

FOCUS SUR …

L'ARTICULATION ENTRE LES MAISONS FRANCE SERVICES ET LES CENTRES SOCIAUX

Depuis 2020, le réseau France Services (FS) s'est déployé sur l'ensemble du territoire national afin de proposer un lieu de proximité d'aide à la réalisation de démarches administratives, notamment d'accès aux droits sociaux. Les France Services permettent d'apporter une réponse de niveau 1 aux publics pour le compte de 12 opérateurs nationaux (organismes de protections sociales tels que CAF, CARSAT, CPAM, France Travail, mais également France Rénov, France Titre, Point Justice, Gendarmerie, ...)

Il s'agit de lieux complémentaires aux accueils déjà proposés par les centres sociaux du Département (CSD).

Devant la multiplicité des lieux d'accueil et pour éviter le risque de renvoi des personnes d'une structure à l'autre, le Département a rapidement proposé des temps d'échanges entre les France Services et les CSD pour faciliter leur bonne complémentarité.

Ainsi, le Département a pu participer, au même titre que les opérateurs nationaux, à la formation socle obligatoire des conseillers France Services pour présenter l'action sociale départementale et initier une articulation entre le niveau 1 proposé par les France Services et le niveau 2 assuré par les opérateurs ou les CSD.

En complément, avec l'appui de la coordinatrice du réseau France Services de Savoie et de la mission accès aux droits du Département, une charte de "bonnes pratiques" a été co-élaborée par des conseillers France Services et professionnels de CSD. Cette charte se veut être un outil support pour faciliter les échanges entre les structures au profit de l'interconnaissance des acteurs locaux (qui peut faire quoi et jusqu'où ?) et in fine, d'un maillage et d'une bonne articulation pour une réorientation efficiente des personnes le cas échéant.

Enfin, le Département participe aux différentes instances des France Services, telles que :

- Les comités de pilotage des France Services animés par la Préfecture de Savoie, qui permettent, entre autres, d'échanger sur les évolutions nationales et locales des France Services et sur les enjeux concernant l'accueil des publics,
- Les comités de pilotage des partenaires, nationaux et locaux, qui permettent de préciser les attentes des partenaires dans le rôle des France Services (définition du niveau 1), partager les évolutions des missions des partenaires et notamment celles confiées aux France Services.

Portrait de la Maison Sociale du Bassin Aixois

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Le territoire du Bassin Aixois est composé d'une seule agglomération, Grand Lac, ainsi qu'une partie du territoire des Bauges. La population se répartit autour d'une zone urbaine et péri-urbaine constituée d'Aix-les-Bains et alentours, très dense, puis de 3 bassins de vie plus ruraux qui sont la Chautagne, l'Albanais et les Bauges. Le Bassin aixois est le 2ème territoire de Savoie en nombre d'habitants : environ 78 000 habitants.
La Maison Sociale du Bassin Aixois est située sur la commune d'Aix-les-Bains. 4 centres sociaux et 4 antennes extérieures permettent de mailler l'ensemble du territoire, pourtant étendu, et d'apporter une grande proximité aux habitants. Des visites à domicile sont également proposées.

Pour décloisonner nos pratiques et répondre aux besoins des publics, la Maison Sociale est fortement mobilisée sur le travail en réseau. L'animation de ces réseaux peut se faire à l'échelle d'une politique (comme le réseau entre Bauges et Lac pour les politiques personnes âgées et personnes handicapées), ou à l'occasion de thématiques ou d'actualités particulières comme les violences conjugales, la précarité alimentaire, la culture comme levier d'inclusion, l'autonomie des jeunes... Ces dynamiques facilitent l'interconnaissance, le travail en prévention et l'émergence d'actions ou de dispositifs nouveaux.

L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité des années précédentes en termes d'enjeux sur le Bassin Aixois. On observe toujours une prégnance des problématiques de très grande précarité, d'accès et de maintien dans les logements, de saturation des solutions d'hébergement, de grand isolement, et de difficultés dans l'accès aux soins et aux services d'accompagnement spécialisés. La violence intrafamiliale et conjugale tend à augmenter et les situations familiales à se complexifier. Malgré une tendance au vieillissement, le bassin reste pour autant attractif et se maintient au niveau des naissances.

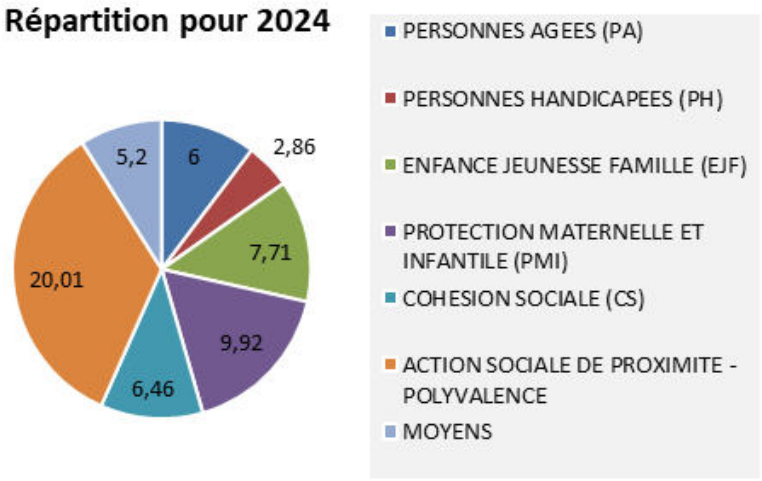
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels 2022	Nombre d'ETP moyen annuels 2023	Nombre d'ETP moyen annuels 2024
MSD Aix-les-Bains	PERSONNES AGEES (PA)	6,8	6	6
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	1,8	2,49	2,86
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	8,62	8,12	7,71
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	7,7	10,21	9,92
	COHESION SOCIALE (CS)	6,5	5,92	6,46
	ACTION SOCIALE DE PROXIMITE - POLYVALENCE	19,08	18,81	20,01
	MOYENS	4,73	4,37	5,2
Sous-total MSD Aix-les-Bains		**55,23**	**55,92**	**58,16**



Portrait de la Maison Sociale du Bassin Aixois

Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2019-2021

Savoie	2019	2020	2021
Nombre de Communes	273	273	273
Pop Municipale	436434	439750	442468
Nombre d'habitants au Km²	72	73	73
Naissances domiciliées	4277	4235	4305
Nombre de Familles	122327	123170	123918
Pop des moins de 6 ans	27905	27620	26970
Pop moins de 18 ans	91729	92200	91806
Pop des moins de 20 ans	101150	101588	101229
Pop 20-59 ans	217965	218646	219367
Pop 60-74 ans inclus	74744	76394	77768
Pop 75 ans et plus	42574	43122	44105

Maison Sociale Départementale	2019	2020	2021
Nombre de Communes	38	38	38
Pop Municipale	76015	77178	78176
Nombre d'habitants au Km²	145	147	149
Naissances domiciliées	696	785	753
Nombre de Familles	21743	22108	22425
Pop des moins de 6 ans	4636	4665	4715
Pop moins de 18 ans	15392	15626	15845
Pop des moins de 20 ans	16794	17050	17285
Pop 20-59 ans	37270	37736	38081
Pop 60-74 ans inclus	13938	14402	14519
Pop 75 ans et plus	8013	7990	8292

Poids de la Maison Sociale dans le Département	2019	2020	2021
% des Communes	13,9%	13,9%	13,9%
% Pop Municipale de la MSD/...	17,4%	17,6%	17,7%
Nombre d'habitants au km²	144,52	146,73	148,62
% des naissances	16,3%	18,5%	17,5%
% des Familles	17,8%	17,9%	18,2%
% Pop des moins de 6 ans	16,6%	16,9%	17,5%
% Pop des moins de 18 ans	16,8%	16,9%	17,3%
% Pop des moins de 20 ans	16,6%	16,8%	17,1%
% Pop des 20-59 ans	17,1%	17,3%	17,4%
% Pop des 60-74 ans	18,6%	18,9%	18,7%
% Pop des + de 75 ans	18,8%	18,5%	18,8%

Indicateurs de vulnérabilité

Les taux de 2022 à 2024 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recencement consolidé de 2021

	2019	2020	2021
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	0,92%	1,02%	0,96%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	13,93%	14,25%	14,68%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	18,34%	18,66%	18,57%
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	10,54%	10,35%	10,61%

Taux de la population âgée de 0 à 59 ans bénéficiaires de la PCH
(Bénéficiaires au 31 décembre - hors ACTP)



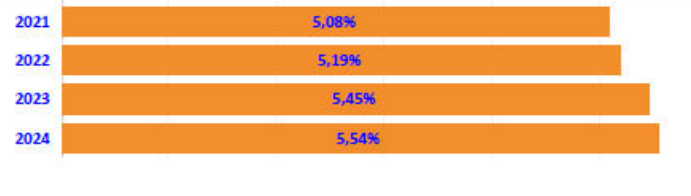
Taux de familles ayant bénéficié d'une aide financière au titre de l'ASE
(Hors Secours Président - taux annuel)



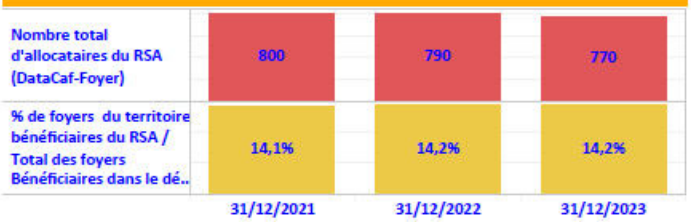
Taux d'enfants ayant fait l'objet d'une Information Préoccupante
(sur population des moins de 18 ans)



Taux de la population âgée de 60 et + bénéficiaires de l'APA
(Bénéficiaires au 31 décembre)



Foyers bénéficiaires du RSA



Taux de mineurs confiés à l'ASE (Dont MNA) sur population des moins de 18 ans
(Hors APJM - au 31 décembre)



Chiffres clés de la Maison Sociale du Bassin Aixois

Pôle Social / SG
Observatoire social

Enfants vus en consultations infantiles au cours de l'année
(Pédiatriques et/ou permanences de puériculture - hors VAD)



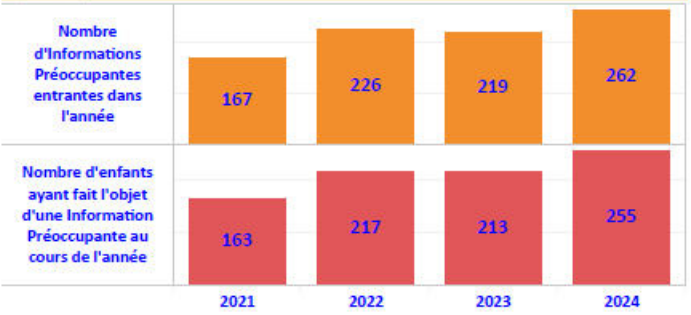
Nombre d'enfants savoyards placés
(Toutes mesures confondues - au 31 décembre)



Bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds Solidarité Logement
(Accès,maintien,MOC,Energies)



Les Informations Préoccupantes



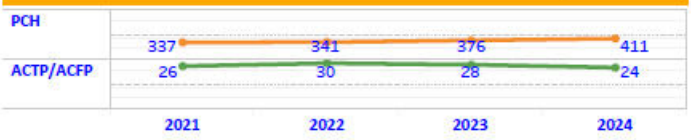
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
(Au 31 décembre)



Contrats d'Engagements Réciproques et Actions d'Insertion



Bénéficiaires d'allocations en faveur du handicap
Prestation de Compensation Handicap (PCH)
Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
Allocation Compensatrice pour Frais Professionnelle (ACFP)
(Au 31 décembre)



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2023-2024

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH)

La situation du secteur reste dans le prolongement des années précédentes : une activité globalement stable avec une tendance néanmoins à l'augmentation sur les 2 prestations que sont l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). 1 262 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en 2024 contre 1 153 en 2021, mais avec un nombre de procédures traitées, et notamment de révisions, en augmentation de 20%. Le nombre important de révision sur le territoire provient notamment des situations qui tendent à se dégrader à domicile, et aux difficultés d'entrée en établissement. Le nombre de Prestation de Compensation du Handicap - volet aide humaine - connait elle-aussi une augmentation de 20%, avec l'arrivée notamment de la PCH handicap psychique.
Cela représente un total de 1 223 évaluations menées par les référentes au cours de l'année 2024.

On constate toujours un nombre important de situations individuelles complexes, majorées par l'isolement et les difficultés dans l'accès aux soins. Les problématiques de recrutement du secteur touchent le secteur du domicile mais aussi les établissements et rendent difficile le maintien à domicile mais aussi la fluidité des entrées en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Le soutien aux aidants est resté un axe fort dans le travail des équipes et du Réseau Entre Bauges et Lac :

- Poursuite des actions de sensibilisation des professionnels de l'aide à domicile autour de 2 axes : les troubles cognitifs et les troubles psychiques,
- Poursuite des actions de prévention en faveur des publics avec les partenaires locaux : ciné débat, forum des aidants, forum du bien vieillir et Répit 3A (en lien avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale, Accord'âge et la Maison de la Jeunesse et de la Culture) et l'émergence d'un groupe de parole des aidants sur Grésy-sur-Aix,
- Réorganisation des temps d'accueil sur le service et mise en place de permanences de la Plateforme Savoyarde de Soutien aux Aidants au sein de la Maison Sociale.

On constate actuellement dans l'activité de la psychologue du service que la part des aidants dépassent celle des bénéficiaires eux-mêmes, tant en nombre d'individus qu'en nombre de séances. 80% des séances réalisées en 2024 ont concerné des aidants.

Cohésion sociale (COSO) : insertion et logement

La cohésion sociale englobe deux grandes problématiques que sont le suivi du dispositif du Revenu de Solidarité Active (RSA) et l'accompagnement dans et vers le logement.

Le logement prend depuis des années une place majeure au sein du service. L'état de tension dans l'accès au logement rend difficile l'accompagnement des usagers. Les efforts de l'équipe se concentrent de fait sur la prévention des expulsions et le maintien à domicile, avec un travail assidu à la gestion des situations individuelles. 3 ménages sur 4 reviennent vers le service dès les premiers stades des procédures d'expulsion. Le travail est mené en partenariat avec l'Etat et les bailleurs et permet de limiter la poursuite des procédures et de trouver des solutions de maintien ou de relogement avec les ménages. Le nombre de mesures d'accompagnement et l'enveloppe du Fonds de Solidarité pour le Logement qui augmentaient depuis des années ont néanmoins pu connaitre une baisse sur 2024. Les aides en lien avec les coûts de l'énergie ont, elles, continué d'augmenter. Le nombre de situations examinées au stade de l'expulsion a quasiment doublé entre 2021 et 2024.

En parallèle, le travail sur l'insertion s'est poursuivi. Le nombre de bénéficiaires du RSA a connu la même augmentation sur le territoire que sur l'ensemble de la Savoie, à savoir 17%, avec une augmentation des orientations sociales plus importantes (+22%). Le nombre de travailleurs non-salariés accompagnés est revenu aux moyennes d'avant Covid. Le travail de partenariat avec France Travail s'est renforcé à l'occasion de la mise en œuvre de la réforme plein emploi. Les actions autour de l'inclusion et du lien social se sont poursuivies, autour de leviers nouveaux comme l'activité physique pour tous, la sophrologie, la culture, la cuisine… Elles ont concerné une soixantaine de bénéficiaires.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

Les indicateurs révèlent une activité plutôt stable en protection de l'enfance. Les mesures de placement sont en diminution, ce qui reste cohérent au regard des efforts menés en prévention depuis de nombreuses années sur le territoire. Un soutien est apporté aux professionnels du secteur, tant par du travail en binôme avec les référents spécialisés que par le panel de dispositifs partenariaux permettant un étayage éducatif pour les familles (Projet de réussite Educative, Service des Entretiens Familiaux, Point Accueil Ecoute Jeunes…). La richesse du partenariat sur le territoire est un véritable atout en la matière. La présence du service au sein des différentes instances partenariales du territoire a longtemps permis de simplifier l'identification des besoins et des interventions précoces. Des absences sur le territoire ont conduit à reporter certains projets de prévention, notamment le travail sur « l'autonomie des jeunes » qui sera à reprendre sur 2025.

L'augmentation des violences intra-familiales a pu se ressentir au travers du traitement des informations préoccupantes (IP) et une saisine plus fréquente des autorités judiciaires dans un cadre pénal. Le nombre d'Informations Préoccupantes évaluées est relativement stable, mais les délais de traitement sont rallongés au vu de la complexité des situations et des procédures judiciaires concomitantes.

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

Le bassin aixois, qui était l'un des rares territoires de Savoie à voir sa natalité se maintenir ces dernières années, voit lui aussi son nombre de naissance en baisse depuis 2023 : 596 naissances en 2024 contre 616 l'année précédente et 785 en 2022.
20 consultations pour les nourrissons sont proposées mensuellement sur 8 lieux répartis sur l'ensemble du territoire. Elles ont concerné près de 600 enfants du bassin. Ces consultations permettent de suivre le bon développement de l'enfant mais également d'accompagner les parents dans leurs questions, leurs observations et leurs besoins. Les puéricultrices proposent également des permanences et des visites à domicile. En 2024, elles ont effectué près de 900 actes de puéricultures complétés par 450 visites à domicile.
111 femmes ont été suivies par la sage-femme de PMI, avec près de 350 rendez-vous réalisés, dont une majorité lors de visites à domicile. L'implication de la sage-femme auprès des familles du territoire se fait aussi au travers d'une centaine de permanences réalisées au sein du centre périnatalité du centre hospitalier d'Aix les Bains.
La PMI est aussi en charge des bilans de santé dans les écoles maternelles. Sur les 782 enfants de 3 à 4 ans, 594 ont ainsi pu avoir un bilan de santé pendant l'année scolaire 2023-2024. 182 d'entre eux ont été orientés vers des spécialistes.

Concernant les assistantes maternelles et les assistantes familiales, le nombre d'agréments est en forte diminution depuis 2015. En 2024, 311 assistantes maternelles permettaient une capacité d'accueil de 847 places, soit la moitié des capacités d'accueil de 2015. 29 assistants familiaux ont permis l'accueil de 35 enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. 171 demandes ont été évaluées par les puéricultrices, dont 26 premières demandes ce qui est très peu pour le bassin et confirme la tendance de ces dernières années.
L'offre de modes de garde collectifs est diversifiée et répartie sur l'ensemble des bassins de vie du territoire : 13 crèches multi-accueil, 15 micro-crèches et 8 Maisons d'Assistantes Maternelles. Plusieurs projets de structures ont émergé en 2024. Ces développements nécessitent un accompagnement de la Protection Maternelle et Infantile très en amont des projets et une expertise particulière. Un poste de chargé des modes d'accueil a ainsi été créé fin 2024. Il est mutualisé sur la Maison Sociale de l'Avant Pays Savoyard et celle du bassin aixois.

Enfin, le travail partenarial se poursuit sur le bassin, tant auprès des acteurs institutionnels tels que les Relais Petite Enfance, les services communaux enfance/jeunesse mais aussi les acteurs de la santé et notamment les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Le travail mené permet la prise en compte des besoins pluriels de nos familles dans les politiques publiques locales ainsi que le développement d'actions partenariales. La question de la santé culturelle et du livre comme levier du lien parents enfants a été un axe largement travaillé ces dernières années par les puéricultrices de secteur. Les actions BB bouquine et Premières pages rencontrent un vrai succès. Sur l'année 2024, près de 200 enfants ont pu bénéficier de l'action Premières pages, avec 14 représentations permises par la collaboration de 8 professionnels émanant des structures petites enfance, Relais Petite Enfance, bibliothèque et Protection Maternelle et Infantile du bassin aixois. Au total, 21 séances d'actions collectives ont été menées avec des familles du territoire.

Action sociale de proximité :

Le service d'action sociale de proximité (composé des assistantes sociales et des secrétaires de centres sociaux) est la première porte d'entrée du public pour assurer un accueil social inconditionnel, évaluer la situation, orienter vers les bons interlocuteurs et proposer un accompagnement global. Ce sont près de 14 500 demandes d'usagers qui ont été accueillies par ces services de proximité sur 2024, dont 40% sont des demandes de rendez-vous. Les motifs de sollicitation sont variés mais concernent en majorité des problèmes de précarité, puis des questions liées au logement étant donné le contexte d'extrême tension sur le bassin, et enfin des difficultés d'accès aux droits et de démarches administratives.
L'accueil et l'accompagnement du public en grande précarité pèsent lourdement depuis des années sur l'activité du service social. Notamment sur les questions de précarité alimentaire, avec un phénomène de saturation des dispositifs d'aide alimentaire observé en sortie de Covid jusqu'en 2023. Le travail mené avec les acteurs de l'aide alimentaire a permis une amélioration des soutiens possibles ; des solutions ont émergé venant diversifier les formes d'aide. Une offre complémentaire de paniers solidaires a ainsi pu se mettre en place sur les communes de Grésy-sur-Aix et de l'Albanais début 2024, ainsi qu'un service de cantine pour les publics hébergés en Centre d'Hébergement d'Urgence par la Sasson, en lien avec les équipes de la Cantine savoyarde. Ce service a réussi à se mettre en œuvre à titre expérimental sur la fin d'année 2024. Un bilan sera à faire en 2025. Cette nouvelle offre a contribué à faire baisser la tension sur les associations historiques œuvrant sur la distribution alimentaire. Elles ont ainsi pu intégrer de nouveaux bénéficiaires à compter de l'automne 2024. La même tendance se confirme au niveau des aides financières accordées. Les enveloppes qui étaient en progression constante depuis 2020 ont eu tendance à se stabiliser sur 2024, en nombre mais aussi en volume.

Sur la question de l'accès aux droits, les liens avec les France Services du territoire sont essentiels. Le Bassin n'était jusqu'alors couvert que sur sa zone rurale, mais un projet sur la ville d'Aix-les-Bains devrait voir le jour en 2025 et répondre à un besoin prégnant de la population urbaine et péri-urbaine.
Enfin, l'ensemble des professionnels participent régulièrement aux instances partenariales, et notamment les différents cafés partenaires qui maillent le territoire. Ces liens facilitent l'interconnaissance et les articulations entre acteurs, pour un meilleur accompagnement global des publics. Cela permet aussi de faire valoir les besoins des bénéficiaires du service social dans les projets développés et les politiques locales.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2025

La mobilisation des équipes pour **développer le travail partenarial et faire émerger des projets ou des réponses communes** va se poursuivre en 2025 :

- Sur l'enfance et les familles : développement d'une expertise plus ciblée sur l'accompagnement et le contrôle des modes d'accueil sur le territoire en lien avec les Communes et la Caisse d'Allocation Familiale, poursuite des actions collectives portées par les puéricultrices ou en lien avec le partenariat (psychomotricité, santé culturelle, actions autour du livre…), consolidation du travail sur l'autonomie des jeunes, poursuite de la dynamique partenariale sur les violences conjugales et intrafamiliales.
- Concernant les publics âgés et en situation de handicap : poursuite des actions menées dans le cadre du réseau entre Bauges et Lac, avec l'axe formation / communication, mais aussi actions collectives et partenariales : un nouveau ciné débat et surtout l'action « Envie d'Art » qui a pour but la valorisation des compétences créatives de nos bénéficiaires et de leurs aidants au travers d'une exposition de leurs œuvres au sein de la Maison Sociale au printemps 2025.
- Concernant les publics vulnérables, en précarité : poursuite des dynamiques partenariales autour de l'aide alimentaire, mise en place de la réforme Plein Emploi avec maintien des dynamiques collectives autour de l'inclusion, du lien social et des accompagnements socio-professionnels. Poursuite de la mobilisation des équipes sur la prévention des expulsions. Investissement des nouvelles ressources partenariales comme les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé mais aussi la nouvelle France Services du territoire.

L'année 2025 va être **l'année du renouvellement du schéma unique des solidarités** pour le Département. Les enjeux du Bassin Aixois vont être identifiés et les propositions d'actions territoriales vont venir alimenter les réflexions départementales. L'ensemble de la Maison Sociale du Bassin Aixois sera pleinement engagé dans ce travail collectif.

Portrait de la Maison Sociale d'Albertville Ugine

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Le territoire de la Maison Sociale d'Albertville se caractérise par une zone urbaine concentrée sur Albertville et Ugine, une zone de moyenne montagne sur le Beaufortain et Val d'Arly et une zone rurale sur la Haute Combe et la Basse Tarentaise.

Ce territoire s'inscrit dans un ensemble de politiques territoriales transversales : services à la population (Contrat de Ruralité de 2017, politique de la ville depuis 2015), mobilité, tourisme, transition énergétique (labellisation TEPOS – Territoire à Energie Positive -en 2015, PCAET – Plan Climat Aire Energie Territorial), SCOT – Schéma de Cohérence Territoriale (approuvé en 2012, en révision depuis 2021) et agriculture (3ème Plan Pastoral Territorial 2021 - 2026), PAEC Montagne 73 depuis 2024).

Sur Albertville (38%) et Ugine (34%), nous retrouvons une forte concentration de logements sociaux. Ces logements font l'objet d'une programmation de réhabilitation depuis 3 ans visant à une occupation maximale des logements et à une amélioration thermique.

La communauté d'agglomération ARLYSERE est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) qui regroupe l'ensemble des 39 communes de ce territoire formant un ensemble de plus de 60 000 habitants. L'activité économique est dynamique avec la présence de groupes industriels de taille plus ou moins importante.

Le nouveau contrat ville sur Albertville sur la période 2024-2030 s'étend désormais sur 3 quartiers. Au-delà du contrat ville, de nombreuses consultations, réunions de travail et actions sont réalisées en étroite collaboration avec l'agglomération Arlysère sur l'accès aux droits, l'aide alimentaire et la mobilité.

L'activité de la maison sociale s'inscrit donc dans l'ensemble de ces politiques publiques avec les acteurs institutionnels des fonctions publiques d'état et hospitalières mais aussi auprès des nombreuses associations du secteur.

En 2024, 4 axes majeurs ont fait l'objet d'une attention au niveau des équipes : l'accompagnement de l'épicerie solidaire, le lancement de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) Arlysère, la mise en œuvre de France Travail et l'animation de la coordination du handicap.

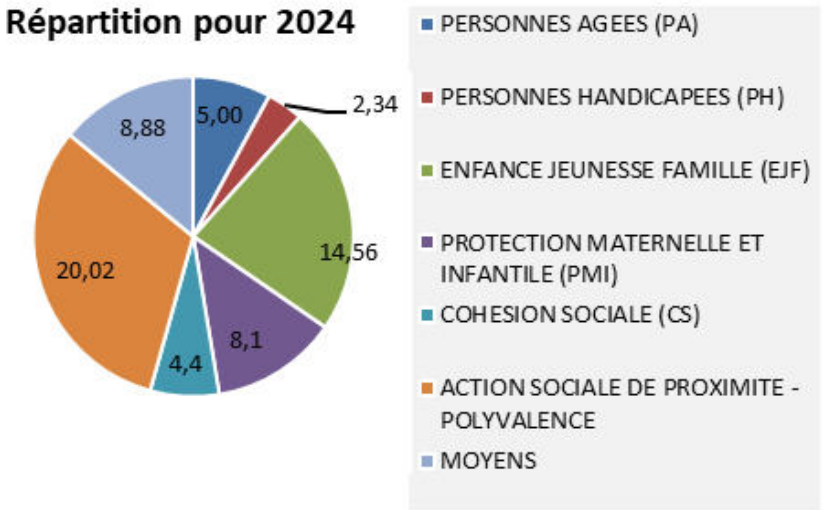
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels 2022	Nombre d'ETP moyen annuels 2023	Nombre d'ETP moyen annuels 2024
MSD Albertville	PERSONNES AGEES (PA)	3,73	5,56	5,00
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	1,88	1,72	2,34
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	14,23	13,89	14,56
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	10,21	9,18	8,1
	COHESION SOCIALE (CS)	4,52	4,4	4,4
	ACTION SOCIALE DE PROXIMITE - POLYVALENCE	20,53	19,45	20,02
	MOYENS	7,83	11,6	8,88
Sous-total MSD Albertville		62,93	65,80	63,30



Portrait de la Maison Sociale d'Albertville-Ugine

Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2019-2021

Savoie	2019	2020	2021
Nombre de Communes	273	273	273
Pop Municipale	436434	439750	442468
Nombre d'habitants au Km²	72	73	73
Naissances domiciliées	4277	4235	4305
Nombre de Familles	122327	123170	123918
Pop des moins de 6 ans	27905	27620	26970
Pop moins de 18 ans	91729	92200	91806
Pop des moins de 20 ans	101150	101588	101229
Pop 20-59 ans	217965	218646	219367
Pop 60-74 ans inclus	74744	76394	77768
Pop 75 ans et plus	42574	43122	44105

Maison Sociale Départementale	2019	2020	2021
Nombre de Communes	39	39	39
Pop Municipale	61292	61677	61757
Nombre d'habitants au Km²	80	81	81
Naissances domiciliées	527	541	536
Nombre de Familles	17513	17568	17695
Pop des moins de 6 ans	3910	3912	3787
Pop moins de 18 ans	12994	13218	13091
Pop des moins de 20 ans	14026	14192	14038
Pop 20-59 ans	29948	30016	29979
Pop 60-74 ans inclus	10979	11101	11331
Pop 75 ans et plus	6339	6368	6410

Poids de la Maison Sociale dans le Département	2019	2020	2021
% des Communes	14,0%	14,0%	14,0%
% Pop Municipale de la MSD/..	14,0%	14,0%	14,0%
Nombre d'habitants au Km²	80,00	81,00	81,00
% des naissances	12,3%	12,8%	12,5%
% des Familles	14,3%	14,3%	14,4%
% Pop des moins de 6 ans	14,0%	14,2%	14,0%
% Pop des moins de 18 ans	14,2%	14,3%	14,3%
% Pop des moins de 20 ans	13,9%	14,0%	13,9%
% Pop des 20-59 ans	13,7%	13,7%	13,7%
% Pop des 60-74 ans	14,7%	14,5%	14,6%
% Pop des + de 75 ans	14,9%	14,8%	14,5%

Indicateurs de vulnérabilité

Les taux de 2022 à 2024 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recencement consolidé de 2021

	2019	2020	2021
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	0,86%	0,88%	0,87%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	14,27%	14,85%	15,38%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	17,91%	18,00%	18,35%
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	10,34%	10,32%	10,38%

Taux de la population âgée de 0 à 59 ans bénéficiaires de la PCH
(Bénéficiaires au 31 décembre - hors ACTP)



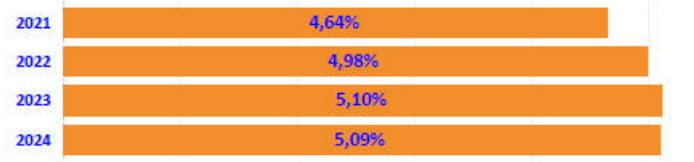
Taux de familles ayant bénéficié d'une aide financière au titre de l'ASE
(Hors Secours Président - taux annuel)



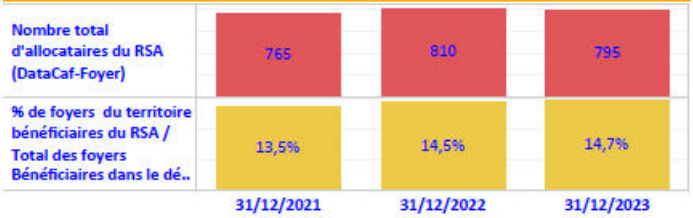
Taux d'enfants ayant fait l'objet d'une Information Préoccupante
(sur population des moins de 18 ans)



Taux de la population âgée de 60 et + bénéficiaires de l'APA
(Bénéficiaires au 31 décembre)



Foyers bénéficiaires du RSA



Taux de mineurs confiés à l'ASE (Dont MNA) sur population des moins de 18 ans
(Hors APJM - au 31 décembre)



Chiffres clés de la Maison Sociale d'Albertville-Ugine

Enfants vus en consultations infantiles au cours de l'année
(Pédiatriques et/ou permanences de puériculture - hors VAD)



Nombre d'enfants savoyards placés
(Toutes mesures confondues - au 31 décembre)



Bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds Solidarité Logement
(Accès,maintien,MOC,Energies)



Les Informations Préoccupantes



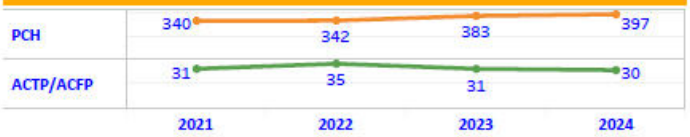
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
(Au 31 décembre)



Contrats d'Engagements Réciproques et Actions d'insertion



Bénéficiaires d'allocations en faveur du handicap
Prestation de Compensation Handicap (PCH)
Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
Allocation Compensatrice pour Frais Professionnelle (ACFP)
(Au 31 décembre)



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2023-2024

Les équipements de la maison sociale ont encore évolué au cours de l'année 2024 avec une volonté d'accueillir dans les meilleures conditions les personnes concernées par nos services et d'offrir de bonnes conditions de travail aux professionnels, cela se caractérise par :

- Un nouveau centre social d'Ugine opérationnel situé au chef-lieu.
- La rénovation des peintures du hall d'accueil 1.
- Une étude finalisée de la grande salle de réunion polyvalente avec équipement multimédia (démarrage des travaux en avril 2025).
- Des équipements d'amélioration des bâtiments visant à réguler la consommation énergétique et à mieux réguler les flux thermiques l'été.
- Une étude en cours pour la pose d'un ascenseur pour accéder à l'étage du service Enfance Jeunesse Famille (EJF) prévue pour le 1er semestre 2025.

Sur le plan des ressources humaines, les effectifs des professionnels sont stabilisés.

Personnes Agées et Handicapées (PA/PH)

L'activité globale de ce service reste dense en 2024 au regard d'une population de personnes âgées en augmentation constante sur ce territoire. Le nombre de bénéficiaires APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) est toutefois resté stable sur 2024.

On repère une légère hausse des bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'ouverture de cette prestation aux personnes souffrant de troubles psychiques, mentaux, cognitifs et troubles du neurodéveloppement, depuis le 1er janvier 2023, a mobilisé des compétences nouvelles au sein de l'équipe.

Ce territoire en lien avec la Tarentaise dispose d'une coordination handicap très dynamique. Les matinées thématiques sont très suivies par les partenaires du secteur. Dans ce cadre, nous poursuivons un lien étroit avec l'université populaire d'Albertville et les établissements.

L'action « Repérage des fragilités », pour les personnes de plus de 60 ans, se poursuit avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) Arlysère et l'ARS (Agence Régionale de Santé).

En matière d'offres de service, les relations avec les EHPAD et services sont fluides. Ces derniers rencontrent les mêmes difficultés qu'ailleurs en termes de recrutement et d'organisation. Un projet de réhabilitation complète de l'EHPAD Claude Léger (centre hospitalier Albertville Moutiers) est attendu sur le territoire et devrait permettre des conditions d'accueil plus favorables. Un projet d'habitat partagé est en cours d'étude sur la commune de Notre Dame des Millières.

Sur le secteur du maintien à domicile, les tensions sont toujours importantes, on observe comme dans d'autres territoires une augmentation des emplois directs.

Cohésion sociale (COSO) : insertion et logement

La cohésion sociale englobe les problématiques du suivi du dispositif Revenu de Solidarité Active (RSA) et l'accompagnement dans et vers le logement.

Au 31 décembre 2024, 826 personnes bénéficiaient d'un RSA sur le territoire. La préfiguration du Service Public pour l'Emploi et l'Insertion (SPIE) a permis de renforcer le travail de nos partenaires qui aident au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA sur le territoire, avec le soutien de la chargée de mission. Un important travail a été engagé au niveau de la construction et du développement des actions collectives, des mobilités et de la santé.
La psychologue du service a poursuivi le travail autour de l'accès aux soins concernant ce public spécifique. Elle a effectué 198 entretiens sur 2024.

Au niveau du partenariat, une agence de l'insertion concernant les personnes en situation de handicap a été inaugurée très récemment sur Albertville avec une volonté de regrouper au sein d'une même structure différents dispositifs d'appui à l'emploi et à l'insertion.
Par ailleurs, le groupe AART (Atelier Albertvillois de Recherche et de Travaux) implanté sur ce territoire se révèle être un acteur incontournable de proximité avec un rayonnement départemental.

Sur la partie logement, l'important travail réalisé par le principal bailleur social a permis l'attribution de 355 logements en 2024 sur le secteur, avec une réelle dynamique de valorisation du patrimoine existant. 18 projets de constructions de logements collectifs sont en cours pour les années 2025 à 2027.

Le travail de prévention est important au sein des équipes pour accompagner les ménages en difficulté sur le plan du logement.
Le nombre d'aides au titre du fonds solidarité logement a sensiblement augmenté passant de 384 aides en 2023 à 429 en 2024.
Le travail avec les partenaires (élus, préfecture, bailleurs sociaux et associations) est historiquement bon sur ce secteur, il convient de le préserver.
La question de l'insalubrité des logements semble en augmentation.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

L'activité globale du service Enfance Jeunesse Famille est en hausse sur 2024

Cela concerne en premier lieu, les informations préoccupantes en forte hausse (+ 67%).
Des points de vigilance sont à observer dans le temps : les informations préoccupantes amènent davantage de saisines de l'autorité judiciaire sur des faits à caractère pénal et de nombreuses naissances à risque en lien avec des grossesses non suivies ou/et associées à des consommations de stupéfiants des parents sont constatées sur 2024.

Les aides financières sont également en augmentation sur 2024. Celles-ci sont destinées à plus de 50 % aux parents isolés. Dans ce cadre, l'augmentation des crédits en 2024 a permis de répondre de manière équitable aux demandes justifiées dans l'enveloppe impartie. Un travail étroit avec les associations caritatives et les CCAS des villes d'Albertville et Ugine est mené sur ce point afin d'avoir des actions complémentaires.

Les temps de régulation avec le Parquet et les associations d'aides aux victimes se poursuivent chaque trimestre ainsi que la bonne articulation avec la Maison de protection des familles de la gendarmerie.

Le travail renforcé entre les équipes EJF et les équipes éducatives de maisons d'enfants (MECS) et services de milieux ouverts se maintient autour du projet pour l'enfant.
L'équipe EJF continue de renforcer la coordination des acteurs sur le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et poursuit ses actions de sensibilisation auprès des partenaires.
Cette année, les directeurs d'école ont été rencontrés pour une présentation des missions de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).

L'activité des Points écoute jeunes sur ce territoire est en forte hausse et vient compenser les délais d'attente des Centres Médico-Psychologiques (CMP) ou les mesures de milieux ouverts en attente.

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

L'équipe de la PMI est aujourd'hui structurée et encadrée par une médecin cheffe arrivée en septembre 2024.

Avec 2 médecins, 5 puéricultrices, 2 secrétaires, 1 éducatrice de jeune enfant, 1 sage-femme et 1 conseillère conjugale, l'action de la PMI est souvent la plus connue car elle s'adresse à une très large partie de la population. Leurs actions sont d'autant plus appréciées et attendues sur un secteur disposant de peu de pédiatres et assure une mission de santé publique auprès des populations en situation de migration particulièrement présentes sur le territoire.

Dans ce cadre, le service PMI assure des consultations sur tous les sites du territoire. Les puéricultrices peuvent proposer un accompagnement à domicile et assurent la quasi-totalité des bilans de santé auprès des écoles maternelles du territoire. Suite aux dépistages et orientations des puéricultrices, le médecin reçoit en bilans approfondis les enfants qui le nécessitent.

La PMI a poursuivi les consultations et suivis médicaux des enfants confiés au Département dans le cadre de la mission de protection de l'enfance.

Un travail d'aménagement des salles d'attente PMI a été réalisé par l'équipe avec le soutien financier d'acteurs locaux.

Les contrôles des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) en stations se poursuivent comme chaque année avec l'appui de l'éducatrice de jeunes enfants. Cette dernière a également entamé des actions de prévention et d'animation auprès des très jeunes enfants.

Concernant l'activité de la sage-femme, les chiffres de l'année sont assez similaires à 2023 avec une activité globale très soutenue qui nécessite une organisation millimétrée.1 recrutement d'une sage-femme à mi-temps est en cours pour renforcer ce domaine d'intervention.
On décompte : 123 visites et suivis prénataux, 30 rencontres en centre social, 47 rencontres au Centre de Demandeurs d'Asile (CADA), 47 rencontres en centre maternel, 29 visites post natales précoces, 23 entretiens prénatal précoce et 13 entretiens post natal.

A cela s'ajoute l'activité du centre de santé sexuelle où les demandes sont nombreuses, continues et complexes. Sur ce versant de cette activité, on observe comme sur le plan national une baisse de vigilance en matière de protection et de fait une augmentation des Maladies Sexuellement Transmissibles (MST).
Il est par ailleurs envisagé de modifier le jour de consultation au mercredi, ce qui permettrait de faciliter la venue des collégiens et lycéens.

Action sociale de proximité :

Son action transversale sur le territoire se décline sur le secteur d'Albertville avec un pôle accueil qui réalise prioritairement les premières demandes qui ne nécessitent pas un accompagnement au long cours et un pôle accompagnement qui suit les familles ou personnes isolées aux problématiques plus complexes. Sur les secteurs extérieurs une polyvalence des services s'opère de fait.

Sur 2024, on repère une sollicitation beaucoup plus forte sur la ville d'Ugine, ce qui a amené à renforcer ce secteur.
L'activité des assistantes sociales a été particulièrement dense sur les informations préoccupantes en 2024.
Des actions collectives plus nombreuses ont pu se mettre en place.
L'Action « Cet été on campe » a été reconduite avec l'association « les étoiles d'Hestia ».
La poursuite de l'accompagnement de l'épicerie solidaire et le renforcement des articulations avec les associations caritatives sur le territoire a été une priorité au niveau de la direction.

Le travail avec les partenaires et institutions sur la question des violences conjugales et intra familiales perdurent.
Les questions alimentaires sont sensibles dans l'accompagnement des familles, le territoire dispose d'un PAT (Projet Alimentaire Territorial) qui vise le maintien et la création de valeur ajoutée pour les acteurs du système alimentaire, l'accès pour tous à une alimentation de qualité et la recherche de résilience face aux enjeux de changement climatique à venir et de crise sanitaire et politique qui secouent régulièrement l'économie locale.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2025

10 projets ou actions à venir retiennent notre attention pour 2025 :

- Poursuite de l'action repérage des fragilités avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).
- Etudes pour le déploiement d'une Maison de la famille sur Albertville.
- Poursuites des actions du Contrat ville.
- Suivis actifs de l'épicerie solidaire.
- Mises en œuvre d'actions spécifiques avec les Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) de l'ADMR à destination du jeune enfant.
- Mise en œuvre des nouvelles mesures relatives aux bénéficiaires du RSA.
- Réflexions sur l'intervention d'un psychologue en PMI.
- Régulation des évaluations préoccupantes sur 2025.
- Etude de l'aménagement et du confort thermique d'espaces de la maison sociale (service PA/PH et administratif et le centre de santé sexuelle).
- Changement de binôme de direction et relais qui s'imposent.

Portrait de la Maison Sociale de l'Avant-Pays Savoyard

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Le territoire de l'Avant-Pays Savoyard est composé de 4 communautés de communes : la Communauté de Communes de Yenne, la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette, la Communauté de Communes Val Guiers et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (cette dernière étant située sur le Département de la Savoie et le Département de l'Isère). La population se répartit autour de 5 communes moyennes qui constituent autant de bassins de vie. Le territoire de l'Avant-Pays Savoyard est le plus petit territoire de Savoie en nombre d'habitants : environ 32 000 habitants.

La Maison Sociale de l'Avant-Pays Savoyard est située sur la commune de Saint-Genix-les-Village. Les 4 centres sociaux qui lui sont rattachés sont situés sur les communes de Yenne, Saint-Genix-les-Villages, Pont de Beauvoisin Savoie et les Echelles. 2 permanences sont également organisées chaque semaine à la mairie de la Bridoire et à celle de Novalaise. Cette organisation permet une grande proximité avec les habitants du territoire. De nombreuses visites à domicile sont également proposées.

Pour décloisonner nos pratiques et trouver des solutions collectives, la Maison Sociale est fortement mobilisée pour développer le travail en réseau. Cela permet à l'ensemble des professionnels, élus, bénévoles du territoire de se connaitre, de développer une culture commune et de construire ensemble des solutions sur mesure pour les personnes accompagnées. Le réseau « Santé Vulnérabilité » qui rassemble les acteurs de l'Avant-Pays intervenant sur ces sujets est un exemple fort de cette dynamique partenariale à l'œuvre sur le territoire.

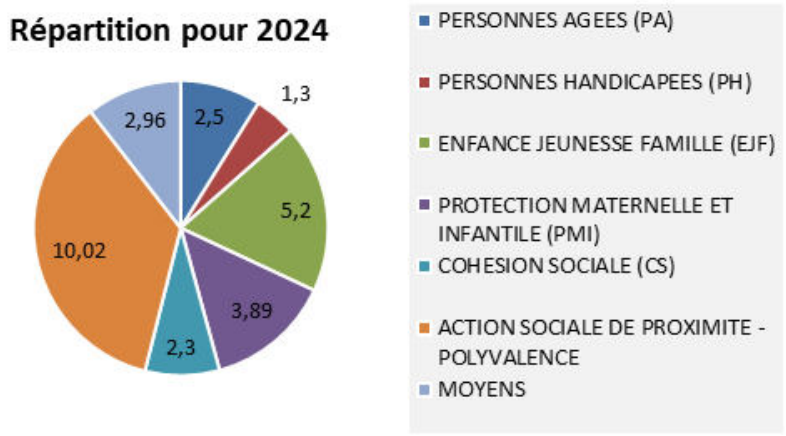
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels 2022	Nombre d'ETP moyen annuels 2023	Nombre d'ETP moyen annuels 2024
MSD Avant-Pays-Savoyard	PERSONNES AGEES (PA)	3	2,27	2,5
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	0,9	1,13	1,3
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	5,98	4,99	5,2
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	4,17	3,84	3,89
	COHESION SOCIALE (CS)	1,72	2,11	2,3
	ACTION SOCIALE DE PROXIMITE - POLYVALENCE	10,07	9,29	10,02
	MOYENS	2,44	3,08	2,96
Sous-total MSD Avant-Pays-Savoyard		**28,28**	**26,71**	**28,17**



Portrait de la Maison Sociale de l'Avant Pays Savoyard

Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2019-2021

Savoie	2019	2020	2021
Nombre de Communes	273	273	273
Pop Municipale	436434	439750	442468
Nombre d'habitants au Km²	72	73	73
Naissances domiciliées	4277	4235	4305
Nombre de Familles	122327	123170	123918
Pop des moins de 6 ans	27905	27620	26970
Pop moins de 18 ans	91729	92200	91806
Pop des moins de 20 ans	101150	101588	101229
Pop 20-59 ans	217965	218646	219367
Pop 60-74 ans inclus	74744	76394	77768
Pop 75 ans et plus	42574	43122	44105

Maison Sociale Départementale	2019	2020	2021
Nombre de Communes	45	45	45
Pop Municipale	31084	31274	31475
Nombre d'habitants au Km²	72	72	73
Naissances domiciliées	303	302	305
Nombre de Familles	9063	9110	9229
Pop des moins de 6 ans	2141	2122	2098
Pop moins de 18 ans	7270	7296	7247
Pop des moins de 20 ans	7805	7816	7773
Pop 20-59 ans	15100	15123	15189
Pop 60-74 ans inclus	5344	5482	5626
Pop 75 ans et plus	2835	2852	2887

Poids de la Maison Sociale dans le Département	2019	2020	2021
% des Communes	16,0%	16,0%	16,0%
% Pop Municipale de la MSD/ ..	7,1%	7,1%	7,1%
Nombre d'habitants au km²	71,62	72,06	72,52
% des naissances	7,1%	7,1%	7,1%
% des Familles	7,4%	7,4%	7,5%
% Pop des moins de 6 ans	7,7%	7,7%	7,8%
% Pop des moins de 18 ans	7,9%	7,9%	7,9%
% Pop des moins de 20 ans	7,7%	7,7%	7,7%
% Pop des 20-59 ans	6,9%	6,9%	6,9%
% Pop des 60-74 ans	7,1%	7,2%	7,2%
% Pop des + de 75 ans	6,7%	6,6%	6,5%

Indicateurs de vulnérabilité

Les taux de 2022 à 2024 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recencement consolidé de 2021

	2019	2020	2021
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	0,97%	0,97%	0,97%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	12,16%	12,49%	12,97%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	17,19%	17,53%	17,88%
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	9,12%	9,12%	9,17%

Taux de la population âgée de 0 à 59 ans bénéficiaires de la PCH
(Bénéficiaires au 31 décembre - hors ACTP)



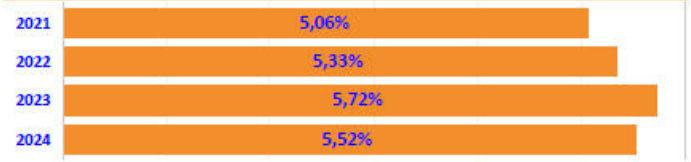
Taux de familles ayant bénéficié d'une aide financière au titre de l'ASE
(Hors Secours Président - taux annuel)



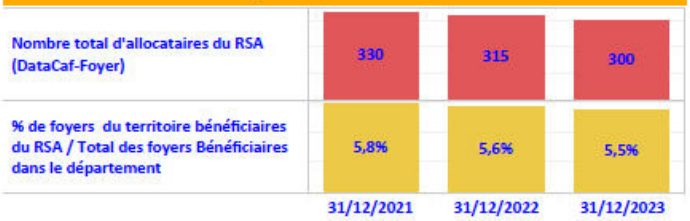
Taux d'enfants ayant fait l'objet d'une Information Préoccupante
(sur population des moins de 18 ans)



Taux de la population âgée de 60 et + bénéficiaires de l'APA
(Bénéficiaires au 31 décembre)



Foyers bénéficiaires du RSA



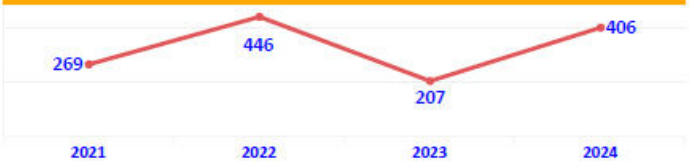
Taux de mineurs confiés à l'ASE (Dont MNA) sur population des moins de 18 ans
(Hors APJM - au 31 décembre)



Chiffres clés de la Maison Sociale de l'Avant Pays Savoyard

Pôle Social / SG
Observatoire social

Enfants vus en consultations infantiles au cours de l'année
(Pédiatriques et/ou permanences de puériculture - hors VAD)



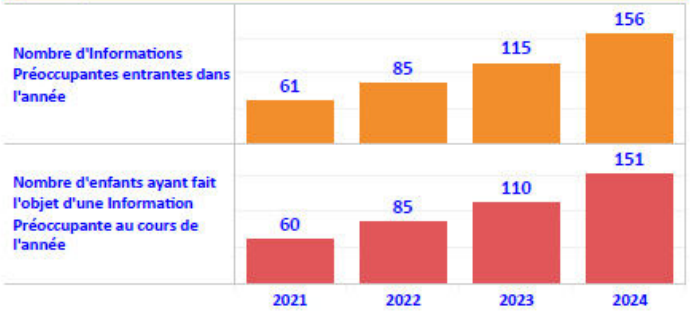
Nombre d'enfants savoyards placés
(Toutes mesures confondues - au 31 décembre)



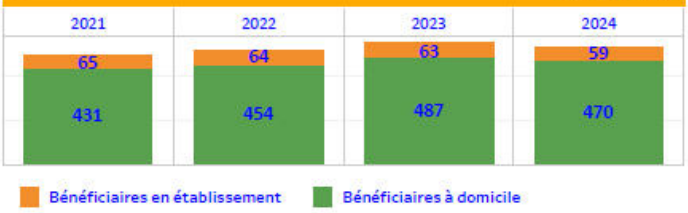
Bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds Solidarité Logement
(Accès,maintien,MOC,Energies)



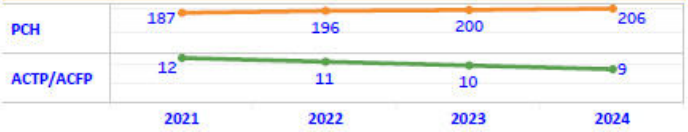
Les Informations Préoccupantes



Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
(Au 31 décembre)



Bénéficiaires d'allocations en faveur du handicap
Prestation de Compensation Handicap (PCH)
Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
Allocation Compensatrice pour Frais Professionnelle (ACFP)
(Au 31 décembre)



Contrats d'Engagements Réciproques et Actions d'insertion



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2023-2024

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH)

L'activité sur le volet Personnes Agées continue son augmentation au cours de l'année 2024 : si le nombre de bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie est légèrement en baisse par rapport à l'année précédente (-2%), le nombre de suivis actifs est en augmentation avec également des visites à domicile plus nombreuses. Le nombre de premières demandes, de renouvellements et de révisions est donc logiquement en hausse (+9%). Les référentes inscrivent leurs interventions dans un partenariat très actif pour mobiliser le maximum d'expertises et de prises en charge.

Après plusieurs années de diminution, le nombre de Prestations de Compensation du Handicap - volet aides humaines connait cette année une augmentation (+7%), avec l'ouverture au 1er janvier 2023 de cette prestation aux personnes souffrant de troubles psychiques, mentaux, cognitifs et troubles du neurodéveloppement.

L'équipe est aussi intervenue sur 28 situations en dehors des dispositifs : soit en amont pour vérifier une orientation, soit en expertise auprès des assistantes sociales de secteur ou à la demande de partenaires qu'ils soient médicaux ou sociaux.

En matière d'offres de service sur le territoire, les Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sont bien implantés mais ils rencontrent, comme les services à domicile, les mêmes difficultés qu'ailleurs en termes de financement, recrutement et organisation.
Sur le secteur du maintien à domicile nous observons une augmentation des emplois directs, devenus aujourd'hui des partenaires à prendre en compte dans les actions développées. 8 professionnels des services d'aide à domicile ou emplois directs de l'Avant-Pays Savoyard ont pu bénéficier cette année d'une formation sur l'accompagnement des personnes confrontées à un problème d'incurie dans leur logement.

Le développement des solutions de répit et de soutien aux aidants est un enjeu majeur du virage domiciliaire que nous connaissons. Le service Personnes Agées/Personnes Handicapées porte ainsi un Café des aidants qui répond en partie à ces besoins. 10 séances, coanimées par une référente infirmière et la psychologue du service, ont pu être proposées sur le territoire en 2024 (jusqu'à 14 aidants présents aux séances).

Enfin, au-delà du Réseau Santé Vulnérabilité qui se réunit tous les deux mois à l'échelle de l'Avant-Pays, des initiatives plus locales sont aussi portées par l'équipe. Ainsi, en pilotage avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Yenne et le Dispositif d'Appui à la Coordination, des « déjeuners partenaires » sont organisés sur le secteur de Yenne. L'objectif de ces rencontres trimestrielles informelles est de favoriser l'interconnaissance et de faciliter le travail de partenariat. En 2024, 4 déjeuners ont eu lieu.

Enfin, dans le cadre du groupe de travail co-piloté par la Maison sociale et l'association Respect 73 sur les violences conjugales et intra-familiales, une formation a eu lieu en octobre 2024 concernant le sujet des violences sur les personnes vulnérables dépendantes vivant à domicile. Cette formation a réuni 12 professionnels du territoire du secteur social et médical qui interviennent auprès de ce public. Le service Personnes Âgées/Personnes Handicapées est très mobilisé sur ce sujet.

Cohésion sociale (COSO) : insertion et logement

La cohésion sociale englobe deux grandes problématiques que sont le suivi du dispositif du Revenu de Solidarité Active (RSA) et l'accompagnement dans et vers le logement.

Concernant le Revenu de Solidarité Active, le nombre de bénéficiaires en file active augmente légèrement (526 bénéficiaires du RSA). Le nombre de bénéficiaires du RSA qui ont le statut de Travailleur Non Salarié retrouve le niveau de 2023 (57 Bénéficiaires avec ce statut). Le taux de contractualisation reste supérieur à la moyenne départementale.
Les types d'orientations se sont aujourd'hui inversés puisque les orientations sociales sont devenues majoritaires sur les orientations emploi, ce qui était l'inverse avant 2020. Ceux qui restent dans le dispositif sont aussi ceux qui cumulent le plus de freins sociaux et sont donc accompagnés dans cet objectif. Les accompagnements renforcés se poursuivent pour essayer d'apporter des réponses aux problématiques des personnes accompagnées.
Parallèlement, l'action d'insertion collective intitulée « Par Ambition » sur le secteur de Pont de Beauvoisin s'est adressée à un public bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active en priorité et/ou en situation de parentalité et en difficultés d'insertion. 10 personnes ont pu être orientées sur cette action et 7 ont pu y participer jusqu'en juin. Les retours ont été très positifs sur la dynamique de groupe et la construction de projets individuels.

Sur la partie logement, la tension sur le marché est dans l'Avant-Pays moins importante qu'ailleurs bien qu'elle augmente néanmoins progressivement, du fait, notamment, de la baisse des accessions à la propriété. Il y a une

attractivité relative pour les ménages qui ont des revenus ne leur permettant pas de se loger dans le Nord Isère ou sur le bassin aixois et chambérien. Le budget qui n'est pas mis dans le logement est par contre mis dans le transport puisque pour se déplacer, il est nécessaire d'être véhiculé. Le parc locatif privé est accessible à certains endroits pour les ménages avec très peu de ressources. Mais les familles, une fois entrées dans ces logements, sont confrontées à des charges très importantes et des habitats parfois vétustes.
Pour les propriétaires, là aussi, et en particulier chez les personnes âgées, certains logements sont très dégradés avec quelques fois des situations d'incurie à traiter. Le Fonds de Solidarité Logement Energie et Eau est bien mobilisé.
Le travail de prévention est important au sein des équipes pour accompagner le plus tôt possible les ménages en difficulté. Cette année, ce travail de prévention des expulsions locatives a été moins priorisé du fait d'absence dans l'équipe des assistantes sociales.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

Activité de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) :

100 informations entrantes ont été réceptionnées par la CRIP en 2024 soit une augmentation constante au fil des années (deux fois + qu'en 2021). 49 ont été qualifiées en informations préoccupantes et ont donc fait l'objet d'une évaluation.
Il est noté une accentuation des situations aux multiples filiations, ce qui augmente d'autant la charge d'évaluation en termes de rencontre des parents comme de l'ensemble des enfants résidant dans la cellule familiale (88 enfants concernés en 2024 contre 52 en 2021). La majorité des situations relève d'une séparation du couple parental avec émergence de conflits majeurs entre les deux parents. Les problématiques/suspicions de violences intra-familiales, physiques et ou psychiques sont très présentes dans les éléments reçus et pris en compte. Le travail d'articulation avec le parquet et les services de gendarmerie en charge de la partie pénale de ces situations se renforce. C'est un axe qui a particulièrement été travaillé en 2024 pour amener de la cohérence et de l'efficience dans les interventions de la gendarmerie et l'intervention des services sociaux.

Activité du service Enfance Jeunesse Famille :

Le territoire de l'Avant-Pays se distingue par une faible proportion de la population 0-21 ans suivie par l'Aide Sociale à l'Enfance : 0.63% de la population des 0/21 ans, avec une part importante de mesures en milieu ouvert (intervention dans la famille de l'enfant).
Néanmoins, le nombre de mesures d'Aide Sociale à l'Enfance augmente chaque année avec en 2024 : 140 mesures en milieu ouvert dans un cadre administratif, 84 en milieu ouvert dans un cadre judiciaire, 62 enfants confiés par le juge des enfants et 9 enfants confiés dans un cadre administratif (pour les jeunes majeurs ou à la demande des parents).

Malgré cette activité qui augmente, l'enjeu est de poursuivre un travail de prévention le plus en amont possible auprès des familles. En 2024, les deux postes d'éducateurs de prévention portés par la Sauvegarde de l'Enfance ont été reconduits sur le secteur. Les puéricultrices et les assistantes sociales de secteur ont accompagné 65 familles dans le cadre de la prévention. Le Point Ecoute Jeunes porté par le Val de Crêne a poursuivi son activité sur le secteur de Yenne et a pu étendre ses services en 2024 au secteur de Novalaise.

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

L'Avant-Pays Savoyard connait une baisse des naissances depuis 2021 d'environ 12% chaque année. En 2024, 234 naissances sont comptabilisées contre 263 l'année précédente.

365 consultations pour les nourrissons ont été proposées. 86% des rendez-vous ont été honorés par les familles et ont concerné 139 enfants. Ces consultations se passent en deux temps pour les enfants et leurs familles : un temps avec l'infirmière puéricultrice et un second temps avec le médecin de Protection Maternelle et Infantile. Cela permet de suivre le bon développement de l'enfant mais également d'accompagner les parents dans leurs questions, leurs observations et leurs besoins.
Les puéricultrices proposent également des permanences et des visites à domicile (au nombre de 60 en 2024). En 2024, elles ont effectué 95 actes de puériculture.

Elles sont aussi en charge des bilans de santé dans les écoles maternelles. Suite aux dépistages et orientations des puéricultrices, le médecin reçoit en bilans approfondis les enfants qui le nécessitent. 286 enfants de 3 à 4 ans ont ainsi pu avoir un bilan de santé pendant l'année scolaire 2023-2024. 68 d'entre eux ont également bénéficié d'un ou de plusieurs examens cliniques par le médecin.

Concernant les assistantes maternelles et les assistantes familiales, le nombre d'agréments en cours de validité est en légère diminution chaque année. Si le nombre de professionnels agréés reste important sur le territoire (155 pour les assistantes maternelles et 35 pour les assistants familiaux), la capacité d'accueil chez ces professionnels est en diminution. Ces professionnels privilégient aujourd'hui la qualité de l'accueil à la quantité.

L'offre de modes de garde collectifs est diversifiée et répartie sur l'ensemble des 4 communautés de communes qui composent le territoire : 6 crèches multi-accueil et 7 micro-crèches (une micro-crèche fermée en septembre 2024). Les projets de Maisons d'Assistantes Maternelles se développent avec une 9ème MAM ouverte en 2024.
Ces développements nécessitent un accompagnement de la Protection Maternelle et Infantile très en amont des projets et une expertise particulière. Un poste de chargé des modes d'accueil a ainsi été créé fin 2024. Il est mutualisé sur la Maison Sociale de l'Avant-Pays Savoyard et celle du bassin aixois.

Action sociale de proximité :

Sur le territoire de l'Avant-Pays Savoyard, le travail en transversalité et le décloisonnement sont des axes de travail importants. Cela requiert un maillage fort entre les services, aussi bien en interne qu'en externe, pour penser et accompagner les situations les plus complexes dans leur globalité.
Le service d'action sociale de proximité (composé des assistantes sociales et des secrétaires de centres sociaux) est la première porte d'entrée du public pour assurer un accueil social inconditionnel, évaluer la situation, orienter vers les bons interlocuteurs et proposer un accompagnement global. En 2024, plus de 8 300 accueils physiques ou téléphoniques ont été comptabilisés dans le cadre de l'accueil en centres sociaux et en maison sociale.

Au titre de l'action sociale de proximité, plusieurs axes partenariaux sont travaillés :

- Le renforcement des liens avec les France Services du territoire, avec plusieurs rencontres en proximité et la participation au travail départemental sur la charte des bonnes pratiques. Une réunion a été organisée en juin 2024 pour améliorer nos articulations. Elle a regroupé l'ensemble des France Services et les assistantes sociales du territoire. Le service social est en lien également avec les médiateurs numériques du secteur.
- Le travail transversal autour des violences conjugales s'est poursuivi. Les acteurs impliqués dans le réseau de l'Avant-Pays Savoyard ont ainsi tenu un stand lors du forum social organisé par le Pôle social en juillet 2024. Des interventions ont été également réalisées auprès des gendarmes pour expliquer l'intervention du service social dans ce domaine.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2025

La mobilisation des équipes pour **développer le travail partenarial et faire émerger des projets ou des réponses communes** va se poursuivre en 2025 :

- Sur la petite enfance : développement d'une expertise plus ciblée sur l'accompagnement et le contrôle des modes d'accueil sur le territoire en lien avec les Communautés de Commune et la Caisse d'Allocations Familiales
- Sur l'enfance et la jeunesse : consolidation et déploiement du Point Ecoute Jeunes, poursuite du travail partenarial sur la prévention jeunesse
- Sur les publics vulnérables : maintien des actions « Café des aidants » et déjeuners partenaires, travail avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), les professionnels de santé, les acteurs du handicap et des personnes âgées, autour entre autres, des violences conjugales et intra-familiales, liens avec nos partenaires de l'aide alimentaire, mise en place de la réforme Plein Emploi
- Sur l'accès aux droits : travail collectif avec l'ensemble des France Services du territoire et les médiateurs numériques.

L'année 2025 va être **l'année du renouvellement du schéma unique des solidarités** pour le Département. Les enjeux de l'Avant-Pays Savoyard vont être identifiés et les propositions d'actions territoriales vont venir alimenter les réflexions départementales. L'ensemble de la Maison Sociale de l'Avant-Pays sera pleinement engagé dans ce travail collectif.

Portrait de la Maison Sociale du Bassin Chambérien

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Le territoire de la Maison Sociale Départementale du Bassin chambérien couvre 27 communes. Il varie entre des zones urbaines à forte densité, dont deux Quartiers Politique de la Ville (QPV) relevant un taux de pauvreté de la population qui oscille entre 35 et 45%, des quartiers en veille active, des zones péri-urbaines mais également des communes rurales.

La communauté d'agglomération Grand Chambéry couvre la majeure partie du territoire, seules les communes du Bourget du Lac, Bourdeau, la Chapelle du Mont du Chat relèvent de la communauté de commune de Grand Lac.

Au-delà du siège de la Maison Sociale Départementale situé à Chambéry, six Centres Sociaux Départementaux (CSD) sont implantés sur le territoire en proximité avec les usagers.

L'année 2024, bien que dans une certaine continuité avec les années précédentes en termes d'enjeux, a néanmoins enregistré une augmentation des situations de précarité et des informations préoccupantes reçues au titre de la protection de l'enfance.

Nous observons toujours une prégnance des problématiques de logement et d'hébergement, se traduisant par une forte tension en matière de demande de logements sociaux, des coûts croissants de loyers dans le parc privé et des coûts d'accession à la propriété élevés qui impactent le parcours résidentiel. Le taux de chômage est supérieur à la moyenne départementale, notamment dans les QPV.

Le territoire est riche en acteurs institutionnels et associatifs sur tous les champs des politiques sociales et médico-sociales. Une coordination fine de l'ensemble des acteurs permet d'apporter à la population des réponses diversifiés et complémentaires.

La Maison Sociale Départementale est très bien identifiée sur le territoire par tous les acteurs. L'ensemble des services contribue activement au développement à la mise en œuvre de nombreux projets partenariaux. La ville de Chambéry et l'agglomération Grand Chambéry portent des projets structurants au croisement de politiques et de l'accompagnement des publics : Contrat de ville, Cité éducative, Programme de Réussite Educative, Logement d'abord, Territoire Zéro Non Recours, Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation…

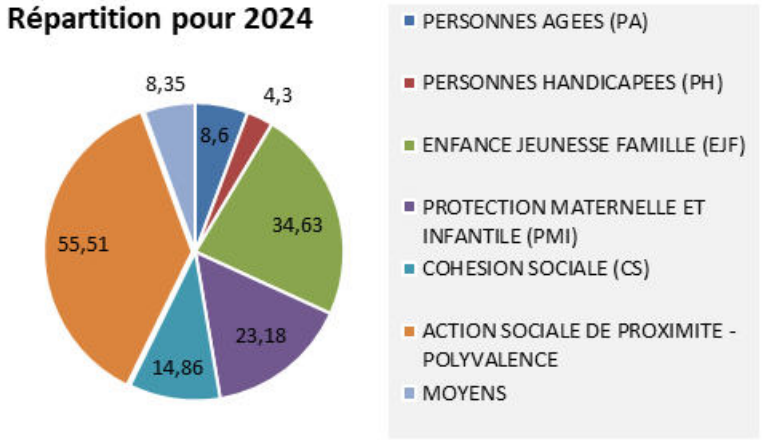
2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique



Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels 2022	Nombre d'ETP moyen annuels 2023	Nombre d'ETP moyen annuels 2024
MSD Bassin Chambérien	PERSONNES AGEES (PA)	8,24	8,08	8,6
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	4,12	4,04	4,3
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	30,87	30,92	34,63
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	23,22	23,83	23,18
	COHESION SOCIALE (CS)	14,13	13,93	14,86
	ACTION SOCIALE DE PROXIMITE - POLYVALENCE	55,55	56,78	55,51
	MOYENS	7,73	8,36	8,35
Sous-total MSD Bassin Chambérien		**143,86**	**145,94**	**149,43**



Portrait de la Maison Sociale du Bassin Chambérien

Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2019-2021

Savoie	2019	2020	2021
Nombre de Communes	273	273	273
Pop Municipale	436434	439750	442468
Nombre d'habitants au Km²	72	73	73
Naissances domiciliées	4277	4235	4305
Nombre de Familles	122327	123170	123918
Pop des moins de 6 ans	27905	27620	26970
Pop moins de 18 ans	91729	92200	91806
Pop des moins de 20 ans	101150	101588	101229
Pop 20-59 ans	217965	218646	219367
Pop 60-74 ans inclus	74744	76394	77768
Pop 75 ans et plus	42574	43122	44105

Maison Sociale Départementale	2019	2020	2021
Nombre de Communes	27	27	27
Pop Municipale	137141	138812	140287
Nombre d'habitants au Km²	463	469	474
Naissances domiciliées	1717	1517	1562
Nombre de Familles	36269	36618	36778
Pop des moins de 6 ans	9005	9007	8798
Pop moins de 18 ans	28254	28435	28358
Pop des moins de 20 ans	32698	32960	32966
Pop 20-59 ans	69205	69817	70474
Pop 60-74 ans inclus	21973	22454	22923
Pop 75 ans et plus	13264	13581	13925

Poids de la Maison Sociale dans le Département	2019	2020	2021
% des Communes	10,0%	10,0%	10,0%
% Pop Municipale de la MSD/..	0,3	0,3	0,3
Nombre d'habitants au Km²	463,0	469,0	474,0
% des naissances	40,1%	35,8%	36,3%
% des Familles	29,6%	29,7%	29,9%
% Pop des moins de 6 ans	32,3%	32,6%	32,6%
% Pop des moins de 18 ans	30,8%	30,8%	30,9%
% Pop des moins de 20 ans	32,3%	32,4%	32,6%
% Pop des 20-59 ans	31,8%	31,9%	32,1%
% Pop des 60-74 ans	29,4%	29,4%	29,5%
% Pop des + de 75 ans	31,2%	31,5%	31,6%

Indicateurs de vulnérabilité

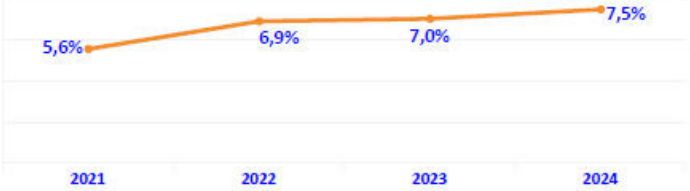
Les taux de 2022 à 2024 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recencement consolidé de 2021

	2019	2020	2021
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	1,25%	1,09%	1,11%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	16,01%	16,02%	16,54%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	16,02%	16,18%	16,34%
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	9,67%	9,78%	9,93%

Taux de la population âgée de 0 à 59 ans bénéficiaires de la PCH
(Bénéficiaires au 31 décembre - hors ACTP)



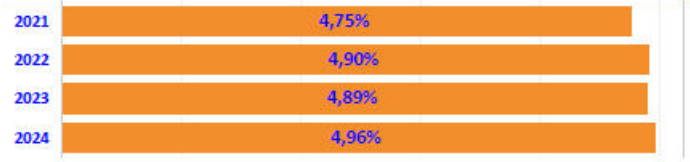
Taux de familles ayant bénéficié d'une aide financière au titre de l'ASE
(Hors Secours Président - taux annuel)



Taux d'enfants ayant fait l'objet d'une Information Préoccupante
(sur population des moins de 18 ans)



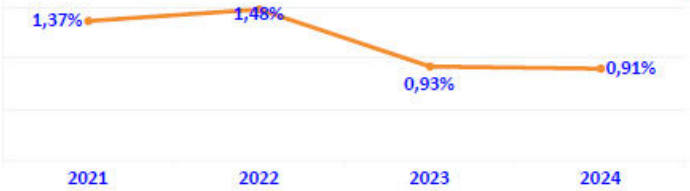
Taux de la population âgée de 60 et + bénéficiaires de l'APA
(Bénéficiaires au 31 décembre)



Foyers bénéficiaires du RSA

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Nombre total d'allocataires du RSA (DataCaf-Foyer)	2 575	2 570	2 535
% de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des foyers Bénéficiaires dans le département	45,5%	46,1%	46,7%

Taux de mineurs confiés à l'ASE (Dont MNA) sur population des moins de 18 ans
(Hors APJM - au 31 décembre)



Chiffres clés de la Maison Sociale du Bassin Chambérien

Pôle Social / SG
Observatoire social

Enfants vus en consultations infantiles au cours de l'année
(Pédiatriques et/ou permanences de puériculture - hors VAD)



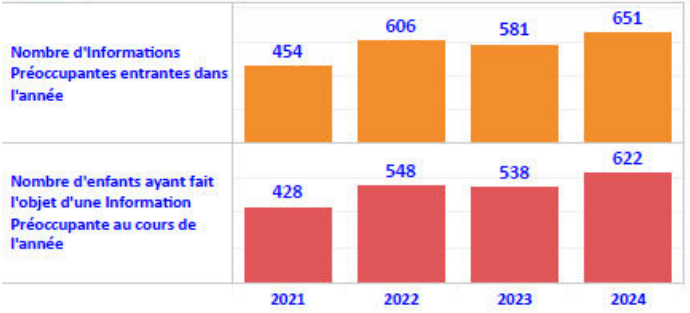
Nombre d'enfants savoyards placés
(Toutes mesures confondues - au 31 décembre)



Bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds Solidarité Logement
(Accès,maintien,MOC,Energies)



Les Informations Préoccupantes



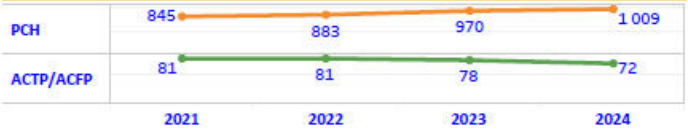
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
(Au 31 décembre)



Contrats d'Engagements Réciproques et Actions d'insertion



Bénéficiaires d'allocations en faveur du handicap
Prestation de Compensation Handicap (PCH)
Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
Allocation Compensatrice pour Frais Professionnelle (ACFP)
(Au 31 décembre)



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2023-2024

Personnes âgées - Personnes Handicapées (PA-PH)

L'activité est globalement stable avec + 1,3% de bénéficiaires de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) sur le territoire. A noter que 43% des bénéficiaires vivent sur la commune de Chambéry. Les nouvelles demandes traitées sont également en légère augmentation de 2,2% cette année 2024. Il est néanmoins observé par les professionnels une complexification des situations suivies avec un nécessaire temps d'écoute et d'accompagnement des personnes plus long et plus lourd (exemple : augmentation du nombre de situations avec un contexte de violences ou de conflits intra-familiaux).
Parallèlement, le temps de recherche de solutions au maintien à domicile est également plus long, du fait des difficultés pour trouver des intervenants dans un contexte de forte tension au niveau de l'attractivité des métiers d'accompagnement à domicile. Le travail partenarial est très actif pour mobiliser le maximum d'expertise dans ces prises en charge et accompagner au mieux les usagers. Le recours à l'embauche directe est en augmentation et représente près d'un quart des interventions chez les bénéficiaires APA, alors qu'en parallèle, les services d'aide à domicile peinent à recruter. Deux services d'aide à domicile du territoire ont fermé l'an passé, complexifiant plus encore l'accès aux prestations à domicile pour les bénéficiaires.

Sur le volet de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) aide humaine sur laquelle le service intervient en liens étroits avec la MDPH, le nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2024 a augmenté de 14 % par rapport à l'année précédente. Le territoire du Bassin chambérien est attractif en termes de logements adaptés mais également de services : associations, transports, proximité des établissements de soins. Les bénéficiaires sont de tout âge, puisque cette prestation s'adresse aussi bien aux adultes qu'aux enfants. Plusieurs évaluations ont été effectuées au profit des résidents nouvellement installés dans des habitats inclusifs, venant parfois d'autres Départements.

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Bassin chambérien a connu une hausse de 11,5% du nombre de personnes renseignées. Il s'agit principalement de sollicitations relatives au maintien à domicile, émanant pour la grande majorité de personnes de l'entourage familial des personnes âgées mais également, dans une moindre proportion, de prise de contact par des professionnels ou encore par les personnes concernées elles-mêmes. Dans 84% des cas, l'échange et les informations transmises se font par téléphone. Cependant, bien qu'un peu plus à la marge, l'accueil physique dans les locaux de la maison sociale reste une possibilité. Quatre lettres d'information du CLIC ont été adressées en 2024 à 455 professionnels du domaine de la gérontologie ainsi que 160 professionnels du Département. Tout au long de l'année 2024, de multiples rencontres partenariales ont eu lieu avec les services et associations, afin de renforcer encore le maillage territorial et le travail collaboratif.

Le service a également participé à plusieurs évènements comme la Foire de Savoie à travers les deux journées tournées vers les séniors ou encore la Journée Nationale des Aidants. Un forum bien vieillir a également été organisé dans le cadre de la Semaine bleue destinées aux séniors. Cet évènement a connu un vif succès avec 250 personnes, public comme professionnels, venus visiter les 40 stands d'information animés par les partenaires, les conférences ou encore les ateliers. Dans le cadre du partenariat avec Pays de Savoie Solidaire, une délégation sénégalaise de Bignona a pu venir en immersion dans le service, afin de croiser les regards sur la prise en charge des personnes âgées et handicapées dans des pays aux réalités bien différentes afin de réfléchir ensemble à la façon d'accompagner le troisième âge ici et là-bas.

Le développement des solutions de répit et de soutien aux aidants est un enjeu majeur du virage domiciliaire. Le service PA-PH porte ainsi un Café des aidants qui répond en partie à ces besoins. 10 séances, coanimées par une référente assistante sociale et la psychologue du service, ont pu être proposées sur le territoire cette année avec un succès grandissant.

Cohésion Sociale (COSO)

<u>Logement :</u>

- Avec près de 15 000 logements sociaux, Grand Chambéry représente 42% des logements sociaux du Département. Il existe une tension importante entre l'offre et la demande : près de 7 000 demandes de logement social sont en attente, le niveau de pression est de 5,9 sur Grand Chambéry (soit 6 demandes pour 1 logement) contre 4,7 en Savoie.
- L'arrondissement de Chambéry concentre 2/3 des procédures d'expulsions locatives ce qui représente 300 ménages convoqués en justice au stade de l'assignation pour le bassin chambérien, pour lesquels les travailleurs sociaux sont mobilisés afin de rechercher des solutions de prévention.
- Alors que le poids démographique du territoire est de 31,2% par rapport à l'ensemble du département, 70% des places d'hébergement d'urgence ou de logement d'insertion sont localisées sur le territoire pour un total de 1

400 places. Cela nécessite un travail de maillage partenarial important afin d'assurer une cohérence des accompagnements sociaux.

RSA- Insertion :

- Le taux de chômage sur le territoire reste stable avec 5,6% de demandeurs d'emploi contre 5,4% au niveau de la Savoie. A noter cependant, de grosses disparités puisque le nombre de personnes sans emploi ni formation est supérieur dans les 2 QPV.
- 71,7% des demandeurs d'emploi (cat A) de Savoie résident sur le Bassin Chambérien soit une augmentation de 6,9 % en un an.
- 2 963 personnes sont allocataires du RSA sur le Bassin chambérien, soit 46,5% des bénéficiaires du Département.
- Le territoire compte 1 339 nouveaux allocataires du RSA soit une hausse significative de 46,8% en un an. On note donc une poursuite de l'augmentation observée l'année précédente.
- Le taux de contractualisation avec les bénéficiaires du RSA est estimé à 76%, soit une nette amélioration en comparaison de l'année 2023 où le taux de contractualisation était de 60%.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

- La nouvelle organisation du service EJF s'installe et les 4 secteurs fonctionnent en équipe pluridisciplinaire. Elle produit déjà des effets positifs en terme fluidité du parcours des usagers et rapproche les professionnels toutes politiques confondues autour d'une même situation afin de proposer un accompagnement global.
- L'accompagnement des assistants familiaux dans leurs missions est un objectif essentiel. Le service EJF a développé de rencontres régulières sous la forme d'échanges collectifs : « les lundis » de l'accueil familial et deux fois par an les professionnels sont réunis autour de thématiques spécifiques.
- Le déploiement du Projet Pour l'Enfant (PPE) en faveur des enfants confiés vise notamment à renforcer le « pouvoir d'agir » des familles, des enfants et de leur entourage. Ces évolutions de pratiques professionnelles ont fait l'objet d'un travail soutenu au cours de l'année 2024 au sein de l'équipe EJF et se poursuit en 2025.
- Le dynamisme de l'équipe EJF a conduit à l'organisation d'une manifestation d'envergure à l'attention des jeunes confiés, en partenariat étroit avec le service jeunesse, en juin 2024 (journée intitulée « Respiration » au lac d'Aiguebelette). Par ailleurs, un séjour à destination d'un petit groupe d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection s'est déroulé dans la suite de l'action culturelle conduite avec la cité des arts.
- La poursuite et le développement (sur les hauts de Chambéry) des actions liées à la parentalité sont des axes majeurs du soutien aux fonctions parentales et renforce nos actions en termes de prévention. Des dispositifs spécifiques répondant à ce même objectif ont été mis en place (ex : le Bébé et sa cordée) et le travail de proximité et de qualité engagé avec la Maison des Familles de Cognin y contribue également très favorablement.
- La structuration d'une équipe semi-spécialisée dans la conduite des informations préoccupantes est un axe important de la nouvelle organisation EJF. Le recrutement d'une assistante sociale spécialisée dans le traitement des Informations Préoccupantes fin 2024 a permis d'engager le travail sur la spécialisation et d'élargir la réflexion avec les équipes des centres sociaux. Un plan de formation interne à l'attention de tous les professionnels œuvrant dans l'évaluation des Informations Préoccupantes a été amorcé le second semestre 2024 et se poursuit en 2025.

Protection Maternelle et Infantile (PMI) :

Sur l'année 2024, la natalité a augmenté de 6.6 % sur le Bassin chambérien, avec 1 449 naissances.

L'activité de périnatalité est riche, forte d'un travail en proximité de la population, dans le cadre d'un parcours coordonné du patient : du domicile, de la maternité ou structure hospitalière, vers nos services en lien avec nos partenaires.

Cette activité s'illustre en 2024 par :

- Le travail des sages-femmes qui ont réalisé 464 visites à domicile pour des consultations et suivis prénataux ainsi qu'une activité de consultation à la maternité.
- Un travail de proximité établit avec la puéricultrice de liaison hospitalière pour orienter les familles : 607 fiches de suivis reçues.
- Un travail post-natal et de suivi des enfants et des familles : 1 683 visites à domicile de puéricultrices, 3 968 consultations de suivi de nourrissons et d'enfants, 219 entretiens psychologiques enfant et/ou famille.
- Des actions collectives de prévention autour des 1 000 premiers jours de l'enfant : ateliers en psychomotricité (2 cycles en 2024) et ateliers vers l'accompagnement des compétences langagières (1 cycle en 2024).

- De l'innovation avec une formation sur un dispositif d'intervention à domicile par la vidéo (méthode canadienne) pour accompagner les parents dans leurs compétences parentales par la théorie de l'attachement.
- Un travail de dépistage et d'orientation dans les écoles maternelles avec 1200 bilans de santé réalisés l'an passé.

En complément, c'est l'activité de 562 assistantes maternelles, 28 crèches, 22 micro-crèches, 5 maisons d'assistants maternels, que le service accompagne, pour un accueil de qualité des enfants de moins de 3 ans. Le territoire compte ainsi 1 108 places en établissement d'accueil des jeunes enfants et 1 779 places d'accueil chez des assistantes maternelles, sur le territoire, pour un total de 2 887 places d'accueil d'enfants de moins de 3 ans. La PMI accompagne également 39 assistantes familiales, dans l'accueil des enfants confiés.

Action Sociale de Proximité (ASP)

Une clarification des enjeux de domiciliation a été travaillée en 2024 compte tenu des nombreuses structures présentes sur le Bassin chambérien : Centres Communaux d'Action Sociale, services de la Sasson (dont centres d'hébergement d'urgence), structures d'accompagnement des demandeurs d'asile, Savoie de Femmes…

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2025

Personnes âgées - Personnes Handicapées (PA-PH)

Au vu du contexte démographique de vieillissement de la population, un des enjeux majeur 2025 sera de continuer à répondre au besoin de la population en termes de maintien à domicile, alors que la demande augmente mais que l'offre de service souffre de difficultés de personnels. Un lien partenarial très étroit sera indispensable afin de répondre aux besoins de la population.
La coanimation de la filière gérontologique avec le Centre Hospitalier Métropole Savoie en 2025 sera également un enjeu important, afin de réimpulser une nouvelle dynamique sur le territoire en vue de fluidifier le parcours de l'usager et renforcer le maillage partenarial et la coordination « ville-hôpital ».

Cohésion Sociale (COSO)

Logement :

- Travail d'information et accompagnement des demandeurs de logement social avec les nombreux bailleurs sociaux pour améliorer l'accompagnement des demandeurs de logement (au cours des entretiens individuels avec les travailleurs sociaux mais aussi à travers d'actions collectives).
- Poursuite du partenariat avec les structures logeant des publics précaires : Sasson, Résidences sociales ADOMA, Foyer de Jeunes Travailleurs.

Insertion :

- Travail sur les thématiques de la parentalité et modes de garde pour lever les freins à l'insertion professionnelle.
- Maintien et développement des partenariats en lien avec la réforme pour le Plein emploi
- Travail autour du conventionnement en Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Grand Chambéry sur la référence de parcours dans le cadre du RSA.

Enfance Jeunesse Familles (EJF) :

- Le développement des concertations familiales, cela vise à renforcer la co-construction du Projet Pour l'Enfant avec le mineur et sa famille, tout en adaptant les pratiques professionnelles à ce nouveau cadre.
- Le pilotage des mesures en milieu ouvert est un enjeu important afin d'ajuster les moyens aux besoins.
- La poursuite des actions de prévention précoce en faveur des très jeunes enfants impliquant l'intervention des Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale (TISF).
- Le renforcement du travail partenarial est un objectif majeur, afin d'améliorer la qualité des prises en charges des enfants confiés, tant avec les maisons d'enfants (MECS), que les assistants familiaux et l'ensemble des acteurs du champs de la jeunesse, de l'éducation et de la santé.

Protection Maternelle et Infantile (PMI) :

Les projets 2025 se porteront :

- Vers la poursuite de projets de prévention sur les 1 000 premiers jours de l'enfant.
- Autour de la consolidation des interventions à domicile par la vidéo pour accompagner les parents dans leurs compétences parentales par la théorie de l'attachement.
- Le maintien de l'activité qualitative tant sur la périnatalité et le suivi des familles que sur la qualité des modes d'accueil des jeunes enfants.

Action Sociale de Proximité (ASP) :

Poursuite du maillage partenariat avec les nombreux intervenants sociaux pour un meilleur accès aux droits des personnes (exclusion numérique, distribution alimentaire, accompagnement des publics spécifiques (jeunes, malades, étrangers…).

Portrait de la Maison Sociale de la Combe de Savoie

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Entre Bauges, Belledonne et Chartreuse, la Maison Sociale de la Combe de Savoie recouvre un secteur de 41 communes intégrées à la communauté de communes de Cœur de Savoie pour 37 613 habitants (chiffres 2021), soit 8,5 % de la population départementale (Insee 2021). Elle comporte deux cantons : le canton de Montmélian et une partie du canton de Saint-Pierre-D'albigny. Elle est dotée de 4 centres sociaux du département (CSD) et d'1 Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC). Ce territoire est composé de plusieurs bassins de vie, principalement organisés autour de Saint Pierre d'Albigny, Val Gelon la Rochette et Montmélian.

Desservi par deux autoroutes et deux voies ferrées, ce territoire est un point de passage obligé pour les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise et le long de l'axe Lyon-Turin. Il se caractérise par une tradition industrielle ancienne mais aussi par une culture viticole importante.

La croissance annuelle de la population est régulière (+0,3% en 2021, pour une moyenne départementale de +0,6% en 2021 ; +0.8% en 2020, +4,5% entre 2014 et 2020). Les projections de l'INSEE prévoient une croissance démographique constante pour les années futures. L'évolution positive tient surtout du solde migratoire. Elle intervient dans un contexte semi-rural marqué par une accélération de l'urbanisation depuis ces dernières années.

La communauté de communes Cœur de Savoie couvre le même territoire que la maison sociale du Département (MSD), avec les compétences petite enfance, enfance jeunesse et personnes âgées. La dernière Analyse des Besoins Sociaux (ABS) a été réalisée en 2023. 3 thématiques prioritaires en ressortent : la jeunesse, les seniors et l'accès au droit. La plupart des diagnostics (ABS, groupes de travail partenariaux…) mettent en évidence pour notre territoire des problématiques de mobilité, d'éloignement des services, d'accès à la santé, d'accès au numérique à tous les âges, d'accès au logement et de maintien dans le logement et d'attractivité des métiers.

Par ailleurs, l'insuffisance des réponses à apporter à la population reste un sujet préoccupant. Cette problématique touche tous nos secteurs et de nombreuses structures partenaires ou professionnels (service d'autonomie à domicile, SAD, service infirmier à domicile, SIAD, maison d'enfant à caractère sociale, MECS, …), avec des impacts sur les personnes accompagnées comme sur les personnels.

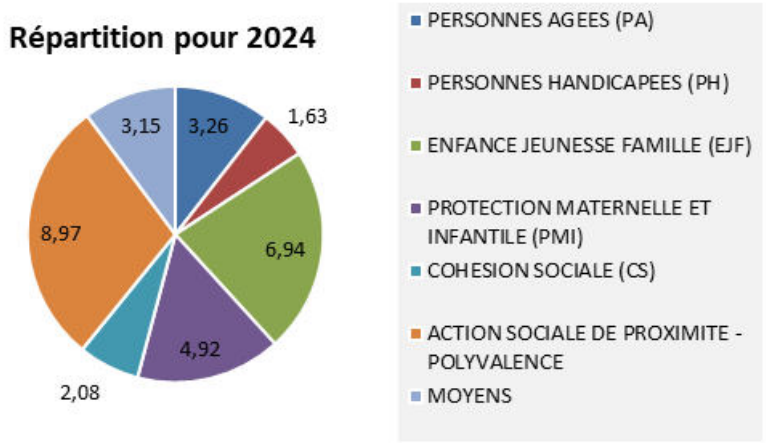
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique



Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels 2022	Nombre d'ETP moyen annuels 2023	Nombre d'ETP moyen annuels 2024
MSD Combe de Savoie	PERSONNES AGEES (PA)	2,26	2,44	3,26
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	1,13	1,94	1,63
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	4,65	4,86	6,94
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	4,39	3,49	4,92
	COHESION SOCIALE (CS)	1,83	1,2	2,08
	ACTION SOCIALE DE PROXIMITE - POLYVALENCE	9,18	7,54	8,97
	MOYENS	1,57	3,11	3,15
Sous-total MSD Combe de Savoie		**25,01**	**24,58**	**30,95**



Portrait de la Maison Sociale de la Combe de Savoie

Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2019-2021

Savoie

	2019	2020	2021
Nombre de Communes	273	273	273
Pop Municipale	436434	439750	442468
Nombre d'habitants au Km²	72	73	73
Naissances domiciliées	4277	4235	4305
Nombre de Familles	122327	123170	123918
Pop des moins de 6 ans	27905	27620	26970
Pop moins de 18 ans	91729	92200	91806
Pop des moins de 20 ans	101150	101588	101229
Pop 20-59 ans	217965	218646	219367
Pop 60-74 ans inclus	74744	76394	77768
Pop 75 ans et plus	42574	43122	44105

Maison Sociale Départementale

	2019	2020	2021
Nombre de Communes	41	41	41
Pop Municipale	37336	37495	37613
Nombre d'habitants au Km²	113	114	114
Naissances domiciliées	363	343	345
Nombre de Familles	10996	11078	11096
Pop des moins de 6 ans	2561	2499	2429
Pop moins de 18 ans	8792	8785	8713
Pop des moins de 20 ans	9432	9398	9350
Pop 20-59 ans	18523	18542	18514
Pop 60-74 ans inclus	6205	6320	6409
Pop 75 ans et plus	3176	3235	3341

Poids de la Maison Sociale dans le Département

	2019	2020	2021
% des Communes	15,0%	15,0%	15,0%
% Pop Municipale de la MSD/ ..	0,1	0,1	0,1
Nombre d'habitants au km²	113,1	113,6	114,0
% des naissances	8,5%	8,1%	8,0%
% des Familles	9,0%	9,0%	9,0%
% Pop des moins de 6 ans	9,2%	9,0%	9,0%
% Pop des moins de 18 ans	9,6%	9,5%	9,5%
% Pop des moins de 20 ans	9,3%	9,3%	9,2%
% Pop des 20-59 ans	8,5%	8,5%	8,4%
% Pop des 60-74 ans	8,3%	8,3%	8,2%
% Pop des + de 75 ans	7,5%	7,5%	7,6%

Indicateurs de vulnérabilité

Les taux de 2022 à 2024 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recencement consolidé de 2021

	2019	2020	2021
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	0,97%	0,91%	0,92%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	12,51%	13,71%	13,92%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	16,62%	16,86%	17,04%
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	8,51%	8,63%	8,88%

Taux de la population âgée de 0 à 59 ans bénéficiaires de la PCH
(Bénéficiaires au 31 décembre - hors ACTP)



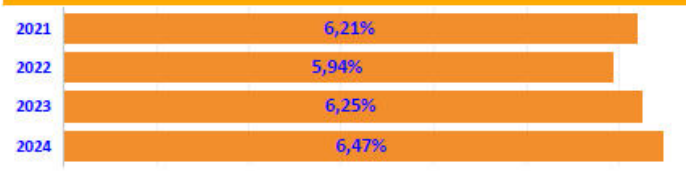
Taux de familles ayant bénéficié d'une aide financière au titre de l'ASE
(Hors Secours Président - taux annuel)



Taux d'enfants ayant fait l'objet d'une Information Préoccupante
(sur population des moins de 18 ans)



Taux de la population âgée de 60 et + bénéficiaires de l'APA
(Bénéficiaires au 31 décembre)



Foyers bénéficiaires du RSA

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Nombre total d'allocataires du RSA (DataCaf-Foyer)	290	300	300
% de foyers du territoire bénéficiaires du RSA / Total des foyers Bénéficiaires dans le département	5,1%	5,4%	5,5%

Taux de mineurs confiés à l'ASE (Dont MNA) sur population des moins de 18 ans
(Hors APJM - au 31 décembre)



Chiffres clés de la Maison Sociale de la Combe de Savoie

Pôle Social / SG
Observatoire social

Enfants vus en consultations infantiles au cours de l'année
(Pédiatriques et/ou permanences de puériculture - hors VAD)



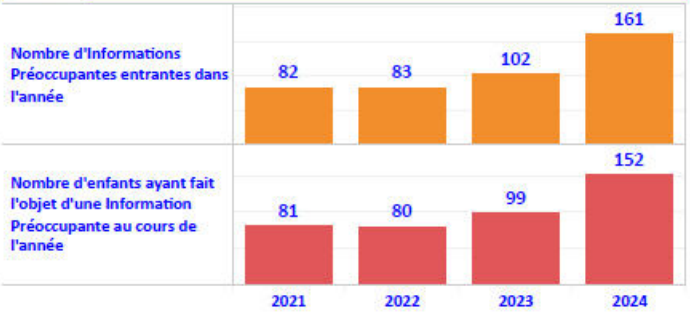
Nombre d'enfants savoyards placés
(Toutes mesures confondues - au 31 décembre)



Bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds Solidarité Logement
(Accès,maintien,MOC,Energies)



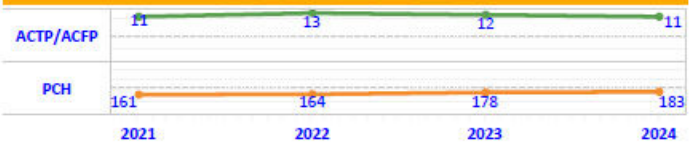
Les Informations Préoccupantes



Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
(Au 31 décembre)



Bénéficiaires d'allocations en faveur du handicap
Prestation de Compensation Handicap (PCH)
Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
Allocation Compensatrice pour Frais Professionnelle (ACFP)
(Au 31 décembre)



Contrats d'Engagements Réciproques et Actions d'insertion



3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Réalisations phares 2023-2024

Transversalité – Organisation et lisibilité de la réponse de proximité

La démarche de rapprochement des territoires Combe de Savoie et Maurienne se consolide, afin de mettre en place une organisation répondant aux besoins de proximité des équipes et des personnes accompagnées autant que nécessaire.

Attractivité des métiers :

La maison sociale est très impliquée auprès des jeunes, avec une mobilisation régulière de nombreux professionnels : interventions régulières dans les collèges, rencontres et implication dans les écoles professionnelles, accueil de stagiaires. Sur ce point une réflexion est en cours sur l'accueil des stagiaires de 3ème et de seconde et un kit d'intervention a été développé par des agents de la MSD et des stagiaires.

En lien avec la problématique de recrutement local des EAJE et grâce à la création en 2023 d'un poste dédié de chargée des modes d'accueil des jeunes enfants des MSD de Combe de Savoie et de Maurienne, des actions de sensibilisation et d'accompagnement sont désormais régulièrement menées (mise en relation, conseil...).

Interconnaissance, clarification des compétences des différents partenaires et du pilotage :

Les difficultés sociales rendent nécessaire la clarification des compétences de chacun et la coordination des partenaires, avec une volonté de limiter le nombre d'instances et d'éviter les doublons lorsque cela est possible. L'enjeu d'interconnaissance des partenaires est fort et le Département, chef de file, s'engage à améliorer les espaces et les outils qui permettent aux partenaires de mieux se connaître, avec parfois des difficultés pour définir le champ de compétences de chacun (écueil de l'excès de coordination au détriment de l'accompagnement concret des populations les plus complexes).

Par ailleurs une demi-journée de rencontre partenariale « Handicap et Jeunesse » a été organisée par la MSD en 2024.

Violences intrafamiliales :

Un groupe de travail s'engage depuis fin 2023 dans une réflexion sur ce sujet avec divers partenaires (SaVoie de Femmes, Maison de Protection des Familles, etc…). A ce jour, il n'y a pas de réponse de proximité sur notre territoire (pour SaVoie de Femmes par exemple, les personnes doivent se rendre sur Chambéry).

Action Sociale de Proximité (ASP)

L'activité des assistantes sociales de secteur sur les 4 CSD est en légère baisse avec 2 373 entretiens contre 2 503 en 2023, dont 15% d'entretiens téléphoniques (17% en 2023) et 10% de visites à domicile (11% en 2023). Le taux de rendez-vous non honorés est en légère baisse mais reste important (18% contre 20% en 2023). En ce qui concerne les puéricultrices l'activité est en hausse (+11%) : 1 332 entretiens (contre 1 161 en 2023) dont 7% par téléphone (14% en 2023) et 24% de visites à domicile (25% en 2023). Le nombre d'IP reste important depuis 2023 avec un fort impact sur l'activité du secteur depuis 2023. On constate une augmentation significative des informations entrantes concernant des enfants bénéficiant déjà d'une mesure de l'Aide Sociale à l'Enfance (8 en 2023 contre 34 en 2024). En 2024, le taux d'évaluation des IP par les équipes est de 53% (26% n'ont pas été qualifiées et 14 % ont été intégrées aux suivis en cours). A noter, un travail important d'harmonisation et de lisibilité du process d'informations préoccupantes (IP) a été réalisé cette année.

Les demandes d'aides financières restent stables.

L'action collective d'insertion « Lien social » portée par la cohésion sociale et les équipes de secteur, initiée en 2023 se poursuit. Dans ce cadre des personnes orientées par les assistantes sociales ont pu bénéficier cette année d'une activité créative originale animée par une céramiste de Montmélian. L'action collective du « Groupe Femme » se maintient également, avec une présence régulière des participantes accompagnées : activités, lien social et confiance en soi.

Cohésion Sociale (COSO) : insertion et logement

Le nombre total d'allocataires du RSA est en augmentation régulière depuis 2021. En 2024, le territoire comporte 350 (pour 691 personnes couvertes) bénéficiaires RSA contre 308 en 2023. Le nombre de Contrats d'Engagement Réciproque (CER) ayant démarré dans l'année est relativement stable (144 en 2024 contre 140 en 2023).

Le nombre de logements sociaux reste stable avec une part de logements sociaux de 13 % contre 17 % sur le Département (2126 Logements sociaux sur la Combe de Savoie). Cette année, 113 ménages ont été touchés par une procédure d'expulsion, 94 dossiers ont été examinés dans le cadre des de Cellules Techniques Opérationnelles d'examen des situations d'expulsions (CTO CCAPEX) pour la prévention des expulsions (10 expulsions avec concours de la force publique en 2024).

La MSD reste impliquée sur l'expérimentation *Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée* (TZCLD) menée sur le secteur de Val Gelon la Rochette. Une activité de transport accompagné à la demande est désormais proposée dans ce cadre.

Enfin, l'équipe Cohésion sociale pilote l'action lien social (accès au droit et au lien) avec des liens intéressants entre les 2 groupes d'action collective existants.

Personnes âgées et Personnes handicapées (PA-PH) :

Comme pour de nombreux territoires savoyards, on note une augmentation régulière du nombre de bénéficiaires de l'APA : pour le domicile : 631 en 2024, contre 609 en 2023,

Le nombre de personnes handicapées ayant la PCH est relativement stable, avec une hausse récente liée à la mise en place en 2023 de la nouvelle prestation PCH, pour les personnes atteintes d'une altération de fonction psychique, mentale, cognitive ou avec des troubles du neurodéveloppement (TND). 205 Bénéficiaires de la PCH en 2024, dont 183 bénéficiant d'une PCH aide humaine pour 180 bénéficiaires de la PCH en 2023 (+12%). L'enjeu de l'adaptation des services à cette nouvelle prestation est réel, avec une hausse des demandes de ce nouveau public. Des formations vont être suivies dans ce sens et vont être proposées aux services d'aide à domicile.

Le CLIC du territoire conserve une activité soutenue sous la coordination du Département. En 2024, dans le cadre de la journée nationale des aides à domicile et des soignants du 17 mars 2024, une semaine de bien-être a été proposée aux professionnels des services à la personne à domicile, qui a rencontré un vif succès et qui s'est clôturée par une soirée évènementielle offerte aux professionnels afin de les remercier pour leur implication auprès des ainés. Cette belle initiative a permis de créer une solide cohésion entre les partenaires du territoire et va se renouveler en 2025. Un autocollant « Je suis une profession essentielle » a été créé par le groupe projet à cette occasion, il va être déployé sur l'ensemble du Département.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

Le nombre d'enfants concernés par des évaluations familiales est en hausse régulière (39 en 2024 contre 35 en 2023 et 31 en 2022). En 2024, celles-ci ont donné suite à 36% de mesures SEMOH (Service Educatif en Milieu Ouvert avec Hébergement), et 34% d'Aides éducatives à domicile. Le lien avec la MECS de proximité est de qualité du fait de rencontres régulières.

En ce qui concerne les placements, l'augmentation du nombre de mesures (+9% en 2024) et des mineurs concernés (+16%) se poursuit. 16% des mineurs concernés ont bénéficié de 2 mesures ou plus de manière concomitantes ou successives en 2024. A noter également, une forte augmentation des mesures judiciaires, avec des situations de plus en plus dégradées (44 placements judiciaires au 31/12/2024 contre 22 fin 2022). 10 enfants ont été concernés par une ordonnance de placement provisoire en 2024.

167 situations sont suivies par le service EJF fin 2024, contre 139 fin 2023 et 160 fin 2022. Il est à noter que la consolidation de l'équipe en 2023/2024 a permis d'augmenter les accompagnements. Cette consolidation a également permis la poursuite du déploiement des projets pour l'enfant (PPE) avec un taux de 76% cette année en forte hausse, un meilleur soutien des assistantes familiales et l'amorce d'une réflexion sur la question des tiers dignes de confiance autour des situations connues.

Les séances de sensibilisation des partenaires se poursuivent, autour de la question des informations préoccupantes, du repérage des situations de danger et des modalités d'échange d'informations entre professionnels : établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE), animateurs de centres sociaux, personnel de l'éducation nationale, élus et secrétaires de mairies. Le lien avec les nouveaux comités techniques jeunesse doit également être consolidé.

Un Point écoute a été installé en avril 2024.

Le travail de coordination engagé avec l'ADMR a permis d'améliorer l'adéquation entre la disponibilité du personnel TISF et les besoins du territoire

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

Le nombre de naissances est en diminution sur plusieurs années avec une légère hausse en 2024. Le nombre de consultations de nourrissons reste également stable. Il n'est pas en rapport avec l'évolution à la baisse de la population des moins de 6 ans.

216 enfants ont été vus en 2024 lors d'un bilan de santé en écoles maternelles contre 87 en 2023. Soit 58% de taux de réalisation contre 18% en 2023, avec de fortes variations selon les secteurs (93% sur Chamoux - Saint Pierre, 57% sur Val Gelon-La Rochette, 30% sur Montmélian). Ce taux doit être amélioré.

228 assistantes maternelles exercent en 2024 sur le territoire, ce chiffre est en baisse régulière (301 en 2020). Le constat est identique pour les assistantes familiales exerçant sur le territoire (30 en 2023 et en 2024).

Le territoire comporte 12 EAJE (201 places). 2 projets privés sont à l'étude (24 places). Un projet d'accueil collectif de mineurs s'amorce également sur Val Gelon la Rochette.

L'arrivée en 2023 d'un poste de chargé des modes d'accueil des jeunes enfants a permis une meilleure coordination locale, avec des rencontres plus régulières avec les structures, qui permettent d'améliorer l'interconnaissance et d'améliorer l'offre existante et la qualité de l'accueil. Le partenariat avec la CAF est encore amené à se renforcer. A noter, une sensibilisation à la santé environnementale en crèche a été initiée cette année sur notre territoire, avec le lancement local du projet « 1 000 jours qui comptent ». Dans ce cadre un projet de formation destinée aux modes d'accueil individuels et collectifs est en construction, comme cela a débuté sur la Maurienne (partenariat MSD/Mutualité Française).

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2025

Attractivité des métiers : quelques axes de travail :

Semaine des aides à domicile et des soignants organisée par le CLIC (mars 2025) et poursuite de l'action initiée en 2024.

Maintien d'un lien fort avec les jeunes et les établissements scolaires et professionnels (interventions dans les établissements et accueils de jeunes à partir de la troisième).

Représentation des usagers et action sociale de proximité :

Une démarche de diagnostic social territorial est en cours avec deux groupes d'étudiantes assistantes sociales, qui travaillent sur la question de la place des usagers au sein de la maison sociale.

Action sociale de proximité (ASP) :

- Poursuite de la réflexion sur le pilotage de l'action sociale de proximité du territoire.
- Réactivation du groupe VIF
- Une réflexion a été amorcée en 2024 pour fusionner l'accueil de la MSD et du CSD sur Montmélian afin d'optimiser l'organisation actuelle et de mener une réflexion de fond sur la qualité de l'accueil du public.

Cohésion Sociale (COSO) :

- Déclinaison de la nouvelle approche de France Travail sur le territoire.
- Amélioration de la prévention des expulsions.
- Poursuite de l'implication dans la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD).

Personnes âgées et Personnes handicapées (PA-PH) :

- Poursuite des actions de renforcement du rôle de coordination et de soutien technique départemental ; notamment pour l'amélioration de la prise en charge des situations complexes
- Accompagnement de la réforme des services d'aide à domicile
- Le suivi des personnes adultes vulnérables
- Démarche autour des besoins des aidants et des personnes âgées du territoire.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

- Maintien de séances de sensibilisation des partenaires autour de la question des informations préoccupantes, du repérage des situations de danger et des modalités d'échange d'informations entre professionnels.
- Poursuite de la mise en place des projets pour l'enfant (PPE), avec pour objectif leur mise en œuvre pour l'ensemble des enfants confiés au Département (20% fin 2023, 76% fin 2024).
- Reprise des temps de rencontre avec les partenaires du territoire et engagement d'un travail de d'analyse de l'offre d'accueil des enfants accompagnées sur le territoire pour étudier les pistes d'amélioration de la réponse de proximité.

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

- Amélioration du taux de réalisation des bilans de santé sur la Combe de Savoie.
- Avec les associations d'aide à domicile.
- Renforcement de l'accompagnement à la parentalité de façon plus efficace et plus ciblée sur les situations vulnérables.
- Accompagnement de la mise en place du nouveau Service Publique de la Petite Enfance (SPPE).

Portrait de la Maison Sociale de la Maurienne

1. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Contexte et enjeux

La vallée de la Maurienne présente une double caractéristique :
- Un environnement semi rural et de semi montagne, avec un patrimoine naturel important,
- Un carrefour stratégique entre la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Italie.

Elle constitue une zone d'emploi à taille modeste mais active (taux de chômage de 4% en septembre 2024), avec des systèmes économiques contrastés d'une commune à l'autre et une forte activité saisonnière liée au tourisme. La Maurienne est un territoire industriel qui est aussi doté d'un projet de grande envergure : le chantier du Lyon-Turin.

Les enjeux majeurs du territoire sont :
- Le vieillissement de la population.
- Une couverture par les transports en commun encore insuffisante.
- Un besoin de structuration de l'offre de soins.
- Une tension naissante sur le logement, en lien avec l'afflux de salariés dans le cadre du grand chantier Lyon-Turin.

Pour répondre à ces enjeux, le territoire peut compter sur un partenariat particulièrement dynamique, soudé et innovant. Les articulations développées favorisent les accompagnements individuels et permettent la réalisation d'actions de proximité adaptées aux besoins de la population dans tous les champs d'intervention du Département.
Par ailleurs, la vallée est dotée de 5 France Services bien réparties sur le territoire et d'une Maison de la Justice et du Droit qui favorisent l'accès aux droits.
Enfin, le territoire de Maurienne jouit d'une économie dynamique liée à l'activité industrielle, touristique et au grand chantier Lyon-Turin (2 647 personnes salariées au 30/11/24) qui, outre l'offre d'emploi, subventionne des projets locaux (24 projets soutenus en 2024 dont la maison de santé pluridisciplinaire de la Communauté de Communes du canton de La Chambre, ou encore, le bus itinérant France Services de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan).

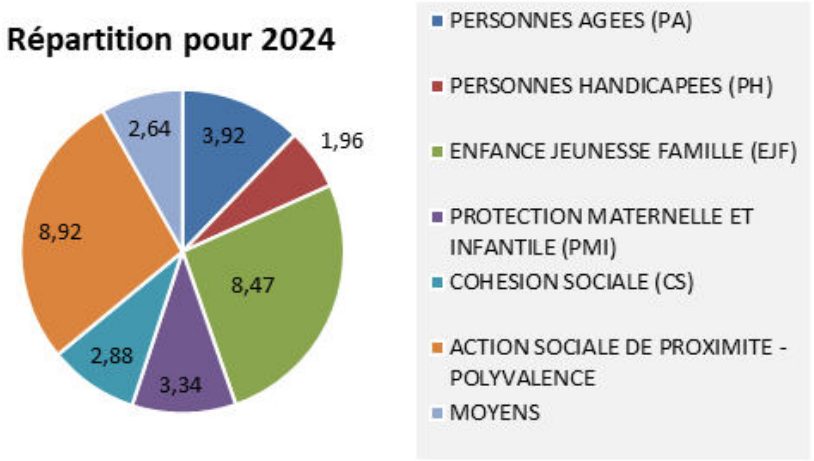
2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique



Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels 2022	Nombre d'ETP moyen annuels 2023	Nombre d'ETP moyen annuels 2024
MSD Maurienne	PERSONNES AGEES (PA)	4,03	2,67	3,92
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	2,01	2,67	1,96
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	7,51	7,5	8,47
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	4,47	3,81	3,34
	COHESION SOCIALE (CS)	2,6	2,48	2,88
	ACTION SOCIALE DE PROXIMITE - POLYVALENCE	10,18	10,59	8,92
	MOYENS	2,89	2,69	2,64
Sous-total MSD Maurienne		**33,69**	**32,41**	**32,13**



Portrait de la Maison Sociale de la Maurienne

Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2019-2021

Savoie	2019	2020	2021
Nombre de Communes	273	273	273
Pop Municipale	436434	439750	442468
Nombre d'habitants au Km²	72	73	73
Naissances domiciliées	4277	4235	4305
Nombre de Familles	122327	123170	123918
Pop des moins de 6 ans	27905	27620	26970
Pop moins de 18 ans	91729	92200	91806
Pop des moins de 20 ans	101150	101588	101229
Pop 20-59 ans	217965	218646	219367
Pop 60-74 ans inclus	74744	76394	77768
Pop 75 ans et plus	42574	43122	44105

Maison Sociale Départementale	2019	2020	2021
Nombre de Communes	53	53	53
Pop Municipale	42880	42757	42689
Nombre d'habitants au Km²	23	23	23
Naissances domiciliées	331	315	319
Nombre de Familles	12311	12234	12223
Pop des moins de 6 ans	2445	2324	2254
Pop moins de 18 ans	8458	8398	8315
Pop des moins de 20 ans	9072	9023	8930
Pop 20-59 ans	20716	20514	20451
Pop 60-74 ans inclus	8208	8280	8365
Pop 75 ans et plus	4883	4940	4944

Poids de la Maison Sociale dans le Département	2019	2020	2021
% des Communes	19,0%	19,0%	19,0%
% Pop Municipale de la MSD/ ..	0,10	0,10	0,10
Nombre d'habitants au Km²	23,00	23,00	23,00
% des naissances	7,7%	7,4%	7,4%
% des Familles	10,1%	9,9%	9,9%
% Pop des moins de 6 ans	8,8%	8,4%	8,4%
% Pop des moins de 18 ans	9,2%	9,1%	9,1%
% Pop des moins de 20 ans	9,0%	8,9%	8,8%
% Pop des 20-59 ans	9,5%	9,4%	9,3%
% Pop des 60-74 ans	11,0%	10,8%	10,8%
% Pop des + de 75 ans	11,5%	11,5%	11,2%

Indicateurs de vulnérabilité

Les taux de 2022 à 2024 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recencement consolidé de 2021

	2019	2020	2021
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	0,77%	0,74%	0,75%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	12,32%	13,01%	13,13%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	19,14%	19,37%	19,60%
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	11,39%	11,55%	11,58%

Taux de la population âgée de 0 à 59 ans bénéficiaires de la PCH
(Bénéficiaires au 31 décembre - hors ACTP)



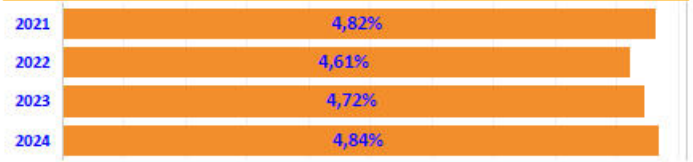
Taux de familles ayant bénéficié d'une aide financière au titre de l'ASE
(Hors Secours Président - taux annuel)



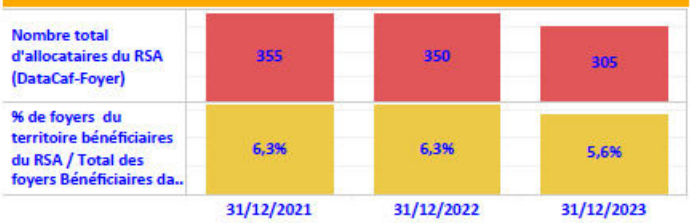
Taux d'enfants ayant fait l'objet d'une Information Préoccupante
(sur population des moins de 18 ans)



Taux de la population âgée de 60 et + bénéficiaires de l'APA
(Bénéficiaires au 31 décembre)



Foyers bénéficiaires du RSA



Taux de mineurs confiés à l'ASE (Dont MNA) sur population des moins de 18 ans
(Hors APJM - au 31 décembre)



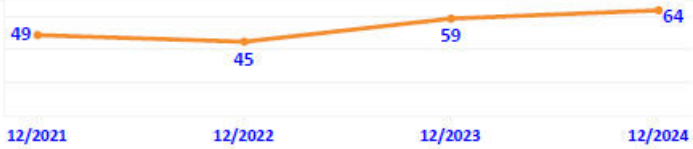
Chiffres clés de la Maison Sociale de la Maurienne

Pôle Social / SG
Observatoire social

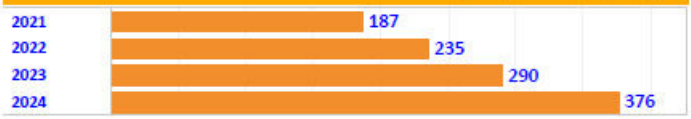
Enfants vus en consultations infantiles au cours de l'année
(Pédiatriques et/ou permanences de puériculture - hors VAD)



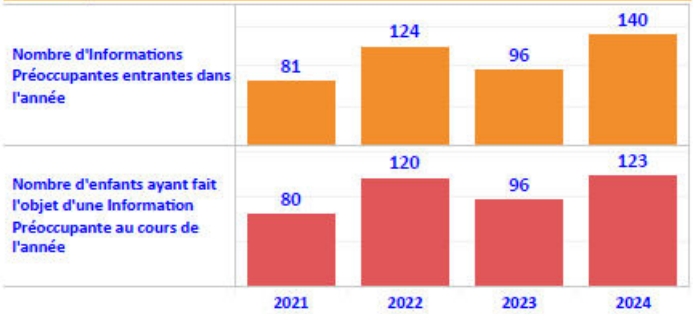
Nombre d'enfants savoyards placés
(Toutes mesures confondues - au 31 décembre)



Bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds Solidarité Logement
(Accès, maintien, MOC Energies)



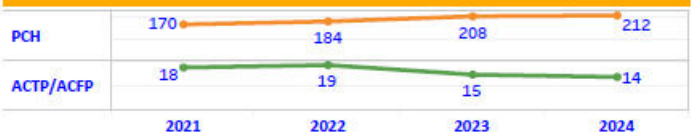
Les Informations Préoccupantes



Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
(Au 31 décembre)



Bénéficiaires d'allocations en faveur du handicap
Prestation de Compensation Handicap (PCH)
Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
Allocation Compensatrice pour Frais Professionnelle (ACFP)
(Au 31 décembre)



Contrats d'Engagements Réciproques et Actions d'insertion



3. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Réalisations phares 2023-2024

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

Au mois d'octobre 2024, s'est tenue la deuxième édition du forum à destination des aidants sur la thématique « se préserver pour mieux accompagner ». Financée par la Conférence des Financeurs, la journée s'est organisée autour de 20 stands d'information animés par des partenaires du territoire, trois conférences, des ateliers bien-être et un spectacle théâtral d'improvisation, drôle et émouvant, construit à partir des témoignages du public. Une centaine de participants a pu bénéficier de cette journée.
L'année 2024 a vu également la poursuite des permanences pluri-partenariales de conseil handicap (DELTHA Savoie, Maison Départementale des Personnes Handicapées et Maison Sociale Maurienne) : 4 permanences ont été tenues à Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines et Saint-Michel-de-Maurienne (16 personnes reçues).
Enfin, depuis le mois de septembre 2023, le Centre Local d'Information et de Coordination Maurienne accueille des actions proposées par la plateforme de répit et de soutien aux aidants grand-âge : des séances d'art thérapie bimensuelles à destination des aidants ou du binôme aidant-aidé et un groupe de parole mensuel à destination des aidants qui accompagnent un proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.

Cohésion sociale (COSO) : insertion et logement :

Insertion :

En 2024, un nouveau dispositif départemental porté par le partenaire CRESCENDO, à destination des allocataires du RSA créateurs d'entreprise, a été mis en œuvre. Il consiste à proposer, dès l'entrée dans le dispositif du RSA, des diagnostics de viabilité de l'entreprise ainsi que des préconisations. A ce jour, 21 demandes sont en cours sur le territoire.

Par ailleurs, des actions collectives ont été menées auprès des bénéficiaires de minima sociaux tout au long de l'année, soit 47 participants pour 74 heures d'action, et sur des thématiques diverses : sophrologie, ateliers d'écriture, « en chemin » (groupe de pair-aidance dans le cadre de sorties en montagne), théâtre forum ainsi que des ateliers de médiation numérique en partenariat avec le centre socio-culturel La Fourmilière.
D'autre part, le groupe ressources Maurienne, crée en 2009, composé d'allocataires du RSA et animé par une assistante sociale et la référente cohésion sociale de la maison sociale Maurienne, poursuit son travail de réflexion et d'élaboration autour du dispositif du RSA. Le groupe a participé à l'université sociale du Département, le 28 mars 2024.

Enfin, dans le cadre du Fonds d'Aide aux jeunes, 63 jeunes ont pu bénéficier d'une aide financière (20 en urgence, 43 en demande mensuelle) favorisant leur insertion et répondant à des besoins primaires. Il est constaté une augmentation du nombre de bénéficiaires de 26% par rapport à 2023.

Logement :

Dans le cadre de la prévention des expulsions locatives et plus largement des problématiques liées au logement des personnes en situation de précarité, 7 instances locales opérationnelles ont été diligentées afin de soutenir les personnes dans leur recherche de solution avec les partenaires.
Il est à souligner la qualité du partenariat qui contribue à la résolution de situations complexes, notamment dans le cadre de la Commission Technique Opérationnelle portée par la Sous-Préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

Activité de la Cellule de recueil de l'information préoccupante (CRIP) :

140 informations entrantes (IE) ont été réceptionnées par la CRIP en 2024 soit une augmentation de 39% par rapport à 2023. 89 informations entrantes (soit 64% des informations entrantes) ont été qualifiées en informations préoccupantes (IP) et ont fait l'objet d'une évaluation. Cette évolution du nombre d'IE et d'IP jusqu'ici progressive a connu une forte augmentation en 2024 générant une forte d'hausse d'activité à tous les niveaux de la chaîne et notamment pour l'équipe de l'action sociale de proximité.

Travail partenarial : cette année 2024, un travail de communication/sensibilisation sur les informations préoccupantes a été engagé auprès des directeurs d'écoles maternelles et primaires de l'ensemble du territoire de Maurienne (2 séances en soirée dans le cadre des réunions pédagogiques menées par l'inspecteur de circonscription). Outre le fait d'apporter des éléments de compréhension sur les notions de risques, de danger et de danger grave et imminent, sur le fonctionnement de la CRIP, ces séances ont permis de rappeler l'importance du travail à mener en amont du dépôt d'une

information préoccupante (accompagnement des parents, équipe éducative, liens avec les partenaires) et de faciliter le lien entre les professionnels de l'Education Nationale et les équipes de la maison sociale.

Par ailleurs, l'équipe EJF poursuit les rencontres régulières avec les assistants familiaux et la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) des Accueils Educatifs Maurienne (AEM). Ces rencontres permettent une bonne interconnaissance et des articulations plus pertinentes.

Action collective « Respiration » : quatre jeunes du territoire accompagnés de leur référente EJF ont participé à la journée « Respiration » organisée par le service jeunesse du Département, à la base d'aviron d'Aiguebelette. Cette action a permis d'enrichir le lien du jeune avec son référent EJF grâce à un changement de contexte d'intervention.

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

Le territoire de Maurienne constate, à nouveau en 2024, une baisse des naissances de – 6,1% avec 292 naissances en 2024 contre 311 en 2023. Malgré cela, l'activité de la PMI demeure importante.

La réalisation des bilans de santé en écoles maternelles a connu une progression en 2024 (216 enfants vus sur l'ensemble de la vallée) sans toutefois parvenir à une effectivité totale. Ces bilans permettent à la fois une action préventive de dépistage et un partenariat étroit avec les équipes enseignantes. Parallèlement, 423 enfants ont été vus en consultations du nourrisson réalisées par le binôme puéricultrice/médecin.
Les trois puéricultrices et la sage-femme du territoire proposent également des permanences et des visites à domicile post-natales (326 entretiens postnataux en 2024). Ces suivis permettent un travail d'accompagnement, de prévention et de dépistage. En 2024, il est noté une diminution du nombre d'accompagnements postnataux précoces par la PMI à mettre en corrélation avec l'installation de plusieurs sages-femmes libérales sur le territoire. Ces dernières proposent, conformément à la réglementation, l'accompagnement des femmes enceintes en amont et en aval de l'accouchement ainsi que le suivi des nourrissons jusqu'à leur 10ème jour de vie. Or, ces suivis perdurent au-delà de ce délai ce qui ne favorise pas toujours une réorientation vers le service de PMI. Un travail de communication et d'articulation avec les sages-femmes libérales est en cours pour assurer une complémentarité des interventions, une meilleure détection des situations problématiques et ainsi un meilleur accompagnement des familles.

Le territoire de Maurienne compte 37 crèches (dont 14 permanentes, 17 saisonnières et 6 hybrides), 10 micro-crèches et 7 Maisons d'Assistantes Maternelles. La chargée des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) a mis au service des structures son expertise en vue de l'ajustement des conditions d'accueil aux attendus de la loi et a ainsi réalisé 45 visites d'EAJE en 2024. A cette offre collective s'ajoute l'offre individuelle proposée par les 133 assistantes maternelles agréées et en activité de la vallée. Ces dernières sont accompagnées par les puéricultrices de PMI.

Action sociale de proximité :

Activité de l'équipe d'Action Sociale de Proximité (ASP) de la maison sociale : le service d'action sociale de proximité (composé d'assistantes sociales et de secrétaires assistantes de centres sociaux) est la première porte d'entrée du public. Sa mission est d'assurer un accueil social inconditionnel de proximité, d'orienter vers les bons interlocuteurs et de proposer un accompagnement global et transversal favorisant le pouvoir d'agir des personnes. A ce titre, 3 650 entretiens et 631 visites à domicile ont été réalisés en 2024 sur l'ensemble du territoire, soit une augmentation de 10,6% par rapport à 2024.

Focus sur une thématique traitée par l'équipe ASP Maurienne : l'accompagnement des situations de violences intrafamiliales est une des préoccupations transversales de l'ensemble des acteurs de la maison sociale de Maurienne. Outre les accompagnements individuels proposés, les travailleurs sociaux se réunissent dans le cadre d'un groupe de travail partenarial local tous les trimestres. Cet espace a pour vocation d'apporter de l'information et des outils aux professionnel(le)s mais aussi de constituer un réseau indispensable au bon accompagnement de ces situations complexes.

Un évènement de l'année 2024 : la participation au forum social 2024.
La Maison Sociale de Maurienne a expérimenté entre 2022 et 2023 la méthode d'accompagnement « référent de parcours ». Cette méthodologie d'intervention s'adresse à toute personne rencontrant des difficultés sociales nécessitant l'intervention de plusieurs acteurs et a vocation à développer le pouvoir d'agir de la personne accompagnée. Afin de promouvoir la référence de parcours en vue de son déploiement sur l'ensemble du département en 2025/2026, quatre professionnelles de la MSD ont tenu un stand de présentation de la méthode dans le cadre du forum social organisé par le Pôle Social du Département en juillet 2024.

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2025

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) coanimera avec la plateforme savoyarde de soutien aux aidants grand-âge un cycle d'ateliers à destination des aidants. Dans un cadre bienveillant et non jugeant, le cycle « Comprendre pour agir », aborde successivement l'entrée dans une relation d'aide (dépendance, maladie ou handicap du proche), l'évolution de la relation avec la personne aidée, l'aide de l'entourage et des professionnels, la conciliation avec sa vie personnelle. Les animateurs s'appuient sur les témoignages des aidants favorisant ainsi l'écoute et l'esprit d'entraide des participants.
Pour la troisième année consécutive, le CLIC et la Mutualité Française Rhône-Alpes Auvergne entourés d'un comité de pilotage partenarial se mobilisent dans l'élaboration d'un temps fort à destination des aidants de Maurienne. La thématique principale de cette nouvelle édition reste l'idée de s'informer, se ressourcer, prendre soin de soi, en amenant le public à découvrir les différentes formes d'appui et de soutien possibles dans le cadre de l'accompagnement d'un proche à domicile ou en établissement. L'ouverture du forum se fera cette année en continu de 9h30 à 16H30 avec la possibilité de restauration pour faciliter la venue d'aidants qui travaillent et mieux répondre aux problématiques de mobilité du territoire. Stands d'information, ateliers, table ronde et spectacle théâtral rythmeront la journée qui se tiendra avant l'été, à Villargondran.

Cohésion sociale et action sociale de proximité (ASP) :

L'enjeu majeur pour les années 2025 et 2026 est la mise en conformité de la politique d'action sociale en faveur des allocataires du RSA portée par le Département et sa mise en œuvre sur le territoire de Maurienne dans le cadre de la loi « Plein emploi ». A ce titre, la maison sociale Maurienne va poursuivre le travail mené avec les partenaires locaux de l'insertion afin de répondre au mieux aux besoins des personnes concernées et aux exigences de la réforme introduite par la loi. Il est donc prévu, entre autres, un nouveau programme d'actions collectives à l'intention des allocataires du RSA et également auprès des femmes éloignées de l'emploi.
Le groupe ressources maintiendra sa dynamique et participera au premier semestre 2025 au diagnostic mobilité engagé sur l'ensemble du département.
Être bien logé étant un prérequis favorisant l'insertion socio-professionnelle, la prévention des expulsions menée par la maison sociale Maurienne demeurera un axe fort et complémentaire à la loi Plein emploi » pour l'année 2025.
Par ailleurs, la maison sociale, soucieuse des violences faites aux femmes, poursuit en partenariat avec l'association Savoie de femme des temps d'information/formation trimestriels à l'attention des professionnels médico sociaux du territoire et s'investit dans un projet multi partenarial de création d'une antenne de « maison des femmes » avec le Centre Hospitalier Vallée de Maurienne.
Enfin, la mobilisation de l'équipe ASP Maurienne va se maintenir afin de poursuivre le développement du travail partenarial et ainsi faire émerger des projets communs pour répondre aux besoins de la population.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

En sus de la poursuite des accompagnements individuels, l'équipe EJF (référentes et psychologue) va maintenir et intensifier son investissement sur le projet « Respiration » mené par le service jeunesse du Département. La volonté du service est de permettre à davantage de jeunes accompagnés de bénéficier d'une telle journée.

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

Dans le cadre de la réorganisation de la PMI et du rapprochement des territoires de Combe et de Maurienne, la sage-femme de PMI Maurienne interviendra à partir de 2025 sur les deux territoires.

Portrait de la Maison Sociale de la Tarentaise Vanoise

1. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Contexte et enjeux

Le territoire de Tarentaise est composé de 30 communes regroupées en 5 communautés de communes, sur 2 cantons, pour une population de 50 471 habitants et une superficie de 1705 km2, de 400 m à 3855m d'altitude.
La saisonnalité est une composante importante de la sociologie de la Vallée avec l'arrivée chaque hiver de nombreux saisonniers.

94% des actifs travaillent sur le territoire et se concentrent sur les stations et sur les centres de cure.
Le territoire possède une économie touristique forte (400 000 lits touristiques) mais doit faire face malgré cela à des familles en grande précarité et à des situations de vulnérabilité avec plusieurs types de population : locale, touristique et saisonnière.

Le travail saisonnier est typique de la Tarentaise avec des entrées à France Travail massive au printemps et une baisse globale des ressources des familles. A l'inverse, l'activité du bâtiment s'arrête au début de l'hiver et fragilise les budgets. Si 11,2 % de la population savoyarde est en dessous du seuil de pauvreté, ce seuil varie entre 10,4% et 17,5% dans les différentes communautés de communes de Tarentaise : Haute Tarentaise, 15,5 % ; Versants d'Aime, 11,3% ; CC Val Vanoise, 14,6% ; Cœur de Tarentaise 17,5% ; Vallée d'Aigueblanche, 10,4%.

Le personnel de la maison sociale est installé dans le quartier de la Chaudanne à Moûtiers. Deux centres sociaux sont rattachés à la maison sociale : Moûtiers et Bourg St Maurice. Des permanences sont externalisées sur Aime, Bozel et Tignes. Les professionnels de la MSD sont chargés de mettre en œuvre les politiques publiques confiées au Conseil Départemental en orientant et en aidant les familles dans leurs démarches autour de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la famille, de la solidarité, de l'accès aux droits, du logement, de la perte d'autonomie et de l'insertion socio-professionnelle.

Le travail principal de la direction de la MSD sur cette année a été de mieux équilibrer nos équipes en fonction des demandes, en hausse globalement en 2024. Le travail de réseaux avec nos différents partenaires a été consolidé à travers différentes rencontres et dans différentes instances.

Le réseau partenarial est en effet riche sur le territoire de la Tarentaise et permet une vraie complémentarité des services afin de répondre au mieux aux besoins des habitants.
Le territoire reste déficitaire en matière de réponses sociales. Malgré des avancées liées notamment à l'installation de médecins au sein des maisons de santé, des difficultés demeurent quant à l'accès aux soins en raison de l'éloignement, des délais de rendez-vous, de l'absence de spécialistes. Dans le secteur du handicap, des personnes âgées mais également pour les services de protection de l'Enfance, les réponses ne couvrent pas encore tous les besoins.

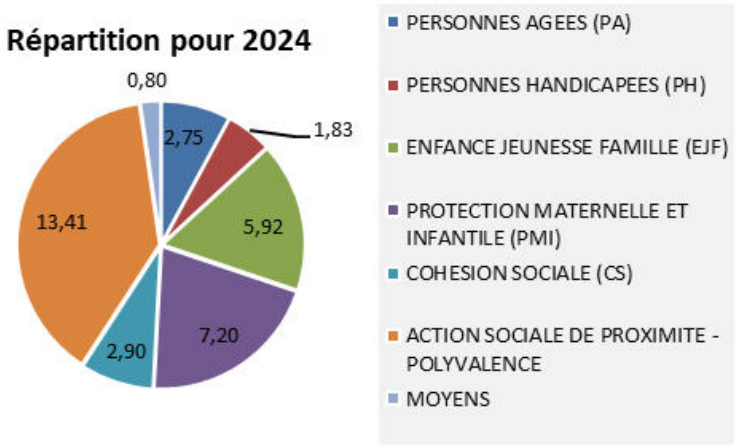
2. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Moyens dédiés à la politique



Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Direction	Secteur politique	Nombre d'ETP moyen annuels 2022	Nombre d'ETP moyen annuels 2023	Nombre d'ETP moyen annuels 2024
MSD Tarentaise	PERSONNES AGEES (PA)	3,18	2,63	2,75
	PERSONNES HANDICAPEES (PH)	2,1	1,82	1,83
	ENFANCE JEUNESSE FAMILLE (EJF)	5,52	5,87	5,92
	PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)	5,75	6,5	7,20
	COHESION SOCIALE (CS)	2,88	2,85	2,90
	ACTION SOCIALE DE PROXIMITE - POLYVALENCE	13,4	13,4	13,41
	MOYENS	1,69	0,5	0,80
Sous-total MSD Tarentaise		**34,52**	**33,57**	**34,81**



Portrait de la Maison Sociale de la Tarentaise

Pôle Social / SG
Observatoire social

Démographie : Présentation de la MSD au sein du Département - Insee - RGP 2019-2021

Savoie	2019	2020	2021
Nombre de Communes	273	273	273
Pop Municipale	436434	439750	442468
Nombre d'habitants au Km²	72	73	73
Naissances domiciliées	4277	4235	4305
Nombre de Familles	122327	123170	123918
Pop des moins de 6 ans	27905	27620	26970
Pop moins de 18 ans	91729	92200	91806
Pop des moins de 20 ans	101150	101588	101229
Pop 20-59 ans	217965	218646	219367
Pop 60-74 ans inclus	74744	76394	77768
Pop 75 ans et plus	42574	43122	44105

Maison Sociale Départementale	2019	2020	2021
Nombre de Communes	30	30	30
Pop Municipale	50686	50557	50471
Nombre d'habitants au Km²	28	28	27
Naissances domiciliées	340	432	485
Nombre de Familles	14433	14454	14471
Pop des moins de 6 ans	3208	3091	2891
Pop moins de 18 ans	10570	10442	10237
Pop des moins de 20 ans	11323	11149	10889
Pop 20-59 ans	27203	26897	26680
Pop 60-74 ans inclus	8096	8355	8596
Pop 75 ans et plus	4064	4156	4307

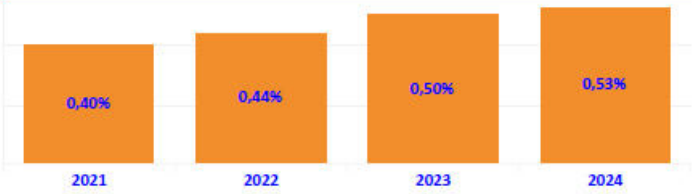
Poids de la Maison Sociale dans le Département	2019	2020	2021
% des Communes	11,0%	11,0%	11,0%
% Pop Municipale de la MSD/...	0,12	0,11	0,11
Nombre d'habitants au Km²	28,00	28,00	27,00
% des naissances	7,9%	10,2%	11,3%
% des Familles	11,8%	11,7%	11,7%
% Pop des moins de 6 ans	11,5%	11,2%	10,7%
% Pop des moins de 18 ans	11,5%	11,3%	11,2%
% Pop des moins de 20 ans	11,2%	11,0%	10,8%
% Pop des 20-59 ans	12,5%	12,3%	12,2%
% Pop des 60-74 ans	10,8%	10,9%	11,1%
% Pop des + de 75 ans	9,5%	9,6%	9,8%

Indicateurs de vulnérabilité

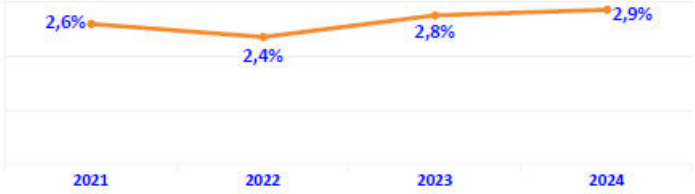
Les taux de 2022 à 2024 sont provisoires car basés sur la population des MSD au dernier recencement consolidé de 2021

	2019	2020	2021
Taux de Natalité (pour 100 habitants)	0,67%	0,85%	0,96%
% de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles du territoire	14,56%	15,36%	15,79%
Part des 60-74 ans au sein de la population de la MSD	15,97%	16,53%	17,03%
Part des + de 75 ans au sein de la population de la MSD	8,02%	8,22%	8,53%

Taux de la population âgée de 0 à 59 ans bénéficiaires de la PCH
(Bénéficiaires au 31 décembre - hors ACTP)



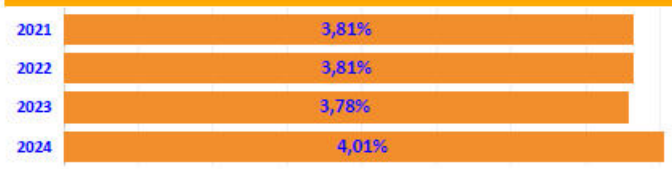
Taux de familles ayant bénéficié d'une aide financière au titre de l'ASE
(Hors Secours Président - taux annuel)



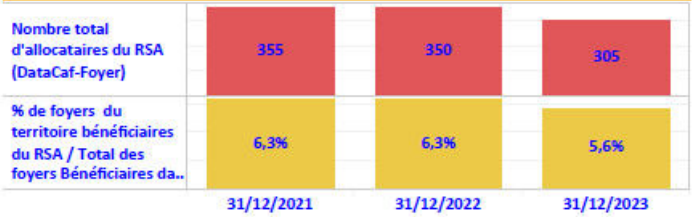
Taux d'enfants ayant fait l'objet d'une Information Préoccupante
(sur population des moins de 18 ans)



Taux de la population âgée de 60 et + bénéficiaires de l'APA
(Bénéficiaires au 31 décembre)



Foyers bénéficiaires du RSA



Taux de mineurs confiés à l'ASE (Dont MNA) sur population des moins de 18 ans
(Hors APJM - au 31 décembre)



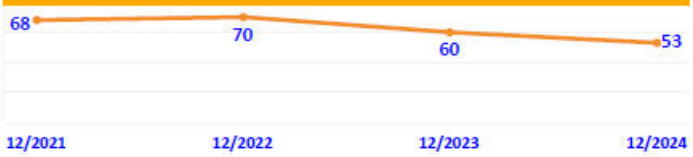
Chiffres clés de la Maison Sociale de la Tarentaise

Pôle Social / SG
Observatoire social

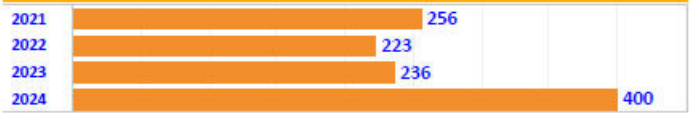
Enfants vus en consultations infantiles au cours de l'année
(Pédiatriques et/ou permanences de puériculture - hors VAD)



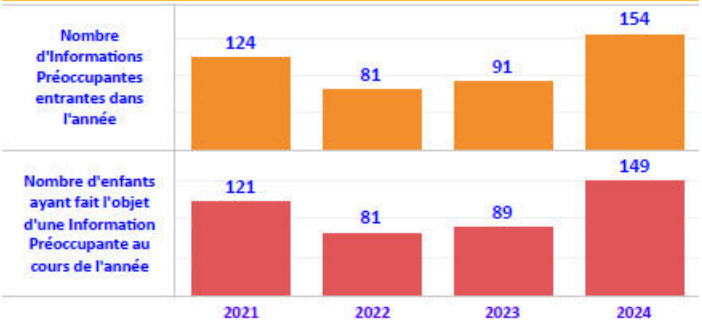
Nombre d'enfants savoyards placés
(Toutes mesures confondues - au 31 décembre)



Bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds Solidarité Logement
(Accès,maintien,MOC,Energies)



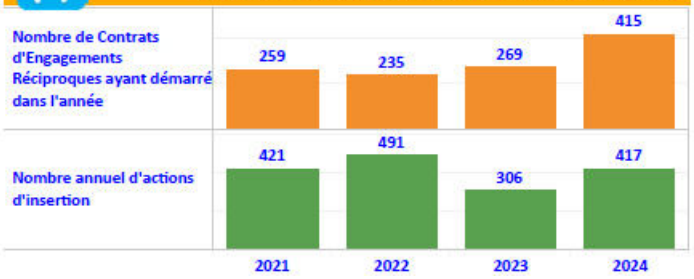
Les Informations Préoccupantes



Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
(Au 31 décembre)



Contrats d'Engagements Réciproques et Actions d'insertion



Bénéficiaires d'allocations en faveur du handicap
Prestation de Compensation Handicap (PCH)
Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)
Allocation Compensatrice pour Frais Professionnelle (ACFP)
(Au 31 décembre)



3. BILAN DE L'ANNEE ECOULEE : Réalisations phares 2023-2024

Personnes Agées et Personnes Handicapées (PA/PH) :

Les projections de l'INSEE laissent apparaitre un vieillissement important à venir sur le territoire de la Tarentaise, même si aujourd'hui le nombre de bénéficiaires de l'APA reste stable (518 bénéficiaires), l'offre de solutions déjà insuffisante, devra s'étoffer.
En effet, actuellement les leviers à disposition des familles sont incomplets sur le territoire et entraînent une dégradation des situations non prises en charges. Les places en EHPAD, en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et en service d'autonomie à domicile (SAD) ne correspondent pas toujours aux besoins, et ces services ont dû mal à recruter leur personnel. Le DAC (dispositif d'appui à la coordination) assure un rôle de coordination autour du suivi des situations complexes mais n'intervient pas dans le quotidien des personnes.
Le développement de l'emploi direct pour le maintien à domicile des personnes âgées continue quant à lui à se développer.

Les professionnels s'investissent également en complément des accompagnements individuels sur différentes actions collectives pour rompre l'isolement des personnes âgées (280 personnes ont été accueillis par le CLIC).

L'offre est également réduite pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap et peu de structures spécialisées adaptées au handicap et aux problématiques de santé mentale existent malgré l'ouverture d'un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) troubles psychologiques de 20 places.
Le service PAPH, outre l'accompagnement des familles, demeure un appui technique des services d'aides à domicile du secteur et des SAAD mixtes.
198 personnes bénéficient de la prestation de compensation du handicap (PCH) sur le territoire.
A noter, le déploiement de permanences MDPH sur le territoire.

La coordination handicap en lien avec le territoire d'Albertville-Ugine se consolide avec des projets importants qui se poursuivent : cycle de réunions thématiques sur la personne âgée et handicapée.

Cohésion sociale (COSO) : insertion et logement

Des disparités existent quant à la population accueillie sur les deux centres sociaux. L'activité des équipes en direction des dispositifs de soutien financier et RSA est plus importante sur le centre social de Moûtiers : bassin important de précarité et présence de nombreux logements sociaux et privés auxquels s'ajoutent le centre d'hébergement provisoire de la fédération des œuvres laïques (FOL) pour l'accueil des demandeurs d'asile et l'habitat inclusif Espoir 73 en lien avec les Centres médico-psychologiques adultes sur des situations complexes.
A l'inverse sur Aime et Bourg-Saint -Maurice, beaucoup moins de logements sociaux sont présents en dehors de la Plagne et de Tignes, et la situation est tendue sur le parc privé. De ce fait, peu de nouveaux arrivants sur ce secteur et des difficultés pour ceux qui y vivent de changer de logement lorsque la situation familiale se modifie (séparation ou naissances).

Globalement les problématiques les plus prégnantes sur le territoire concernent l'addictologie, les troubles psychiques et les séparations conflictuelles.

RSA **:** ouvertures de droits pour personnes concernées (conjoints, enfants).
792 personnes, adultes et enfants sont couvertes par du RSA en 2024 en Tarentaise. 415 CER (contrat d'engagement réciproque) ont été signés en 2024.

La moitié des bénéficiaires sont suivis par France Travail et l'autre moitié « orientation sociale » par nos services avec le renfort de la psychologue RSA/ CHS (Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie) et de la médiatrice santé sur certaines situations.

La moitié des demandeurs d'emplois est accompagnée par France Travail Albertville. Du fait de la saisonnalité, France Travail Moûtiers n'est pas en capacité d'absorber les flux.
L'orientation Crescendo pour les nouveaux entrants TNS (travailleurs non-salariés) se met en place pendant les trois premiers mois après l'ouverture des droits, le temps du diagnostic de viabilité de l'activité.

Action sociale de proximité (ASP)

L'accueil social de proximité est le service qui accueille les personnes en première intention. Il peut ensuite être proposé un accompagnement social ponctuel ou à plus ou moins long terme en fonction des problématiques rencontrées par les familles. Les assistantes sociales interviennent également pour l'ouverture des droits RSA (revenu de solidarité active).

En 2024, l'activité des deux centres sociaux est en augmentation.
Sur les 6 premiers mois de l'année 2024, ont été effectués 2 018 rendez-vous, 240 visites à domicile et 180 rendez-vous COSO. Même si toutes les demandes ne concernent pas des difficultés financières, nous notons logiquement une hausse des demandes d'aides sur le plan financier :

- 197 familles ont été aidées au titre du Fond de solidarité Energie
- 128 familles ont été aidées au titre du Fond de Solidarité logement accès ou maintien
- 310 familles au titre des aides financières conseil départemental
- Enquêtes expulsion : 112 procédures d'expulsion engagée, 1 expulsion effective.

Les associations caritatives et certains CCAS ou CIAS viennent compléter les aides possibles.
Différentes mesures d'accompagnement budgétaires peuvent être proposées aux familles. Ces mesures sont exercées par l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales).

Protection Maternelle Infantile (PMI) :

Les naissances restent stables : 384 naissances en 2023 et en 2024.
Le territoire compte 139 assistantes maternelles (soit 489 places) en 2024, soit une perte de 10 assistantes maternelles correspondant à 48 places.
Le territoire dispose de 20 crèches permanentes et d'une crèche familiale (soit 474 places).

Le service PMI assure des consultations sur différents sites du territoire. Les puéricultrices proposent un accompagnement à domicile et assurent presque 100% des bilans de santé dans les 49 écoles du territoire (ne sont pas prises en compte les toutes petites écoles). 416 enfants ont été vus sur l'année scolaire 2023/2024.
En 2024, 621 enfants ont été vus en consultation, 394 en visites à domicile.

Outre ses missions classiques, le service PMI de la Tarentaise exerce un contrôle actif des crèches saisonnières sur les périodes de vacances grâce au positionnement d'une éducatrice de jeunes enfants auprès du médecin de PMI sur la mission de conseil, suivi et contrôle des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE). Il existe 36 crèches touristiques en Tarentaise (soit 731 places).

Le service de PMI a développé et consolide une action d'appui à la parentalité renforcé auprès des très jeunes et de leurs parents (Parent'aise), véritable action de prévention qui vient en amont de toute intervention du service EJF (Enfance Jeunesse famille). 43 familles ont bénéficié de ce dispositif en 2024.

Du fait de l'absence de consultations spécialisées sur le territoire, nous assistons à une montée en puissance des situations d'enfants présentant des troubles du neurodéveloppement reçus en consultation. Ce type de consultation prend du temps et nécessite un travail de suites important, rendu encore plus complexe par la difficulté à mettre en place des prises en charge faute de possibilité d'accueil en centre d'action médicosociale précoce (CAMS) ou en centre médicopsychologique (CMPE) ou de l'impossibilité pour les familles de se déplacer.

Pour compléter l'activité, des permanences du centre de santé sexuelle sont en place dans les centres sociaux de Moûtiers et de Bourg St Maurice. Médecin, conseillère conjugale et sage-femme sont là pour un soutien et un accompagnement personnalisé en toute confidentialité.

Enfance Jeunesse Famille (EJF) :

Un véritable travail en transversalité entre les services existe et fonctionne bien, tant en interne au sein de nos services qu'en externe. Le travail engagé notamment avec la Justice et les autres institutions se poursuit.

La CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes) a reçu 125 informations entrantes en 2024. Ces informations alertent sur la situation d'enfants pour lesquels, si l'information est qualifiée de préoccupante, une évaluation de la situation est faite par deux professionnels de la maison sociale. Toutes les évaluations n'aboutissent pas à une mesure d'Aide sociale à l'Enfance. Certaines sont classées sans suite, d'autres peuvent faire l'objet d'un accompagnement par le service social ou par la PMI.

En 2024, 45 enfants sont confiés au département et accompagnés par le service EJF Tarentaise, 102 enfants sont accompagnés à leur domicile, dont 19 en AED (aide éducative à domicile) en interne. Les autres mesures à domicile sont suivies par des services habilités (Etoile d'Hestia, ou Sauvegarde de l'Enfance et de l'adolescence). 60% sont des mesures judiciaires ordonnées par le juge des enfants. Les autres mesures relèvent de l'administratif et sont mises en place avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale.

Dans toutes les mesures exercées, les familles sont associées à toutes les instances les concernant afin de leur permettre de se mobiliser dans leur propre situation et donc de se saisir de l'aide qui peut leur être apportée.

Cette année, tous les directeurs d'école ont été rencontrées pour une présentation des missions de la cellule d'information des informations préoccupantes

4. PERSPECTIVES : Propositions d'axes forts pour le territoire en 2025

L'équipe EJF doit continuer à renforcer la coordination des acteurs sur le champ de la prévention et de la protection de l'enfance, et poursuivre ses actions de sensibilisation auprès des partenaires. Sur l'année à venir, de nouvelles rencontres vont s'organiser avec les autres institutions notamment le secteur médical.

Afin de nous permettre d'être plus efficients dans la gestion de nos services et dans les réponses apportées aux usagers, les objectifs 2025 vont s'inscrire dans une continuité du travail engagé en 2024 avec la recherche constante :

- D'un accueil de qualité.
- D'une meilleure lisibilité pour les usagers.
- D'une harmonisation des pratiques.
- D'une meilleure traçabilité de l'activité.



Jeunesse

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ET DE PERFORMANCE 2023/2024

Commissions d'élus : **5ième commission**

Direction concernée :

- **Pôle Solidarités Territoriales – Direction des politiques territoriales**



SOMMAIRE

SYNTHESE 479
1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux 480
2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique 481
3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs 483
4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS 489

0,38%

SYNTHESE - POLITIQUE JEUNESSE



Le Département décline une série d'actions destinées à répondre aux attentes des jeunes tout en favorisant leur épanouissement et leur implication dans la vie locale.

Contexte

Suite à l'évaluation jeunesse menée en 2021 et qui a mobilisé 353 acteurs différents, de nouveaux axes ont été validés par l'assemblée départementale en mars 2022. La nouvelle politique jeunesse repose sur 1 enjeu, 5 objectifs et 3 orientations.

Enjeu :

Considérer tous les jeunes savoyards de 0 à 25 ans et leur garantir les meilleures conditions d'éducation, d'épanouissement et d'émancipation.



Principales réalisations

Durant 2 ans (2022/2024), l'unité jeunesse a animé un observatoire départemental de la jeunesse sur le sujet de la santé des jeunes. Cette dynamique a mobilisé 180 partenaires et 950 jeunes ont été interrogés.

Dans le cadre de la gouvernance départementale des contrats territoriaux jeunesse, 4 rencontres de territoires ont été proposées. 60 personnes ont participé dont 7 élus départementaux différents.

La journée de rentrée des acteurs jeunesse a réuni plus de 150 professionnels ce qui est un record en termes de fréquentation depuis la création de cet évènement départemental.

Le projet Alcotra Respiration Jeunesse a été clôturé avec succès : ce sont ainsi plus de 1 500 jeunes qui ont pu bénéficier d'échanges transfrontaliers avec la vallée d'Aoste.

Sur cette thématique du tourisme jeunes, les travaux ont été réalisés sur le centre de l'Edelweiss à St-François-Longchamp et le nouveau gestionnaire a démarré son activité.

Enfin, la carte OKAY Savoie a connu une très bonne première année d'existence.

Chiffres et indicateurs clés

Moyens 2024 :

2,56 M€ (CA)

7,53 équivalents temps plein (ETP)

1 614 jeunes ont bénéficié de l'appel à projet respiration durant l'été 2024

25 projets déposés par les conseillers départementaux jeunes sur le thème être un citoyen engagé sur les territoires



Perspectives de l'action départementale en quelques mots

Après le vote des nouvelles orientations de la politique jeunesse en 2022, au-delà des fondamentaux (CTJ, CDJ, réseau jeunesse…), les principaux enjeux sont le déploiement de la phase 2 de l'expérimentation de l'observatoire jeunesse, le développement du tourisme jeunes autour des centres de vacances, classes de découvertes et colonies de vacances, et enfin continuer d'explorer le sujet de la jeunesse transfrontalière avec nos voisins italiens.

1. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Contexte et enjeux

Après le vote des nouveaux axes de la politique jeunesse en 2022 et l'accompagnement de l'ensemble des territoires, l'année 2024 a été marquée par la signature des 3 derniers contrats territoriaux qui n'avaient pas encore été validés par le Département. Aujourd'hui les 28 contrats sont signés.

La dynamique de réseau a vécu encore une année prolifique avec 34 rencontres proposées aux acteurs jeunesse du département sur différents thèmes : journée de rentrée, évaluation, santé des jeunes. 486 participations ont été comptabilisés sur l'année. Dans ce cadre et pour la première année, il a été proposé des réunions de territoires avec l'ensemble des acteurs jeunesse (techniciens, élus locaux et départementaux...). Dans ce cadre 4 rencontres ont été proposées sur les territoires de l'Avant Pays savoyard, Tarentaise, Maurienne et Cœur de Savoie qui ont mobilisé 60 personnes dans lesquelles 7 élus départementaux ont participé.

Le Conseil Départemental des Jeunes a travaillé sur le thème être un citoyen engagé sur les territoires et a aussi effectué un séjour à Lausanne pour notamment visiter le musée des jeux olympiques. A cet effet, 7 conseillers départementaux adultes ont pu accompagner les jeunes dans leur aventure et le groupe a été accueilli par les élus du conseil cantonal de la jeunesse de la ville de Lausanne. Dans le cadre de la thématique travaillée sur l'année, 25 projets ont été déposés et validés par les élus.

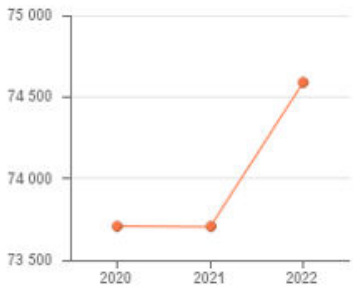
Une nouvelle promotion 2024/2025 de jeunes a été accueillie et les 41 jeunes conseillers se réuniront toute l'année et mèneront leurs travaux sur le thème de la « prendre soin de soi et des autres ».

L'appel à projet « Respiration » a été reconduit pour la quatrième année consécutive durant la période estivale. Suite à la diffusion de l'appel à projets sur l'ensemble des territoires savoyards, ce sont 49 structures qui ont déposé des projets et qui ont permis à 1 614 jeunes savoyards de bénéficier d'actions concrètes autour de 3 entrées que sont les activités, les séjours et les jobs d'été.

Le projet « Alcotra Respiration Jeunesse » a connu son déploiement avec un 1er semestre 2024 intense qui a vu la majorité des séjours des 3 parcours se réaliser permettant de nombreux échanges transfrontaliers. L'évènement de clôture à Cogne a été un réel succès avec une participation forte des jeunes qui ont apporté un vent de fraîcheur et de dynamisme.

CONT - Nombre de jeunes concernés par la politique jeunesse

Période	Nombre
2020	73 711
2021	73 707
2022	74 587



Ces différents chiffres proviennent de l'INSEE. Néanmoins, il faut prendre en compte le décalage de trois ans entre l'année de recensement et l'année affichée par l'INSEE. Ainsi, le chiffre récolté en 2025 correspond à l'année 2022 pour l'INSEE.
Le nombre de jeunes concernés par la politique Jeunesse évolue suivant le périmètre géographique des différentes structures jeunesse.

CONT - Nombre de jeunes impactés par la politique jeunesse (tranche 11-15 ans)

Période	Année
2023	10 300

Sur le Département, la population des jeunes âgés de 11-25 ans est de 74 587. Le nombre de jeunes âgés de 11-15 ans est de 27 375 et représente donc 37 % des jeunes de 11-25 ans. Sur cette dernière tranche d'âges 38 % d'entre eux sont en lien direct avec la structure jeunesse de proximité.

2. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Moyens dédiés à la politique

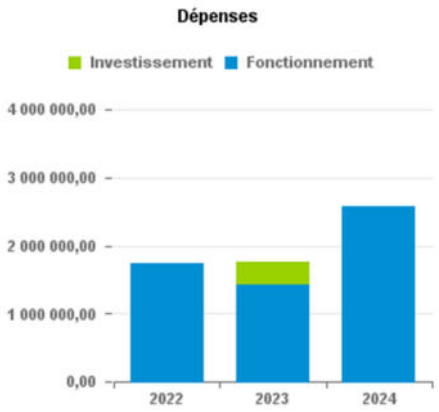
Moyens financiers par secteurs budgétaires de 2022 à 2024

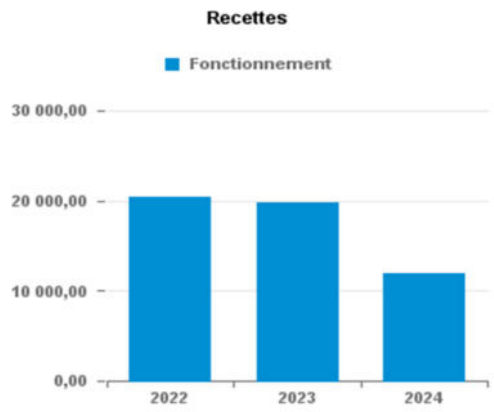
Secteurs budgétaires de la politique JEUNESSE

SECTEURS BUDGETAIRES
ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE
INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES JEUNESSE

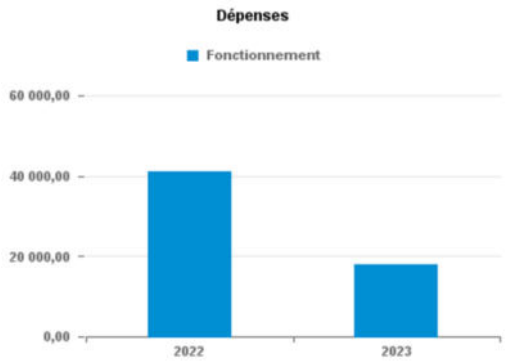
Dépenses Par politique	CA 2022	CA 2023		CA 2024 données au : 28 Février 2025
	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement
ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE	1 297 235,61	976 005,80	330 000,00	1 669 776,60
INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES JEUNESSE	436 327,65	443 591,15		895 718,40
Dépenses par section :	**1 733 563,26**	**1 419 596,95**	**330 000,00**	**2 565 495,00**
	total année : 1 733 563,26	**total année : 1 749 596,95**		**total année : 2 565 495,00**

Recettes Par politique	CA 2022	CA 2023	CA 2024 données au : 28 Février 2025
	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement	Recette Fonctionnement
ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE	20 400,00	19 776,00	12 000,00
Dépenses par section :	**20 400,00**	**19 776,00**	**12 000,00**

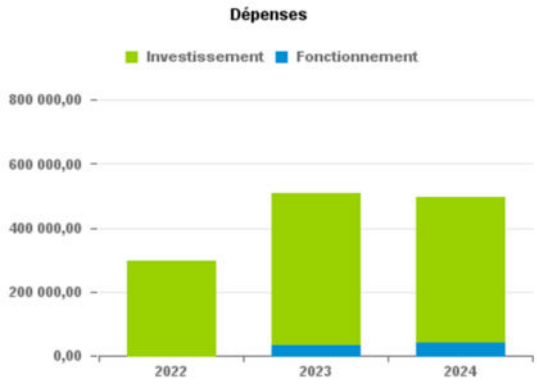




Dépenses - CTS 3E GENERATION	CA 2022	CA 2023
	Dépense Fonctionnement	Dépense Fonctionnement
PSTD DPT Sports et Jeunesse	**41 250,00**	**18 000,00**



Dépenses - Contrats départementaux	CA 2022		CA 2023		CA 2024 données au : 07 Février 2025	
	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement	Dépense Fonctionnement	Dépense Investissement
PSTD DPT Sports et Jeunesse	0,00	296 000,00	32 000,00	476 456,00	41 250,00	452 447,00
	total année : 296 000		total année : 508 456		total année : 493 697	





Moyens humains par secteurs en 2022-2023-2024

(Moyenne des équivalents temps pleins (ETP) sur l'année, effectifs rémunérés)

Politique	Secteur politique	Pôle	Direction	Nombre d'ETP moyens annuels		
				2022	2023	2024
JEUNESSE	ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE	PSTD	DPT	3,78	3,94	4,12
	Sous-total du secteur			3,78	3,94	4,12
	INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES JEUNESSE	PSTD	DPT	2,45	3	3,41
	Sous-total du secteur			2,45	3	3,41
TOTAL tous effectifs pour la politique				6,23	6,94	7,53

Commentaire général sur l'ensemble des moyens alloués (financier, RH, technique ...) :

Même si l'équipe jeunesse connait des mouvements de personnel, elle est stabilisée en termes de nombre d'agents depuis quelques années (3 techniciens, 1 responsable et 1 assistante administrative).
De plus, l'équipe jeunesse a accueilli à partir de septembre 2022 une apprentie qui est en charge de la mise en œuvre de l'observatoire départemental de la jeunesse. Son apprentissage s'est terminé en août 2024.
Enfin un emploi d'été a été recruté pour la quatrième année consécutive afin de piloter l'appel à projet Respiration. C'est une vraie plus-value dans la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif.

3. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE : Analyse de l'activité et de la performance des dispositifs

Arbre des objectifs

OBJECTIFS POLITIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Garantir les meilleures conditions d'éducation, d'épanouissement et d'émancipation à tous les jeunes savoyards de 0 à 25 ans, en prenant en compte l'ensemble de leurs besoins	1.1. Répondre aux besoins des jeunes, en s'adaptant à leur diversité et aux spécificités de leurs trajectoires, et en participant au développement des dynamiques territoriales sur leurs territoires	1.1.1. Maintenir le développement d'actions d'accompagnement pour la jeunesse et le développement local dans tous les territoires savoyards, par un lien contractuel et privilégié avec les organismes partenaires locaux et départementaux
		1.1.2. Renforcer l'efficience des interventions du réseau des acteurs locaux et départementaux auprès des jeunes, en le mettant en synergie et en développant ses compétences
	1.2. Favoriser toutes les initiatives permettant aux jeunes de s'épanouir, dans un département ouvert à tous, résilient et durable	1.2.1. Développer la citoyenneté des jeunes
		1.2.2. Renforcer et faciliter la capacité d'accès des jeunes aux loisirs, au sport, à la culture et à des premières expériences professionnelles d'intérêt général sur leur bassin de vie

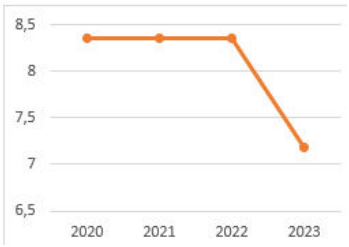
Objectif politique	***1. Garantir les meilleures conditions d'éducation, d'épanouissement et d'émancipation à tous les jeunes savoyards de 0 à 25 ans, en prenant en compte l'ensemble de leurs besoins***
Objectif stratégique	***1.1. Répondre aux besoins des jeunes, en s'adaptant à leur diversité et aux spécificités de leurs trajectoires, et en participant au développement des dynamiques territoriales sur leurs territoires***

Objectif opérationnel	***1.1.1. Maintenir le développement d'actions d'accompagnement pour la jeunesse et le développement local dans tous les territoires savoyards, par un lien contractuel et privilégié avec les organismes partenaires locaux et départementaux***

Le Contrat Territorial Jeunesse reste l'outil d'accompagnement fort des projets locaux pour la jeunesse du Département envers les territoires : il est structurant, reconnu avec un réel effet levier dans le temps. 25 contrats sur 28 ont été renouvelés en 2023, et les 3 derniers ont été validés en 2024.

1.1.1.1 PERF - Budget spécifique jeunesse des collectivités en valeur absolue (dont part nette)

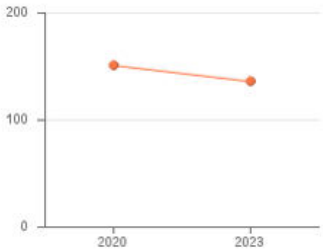
Période	Millions d'euros
2020	8,35
2021	8,35
2022	8,35
2023	7,18



La part nette des collectivités représente une moyenne départementale de 59,4 % sur l'ensemble du budget spécifique jeunesse. La part du Département dans cette dynamique budgétaire est de 12,4 %

1.1.1.2 PERF - Nombre d'ETP salariés dans les structures jeunesse (et nombre de salariés)

Période	Nombre
2020	151
2023	136



Le nombre de salariés a tendance à se stabiliser. Ce phénomène est notamment dû au turn-over des professionnels jeunesse et surtout à la difficulté des structures jeunesse de recruter. Nous pouvons néanmoins constater une nette évolution quant au diplôme des animateurs. Ceux-ci sont d'avantage diplômés et à ce titre 61% des animateurs possèdent un diplôme en lien avec l'animation (en 2021 seulement 35 % des animateurs possédaient un diplôme en lien avec l'animation).

1.1.1.3 PERF - Nombre de professionnels permanents jeunesse dans le cadre des Contrats Territoriaux Jeunesse

Période	Nombre
2023	149

Le nombre de professionnels jeunesse permanent reste stable.
En termes d'animation jeunesse et en moyenne sur le Département de la Savoie il y a 1 professionnel jeunesse pour 241 jeunes dans la tranche d'âge 11-15 ans.
Ceux-ci agissent quotidiennement auprès des jeunes.

1.1.1.4 PERF - Nombre moyen d'heures de présence hebdomadaires d'éducateurs par collège

Période	Nombre
2023	5

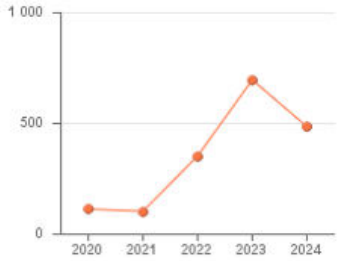
Les structures jeunesse travaillent en étroite collaboration avec les collèges de leur secteur. Les professionnels jeunesse interviennent de manière quotidienne au sein des établissements scolaires pour aller vers les jeunes. La moyenne de présence hebdomadaire est passée de 4h en 2021 à 5 h en 2023.

Objectif opérationnel	***1.1.2. Renforcer l'efficience des interventions du réseau des acteurs locaux et départementaux auprès des jeunes, en le mettant en synergie et en développant ses compétences***

Le Département est connu et reconnu par l'ensemble des acteurs comme étant l'animateur des dynamiques de réseau en Savoie sur la question de la jeunesse. L'évaluation jeunesse a confirmé cette place du Département.

1.1.2.1 PERF - Nombre total de participations de professionnels des rendez-vous jeunesse départementaux

Période	Année
2020	114
2021	104
2022	354
2023	697
2024	486



L'année 2024 a été encore une très belle année dans la cadre du réseau jeunesse. Même si le nombre de participations est en baisse par rapport à 2023 (il y avait les rencontres de l'observatoire en 2023), cela reste une belle année avec notamment une journée de rentrée des acteurs jeunesse qui a connu un franc succès avec 150 participants.

1.1.2.2 PERF - Nombre de journées de rencontres professionnelles proposées au réseau jeunesse

Période	Nombre
2024	35

Le réseau jeunesse qui regroupe environ 150 professionnels jeunesse est très dynamique et l'équipe jeunesse l'anime avec différents outils et s'adapte aux besoins des professionnels. A ce titre en 2024, l'équipe a proposé un nouveau format de rencontre à travers l'utilisation des outils numérique/médias. Cela ressemble à une émission en streaming. Les professionnels peuvent participer à distance et avoir un contenu en direct, mais aussi disponible en replay. De plus cet outil évite les déplacements des professionnels.

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.1. ☺

« Répondre aux besoins des jeunes, en s'adaptant à leur diversité et aux spécificités de leurs trajectoires, et en participant au développement des dynamiques territoriales sur leurs territoires »

L'objectif est atteint. Les nouvelles orientations validées dans le cadre de la politique jeunesse sont en adéquation avec les enjeux actuels des jeunes et dans ce cadre, les territoires se sont saisis des nouvelles orientations en proposant plus de 203 actions.

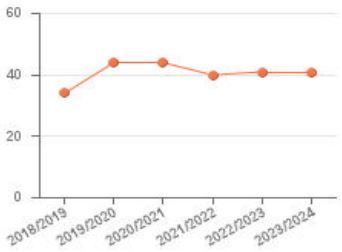
Objectif politique	*1. Garantir les meilleures conditions d'éducation, d'épanouissement et d'émancipation à tous les jeunes savoyards de 0 à 25 ans, en prenant en compte l'ensemble de leurs besoins*
Objectif stratégique	*1.2. Favoriser toutes les initiatives permettant aux jeunes de s'épanouir, dans un département ouvert à tous, résilient et durable*

Objectif opérationnel	*1.2.1. Développer la citoyenneté des jeunes*

Après 34 ans d'existence, le Conseil départemental des jeunes reste toujours aussi actif au sein du Département. Ce sont encore 41 jeunes élus qui ont vécu un parcours citoyen durant une année autour d'une thématique.

1.2.1.1 PERF - Nombre de conseillers départementaux des jeunes[1]

Période	Nombre
2018/2019	34
2019/2020	44
2020/2021	44
2021/2022	40
2022/2023	41
2023/2024	41

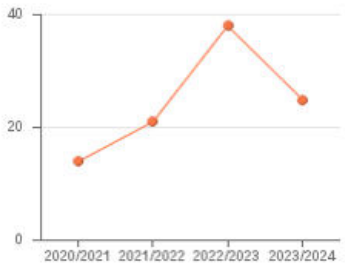




Les 41 conseillers départementaux jeunes de la promotion 2023-2024 ont mené une réflexion sur le thème « être un citoyen engagé ». Durant leur mandat ils ont pu aller à la rencontre de différents partenaires qui les ont éclairés sur le thème. Le taux de participation des jeunes aux différentes séances reste important : 92,8 % (chiffre sur la promotion 2022/2023).

1.2.1.2 PERF - Nombre de projets déposés par les conseils départementaux des jeunes

Période	Nombre
2020/2021	14
2021/2022	21
2022/2023	38
2023/2024	25



Suite à leur mandat, les jeunes ont la possibilité de mettre en place un projet sur leur territoire en lien avec la thématique traitée. Concernant ce mandat 25 projets ont été déposés et validés par l'Assemblée départementale. Le chiffre revient aux standards habituels après la thématique olympique qui avait un connu un franc succès avec la perspective de Paris 2024.
Ce sont donc 27 jeunes sur 41 soit 66 % qui se sont inscrits dans une démarche de projet. Les différentes actions seront mises en place durant l'année 2025 en lien avec les acteurs locaux.

Objectif opérationnel	*1.2.2. Renforcer et faciliter la capacité d'accès des jeunes aux loisirs, au sport, à la culture et à des premières expériences professionnelles d'intérêt général sur leur bassin de vie*

A la sortie de la crise sanitaire, les Jeudis de l'été en Savoie ont laissé place à l'appel à projets « Respiration jeunesse » qui permet de toucher un nombre de jeunes nettement plus important au plus près des territoires.

Couplé avec le bus citoyen de la Fédération des Œuvres de Laïques financé par le Département, c'est ainsi une nouvelle offre qui prend place sur cet objectif, pour tenir compte des évolutions des besoins des professionnels jeunesse et des jeunes. En 2024, 1 614 jeunes ont bénéficié de cet appel à projet. De son côté, l'initiative du bus citoyen a proposé 6 jours d'animation sur 3 territoires différents (Maurienne, Arlysère et Grand Lac) avec notamment :

- 6 jours de présence sur les territoires,
- 3 spectacles de rue proposés par 3 compagnies professionnelles savoyardes,
- Environ 400 personnes ont été accueillies sur les différentes journées (enfant, jeunes et familles et parents),
- 80 jeunes des structures savoyardes ont participé.
- 200 spectateurs sur les spectacles.

[1] https://www.savoie.fr/web/sw_47225/le-conseil-departemental-des-jeunes-cdj-2

1.2.2.1 PERF - Taux de collégiens savoyards détenteurs de la carte OKAY Savoie

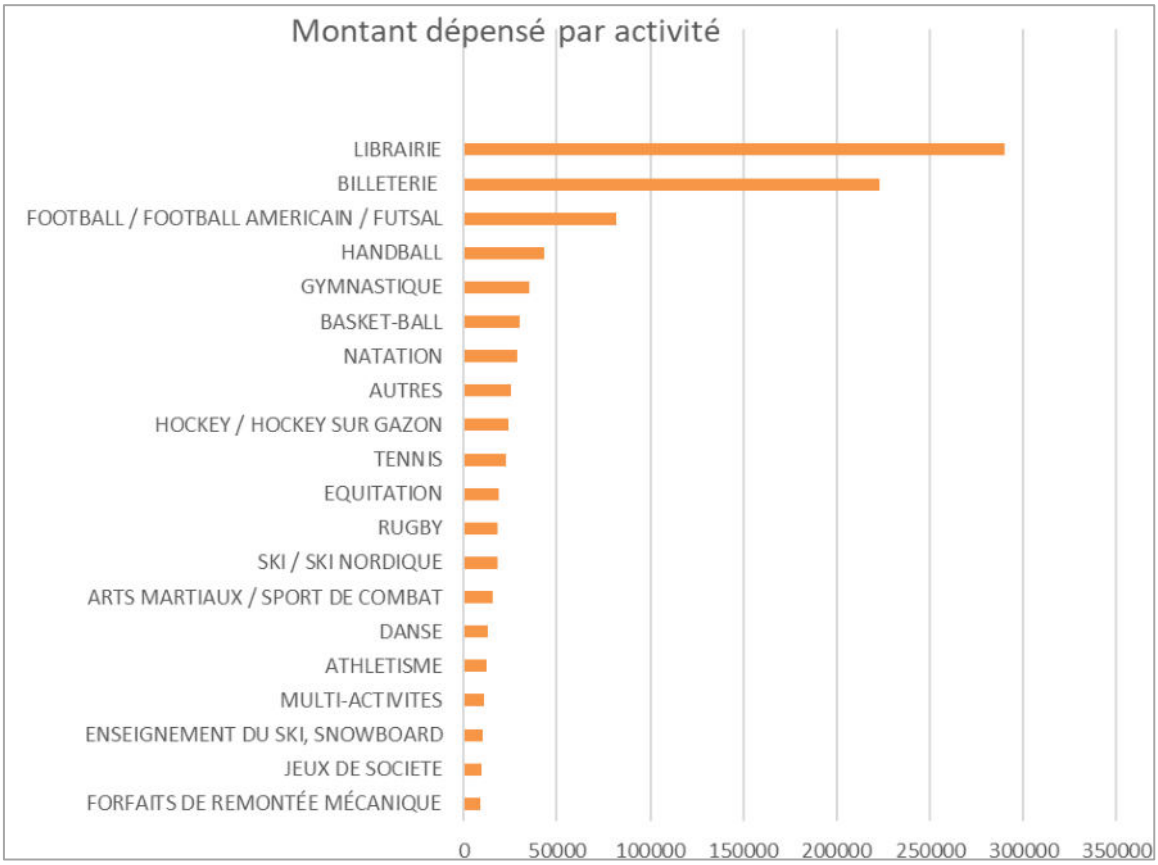
Période	Taux
2023/2024	92

Pour la première saison, 19 240 collégiens ont bénéficié de la carte OKAY Savoie. Cela représente 92% de jeunes éligibles au dispositif. Sont éligibles, les collégiens savoyards des collèges publics et privés, et des établissements sociaux et médicaux-sociaux de Savoie et frontaliers ainsi que les jeunes savoyards en enseignement à distance.

2.2.2 PERF - Taux d'utilisation de la carte OKAY Savoie

Période	Taux
2023/2024	68

Les collégiens se sont bien saisis de la carte OKAY Savoie. La moitié des dépenses concerne des activités culturelles telles que l'achat de livres ou de billets pour des spectacles et concerts, et l'autre moitié concerne des activités sportives (adhésion aux clubs de sport, entrées à la piscine, à la patinoire, etc.). Le porte-monnaie 2023-2024 était utilisable du 7 septembre 2023 au 31 décembre 2024.



FOCUS SUR ...

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE « SANTE »

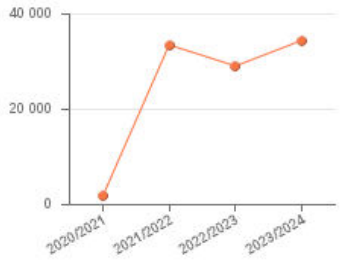
L'unité jeunesse a animé durant deux ans un observatoire départemental de la jeunesse sur le sujet de la santé. Il a pour principaux objectifs d'alimenter les politiques publiques de jeunesse en Savoie et identifier les besoins et partager les ressources sur le département.
Cette initiative a permis notamment de réaliser une enquête auprès de 950 jeunes âgés de 11 à 25 ans pour savoir comment ils allaient. Les résultats de l'enquête ont été synthétisés dans un document complet qui présente les chiffres départementaux et aussi ceux sur chacun des 7 territoires.

65 % se déclarent en bonne santé, 22% en très bonne santé, 11 % en mauvaise santé et 2 % en très mauvaise santé. Les jeunes interrogés se considèrent « majoritairement en bonne santé ». En revanche ceux ayant répondu être en très mauvaise santé sont à 97 % des jeunes ayant entre 16 et 25 ans.

Une phase 2 de l'observatoire sera déployée en 2025 afin de se saisir des enseignements de l'enquête et agir en concertation avec les territoires.

1.2.2.3 PERF - Maintenir les aides aux départs en classes de découvertes[2] et en courts séjours : nombre de journées / élèves

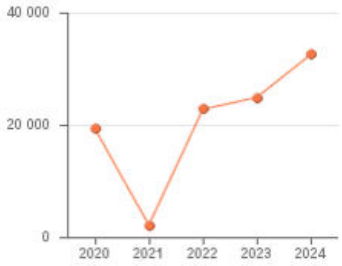
Période	Nombre
2020/2021	1796
2021/2022	33544
2022/2023	29112
2023/2024	34502



Après la période COVID très compliquée et le net rebond, le nombre de journées est revenu autour de 30 000 journées / élèves. La bonification du Département pour participer à la relance du secteur devrait aider à redynamiser cet indicateur qui connaît une belle augmentation cette année malgré une inflation très forte. Cette dernière, couplée au modèle économique réinterrogé, font que ce chiffre positif est à relativiser : cela reste un secteur très fragile à l'avenir incertain.

1.2.2.4 PERF - Limiter la baisse du nombre de nuitées annuelles dans les 3 centres propriétés du Département

Période	Nombre
2020	19444
2021	2291
2022	22861
2023	24991
2024	32612

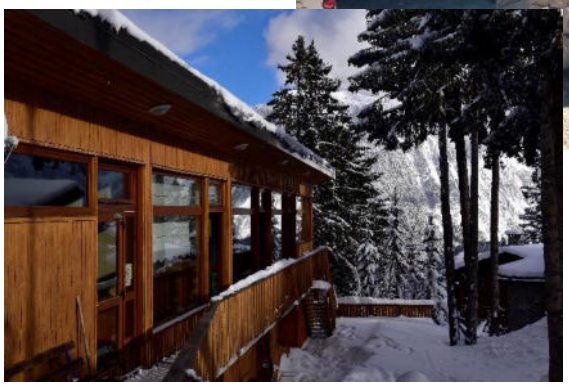


Les centres du Département n'étaient pas en pleine activité : le centre Edelweiss à St-François-Longchamp a fermé une bonne partie de l'année 2024 pour d'importants travaux.



Néanmoins le chiffre est en augmentation, notamment grâce aux travaux d'agrandissement du centre Lionel Terray qui a désormais un agrément pour 6 classes et a connu une première année en plein régime en format rénové. Après les travaux des deux centres en montagne, l'enjeu est désormais de mettre à niveau le centre nautique du Bourget du Lac.





1.2.2.5 PERF - Nombre de jeunes bénéficiaires de l'appel à projets Respiration Jeunesse

Période	Nombre
2024	1614

Depuis son lancement en 2021, l'appel à projet respiration ne cesse d'accueillir encore plus de jeunes à chaque édition. L'année 2024 a connu un franc succès et ce sont encore 1 614 jeunes qui ont pu bénéficier d'activités, de séjours et de chantiers. Il y a une augmentation de 8% sur le chiffre total de jeunes accueillis. Aussi, nous constatons le volet séjours une augmentation importante sur le nombre de séjours (+31 %) et le nombre de nuitées (+53 %).

1.2.2.6 PERF - Nombre de structures différentes bénéficiant de l'appel à projets Respiration Jeunesse

Période	Nombre
2024	61

Le nombre de structures progresse à chaque édition. Aujourd'hui les structures participantes sont variées, ce dispositif permet d'être en lien avec d'autres structures que celles financées dans le cadre des Contrats territoriaux jeunesse et ouvre donc un champ des possibles pour les jeunes accueillis dans d'autres établissements (école de la deuxième chance, sauvegarde de l'enfance,…)

[2] https://www.savoie.fr/web/psw_39184/aide-aux-classes-de-decouvertes

Niveau d'atteinte de l'objectif stratégique 1.2. ☺

« Favoriser toutes les initiatives permettant aux jeunes de s'épanouir, dans un département ouvert à tous, résilient et durable»

L'objectif est atteint : l'appel à projet « Respiration jeunesse » connaît un écho très favorable sur les territoires. Ce sont 1 034 jeunes qui ont bénéficié d'activités culturelles et de pleine nature sur les 1 614 jeunes impactés au total sur ce dispositif (une augmentation de 8% par rapport à 2023)
L'activité autour des centres de vacances et des classes de découverte a connu une bonne année en progression, grâce en partie aux travaux de qualité réalisés dans les centres de montagne du Département. L'inflation et le modèle économique font que ce secteur reste très fragile et incertain.

4. PERSPECTIVES ET AJUSTEMENTS

Dans le cadre des Contrats territoriaux jeunesse il s'agit de poursuivre l'accompagnement des territoires à travers les instances locales et notamment les comités de pilotage stratégiques qui sont des lieux importants pour échanger sur les enjeux jeunesse locaux. Les réunions de territoires proposées en 2024 seront reconduites sur 3 territoires : Arlysère, Grand Chambéry et Grand Lac. Elles permettront de rencontrer les acteurs locaux et échanger sur les besoins repérés en matière de jeunesse
De même, les fondamentaux que constituent le Conseil départemental des jeunes ou les rendez-vous jeunesse sont bien lancés pour l'année 2025, avec notamment un parcours culturel en lien avec les autres directions du pôle.

Déploiement de la phase 2 de l'expérimentation de l'observatoire départemental jeunesse

Suite à la mise en œuvre de l'observatoire départemental de la jeunesse durant deux ans, il s'agit désormais de déployer sur les territoires les résultats pour se saisir des enseignements et des résultats de l'observatoire et répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser et organiser des dynamiques sur le département en lien avec les besoins repérés, pour agir auprès des jeunes
- Accompagner les acteurs jeunesse à agir auprès des jeunes de manière éclairée sur le thème de la santé
- Faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes sur les territoires

Tourisme Jeunes

Plusieurs enjeux forts sont en cours de prospection sur cette thématique :

- Le premier autour de l'accompagnement des associations qui œuvrent sur le sujet. L'Association Savoyarde des Classes de Découvertes s'est entièrement séparée de ses activités commerciales et a redéfini son projet associatif recentré sur les questions éducatives. Avec l'arrêt du Conseil Savoie Mont Blanc, l'association Savoie Mont Blanc Juniors est devenue la « Montagne des Juniors », et un des enjeux est de revoir le soutien de ses missions pour bien les articuler avec le Comité départemental du tourisme de Savoie qui vient d'être créé en lieu et place de l'ex-agence Savoie Mont Blanc. Un travail de complémentarité est à opérer entre tous ces acteurs, notamment sur la promotion et la communication.
- Un deuxième concerne les centres de vacances. Le Département poursuit sa stratégie d'acquisition de centres en lien avec les jeunes et le tourisme social, via sa filiale Savoie Tourisme Durable. Il s'agit de développer un tourisme de pleine nature durable en Savoie en veillant à l'offre destinée aux jeunes. Des connexions doivent se mettre en place avec les opérateurs de ces centres, et il y a enjeu particulier sur le centre nautique du Bourget du Lac, propriété historique du Département, sur lequel des travaux conséquents sont à envisager ce qui nécessitera une modification de son mode de gestion.

Enfin, il faut noter ici les rapprochements opérés avec la direction EJF du Département sur les problématiques liées à l'aide sociale à l'enfance. Cette politique et ces centres permettent aux jeunes confiés de partir en colonies de vacances, et au-delà de l'intérêt éducatif, cela permet aux familles d'accueil de souffler. Une expérimentation est également à l'étude sur les week-ends de répit.

Jeunesse transfrontalière

Enfin, après la belle expérimentation du projet européen Alcotra « Respiration jeunesse », il s'agit de poursuivre l'exploration des échanges transfrontaliers entre jeunes français et italiens. Cela passe par :

- une déclinaison de la charte transfrontalière pour l'éducation à la montagne des jeunes valdôtains et savoyards et haut-savoyards (il y a un projet d'accueil de jeunes adultes (18/25) italiens cet été),
- le suivi des projets européens jeunesse engagés par les partenaires sur le territoire (PITER +, micro-projets, projet simple Alcotra),
- l'implication sur le volet jeunesse du projet AMONT qui est plus large,
- et une réflexion sur une suite ou un nouveau futur projet européen coordonné par le service.

REMERCIEMENTS

Amandine BOISSIER, Thomas DUBLANC, Cloé SERGENT et Corinne SOINNE-MASSARD de l'Unité Performance et Pilotage de Gestion de la Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires Juridiques tiennent à remercier toutes les équipes du Département qui ont participé à l'élaboration du présent Rapport d'Activité et de Performance 2023 – 2024, et en particulier :

Hélène ABRIOUX, Eva ALIACAR, Agnès ANDRE, Carole ANGONIN, Aurore ANTONIOLLI, Juliette ARRIGHI, Delphine ARRU-GALLART, Jennifer ARZEL, France AUBERT, Ellen AZZOUZ, Hélène BARDON, Anne-Laure BAZIN, Florence BEAUME, Pascal BELLEMIN, Anne-Marie BERNARD, Célia BERRUX, Daniel BERFINI, Eric BIGRE, Caroline BLANCHIN, Nathalie BONHOMME, Virginie BOSCO, Jamel BOUCHEHAM, Fabien BOURHIS, Delphine BOUVIER, Grégory BRIEU, Sophie CARETTE, Ariane CELEYRON, Catherine CHABERT, Matthieu CHALBOS, Fabrice CHARDON, Carole CHARPINE, Corinne CHARROUD, Laure CHATAIGNER, Anne CHAUMARD, Yoann CHENU, Christelle CIVIER, Pascale CLEREC, Sylvie COGNET, Laëtitia CONSTANTIN, Anne COUTY, Catherine CUDEL, Evelyne CZUBEK, Christophe DALL'OSTO, Sophie DASSONNEVILLE, Aurélie DE CARVALHO, Ludwig DE SOUZA, Nathalie DE TREGLODE-BARDET, Ghislaine DECLOUX, Christelle DEL ROSARIO, Anne-Sophie DELAHAYE, Frédéric DELATTRE, Valérie DENIS, Annick DELORME, Aline DEPERNET, Marlène DESBOIS, Edwige DESSEMOND, Sébastien DODOS, Camille DORIDANT, Florence DUBOIS, Alix DUHAMEL, Jérôme DUPRAZ, Magali DURAND, Alexandre ESPINOSA, Aurélie FALQUET, Isabelle FAZZARI, Julie FERNANDES, Hélène FONDERE, Sandrine FOSSARD, Dimitri FOTIADI, Luc FOURNIER, Sophie GACHET, Tiphaine GACHET, Nathalie GAZZOLA, Estelle GELON, Myriam GERENTE, Elodie GILBERT, Odile GOENS, Lucile GOMEZ, Etienne GUERAIN, Laure GUIGUE, Ludovic GUILLIER, Ophélie GUINET, Olivier GUILLORET, Christophe HERBIN, Hanaé HIMI, Gilles IMBERT, Stéphanie JARLAN, Séverine JAUSSEN, André JOLY, Marc JORCIN, Pascale JULIEN, Lionel LACOSTE, Nathalie LANA, Jean-Philippe LAPLANCHE, Eric LARUAZ, Elodie LEHU, Nathalie LESAGE, Olivier LETONDEUR, Marion LEYMARIE, Alice LHUISSIER, Sylvain LOUVETON, Tiffany LOZAT, Sylvie LUCAS-COMTE, Aline MAILLY, Delphine MAKO, Martine MAILLAND, Karen MARTIN DAL TIO, Fabrice MARTINELLI, Stéphanie MASSON, Aviva MAX, Clémence MAZET, Aude MESSIFET, Jean-Nicolas MONIER, Pierre MOORE, Clémentine MOUILLERON-BECAR, Marine NGUYEN, Elsa NICOLOSI, Thierry OLIER, Sylvain PAGANO, Vincent PAPOZ, Solène PAUL, Sophie PARIZOT, Lionel PECQUEUX, Gérard PEGAZ-HECTOR, Jean-Claude PEPIN, Laurent PERRIER, Lucie PEYRE, Céline PIESSAT-RICHARD, Hélène PLOTTIN, Florie POIMBOEUF, Laurence POLLET, Fabien POUILLON, Loubna PRAD, Thomas RAMBAUD, Véronique RATTIN, Joséphine RIBOUD, Claude ROCHET-LABRUNE, Sylvie ROSIN, Caroline RUBOD, Nadine SALEMME, Yohan SALMON, Christophe SALVAT, Noémie SANCHEZ, Natacha SANFILIPPO, Pascale SERGENT, Emmanuel SIBUT, Colas SILVESTRE, Gaëlle SILVESTRIN, Anne-Sophie TANCHOT, Jean-François TEPPAZ, Catherine TERRAZ, Yéléna TILLARD, Emelyne TRIMAILLE, Anne TROADEC, Marjorie TROCHU, Laurent VALETTE, Stéphane VERCRUYSSE.

Un grand merci aussi à toutes les personnes qui n'ont pas été citées mais qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce rapport dans l'ensemble des directions et services du Département, y compris les Maisons Techniques et Sociales sur chacun des 7 territoires de la Savoie et la Direction des infrastructures, tant au niveau de la collecte des données, qu'à leur enregistrement, ainsi qu'à l'analyse, l'écriture et la relecture des textes d'accompagnement.

CRÉDITS PHOTOS

Adobe Stock, Archives départementales de la Savoie, Vincent AUGER, William BARBOTIN, Juliette BARNAY, Amandine BOISSIER, P. BOUGOUIN, Fabien BOURHIS, E. BRETEAU, Sophie CARETTE, Commune du Bourget du Lac, Commune de Saint Jean de Maurienne, Commune de Saint Thibaud-de-Couz, D. CUVELIER, Département de la Savoie – CD73, Jonathan DESBOIS, @_sophia_douglas, DRAC Auvergne Rhône-Alpes, Magali DURAND, Estivales en Savoie, Alexis FERREIRA, FF2 Département de la Savoie, Mickaël et Roger FIANDINO, Séverine FRAYSSE, Gallois Architecte, Jeanine HERBEPIN, Christelle JACOB, Maria LANDGRAF, Karine LEDIOURON, Nathalie LEMAIRE, Olivier LETONDEUR, Claire MOUNIER, Caroline MOUREAUX, Mairie de Vérel-Pragondran, Musée Savoisien, Sylvie ORIAT, S. PAUL, Jean-Claude PÉPIN, Yannick PERRIN, Photothèque ASMB, Fabrice RUMILLAT, SEACA/DE VECCHI/COPERCINI/PICT-YOUR-COMPANY/FAYOLLAT, SDIS73, Corinne SOINNE-MASSARD, vuedici.org.